



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

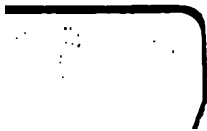
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





000054534R

K . 9 . 28





ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

IMPRIMERIE DE J. KIPS, J.B.

A LA HAYE.

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU.

Recueil

PUBLIÉ, AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI,

PAR

M^r. G. GROEN VAN PRINSTERER,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LION BRIGOLE,
CONSEILLER D'ÉTAT.

Première Série.

TOME IV.

1572 — 1574.

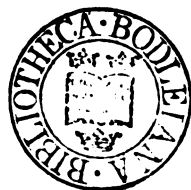
Avec des Facsimilés.

LEIDE,
S. ET J. LUCHTMANS,
1837.

240. G. 121.

1771

11



1771

1572—1574.



Depuis la publication du Tome précédent, j'ai passé près de six mois en France et en Allemagne, d'après les intentions du Roi et dans l'intérêt de ce Recueil.

Il me seroit agréable d'entrer sur ce voyage en quelques détails. Je crois cependant devoir m'en abstenir. Il ne s'agit ni de moi, ni de mes sentiments d'affection et de gratitude, ni d'aucun souvenir personnel. Il s'agit des Archives de la Maison D'ORANGE-NASSAU.

Je n'ai pas prétendu recueillir soigneusement en tout pays ce qui s'y rapporte. Projet absurde, ten-

tative chimérique, sûr moyen de consumer vainement ses forces! Vouloir tout faire, c'est en définitive arriver à ne faire rien. A mesure que j'avance dans la vie, si incertaine et, même quand elle se prolonge, si courte, j'aspire plutôt à restreindre qu'à étendre la sphère de mon activité.

Aussi le Roi n'a-t-il point désiré qu'interrompant longtemps mes travaux par de vagues recherches, j'allasse courir l'Europe pour rassembler de toutes parts des Manuscrits. Mais S. M. a jugé qu'un examen même rapide et superficiel de quelques dépôts historiques, me feroit découvrir plusieurs documents dont je regretterois plus tard de n'avoir pas eu connoissance; des Lettres, des actes qui, mis en rapport avec les papiers nombreux et importants dont sa confiance me permet de faire usage, leur donneroient et acquérroient eux-mêmes une double valeur. J'ai été heureux de m'associer par mes efforts à cette idée, nouvelle preuve de l'intérêt du Chef de la Famille d'Orange-Nassau aux nobles souvenirs de son auguste Maison.

Mon choix fut bientôt fixé. J'ai cru devoir visiter PARIS, à cause des nombreuses relations des Princes d'Orange avec la France; BESANÇON, pour les Manuscrits de Granvelle; CASSEL, résidence

habituelle des Landgraves de Hesse qui, surtout au seizième siècle, étoient unis, par des liens divers, à la Famille des Nassau.

A Paris la Bibliothèque Royale, où M. CHAMPOLLION-FIGEAC a daigné me servir de guide, m'a fourni d'utiles matériaux. J'ai puisé dans diverses Collections. Cependant je dois observer que j'ai peu consulté le riche fonds de Béthune, qui contient beaucoup sur les négociations avec François d'Anjou. Un de mes compatriotes, ¹ après un examen spécial, a fait transcrire, il y a plusieurs années, ce qu'il y a de plus intéressant sous ce rapport: espérant qu'on nous fera jouir du fruit de ses peines, je me suis dispensé de faire le même travail.

J'ai été introduit aux Archives des Affaires Etrangères par M. le Conseiller d'Etat MIGNET. La *Correspondance de Hollande* est du plus haut intérêt, mais ne remonte pas jusqu'à Guillaume Premier, et, si j'en fais mention, c'est pour remercier le Gouvernement François de m'avoir ouvert un si magnifique dépôt. Apparemment on a voulu reconnoître

¹ M. le Conseiller d'Etat STRATENUS. Encore dans les dernières années de sa vie il se flattoit de pouvoir publier ces documents; de nombreuses occupations dans les différents postes où la confiance du Roi l'avoit placé, ont longtemps mis obstacle à ce désir.

la magnanimité d'un Souverain qui le premier, faisant publier la correspondance intime de ses ayeux, a montré, par cet exemple, qu'il ne doit plus y avoir de secrets là où il peut y avoir d'utiles enseignements pour la postérité.

D'après les informations que je dois à la complaisance de M. le Professeur MICHELET, les *Archives du Royaume* ne renferment pas de documents relatifs à mes recherches. Dans les *Archives de Simancas* qui se trouvent au même local, il y a beaucoup de pièces concernant les Pays-Bas; mais M. MIGNET en ayant fait prendre des copies pour son travail sur la Réforme, j'aurois, en luttant avec lui de vitesse, perdu de vue les intérêts de la science et mal reconnu les bontés de M. MIGNET à mon égard.

A Besançon j'ai vu la Révolution des Pays-Bas jugée par ses plus ardents antagonistes. Le Gouvernement François a décrété la publication prochaine d'une partie des papiers de Granvelle; c'est un nouveau bienfait que les études historiques devront à M. GUIZOT'. La direction des travaux est confiée à

Il parolt qu'on se propose de publier séparément ce qui concerne chaque Etat en particulier. « Dans sa haute raison, le Ministre (M. Guizot) a jugé qu'il fallait distribuer ces matériaux par

M. le Bibliothécaire WEISS et à M. DUVERNOY. Ayant leurs analyses et extraits à ma disposition, j'ai pu en quelques jours parcourir utilement beaucoup de volumes. C'est à eux que je le dois, et je me souviendrai toujours de leur bienveillance et de leur cordialité.

spécialités, et composer avec eux autant d'histoires particulières qu'il se présenterait de sujets. Ainsi la règle de l'unité ne sera point violée, les développements du fait principal, de ses accessoires et incidents variés se succéderont sans interruptions comme sans alliage; l'attention ne sera jamais distraite ni l'intérêt divisé; enfin les érudits, chacun d'après son goût et ses études de prédilection, n'auront qu'à choisir entre ces diverses compositions historiques, pour se satisfaire tout d'abord et fournir un nouvel aliment à leurs doctes et laborieuses élucubrations. » (*Revue de la Côte d'Or et de l'ancienne Bourgogne*, Avril 1836, p. 277). Cette méthode de publication aura, ce nous semble, de graves inconvénients. La plupart des Etats de l'Europe, surtout ceux qui avoient formé la Monarchie de Charles-Quint, se trouvoient, à une époque si agitée, sous l'influence à peu près des mêmes événements. Granvelle ne fixe guères un regard exclusif sur tel ou tel pays; ou du moins, lorsqu'il s'en occupe spécialement, il le considère presque toujours dans ses rapports avec la situation générale de la Chrétienté. On courra risque de beaucoup trop isoler, de méconnoître l'ensemble de la politique. Il faudra donner un très grand nombre de Lettres par fragments, dont on sera réduit à chercher la liaison dans des Tomes différents. D'ailleurs, ce système sera presque impraticable, chaque fois que divers sujets seront unis et entremêlés. Il y a dans la Collection de Granvelle quelques Manuscrits dont on pourroit convenablement former un ouvrage à part; mais en général il me semble bien préférable de publier les pièces simplement par ordre chronologique.

Enfin j'ai trouvé à Cassel une correspondance volumineuse et peu connue, appartenant au seizième siècle et relative aux affaires militaires et religieuses des Pays-Bas. C'est un champ encore en friche et qui promet à ceux qui voudront le cultiver, de très larges moissons. Je remercie M. le Conseiller SCHRÖDER de me l'avoir indiqué. Quant à M. VON ROMMEL, que j'appréciois déjà par ses écrits, je me rappelle bien volontiers ses entretiens instructifs et son aménité.

Sur le nombre et l'importance des documents recueillis il seroit superflu d'entrer dans des particularités. Le lecteur peut en juger. Auprès de chaque pièce on a marqué son origine¹. Il semble que cela suffit; et c'est donc indistinctement le contenu du Tome entier que nous allons récapituler.

Il y a ici deux cents Lettres ou Fragments.

¹ Le Tome étoit imprimé jusqu'à la p. 257 avant mon départ; de là un Appendice. — Les documents recueillis à l'étranger sont, pour autant que je sache, inédits; à deux exceptions près. M. CAPEFIGUE a publié quelques lignes du Mémoire de Morvilliers à Cathérine de Médicis (App. n°. 51) dans le 3^e Tome de son *Histoire de la Réforme*, et M. VON RAUMER dans ses *Historische Briefe* (I. p. 195) a donné une traduction allemande d'une partie de la Lettre 482.

Vingt mois (octobre 1572—mai 1574) s'écoulent; remarquables par de frappantes alternatives de revers et de succès; remarquables surtout par la concentration de la lutte dans les deux provinces destinées à être le noyau autour duquel la République des Provinces-Unies devait se former.

Le crime de la St. Barthélemy enlève au Prince un succès presque certain : il se jette en Hollande et Zélande, comme en un dernier retranchement. Les ennemis qui s'imaginent pouvoir aisément l'y forcer, apprennent bientôt le contraire à leurs dépens. On se dispute chaque pied de terrain. Haerlem ne succombe qu'après avoir, pendant sept mois, affronté les assauts, la peste, et la famine; grâce à « tant de gens de bien, qui », comme écrit le Prince, « ont, par leur prouesse, surmonté la vertu ordinaire des hommes » (p. 73). A Alckmaer, l'ennemi est, « reçu de si bonne sorte » qu'il a été contraint de s'en retirer, laissant « pourgaige bien mill hommes » (p. 114). — Les Hollandois ne se bornent pas à repousser des attaques. Ils s'emparent du château de Rammekens, « dont » avons matière de louer Dieu, car vous en savez l'importance, et espère que cela fera rabaisser

» l'orgueil de nos ennemis qui, après la reddition
 » de Harlem, nous ont pensé avaller tout [vif],
 » mais je m'assure qu'ils trouveront autre besoin-
 » gue » (p. 181). Le Prince se rend maître de Geer-
 truidenberg : « l'ennemy s'en est trouvé fort eston-
 » né » (p. 196). Les Espagnols capitulent à Middel-
 bourg, après une défense longue et vigoureuse.
 « Un grand et furieux combat » naval sur le Zuider-
 zee se termine par « la disroute de la meilleure
 » partie de l'armée ennemie » et la prise du Stadhou-
 der de Philippe II, le Comte de Bossu (p. 121*).—
 Mais ces vives lueurs ont peu de durée. L'horizon
 s'obscurcit. Les ennemis se renforcent, et quand
 la Hollande, aux abois, attend avec anxiété le se-
 cours que lui amènent les Comtes Louis et Henri
 de Nassau, on apprend qu'ils sont défaits, et que
 ces Princes, nobles soutiens d'une cause en appa-
 rence désespérée, tous deux ont péri.

Ce Tome commence et finit par un désastre. Chaque
 fois que les espérances renaissent, *un coup de massue*,
 c'est ainsi que le Prince appelé la St. Barthélemy,
 vient les anéantir; comme si, à travers les souffrances
 et les périls, la Hollande devoit apprendre, non seu-
 lement à doubler ses forces par la persévérance et
 l'énergie, mais surtout à ne pas se fier au bras de

la chair, à regarder constamment en haut, à tout attendre du secours de l'Éternel.

Ce spectacle, admirable et digne de notre attention, ne doit pas exclusivement la fixer. Ici plus encore qu'auparavant, la Correspondance transporte à chaque instant en d'autres contrées. Le danger des Pays-Bas donne lieu à des complications diverses et devient l'objet de nombreuses négociations. Plus la résistance est longue et opiniâtre, et plus on commence à se ranger, à se presser autour des combattants. La Chrétienté est agitée par une double question; un double problème est posé, à la fois religieux et politique; la suprématie ou non du Papisme, la suprématie ou non de la Maison de Habsbourg: et c'est dans les Pays-Bas que ce problème va se résoudre, que cette question paroît devoir se décider.

Là résidoit le dernier espoir de la cause Évangélique. En effet que voyoit-on ailleurs? En France les Huguenots abattus; en Allemagne la charité refroidie, la désunion entre les Calvinistes et les Luthériens, et Rome intrigant avec succès; en Angleterre la politique peut-être trop égoïste d'Elizabeth. Le Prince écrit « je prévoys clairement que,

» si ce pays est une foys abandonné et remis au
 » joug et soubz la tyrannye des Espagnols, qu'en
 » tous autres pays la religion s'en ressentira merveil-
 » leusement, voire, en parlant humainement, sera
 » en termes d'estre à jamais desraciné, sans qu'il
 » en aparoistra quasi une estincelle » (p. 388).

D'autres espérances se fondoient également sur les troubles des Pays-Bas. Tous ceux qui désiroient l'abaissement de la Monarchie, partagée, il est vrai, mais toujours prépondérante de Charles-Quint, voyoient avec une satisfaction secrète se prolonger une guerre qui occupoit les forces de l'Espagne et consommait ses ressources. Protestants, leur sympathie pour des coreligionnaires se joignoit au calcul de leurs intérêts politiques; Catholiques, l'animosité contre la Réforme cédoit à des considérations diverses; tantôt, comme chez quelques Princes d'Allemagne, au désir de recouvrir ou de conserver une indépendance perdue ou menacée, tantôt, comme chez Charles IX, à la jalousie, compagne ordinaire de la rivalité.

C'est donc, dans ses rapports avec les Pays-Bas, l'Europe presque entière que nous devons considérer. Nous allons parcourir d'abord les divers pays

étrangers, pour revenir ensuite à la Hollande, et aux efforts de la Maison de Nassau. — Est-il besoin de répéter que nous sommes loin de prétendre à rien de complet? Dans une galerie historique aussi vaste nous donnons une espèce de Catalogue raisonné: c'est assez pour ceux qui désirent y jeter un coup d'oeil; c'est peu pour quiconque poursuivant nos recherches, voudra approfondir ce que nous ne pouvions encore qu'effleurer.

Commençons par LA FRANCE. On avoit voulu y anéantir la profession Evangélique, y terminer les discordes civiles par la perfidie et l'assassinat. Exécration tentative et en même temps inutile et funeste. — Les Huguenots se débattent contre leurs atroces persécuteurs. Les Politiques, mécontents, en tout point, de la marche des affaires, repoussant la violence des Papistes, cherchent une issue dans un système mitoyen, et fraternisent presque avec les Réformés. Le Roi, trompé dans son attente, est embarrassé de son déplorable succès.

Les relations du Prince d'Orange avec les Calvinistes de France ne cessèrent point par le massacre de leurs chefs. Quand on est lié par la même foi,

les mêmes intérêts, la même cause, la sympathie redouble par un redoublement d'infortunes et de périls. Le Prince déplore le sort de cette « infinité » de povres Chrestiens si cruellement à grand tort » oppressez » (p. 41); de ces « Seigneurs et gentils- » homes Franchois qu'il a pleu à Dieu garantir des » mains de ces horribles massacreurs » (p. 40). Il recommande vivement un Député qu'ils envoient vers les Protestants d'Allemagne (p. 41). Il a avec les assiégés de la Rochelle de fréquentes communications (p. 43, 56). Les Réformés François viennent combattre à ses côtés (p. 160). Il désire que la Noue vienne servir les Etats. Après la mort du Comte Louis, il fait » sonder le Prince de Condé, arrivé a Heydelbergh, » s'il ne voudroit accepter la charge de mener les » gens de guerre vers ce pays, » ce dont, écrit le Prince d'Orange, « viendroient à luy et à ceulx de » la Religion en France plusieurs commodités » (p. 393).

Le Prince inclinait également vers les Politiques. Il étoit intéressé à la réussite de leurs desseins.

Ils avoient de l'éloignement pour le Duc d'Anjou, idole des Papistes. Celui-ci, entraîné par divers motifs vers l'Espagne, dissimuloit assez mal ses

inclinations. Il se défend de toute intelligence avec Philippe II (p. 26^e et sq.); cependant Schonberg, négociant pour lui en Allemagne, écrit: « Je vous » supplie encores un coup, mon bon maistre, » prenez bien garde de ne donner occasion aux » Electeurs protestants de supçonner à s'imprimer » davantaige en la teste que vous favorisiez les » affaires du roi d'Espagne en rien que ce soit. Ne » luy faictes pas acte d'ennemy, si vous ne vouldes; » mais puyz hola! si vous ne vouldes vous faire dés- » arçonner du tout » (p. 15^e et sq.). — Plus tard traversant l'Allemagne il ne déplut pas au Landgrave de Hesse, (p. 320), ni même à l'Electeur Palatin (p. 316). Quoiqu'il en soit, les Protestants et les Politiques désiroient l'écarter. C'est pourquoi eux aussi favorisoient son élection en Pologne; on ne s'étonnera donc point que le Prince d'Orange et le Comte Louis de Nassau y aient contribué: (p. 105). Le Landgrave, apprenant la détermination de la Diète, « ce sera », dit-il, « une bonne nouvelle » (*kein böser anplick*) pour le Prince, et le Traité de Bayonne sera dissout » (p. 108). Il y avoit pour les Protestants deux motifs de se réjouir; d'abord ce nouveau triomphe d'une Maison rivale devoit exaspérer Philippe II; puis on se promettoit d'enlever

au Duc d'Anjou le Trône de France en lui assurant la Couronne de Pologne.

Il s'agissoit de faire succéder le Duc d'Alençon. Ce personnage, d'une humeur ambitieuse et inquiète, se ménageoit des appuis dans le parti Evangélique, et donnoit de belles espérances aux Réformés des Pays-Bas. Le Comte Louis écrit au Prince d'Orange: « J'ai veu M^r le Duc d'Alençon, » lequel, me pressant la main, m'a dict en l'oreille » que, ayant à ceste heure-cy le gouvernement commeavoit son frère, il s'employera en tout pour vous » seconder » (p. 281). On se confioit au Comte Louis. Il savoit qu'on étoit « prest de remuer mesnage » en France (p. 280). On se concertoit avec lui (p. 277). Après les événements de St. Germain, en mars 1574, lorsque l'activité de Cathérine eut déjoué les projets de ses antagonistes, Schonberg écrivant au Comte Jean de Nassau, ajoute: « pour l'amour de moi, » brûlez cette Lettre; si elle venoit à être connue, » ma tête seroit en danger » (p. 385).

Le Prince négocie aussi avec Charles IX. Voilà ce qui doit surprendre au premier abord. Il discute, au printemps de 1573, les préliminaires d'une étroite alliance avec un Roi qui, peu de mois aupa-

ravant, a livré les Protestants au fer des assassins et au délire de la populace. Comment concilier cette conduite avec ses devoirs envers le Roi d'Espagne, avec sa prudence accoutumée, et avec son zèle pour les intérêts des Huguenots?

Nous croyons devoir nous en rapporter aux explications et aux renseignements donnés p. 108—113 et p. 263—277. Il suffira d'ajouter ici quelques mots.

Sur l'obéissance due au Roi le Prince étoit plus scrupuleux que même le Comte Louis de Nassau (p. 270, *in f.*). D'ailleurs ce n'eût pas été un crime d'accepter, près de périr, un Protecteur contre une guerre d'extermination, faite au nom et par ordre du Souverain; surtout lorsqu'on désiroit se soumettre, à condition toutefois de n'être plus destiné à périr par le fer et par le feu.

La prévoyance et la circonspection du Prince ne l'avoient point abandonné. Il se défioit de Charles IX. « Estant si fort blamée la perfidie en celuy qui » pour son tiltre ordinaire vouloit usurper le nom » Charle véritable, estant la tyrannie et cruautés » d'autant plus reprochable que le tiltre estoit plus » digne de louange, certes donc toujours viendront les » Estats là dessus que, puisqu'il est question de estre » soubz tyrans, encor vault-il mieux estre tyranisé

» de son Prince naturel que d'un étranger, comme
 » déjà bien souvent ilz disent; laquelle opinion
 » est déjà enracinée au cœur d'un chacun, ainsi
 » que elle est conforme à la raison » (p. 115). Où
 est donc, avec des sentiments pareils, l'explica-
 tion de cette énigme? La voici. Le Prince aus-
 si semble avoir acquis peu à peu la conviction
 d'un fait qui, longtemps contesté, ne semble
 plus, surtout après les documents publiés ici, être
 douteux; c'est que l'acte horrible qui pèse juste-
 ment sur la mémoire de Charles IX, ne fut toute-
 fois de sa part nullement prémédité. Dès qu'on ad-
 met la probabilité de cette supposition, le Prince
 pouvoit se flatter que le malheureux Roi, après des
 terreurs passagères suivies d'un emportement sou-
 dain, étoit revenu à sa pensée dominante, la
 jalousie contre l'Espagne dont il ne pouvoit souf-
 frir la supériorité.

Quant aux Huguenots, loin de les abandonner, le
 Prince croyoit hâter pour eux une paix avantageuse:
 même dans cette affaire le désir de leur être utile
 étoit un de ses principaux motifs. Ecrivant à ses
 frères; »j'espère, » dit-il, « que ce ne sera sans fruit,
 » voire quant il ne feroit aultre effect, au moins il
 » pourra servir pour adoucir le cœur du Roy, et

» l'encliner à la paix, et désassiègement de la Ro-
 » schelle » (p. 133). Et en tête des articles qu'il en-
 voye, on lit : « Premièrement que le Roy de France
 » face paix avec ses subjects, déclarant expressé-
 » ment que il a esté abusé » (p. 116).

On trouvera quelques détails sur la Cour de Char-
 les IX. Le Prince y avoit un agent, le Seigneur de Lum-
 bres; dévoué, actif, fort habile à s'insinuer dans les
 bonnes grâces du Roi et de la Reine, qui même
 lui offrirent de le prendre à leur service (p. 165).
 Son séjour n'étoit pas superflu. « J'ai veu, » écrit-il,
 « par expérience que tous tant qu'ilz sont auprès
 » du Roy et de la Roine, aiant plustôt esgart à
 » leur complaire et par ce moyen se maintenir, qu'à
 » l'avancement d'un bon affaire, n'en osent parler
 » qu'en tastant et par acquit; n'est qu'ilz soient
 » pousséz de quelqu'un » (p. 200). Dans le Mémoire
 n°. 429°, on donne un conseil assez curieux sur la
 manière de se concilier la bienveillance de Cathé-
 rine de Médicis. « Un des milleurs moiens par
 » lequel l'on puisse pratiquer pour retenir en vos-
 » tre dévotion la Royne-mère, c'est d'escrire lettres
 » au Roy, par lesquelles tout ce que l'on porra
 » discourir d'honesteté, utilité, et nécessité en re-
 » commandation de suffisance et pour luy faire

» escheoir la souveraine administration de sa Couronne, que cela soit feict subtillement et à propos. — Pareilles lettres à la Royne, l'exortant... » de vouloir veiller de près sur le conseil du Roy...; » l'admonestant aussy que ce tiltre et autorité de » droict de nature luy appartient, que, comme mère » du Roy, ces passions, qui ès aultres sont vicieuses, sont en elles louables et nécessaires » (p. 166). Il n'étoit pas besoin de l'admonester vivement à ce sujet.

La Famille Royale étoit, en général, bien disposée. La Reine-mère, aussi bien que le Roi, inclinait à soutenir en Hollande les Réformés; sous main, et même, en cas de nécessité, ouvertement. On verra, par de nouveaux indices, que la Cour de France fournit des sommes considérables au Comte Louis. Quelquefois on sembloit pouvoir compter même sur le Roi de Pologne. « Si Dieu veult que la France et » la Poulongne ensemble facent ce qu'ilz promectent. » il y aura moyen, à mon advis, de merveilleusement bien accommoder noz affaires » (p. 281).

On peut admettre la sincérité de ces promesses, puisqu'une politique favorable au Prince étoit, sous plus d'un rapport, conforme aux intérêts de la France. Alors, comme plus tard, les partis contraires s'accor-

doient à convoiter les Pays-Bas. On espéroit déjà y supplanter bientôt le Roi d'Espagne. En outre les démonstrations envers la Maison de Nassau se rattachent à de plus vastes projets. La France, qui se paroît d'un beau zèle pour le maintien des libertés Germaniques, tâchoit d'acquérir une influence décisive en Allemagne. Même on avoit conçu un plan, dont l'exécution eut changé, au profit de la France, la force respective des Etats et leurs rapports politiques; il étoit sérieusement question de transporter à la Dynastie des Capet l'Empire, devenu presque héréditaire dans la Maison de Habsbourg (p. 268, 273).— Ce Tome est riche en détails sur cette importante négociation; surtout dans les nombreuses Lettres de Schonberg, où se cache, sous un style plein de vivacité, d'enjouement, et même d'une espèce d'abandon, une profonde habileté. — Ayant en vue un pareil but et sûre de rencontrer le plus souvent dans les Electeurs Catholiques des antagonistes décidés, la Cour de France, s'efforçant de faire oublier sa perfidie, mettoit tout en oeuvre pour rallier autour de soi les intérêts Protestants. Sous ses auspices se formoit en Allemagne une ligue désignée ici par le nom de ligue des Comtes, *Gravensinigung*; à laquelle des Electeurs, des villes, des nobles, et le Roi de Pologne

aussi devoient participer (p. 224, 236). Que vouloit-on? S'opposer à l'Espagne et à l'Autriche. Par quels moyens? Avant tout, en portant secours au Prince d'Orange. Celui-ci le savoit: « La ligue est » bien le principal point, et lequel, si avant que » bientôt il se pourroit mettre en train, nous ap- » porteroit fort grand soulagement » (p. 391).

Donc en France les projets d'agrandissement, d'alliance, et de suprématie étoient presque tous plus ou moins étroitement liés à la situation critique des Pays-Bas.

Passons en ALLEMAGNE. Il y auroit surtout ici trop à dire si, prenant la Correspondance en main, nous voulions avec quelque exactitude, passer en revue les personnages marquants. Bornons nous à les considérer dans leurs négociations, en premier lieu avec la France, en second lieu avec le Prince d'Orange; en rapportant tout à ces deux principaux objets, il sera plus facile de resserrer nos observations en de justes limites.

Le zèle persécuteur des Rois de France ne leur avoit point fait oublier leurs intérêts politiques.

Depuis longtemps ils profitoient de toute occasion pour offrir aux Princes Protestants d'Allemagne leur appui. On comprend que ceux-ci, après la paix de St. Germain, lorsque les Huguenots vantoient les qualités excellentes de leur jeune Monarque, aient accueilli les propositions des agents de Charles IX avec une faveur très marquée. « L'Electeur de Brandebourg, » écrit Schonberg, « est plein de bonne volonté » (p. 2^{*}). « Le Duc Jules de Brunswick est à vous à vendre et à dépendre. Je luy ay tellement lavé et nettoyé le cueur de tout le sang Espagnol et mauvais François dont feu son père en avoit le corps remply jusques à la gorge, qu'il n'en reste plus une goutte » (p. 2^{*} *et sq.*). L'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse montrent un vif attachement pour la France. Toutefois ils songent aux devoirs que leur impose le lien et l'intérêt national. Ils frémissent à l'idée. « d'encourir une telle reproche, blâme, et vitupère de vouloir appeler et mener en Allemagne des forces estrangiers.... Pour plusieurs grandes raisons les Princes ne devoient entrer en aucune promesse de vouloir envoyer ou demander des hommes de guerre.... Le secours debvra [se] faire en argent.... Le mot de *ligue* leur est aussy extrêmement odieux, et ne veulent

» ouyr parler que de *correspondence*» (p. 6*, 7* et sq.).

Bientôt on apprend que Coligny et des milliers de Protestants sont égorgés : partout en Allemagne s'élève un même cri d'indignation et d'horreur. Il n'y a que l'Electeur de Saxe qui, d'après Schonberg, semble devoir bientôt se calmer. Je crois fermement, » écrit-il déjà en octobre, « que l'Electeur » ne se fust pas montré si rétif, mais les dangereuses attaques que les autres Princes luy donnent, le mectent en ceste perplexité » (p. 15*). Ultra-Luthérien il étoit disposé à admettre les calomnies contre les Chefs Calvinistes : aussi Schonberg écrit-il : « La dépesche de V. M. du » 13 sept. nous a infinement servi pour adoucir la » volonté de l'Electeur de Saxe et les cueurs de ses » conseillers » (p. 19*). Néanmoins partout les négociations sont interrompues : le Landgrave « ne peut » comprendre comment en ceste récente mémoire » des choses advenues, on pourroit les remectre » sus » (p. 26*). L'Electeur Palatin surtout repousse avec force toutes les offres de Charles IX. Il ne veut entendre parler de rien sinon d'entretenir toujours bon voisinage avec lui. « Schonberg a voulu persuader à son Excellence d'entendre à la dicte traic- » tée en tant qu'elle concerne l'assurance de l'estat

» de chascun ; surquoy il a esté payé que , si Dieu ne
 » conserve l'estat de son Excell. , ung Roi de France
 » sera trop foible pour le conserver , et que Dieu
 » déteste telles confédérations qui ostent la con-
 » fiance an Dieu et les fonde sur les bras des hom-
 » mes , et que le peuple d'Israël aye esté tousjours
 » chastié rigoureusement quant il s'a appuyé sur
 » l'appoinctement d'Egipte » (p. 32).

La rupture ne fut pas de très longue durée. Quand dans la conduite horrible de Charles IX on crut voir le mouvement irréfléchi d'un Roi à peine sorti de l'adolescence , nourri dans les alarmes , et auquel on avoit fait accroire qu'il étoit entouré de factieux et de conspirateurs ; quand la paix avec les Huguenots fut devenue un indice et un gage de meilleures dispositions , les Princes Evangéliques prêtèrent de nouveau l'oreille à ce que la Cour de France leur faisoit insinuer. Cependant ils étoient combattus par des sentiments divers. De là une divergence très prononcée , qui se manifeste surtout par rapport à la succession éventuelle au Trône Impérial. Le pieux Electeur Palatin , décidément Calviniste , et qui cherchoit à « calvinizer le monde » (p. 71) , embrassoit avec ardeur un projet qui , favorable aux Huguenots , devoit augmenter leur influence

en Allemagne. « Vous ne sçauriez croire, » écrit Schonberg, « la dévotion que monstre le Conte Palatin, depuis la paix faite, à vouloir complaire à leur Majestez » (p. 114*). L'Electeur de Saxe et le Landgrave étoient moins complaisants. Le premier, ami de l'Empereur Maximilien, s'indigne des prétentions de Charles IX, et Guillaume de Hesse, malgré son attachement héréditaire pour la Couronne de France, répond: « Je me garderai bien aussi de vous conseiller de nous élire un chef étranger, dont nous n'aurions rien de mieux à attendre que les grenouilles en recevant la grue pour Souverain » (p. 123*).

Voilà envers la France les dispositions des Princes Allemands. Mais que faisoient-ils pour le Prince d'Orange et les Pays-Bas? Que faisoient surtout l'Electeur de Saxe, le Landgrave et l'Electeur Palatin; c'est-à-dire ceux dont l'exemple avoit le plus de crédit?

Selon sa coutume, l'Electeur de Saxe est plein de réserve et de froideur. Aux sollicitations du Comte Louis il fait répondre qu'il ne sauroit conseiller aucune démarche violente, aucune voie de

fait (p. 125^a). On diroit presque qu'il regrette la résistance héroïque de Haerlem; «le rétablissement de
 » la paix, » écrit-il, «en deviendra plus difficile» (p. 32^a). Sans doute; mais, si les opprimés ne font que courber la tête, quel genre de paix est-ce qu'on leur accorde?

Le caractère et la conduite du Landgrave étoit bien différents. Sa piété, sans être moins vive, étoit plus éclairée. Libre de toute animosité de secte, il s'intéressoit partout aux progrès du Protestantisme Chrétien. Ayant appris la mort de Coligny, «le
 » bras de l'Eternel, » écrit-il, «n'est pas raccourci,
 » et la conservation de Sa sainte Parole ne repose
 » pas sur tel ou tel personnage, mais sur le rocher
 » de la foi» (p. 14^a). Informé par l'Evêque de Munster que les Espagnols font des préparatifs, auxquels la Hollande ne sauroit résister, «vous
 » pouvez voir, » répond-il, «dans les livres de Moïse, des Rois, et des Machabées que le Seigneur
 » Dieu a fait souvent détruire par un petit nombre
 » de gens de grandes armées; principalement celles
 » qui vouloient extirper Sa Divine Parole» (p. 295). Il considère les Réformés des Pays-Bas avec faveur et pitié. «Ils tenteront tout, avant de se laisser

» dévorer vifs » (*ehe sie sich gar lassen fressen*, p. 294).

Il tâche de leur procurer la paix (p. 97), d'autant plus que la guerre, par la diminution des péages et du commerce, avoit fait perdre à la Hesse dans une année plus de cent-mille florins. Ceci, pour le Landgrave, pesoit beaucoup dans la balance. Désirant assurer à ses Etats un repos durable au milieu du trouble général, circonspect et pas toujours peut-être exempt de quelque manque de sincérité (p. 56*), il devenoit à force d'être prudent, presque craintif, et pousoit le soin de ses propres intérêts jusqu'à l'égoïsme. Jamais il ne veut se mêler de ce qui ne le concerne pas d'une façon directe (p. 55*). Quand des Princes Allemands exposent leur vie pour la Réforme, il condamne ce mouvement généreux. Il est disposé à servir la bonne cause, mais sans faire trop de sacrifices, et surtout sans courir des risques. C'est Guillaume *le Sage*, prêt à aider les malheureux de son influence et de ses conseils; ce n'est plus Philippe *le Magnanime*, prêt à se dévouer pour eux.

Celui-ci sembloit plutôt revivre dans l'Electeur Palatin. A Heidelberg la cause des Pays-Bas avoit des partisans zélés.

Les conseillers Ehem et Zuléger étoient pleins d'ardeur pour les intérêts Evangéliques. Le premier avoit un grand crédit en Allemagne. Voici un jugement comparatif de Schonberg: « Nous trouvons le Docteur Ehem plus traictable et plus rond et entier que Zuléger qui a tousjours le fait de ceulx de la religion de France en la teste et en la bouche; » p. 297. Effectivement Zuléger (on s'en apperçoit dans la Lettre 467) voyoit de mauvais oeil les émissaires rusés d'un Monarque assassin. Se défiant des hommes, il se confioit en Dieu « Quant aux affaires du Pais-Bas, » écrit-il au moment où tout sembloit désespéré, « il faut les laisser entre les mains de ce bon Père Céleste, auquel l'yssue est cogneue, et combien que, selon le monde, il y aye peu d'apparence, toutesfois j'espère encores bien; car, quant il n'y a plus de conseil auprès des hommes, lors la délivrance Céleste se montre, affin que tout honneur luy demeure seul » (p. 31.)

Les fils de l'Electeur partageoient les sentiments de leur père et imitoient son exemple. Le Duc Jean-Casimir » fit un grand bien » au Prince d'Orange en brûlant deux cents milliers de poudre envoyés au Duc d'Albe (p. 229 et 233). Il étoit trop confiant en-

vers la France (p. 318, *in f.*). Le Comte Louis le considérait beaucoup : « L'on nous baille bonne espérance » du Duc Casimir de vouloir faire quelque chose de » bon, et de fait il a désiré de pouvoir communiquer » avecques mon frère et moy pour prendre une résolution, à quoy tiendrons la main, comme pourrés » penser » (p. 315). Le Duc fit des démarches auprès de l'Electeur de Saxe (p. 127*); là se bornèrent, pour le moment, non ses voeux, mais ses efforts. Quant à son jeune frère, il prit deux fois part à la guerre des Pays-Bas; d'abord en 1572 (« Le Duc » Christoffle a défait deux compagnies de reitres » d'un nommé Brempt »; p. 8*); ensuite en 1574, lorsqu'il mourut en combattant.

Son père supporta Chrétiennement la perte d'un fils qui méritoit tant de regrets (p. 367). La pensée dominante de l'Electeur c'étoit d'obéir à Dieu, par sa résignation, aussi bien que par son activité; jamais il ne perdoit de vue les intérêts de la foi. Si lui aussi se rapprochoit un peu trop de la France, remarquons toujours quels points le père et les fils mettent en avant, » le maintienement de leur religion, » et l'assurance et seureté qu'ils doivent avoir de » leur vouloir infalliblement garder ce dernier poinct, » qu'est celuy dont ils sont seulement en peine : »

(p. 111*). D'un caractère franc et décidé, ne reculant devant aucun sacrifice, parcequ'il suivoit, à travers les obstacles, le chemin du devoir, l'Electeur étoit las des demi-mesures, las d'une politique timide et sans vigueur; et nous publions un Mémoire où les motifs qui devroient porter à des résolutions décisives, sont développés de sa part avec force et clarté (A, n°. 82).

On étoit sourd à sa voix. Il y avoit beaucoup d'apathie, pour le moins beaucoup de tiédeur. — Le Duc de Clèves ne montre pas plus de courage qu'auparavant; méprisé des Espagnols, il en éprouve du dépit (p. 26). — Le Comte de Nuenar laisse percer, à travers des paroles de sympathie et de commiseration, le désir de ne pas se compromettre. « Il » me fault partir ce matin avecq ma petite ménage, » pour aller à Mörs et y tenir *casa*, par commandement de Monsieur mon maistre (le Duc de Clèves), et ce contre ma volonté et contre l'opinion » de plusieurs » (p. 29). Dans une seule occasion il semble devenir plus actif; c'est lorsqu'il appréhende quelque dommage personnel. Les soldats du Prince d'Orange veulent se rassembler en sa terre de Créfelt; ils ont « mis pied à l'endroit de sa Comté

» de Meurs » (p. 187), c'est là ce qui crie vengeance et excite son indignation, plus que toutes les calamités dont il est le témoin. — Beaucoup d'autres étoient comme lui plongés dans une coupable indifférence et dans un lâche repos. Le Prince d'Orange exhortoit sans se rebuter. « Vous voyez, » combien il est nécessaire que, « si les Princes d'Allemagne estiment que ceste affaire les touche, comme certes elle faict bien grandement, que promptement et sans dilay ilz mettent la main à l'oeuvre, » en m'envoyant secours d'argent et de gens, ou bien acheminant les affaires à quelque bonne » paix » (p. 4). Il disoit avec raison : « à la vérité, » les longueurs d'Allemagne nous tuent » (p. 371), et Marnix pouvoit s'écrier : « Je désirerois apprendre » si en Allemagne les Princes et les Seigneurs ne se » réveilleront jamais de leur sommeil » (p. 23).

Disons un mot d'un personnage dont il est souvent question, l'Archevêque de Cologne. Il étoit tombé, comme tant d'autres, de la superstition dans l'incrédulité; ennemi du Papisme et protestant contre le joug de Rome, sans vouloir se soumettre à celui de Jésus-Christ (p. 337). On l'excitoit à se détacher de l'Espagne et à braver le Pape en manifes-

tant ses opinions ouvertement. Il y a ici plusieurs pièces relatives à cette négociation (Lettre 475 et n^o. 475^a et 475^b); entr'autres un Mémoire, où le Landgrave a écrit en marge quelques observations laconiques par leur énergie et leur brièveté. En voici un exemple. « Je ne veux pas rester Ecclésiastique, » avoit dit l'Archevêque; « je veux résigner mon bénéfice; ensuite je ne m'oppose pas à ce que le feu du Ciel vienne embraser toute la boutique » (*Sein Churf. Gn. möchten leiden dasz der plitz und hagel in disz leben schlug*; (p. 343). A côté de ce voeu on lit, de la main de Guillaume de Hesse, *Amen!*

Voyant avec inquiétude la puissance de l'Espagne, ses intrigues et ses ambitieux projets, plusieurs grands personnages Catholiques, par exemple l'Evêque de Munster, (p. 85) et l'Archevêque de Mayence (*ibid*, et p. 131^a), étoient accessibles aux démarches des Princes Protestants en faveur des sujets de Philippe II.

Il seroit injuste de passer sous silence Maximilien II: plusieurs passages de la correspondance lui font honneur. Il défend Coligny quand l'Ambassadeur

de Charles IX, pour excuser le meurtre, veut changer la victime en criminel. « Je ne doy vous celer, » Sire, que l'Empereur m'a montré d'avoir quelque opinion du fait diverse de ce que je lui ay fait entendre » (p. 13*). « Comme je luy répétois les occasions certaines qu'en avoient donné ceux qui en avoient porté la peine, il me dict que, quand on veut faire une chose, on ne demeure jamais à faute de trouver couleur et prétexte » (p. 21*). Son confident Schwendy, « le plus idoine de tous ceux que le Prince voudroit pouvoir prendre à son service » (p. 391), d'après Schonberg, « un aussy fin galland qu'il y en a au monde » (p. 115*), et certes opposé à tout système persécuteur, employoit sans doute son influence en faveur des Pays-Bas. L'Empereur, bien qu'il crut devoir assister plus ou moins le Duc d'Albe (p. 79* et p. 233), multiplioit ses efforts pour déterminer le Roi d'Espagne à user de clémence et à pacifier ses Etats (p. 285, *in f*). Il avoit aussi en vue les intérêts de l'Autriche; mais, d'après son caractère et ses actes, on doit admettre que ce ne fut point là son unique motif.

Voyons maintenant L'ESPAGNE. Nous sommes à

même de donner plusieurs détails intéressants.

D'abord il y a (p. 146, *sqq.*) des observations fort justes sur la position de ce Royaume en général; sur les difficultés et les périls qui surgissent de tous côtés, et semblent, malgré une force apparente, présager un affoiblissement prochain. — Puis des particularités relatives aux intrigues de Cour: au parti de la guerre et à celui de la paix (p. 31*), le premier guidé par le Duc d'Albe, le second ayant le Prince Ruy Gomez et sous lui le Duc de Médina-Celi pour chef. « Le Duc de Médina travaille aussy tant qu'il » peut pour mettre de l'eau sur ce feu, avant qu'il » soit plus embrasé » (p. 33*). — En parlant de ces divers personnages nous avons tâché (p. 257—260), de recueillir et de communiquer avec exactitude et simplicité ce que la correspondance dépose à leur égard. De même pour le Cardinal de Granvelle (p. 257). Ennemi de la Réforme et Ministre de Philippe II, il n'étoit nullement porté pour les Espagnols; il vouloit « du mol avec le dur » (p. 35*). On ne lui conteste pas, il est vrai, des qualités éminentes, mais peut-être, sous le rapport du caractère, l'a-t-on trop sévèrement jugé. Il est probable que, lorsque ses papiers seront livrés au public, il y aura, tout en faisant la part des torts

et des vices, matière à la révision du procès.

Ces réhabilitations historiques ont un côté dangereux; car, si l'on aime, évitant un examen sérieux et difficile, à s'abandonner au courant de préventions presque universelles, on peut aussi trouver une satisfaction secrète à renverser une opinion longtemps admise, et même le désir d'être impartial peut conduire à la partialité. Nous le sentons doublement lorsqu'il faut parler du Roi d'Espagne: ici le terrain devient très glissant. Il faudra donc s'en tenir le plus soigneusement possible aux documents: c'est là, ce nous semble, le meilleur préservatif contre des chûtes et des écarts.

On a trop vanté Philippe II; on s'est fait une trop haute idée de ses talents.

Il avoit quelques unes des qualités dont un Roi ne sauroit se passer. — Sa physionomie ne trahissoit pas ses desseins. L'Ambassadeur de France écrit à Charles IX: « Je ne puis juger de l'intention du Roy Catholique, lequel est extrêmement saige dissimulateur » et ne se laisse entendre où il a ses pensées » (p. 93^a). « Il est peu communicatif de ses pensements et délibérations, aimant mieux travailler à escrire de sa main les choses qu'il veut taire, qu'en faire son commandement à personne du monde » (p. 95^a). Il

aimoit le travail; même il pousoit cet amour à l'excès. « Il se réserve toutes choses, qui le rend » extrêmement chargé et travaillé, et tient un » pro- » céder qu'il respond et veoit toutes les affaires et » les départ toutes où elles se doibvent respondre, » où elles demeurent le plus souvent immortelles, » ou qu'elles soient ou de grande ou de peu de con- » séquence, de manière qu'il n'en vient rien mieulx » (p. 330, *in f.*). Mais cette habitude dont la défiance étoit probablement la source, avoit des inconvénients d'autant plus graves que la liberté d'esprit, indispensable pour avoir des vues larges en politique, succomboit chez lui sous cette activité de détail.

Si on s'est exagéré les talents, d'autre part on a trop décrié le caractère de Philippe.

Il n'étoit pas le sanguinaire ennemi de ses propres sujets. Il désiroit sincèrement terminer les troubles, et eût volontiers fait d'importantes concessions pour y parvenir. « L'on esgnoist bien que, non obstant tous » les préparatifs de guerre, le Roy Catholique a tou- » tes ses cordes tendues pour composer les troubles » des Pays-Bas » (p. 32^{*}). Et l'Ambassadeur de France écrit à Charles IX; « Je diray à V. M. en ferme con- » science que ma moindre meffidance seroit sur le

» Roy Catholique pour le cognoistre Prince qui se
 » contanteroit de la paix » (p. 330). Sous ce rapport
 « il est plus sage que tous ses ministres ensemble ; je
 » cuide que tous ses dessaings seroit de bien garder
 » le sien, tenant ses estats bien paciffiqués ; (p.
 351). Malheureusement le seul point sur lequel
 les Protestants ne pouvoient se relâcher, la libre
 profession de leur foi, étoit précisément le seul que le
 Roi ne pouvoit jamais accorder. Zélateur du Papisme
 il se croyoit tenu envers Dieu à cette inflexibilité.
 Il est curieux de le voir se défendre. (p. 354)
 contre l'injuste soupçon qu'il assistoit sous main
 les Huguenots : l'Ambassadeur ajoute : « Il me dict
 » tout cela avec tant de véhémence et affection qu'il
 » passa assez son ordinaire de procedder, qui me
 » fait voir assurement que c'estoit chose de quoy
 » il se sentoit picqué et dont il ne voudroit estre
 » imputé » (*l. l.*). De même dans son conseil,
 » concluant tous à la paix, venant à résoudre,
 » il a respondu à toutes les propositions, ces pro-
 » pres mots : Plustost me voir mort que de consen-
 » tir en ce concert chose qui soit contre mon
 » honneur et réputation » (p. 336, *in f.*). Le sens de
 ces mots, dans sa bouche, ne sauroit être douteux.

Plaignons, condamnons Philippe, et réservons le

mépris pour la Maison de Valois. La conduite du Roi d'Espagne envers la France, au temps de la Ligue, a été l'objet de reproches en partie mérités. Mais on a trop peu tenu compte des menées et des perfidies par lesquelles il étoit poussé à bout. La Cour de France dissimule, après la St. Barthélemy, les encouragements donnés au Comte Louis; cachant ce qu'il y a eu dans ce massacre d'involontaire et de subit, tâche de s'en faire un mérite envers l'Espagne; et prodiguant les assurances de bonne volonté, que fait-elle aux Pays-Bas? Elle y attise le feu. A Madrid ses agents adjurent le Roi, « pour l'honneur de Dieu et Son Eglise, . . de n'entendre jamais à la paix avec le Prince d'Orange » (p. 18^{*}): en Allemagne ils combattent l'inclination du Prince d'Orange et des siens prêts à se réconcilier avec le Souverain. On flatte et cajole Philippe, tandis qu'on devient l'allié secret de ses ennemis. « De costé de France il n'y a que mensonges et tromperies » (p. 31); voilà le résumé de cette détestable politique. On doit déplorer l'opiniâtreté de Philippe; toutefois il sacrifioit des intérêts à ce qu'il croyoit être la vérité. Quand il aimoit mieux perdre ses Etats que de régner sur des hérétiques, il y avoit de la noblesse et du dévouement dans ce choix, et l'on ne

sauroit douter qu'il ne s'imaginât servir la Religion, même lorsqu'il s'opposoit avec le plus d'acharnement à l'oeuvre de Dieu. A la Cour des Valois, au contraire, nul principe, nulle croyance; pas d'autre mobile que les intérêts et les nécessités du moment; le plus parfait égoïsme joint à la plus profonde immoralité.

L'ANGLÈTERRE nous reste. Ce que nous pouvons en dire est peu de chose. Les encouragements que donnoit la Reine, étoient rares et tardifs. « Touchant la » Royne d'Angleterre, » écrit le Prince d'Orange en oct. 1572, « j'y ay envoyé Boisot, mais n'ay encor » nulle responce » (p. 5). Et plus tard, en février 1573 : « Les Ambassadeurs des Estats m'ont escrit que elle » ne s'en vouloit mesler, et qu'il n'y avoit nulle es- » pérance de ce costé là » (p. 51). Cependant par fois elle donnoit des espérances (p. 313 et 370) : car il falloit préserver du désespoir. Il est assez difficile de pénétrer les motifs de sa politique (p. 7—9). Peut-être faut-il se rappeler que son attachement à la cause Evangélique étoit balancé par la répugnance à encourager une résistance armée, dont elle n'apprécioit pas toujours assez le caractère et les motifs.

Elle s'en repentit plus tard. Au moins Mornay écrit en 1583 au Secrétaire d'Etat Walsingham : « Pour le Pais-Bas, si dès le commencement la Reine eust tenu la ligue qui s'estoit traittée, les choses ne fussent au poinct où elles sont, et n'eussent esté en celui où elle a esté très marrie de les voir. » Ainsi se vérifia ce que le Prince annonçoit en 1574. « Les Anglois se pourroyent avecq le temps bien appercevoir du dommaige, qui, s'attendant aux événemens et yssues de nos affaires, ont, comme ils estimoient, par grande prudence tousjours voulu temporiser » (p. 388).

Beaucoup promettre et peu tenir, sembloit la devise non seulement des alliés douteux, mais aussi de presque tous les soutiens naturels de la cause Evangélique. « Je vous prie, » écrit le Prince au Comte Jean, « de vouloir tenir la bonne main soit vers le Roy de France, le Roy de Pologne, Duc d'Alençon, Palatin, Ducq de Saxe, Brandenbourg, et aultres diverses, afin qu'ilz voullussent une fois prendre une résolution, sans nous tenir tousjours en suspens; car par si long délais les affaires se pourroyent avec le temps changer de la sorte que

¹ *Mémoires de Mornay*, I. p. 179.

» eulx et nous pourrions tomber en inconvéniens
 » inespérez » (p. 379).

Voyons maintenant quels sont, pendant que
 l'Europe délibère, les actes et les sacrifices de LA
 MAISON DE NASSAU.

Ici nous avons à parler des quatre frères pour la
 dernière fois.

Le Comte HENRI suivoit l'exemple de ses aînés
 et partageoit leurs travaux. Vaillant et dévoué il
 vécut peu; assez cependant pour prouver qu'il
 méritoit d'appartenir à sa glorieuse Famille (p. 398).

Le Comte JEAN montre toujours une infati-
 gable activité. Il négocie avec l'Electeur Palatin
 (p. 43*, 96*); avec le Landgrave, Schonberg, le
 Comte de Retz (p. 352), et d'autres personnages
 de la France et de l'Allemagne. C'est surtout lui
 qu'on charge de conduire l'affaire délicate de Co-
 logne (p. 210). « Singulier spectacle, » écrit Ehem,
 » de voir le Comte Jean et moi avec un Nonce du
 » Pape et ses compagnons Jésuites à la table de
 » l'Electeur, mangeant et buvant ensemble; tandis

» que l'un désiroit le mener à Dieu et l'autre à
 » Satan » (p. 340). Il y a de quoi s'étonner en voyant
 dans une foule d'endroits de la Correspondance la
 multitude d'expédients et de combinaisons que
 mettent en avant les Comtes de Nassau, tantôt pour
 secourir Haerlem (voyez dans la Lettre 424 une
 longue Consultation à cet effet); tantôt pour sur-
 prendre Anvers, ou Bergen op Zoom, ou Maestricht;
 tantôt pour rassembler des troupes et se frayer un
 passage à travers les Espagnols. Que si tant de pei-
 nes, tant de travaux étoient rarement couronnés de
 succès, le Prince, comme l'écrit Marnix, « savoit
 » très bien toutefois qu'il ne tient à la bone dili-
 » gance et affection de vos Seigneuries, et pour au-
 » tant faut prendre la volonté de Dieu en gré, espé-
 » rant que par Sa miséricorde Il aura pitié de son
 » pauvre peuple affligé, puisqu'Il cognoit les tamps et
 » saisons oportunes » (p. 153). — Mais le Comte Jean
 ne faisoit-il que négociier? Sans doute il s'exposoit
 moins souvent que ses frères aux périls. En voici le
 motif. « Quant à vous, » lui écrit le Prince, « oires qu'en
 » vérité il n'y auroit personne plus propre et idoine,
 » si est-ce que jammais je ne vous oserois importu-
 » ner, sachant fort bien qu'il n'y auroit aucune rai-
 » son de mettre toute nostre Maison en hazard de

» le perdre; aussi est-il nécessaire qu'il y ait tous-
 » jours quelque un par delà qui tienne correspon-
 » dence, tant avecq les Princes d'Allemagne,
 » qu'aultres Potentatz et villes, ce que personne ne
 » peut mieulx faire que vous, tant pour l'entière
 » affection que je sçay que vous avez à ceste nostre
 » juste cause, qu'aussy pour ce qu'estes fort bien
 » imbu de la pluspart de nos affaires, ayant mesme
 » cognoissance de ce qui s'est traicté avecques les
 » Roys de France et de Poulongne, la Reyne
 » d'Angleterre, les aultres Princes et villes »
 (p. 391). Malgré ces exhortations, quand il
 s'agissoit de combattre, il refusoit quelquefois de
 se tenir à l'écart. Nous en donnons une nouvelle
 preuve, jusqu'à présent, assez généralement du
 moins, ignorée (p. 369). Accompagnant ses frères
 jusque près du Mookerhei, une circonstance im-
 prévue le préserva d'être enveloppé dans un même
 désastre, et le Prince d'Orange, au milieu de l'é-
 preuve, put encore admirer les voies et reconnoître
 les miséricordes de l'Eternel.

Le Comte Louis, après tant d'agitations, de fati-
 gues, et de revers, étoit, surtout depuis le siège de
 Mons, fort maladif. Se trouvant en octobre 1572,

près de Cologne , en route vers Dillenbourg , il « n'a » pu encore se mectre en chemyn sans danger de sa » personne » (p. 18); il devra « donner ordre tant au » vieulx mal que à celui de la fiebvre qui luy est sur- » venu de nouveau » (*ibid*). En mai 1573 dans un très petit billet , qui même n'est pas autographe , il écrit au Comte Jean n'avoir « peu faire plus ample res- » ponce au Prince à cause de la maladie en laquelle » vous m'avez laissé » (p. 96).

Malgré l'affoiblissement du corps la vigueur de l'âme étoit la même. Le Prince savoit apprécier ce caractère ardent et généreux : « Je cognoy , » lui écrit-il , « vostre diligence telle et si bonne affection » qu'il n'est besoing de vous aiguillonner par parol- » les » (p. 88). Le Comte aimoit à aller droit et vite en affaire : « il m'a dict , » écrit Schonberg à la Reine-Mère , « plus de vingt fois , s'il n'avoit bien- » tost une résolution de Voz Majestez , qu'il pren- » droit party et qu'il ne pensoit estre obligé à rien , » si on trainoit ces choses à la longue » (p. 45*). Quand il s'agit de secourir , de sauver ceux qui résistent courageusement à l'oppression , il ne souffre ni détours , ni délais. « Le Conte a dict et redict » rondement , si dans peu de jours il n'a une responce » résolue , qu'il ne peult , ny veult faire perdre

» l'honneur à tout jamais à son frère , et à ces pauvres gens qui favorisent leur cause , les biens , le sang , et la vie » (p. 38^a).

Il préfère la mort à ce qui ressemble au déshonneur. Le bruit s'étant répandu qu'à la capitulation de Mons, il avoit promis de ne plus combattre contre le Roi d'Espagne, « Jamais, » dit-il « on ne m'a proposé chose pareille, et jamais je n'y eus consenti » (p. 17^a). Ajoutons que son courage n'étoit nullement irréfléchi. Si par fois il se laissoit emporter par sa valeur, nous croyons avoir montré, et spécialement par rapport à sa dernière expédition, qu'en lui adressant des reproches, on a confondu le dévouement avec la témérité (p. 358, 364, 398).

Brave soldat, capitaine habile, il semble avoir eu des talents supérieurs en politique. Mêlé aux négociations diverses que nous avons rapportées, il étoit par ses relations, peut-être aussi par son caractère, en même temps sérieux et jovial, l'intermédiaire pour les rapports qui se formoient entre la France et l'Allemagne. Il croyoit, en transférant la Couronne Impériale à une autre Famille, obtenir pour les Protestants, une liberté plus grande et mieux assurée. En 1572, avant la St. Barthélemy,

il dit à Charles IX « le premier jour qu'il arriva au
 » soir, et plusieurs fois encoires pendant le traicté
 » du mariage du Roy de Navarre, que... les Seigneurs
 » Princes Protestants... luy portoient si bonne af-
 » fection que, dévisans quelquefois entre eulx, ilz
 » soubhaitoient l'avoir pour Seigneur, le cas adve-
 » nant qu'on en deust faire élection » (p. 83* *et sq.*).
 Dans la suite ce fut encore lui qui en Allemagne re-
 commanda ce plan (p. 97*—107*). Si, comme il est
 assez probable, il en eût le premier l'idée, on voit
 qu'il mettoit dans ses combinaisons politiques la
 même audace qui l'animoit sur le champ de ba-
 taille.

Rarement quelqu'un inspira une confiance si gé-
 nérale et si illimitée. Quel est le secret de cet ascen-
 dant? Moins encore son incontestable habileté que
 sa franchise, sa droiture, sa loyauté, ce qu'il avoit
 d'ouvert et de généreux. Ses ennemis mêmes ne pou-
 voient lui refuser leur estime. Ainsi après la capitula-
 tion de Mons, à laquelle il fut contraint par la
 mutinerie des soldats (p. 16*), « Don Frédéric et le
 » Duc de Médina-Celi sont venus l'aborder avec
 » les plus grandes marques de respect; et Don
 » Frédéric lui a fait beaucoup de compliments,
 » protestant que là où il pourroit lui rendre quelque

» service, il le feroit aussi volontiers qu'à son plus
 » proche parent. Voilà ce qu'en présence du Prince
 » d'Orange et du Duc Christophe le Comte Louis a
 » lui-même rapporté » (p. 17^{*}). Mais, plus on faisoit
 cas du Comte Louis, plus on redoutoit son esprit
 entreprenant, sa vigueur, son audace. Morvilliers,
 donnant à entendre que le Prince d'Orange et les
 siens pourroient, réconciliés avec l'Espagne, trou-
 bler la France, observe que ce « danger est vérita-
 » blement à craindre, pour le regard mesme du Conte
 » Ludovic, homme prompt à tenter toute fortune,
 » et qui a grande réputation entre ceux de ce
 » Royaume de la nouvelle opinion » (p. 61^{*}). Schon-
 berg écrit : « s'il y avoit quelque anguille sous ro-
 » che, je m'assure que le Conte Ludovicq en seroit
 » de la partie » (p. 74^{*}). Il désire l'écarter de la Fran-
 ce, « le mettre en besogne, l'enbarquer ailleurs, »
 (p. 81^{*}), et garantir ainsi Charles IX « des menées
 » et entreprises de ce personnaige-là, qui est ung
 » des plus dangereux et que vous avez occasion de
 » craindre le plus, pour beaucoup grandes consi-
 » dérations, et principalement à cause du singulier
 » crédit et autorité qu'il a auprès de tous les Princes
 » Protestants » (p. 75^{*}).

Craint par ses antagonistes, il étoit adoré de ses

amis. « Le Comte Ludovicq, » écrit Schonberg, « est » pour le Landgrave un demy-Dieu » (p. 96*). En effet, froid et réservé envers le Prince d'Orange, il traite le Comte du ton le plus amical (p. 85 *in f.*). Schonberg sollicite ses bons offices en Pologne; et ce « en considération que son tesmoignage est très authentique auprès des Protestants, de quelque nation qu'ils soient » (p. 54*). On peut en conclure combien ceux de Hollande dans leurs angoisses devoient languir de le voir arriver. « Vostre présence m'est nécessaire; » lui écrit le Prince, « aussy tout le monde la désire » (p. 182). « Tout le pays vous attend comme un ange Gabriel » (p. 74). « Les Etats et tous les Hollandois ne font que crier après le Comte Louis » (p. 138).

Deux documents sont particulièrement caractéristiques.

D'abord un billet autographe relatif à la défaite des Espagnols dans un combat naval. « Louange et reconnaissance à l'Eternel pour cette grâce signalée; car, aussi longtemps que Dieu permet que la mer soit libre, les affaires du Prince ne sauroient guère aller mal. Maintenant un grand coup frappé dans ces récentes blessures (*ein gutter*

» *streich inn disse frische wunden*) auroit un bon
 » résultat. Dieu aidant, on y songera sans délai »
 (p. 119*). Le premier mouvement est une pensée
 de gratitude envers Dieu; le second un désir de
 profiter du succès pour en remporter un nouveau.

L'autre pièce, sans contredit une des plus curieuses de notre Recueil, est une Remontrance à Charles IX. Toujours négociant, prodigue de promesses vagues, et de paroles inutiles, le Roi de France continuoit la guerre contre les Huguenots et prenoit les avertissements du Comte en mauvaise part. « S. M. veult le tout interpréter comme si on
 » luy vouloit donner loy en son royaume » (p. 82*). Louis de Nassau soupçonnant de la mauvaise foi, nullement d'humeur à laisser un temps précieux s'écouler en délibérations inutiles, veut en finir. Dans ce Mémoire, sous des formes polies, il y a de la franchise, de la force, et beaucoup d'habileté. Il s'adresse à la conscience du Monarque, sans rien adoucir, sans rien pallier. Le Roi « a voulu forcer
 » les consciences de ses subjectz » (p. 85*). Il s'est baigné en leur sang (p. 89*). Et quel a été le fruit de ces atrocités? « Par le dernier massacre et troubles
 » présens l'Espagnol a plus affoibli S. M. que s'il
 » eust faict la guerre trente ans » (p. 85*). Il est des-

» titué de la plus fort colonne de sa couronne , qui
 » est l'amour et bienveillance de ses subjectz , et
 » son Etat ressemble à ung viel bastiment qu'on ap-
 » puye tous les jours de quelques pillotis , mais
 » enfin on ne le peult empescher de tomber » (l. l.)
Maintenant que le Roi ne s'y trompe point : s'il veut
des Alliés en Allemagne, il doit « cesser de tourmen-
» ter ses pouvres subjectz de la relligion » (p. 89*):
il doit « cesser de leur faire la guerre , qui est le
» vray et seul fondement sur lequel S. M. peult
» rebastir de nouveau sa réputation et tout ce
» qu'elle voudra avec les Princes Protestans ; car
» autrement il n'est possible de rien avoir » (p. 83*).
Sans perdre de vue ce qu'il doit à la Majesté Royale ,
« il ne peult oublier d'avertir S. M. qu'on comence
» par deçà à se fascher et ennuyer de façons dont
» on use en France pour négocier , descouvrant
» qu'on ne procède point rondement et ne se sert-on
» que de dissimulation , comme ung hameçon »
(p. 87*). Un souvenir vient donner encore du nerf
 à sa pensée ; c'est celui de Coligny. « On apperçoit »
 dit-il , « ès lettres et paroles de S. M. tant de faintes
 » qu'on ne se peult fier que de bonne sorte ; com-
 » me après les lettres que S. M. escrivit au dit Sei-
 » gneur Prince depuis la blessure de Monsieur l'Ad-

» miral, luy faisant entendre l'extrême desplaisir
 » qu'elle avoit receu d'ung tel accident et qu'elle en
 » feroit une si exemplaire justice qu'il en seroit mé-
 » moire à jamais; à deux jours delà, elle la [fist]
 » assez mal» (p. 87*, *in f.*). Ce n'est pas tout. Sou-
 haitant que le Roi obéisse à la voix de la justice et
 de l'équité, le Comte ne fait pas dépendre des
 Grands de la terre l'avancement du règne de Dieu.
 Celui qui tombera sur la pierre que le Seigneur a
 posée maitresse du coin, en sera froissé, et celui
 sur qui elle tombera en sera brisé: Charles IX fera
 bien de se rappeler qu'on n'extermine pas la reli-
 gion: « c'est une affection enracinée ès coeurs des
 » hommes, qu'on ne peut arracher avec les armes »
 (p. 89). Par la persécution il ne peut s'attirer que des
 malheurs: « Continuans en ses déportemens, tout ne
 » luy peult réussir qu'à mal et à bander encores da-
 » vantaige Dieu et les hommes contre luy » (p. 90).

Il falloit citer ce document. On y retrouve et
 la noblesse et la piété de celui qu'on pourroit
 appeler le Bayard des Pays-Bas, chevalier sans
 peur et sans reproche, mais que Théodore de
 Bèze honoroit d'un plus beau titre: « ce grand Dieu
 » vous a fait de longue main son champion » (p. 373).

Le mobile de sa vie fut un dévouement complet, ayant pour source une foi pure et simple à l'Évangile de Christ. Il nous sera permis, après tant de renseignements nouveaux, d'exprimer le vœu qu'il trouve, pour l'instruction de la postérité, un biographe qui, comprenant son caractère, soit digne de retracer ses actions!

A côté de trois frères si distingués par tout genre de mérite, le PRINCE D'ORANGE néanmoins se maintient au premier rang.

Sans argent, sans secours, sans ressources, avec des soldats indisciplinés, des amis souvent foibles et incommodes, des partisans douteux, seul tenant le gouvernail, il semble, comme le pilote au fort de la tempête, grandir encore par les difficultés et les périls.

En vain épuise-t-on en Allemagne toutes les ressources de la famille, en vendant perles, bijoux, argenterie, et chaque objet précieux (p. 210), le Prince est hors d'état de pourvoir aux nécessités les plus urgentes. « Nous venons trop court » de beaucoup » (p. 396). « La faute d'argent et de » crédit entre gens de guerre nous oste les moyens » de secourir Haerlem » (p. 130). « Par les grandes

» et trop extraordinaires charges qui nous survien-
 » nent de jour à aultre, les dépenses croissent aussi
 » continuellement, qui nous a déporté une extrême
 » courtresse d'argent, voire telle que je crains
 » cela nous causera indubitablement une révolte du
 » peuple » (p. 284, *in f.*).

Le genre des troupes qui viennent à son secours, est une nouvelle cause de soucis. Les Chefs donnent souvent l'exemple de la rudesse, de l'avarice, et de la cruauté. Les soldats, attirés fréquemment par le désir du gain, sont intraitables dès que les résultats ne satisfont pas leur cupidité. « Les Anglois de-
 » viennent plus difficiles et mal volontaires de jour
 » en jour et s'en veulent retirer... Aucuns des Fran-
 » chois suyvent le mesme pied, et tout ce mal ne
 » nous vient que à faute d'argent » (p. 196, *in f.*). Même les habitants des villes, exaspérés par les persécutions et les massacres, commettoient souvent les plus graves excès. « Ceux de Bomele ont mené la
 » Dame de [Vendeburch] prisonnière avec ses filles,
 » la menassant de pendre, lui ravi tous ses meublez...
 » Mais le Prince d'Orenge l'at faict délivrer, disant
 » qu'il ne faict guerre aux dames, mais aux Espai-
 » gnolz » (p. 382). Le Prince, quels que fussent les coupables, n'usait pas de ménagements : « Il a faict pen-

» dre ung sien maistre d'hostel qu'avoit faict foudre...
 » Il faict grande justice, aiant deffendu que l'on ne
 » touche aux gens d'Eglise, ny au paisant de Bra-
 » bant. » Confident de Granvelle, le Prévôt Moril-
 lon, écrivant ces lignes au Cardinal, ajoute : « Si
 » l'on faisoit justice de nostre costel, les affaires
 » yroient mieulx » (l. l.).

Pour les Magistrats, le Prince ne pouvoit trop s'y fier. Plusieurs, entraînés à regret par le mouvement général, désirant se ménager une perspective de pardon, inclinoient à livrer les villes aux Espagnols. « L'ennemy, » écrit le Secrétaire du Prince, « necesse, tant par lettres qu'aultrement, faire révol-
 » ter le peuple de par deçà ; en quoy il se trouve
 » assez secondé d'une partie des Magistratz, et mes-
 » mes ceux de Haërlem, qui ont envoyé leurs
 » députez à Amsterdam vers le Conte de Bossu
 » requérir leur pardon, luy donnans à entendre tout
 » l'estat de la ville » (p. 34).

La bonne volonté des Etats étoit d'un très grand prix ; car ils tenoient la bourse et cette bourse n'étoit pas facile à délier. Quelquefois cependant cette difficulté cessoit ; car, quand le péril est grand, l'égoïsme même devient libéral. « Quant à l'argent, » écrit le Prince, « les Estats m'ont accordé, à la vérité,

» une belle et grande somme, et m'esbahis qu'après
 » tant de foulles et desgâts du païs, ils le peuvent en-
 » coires trouver» (p. 395, *in f.*). Des éloges; pas encore
 de plainte. Cependant on voit percer déjà un manque
 d'énergie, un esprit de défiance et de domination,
 » Les Etatz, » écrit le Secrétaire, « tirent toutes
 » choses en longueur » (p. 39). Un Capitaine, Ernst
 von Manslo, s'est retiré en Allemagne; parcequ'il
 voioit « les Estats si mal résolus et affectionnés à
 » condescendre à leurs demandes que d'une mau-
 » vaise volonté en service du Prince » (p. 314).

Une grande partie de la population étoit Catho-
 lique, et foiblissoit a chaque offre de pardon. Beau-
 coup de gens, aussi beaucoup de Protestants, émi-
 groient, et d'ordinaire peu sensibles à des maux vus
 de loin, enlevoient au pays une grande partie du
 peu de ressources qui lui restoit (p. 63, *sqq.*). Mar-
 nix trouve expédient que les reitres pour avoir leur
 payement, arrêtent en Allemagne et ailleurs « tous
 » les fugittiffs de Hollande, pour les mestre à priz...
 » Certes par là nous recouvrons un double bien,
 » car eux seroyent payés, et nos fugytiffs contraints
 » de retourner à la maison » (p. 156). Mais on ne
 pouvoit atteindre tous par ce moyen; car sans
 partir eux-mêmes, « plusieurs habitans des villes

ont, par divers moyens, sauvé leurs biens hors
» du Pais » (p. 181).

Souvent on répondoit fort mal à la confiance du
Prince. Le Secrétaire écrit au Comte Jean: « Les
» désordres qui sont esté en Hollande devant la
» venue de Son Exc. sont esté si grans que je crains
» de là vient tout le mal, tant icy que celluy advenu
» au quartier d'Overysse, et faisoit fort à espérer
» que ceulx ausquelz son Exc. et Vos Seign. se sont
» reposées, se fussent quelque peu plus esvertuez »
(p. 38). Souvent même, pour éviter quelque dom-
mage personnel, on risquoit le salut de tous, en
n'exécutant pas les ordres donnés. « Oires que par
» réitérées fois son Exc. avoit commandé de percer
» la dycque entre Sparendam et Amsterdam, pour
» empêcher tout passaige à l'ennemy, par la prac-
» tyque toutesfois d'aucuns cela n'avoit esté faict,
» comme il estoit bien requiz, tellement que l'ennemy
» eust moien s'approcher de Sparendam (p. 36). »

Le Prince avoit à lutter aussi contre les exigen-
ces de ses amis. C'est ainsi que résistant aux
Réformés, qui, malgré les promesses faites aux
Catholiques, vouloient proscrire partout le Papis-
me, il trahissoit, disoit-on, la Religion et se prépa-
roit à rétablir la Messe (p. 61).

Le peuple, en général, avoit de fort bonnes dispositions. Mais pouvoit-on y compter? Le Prince répond: «Ce pays est de sa nature » inconstant et légèrement esmeu » (p. 132). « Je » treuve le peuple partout fort volontaire, mais » la première fortune qui nous survient, tout » zèle se pert » (p. 182). « Je vous prie que has- » tiez voz affaires, pour animer quelque peu le peu- » ple de deçà, qui s'en va du tout découragé » (p. 243). « Les courages ne se refroidissent... que trop » (p. 244). « Il n'y a peuple au monde qui plustost » se resjouit de quelque bonne nouvelle, aussi n'y » a-il son pareille qui pour quelque sinistre accident » plustost est abatu » (p. 388). Il est à craindre « que par la longue continuation de ceste guerre le » peuple ne se révolte par deçà, comme il en donne » de grandz indices » (p. 247). — Les bourgeoisies montrèrent souvent un dévouement sublime. L'énergie est communicative; et le Prince savoit allumer et nourrir ce feu dans les esprits. Partant du coeur, son éloquence étoit efficace. « Après son Excellence fist assembler tous les capteins et chiefs » de son Armada, et de bouche leur ramentevoit » de leur charge, les advisant de quelle grande importance et conséquence les affaires de Zélande

» estoient, avecq démonstration de la souver de
 » ceste guerre, et que à ce respect debvoient em-
 » ployer tout leur pouvoir pour la deffence de la
 » religion, franchises et privilèges de la patrie; [ce]
 » que tellement encouraga les soldats, que tous
 » d'une mesme voix respondirent qu'ils estoient
 » prests d'assister à son Excellence jusques à la der-
 » nière goutte de leur sang, et que, plustost que
 » d'abandonner la cause, aymeront myeulx de ser-
 » vir ung an sans recevoir maille, voire à encharger
 » tout ce qu'ils ont en ce monde» (p. 307).

Le Prince étoit seul. Ce n'est pas qu'il n'eût au-
 près de lui des serviteurs et des conseillers, dont il
 apprécioit le zèle, les talents, et la fidélité. Marnix,
 dont nous publions quelques Lettres dignes de lui;
 Brunynck, dont le style a quelque chose d'enjoué
 et de caustique (voyez surtout les Lettres 397 et
 415); Dathénus, dont les écarts ont trop obscurci
 le mérite (p. 217). Tseraerts, « fort misérablement
 » tué, » écrit le Prince, « à mon très grand regret,
 » pour y avoir perdu ung gentilhomme d'honneur
 » et fidèl serviteur, quoy que plusieurs, ou par en-
 » vie, ou par pure ignorance, taschent à le blasiner
 » et luy oster toute bonne renommée » (p. 213).
 Mais de tels hommes, aptes à s'acquitter avec talent

des charges et emplois que le Prince leur confioit , n'étoient pas à la hauteur de conférer avec lui sur la position des affaires en rapport avec l'ensemble de la politique. Celui qui peut-être en étoit capable et auquel le Prince s'en fut ouvert, Marnix , fut longtemps prisonnier : « A mon très grand regret le » Seigneur de St. Aldegonde, qui aultrement se » monstroit vaillant, ayant esté délaissé de ses sol- » datz, a esté prins » (p. 239). Soupirant après la venue de quelque personnage qui put assumer une partie de sa reponsabilité ; n'ayant, séparé de ses frères, personne avec qui il put s'épancher, il ne cesse d'écrire combien cet isolement lui devient difficile à supporter. « Je n'ay personne pour en affaires si » urgens me prester ayde ou conseil » (p. 177). « Nos » affaires sont en assez bons termes, moyenant que » j'eusse quelque ayde, m'estant impossible de sup- » porter seul tant de travaulx et le comble de si » grans affaires qui nous surviennent d'heure à aul- » tre, tant en faict des finances, de guerre, que des » aultres affaires politycques, et n'ay personne pour » m'y sublever, point ung seul homme, dont je » vous laisse penser en quelle peine je suis » (p. 191). » Je n'ay ung seul homme pour m'assister, moins » encore seconder aux affaires de si grand poix »

(p. 197). « Les affaires s'en iroyent sans double toujours méliorant, si je fusse quelque peu secouru et soubzlaigé de tant de peines et travaux qu'il me convient porter tout seul » (p. 212, *in f. et sq.*). « Je vous laisse penser que ayant à pourvoir à tant de lieux et me trouvant icy seul, de quelles peines et travaux je me trouve environné » (p. 122*).

Par sa position, (p. 1), ses talents, surtout aussi par son caractère, le Prince étoit celui autour duquel tous venoient se rallier. C'est là un fait manifeste. Un fait d'ailleurs qui se reproduit aussi souvent qu'un grand homme se trouve en face de grands périls. La jalousie, les défiances, l'envie se retirent, sauf à reparoitre avec une double énergie, lorsque le danger sera passé. Tous, par intérêt et presque par instinct, suivent celui qu'ils sentent seul capable de les guider.

Nous ne voulons rien exagérer, mais nous ne pouvons taire ce que les documents attestent. Et néanmoins dès que nous louons le Prince, ou plutôt dès que nous faisons remarquer des actes qui méritent d'être loués, on soupçonne que nous composons un panégyrique. Cette idée disparaîtra à mesure qu'on examinera la source où nous avons puisé.

Toutefois dès à présent nous tâchons d'éviter jusqu'aux apparences qui pourroient justifier de semblables suppositions. Voici comment. D'abord nous publions, sans réserve, tout ce qui nous semble important ou utile à publier¹ : Puis, dans nos re-

¹ Je ne recherche pas ce qui est piquant et scandaleux ; au contraire, dès qu'il n'en résulte aucune utilité pour l'histoire, je me fais une loi de l'omettre. C'est pourquoi j'ai publié fort peu de la Correspondance d'Anne de Saxe, dont on pourroit, soit à la Haye, soit à Cassel, composer des Volumes. Je croyois avoir indiqué assez clairement ce motif (Tome I. p. 252), lorsqu'après avoir dit « Il seroit facile de produire des preuves nombreuses de son inconduite, » j'ajoutois : « Nous ne comptons guères en faire usage que lorsqu'elles prouvent en même temps le bon droit, la modération, et la patience de son époux. » Cependant *M. Schlosser*, dans les *Heidelberger Jahrbücher der Literatur*, 1837, p. 14, a cru devoir donner à cette phrase une interprétation bien différente. « Wenn Herr G. v. Pr. dieses hinzusetzt, macht es seiner Treue gegen das Haus Oranien und seiner Ergebenheit allerdings Ehre, nicht aber seinem Eifer für reine historische Wahrheit. » Ailleurs j'ai parlé d'états mensuels des dépenses du Prince « assez difficiles à déchiffrer » (T. I. p. 94). *M. Schlosser* suppose que ce n'est là qu'un prétexte : nous avons voulu cacher ses dettes. « Herr Gr. sagt » zwar das Register sey unleserlich... ; wir glauben fast dasz es wohl lesbar war, aber nicht zum Zwecke dient » *l. l.* p. 10. J'affirme de nouveau que, découragé par les difficultés du Manuscrit, je n'en ai pas entrepris la lecture ; et je crois en outre que, lors même qu'il résulteroit de ces Registres que le Prince étoit fort endetté, on ne pourroit en conclure que pour lui, qui avoit de nombreuses possessions en Bourgogne et ailleurs sous la domination du Roi d'Espagne, des troubles fussent précisément le meilleur moyen de salut. — Lorsque *M. Schlosser*, *l. l.* p. 36, au sujet d'une Lettre du Prince dont la Princesse fait mention, demande : « warum sind nicht auch die

marques, nous ne faisons que répéter et transcrire ce que chacun est libre de collationner. Qu'on s'en prenne donc aux documents si, dans l'âme du lecteur, l'éloge vient se placer à côté du récit.

C'est ainsi qu'on ne sauroit feuilleter ce Tome sans rencontrer à chaque instant des preuves de la *persévérance* du Prince, de son *désintéressement*, et de sa *piété*. Dans cette foule de passages nous ne pouvons citer que quelques uns des plus frappants; l'embarras du choix est ici la grande difficulté.

Sa persévérance. — Nous n'avons qu'à ouvrir le volume. ←

» *Briefe* hier abgedruckt? » voici ma simple réponse: weil wir *die Briefe bis jetzt nicht gefunden haben.* — Mais en général que dire à de pareilles remarques? On n'est pas tenu sans doute de savoir si celui dont on examine les écrits, a quelque indépendance dans les opinions et quelque loyauté dans le caractère; cependant il ne faut pas supposer le contraire gratuitement. Je croyois aussi avoir pour défense la nature même de mes travaux: on n'entreprend pas un ouvrage qui exige des recherches aussi laborieuses, mais aimer l'histoire pour elle-même; et cet amour, s'il n'est pas toujours un préservatif contre une partialité involontaire, me semble peu compatible avec les intentions que M. Schlosser paroît me supposer. Je suis sensible au jugement favorable qu'un savant qui a si bien mérité des études historiques, a publié sur mes *Archives*; mais le respect que je lui porte et l'intérêt même de ce *Recueil* m'obligent à relever et à combattre de très injustes soupçons.

Tout fléchit. il résiste. L'unique espoir, quant aux moyens humains, étoit du côté de la France, il est changé en épouvante et terreur. On se retire; Mons capitule; en peu de jours plus de « quarante » enseignes de gens de pied se sont mis en une vilaine » et ignominieuse fuite » (p. 4). Le bouleversement subit des affaires « a tellement estonné les villes de » tous costez qu'il y a grand changement de courages » partout, tellement que les mieux affectionnez se » trouvent fort esbranlez » (p. 3). Et le Prince? « Je » suis résolu de partir vers Hollande et Zélande pour » maintenir les affaires par delà, tant que possible » sera, ayans délibéré de faire illecq ma sépulture » (p. 4).

A quelques mois de là, nouvelle crise. Haerlem se rend.

Le Prince avoit tout fait pour la secourir. Il n'avoit cessé de prier ses frères, qui certes ne se relâchoient point, « à vouloir employer tous leurs sens » et moyens pour désassiéger la ville de Haerlem » (p. 88). « Ce seroit grand dommage et faict de conscience de laisser ainsy périr tant de gens de bien » (p. 73). « Je vous laisse penser la honte et confusion que ce seroit de laisser perdre une ville qui » s'est maintenuz si vertueusement et le desplaisir

» que nous en recevrons outre la disréputation »
 (p. 95). « Son Exc. est party vers Leyden, pour il-
 » lec adviser des moyens que l'on polroyt tenyr pour
 » aider ceste pauvre ville de Haerlem, estant résolu
 » de metre le tout pour le tout, prenant Dieu pour
 » son aide » (p. 153 et 161).

Il avoit voulu payer de sa personne. Le désir
 exprès des Etats l'empêcha de prendre part à
 un dernier effort (p. 169). Toutefois cette « en-
 » treprinse » qui n'aboutit qu'à un terrible échec,
 étoit « très hasardeuse et entièrement contre son
 » opinion » (p. 175).

« Toute nostre conseryation et salut, » disoit-il,
 « gist en célérité, affin que la ville de Haerlem puisse
 » estre secourue. Que si cela ne se faict bientost,
 » je voy cest affaire venir en ung piteux estat »
 (p. 87). « Nous tomberions en ung estat misérable
 » à cause du desconfort du peuple, voyant que
 » n'avons en si longtemps peu secourir une ville
 » qui a si bien faict son debvoir; vous entendez as-
 » sez quelle en seroit la conséquence; certes non
 » aultre que celle que j'ay dict » (p. 88, *sq.*). « Il est
 » fort à craindre que, si ne la secourrons de bref,
 » nous tomberons entre' grans inconveniens, lequel

» polroyt attirer nostre totale ruine » (p. 129);

Eh bien! Haerlem succombe. Le découragement est général: « vous povez penser la perplexité où » ils [sont] voyant aller leurs affaires de ceste sorte...; les coeurs des habitans de par deçà s'affoiblissent de plus en plus, les couraiges se perdent, » plusieurs se retirent, et les finances sont espuisées, » tellement que ne nous reste quasi moien quelconque pour soustenir longuement » (p. 176, *et sq.*): Mais regardant au Prince qui écrit ces lignes, que voyons nous? Résignation, et de plus confiance en Dieu et redoublement d'activité. « J'avois espéré » vous envoyer melieures nouvelles de la ville de Haerlem; et toutesfois, puisqu'il a pleu autrement à ce » bon Dieu, nous fault conformer à Sa Divine volonté: je prens ce mesme Dieu en tesmoing d'avoir faict » selon mes moyens que me sont esté donnez tout ce » que m'a esté possible pour [la] secourir. Et n'ay obmis chose quelconque que j'ay estimé pouvoir » servir à ung si bon effet » (p. 175). Le Dieu fort est son allié (p. 178), et il ne songe qu'à employer les ressources qui lui restent; « rendant toute la » peine du monde pour trouver argent, à fin de » pouvoir remectre noz gens en ordre et dresser » nouveau camp » (p. 181, *in f.*).

Voyons encore. — Après les revers quelques succès; on respire: mais ce n'est qu'un instant. L'Espagnol envahit presque toute la Sud-Hollande; le Prince va se trouver cerné. Que fait-il? « Il semble que les ennemys sont délibéré d'assiéger ceste ville de Delft, et que par là me seroit osté le moyeu de tenir plus aulcune correspondance avec vous, ny aussy avec les aultres villes.... Je sçay bien que plusieurs trouveront assez estrange si je me laisse enserrer icy dedans; mays, tant pour garder mon honneur que pour ne décourager le peuple icy que ailleurs, a esté trouvé bon que je ne bouge d'icy dedans » (p. 241 *et sq.*).

Venons en aux nouvelles preuves de désintéressement.

Souvent on a cru que le Prince nourrissoit la discorde pour en profiter. On pourra se convaincre qu'en faisant la guerre, il désiroit la paix.

Qu'exigeoit-il? « Une paix bonne et assurée, telle qu'elle soit à l'avancement de la gloire de Dieu, contentement de S. M., bien et repoz de ses subjectz » (p. 299). « Ne voy autres articles à proposer, sinon, que la religion Réformée, selon la parole de Dieu, et l'exercice d'icelle soit permis, et

» puis la République et tout le pays remis en ses
 » anciens privilèges et liberté, et que pour cest
 » effect les estrangers et nommément les Espagnols
 » qui sont en quelque Gouvernement ou sol-
 » dats, ayent à se retirer Que si l'on nous
 » veut octroyer ces points et bailler bonne asseu-
 » rance d'iceux, l'on verra par effect que je ne dé-
 » sire rien tant que la paix et le repos publicq et
 » que ne suis opiniastre pour suyvre aucune mien-
 » ne opinion contre ce qui seroit raisonnable »
 (p. 50).

Ce n'étoit pas trop exiger. Les Députés de l'Empereur à Francfort eux-mêmes ont déclaré au Comte Louis qu'avant tout il faut s'accorder sur deux points; que l'Inquisition soit abolie et le Gouvernement des Espagnols fini (p. 106*). Plus de régime étranger; telle étoit l'opinion aussi du Landgrave Guillaume et de l'Empereur Maximilien (p. 286).

Mais ces points comment les obtenir? Comment surtout avoir des garanties suffisantes de leur exécution! L'Electeur de Saxe nullement porté à considérer la cause des Pays-Bas sous un jour favorable, avoue écrivant à Guillaume de Hesse que ce doit être là un bien grand obstacle, surtout après que le Duc d'Albe a violé envers plusieurs villes la foi

jurée (p. 32*); le Landgrave lui répond: « Je ne
 » saurois trouver de moyens ni d'assurance pour un
 » pareil traité, surtout dans ces temps pleins de
 » tromperie, et à cause du souvenir récent de la
 » perfidie envers l'Amiral » (p. 37*).

Le Prince avoit raison de dire: « Toute la diffi-
 » culté gist au point de l'assurance pour les exem-
 » ples passés et plusieurs fois réitérés, aussi pour
 » tant de serments qu'ils ont fait de ne tenir nuls
 » semblables contracts, et mesmes pour ce qu'ils se
 » persuadent d'en pouvoir estre absouts par le pa-
 » pe, et pour cette cause n'estiment aucunement y
 » estre tenus; je voudroye bien que les Princes mes-
 » mes advissassent entre eux de mettre quelques
 » moyens en avant, sur lesquels nous peussions es-
 » tre bien assurez; veu que de ma part je confesse
 » de n'en pouvoir trouver nuls, au moins qui pou-
 » roient aucunement estre acceptés du Roy: pour-
 » quoy je vous prie d'y adviser, et si l'on trouve que
 » la chose soit faisable, je ne faudray à y condes-
 » cendre pour ma part, et y induire les Estats du
 » pays tant qu'il me sera possible » (p. 50, 51).
 Connoissant le Roi, le sachant inébranlable en ce
 qui touche les intérêts du Papisme, il craint, non
 sans motif, que les ouvertures d'accommodement

ne soient « sinon ruses.... Aussi ne puis-je me per-
 » suader qu'il voudra jamais contracter aucune paix
 » avec ses soubjects, si ce n'est sous forme de
 » pardons » (p. 114). « Les ennemis semblent de
 » rechef mettre la paix en avant....; le tout ne le
 » font que pour nous tromper et endormir...., et
 » nous prendre peult-estre au dépourveu » (p. 251).

Celui qui veut éluder une conciliation, que fait-il ?
 A mesure que l'ennemi devient traitable, il devient
 exigeant; augmente, modifie ou dénature les arti-
 cles qu'il a proposés. Le Prince, après avoir fixé con-
 sciencieusement la limite, ne prétend pas la dépasser.
 En juin, se rapportant à une Lettre écrite en
 février, « Quant aux conditions... ne sçay aultre pied
 » que l'on poroit prendre » (p. 157). Et en novem-
 bre: « Quant aux conditions de paix que nous voul-
 » drions mettre en avant, je vous en ay aultre fois
 » escript et n'en sçauroys encore présentement pro-
 » poser autres, sinon que, retirant les Espagnolz et
 » aultres estrangiers hors du pays, l'on nous accorde
 » libre exercice de la parole de Dieu selon Son com-
 » mandement, avec restitution des droictz, privi-
 » lèges et anciennes libertez du pais, pour ainsy
 » faire vivre les subjects de sa Maj. soubz l'entière
 » obeissance d'icelle » (p. 237).

Il y a encore le témoignage non suspect de Schou-
 berg. « Le Laudgrave a fait tout ce qu'il a peu pour
 » dégouter le Conte Ludovicq de la pacification des
 » Pays-Bas ; mais le Conte luy a dict roudement que
 » ce n'est en sa puissance d'empêcher le Prince son
 » frère, ni les Estas, qu'ils n'y entendent ; si ce n'est
 » que bientost... on entrast au party que sçavez avec-
 » ques le Roy » (p. 52^{*}). Et ailleurs : « Je cognois à tou-
 » tes les actions, négociations, et déportements du
 » Conte Ludowig qu'ils sont résolus (pour le moins
 » bien fort enclins) à embracer une pacification au
 » Pays-Bas, moyennant qu'elle soit quelque peu ho-
 » norable et qu'ils y voyent de la seureté » (p. 46^{*}).

Que s'il pouvoit encore y avoir quelque doute,
 rappelons nous ce que la position du Prince avoit de
 décourageant et de critique. Pourvu que le Roi of-
 frit des conditions tolérables, que pouvoit-il dési-
 rer de plus ? « Quant à la poursuite... pour avoir la
 » paix, je le trouverois fort bon, mais je y vois pe-
 » tite apparence » (p. 229). « Je vous prie de mettre
 » par delà au plustôt ordre, afin qu'il y soit remédié
 » par une paix ou par une bonne levée pour nostre
 » secours, n'estant aultrement possible de mainte-
 » nir plus longtemps » (p. 285). « Je vous prie de
 » tenir la main à ce que..., si c'est à bonne escient

» que l'on propose, que nous en puissions bientôt
 » avoir quelque résolution, considéré que de jour à
 » autre nous nous trouvons plus bas des moyens et
 » de crédit, et semble impossible de le soutenir à
 » la longue » (p. 114). L'acheminement vers la paix
 étoit pour lui une *bonne nouvelle* (p. 72). — A cha-
 que instant il étoit près de périr: un traité honorable
 pouvoit le sauver. Comment n'eût il pas désiré voir
 couronner ainsi ses pénibles travaux?

« Vous savez assez, » écrit le Prince à ses frères,
 « que mon intention n'a jamais esté, et n'est enco-
 » res de chercher tant peu que ce soit mon particu-
 » lier; ains j'ay seulement aspiré et prétendu à la
 » liberté du pays, tant au fait de la conscience
 » comme de la police, que les estrangers ont tâché
 » d'opprimer » (p. 50).

« Le Prince, » écrit l'Electeur Palatin, « est intime-
 » ment convaincu qu'abandonner une cause commu-
 » ne à tous, et qui concerne la gloire et la Parole de
 » Dieu aussi bien que la liberté du pays, seroit per-
 » dre son honneur, sa réputation, et une bonne
 » conscience, le plus grand trésor sur la terre, et
 » jeter honteusement les pauvres sujets des Pays-
 » Bas dans la gueule du tyran » (p. 129*).

Le Comte Louis, dans un Mémoire à l'Electeur de Saxe, où il justifie la conduite du Prince, s'appuye sur des faits: « Il n'est pas né sujet, mais appartient aux Etats de l'Empire;... il s'est retiré devant son Maître, quand celui-ci a usé de violence, sans admettre personne à se justifier. Il n'a pas voulu retenir Anvers, Malines, Amsterdam, Valenciennes, toute la Hollande, la Zélande, et l'Archevêché d'Utrecht, qu'il avoit entre les mains. Dans le sentiment de n'avoir rien fait de condamnable, il n'a pas songé à mettre son fils et ses biens en sûreté. Il a toujours agi au su et avec l'avis des Princes et Electeurs. Il n'auroit jamais songé à retourner dans les Pays-Bas, si on ne l'y eût appelé » (p. 124*).

Et, si l'on se défie de cette espèce de note diplomatique, lisons ce que les frères du Prince, lorsqu'ils même que rien ne les porte à dissimuler, lui écrivent: « Nous qui entrevoyons les obstacles que vous avez à combattre (*wir so von den sachen etwas wissen*), pouvons jusqu'à un certain point, apprécier vos soucis, vos peines, vos labeurs, vos périls; d'autres ne sauroient s'en faire une idée. Toutefois, puisque cette cause et cet oeuvre ne sont pas des hommes, mais de Dieu; que vous ne vous y

» êtes pas ingéré de vous-même, mais que le Tout-
 » Puissant vous a appelé, vous trainant, pour ainsi
 » dire, par les cheveux ; que vous avez visiblement
 » éprouvé, dans vos travaux et par des effets mani-
 » festes, le secours, la grâce, et le pouvoir merveil-
 » leux de l'Eternel, nous devons tous L'en remer-
 » cier vivement, nous réjouir de Sa protection
 » paternelle et nous y confier, malgré tout ce que
 » nous croyons appercevoir de difficultés et de
 » dangers » (p. 220).

On est forcé d'en convenir ; les motifs du Prince
 et la cause de la guerre se résument en une seule
 cause et en un seul motif, la défense de la religion.
 C'étoit le but. Quelquefois sans doute il semble pla-
 cer le maintien des Privilèges sur la même ligne ; il
 ne met pas toujours le Protestantisme en avant ; c'est
 qu'il vouloit tenir des voies de conciliation ouvertes,
 et ménager la susceptibilité du Roi et des Catholiques ;
 c'est qu'il vouloit rallier ceux-ci autour des libertés
 communes. Il étoit du même avis que Marix : « Qui
 » considérera toutes choses de près, trouvera à la
 » vérité que la grande et continuelle rigueur que l'on
 » a usée à l'extirpation de ceste religion pour laquelle
 » si longtemps nous avons esté persécutez, a esté,
 » aussi bien pardeçà comme par toute la Chrestien-

» té, la seule et unique source et le motif principal
 » de l'altération du peuple, au moien de laquelle
 » consécutivement ont esté causez tous les désor-
 » dres, dont la lettre de vostre Excellence faict men-
 » tion. Ce que mesmes l'on a par cy-devant veu et
 » trouvé par expérience du temps de noz ancestres,
 » toutes et quantes fois que l'on a voulu par moyens
 » si violents remédier à une chose qui de sa nature
 » ne se peult extirper par violence, ains seulement
 » par persuasions et enseignements » (p. 288).

Après avoir vu le désintéressement, remontons à la source. Le Prince avoit une véritable piété. Nous avons remarqué dans les Tomes précédents que sa foi s'affermissoit à l'école du malheur. Ici encore des épreuves non moins rudes produisent les mêmes salutaires effets.

Il se range parmi les Calvinistes (p. 226). Etoit-ce parceque leur opinion sur quelques articles de foi lui sembloit plus Biblique que celle des Luthériens? C'est difficile à dire, et peu important à savoir. Sans doute les préventions du Prince contre les Calvinistes avoient graduellement disparu. Du reste, quoiqu'il n'aura pas ignoré les différences entre les Protestants, qui malheureu-

sement influoient beaucoup sur la politique, il nous semble peu probable qu'il les ait profondément étudiées. Il attachoit un grand prix, non à ce qui sépare, mais à ce qui unit les véritables Chrétiens. Il savoit que tous ont péché et qu'ils sont entièrement privés de la gloire de Dieu; étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ. Il se confioit uniquement en Jésus-Christ crucifié, de tout temps un scandale pour les Juifs et une folie pour les Grecs, mais de tout temps aussi Christ, la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu'.

En juillet 1573 l'Espagnol est presque maître du pays. Les capitaines du Prince ne voyent nul moyen de salut. Ils exigent qu'il déclare quels sont les Po-

' *M. Schlosser, l.l. p. 2*, observe que presque jamais le génie et la grandeur n'ont été unis à la moralité Chrétienne. « Wir übrigen Menschen... haben den Trost dass Genialität und Gröszemit der... christlich apostolischen... Moralität fast nie vereinigt gefunden werden. » Espérons qu'un jour il sera une exception en faveur de Guillaume Premier. — Il est vrai que, quand il s'agit d'une manifestation un peu franche d'opinions religieuses, il n'admet pas aisément de la sincérité. « Wir hoffen dasz es nicht in Holland wie in Deutschland ist, wo man mit der Frömmigkeit nach Gunst, Besoldung, Stellen und Orden jagt » (p. 13). Il sera permis de révoquer ces accusations contre l'Allemagne en doute, du moins dans leur généralité; et quant à la Hollande, si *M. Schlosser* veut prendre des informations, il sera pleinement rassuré à cet égard.

teutats dont l'alliance le fait persévérer, lorsqu'il n'y a plus aucune chance de succès. « Quand j'ai » entrepris de protéger les Chrétiens opprimés, j'ai, dit-il, « préalablement traité alliance avec l'Eternel, » le Dieu des armées, dont la main forte et puissante » saura, quand il Lui plait, les délivrer » (p. 178) : réponse connue, mais qui devoit, ce nous semble, trouver place dans notre Recueil.

Après des nouvelles favorables sur les dispositions des Princes d'Allemagne; « Je remercy Dieu » de ce qu'il Luy plaist illuminer les coeurs de ceux » que vous me dictes par delà... Le Seigneur Dieu » face le tout réussir à Sa gloire et au soulagement » de Son pauvre peuple » (p. 245). « L'issue est entre les mains de Dieu; ne savons s'il Luy plaira y » donner Sa grâce » (p. 246).

A l'approche d'un nouveau danger: « Comme il » semble que les ennemis sont résoluz de tenter » encoires une foys la voye de force pour ravictuail- » ler Middelburch, je vous prie de faire faire par » tout des prières à Dieu, afin qu'il Luy plaise nous » regarder en miséricorde, sans nous laisser tomber en telle extrémité, qui causeroit indubitablement par trop grande effusion de sang » (p. 325).

Après une victoire: « Je ne peulz obmettre de vous

» advertir en diligence le grand heur qu'il a pleu à ce
 » bon Dieu nous envoyer » (p. 120*). Ensuite quand
 il a terminé le récit : « Et puisque c'est le Seigneur
 » Dieu, le Dieu dy-je des armées seul qui nous a
 » donné ceste victoire, la raison veult aussi qu'à Luy
 » seul nous en rendons grâces, avecq ferme espoir
 » que ce ne sera la dernière victoire qu'il nous don-
 » nera, et qu'il deffendra et maintiendra ceste tant
 » juste et équitable querelle, maugré qu'en ayent
 » tous ses ennemis » (p. 122*).

—

En terminant le Tome précédent, nous avons
 quitté le Prince à la St. Barthélemy; nous le quittons
 ici dans un moment pareil; après la bataille du Moo-
 kerheide.

Cette défaite eut lieu en avril 1574.

Nous publions six lettres écrites durant ce mois
 par le Prince au Comte Louis. Nulle réponse; nul
 renseignement; ensuite des bruits vagues, confus;
 rien de certain, rien de précis. Sept jours après la
 bataille, il écrit: « Je me trouve en la plus grand
 » peyne du monde, pour n'avoir en aucunes nou-
 » velles ou responce de vous sur sept lettres que je
 » vous ay escript depuis le x^e jour de ce moys, et
 » dont la dernière a esté du xviii^e » (p. 372). Le 22

il écrit au Comte Jean : « Je leur ay dépesché plus de » dix messai-giers, mais toutesfois je n'ay jamais peu » entendre aulcune nouvelle ny certitude » (p. 379). On voit croître à chaque fois ses inquiétudes et ses anxiétés.

Enfin le Prince ne peut douter de son malheur. L'armée qu'on attendoit impatiemment, est en déroute; les Chefs, deux de ses frères, ont péri. C'est alors qu'il écrit au Comte Jean la Lettre 492. Pour indiquer ce qu'elle a de touchant et de caractéristique, il faudroit la transcrire presque en entier. On y remarque une profonde tristesse, une résignation parfaite, une persévérance et une activité que rien ne sauroit rebuter.

« Nous sommes privez de ceulx sur lesquelz j'avois » basty tout mon espoir » (p. 391). Ce ne sont pas uniquement des regrets sur des instruments brisés; c'est une vive affection, un tendre attachement fraternel. « Je vous veulx bien confesser ouvertement » que j'ai la teste tellement estourdie d'une si grande » multitude d'affaires, et mesmes de regret et de » mélancolie, pour la perte de Monseigneur le Duc » Christophore et de mes frères, lesquels je tiens » assurément mortz, que je ne sçay à grand peine » ce que je faiz » (p. 390).

Il ajoute immédiatement : « et toutesfois, si la »
 » volonté du Seigneur a esté telle, nous le devons
 » porter patiemment » et ailleurs : « Je vous confes-
 » se qu'il ne m'eust sçeu venir chose à plus grand
 » regret; si est-ce que tousjours il nous fault confor-
 » mer à la volonté de Dieu et avoir esgard à Sa di-
 » vine providence, que Celuy qui a respandu le
 » sang de sou Filz unique, pour maintenir son
 » Eglise, ne fera rien que ce qui redondera à l'avan-
 » cement de Sa gloire et mainténement de Son Egli-
 » se, oïres qu'il semble au monde chose impossible.
 » Et combien que nous tous viendrions à mourir,
 » et que tous pauvre peuple fust massacré et chassé,
 » il nous faut toutesfois avoir ceste assurance que
 » Dieu n'abandonnera jamais les siens » (p. 386,
 387).

Cherchant à réparer le désastre : « De mon costé
 » vous pouvez estre assuré que je feray à cet effect
 » le debvoir aultant qu'en moy sera et comme j'ay
 » fait jusques icy » (p. 388). « Je vous prie, de la
 » meilleure affection qu'il m'est possible, d'employer
 » tout vostre entendement et vos cinq sens à trou-
 » ver quelque remède convenable » (p. 389). Ensuite
 il développe son opinion, et entre dans beaucoup
 de détails.

Enfin il ajoute: « Il me souvient à ce propos
 » de ce que aultrefois je vous ay dict, que l'on
 » pourroit maintenir ce pays contre toutes les for-
 » ces du Roy d'Espagne l'espace de deux ans, mais
 » qu'alors aurions nécessairement besoing d'estre
 » secourus, oires que Dieu le peult maintenir sans
 » aultre secours, ainsy qu'il a faict jusques icy, mais
 » j'en parle humainement; et comme les deux ans
 » s'en vont de brieff expirer, il seroit plus que
 » temps que quelques Princes et Potentats nous
 » eussent tendu la main; que s'il ne se treuve aucun
 » de ceste volonté et que par faulte de secours nous
 » nous allions perdre, au nom de Dieu, soit! Tous-
 » jours aurons cest honneur d'avoir faict ce que
 » nulle aultre nation n'a faict devant nous, assa-
 » voir de nous estre deffendus et maintenus, en ung
 » si petit pays, contre si grands et horribles efforts
 » de si puissaus ennemis, sans assistance quelcon-
 » que. Et quant les pouvres habitans d'icy, délais-
 » sés de tout le monde, voudroyent toutesfois opi-
 » niastrer, ainsy qu'ils ont faict jusques à mainte-
 » nant, et comme j'espère qu'ils feront encoires, et
 » que Dieu ne nous veuille chastier et du tout per-
 » dre, il cousteroit aux Espagnols encoires la moi-
 » tié d'Espagne, tant en biens qu'en hommes, de-

» vant qu'ils auroient faict la fin de nous » (p. 396, 397).

Ce sont là des accents prophétiques. Et cependant le Prince, pénétrant dans l'avenir, restoit en deçà de la réalité. Il ne prévoyoit pas que bientôt sept Provinces seroient indépendantes; que leur République, renversant la puissance de ses ennemis jusqu'au bout du monde, couvrirait les mers de vaisseaux; que l'Espagne, affoiblie, humiliée, se verroit réduite à sanctionner cette union; et qu'un jour, menacée par la France, elle n'auroit que la Hollande pour la sauver. Les bénédictions de Dieu envers ceux qui Le craignent, surpassent les espérances de l'homme. Il réalise dans tous les siècles les promesses qu'Il mettoit dans la bouche des Prophètes d'Israel. « Ceux qui te font la guerre, seront » comme ce qui n'est plus. Car Je suis l'Eternel ton » Dieu, celui qui te dis: Ne crains point, c'est Moi » qui t'ai aidé... Ne crains point, Je t'aiderai, dit » l'Eternel » ¹.

¹ Esaie, ch. 41, v. 12—14.



CONTENU.

TOME IV.

LETTRE.

Page.

1572.

OCTOBRE.

N ^o . 16 (1). Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur Palatin. La St. Barthélémy ne sauroit renverser l'oeuvre de Dieu.	14 [*] .
• 17. G. de Schonberg à la Reine-Mère. Nécessité de dissiper les craintes des Princes Protestants.	14 [*] .
• 18. G. de Schonberg au Duc d'Anjou. Le Duc ne doit pas donner occasion de croire qu'il favorise le Roi d'Espagne.	15 [*] .
• 19. Le même au Comte de Retz.	16 [*] .
• 20. J. Schwarz au Landgrave Guillaume de Hesse. Reddition de Mons.	16 [*] .

(1) N^o. 1—15 (Lettres de Schonberg, du Duc Jean-Casimir, de Henri Duc de Guise, du Comte Jean de Nassau, des Ambassadeurs de Vulcob et St. Goard, de la Reine-mère de France, et du Duc d'Anjou) se rapportent presque exclusivement aux négociations de la Cour de France avec les Princes Protestants d'Allemagne depuis octobre 1571 jusqu'en octobre 1572.

LETTRE.	Page.
CCCLXXXIX. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur l'état déplorable des affaires.	1.
CCCLXXXIX ^a . Mémoire de Bernart, Seigneur de Mérode, pour justifier sa retraite de Malines.	9.
n ^o . 21. St. Goard au Roi Charles IX. Il a fortement déconseillé à Philippe II toute mesure de conciliation envers le Prince d'Orange.	18 ^a .
CCCXC. Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Sur le mauvais état de sa santé et sa prochaine arrivée à Dillenbourg.	18.
CCCXCI. Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Sur la désignation de Siegen comme lieu de retraite pour les réfugiés des Pays-Bas.	19.

NOVEMBRE.

n ^o . 22. G. de Schonberg au Roi. Le Duc d'Albe proteste ne vouloir aucunement molester l'Empire; Maximilien II désire réconcilier le Prince d'Orange avec Philippe II.	19 ^a .
CCCXCII. Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Il lui mande son arrivée à Sibourg.	20.
n ^o . 23. Réponse de l'Electeur Palatin à Frégose.	20 ^a .
» 24. St. Goard à la Reine-Mère.	21 ^a .
» 25. De Vulcob au Roi Charles IX. Conversation avec l'Empereur sur la St. Barthélémy.	21 ^a .
CCCXCIII. P. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte Jean de Nassau. Nouvelles diverses	22.
n ^o . 26. St. Goard à la Reine-Mère.	22 ^a .
» 27. De Vulcob à la Reine-Mère. Opinion de l'Empereur relativement aux Pays-Bas.	22 ^a .
» 28. St. Goard au Roi Charles IX. Entrevue avec Philippe II.	23 ^a .
» 29. Réponse du Landgrave Guillaume de Hesse au Roi Charles IX.	25 ^a .
» 30. Le Duc d'Anjou à M ^r de Schonberg.	26 ^a .

LETTRE.	Page.
cccxciv. J. Taffin au Comte Louis de Nassau. Relative à un lieu de retraite pour les réfugiés des Pays-Bas.	23.
cccxcv. Le Comte de Nuenar au Comte Louis de Nassau. Relative au Duc de Clèves et aux affaires de la Gueldre et de la Hollande.	25.
DÉCEMBRE.	
cccxcvi. W. Zuléger au Comte Louis de Nassau. Négociations trompeuses de la part de la France.	30.
n°. 31. St. Goard au Roi Charles IX. Le Duc d'Albe en défaveur.	27.
cccxcvii. N. Brunynck au Comte Jean de Nassau. Nouvelles diverses. siège de Haerlem; affaires de France.	33.
cccxcviii. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il lui recommande I. de Baudringien, député par les Chrétiens de France vers les Electeurs et Princes Protestants.	40.
1573.	
JANVIER.	
n°. 32. St. Goard à la Reine-Mère. La St. Barthélémy acte prémédité.	28.
cccxcix. David au Comte Louis de Nassau. Sur la difficulté du passage d'Emden en Hollande; état des affaires dans les Pays-Bas et en France.	42.
cd. Le Prince d'Orange à W. Ripperda, Gouverneur de Haerlem. Promesse de secours par tous les moyens possibles.	47.
n°. 33. Le Roi Charles IX à St. Goard. La St. Barthélémy acte non prémédité.	28.
FÉVRIER.	
cdi. Le Prince d'Orange à ses frères. Sur les condi-	

LXXXVIII

LETTRE.	Page.
tions auxquelles on pourroit conclure la paix.	49.
n ^o . 34. G. de Schonberg au Duc d'Anjou. Tentatives du Roi d'Espagne pour parvenir à l'Empire.	30*.
CDII.Arrêt du Roi d'Espagne touchant certains articles de l'inquisition. Nouvelles de France.	52.
CDIII. Charles de Meyere au Comte Louis de Nassau. Il n'a pû s'embarquer d'Emden vers la Rochelle.	53.
n ^o . 35. St. Goard au Roi Charles IX. Dispositions de l'Empereur; gouvernement des Pays-Bas.	31*.
CDIV.au Comte Jean de Nassau. Sur les affaires de Haerlem et de la Zélande, et les actes du Prince relativement à la religion.	58.

MABS.

CDV. L. von Embbe au Comte Louis de Nassau. Plan pour surprendre les vaisseaux venant du Pérou; moyens de se procurer des munitions et de l'argent.	67.
CDVI. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Conditions de paix; nouvelles de Haerlem, et d'Anvers.	72.
CDVII. La Butte au Comte Louis de Nassau. Nouvelles de France.	75.
n ^o . 36. L'Electeur Auguste de Saxe au Landgrave Guillaume de Hesse.	32*.
» 37. Le Roi Charles IX à St. Goard. Il se défie du Roi d'Espagne.	32*.
» 38. Le Cardinal de Granvelle au Prévot Morillon. Affaires des Pays-Bas.	34*.
» 39. Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe. Réponse au num. 36.	36*.
» 40. G. de Schonberg à la Reine-Mère. Négociations avec le Comte Louis de Nassau.	37*.

LETTRE.	Page.
no. 41. Le Roi Charles IX à [G. de Schonberg]. Intentions du Roi d'Espagne à l'égard des Pays-Bas.	39 ^o .
» 42. G. de Schonberg au Roi. Relations des Princes Protestants d'Allemagne avec les Huguenots.	40 ^o .
» 43. G. de Schonberg à la Reine-Mère. Négociations avec le Comte Louis de Nassau.	43 ^o .
CDVIII. D. der Kercken et A. de Bleicker, Ministres du St. Evangile, au Prince d'Orange. Desseins sur Anvers.	77.
n ^o . 44. G. de Schonberg au Roi Charles IX. Voyage de l'Electeur de Saxe vers l'Empereur.	49 ^o .
» 45. Note du Roi de France et de sa Mère relative à leurs intentions envers le Prince d'Orange.	50 ^o .
AVRIL.	
» 46. Le Président Viart au Roi Charles IX.	51 ^o .
CDIX. Le Prince d'Orange à ses frères Jean, Louis, et Henri, Comtes de Nassau. Dispositions peu favorables de l'Empereur.	79.
CDX. ...au Comte de Nassau. Echec près du Diemerdyk : sortie de ceux de Haerlem; nouvelles de Zélande.	80.
n ^o . 47. G. de Schonberg à la Reine-Mère. Intentions du Landgrave Guillaume de Hesse.	52 ^o .
» 48. G. de Schonberg au Roi. Bonnes dispositions du Landgrave et du Comte Louis de Nassau.	53 ^o .
» 49. G. de Schonberg au Duc d'Anjou. Dévouement du Landgrave.	54 ^o .
» 50. Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Evêque de Munster. Il lui mande que le Comte Louis de Nassau a des conférences avec Frégose et G. de Schonberg.	55 ^o .
» 51. Avis de Morvilliers à Cathérine de Médicis. Il conseille d'éviter soigneusement la guerre	

LETTRE.	Page.
contre l'Espagne, tout en ménageant le Comte Louis de Nassau.	57*.
CDXI. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il désire sa venue au secours de Haerlem.	83.
n ^o . 52. De Vulcob au Roi Charles IX. L'Empereur s'efforce de pacifier les Pays-Bas.	70*.
» 53. La Reine-Mère à G. de Schonberg. Le Roi délibère sur les propositions du Comte Louis de Nassau.	70*.
CDXII. Guillaume, Landgrave de Hesse, au Comte Louis de Nassau. Négociations avec les Archevêques de Cologne et de Mayence.	85.

MAI.

n ^o . 54. Le Roi Charles IX à G. de Schonberg. Interrogatoire du Baron de Rhingrave sur une prétendue tentative d'empoisonnement du Comte Louis de Nassau.	71*.
CDXIII. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Nécessité de secourir Haerlem; succès en Zélande.	87.
CDXIV. Ph. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte Jean de Nassau. Succès en Zélande.	89.
CDXV. N. Brunynck au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses.	92.
CDXVI. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il insiste sur sa venue.	93.
n ^o . 55. Le Roi Charles IX au S ^r de St Goard. Sur une dépêche de l'Ambassadeur d'Espagne à Philippe II, relative aux négociations du Roi de France avec le Comte Louis de Nassau.	72*.
» 56. G. de Schonberg au Roi Charles IX. Intentions du Comte Louis de Nassau.	74*.
» 57. G. de Schonberg au Chancelier Brulart. L'Electeur de Saxe a reçu à Vienne des impres-	

LETTRE	Page.
sions fâcheuses relativement à la St, Barthé- lémy.	76 [*] .
CDXVII. Le Prince d'Orange à ses frères. Il insiste sur leur venue.	94.
CDXVIII. Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Il lui communique les nouvelles reçues du Prince.	96.
CDXIX. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Sur les moyens d'obtenir la paix pour les Pays-Bas par la médiation de l'Empereur	97.
CDXX [*] . Guillaume, Landgrave de Hesse, à Auguste, Electeur de Saxe. Il l'exhorte à s'employer auprès de l'Empereur pour la pacification des Pays-Bas.	99.
CDXXI. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Jean de Nassau. Disposition de l'Empereur à négocier la paix; élection du Roi de Po- logne.	105.
n ^o . 58. G. de Schonberg à la Reine-Mère. Différend entre l'Empereur et l'Electeur de Saxe.	77 [*] .
n ^o . 59. St. Goard au Roi Charles IX. Desseins du Duc Jean-Casimir sur Besançon.	78 [*] .
CDXXII. Le Prince d'Orange au Comte de Nassau. Dis- positions de l'Empereur; dangers d'un re- cours au Roi de France.	113.
CDXXI [*] . Instruction pour les députés du Prince d'Orange vers la Cour de France.	119.
CDXXIII. Théodore de Bèze au Comte Louis de Nassau. Il désire l'intercession de l'Electeur de Saxe en faveur de la veuve de l'Amiral de Coligny, prisonnière du Duc de Savoie.	124.
n ^o . 60. G. de Schonberg à la Reine-Mère. Le Comte Louis de Nassau se défie de la Reine d'An- glettre, et désire que le Roi de France prenne	

LETTRE.	Page.
enfin une résolution. L'Empereur travaille à la pacification des Pays-Bas.	79 [*] .
n ^o . 61. G. de Schonberg à Mr. de Limoges. Il regrette qu'on ne prenne pas de résolution dans l'affaire du Comte Louis de Nassau.	80 [*] .
CDXXIII. Le Prince d'Orange à ses frères les Comtes Jean et Louis de Nassau. Affaires de Haerlem; nécessité d'un prompt secours; négociations avec le Roi de France.	129.
CDXXIV. D. Weyer aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Moyens de secourir Haerlem.	133.

JUN.

n ^o . 62. Le Comte Louis au Roi Charles IX.	81 [*] .
CDXXV. D. Weyer aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Conjonctures favorables pour résister aux Espagnols.	143.
n ^o . 63. St. Goard au Roi Charles IX. Tentatives de l'Empereur pour pacifier les Pays-Bas.	90 [*] .
CDXXVI. Ph. de Marnix au Comte Louis de Nassau. Le lac de Haerlem occupé par les Espagnols; reprise du Diemerdyk; affaires de Zélande.	152.
n ^o . 64. Le Roi Charles IX à G. de Schonberg. Il faut dédommager celui que le Comte Louis de Nassau avoit voulu envoyer en Pologne.	91 [*] .
n ^o . 65. La Reine-Mère à G. de Schonberg. Réponse au n ^o . 60.	91 [*] .
CDXXVII. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Pacification des Pays-Bas; affaires de France; nécessité d'un prompt secours.	156.

JUILLET.

CDXXVIII. Ph. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte Jean de Nassau. Etat désespéré de Haerlem.	160.
---	------

LETTRE.	Page.
CDXXXIX. Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe. Il demande son intercession auprès du Duc de Savoie en faveur de la veuve de Coligny.	161.
n°. 66. St. Goard au Roi Charles IX. Il se défie plus ou moins du Roi d'Espagne.	92*.
CDXXXIX*. Mémoire relatif aux négociations avec la Cour de France.	163.
CDXXX. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Défaite et mort du Seigneur de Batenbourg.	169.
n°. 67. St. Goard au Roi Charles IX. Les Espagnols désirent pacifier les Pays-Bas; la paix en France les inquiète.	93*.
CDXXXI. La Comtesse Juliane de Nassau au Comte Louis de Nassau. Elle désire garder sa fille Juliane auprès d'elle.	172.
CDXXXII. La Comtesse Juliane de Nassau au Comte Louis de Nassau. Reddition de Haerlem; affaires domestiques.	173.
CDXXXIII. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Détails sur l'expédition de Batenbourg et la reddition de Haerlem.	175.
AOUT,	
CDXXXIV. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Entreprise de l'ennemi contre Alkmaer; mutinerie des Espagnols devant Haerlem; prise du château de Rammekens par ceux de Zélande.	179.
CDXXXV. Le capitaine P. Turqueau au Comte Louis de Nassau. Dispositions des réfugiés à Cologne; entreprises projetées sur Maestricht et Anvers.	183.
n°. 68. St. Goard au Roi. Remplacement probable du Duc d'Albe par Réquesens.	95*.

XCIV

LETTRE.	Page.
no. 69. G. de Schonberg à la Reine-Mère. Nécessité de donner promptement les secours promis.	96 [*] .
CDXXXVI. Le Comte Herman de Nuenar au Comte Louis de Nassau. Il se plaint que les soldats du Prince d'Orange se rassemblent sur ses terres.	187.
CDXXXVII. Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Voyage du Roi de Pologne; affaires de Zélande.	189.
no. 70. Le Comte Louis de Nassau à S. Bing. Il rapporte ce que G. de Schonberg lui a récemment communiqué; les bonnes intentions du Roi de France envers le Prince d'Orange; sa sollicitude pour le maintien des libertés de l'Empire contre les empiétements de la Maison d'Autriche: son désir qu'un des Princes Protestants, ou bien lui-même, put être élu Roi des Romains.	97 [*] .

SEPTEMBRE.

» 71. G. de Schonberg [au Comte de Retz]. Dispositions des Princes Protestants d'Allemagne.	107 [*] .
» 72. Le Landgrave Guillaume à S. Bing. Sur les propositions du Roi de France.	115 [*] .
CDXXXVIII. Le Prince d'Orange au Seigneur de Lumbres. Négociations de France.	192.
CDXXXIX. Le Prince d'Orange aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Entreprises diverses; prise de Geertruydenberg; affaires de Zélande, et siège d'Alkmaer.	193.
CDXL. Le Seigneur de Lumbres au Comte Louis de Nassau. Négociations en France: affaires de Hollande et de Zélande.	198.
CDXLI. G. de Schonberg au Comte Louis de Nassau. Relative à des entreprises dans les Pays-Bas; nouvelles diverses.	207.

LETTRE.	Page.
n ^o . 73. G. de Schonberg au Landgrave Guillaume de Hesse. La Cour de France désire son intercession auprès d'Elizabeth, en faveur du Duc d'Alençon; bonnes intentions relativement aux Réformés.	116 [*] .

OCTOBRE.

CDXLII. Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Mort de Tseraerts; siège d'Alkmaer; requête au Roi.	212.
n ^o . 74. Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe. Sur les brigues de Charles IX.	118 [*] .
n ^o . 75. De Vulcob au Roi Charles IX. Remplacement du Duc d'Albe.	119 [*] .
CDXLIII. La Huguerye au Comte Louis de Nassau. Il l'exhorte à avoir soin de sa personne.	216.
CDXLIV. Les Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau au Prince d'Orange. Affaires d'Allemagne en rapport avec celles des Pays-Bas.	217.
n ^o . 76. Le Comte Louis de Nassau à Guillaume de Hesse. Il lui envoie une lettre du Prince d'Orange relative au combat naval du 11 oct.	119 [*] .
n ^o . 76 ^e . Le Prince d'Orange aux Comtes de Nassau. Victoire sur le Zuiderzee.	120 [*] .
CDXLV. Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Levée du siège d'Alkmaer; victoire navale sur le Zuiderzee; entreprise projetée sur Groningue.	226.

NOVEMBRE.

CDXLVI. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Prise de St Aldegonde par les Espagnols.	231.
n ^o . 77. St Goard au Roi Charles IX. Pacification probable des Pays-Bas.	125 [*] .

LETTRE.	Page.
n°. 78. Rapport du Comte Louis de Nassau à l'Electeur de Saxe touchant les affaires des Pays-Bas.	124*.
» 79. Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe.	123*.
CDXLVII.à Louis de Nassau. Relative à diverses entreprises.	232.
CDXLVIII. Winandt van Breyll aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Nouvelles diverses.	234.
CDXLIX. Le Prince d'Orange à ses frères. Conditions de paix; nouvelles diverses.	236.
CDL. Le Prince d'Orange au Seigneur de Lumbres. Prise du Seigneur de St. Aldegonde.	239.
n°. 80. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Duc Jean-Casimir. Dispositions de l'Electeur de Cologne.	126*.
» 81. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Duc Jean-Casimir. Affaires de France.	127*.
» 82. Rapport du Duc Jean-Casimir à l'Electeur de Saxe touchant les moyens de terminer la guerre des Pays-Bas, en secourant le Prince d'Orange d'une manière efficace.	127*.
CDLI. Le Prince d'Orange à ses frères. Relative à diverses entreprises, particulièrement celles contre Groningue et Maestricht.	240.
CDLII. Le Prince d'Orange au Seigneur de Lumbres. Il le prie de se régler d'après les instructions qu'il recevra des Comtes de Nassau ses frères.	248.
CDLIII. Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Levée de Gleissenberger; l'ennemi affecte de vouloir la paix.	250.
CDLIV. Louis de Boysot au Prince d'Orange. Sur la prise de Reimerswael.	252.
CDLV. Philippe de Lannoy, Seigneur de Beauvois, à Monsieur de Manny, commandant de Reimerswale.	255.

LETTRE.

Page.

DÉCEMBRE.

CDLVI. Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Entrevue de Blamont: bonnes dispositions des Rois de France et de Pologne, du Duc d'Alençon et des Princes d'Allemagne.	278.
CDLVII. Le Prince d'Orange aux Comtes de Nassau. Affaires de Zélande: siège de Leide. Néces- sité d'un prompt secours.	281.
CDLVIII. Ph de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Prince d'Orange. Il insiste sur la nécessité d'entamer des négociations avec le Roi.	285.
CDLIX. Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Evêque de Munster. Nécessité de mesures concilia- toires envers les Pays-Bas.	294.
CDLX. G. de Schonberg à la Reine-Mère. Relative au voyage du Roi de Pologne.	296.
CDLXI. Le Prince d'Orange à Ph. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde. Réponse à la lettre 458.	298.
CDLXI ^a . Le Prince d'Orange au Seigneur de Noircar- mes. Il l'exhorte à employer son influence pour la pacification des Pays-Bas.	300.
CDLXII. Le Prince d'Orange à ses frères. Affaires de Zélande.	302.
CDLXIII. Le Seigneur de Lumbres au Comte Jean ou Louis de Nassau. Départ du Duc d'Albe.	305.
CDLXIV.à.... Nouvelles de Zélande.	306.
CDLXV. [Ardein] au Comte Louis de Nassau. Affaires de France et d'Orange.	309.
CDLXVI. Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Affaires d'Allemagne; préparatifs de son ex- pédition.	313.

1574.

JANVIER.

CDLXVII. W. Zuléger au Duc Jean-Casimir. Détails sur

XCVIII

LETTRE.	Page.
les négociations avec le Roi de Pologne et ses ministres.	316.
CDLXVIII. Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Il insiste sur un prompt secours.	320.
CDLXIX. Le Seigneur de Lumbres au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses.	325.
CDLXX. Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Préparatifs de son expédition.	325.
CDLXX ^a . Mémoire du Duc Christophe relatif à la levée et au payement des troupes.	326.
CDLXXI. W. Zuléger au Comte Louis de Nassau. Nouvelles diverses	328.
CDLXXII. Le S ^r de St. Goard au Roi Charles IX. Dispositions de Philippe II.	330.

FÉVRIER.

CDLXXIII. W. van Breyll aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Relative au projet de surprendre Maestricht.	332.
CDLXXIV. Le Seigneur de Lumbres au Comte Louis de Nassau. Même sujet.	333.
CDLXXV. Le Conseiller Ehem au Landgrave Guillaume de Hesse. Entrevue avec l'Electeur de Cologne.	337.
CDLXXV ^a . Instruction de l'Electeur Palatin pour son député vers l'Electeur de Cologne.	341.
CDLXXV ^b . Réponse de l'Electeur de Cologne au Comte Jean de Nassau et au Conseiller Ehem.	342.
CDLXXVI. St. Goard au Roi Charles IX. Sur les intentions du Roi d'Espagne.	345.
CDLXXVII. Le Landgrave Guillaume de Hesse au Conseiller Ehem. Réponse à la lettre 475.	348.

MARS.

CDLXXVIII. [G. de Jormiscourt] au Capitaine de Val. II	
--	--

LETTRE.	Page.
	l'avertit de se tenir en garde , à Roermonde , contre les troupes du Comte Louis de Nas- sau. 350.
CDLXXIX.	Le Comte de [Retz] au Comte Jean de Nassau. Il lui demande une entrevue et un sauf- conduit. 352.
CDLXXX.	St. Goard au Roi Charles IX. Entrevue avec Philippe II, relative aux affaires de France et des Pays-Bas. 353.
AVRIL.	
CDLXXXI.	Le Comte Louis de Nassau à von Linden. Sur l'expédition d'un messager. 356.
CDLXXXII.	Le S ^r de St. Goard au Roi Charles IX. Affai- res des Pays-Bas ; retour du Duc d'Albe en Espagne ; Philippe II désire l'amitié de la France. 358.
CDLXXXIII.	Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis et Henri de Nassau. Préparatifs pour les rece- voir. 363.
CDLXXXIV.	Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il s'apprête à le recevoir ; avis touchant le passage des rivières. 368.
CDLXXXV.	Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis , et Henri de Nassau. A cause des difficultés du passage en Hollande, il leur conseille de se diriger vers Emden. 369.
CDLXXXVI.	Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis , et Henri de Nassau. Il désire ardemment re- cevoir de leurs nouvelles. 372.
CDLXXXVII.	Théodore de Bèze au Comte Louis de Nassau. Sur les affaires d'Orange et la veuve de Co- ligny. 373.
CDLXXXVIII.	Théophile de Banos au Comte Louis de Nas- sau. Affaires de France. 375.

C

LETTRE.	Page.
CDLXXXIX. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur la défaite au Mookerheide: inquiétudes relativement au sort de leurs frères.	378.
CDXC. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Incertitude sur le sort de leurs frères; levées des ennemis en Allemagne.	382.
M AI.	
CDXCI. G. de Schonberg au Comte Jean de Nassau. Moyens de réparer la défaite.	384.
CDXCII. Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il lui expose la nécessité de secours et d'une ligue contre l'Espagne, les dangers de la Hol- lande et ses ressources.	385.



ADDITIONS.

TOME III.

- p. 137. l. 14. *Matamma le Roy*. Condé avoit épousé Eléonore de Roie, soeur utérine de l'Amiral de Coligny. *Meserai*, V. p. 4.
- p. 280 l. 8 et 381. l. 14. *J. Mor*. En 1569 on informe l'Electeur de Saxe que la Princesse d'Orange vit depuis trois mois « in » Köln in dem Hause Johans Mohren, des Prinzen Pfeningmeister: » v. *Raumer, Hist. Taschenb.* 1836, p. 135. Il faut donc effacer la note de la p. 280.
- p. 329. l. 5—8. Le Prince croit que le Roi de Danemarck y pensera à deux fois avant de le recevoir: cependant le Roi lui avoit offert un asyle (Lettre 279). Mais cette offre avoit été faite en juin 1567; le Prince écrit en novembre 1569. Dans l'intervalle avoit eu lieu l'expédition de 1568, dont Maximilien II avoit été très irrité (Lettre 306^e et 380); et c'est pour cela qu'il étoit à craindre que Frédéric II ne fut plus tout-à-fait dans les mêmes dispositions; ce motif est indiqué: « à cause que je suis en la mauvaise

« grâce de l'Empereur. » Cette appréhension n'a rien que de fort naturel ; et c'est assurément , faute d'avoir fait la distinction chronologique, que *M. Schlosser* affirme qu'il y a ici une fausseté manifeste (*eine offenbare Unwahrheit*). *Heid. Jahrb.* 1837, p. 35.

p. 503—510. Voici le contenu des passages chiffrés.

Or *quel coup de massue* cela nous ait esté, n'est besoing de vous discourir.

mon unique espoir estoit du costé de la France. — Vous pouvez assez comprendre, *combien cela ait reçulés noz affaires,*.... encor est il incroyable le *dommage et reculement* que *j'en ay receu* : car pour m'estre *fié sur l'infanterie* que *l'Admiral m'avoit promis* et estoit *désjà preste*, assavoir de *dix à douze mil bons arquebusiers*, je n'ay voulu *me charger de beaucoup d'infanterie allemande*, qui mesmes n'est guères utile pour le présent. — Les nostres, se voyant si mal secondés et soutenus par les arquebusiers, *en ont esté saisis de telle frayeur* que *j'ay esté contraint de les ramener*, combien que d'autre costé *la faute de vivres me forçout aussy de me retirer*, ne sachant mesmement pour lors que *Dendremonde s'estoit encore rengée de nostre costé*. De sorte que à *mon grand regret j'ay esté contraint de laisser mon frère Louis encor assiégé*, à cause que, estant toutes les avenues fort estroittement gardées, je *n'avoys nul moyen de luy envoyer secours*, ny mesme de *luy donner escorte pour le tirer hors delà*, veu singulièrement que *mes reytres me l'ont refusé tout-à-plat* : donc ayant entendu que *mon dit frère peut encor soutenir le siège quelques dix ou douze jours*, j'ay trouvé pour le meilleur de me retirer de par deçà, soit pour *donner le branle à la ville de Bruxelles ou d'Anvers*, et par ce moyen *lever le siège de Monts*, ou *coupper les vivres au Duc*, ou bien pour *charger le Duc d'Holstein*. — Quant au reste, je vous prie de vouloir incontinent et au plustost que vous sera possible, *dépêcher le commissaire Schuarts en France*, afin de faire en toute diligence *marcher les cinq mille*

arquebuziers vers Remonde, d'autant que je ne sache lieu plus commode ou nous nous pourrions rencontrer... De ma part je ne trouveroye hors de propos que de Sarbruc ilz scendissent le Rin, partie à bateau, partie à pied : vous y pourrés adviser et user de toutte dilligence. — Quant à Diets von Schonenberg, je voudroye volontiers m'en servir, mais à faute de moyen je ne sauroy que luy mander pour le présent.

On est redevable de ce déchiffrement à la sagacité de mon ami M^r C. M. VAN DER KEMP (1), avantageusement connu par plusieurs écrits sur l'histoire Ecclésiastique et la langue de notre pays.

TOME IV.

- p. 38. l. 20. *Le frère bâtard du Roy*. Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II.
- p. 45. l. 8. *Unico Manynga*. Les Etats d'Hollande reconnurent ses services : « de goede wille en dienste die hy deze landen bewesen heeft. » *Resol. v. Holl.* 1575; p. 115 et 146.
- p. 53. l. 17. *G. Koch*. Il en est fait mention Tom. III. p. 381. Anne de Saxe fait savoir, en 1569, à l'Electeur de Saxe : « Sie habe nicht einen Stüber, und Gerhard Koch, Bürger von Antwerpen, der zu Köln lebe, habe ihr schon mehrmals vorgeschossen, wolle aber, da ihm der Prinz schon 30,000 fl. schulde, ihr nichts mehr geben. » *V. Raumer, Hist. Taschenbuch*, 1836, p. 131. Vers la même époque « hat G. Koch erklärt es stünden ihm schon 60,000 fl. aus : » *l. l.* p. 135.
- p. 68. l. 8. *Sores*. Dans un des nombreux libelles que M. Cimber et Danjou ont jugé à propos de réimprimer, on lit : « Jacques Sore, corsaire notable et remarqué pour ses cruautés entre tous les pyrates, étoit, comme il disoit, admiral

(1) Voyez *Aunst- en Letterbode*, 1836. Tom. I, p. 311 — 313.

- » de Navarre, sous l'autorité de Jeanne d'Albret. »
Arch. cur. de France, VI, p. 306.
- p. 91. *in f.* Nous n'avons pas même trouvé le chiffre, sans quoi nous eussions eu recours à l'obligeance de M. v. d. KEMP.
- p. 119. l. 7. Le Docteur *Tayaert*. En 1580 premier Conseiller et Pensionnaire de Gand, et député vers le Duc d'Anjou; *Bor*, II, 214^a.
- p. 133. l. 19. *D. Weyer*. Au service de l'Electeur Palatin: « *Ambtman von Leuttern* » (MS.).
- p. 230. l. 24. *Calabart*. Personnage inconnu. Dans les *Mémoires de Moray*, I, p. 169, il est question d'un Sieur Caluart s'en retournant trouver M. le Prince d'Orange après le fait d'Anvers en 1583: apparemment le même qui, en mars 1576, communique, en qualité de Commissaire et par ordre du Prince, avec les Etats d'Hollande, sur les affaires d'Angleterre: *Resol. v. Holl.* 11 mars 1576, p. 11. Il se pourroit que, comme Villiers, Taffin, et autres, le ministre Calabart eût été employé dans des affaires politiques.
- p. 234. l. 7. En 1546 un Winandt van Breyll étoit Gouverneur de la Frise.
- p. 241. l. 21. *Du Camdin*. Cet endroit, dont le nom se trouve deux fois très distinctement écrit, est inconnu. Mon ami M^r BODL NYENHUIS, qui m'assiste dans la correction des épreuves avec le zèle, l'exactitude, et la persévérance qui le distinguent, s'est adressé à ce sujet à M^r H. O. FRITH, Archiviste à Groningue; ce n'est pas en vain qu'on a eu recours aux lumières et à l'obligeance de cet homme savant. D'après lui, puisque l'endroit, d'abord étoit assez considérable pour qu'il y eut *plus de deulz mil last de bled*, ensuite se trouvoit dans le voisinage de Fernesum, de sorte qu'on pouvoit s'en emparer en même temps, *d'un chemyn*, il semble devoir être question ou *d'Oterdum*, ou de *den Dam*, nom qu'on donnoit alors et que donnent encore les gens du peuple à Appingadam. M^r FRITH penche pour le dernier avis. Cette ville est à

¹ Laütern, Kaiserslaütern.

une heure de Farmsum , sur le chemin de Groningue , et faisoit à cette époque un commerce assez considérable. Il ajoute que, s'il y avoit quelque ressemblance entre les noms , on pourroit aussi songer à *Delfzyl* , situé si près de Farmsum que le Duc d'Albe avoit projeté de réunir les deux endroits en une seule et même ville.

- p. 252. l. 22. *L. de Boisot*. Il fut arrêté environ quatre jours après la mort de l'admiral (Coligny) à Mézières , par ordre du Seigneur de la Vieuville. « Il avoit apporté plusieurs lettres en France de la part du Prince d'Orange.... Il confessa que » sçavoit esté luy qui avoit faict entrer le Prince à Bulle- » monde¹ , et qu'il avoit incité ceulx de Malines à prendre » les armes. » *Arch. cur.* VIII. p. 4.
- p. 294. l. 1. *L'Evêque de Munster*. « Johannes ex illustri Comitum » Hoiensium familia , Joannis et Margaritæ Gustavi Regis » Sueciæ sororis filius... vir excellenti ingenio et multa- » rum linguarum cognitione ornatus. » *Thuan. Hist.* III. 65. F.
- p. 318. l. 7. *M. de Pibrac*. Les Papistes se défoient de lui. Quand , lors du retour de Henri III en France , on délibéra sur la conduite à tenir envers les Protestants , il ne fut pas admis au Conseil. « Res in consistorio secretiore agitata.... , ex- » cluso inde Pibracio ut suspecto. » *Thuan., Hist.* III. 35. A.
- p. 325. Lettre 470. Avant ces lignes autographes on lit , de la main d'un Secrétaire , ce qui suit :

Mein gantz guttwillig dienst, sampt allem guten jederzeit zuvor , wolgeporner freundlicher lieber Bruder. E. L. schreiben hab ich entpfangen, und inhalts verstanden; will E. L. druff freuntlich nicht bergen das alle sachen so² viel müglich und menschlich underhawet und gehandelt werden , und nur in deme beruhen was E. L. bey dem bewusten mann ausgerichtet und erhalten haben ; dan ohne das mag nichts gewisses vorgenommen und in das werck bracht werden , sondern³ man mues alsdaun den gantzen

¹ Rocronde, Rocronde. ² so—nur. *Autographe*. ³ sondern—enderen.

ahuschlag enderen. E. L. will ich auch nicht verhalten das Johann von Berningkhausen dieszen tage bey mir ist, und angezeigt das von dem Herzogen von Gülich ihme das Kreysz-obersten-Ampt angeboten sey worden. Dweil dan E. L. wiszen das ich denselbigen auch in meiner verzeichnüs hiebevör vorgeschlagen habe, will vonnöthen sein das derjhenige so von unsert wegen uff dem kreysztagk erscheinen soll, nit allein seine stim gemelten von Berningkhausen gebe, sondern das derselbig auch bey andern die underhawung thue, damit ihme die meisten stimmen zu-fallen mögen; dann¹ ehr das ampt vor gewisz belt, so vere wir im helffen wollen. Dan E. L. wiszen was uns an diesem man gelegen. Hab E. L., nechst empfelung des Höchsten, nit verhalten wollen. *Datum* Siegen, den 21^{ten} Januar A^o 74.

- p. 334. l. 2. *Jean Quotteur*. Sans doute le même dont il est fait mention p. 184; «*Jean Guotenne*, marchand de laine à Aix.»
- p. 363 et 364. La prudence, qui combine, n'exclut pas la trop grande impétuosité au fort de l'action, («*schier al te veel stouthed in het vechten*, » voyez ci-dessus, I. p. 45), dont nous-mêmes avons cité un exemple (III. p. 324). Mais il y a loin de là au jugement téméraire et faux de *Schiller*: «*Ludwig war nie mehr als ein Abenteuerer.*» On peut appliquer à Louis de Nassau le témoignage que le grand Condé donna, après la bataille de Senef, à Guillaume III; vieux général d'armée en tout, excepté qu'en s'exposant au péril, il est jeune soldat.
- p. 392. l. avant-dern. *Peut-être*. Ceci devient certain: D. de Schonberg étoit le chef de la troupe: T. III. p. 486.

- p. 10^a. n^o. 9. «*Ceux de Guise, après avoir induit le Roi Charles à se défaire de ceux de la religion, ... firent les dous et les pitoyables en tous les lieux de leur autorité.*» *Mém. de Mornay*, I. 435.

¹ danu--wolleu. *Autographe*.

- p. 50°. l. 26. « sans le sçeu du Roi. » Néanmoins dans le Mémoire mentionné p. 399 on lit : « Mein broder Graff Lodwich »
 » hat, mit wiszen und willen des Königs ausz Franckreich,
 » Bergen und Valencin eingenommen. »
- p. 51°. l. 20. *Viant*. Président à Metz. *Journal de H. III*. T. I. p. 545.
- p. 116°. n°. 73. Voyez sur cette intercession la lettre de Charles IX à Schonberg: *Journ. de H. III*. T. I. p. 544, sq. Le Roi faisoit alors la même réflexion que l'Electeur Palatin :
 « D'amener avec vous les Ambassadeurs par deçà... n'est »
 » nullement à propos, et sera bien mieux (afin que l'on »
 » connoisse... qu'ils n'aurent la bouche faite d'autres que »
 » d'eux) qu'ils s'y acheminent de leurs Cours. »



ERRATA.

TOME III.

- p. 79. l. 24. [thioys]. l. thioys. Et au bas de la page :
thiois, Flamaud (*Sententiën v. Alva*, p. 75. *et passim*);
- p. 126. l. 19. le 14 sept. — Maurice est né le 13 novembre.
- p. 212. l. dern. 127. l. 172.
- p. 231. l. 8. Houtain. l. Hontain.
- p. 255. l. 9. moch. l. noch.
- p. 270. l. 19. Lembourg. l. Lembourg 2
- p. » l. 22. aisegrau 2. l. aisegrau 3.
- p. » la note. cendre. l. cendre.
- p. 432. l. 28. certain. l. Certain (1).
- p. 513. l. 6. 384. l. 385.

TOME IV.

- p. 6. l. 5. Vostre. l. Vostre. Ajoutez au bas de la page: Vostre —
service. *Autographe*.
- p. 27. l. 30. Nardemi. l. Nardeni.
- p. 85. l. 3. les Archevêques de Cologne et. l. l'Évêque de Munster
et l'Électeur.
- p. 106. l. 15. et 107. l. 16. pasz l. past. c. à d. passage (1).
- p. 115. l. av. dern. après 74. ajoutez 84.
- p. 139. l. 20. gebaren. l. gebären.
- p. 161. l. 23. 442. l. 422.
- p. 176. l. 25. estant. l. estant [destituez].
- p. 187. l. 15. Maastricht. l. belangendt Maastricht.
- p. 190. l. 27. 167, sq. l. 168, sq.
- p. 228. l. 6. Diep. l. Diep 1.
- p. 332. l. 7. Ajoutez Madrid, 3 février.
- p. 337. l. 12. Le chancelier. l. Le conseiller.
- p. 341. l. 7. Ajoutez Heidelberg, 18 Febr.
- p. 341. l. 27. ereytt. l. ererbt.
- p. 375. l. 31. Montmorency. l. Montgomery.
- p. 382. l. av. dern. cur. l. car.
- p. 112*. 76e l. 76a
- p. 121*. Le n.° 77, du 6 nov. doit être placé après n.° 79, du 3 nov.

(1) Conjecture bien fondée, ce me semble, et que je dois à M.^r BOUET.
NURNBERG.

*** LETTRE CCCLXXXIX.**

*Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Sur
l'état déplorable des affaires.*

. Le Prince alloit se rendre en Hollande (Tom. III. p. 518.). 1572. Il se considéroit encore comme *Stadhouder du Roi*, appelé à défendre ses Gouvernements contre la tyrannie du Duc d'Albe, lequel avoit momentanément réussi à tromper le Souverain. C'est en cette qualité de ministre et représentant *du Roi* que l'assemblée des Etats de Hollande à Dordrecht l'avoit *reconnu* (Tom III. p. 471); qu'elle lui obéissoit, au lieu de recevoir les ordres du Comte Maximilien de Bossu, auquel la Duchesse de Parme et le Duc d'Albe avoient confié le pouvoir. Mais l'autorité ordinaire du Stadhouder, soumis sous plusieurs rapports au Gouverneur-Général, ne suffisoit plus au milieu d'une crise où c'étoit ce Gouverneur-Général lui-même qu'on avoit à combattre. Des pouvoirs extraordinaires étoient indispensables. Le Prince étoit en droit de les exiger; car l'opposition au Duc d'Albe et à ses officiers obligeoit, à moins de se révolter contre le Roi lui-même, à obéir au Stadhouder Provincial, comme remplissant dès lors, *ad interim* et par la force des choses, les fonctions de la Lieutenance générale, et conséquemment, sans intermédiaire, la place du Souverain. Toutefois le Prince préféroit que ce qui lui étoit dû, lui fut offert, et la même assemblée, mettant en lui tout son espoir, n'avoit pas hésité à l'accepter pour Chef de la résistance armée contre les Espagnols: *Bor*, 388°. Il désiroit, dans des circonstances

1572. si difficiles et où les habitants devoient être prêts à tous les sacrifices, se concilier la bonne volonté des Etats. C'est pourquoi il Octobre. leur avoit accordé, par Ordonnance du 25 août, une très grande influence; se montrant disposé non seulement à maintenir les Coutumes et les Privilèges, mais encore à ne rien ordonner concernant le Gouvernement du pays qu'après avoir pris leur avis. « Den Staten » des Lands een goed genoeg te geven, dattet Land ordentelyk » geregeerd mach worden. Hebbende tot dien einde voorgenomen » daer in niet te doen of t'ordonneren dan by advise van deselve » Staten. » *Bor*, 400^a. Cette influence devoit grandir et devenir un pouvoir, à mesure que le principe de l'autorité du Prince, c'est à dire le pouvoir Royal, alloit graduellement décroître et disparaître enfin, pour faire place à la Souveraineté des Etats.

La Hollande et la Zélande étoient le principal foyer de la résistance. On y avoit les communications libres avec l'Angleterre et la Rochelle. Le terrain coupé et marécageux y offroit des facilités nombreuses pour arrêter et harceler l'ennemi. Les habitants avoient beaucoup de ressources pour subvenir aux frais de la guerre; ces provinces ayant depuis longtemps atteint, par le commerce, un très haut degré de prospérité.

Monsieur mon frère. J'ay hier reçu vostre lettre datée du 5 du présent mois, par laquelle ay esté bien joyeux d'entendre le bon devoir que faites à solliciter ceux que savez (1); à quoy je vous prie de vouloir continuer. Et pour cest effet n'ay voulu obmettre de vous mander par la présente plus particulièrement l'estat des affaires survenues depuis le partement du Duc Christoffle et de mon frère Henry; assavoir que, en partie la rendition de

(1) savez. Apparemment les Princes d'Allemagne; le Landgrave de Hesse, l'Electeur Palatin, l'Electeur de Saxe, le Duc de Brunswick.

Monts, en partie la cassation (1) de mes reitres a telle- 1572.
ment étonné les villes de tous costez, que je voy grand Octobre.
changement de courages par tout, tellement que les
mieux affectionnez se trouvent fort esbranlez, non pas
tant pour estre d'autre affection que du passé, comme
pour estre saisis d'une frayeur telle, que je crains que à
la fin je me trouveray seul et abandonné de tous costez,
si Dieu miraculeusement n'y pourvoit. Car depuis que
Malines a esté remise entre les mains des Espagnolz, qui
ont saccagé toute la ville l'espace de trois ou quatre jours,
les guarnisons des autres villes ont esté tellement ef-
frayées, que les unes après les autres ont quitté les places
qui leur avoyent esté commises. Car, incontinent que
j'estoye sorti de Ruremonde, les soldats l'ont abandonné;
l'exemple desquelz a si tost esté ensuiivy de ceux de
Wachtendonc, lesquelz du commencement ne m'avoyent
voulu recevoir dedans la ville, sinon avecq quelques
sept ou huict chevaux, et puis après [ne] me voulurent
laisser partir sans estre payez; sinon après que ils ouirent
un bruit que l'ennemy avoit esté voisin, lequel bruit, com-
bien qu'il fust faux, eut néanmoins telle efficace que, quittans
leurs premières[erres], ilz furent contents, mesmes m'en
prièrent qu'en leur donnant seulement quatre ou cinq
cent florins je sortisse, me quittans au reste tous leurs

(1) *cassation*. « Het heeft veel luiden seer vreemt gedacht . . .
• dat de Prince met so groten en schonen hoop volx in 't Land
• gekomen synde sonder daer iet anders mede uit te rechten, die
• weder te Lande uyt dede vertrecken, maer degene die hem de
• sake beter verstonden en wel wisten dat de kosten van sodani-
• gen leger te houden, so licht niet en konden opgebracht werden,
• en gaf sulx geen wonder. » *Bor*, 408^a.

1572. gages. Depuis ceux de Gueldres, Stralen et autres villes
Octobre de ce costé de Gueldres ont faict de mesme, et n'eut la
ville de Zutphen tardé d'ensuyvre leur exemple, si je n'y
fusse arrivé le mesme jour qu'ilz avoient delibéré de la
quitter; et, non obstant ceux de Dotecum, n'ont pourtant
laissé de faire le mesme, comme aussy ceux de Lochum et
de Oldenzeel [andres], là ou ceux d'Oudenarde et de Ter-
munde ont aussi quitté leur garnison. Bref, il y a plus déjà
quarante enseignes de gens de pied, de comte' fait avec ceux
de mon frère Henry, qui se sont mis en une vilaine et
ignominieuse fuit, se sans savoir pourquoy, et mesmes
sans avoir eu nouvelles de la venue de l'ennemy, desorte
que, si cecy continue, je ne voy nul moyen de maintenir
plus longtans les affaires. Bien est-il vray que j'ay mis
quelque ordre à la ville de Zutphen, y ayant laissé environ
douze cens harquebusieurs Vallons, et Yselstain (1) pour
gouverneur, mais certes je me treuve tellement dépourveu
de bonne harquebuzerie que en suis en grande peine et per-
plexité. Estant résolu de partir vers Hollande et Zélande
pour maintenir les affaires par deà tant que possible sera,
ayant délibéré de faire illecq ma sépulture. Parquoy vous
voyez combien il est nécessaire que, si les Princes d'Ale-
magne estiment que ceste affaire les touche, comme certes
elle fait bien grandement, que promptement et sans dilay
ilz mettent la main à l'oeuvre en m'envoyant secours d'ar-
gent et de gens, ou bien acheminant les affaires à quel-
que bonne paix, et mesmes il seroyt bon qu'ilz escrivis-

(1) *Yselstain*. Christophe d'Ysselstein, un des Gentilshommes
confédérés: *Te Water*, III. p. 400.

¹ compte.

sent aux Ducqs de Holstein et Lauenburg (1) et autres 1572.
Colonelz et Ritmeistres à quoy [tend] ce desseing des enne- Octobre.
mis; assavoir: à la ruine totale de ceux de la religion, tant
en Alemagne que pardeçà, comme il est assez notoiré. Et
pour tant ilz les rappellent à bon escient (2), avec protes-
tation bien expresse si mal en advient. Touchant la
Royne d'Angleterre j'y ay envoyé Boisot, mais n'ay encor
nulle responce. Quant au passage dont m'escrivez pour
les arquebuziers, il n'est à présent possible leur assigner
autre, sinon qu'ilz s'embarquent à Embde ou Brême ou
Hamburg, et ainsi s'achement vers Hollande, veu que
tous passages sont serrez et inaccessibles. Qui sera

(1) *Lauenburg*. Duc de Saxe-Lauenbourg; voyez Tom. III. p. 212.

(2) *rapp. à b. esc.* Déjà en 1569 le Landgrave Guillaume, indigné de ce que des Princes protestants prissent service contre les intérêts de la religion évangélique, avoit fait une proposition à ce sujet.
« Da es augenscheinlich sey, dasz weder der Pabst noch die ihm
« anhängenden Könige mit ihrem Kriegsvolk Deutschland gewach-
« sen seyen, da ihre Zuversicht und Stärke nur auf der Vorausset-
« zung beruhe, deutscher Kriegsgesellen jeder auch der evangeli-
« scher Religion für Geld an sich zu bringen, so sey ein feierliches...
« Verbot nöthig: dasz sich keiner ihrer Unterthanen gegen eigene
« Religions-Verwandte gebrauchen liesze, und dasz die Uebertreter
« dieses Verbots, weil sie ihren Tauf-Eid gebrochen, an Ehre,
« Leib, Leben, und Gut gestraft, und von jeder ehrlichen
« Gesellschaft gemieden würden. — Diese Rathschläge fanden,
« mit Ausnahme der Kur-Pfalz, wenig Eingang. » *V. Rommel*,
N. G. Hess. I. 539. Le Duc d'Albe n'avoit pas, à ce qu'il paroît,
grandement à se louer de ses auxiliaires Allemands. « *Magnam*
« *pecuniam perdidimus in equitum Germanicorum conductione,*
« *qui per Ducem Holsatiae aliosque Germaniae principes in auxi-*
« *lium adsciti fuerunt, a quibus tamen parum fructus accepimus,*
« *nec minus quam ab hostibus miseri agricolae nostri direpti*
« *fuerunt.* » *Figl. ad Hopp.* p. 716.

1572. l'endroit où, me recommandant de bien bon cœur à vos-
Octobre. tre bonne grâce, prieray Dieu vous donner, Mons^r mon
frère, en santé vie bonne et longue. Escrit à Swol, ce
xviii^e d'octobre 1572.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Jehan de Nassau,
mon bien bon frère.

Deux jours après le Prince s'embarqua pour la Hollande.
« Den 20 is hy met syn Hofgesin en omtrent 60 peerden tot Cam-
» pen gekomen: die van Enkhuysen daer van veradverteert zynde,
» so hebben sy eenige galeyen gesonden . . . om hem te halen en is
» zonder eenige tegenspoet tot Enkhuysen gekomen, en met groter
» vrechd ontvangen. » *Bor*, 414^a. Il y demeura quelques jours, fit
équiper des vaisseaux et ériger un rempart, que la bourgeoi-
sie termina en si peu de temps qu'on le nomma rempart *de bonne*
volonté (Willigenberg). — Sa venue en Hollande étoit absolument
nécessaire. D'abord pour remédier au découragement général:
« Voorwaer de komste van den Prince was in dese tyd seer nood-
» sakelyken voor de Gereformeerde; want de herten en gemoeden
» waren so verslagen en verflaut, dat meest al de principaelste die
» haer metter sake meest gemoeid hadden, in berade waren om
» met hacr te nemen datse souden mogen, en ten Lande weder
» uit te vluchten: maer met de komste van den Prince waren de
» flauhertige nu so gemoet datse niet meer op de perykelen en
» dachten. » *Bor*, *l. l.* Ensuite pour faire cesser les mécontente-
ments et les désordres causés en grande partie par la conduite irrè-
gulière et sauvage du Comte de la Marck. « Tot dese tyd toe lagen
» byna alle goede ordeningen onder de voet, want het wilt en
» ongetoomt krygsvolk dat eerst in 't Land gekomen was metten
» Grave van der Marck, so ruwelyk leefden in alle saken en byna
» tegen een iegelyk sonder onderscheid, dat byna niemand yet goets
» en dorst proponeren. » *l. l.*

Touchant la Royne d'Angleterre, le Prince y avoit envoyé Boisot 1572.
(p. 5, l. 5). Elizabeth étoit l'alliée naturelle des Protestants. Le Laud-
grave Guillaume écrit en 1569: « Es sey Pflicht aller evangelischen
» Fürsten sich unter einander zu verbinden, die Freundschaft
» der Königin zu behalten, ihr in Religions-Sachen selbst mit
» Kriegsvolk bei zu stehen, ihr Anerbieten jedenfalls dem des
» Prinzen von Navarra vorzuziehen. Denn er wisse von seinem
» Vater dasz er immer gerathen, die evangelischen Fürsten sollten
» auf diese vermögende und geldreiche Fürstin, da sie selbst um
» der Religion willen so vieles ausgestanden, ihr Augenmerk rich-
» ten. » *F. Rommel, N. G. H. I. 539.* Il y avoit intérêt récipro-
que. Walsingham insiste souvent là dessus, par rapport aux
secours demandés par le Comte Louis pour le Prince d'Orange.
« Si Dieu n'avoit pas suscité le Prince pour donner de l'occupa-
» tion à l'Espagne, il y a longtemps qu'il se seroit allumé chez
» nous un dangereux feu. Par conséquent c'est nous secourir
» nous-mêmes que de le secourir, puisque nous devons courir la
» même fortune que lui. Toute la différence est que, si nous
» l'abandonnons, les premiers maux tomberont sur lui, et vien-
» dront ensuite à tous ceux de nous qui font profession de la
» même Religion . . . 26 juillet 1572. » *Mém.* p. 264. « Ceux qui
» souhaitent du bien à S. M. . . ., se fondant sur les preuves que
» S. M. a eues depuis peu de la mauvaise volonté du Roi d'Espagne,
» concluent que la bonne Politique fait plutôt pencher à secourir
» qu'à décourager le Prince . . . 10 août. » p. 273. « Si l'affaire des
» Pays-Bas échoue, nous sommes évidemment en péril. » p. 274.
De même Coligny disoit: « Depuis que S. M. est sur le Trône, il ne
» s'est rien présenté, si je ne me trompe, où S. M. ait dû prendre
» plus de part qu'à la destinée du Prince d'Orange. » p. 275. En
effet, si le Prince succomboit, Elizabeth devoit craindre que le
Duc d'Albe, qui avoit déjà intrigué avec le Duc de Norfolk (*Hallam,*
Constitutional History of Engl., I. 181), ne vint soutenir les menées
des Guises en Ecosse, ou les tentatives des Papistes en Angleterre.
« L'Amiral est mort, et le Duc de Guise est encore en vie. Le
» Prince d'Orange s'est retiré de Flandres, mais le Duc d'Albe y
» est encore. Il n'est pas besoin que je conclue . . . 8 oct. 1572. »

1572. *Wals., Mém.* p. 316. « A présent que le Prince s'est retiré en
» Allemagne, ils solliciteront le Duc d'Albe à exécuter en Angle-
Octobre. » terre le dessein qu'il a formé depuis longtemps contre S. M.;
» à quoi vous sçavez qu'il a de lui-même assez de penchant. » p.
317. « Comme le Prince s'est retiré, S. M. ne doit pas s'attendre
» de demeurer longtemps en repos. » p. 319. Malgré ces avertisse-
ments, la Reine agissoit foiblement en faveur des Pays-Bas.
« Nous n'agissons que sous main, et nous montrons en cela que
» nous n'avons ni zèle, ni courage. » p. 264. Plus d'une cause
produisit ces timides hésitations. D'abord, avant la St. Barthé-
lemy, lorsqu'il étoit question de se liguier avec la France contre
l'Espagne, il y avoit deux obstacles: l'ancienne alliance avec
la Maison de Bourgogne; car l'observation que cette Maison « est
» devenue une puissance dangereuse et ambitieuse, et en outre la
» Protectrice du Pape et l'ennemie déclarée de l'Évangile » (p. 135,
sq.), n'aura pas entièrement levé ces scrupules: en second lieu
la crainte de contribuer à l'agrandissement de la France. Wal-
singham propose des moyens pour diminuer cet inconvénient; et
d'ailleurs « la grandeur extérieure de la France, » dit-il, « est
» beaucoup moins à craindre pour nous qu'une dissension domes-
» tique, à laquelle il ne faut qu'un secours étranger pour nous
» faire de dangereuses affaires. » p. 143, sq. Cependant plus tard
Burleigh lui écrit: « Si les places maritimes tombent à ceux où
» vous êtes, ils régleront non seulement le commerce de nos mar-
» chands en ces pays-là, mais la souveraineté de la Manche, qui
» nous appartient, se trouvera bornée et bien exposée. » p. 247.
Après le massacre à Paris, on avoit, il est vrai, moins à craindre
de fortifier la France en secourant les Pays-Bas, mais par contre il
devenoit doublement nécessaire de ne pas rompre légèrement avec
l'Espagne. Les avances, les belles paroles, les protestations de la Cour
de France contribuèrent alors au maintien de la politique in-
décise d'Elizabeth. Il ne faut surtout pas oublier l'opposition nais-
sante des Puritains, triomphants en Ecosse, et qui en Angleterre
formoient un parti déjà puissant. « Die Königin suchte durch die
» Uniformitäts-acte, 1562 und 1563, das Miszvergnügen mit Gewalt
» zu unterdrücken, machte aber das Uebel nur ärger, und bald »

» seit 1570 besonders, standen in der reformirten englischen 1572.
» Kirche zwey Partheien schroff einander entgegen. » *Guericke*, Octobre.
Handbuch d. Kircheng. p. 918. La Reine, en favorisant les inté-
rêts protestants, craignoit toutefois la prépondérance des opi-
nions décidément calvinistes; sa politique intérieure aura influé
sur sa politique au dehors: c'est à quoi se rapporte peut-être la
remarque du Prince, Tom. III. p. 328. in f.

† N° CCCLXXXIX.

*Mémoire de Bernart, Seigneur de Mérode, pour justifier sa
retraite de Malines.* (Sommaire du discours et deffences
qu'ay esté contraint mettre en lumière pour confondre
mes calomnieurs maldisants, et faux interpréteurs
de mes actions.)

. « Le Samedi penultième d'aout, du bon matin, les por-
tes de Malines furent ouvertes aux gens du Prince d'Oranges,
avec lesquels entra Bernart de Mérode, Seigneur de Varoux . . .
Il tint l'exercice de la nouvelle religion en sa maison, où l'on
prêcha, baptiza enfans des soldats allemandz à la manière de la
religion nouvelle . . . Les curez ont fait fort bon office pour
contenir leurs parochiens en la religion catholique, dont le dict
Waroux leur vouloit grand mal. » *Willems, Mengelingen*, n.º 6,
p. 393, sqq. Le 1 octonre Mérode évacua la ville. « Het garnisoen
dat van den Prince biunen Mechelen ghelaten was, onder Ber-
naert van Merode, Heere van Rumen, gevoelende den onwille
ende verslagentheyt van der Ghemeynten door het gheluck des
Hertoghs, hebben de Stadt eerlyck (niet tegenstaende de teghen-
spreeckers) verlaten. » *V. Meteren*, 75^d. Le jour suivant Mali-
nes fut livrée au pillage. « Ea urbis direptio Albano denuo apud
Belgas maximum conflavit odium dubioque procul rebus Regiis
summo opere nocuit . . . Absit a viro forti ac Christiano crudeliter

1572. » atque iniquè agere, ac immoderatò rigore animum exsatiare. »
Octobre. *J. B. de Tassis*, I. 163.

Ceci n'est qu'un *Sommaire*, un extrait du discours *plein* (p. 10. l. 24) et *entier* (p. 15. l. 25). *L'assurance* du 22 février est une nouvelle preuve des relations multipliées de Charles IX avec les Protestants des Pays-Bas.

Combien toutesfois que l'on verra ci-après tout au long plus amplement, clérement et véritablement mes légitimes et justes raisons, pourquoy je ne pouvoy selon ma commission, ne devoir, selon l'art militaire, attendre plus outre à Malines la furie de l'ennemy.

Premièrement, je viendray à ce qui m'a meü à rempoigner les armes, qui a esté l'affection et grand désir que j'avoy pour faire service à Monseigneur le Prince d'Orange et à la juste cause, ensamble l'assurance que j'avoy du Roy de France, datée du 22^e de février l'an 1571. Puis donques que la France à sa promesse faillit et le bon Admiral Coligny avec les siens, outre tout espoir, à Paris furent meurdrez, Mons, en Hainaut, après grands faits d'armes, se rendit. Mons^r le Prince pour rompre son camp, la rivière de Meuse desjà passé. Que jugerez vous donques, gens d'entendement.practic à la guerre, de la grande ville de Malines, en soy rien moins que forte, ne tenable (comme au plein discours assez particulièrement dépeint), assise au milieu du Pays et puissante villes des ennemiz, et de moy (de qui l'on parle confusément, sans pouvoir savoir particulièrement qui, ne pourquoy), qui ne suis subject ni vassall du Roy d'Espagne, combien qu'en estoy commis Gouverneur (sans toutesfois l'avoir sollicité et moins traffiqué ou practiqué), y estant planté et abandonné d'un chascun, aiant pour le service de la cause libéralement et

volontairement despendu le mien, sans nullement avoir 1572.
recherché mon prouffict particulier: [puisse¹] donques recé- Octobre.
ler pour mon honneur, sans toutesfois vouloir blesser
celuy d'autruy, d'autant qu'ils en peuvent respondre et
s'en justifier, des gentilshommes de la ville et du Pays; à
qui toutesfois le faict général touchoit beaucoup de plus
prez que non point à moy, qui estoient retirez et tâ-
choient à tout heure de s'en aller. De quelle sorte déchif-
freray²-je la cavallerie qui estoient demeuré sous ma
charge de commandement, qui avoient, desjà quelques
jours avant l'ennemy arrivé, conclu et en ma présence
arresté s'en vouloir aller et suivre la route du camp,
qui estoit desjà passé la Meuse, et me laisser là seul, sans
aussi vouloir attendre responce de Monsr le Prince, vers
lequel avoy vistement despeché? Ce peut-il aussi dire chose
plus véritable, que des quatre compagnies d'infanterie
(telles qu'elles estoient, et qu'y avoy amené) ils dimi-
nuoient à toute heure de nombre, obéyssance et bonne
volonté, et ce à cause du mauvais traitement et injures
qu'ils recevoient journellement des bourgeois, et du
payement que ne leur pouvoy donner, d'autant que je
n'en recevoy point. N'est-il point notoire que j'avoy
autant d'ennemiz par dedans la ville que dehors, et
qu'il n'y avoit ni tost ni tard apparence, ni espoir de se-
cours quelconque? Que conteray-je des vivres, muniti-
ons de guerre, fourrages et argent, puis qu'il n'y en avoit
point, lesquels n'estoient point recouvrables pendant
que Monsieur le Prince estoit avec ses forces en estre,
moins donques après son partement. Que diray-je que
je n'ay jamais esté assisté ni d'argent, ni d'avis, ni de

¹ puis-je (?). ² noterai, qualifierai (?).

1572. conseil, ni d'ayde, de Mess^{rs} les Magistrats, sinon de paroles
Octobre. vaines; me tairay-je donques de ce malheureux peuple ennemy de vérité et équité, qui à toutes heures nous menassoient de couper la gorge, me brusler en ma maison, me r'oster les clefs des portes, relascher mes prisonniers, défendre de point haulser les eaues, mesme contraint le bourgmaistre les escouler estant haulsée, ni couper leurs arbres aux fruits qui estoient serrant les portes, et telle chose semblable plus que trop. Peuvent ils nier aussi qu'il y en a eu dix commis capitaines ou chefs pour maschiner la révolte entre le peuple, pour empoigner avec les ecclésiastiques et gents de longue robbe les armes, pour ceste nuict ou le matin que je sorty, me livrer à l'ennemy, et couper la gorge au reste: et sy fussions demeuré deux heures sans estre sur pied et en armes, ils n'eussent pensé faillir à leur dessein, à quoy l'ennemy de dehors escoutoit diligemment, et n'eussent failly les assister et y tenir la main. Quelle opinion doit avoir aussi tout homme de jugement de ce qu'ils coupèrent sur le soir les cordages par lesquelles on haulsoit et avalloit les traillis, et que le pont que tenions seul franc pour aller et venir, et n'estoit encore saisy de l'ennemy, estoit par eux rompu et desfait, sinon que pour tant mieux pouvoir exécuter leur trahyson, et nous prendre au piège et mettre en effect semblable massacre ou matines Parisiennes, que celuy de France. Quelle aide, fidélité et charité devons nous, estrangers, donques espérer ni attendre de ce peuple barbare et insensé, puis qu'entre eux mesmes (qui sont parents, alliez, voisins, compère, commère, concitoyens, et en général amateurs et défenseurs des prestres et leur cérémonies), quand l'ennemy,

par eux invité, est entré à la ville, ils se trahisoient et 1572.
accusoient l'un l'autre, faisant donner estrapades de cor- Octobre.
des aux femmes et hommes que l'on rognait, et ce pour
descouvrir leurs mouches¹ et avoir part au butin, mesmes
jusques avoir accusé ce qui estoit caché aux cloistres et
temples. Combien du contraire ont ils montré à vouloir
fournir la petite somme que Mons^r le Prince leur deman-
da luy prêter; y-a-il aussi âme de tout ce peuple qui puis-
se dire avec vérité qu'il m'a fourny un seul patart, combien
j'estoy en nécessité pour faire la paye aux soldats? Quoy
voyant donques tout ce que dessus, que pouvoy-je plus
honorablement faire, que de me retirer avec mon petit
troupeau (tel qu'il estoit) vers Mons^r le Prince? estant
sorty la ville à enseignes desployées à la veue de l'ennemy,
duquelle avec plusieurs esquermusse avoy attendu ses
aprosches et fort bien entendu ce dessain, factions, et in-
telligence qu'il avoit avec les bourgeois; et passé tout ce
grand et long chemin, depuis Malines jusques à Ruremun-
de, à la poursuite et environné d'un costé et d'autre
des ennemiz, sans toutesfois avoir souffert dommage
notable, sinon d'aucun fouillards qui se pouvoient escar-
ter et s'amuser au pillage, ou possible aucuns qui se
cachoient pour abandonner leur enseigne et s'enfuyr; peut-
estre aussi que aucuns recreuz et las de si longue trace
on esté rattains et surprins. Duquel sortir ou partement
Monseigneur Dieu me sera tescmoin, et ceux qui m'ont
toujours assisté et accompaigné durant environ le mois
que j'y ay esté, soit capitaine de la cavallerie ou des gens
de pied, soit reiter ou soldat, soit gentilhomme, magis-
trats ou bourgeois, soit domestic, familier ou estranger,

¹ cachettes (?).

1572. que j'ay toujours opiné, donné advis, ouy opiniaté pour
Octobre. y demourer, et tenir bon, jusques à nous laisser couper
la gorge plustost que s'en aller ou quicter la place; jusques
à ce toutesfois, que à la fin chascun de qualité me per-
suadèrent du contraire, me remontrant les dangers appa-
rens pour les factions qui se démesloient, comme
particulièrement ci-dessus déduit; estant aussi requis du
Magistrat et partie des bourgeois qui se tenoient neutres,
et n'estoient encore démasquez, de vouloir faire du
mesme; et pour tant mieux me pouvoir mener et fléchir
à leur requeste, ils me prièrent vouloir souffrir que
l'Evesque d'Arras puisse venir sur la maison de la ville et
l'escouter parler, ce que leur accorday, où le dict Evesque
fit un discours publiquement touchant quelque appoin-
tement et miséricorde que la ville pourroit avoir, si la
gendarmerie en estoit sortie, et au contraire de la perdi-
tion et massacre qui en adviendroit, la prenant par force;
de sorte que tous estoient persuadez que, par nostre parte-
ment et intercession des Evesques et autres prisonniers,
ils viendroient à quelque appointment ou miséricorde,
sauf de cors et de biens. Voylà donques les raisons ci-
dessus en brief alléguéz, qui m'ont meu, pressé et
contraint à me résoudre d'en sortir, et point autre chose
quelconque, et m'encheminer la part, de la sorte que dit
est; d'autant aussi que moy seul, ainsi abandonné, ne
pouvoie garder la ville, ne faire chose qui pouvoit profiter
à la cause, ni d'avantage au service de Mons^r le Prince.

Or, pour rien oublier, que pourray je répondre sur ce
que l'on bruict fausement et à grand tort de moy, et à
l'endroit de Mons^r le Prince, sinon que je luy ay esté
toute ma vie si entier et fidèle serviteur, que Son Exc^{ca} ne

m'en sauroit autre chose demander ni coulper que tout honneur et fidélité, et que je n'ay espargné cors ni biens pour le fidèlement et réalement servir en tout et par tout où il luy a pleu me commander, et quand j'euy voulu estre meschant et malheureux (que à Dieu ne plaise que je soye le premier de ma race), y-a-il homme qui pourroit nier que Mons^r le Prince ne soit entré à Malines sur ma simple lettré et parolle, accompagné de tels Princes, Contes, Seigneurs et petit train que l'on scait, où toutes fois le peuple et soldats commençoient desjà ouvertement à se altérer, d'autant que l'on n'avoit riens sceu effectuer à Mons, et que le bruit couroit qu'elle s'en alloit perdre et que le camp s'en alloit rompre; que avoit-il à faire à Buremunde et Wachtendonck, où je tenoy huit compagnies de mes soldats qui se mutinoient de bonne sorte pour leur payement, voyant que le camp se rompoit, la mutinerie, pillerie et désordre qui y estoit, et que Mons^r le Prince s'en alloit la route de Hollande. Mais ja à Dieu ne plaise qu'en ceste maison de Mérode se trouve tels méchants et malheureux, qui voudroient entreprendre ni penser chose si lasche et méchante, ne s'oublier à se souiller à faire un tel acte si énorme et vilain que cestuy, ne de tout moins semblable. Voylà le sommaire de ma deffence, et celuy qui désire de savoir le tout, pourra lire le discours entier, mais celuy qui voudra le contre-roller ou dire du contraire, qu'il entend premièrement la conclusion, sur laquelle je m'arreste.

Puis donques que les faits ci-dessus posez, et au plein discours plus amplement déduits, du moins la plus part et les principaux sont notoires, et à ceste cause selon droit n'on besoiing d'autre ultérieure preuve, dont par consé-

1572. quent les raisons qui en dépendent en sont nécessaire-
Octobre. ment légitimes à ma descharge; néanmoins se trouve
quelqu'uns si effronté et si braves à leur façon et de si
travers et malings esprits, qu'ils n'ont point de honte de
vouloir imputer ou interpréter mes actions au gouverne-
ment de ceste ville de Malines, comme si j'eusse griève-
ment, criminellement et de propos délibéré, failly au
devoir de ma charge, jusques à dire (ainsi que m'a esté
rapporté, mais confusément) que j'ay eu particulière
intelligence, jours et nuits, beu, mangé et conversé avec-
ques les Evesques et autres prisonniers qui y estoient
detenuz et resté des ecclésiastiques; aussy que j'ay
receu et retenu la paye des soldatz et autre grande somme
de deniers venant de ceux de la ville; que j'ay voulu
aussi tacitement sortir quelques jours devant l'arrivée de
l'ennemy pour quicter et abandonner la place; que je
dois avoir esté cause du désordre, partement et séparation
de camp de Mons' le Prince; que doy avoir receu lettres
de mon dit Seigneur Prince pour la communiquer aux
bourgeois, afin qu'un chascun misse ordre à son fait pour
sauver leurs biens, d'autant que luy ne les pouvoit
secourir ni assister, et qu'il estoit contraint rompre son
camp et séparer ses forces: et telles autres calomnies,
quelconques elles puissent estre, [butes], ou par eux con-
trouvées, ou au rapport d'iceux soustenu ou par autres
soustenues, mesmes par aucuns par aventure, qui cer-
choient le pillage, leur profit particulier, ou vengeance
que ne leur abandonnoye. Je dys avecques bonne con-
science, et respon, [pour] le faire court, soient iceux ou
capitaines, ou soldats, ou bourgeois Malinois, ou autres
de quelconque degré ou qualité ils soient, que toutes et

quantes fois eux et aussi tous autres ont tenu, dit, tien- 1572.
nent, disent, tiendront, et diront tels propos de moy, ou Octobre.
autres telles semblables parolles, par lesquelles ils
s'avanceroient, s'advancent, ou se sont avancez attenter
contre mon honneur, en ont menty, mentent et mentiront,
et cruellement, calumnieusement, fausement, lasche-
ment et meschamment, prest pour deffendre en ceci la
verité et mon honneur, à leur maintenir ceste mienne
responce soit par devant juges (pourveu que qualifiez
idoines et non suspects) ou soit par autre voye légitime,
là où, conforme aux circonstances du faict et à ma qualité,
il sera respectivement par les loix et usances de la guerre
requis et nécessaire. Soit aussi pour remplir (jusques à
rendre) la gorge d'un chascun qui voudra dire qu'aye eu
jamais mauvaise délibération à l'endroit de Mons^r le Prince,
devant Son Ex^{te} propre ou son armée, la part où ils seront.
Ce que, me confiant en ce bon Dieu sur mon innocence,
sincérité et juste cause, je publie tout en général que
spécial, et à cest effect aussi à chacun d'eux notifie par
cest escrit afin de leur clorre, ainsi que la doivent clorre
en ceci, ou faire ouvrir la bouche pour doresnavant en
parler à la vérité, ou bientost se monstrer, si du con-
traire en ont envie aucune.

Pseaume 38 (1).

Touts contre moy se bendent et me rendent
Pour le bien l'iniquité, et est de leur haine la source
Pour ce que suivoy équité. S^r Dieu ne m'abandonne!

La confiance du Prince et les services subséquents de B. de Mé-
rode confirmèrent cette réponse faite avec chaleur à d'odieuses
imputations.

(1) Ps. 38. v. 20—22.

• LETTRE CCXCV.

Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Sur le mauvais état de sa santé et sa prochaine arrivée à Dillenbourg.

1572. *.* Accablé de fatigues et de soucis le Comte étoit tombé malade
Octobre. déjà durant le siège de Mons. « Grave Lodewyk lach deser tyd
» seer krank te bedde van hete koortse. » *Bor*, 408°. « Ludovi-
» cum potissimum perculit Colinii caedes, cui videlicet anthor
» ipse fuerat, ut se crederet Regis fidei. » *Strada*, I. 443.

Mons. mon frère. J'ay receu vostre lettre, ensemble celle de Madame ma mère, et veu le grand soing que vous avez de moy, dont je vous seray obligé toute ma vie, et si vous désirez beaucoup que je soys avecque vous; je vous assure que je ne le soubhaite moins pour plusieurs occasions, et que je n'eusse tant attendu si la maladie me l'eust permys; mais puisqu'il a pleu à Dieu me visiter de telle façon, il fault qu'après Son ayde, je suyve le conseil de ceulx qui me peuvent secourir, qui ne sont d'avis que je me puisse encore mettre en ce chemyn sans danger de ma personne; toutesfois j'espère que j'auray le moyen dedans huict ou quinze jours d'estre avec vous, pour donner ordre tant au vieulx mal, que à celui de la fievre qui m'est survenu de nouveau, comme j'ay donné charge à ce porteur de vous dire amplement. En attendant je vous prie bien fort de faire mes excuses à Madame ma mère, et l'assurer que le plus tost que je pourray, je feray son commandement, et mettray toute peine de me rendre auprès d'elle pour luy faire le très

humble service que je luy doibs, et cependant, après 1572.
m'estre recommandé bien humblement à vos bonnes Octobre.
grâces, je supplieray Dieu qu'il vous donne, Monsieur
mon frère, en santé bonne vie et longue. A Duts, près
Colongne, ce 27^m jour d'octobre 1572.

Vostre¹ plus affectionné frère à vous faire service,
LOUIS DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Jehan de Nassau.

* LETTRE CCCXCI.

*Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Sur la dési-
gnation de Siegen comme lieu de retraite pour les réfugés
des Pays-Bas.*

Monsieur mon frère. J'ay retenu vos gens deulx ou
troys jours pour sçavoir si on pourroit recouvrer la somme
dont est question. Je verray encores quel moyen il y aura.
Cependant j'ay chargé vostre despensier² de vous dire ce
qui me semble du voyage qu'on pourroit faire en Holande
pour cela. Quant à l'office qui est vacante à Herbrock,
vous en ferez ainsy que vous adviserez estre pour le
mieulx; mais je vous prie bien fort de sentir au vray avec
quelle seureté les pauvres gens du Pais-Bas se pouroient
retirer à Zeigen³, et m'en advertir. Au demeurant, veu

¹ Vostre — service. *Autographe.* ² serviteur chargé des dépenses de la
Maison, *dispensator.* ³ Siegen.

Copy. L'ESCAT DU DIEU ME FAIT LA GRACE D'ESTRE A PRESENT, ET COMME
Original. à m'apercevoir de vous a mis. la lettre m'ayant laissé, j'ay
bonne esperance d'estre l'acablé avec vous, pour donner
le meilleur service que nous pourrions a toutes nos affaires,
et en attendant je me recommanderay bien humblement
a vos bonnes grâces. suppliant le Createur qu'Il vous
donne, Monsieur mon frere. en bonne santé heureuse et
vaque. A Dutz. ce 29^m jour d'octobre 1572.

Vostre très affectionné frere à vous faire service,
LOUIS DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Comte Jehan de Nassau.

• LETTRE CCCXCII.

*Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Il lui
mande son arrivée à Sibourg (1).*

Monsieur et frere. Depuis que vostre secrétaire est party
d'après de moy, je me suys porté de bien en mieulx,
qui a esté cause que le jour d'hier je déslogeay de Duyt
et suis venu en ce lieu de Siburg, en intencion, après
quelque séjour et repos que j'y pourray prendre, de
vous aller trouver selon que ma disposition le permettra.
Je m'attends que Mr. le Comte Loys de [Vielichtstin'] m'y

(1) *Sibourg.* Château sur la Rhur dans le Comté de Berg.

¹ Wittgenstein.

face compagnie, ainsi qu'il m'a promis. Cependant je vous 1572.
ay bien voulu advertir par ce porteur exprès, de mon Novembre.
arrivée en ce dit lieu et du bon estat auquel je suis,
grâce à Dieu, afin que vous n'en soyez point en peine,
et pour ce que je n'ay point de chariot et que pour
la commodité de mon train j'auroys besoing d'en recouvrir
ung, je vous prieray bien fort que, si vous en avez quel-
q'un, ou moyen de m'en pourvoyr, de me faire ce bien
de me l'envoyer à Zigen, où je désireroys le trouver prest
à mon arrivée; et n'estant la présente pour autre occa-
sion, je la finiray par mes bien humbles recommandations
à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner, Monsieur
et frère, en parfaicte santé, longue vie. De Siburg, ce 2^{me} de
novembre 1572.

Vostre très obéissant frère à vous
faire bien humble service,
LOUIS DE NASSAU.

E. L. wollen meiner fraw mutter, derselben
gemahl, und dem gantzen hauffen meinen dienst
vermelden. Will E. L. dem amptmann zue Siegen
oder jmandt andre bevelhen mit dem wage zu
kommen, wan ich inen forderen werde, lasz ich
gescheën.

A Monsieur et frère, Monsieur
le Conte Jehan de Nassau.
A Dillemburg.

LETTRE CCCXCIII.

*P. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Comte
Jean de Nassau. Nouvelles diverses.*

1572. Wolgeborner gnediger Herr Das ich E. G. nich-
November. mehr geschrieben habe von der gelegenheit und standt
der gemeinen sachen alhie, ist ausz der ursachen geschet
hen das die wege von hinnen auff Cölln zu gantz gefeulich
und unsicher sind. . . . Mein gnediger Herr der Printz
gehet nur von einer stadt (1) in die ander die sachen zu-
recht zu brengen, und alles was zu versicherung dieser
landschaft vonnöten zu verordnen. Der Herzog von Alba
liegt zu Niemegen, und leszt sich mercken als wolte er
den gantzen winter daselbst zubringen. Er ist ein wenig
schwach, und man sagt er seye vonn der sucht gerüret
worden, eben wie er den Hertzog von Holtzstein zu
entgegen ausz der stadt war gezogen. Er hatt ettliche
knecht auff das schlosz Ulfft (2) zugeschickt dasselbig, wie
es sich anleszt, zu belägeren. Die Spanier haben die statt
Middelburg proviandiret, jedoch drey schiffe daselbst
verloren, deren eines gebrennet, die andere in den
grundt sind geschossen worden. Das ist alles was ich
führ diszmal E. G. köndte schreiben. Ich wolte gern

(1) *stadt.* D'Enkhuizen le Prince s'étoit rendu à Haerlem, où il avoit tenu l'assemblée des Etats et rassuré les esprits. « Hij heeft » haer op alles sodanige goede hope gegeven en so gecontenteert, » datse verklaerden te vreden te zyn by en met hem alles te avonturen datse ter werelt hadden. » *Bor*, 414b.

(2) *Ulfft.* Dans le Comté de Zutphen.

etwas hören von den örtern ob auch die f.¹ und h.² mit ein- 1572.
mal werden außz ihren schlaff erwachen. Wen E. G. ihre *Novembre.*
schreibern einem wolte gnädiglich befehlen mir ettwas
wie es ob dem seye zu schreiben, das wolte ich in aller
underthänigkeit mit fleiszigem dinst an E. G. allweg ver-
schulden. . . . *Datum*, eylends, zu Dordrecht, den 10^{ten}
Novembris 1572.

E. G. underthäniger und dienstwilliger,
PH. VON MARNIX.

Dem wolgeborn Graffen und Hern,
Hern Johan Graffen zu Nassau . . .
meinem genedigen Hern.
Dillenber.

LETTRE CCCXCIV.

*J. Taffin au Comte Louis de Nassau. Relative à un lieu
de retraite pour les réfugiés des Pays-Bas.*

Monseigneur. J'ay esté fort joyeux d'entendre par M^r
Charles, Ministre de Wezel, comment le Seigneur vous
ayant préservé de tant de dangers si grands et manifestes,
et après vous avoir visité d'une longue et griève maladie,
Il vous rend petit à petit la santé, de quoy Luy rendant
grâces de tout mon coeur, je Le prie aussi affectueuse-
ment vous fortifier de plus en plus et vous conserver à
Sa gloire.

Ce m'a aussi esté grande consolation d'entendre vostre
charité et prompte affection d'accommoder si favorable-

¹ Fürsten. ² Herren.

1572. ment les pauvres membres de Jesus-Christ, déchassés de
Novembre. tous costez, en la ville de Sighen (1). J'estime bien que plusieurs, estans pressés de sortir, s'y retireroient volontiers et se réputeroient heureux de vivre sous la protection d'un Prince et Seigneur si Chrestien et favorable aux estrangers, mais aussi s'ils pouvoient trouver lieu plus capable (d'autant que leur stiles portent d'estre en bon nombre), j'enten qu'ils aymeroyent mieux s'y retirer. A ces fins estant venu M^r Charles, avons présenté requeste à Monseigneur l'Electeur (2), et obtenu de son Excellence lettres favorables au Gouverneur d'Openheym, qui est entre Vormes et Mayence, pour obtenir ce lieu, s'il est possible, et que le magistrat de la ville y puisse estre induit par l'autorité et faveur de Monseigneur l'Electeur. Dieu en vueille donner heureuse issue, et cependant vous continuer, Monseigneur, ce saint zèle et charitable affection vers les pauvres affligés, desquels et le nombre et la condition est telle aujourd'hui, qu'ils ont bien matière de louer Dieu et se réputer heureux de pouvoir jouir de la grâce et faveur qu'il vous plait leur présenter.

Quant à mon frère le conseiller (lequel j'ay entendu estre mort, ayant esté tué en combatant, lorsque M^r de Jenlis fut deffait), il est d'autant plus heureux, qu'estant mort pour une si bonne cause, il n'a point veu les horribles calamités qui sont ensuivies par la trahison de France. . . . De Heydelberg, ce 22^{me} de novembre 1572.

De Vostre Excellence très humble serviteur,

JAN TAFFIN.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Ludovic, Conte de Nassau etc.

(1) *Sighen*. Voyez la lettre 391. (2) *Electeur*. Palatin.

¹ grand, *capax*.

† LETTRE CCCXCV.

Le Comte de Nuenar au Comte Louis de Nassau. Relative au Duc de Clèves et aux affaires de la Gueldre et de la Hollande.

Les affaires prenoient une tournure désespérée. La Gueldre, 1572. l'Overysse et la Frise furent bientôt abandonnées par les Comtes de Novembre. Berges et de Schauenbourg: « De Grave van den Berge (die noch tans weinig dagen te voren geschreven hadde uit Campen dat hy wel gemoed was om den vyand te resisteren) was met de Gravinne en haerluyden kinderen met alle haer goed en bagagie gevlucht. » *Bor*, 415^a. « Grave Joost van Schouwenberg is den 13^{en} Nov. . . . getogen naar Mackum . . . om des noot zynde altyd van daer op Holland over te mogen schepen ; maer . . . de Heere van Billy heeft hem aldaer vervolgt, waerdoor hy de vlucht genomen en met syn volk na de Drente en so voorts weg getogen en gevloten is. » *l. l.* p. 416^a.

D'après le zèle peu fervent du Comte de Nuenar lui-même, il est permis de croire que ce n'étoit pas trop contre sa volonté qu'il alloit à Meurs pour y tenir *casa* : p. 29.

Monseigneur!

Ceste servira seulement pour advertir (à la haste) à vostre G., comment que j'ay receu ce matin (en grand dévotion) une lettre de vostre G., ensemble ung paquet s'adressant à Mons^r mon maistre⁽¹⁾, lequel m'a déli-

(1) *mon maistre*. Le Duc de Clèves. C'est ainsi que le Comte l'appelle « meinen gnedigen Hern », Tom. III. p. 11 ; « meinen Fürsten und Hern », p. 15. Le Comte Jean de Nassau écrit pa-

1572. vré Coninxlo après-midy, et moy quand à quand à Mons^r Novembre. mon maistre susdict, mais pourcequ'il estoit desjà tard quand sa G. alloit coucher, je m'en doubte sy vostre G. aura responce par ce messagier présent, veu qu'il estoit desjà 9 heures quand je commençois à escrire ceste.

Or, Monseigneur, pour respondre aux lettres lesquelles il a pleu à vostre G. m'escripre, et premièrement sur ce poinct des Anzestede, il plaira scavoir à vostre G. que le Comte de Winnenburg a attendu icy (suivant sa commission) jusques ores arriere les députés des Electeur Séculiers (et mesme du Comte Palatin, lequel, comme on dict, fust cause de ceste journée), mais il n'y est venu nul, de sorte qu'ils sont d'opinion de finir leur assemblée (laquelle n'est que de 3 ou 4 longue robes de la part des Evesques) et s'en retirer. Le Duc de Clèves y a escript à ce consystoyre, qu'il trouvoit fort estrange pourquoy on faisait astheures tels inutiles despens, veu que tout le pais estoit desjà tout à l'entour gasté, pillé et saccagé, et que la gendarmerie d'Allemagne estoit passé le Ryn pour retourner vers leur pais. Aussy a son Exc. tenu propos avecq l'Ambassadeur du Duc d'Alva, jusques à dire: « Schelm, dein herr Kaiserlich Ma^t; Cleve, » Cleve, mal pestilentz, 1000 teufel. » C'estoit à dire en plat Flament, que le Duc Galba le laissoit piller son pais etc. *atque haec merces simulationis* (1). Mais quand à la

reillement « mein gnediger Fürst und Herr. » p. 21. Le Duc, de concert avec l'Evêque de Munster, convoquoit les assemblées du Cercle de Westphalie.

(1) *simulationis*. Voyez Tom. III. p. 11, 224; mais aussi p. 20, in f. Les Espagnols se permettoient beaucoup sur le territoire du

reste, je n'ay rien entendu d'aucune capitulation entre 1572. le Duc Galba susdict et les villes dictes Anzestedt, sauf Novembre. que je ne voudrois pas excuser mes Couloignois, lesquels seront assés méchants pour estre les premiers.

Touchant la reste, Monseig^r, je ne doute pas que vostre G. aura bien entendu comment la bonne ville de Zutphen (1) est passée, hélas! Dieu pardonne, à ceux quils sont esté cause, sans plus dire, etc. (2) Je crains que la reste de ce costé là, comme Swol, Hattem, Campen,

Duc. Déjà dans la requête des exilés à l'Emperuer en 1570 on lit à cet égard : « Albanus Clivensis ditionis administrationem ad se rapere conatur. Eis minaciter imperat ut omnes Belgas suis finibus eijeriant. » *Serin. Antiq.* VIII. 2. p. 640. En appelant le Duc d'Albe le Duc Galba, le Comte, apparemment peu fort sur l'histoire Romaine, semble faire allusion à l'Empereur Galba, qui, quoiqu'ayant donné des preuves de cruauté, n'est pas dépeint par Tacite avec des couleurs très sombres : « magis extra vitia quam cum virtutibus. » *Histor.* I. 49.

(1) *Zutphen*. Cette ville fut saccagée; peu de jours après la population de Naerden massacrée, pour ainsi dire, en masse. *M. Bilderdyk* (VI. 153) observe que c'étoient là des représailles, et que Lumey, Sonoy, et d'autres avoient exaspéré l'ennemy par leurs cruautés. On ne sauroit nier qu'alors, comme dans toutes les guerres de ce genre, des atrocités aient été commises de part et d'autre; mais, en parlant de représailles, on doit aussi se rappeler les exécutions, qui avoient eu lieu depuis bien des années, et particulièrement la conduite du Duc d'Albe et de son Conseil des Troubles; certes ce n'étoient pas les Protestants qui avoient commencé. *Strada* juge les Espagnols plus sévèrement : « Super haec ultio visa est . . . ; excidium Nardemi non poena, sed flagitium fuit. » I. 445.

(2) *etc.* On paroît avoir omis dans cette copie les passages peu importants.

1572. Elburg, Harderwick, Amersfort, suiveront, combien
Novembre. qu'on dict que Swol et Amersfort tiendront bon; Dieu
veuille que ainzi soit, car je vois en ce temps que Dieu
est plus de l'autre costé, etc.

On m'escript, aussi dict-on, d'une terrible menée que le
tyran doit avoir en train avecq les Hollandois touchant
leur pardon, non pas pour dire *quid vultis mihi dare etc.*
sed illud potius, et facti sunt amici in die illa (1). Et com-
bien que j'estime cecy pour fantasies¹, sy est ce qu'on
devoit prendre garde, voiant que les nouvelles de la costé
des papistes sont plus certaines que les nostres.

Le mesme est de Vlissingen. Et à tant, Monseigneur, j
feray fin pour ceste fois, me recommandant très humble-
ment à vostre noble G. De Cologne, en haste, ce 27 de
novembre 1572.

De vostre G. très humble serviteur,
DE NUENAR.

A Monseigneur, Monseig^r le
Comte Loys de Nassau, Catzenelbogen.

Monseigneur. On tient que la ville d'Amsterdam soit
fort pressé de l'assiege, et qu'il est espoir de la prendre.
Mais quoy? cependant adieu ma Velue² et Overysse!
Ceux de Zutphen se complaiuent fort qu'on ne les a

(1) *in die illa*. Cette allusion à la réconciliation de Hérode et
de Pilate, en opposition à la trahison de Judas, semble indiquer
une proposition du Duc d'Albe aux Hollandois de lui livrer le Prince
d'Orange, afin d'être par là réconciliés avec lui.

¹ contes, imaginations. ² Veluwe.

secourry. Ung bourgeois qui est échappé me dict qu'ils 1572.
n'avoient que 700 hommes le matin quand la ville fust Novembre.
moitié prinse, moitié rendue, non sans soupçon de trahi-
zon; car ung enseigne, le mesme du Capitain Boeckom,
qui tenoit le guet oultre le pont, s'estoit fuy le nuict, et
qu'ils n'avoient que 4 piécettes d'artillerie de fer, dont 2
se rompirent. Certes il me semble qu'on ne debvoit pas
avoir osté l'artillerie de la ville. Il se continue aussi que
Ysselsteyn, Felix, et Boeckom, entre des aultres capitains,
sont pendus, et mesmes ces 3 d'ung pied. Aussi dict-on
que dimenche passé on a ouy ung grand *jamergeschrey*
et tuerie dedans Zutphen, mais on ne scait ce que c'est.
Monseigneur le Prince veult-on dire qu'il soit à Leiden,
et que les Hollandois sont derechief alliés avecq son
Exc^{te}, pour vivre et mourir avecq luy, mais que son Exc.
prende garde sur la pratique Maranesca', dont fais men-
tion en ma lettre cyjointe.

Mons^r le Comte van den Berge s'est retiré vers Enck-
husen (1), ne scay comment. — Voilà, Monseigneur, tout
ce que j'ay sceu escrire à vostre G. à la haste, car il me
fault partir ce matin avecq ma petite ménage, pour aller
à Mörs et y tenir *casa*, par comandement de Monsieur
mon maistre, et ce contre ma volonté et contre l'opinion
de plusieurs etc. De là ne faudray escrire à vostre G. ce
que j'entendray digne d'estre escript. *Post literas*, 28
9^{bris} *Ut supra*.

(1) v. *Enckh*. Cette nouvelle étoit fausse.

Espagnole (*Maranus*):

LETTRE CCCXCVI.

*W. Zuleger au Comte Louis de Nassau. Négociations
trompeuses de la part de la France.*

1572. * * Wenceslas Zuleger, né en 1530, d'abord conseiller Palatin
décembre. (*Chur-pfältzischer geheimer Rath*), ensuite chargé des affaires
Ecclésiastiques (*Consistorial-President*). Il contribua beaucoup à
l'abolition du Papisme dans le Palatinat : en 1571 ce fut lui qui
dirigea le colloque de Franckenthal, dont le résultat fut la con-
damnation des Anabaptistes. Il mourut en 1596. — *M. Ehem*, né
en 1528, mort en 1592, d'abord Professeur en Droit à Tubingue
et Heidelberg, devint Chancelier de l'Electeur Palatin. Ce
Prince, surnommé à juste titre *le Pieux* et dont la confiance religieu-
se se montre dans la réponse que le Conseiller rapporte, p. 32,
avoit soin de s'entourer d'hommes remarquables par leur foi et leur
piété, se disant avec David : « Je prendrai garde aux gens de bien
» du pays, afin qu'ils demeurent avec moi : celui qui marche dans
» la voie entière me servira. » *Ps. 101, v. 6.* Le Prince parolt
avoir reçu assez fréquemment des Lettres de ces Conseillers : voyez
Tom. III. p. 363.

Ceux de la Nord-Hollande eurent vers cette époque un exemple
notable de cette *délivrance Céleste*, en laquelle Zuleger aussi mettoit
son espoir. Un vent du N. O. sauva leur flotte prise dans les glaces
et qui alloit devenir la proie des ennemis. « Godt uyt den Hemel
» sont terstont, recht te passe, eenen Noordt-Westen Windt,
» alsoo dat het Water seer hoogh gheresen ende het Ys subytelyc-
» ken gheborsten is, alsoo dat die schepen, als door een byte,
» wech ghevaren zyn ende tot Enckhuysen ghecomen ; . . . ende
» het Ys heeft het water terstondt weder toeghesloten. » *V. Meteren*,
p. 69°.

Monseigneur. Vos lettres escrips le dernier du passé,
m'ont merveilleusement resjouis, en tant qu'elles tes-

moignent votre bon portement, lequel Dieu veuille 1572.
parachever à Sa gloire et salut de la patrie. Quant aux Décembre.
affaires du Pais-Bas, il les fault laisser entre les mains de
cebon Père Céleste, auquel l'ysue est cogneu, et com-
bien que, selon le monde, il y aye peu d'apparence, toutes-
fois j'espère encores bien; car quant il n'y a plus de con-
seil auprès des hommes, lors la délivrance Céleste se
monstre, affin que tout honneur Luy demeure seul. Or,
quant aux moyens desquels on a parlé, estant icy Monsieur
le Conte Joan vostre frère, toutes occasions sont passées
et perdues, mesmes ceste qui pour lors sembloit pouvoir
estre hazardée, à sçavoir passer le fil du Rhin.—De costé de
France il n'y a que mensonges et tromperies. Monseigneur
l'Electeur a eu à l'instance de Frugose (1) (homme faict à
mentir et tromper) ung de ses gents à Mets, pour enten-
dre du Conte de Retz (2) les articles de la confédération
prétendue et sollicitée du Roy envers les Princes protes-
tans, qui a nié tout plat que la traictée encommencée
par feu Monsr. l'Admiral aye esté fondée sur la liberté
de la religion (3), ce que Monsieur de Schönberg a esté

(1) *Frugose*, ou Frégoso, Noble Génois au service du Roi de France. Le 29 juin 1512 un Janus Frégoso, après avoir renfermé les François dans la Citadelle de Gènes, fut nommé Doge par acclamations. *S. de Sismondi, Hist. d. Républ. Ital. X. p. 329* (ed. Brux. 1825.).

(2) *de Retz*. Albert de Gondy, Comte de Retz, Maréchal de France. Issu d'une famille Florentine peu considérable, il dut son élévation rapide et prodigieuse à son courage et à la protection de Catherine de Médicis.

(3) *religion*. « Das Bündnisz zwischen Frankreich und den evangelischen Fürsten, so ernstlich es auch Carl IX selbst im

1572. **constrainct de confesser, et qu'aultrement jamais on n'a**
Décembre. voulu prester l'aureille en Allemagne. Voilà leur incon-
stance dont apert qu'on ne tâche que de tromper. Tou-
tefois le dict Schönberg a voulu persuader à son Excell.
d'entendre à la dicte traictée, en tant qu'elle concerne
l'assurance de l'estat de chascun: surquoy il a esté payé
que, si Dieu ne conserve l'estat de son Excell., ung Roy
de France sera trop foible pour le conserver, et que Dieu
déteste telles confédérations qui ostent la confiance au
Dieu et les fonde sur les bras des hommes, et que le
peuple d'Israël aye esté tousjours chastié rigoureusement
quant il s'a appuyé sur l'appoinctement d'Egipte; mais on
entretiendra tousjours bon voisinage avec luy. Les fidèles
tiennent bon dans la Rochelle. Monsr. de Beza escript
qu'il y a plusieurs mille de fidèles en la France par çà et
là. On tient que le Roy aye quelques compagnies à l'en-
tour de la Rochelle pour commencer le siège (1): Dieu
veuille assister aux siens. Monsieur Ehem envoyera vos
lettres par la première occasion vers Metz. Tout ce que
j'entendray dorénavant, vous communiquerez; où sera

» Jahre 1573 noch betreib, kam nicht zu Stande; der König läugnete
» jetzt (was Schomberg früher versichert) dasz es die Handhabung
» seines Pacifications-Edikts begreifen sollte. » *V. Rommel, N. G.*
H. I. 553. Gaspard de Schönberg, Comte de Nanteuil, étoit de-
puis plusieurs mois en Allemagne, envoyé par Charles IX vers
les Princes Protestants.

(1) *siège.* Ce siège « dura huit mois; la ville souffrit 35000
» coups de canon, 9 grands assauts, plus de 20 autres moindres,
» près de 70 mines, de très fréquentes conspirations. — Le Roi y
» perdit 12000 hommes et grand nombre de personnes de mar-
» que. » *Meserai, V.* 163, 169.

l'endroit qu'après m'avoir très humblement recommandé 1572.
à votre bonne grâce, je prie Dieu, Monseigneur, de vous Décembre.
augmenter Ses grâces et vous fortifier à Sa gloire. De
Heidelberg, ce 3 de 10^{bre} l'an 1572.

Vostre très humble serviteur à jamais,
WENCESLAUS ZULEGER.

Frégoso est retourné en France.

A Monseigneur, Monseigneur
le Conte Louis de Nassau.
Dillenburgh.

LETTRE CCCXCVII.

*N. Brunynck au Comte Jean de Nassau. Nouvelles
diverses: siège de Haerlem; affaires de France.*

* N. Brunynck, Secrétaire du Prince d'Orange, homme de
beaucoup de talent et qui avoit toute sa confiance, ainsi que plus
tard celle du Prince Maurice.

Le 11 décembre le siège de Haerlem avoit commencé. La rési-
stance contre le Duc d'Albe étant désormais concentrée dans deux
Provinces, il devenoit extrêmement important pour les Espagnols
de couper, par la prise de cette ville, les communications entre la
Sud-Hollande, où se trouvoit le Prince, et la Nord-Hollande, où
commandoit son lieutenant Sonoy: *Boscha*, l. l. I. 200.

Monseigneur. Si j'ay cy-devant moins souvent escript

1572. à vostre Seigneurie que mon debvoir ne porte, et n'a
Décembre. esté par aucune nonchalance, mais pour l'esperoir que
j'ay toujours eu que, tant par les lettres de son Ex^{te} que
par celles de Monsieur de S^r Aldegonde, vostre Seig^{rie} en-
tendroit assez particulièrement tout l'estat et disposition
des affaires de pardeçà; mesmes comme depuis le par-
tement de Monseigneur le Conte Louys de chez son
Excellence, toutes choses sont passées, tant au pays
d'Overysse qu'en ce quartier d'Hollande. Mais comme
sur tant de lettres son Ex^{te} n'at eu aultre responce de
vostre Seig^{rie} que celle qu'at apporté Hans Kirch, qui a
esté redépêché vers vous le 10^e jour du mois présent, et
par lequel aurez entendu tout ce qui estoit succédé jus-
ques alors, j'ay advisé pour mon acquit ne vouloir
désormais perdre aucune occasion, sans rendre compte
à vostre Seig^{rie} de tout ce qui nous pourra icy advenir,
afin que tant mieulx vostre Seig^{rie} puisse selon cela se
rigler. Je tiens vostre Seig^{rie} assez informée comme,
depuis la prinse de Sutphen, l'ennemy s'est toujours
approché de ces quartiers au plus prez qu'il luy at esté
possible, ayant aussy depuis emporté la ville de Naerden,
laquelle, après avoir esté saccagée et bruslée, il fait
présentement raser, et n'a cessé et ne cesse encoires,
tant par lettres qu'aultrement, faire révolter le peuple
de pardeçà; en quoy il se trouve assez secondé d'une
partie des Magistratz, et mesmes ceux de Haerlem, qui
ont envoyé leurs députez à Amsterdam vers le Conte de
Bossu requérir leur pardon, luy donnans à entendre
tout l'estat de la ditte ville, mesmes le peu de vivres,
munitions et aultres nécessitez qu'il y avoit pour sousten-
nir siège, et que à ce regard il estoit plus que tems que

le Duc d'Alve y vinst pour avoir la raison d'icelle ville ; 1572.
lesquelz députez à leur retour sont esté troussez par le Décembre.
Capiteyne Ripperda et le peuple, qui en ont envoyé
aucuns à son Ex^{te}, nommément le Pensionnaire et un
Eschevyn, qui sont icy encoires en vie (1) au grand

(1) *en vie*. Savoir l'Echevin Chr. v. Schaeagen et le Pensionnaire A. van Assendelft. Ils furent jugés à Delft ; le dernier fut décapité le 24 déc., l'autre mourut en prison. On a accusé le Prince d'avoir agi envers eux avec trop de sévérité. « Volgens de omstandigheden, die ons bekent zyn, kan men die daed van den Prins van geen hardigheit verschoonen. » *Leven van Willem I.*, D. II. bl. 334. On semble avoir oublié, d'abord, que la peine fut le résultat d'un jugement (« naer ernstige proceduren daer jegens gehouden. » *Bor*, 421^b) ; en second lieu, qu'Assendelft fut condamné encore pour d'autres méfaits (« Soo daerom als om meer andere feyten. » *Van Meteren*, 78) ; enfin que la conduite de ces députés étoit une lâche trahison. D'après *Van Meteren* on diroit qu'ils avoient agi sans autorisation de la Régence : « Daer vielen verscheyden opinien onder den Raedt. Ende midts een Brief . . . datter ghemade voorhanden was, soo 't terstondt versocht worde, hebben eenighe voornemste secretelycken uyt de stadt ghesonden. » *Bor* au contraire écrit qu'ils exécutèrent les ordres de la majorité. En tout cas aucun ordre ne pouvoit les autoriser à violer le serment qu'eux et la régence entière avoient prêté au Prince d'Orange, comme Lieutenant du Roi d'Espagne. Les particularités que Brunynck ajoute, aggravent encore beaucoup leur faute. D'ailleurs, se croyant obligés à capituler sans avoir fait aucune défense, ils auroient au moins dû consulter les Chefs de la Bourgeoisie. « De Prince heeft dese sake seer euvcl genomen, vermits sy desen handel voorgenomen hadden sonder weten van Ripperda en de Hooft-Capiteynen der Schutterye. » *Bor*, 421^b. La manière dont *Bilderdyk* (*Hist. d. Ned.* VI. 155, sqq.) les excuse, est tout à fait extraordinaire. D'abord il affirme que les Espagnols défendoient les droits du Sou-

1572. regret de tous amateurs du bien de la patrie et du service de son Excellence. Au mesme temps arriva en Amsterdam Don Frederico avecq Mons^r de Noircarmes, accompagnez d'environ six mille hommes de pied et de sept à huyet cents chevaux avecq dix-huyet pièces de batterie, lesquelz ne mectans à nonchaloir l'advis que leur avoit esté donné par ceulx de Haerlem, sont incontinent venuz assaillir le fort de Sparendam, qui est sur la dycque entre le dit Amsterdam et Harlem, et oires que par réitérées fois son Ex^{te} avoit commandé de percer la ditte dycque entre Sparendam et Amsterdam pour empescher tout passaige à l'ennemy, par la practyque toutesfois d'aucuns cela n'avoit esté fait, comme il estoit bien requiz, tellement que, par là et l'avantaige des gelées, l'ennemy eust moien s'approcher du dit Sparendam,

verain légitime et qu'ils étoient les mandataires du Roi. C'est trancher la question en faveur du Duc d'Albe; car il s'agissoit précisément de savoir qui devoit être considéré comme représentant du Roi; l'ancien Stadhouder, ou bien le Comte de Bossu et le Duc d'Albe, lequel, disoit-on, ayant réussi à tromper momentanément le Roi, vient ici ruiner le pays, exterminer les habitants; non pas défendre les droits du Souverain, mais violer ceux des sujets. La Régence s'étoit solennellement déclarée en faveur du Prince, et, si celui-ci, malgré le serment, eût dû considérer la défection comme non punissable, certes il eût mieux valu abandonner la cause et le pays. Puis, ajoute *M. Bilderdyk*, on tâchoit de se réconcilier avec le Roi, personne n'étant tenu à l'impossible: « na » een getrouwe, maar nu verder onmogelyk geworden tegenstand. » On comprend que les coupables aient dit cela pour leur défense, mais qu'on le soutienne après que la résistance de Haerlem, six mois durant, a fourni de si belles pages à notre histoire, voilà qui est assurément fort singulier.

l'ayant emporté ce jourd'huy huyet jours, et toutesfois 1572.
non sans grande perte de gens. Le Capiteyne Michiel, qui Décembre.
a esté dedens Mons en Haynault, s'y monstra fort vaillant
et recent deux harquebouzades, dont toutesfois il est
derechief guérie, et incontinent après l'ennemy est passé
oultre vers la ville de Haerlem, laquelle il tient assiégée
de toutes partz; et toutesfois les six enseignes des soldats
Alemands, avecq les bourgeois qui y sont dedans, se trou-
vent encoires bien animez, moiennant qu'on leur puisse
donner quelque secours; ainsi que Mons^r le Conte de la
Marche y pensoit faire entrer samedy dernier, mais
estant rencontré des ennemis environ une lieue deçà Har-
lem, force luy estoit de s'attacher à eux, où le dit S^r
se porta si vaillamment qu'il y eust son cheval tiré,
estant entré assez avant aux troupes des ennemis, mais
sivy seulement des Francois de sa garde, qui aussy
furent quasi tous miz en pièches, d'autant que les reis-
tres qu'on avoit icy levé, et les piétons Allemands se
mirent tous en fuyte, quictans leurs armes devant quasi
voir l'ennemy, quelque debvoir que le dit S^r Conte faisoit
pour les rallier, mais estoit en vain; tellement que
le dit S^r Conte esté icy retourné sans rien faire, et de-
meure la ville assiégée, sans toutesfois jusques oires
avoir esté battue, d'autant que selon l'advis que son
Excell^{ce} a receu ce jour d'huy, il n'y a encoires que six
pièches d'artillerie devant, estant bien mal possible d'y
mener d'avantaige par ceste degelée. Son Excell^{ce} donne
tout la presse du monde à renvoyer le dit secours, consi-
dérant de quelle importance il est que la ditte ville demeure
à nostre dévotion, aussy que le retour du dit S^r Conte
et la fuyte des soldatz a quelque peu alteré et intimidé le

1572. peuple icy et ailleurs : ce néantmoins nous espérons que
Décembre. le S^r Dieu y donnera sa grâce. Mons^r de S^t Aldegonde est
dedans la dite ville de Haerlem, et n'en peult encoires
sortir, bien que son Exc^{te} l'ayt mandé deux ou trois fois.
Et voilà, Monseig^r, sommairement l'estat des affaires de
pardelà. Les désordres qui sont esté icy devant la venue
de son Excell^{te} sont esté si grans que je crains de là vient
tout le mal, tant icy que celluy advenu au quartier
d'Overryssel, et faisoit fort à espérer que ceulx ausquelz
son Ex^{te} et vos S^{tes} se sont reposées, se fussent quelque
peu plus esvertuez; le temps descouvrira le tout (1) . . .
Pour nouvelles n'en scauroys présentement mander
aucunes à vostre Seign^{rie}, seulement que l'on tient les
troubles en France apparans plus grans que jamais. Ceulx
de la Rochelle se maintiennent fort bien. Le Roy les a
premièrement pensé abuser par³ beaucoup de promesses
et belles persuasions, mais n'y a riens gaigné, depuis a
voulu user de surprises, en quoy il a proufyté encoires
moins. L'on dict que depuis ilz auroient eu ung rencontre
où lesdits de la Rochelle auroient tenu le camp, le frère
bastard du Roy et Strossy(2) prisonniers et depuis penduz.
Il faict à craindre que les cruaultez seront grandes, les
Viscontes (3) s'en meslent. Mons^r de Montgommery et le
Visdame de Chartres sont encoires en Angleterre, sol-

(1) . . . Ici suivent quelques détails insignifiants sur un *mar-
ché avec Marguerite de Beaulieu*.

(2) *Strossy*. Philippe Strozzi, Maréchal de France. Le bruit
étoit faux; il vécut jusqu'en 1583.

(3) *Viscontes*. Nous ne savons qui Brunynck a en vue : le Vi-
comte de Turenne « jeune et plein de courage » (*Vie de Mornay*,
p. 24) se trouvoit au camp du Duc d'Anjou devant la Rochelle.

licitans fort pour avoir assistance, mais semble que la 1572.
Royne leur donne aussy peu d'espoir qu'aux aultres que Décembre.
vous scavez. La court est plaine d'Espagnolz et Italiens qui
sont en la ditte court d'Angleterre en pris et honneur. Le
Roy de France y at nouvellement envoyé son Ambassadeur
mauvais-Sire (1), pour prier la Royne d'estre commère
pour lever sa fille, et pour confermer l'alliance qu'il a
faicte avecq elle l'esté passé pour tant plus esbloyr les
yeulx de Sa Maj^{te}. Les Estatz de ce pays debvoyent aussy
passé long-temps envoyer au dit Angleterre, mais tirent
toutes choses en longueur. Ce qui succédera davantaige

(1) *mauvais-Sire*. C'est ainsi que Brunynck voulant, à ce qu'il
paroit, faire allusion au caractère du personnage, écrit le nom de
Michel de Castelnau, Seigneur de Mauvissière « qui avoit ordre de
sonder l'esprit de S. M., et de tâcher de découvrir si elle a del'in-
dination pour le Duc d'Alençon. » *Walsingh., Mém.* p. 338. —
Le Comte de Montgomery et Jean de la Ferrière, Vidame de Char-
tres, avoient échappé à grand peine à la St. Barthélemy. Déjà le 28
septembre Elizabeth avoit écrit à Charles IX en faveur de ce
dernier. Quant à des secours directs, on ne pouvoit guère en
attendre, la Reine ayant, après la première horreur du massa-
cre, assez facilement prêté l'oreille aux excuses et aux prétextes,
et ne voulant du moins en aucune façon se compromettre. Walsing-
ham semble déplorer qu'on abandonne ainsi les Protestants Fran-
çois à leur triste sort. « Il est certain, » dit-il en parlant de la
Cour de France, « que toutes leurs belles et tendres paroles ne
tendent qu'à nous duper. La Rochelle ne sera pas plutôt prise
que nous en verrons des preuves. » *Wals., Mém.* p. 317. — Le
Prince et les Etats de Hollande et Zélande députèrent encore en
décembre vers la Reine, demandant contre le Duc d'Albe assi-
stanco d'argent et de soldats. *Bor*, 423^b, in f.

* tenir sur les fouts de baptême, *ten doop heffen*.

1572. ne faudray de temps à aultre vous advertir. Parquoy ne
Décembre. servant ceste à aultre effect, la finiray par mes plus hum-
bles recommandations en la bonne grâce de vostre
Seig^{rie}, suppliant le Créateur éternel octroyer à icelle en
très parfaicte santé très heureuse et très longue vie. Es-
cript à Delft, ce xviiij^e jour de décembre 1572.

De Vostre Seign^{rie} bien humble, bien obéyssant
et bien obligé serviteur,
NICOLAS BRUNYNCK.

A Monsieur Monsieur le Conte
Jean de Nassau, et en son absence
à Mons^{ie} le Conte Loys de Nassau,
cito à Dillenborch.

Par le moien de Adrien van Coninxloo Marchant
de Bruxelles, demeurant à Couloingne, les Lettres
de vostre Sg^{rie} nous seront icy toujours bien ad-
dressées.

* LETTRE CCCXCVIII.

*Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il lui
recommande I. de Baudringien, député par les Chré-
tiens de France vers les Electeurs et Princes Protes-
tants.*

Monsieur mon frère, les Seigneurs et gentilzhomes
Franchois qu'il a pleu à Dieu garantir des mains de ces
horribles massacreurs avecq ceulx de la Rochelle,
voyantz la raige furieuse des ennemis de Dieu s'augmen-

ter de plus en plus, et sentans par là une prochaine 1572.
ruine de ce qui reste de l'Eglise de Dieu au misérable Décembre.
Royaulme de France (si le Seigneur n'y met bientost la
main), ont trouvé bon dépescher le porteur de ceste, Isaac
de Baudringien, natiff de la ville d'Audenarde en Flandres,
vers Messieurs les Electeurs et Princes Protestans, pour
leur faire entendre le misérable estat du dict Royaulme de
France, et la calamité où se trouvent présentement tous
les enfans de Dieu illecques, et d'ung chemin pour la
sainte et droicte intention et dévotion enthière que de
tout temps les dictes Seig^{rs} Protestans ont démontré au
service du S^r nostre Dieu, les supplier qu'il leur plaise
estendre une charité jusques à eulx, et en ung mal si ex-
trême leur donner faveur, ayde, et support. Parquoy,
Mons^r mon frere, voyant l'équité et justice grande de
leur cause, et que, si ce joug insupportable d'une si
malheureuse tyrannie n'est levé des François, pourra
facilement en peu de temps venir jusques aux nations
prochaines, je n'ay peu ny voulu délaissier, à l'instance
prière des S^{rs} et ceulx de la Rochelle susdittes, vous prier,
de la melieure affection qu'il m'est possible, que vous
vueillez avoir le dit Baudringien pour recommandé vers
les conseilliers de ces S^{rs} et aultres qu'il appartiendra, à
ce qu'il puisse obtenir bénigne audience, et avoir bonne
et briefve dépesche sur ce qu'il voudra leur remonstrer
pour une si juste cause. Et ainsi que scavez bien leur
grande nécessité le requiert, et outre la grande obligation
en laquelle vous mectrés une infinité des povres Chres-
tiens si cruellement à grand tort oppressez, je seray
tousjours bien prest à le recognoistre en vostre endroit,
d'aussi prompte volonté que je vous présente icy mes

1572. très affectueuses recommandations en vostre bonne
Décembre. grâce, priant Dieu vous donner, Mons. mon frère, en
parfaicte santé, accroissement, puissance et force pour
l'avancement de Sa gloire. Escript à Delft, ce xxiiij^e jour
de décembre 1572.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Monsieur,
le Conte Loys de Nassau,
mon bien bon frère.

LETTRE CCCXCIX.

*David au Comte Louis de Nassau. Sur la difficulté du
passage d'Emden en Hollande; état des affaires dans
les Pays-Bas et en France.*

* * C'est avec raison que *M. Bosscha* (*l. l. l. p. 195 — 240*)
a consacré au courage des Bourgeoisies (*Heldenmoed der Burge-
ryen*), en 1573 et 1574, un chapitre particulier. La guerre com-
sistoit presque uniquement en sièges, durant lesquels ceux qui
vouloient se défendre à la dernière extrémité, avoient à lutter
contre l'ennemi, la famine, les maladies épidémiques; souvent
aussi contre les découragements soit des Magistrats, soit du peuple,
soit aussi des étrangers qui composoient en partie les garnisons,
Anglois, François, Wallons, et autres, et qui espéroient, en ne
prolongeant pas trop la résistance, obtenir la vie qu'on leur accor-
doit plus facilement qu'aux habitants de la cité. Haerlem, Alk-
maer, et Leide acquirent une haute célébrité. — Haerlem ne se
rendit que le 14 juillet après une défense héroïque. En parlant de
cette ville, *Viglius* écrivoit déjà en février. « *Haecenus successum*

« frustra expectavimus, neque sine magno damno aliquoties res 1573.
« tentata fuit, sed ab hostibus nostri repulsi animadverterunt in Janvier.
« legmaticis Hollandis plus esse animi viriumque quam Hispani
« arbitrabantur. » *Figl. ad Hopp.* p. 671.

David, homme de confiance, ne nous est pas connu. Il devoit se rendre à la Rochelle. Le Comte Jean, frère du Comte régnant Edzard III et qui paroît avoir eu assez d'influence sur le Gouvernement, favorisoit, ainsi que sa mère la Comtesse Anne, les Réformés. Le Protestantisme s'établit de bonne heure en Ost-Frise (Tom. III. p. 138), et l'Eglise d'Emden eut une grande influence sur les Eglises Réformées des Pays-Bas. Elles y tinrent en 1571 un Synode, où beaucoup de points importants furent réglés.

Monseigneur, par nos deux lettres précédentes V. S. aura esté deuement advertye de notre long séjour en ce pays, et comme en icelluy nous n'y avons pas trouvé nulle commodité pour le passage, à cause des gelées et grandes glaces ordinaires qu'il y a faict depuis deux moys ençà, et aussi qu'il ne s'est trouvé aucunz maîtres de navires qui ayent voullu entreprendre le voyage pour les dangers des pirates, et plusieurs autres inconveniens qu'ils craignent d'encourir en ce temps de troubles; qui est cause, Monseigneur, que nous voyans frustrés de nostre espérance en cest endroit, et l'argent nous deffailant, aurions esté contraints de recourir à Monsieur le Burgemaistre Metmanna, lequel nous a assisté de cinquante daldres, avons aussy pour ces respects esté contraints de prandre autre délibération de nous en aller en Hollande trouver Monseigneur le Prince, pour avoir assistance du dit passage et autres choses nécessaires pour effectuer notre voyage et ce qui dépend de notre négociation, depuis laquelle notre délibération, les dit gelées

1573. continuant de mal en pir, nous avons esté forcés de
Janvier. séjourner en ces pays jusques à présent, qui est ung moys
entier, plus sans aucun espoir d'en pouvoir encores par-
tir; pendant lequel séjour tous moyens nous deffailans,
derechef le facteur du Sieur Guerard Eck et moy
aurions ces jours passés esté trouver Monseigneur le
Conte Jehan en sa maison à Fridebourg, acompagnés des
lettres de vostre S^{te}, auquel lieu il les auroit secrète-
ment receues et voullu nous ouyr hors son chasteau en
la maison du drossart du dit lieu, et après luy avoir faict
entendre toutes nouvelles de vostre bonne disposition,
luy auriont parlé de notre voyage, et de l'espérance que
nous avyons de trouver commodités pour l'effect d'icel-
luy de son Excellence; à quoy en premier lieu, Mon-
seigneur, le dit S^r Conte se seroit excusé en nos
endroitcs de ce qu'il n'osoit manifestement monstrier
l'amitié qu'il porte à vous et aux vostres, pour les raisons
que votre dite S^{te} scait, et pour le surplus le dit S^r Conte
nous auroit faict responce que secrètement il nous feroit
toute l'assistance qu'il pourroit, mais voyant le temps
mal disposé pour le voyage, nous debvions temporiser
jusques au changement d'icelluy; et sur ce luy ayant
remonstré nostre pouvreté et requis de nous donner le
moyen de ce faire et de pouvoir partir pour Hollande au
premier désgel, afin d'avoir toute commodité du passage
et assistance des vaisseaulx nécessaires, le dit S^r Conte
nous auroit renvoyé au dit S^r burgemaistre Metmanna,
lequel à nostre requeste nous auroit derechief délivré
cent daldres, qui est en tout cent cinquante daldres que
nous avons prins par deçà, soubs promesse de les faire
rembourser par V. S. ou en Hollande le plus tost que

faire se pourra... Messieurs de Lumbres, de Carlo, de 1573.
Hartembrouc, de Fama, Brecht et quelques autres gen- Janvier.
tilshommes avec plusieurs soldats, sont aussi en ce pays,
atendant comme nous la commodité du passage pour
Hollande, et les susdit Sieurs de Carlo, Brecht et de
Meausse sont depuis quelques jours revenus à Luxe-
bourg¹ près du dit Norden, en une maison du Sieur
Unico de Manynga (1), lequel Sieur de Manynga pour
l'ancienne amytie qu'il a avec le dit S^r de Carlo, lui y a
convoyez et le fait la meilleure chère dont il se peult
adviser.... Au surplus, Monseigneur, quant aux nouvelles
qui courent de deçà, tant du costé de Hollande que de
France, ils sont très bonnes, Dieu mercy. Quant aux par-
ticularités du dit Hollande, l'on tient que l'ennemy est
tousjours campé devant Harlem, mais c'est bien avec
telle perplexité qu'il ne sçait bonnement quelle résolution
prendre, de quicter le siège ou de continuer à vouloir
forcer la ville; car il veoit divers périls devant luy; c'est
que il perd journellement ses hommes ou par mallades
ou par retraicte secrète, qu'ils ayment mieulx faire que
mourir misérablement de froid, comme la plus part font
tous les jours, de sorte qu'ils ne scauroient estre
aujourd'hui cinq ou six mil hommes de 10 ou 12^m que

(1) *U. de Manynga*. Voyez Tom. III. p. 237. Son hospitalité
Chrétienne étoit telle que par fois il l'exerçoit en même temps
envers 70 familles, et que, depuis l'avènement de la Reine Marie
en Angleterre, il logea, durant 27 années, sans interruption,
des réfugiés. Le célèbre Marnix passa en 1582 quelque temps
avec Manninga à Luttesburg. *Leven van Marnix door Prins*, p. 27.

¹ Luttesburg.

1573. l'on disoit qu'ils estoient, et estant ainsi réduits à tel
Janvier. nombre, ils le voudroient bien hazarder à donner bataille à son Excellence, espérant par l'évènement d'icelle avoir plus d'honneur en quelque sorte que ce feust, que de faire la honteuse retraicte, ou, attendant le désge!, se perdre tous au dit siège, comme c'est ung péril que leur est tout certain, comme l'on dict; mais son Excellence les laisse journellement mortifier à la gelée, en les faisant endommager par saillies ordinaires que ceulx de la ville font sur eulx, où ils perdent beaucoup de leur gens; entre autre le Sieur Julien Romero y est demeuré [pour espée], et M^r de Noircarmes y a esté attainct d'une arquebuzade au menton, et beaucoup d'autres cappitaines Espagnolz; aussi le S^r de la Cresonnière, Gouverneur de Gravelins, Grand-M^r. d'artillerye du dit camp, y a esté tué. Telle résistance a tellement augmenté le courage des Hollandoys, que tous les villageoys se sont eslevés en nombre de bien cinquante mil, pour chasser une bonne fois l'ennemy hors du pays: Dieu les en face la grâce. Le Couronnel de Gronnengue est party ces jours passés avecq tous es soldats de la garnison du pays, en nombre d'environ mil hommes, pour aller renforcer le camp de l'ennemy, et n'a laissé au dit Groningue que cinquante ou soixante soldats, et en quelques autres places environ aultant; par ce moyen pourroit-on bien facilement avec peu d'hommes surprendre le pays; beaucoup de gens de bien de deçà y souhaitent votre Seigneurie pour tel effects. Pour le regard des nouvelles de France, Dieu veuille qu'il en y ayt la moitié de ce que on en publie de deçà, tant elles sont avantageuses pour nous; et pour ce que j'estime que vous en aurez les particularités plus au vray que

nous ne les avons deçà, je n'en ennuyera V. S. davantage: bien la tiendray je advertye que Monsieur le Conte de Montgommerey et plusieurs autres S.^r Gentilshommes François, avec troupe, se sont embarqués(1) en Angleterre et pour la Rochelle dès le 15 ou 18 du passé pour tout certain. La Royne d'Angleterre debvoit tenir son Parlement le 10^{me} de ce mois à Londres, auquel les Ambassadeurs de France et d'Espagne s'y debvoient trouver pour parler et traicter de plusieurs affaires concernant la paix et unyon des dit royaumes; mais l'on doute que telle chose ne tire à mauvaise conséquence. Dieu y mette la main, et sur ce faisant fin je prieray le Créateur vous donner, Monseigneur, en très parfaicte santé, très heureuse et prospère vie. D'Emden, ce 15^{me} de janvier 1573.

Vostre très humble, très obéissant et
affectionné [petit] serviteur,
DAVID.

Monseigneur, Monseigneur
le Conte Ludovic de Nassau.

* LETTRE CD.

*Le Prince d'Orange à W. de Ripperda, Gouverneur de
Haerlem. Promesse de secours par tous les moyens
possibles.*

. Ce billet, écrit sur un très petit morceau de papier, fut in-

(1) *embarqués*. Bruit prématuré : voyez p. 52.

1573. *trouvé à Haerlem par la poste aux pigeons.* « Der Duyven eenen
Janvier. » lieten de Prince ende Staten weder vliegen, alst haer te passe
» quam, met een klein briefken aen 't beenken gebonden, met
» Wasse ofte andersins wel bewaert. » *V. Meteren, 79^d.*

Die Prince van Oraengien Grave van Nassau enz. Heere
ende Baron van Breda, van Dietz enz.

Edele Eersame lieve besondere, ons is lieff geweest om
hoore doer diversche uwe briève dat ghy soe wel gehert
ende volstandich blyft om die goede stadt Haerlem te
helpen ende te verlossen, daer van wy nyet laeten en wil-
len u te bedancken ende te versekeren dat wy niet laeten
en sullen u hulpe ende ontset te doene by alle middelen en
weegen ons moegelyck synde, soe ghy tot noch toe hebt
connen merken dat wy tot noch toe gedaen hebben; ende
is ons leet geweest dat het leste ontset met den Heere van
Boisot nyet inne comen en is.

Ghy sult adviseren met die andere by u synde wat mid-
del men mochte houden om u voirtaen secours te doen,
ende wy sullen u der aen behulpich syn, hier mede u
den Almogenden Heere bevelende. Geschreven tot Delft,
op ten 18^{den} dach Januarij 1573.

U gode vrint,
GUILLAUME DE NASSAU.

Den Edelen Eersamen onsen Lieven
besunderen Joncker Wybolt van Ripperda,
Gouverneur tot Haerlem.

* LETTRE CDI.

Le Prince d'Orange à ses frères. Sur les conditions auxquelles on pourroit conclure la paix.

—
* Avant toutes choses le Prince désiroit *liberté du pays au 1573. fait de la conscience* (p. 50, l. 4); c'est à dire, le libre exercice de Février. la religion Evangelique. La remarque de Languet, en 1570, relative aux Protestants de France, est ici parfaitement applicable. « Nostros » non consensuros in pacem quae religionis exercitium ipsis adi- » mat, certo scio ; nec est mirum cum ea res sit ipsis » causa belli, quam si non urgerent, omnes judicarent privatas » cupiditates, et non studium religionis impulsisse ipsos ad sumen- » da arma. » *Epist. secr. I. 155.*

L'Empereur s'efforçoit de nouveau de rétablir la paix ; mais Philippe II s'en tint à ses réponses précédentes, et le Prince, auquel on avoit écrit touchant ses intérêts particuliers, se montra insensible à de tels motifs. « De Keyser heeft gesocht den Prince te per- » suaderen hem gerust te houden, ende dat hy soude zyn goeden » ende Landen wel weder hebben, ofte eenige goede bewysinge » die selvighe weerdigh zynde in Duytslandt ofte in het Graefschap » van Charoloys . . . Des Prince antwoorde was, hy en betrachte » zyn eigben particulier niet, maer den dienst van den Koningh, » ende welvaert van de Landen, alwaer hem der Spaengiaerden » tyrannye, zyn beroepinghe ofte Ampt toe dronghen. » *Van Metere- ren*, p. 83.^b

—
Messieurs mes frères, j'ay reçu vostre lettre et par icelle, ensemble et le rapport de celuy que m'avez envoyé, entendu l'estat des affaires de par delà, surquoy ne sauroye assez vous remercier de tant de bons offices que faites en mon endroit, et des paines et travaux que prenez. Quant à vous donner responce sur les points proposez, vous

1573. savez assez que mon intention n'a jamais esté, et n'est
Février. encores de chercher tant peu que ce soit mon particulier ; ains j'ay seulement aspiré et prétendu à la liberté du pays, tañt au fait de la conscience comme de la police, que les estrangers ont tâché d'opprimer, et pourtant ne voy autres articles à proposer, sinon, que la religion Réformée selon la parolle de Dieu, et l'exercice d'icelle soit permis, et puis la République et tout le pays remis en ses anciens privilèges et liberté, et que pour cest effect les estrangers et nommément les Espagnols qui sont en quelque Gouvernement ou soldats, ayent à se retirer. Or pour ce qu'en ce mesme regard la guerre a esté desjà par deux fois menée, sera sur toutes choses nécessaire que le Roy ou le pays ait à donner contentement et satisfaction aux reitres et soldats qui m'ont servy en ceste cause; que si l'on nous veut octroyer ces points et bailler bonne assurance d'iceux, l'on verra par effect que je ne désire rien tant que la paix et le repos publicq et que ne suis opiniastre pour suyvre aucune mienne opinion contre ce qui seroit raisonnable; mais pour ce que toute la difficulté gist au poinct de l'assurance pour les exemples passés et plusieurs fois réitérez, aussi pour tant de serments qu'ils ont fait de ne tenir nuls semblables contracts, et mesmes pour ce qu'ils se persuadent d'en pouvoir estre absouts par le pape, et pour cette cause n'estiment aucunement y estre tenus (1); je voudroye bien que les

(1) *tenus*. Il devenoit dangereux d'ajouter foi aux déclarations des Princes Papistes. La parole d'un Roi, disoit Catherine de Médicis aux députés Reformés, qui demandoient des garanties réelles, ne vous suffit-elle donc point? — Non, répondit l'un d'eux, par le Saint Barthélemy, non ! *V. Raumer, Gesch. Eur. II. 265.*

Princes mesmes advissassent entre eux de mettre quelques 1573.
moyens en avant, sur lesquels nous peussions estre bien Février.
asseurez; veu que de ma part je confesse de n'en pou-
voir trouver nuls, au moins qui pouroient aucunement
estre acceptés du Roy: pourquoy je vous prie d'y advi-
ser, et si l'on trouve que la chose soit faisable, je ne
faudray à y condescendre pour ma part, et y induire les
Estats du pays tant qu'il me sera possible. Touchant le
passage pour venir par deçà je ne trouve ny expédient ny
convenable à vostre personne, ny aussy au proffit de la
cause, de vous mettre en hazard, mais plustost me semble
meilleur que passiez par Embden, et vous mettre illec sur
mer avecq deux ou trois bons batteaulx et bien équip-
pez. — Quant à la Reine d'Angleterre, les Ambassadeurs
des Estats m'ont escrit que elle ne s'en vouloit mesler, et
qu'il n'y avoit nulle espérance de ce costé là; et pourtant
estoyent résolus de retourner incontinent, toutesfois ils
y sont demeurés longtems depuis, ce que ne puis savoir
ce qui en est et si par aventure l'on aura changé d'opinion,
ce que toutesfois n'estime; ce qu'en entendray ne faudray
de vous en advertir. Qui sera l'endroit où, me recomman-
dant très affectueusement en vos bonnes grâces, prieray
Dieu vous maintenir, Messieurs mes frères, en Sa sainte sau-
vegarde et protection. Escrit à Delft (1), ce 5 février 1573.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs Messieurs les Comtes Jean
et Lodovic de Nassau etc. mes bien bons frères.

(1) *Delft*. Dans cette ville le Prince faisoit sa résidence habi-
tuelle: voyez p. 40, 42, 48.

LETTRE CDII.

..... *Arrêt du Roi d'Espagne touchant certains articles de l'Inquisition. Nouvelles de France.*

1573. * * Relativement à cet arrêt et à ces articles voyez Tom. III p. 171.
Février. Les mots *Monsieur*, c'est-à-dire le Duc d'Anjou, est *demeuré en chemin* semblent indiquer d'une manière ironique que le Duc n'étoit pas entré dans la Rochelle aussi promptement qu'il s'étoit vanté de le faire. « Le Roy de Navarre et le Prince de Condé, » sauvez de la St. Barthélemy, avoient suivy le Duc au camp, et » avec eux plusieurs jeunes Seigneurs de la Cour. » *Vie de la Noue*, p. 97. On soupçonnoit fortement la Reine Elizabeth d'assister sous main les Huguenots. Le 16 février le Comte de Montgomery écrivit d'Angleterre à ceux de la Rochelle qu'il avoit équipé 45 vaisseaux de guerre pour les secourir. *l. l.* p. 95.

Monsieur. Estant tombé entre mes mains coppie de certains articles de l'inquisition, avec un arrest donné en Hespaigne au conseil privé du Roy, je n'ay voulu faillir vous l'envoyer pour vous en rafraichir la mémoire et la faire translater en langage commun et notoire à tous, si vous voyez qu'il soit expédient de ce faire, comme il y en a grande apparence. On se hastoit bien fort, il y a quelques jours, pour aller à la Rochelle, mais le nombre s'est trouvé si fort que Monsieur est demeuré en chemin, accompagné du Roy de Navarre, Prince de Condé, S.^r de Guyse, d'Aumale et de Nevers. Au contraire le S^r de la Noue est maintenant à la Rochelle. La Roynemère est en mauvais estat: tous aux beaux nombres sont bien esbahis

¹ C'est à dire les conducteurs de l'armée.

¹ Ecrit d'une autre main.

de ce que les gens de la Roynie d'Angleterre s'en meslent. 1573.
Le Maréchal de Tavannes est en grand danger. Le Conte Février.
de Mongommerey ne s'épargne point. Montauban faict
merveilles, mais on met grand peine de corrompre ou
estonner Nismes.

Ceste lettre receue (1) le 13^{me} de febvrier 1573.

LETTRE CDIII.

*Charles de Meyere au Comte Louis de Nassau. Il n'a
pû s'embarquer d'Emden vers la Rochelle.*

* * Nous communiquons quelques passages de cette Lettre, assez
curieux par rapport à la difficulté des voyages à cette époque,
et à la pénurie d'argent dans laquelle les partisans du Prince se
trouvoient. — On voit aussi que les Réformés des Pays-Bas
n'épargnoient aucune peine pour se concerter avec les Calvinistes
François.

Wolgeborner Graeff, gnediger Her..., nachdem es alsoe
das ich vom hern Gerardten Koch (2) mit denn Fransoi-
schen (3) gen Embden gesandt worden, umb mit sampt ihnen
von dannen strax gen Rochelle überzuschiffen, von wegen

(1) *receue*. Elle aura donc été écrite dans les premiers jours de
février.

(2) *G. Koch*. Celui-ci paroît avoir été un homme de confiance
des Comtes de Nassau : voyez p. 69.

(3) *Fransoischen*. Voyez la Lettre 399.

Handl.
Bevter. handlung dar E. G. insonderheit und sunsten gemeine
Christlicher sachen hoch und viel ahn gelegen, warinne
Gott der Almechtige wider alle unsere hoffnung anders ver-
sehen, als nemlich das die Fransoischen nach Hollandt ge-
föhren und ich sampt meinen mitgesellen wider zurück ge-
Cöllen kommen seyn, wie den E. G. schon vorhyn werde
vernomen haben; soe dienet mein unterthenige schreibe
umh E. G. ein wenig die umbstende aller sachen dienst-
lich zuzuschreiben, darmit sie nicht meynen oder dencke
mögen das der mangel an uns oder unseren seyten ge-
wesen, das die unkosten unserer reyse umbsünst ange-
wendet sein worden; welches uns warlich wehe gnu-
getaan und thuet, und hetten wir wol von hertzen ger-
die vorgecome reyse nach E. G. wünschen und begere-
vollenzogen, wo es hette geschehen können, und de-
harte fürwinter, sunsten bei menschen leben nicht ge-
sehen, uns nicht verhindert hette, welcher auch darneber
die grosse auffgegangene zehrung und unkhosten verur-
sachet, den wie wir hier aus Cöllen verreiset am 27 N-
vembris, seyn wir erst am 16 Decembris zu Embden in d-
statt ankommen, soe von wegen manglung der fuhr
dieweil wir von Düsseldorpff bisz gen Rhenen zu kheit
neuwe fuhr habenn bekhommen können, als auch de
bösen wetters halben, da wir 3 oder 4 tag nach einande
uber heyden und sunsten durch die dicke schneuw haben
fahren muessen, ohne einige han' zu finden, ja auch
ettliche mal durch ungestümmekeit des wetters von
schneuw und windt unter einander nur halbe tagreysen
haben thuen können, ohne dem das wir unsern weg
auch gar hoch genohmen umb das hausz Lingen zu mei-

¹ beau, voir.

den, alda wir keine guette gelegenheydt der fuhr gefunden, 1573.
darzu denn geschlagen das obbemelt bösz wetter, haben Février.
unterweylen schwerlig fuhr bekhommen khönnen, es
were den sach das man sie doppel belonung geben hette,
und wie wir schon zu Asschendorff bey Embderlandt
ankhommen, die gelegenheit vom abgange des wetters
alda, beneben dem überflues der Embsen, dermassen
geschaffen gefunden, das wir auch drüber erschreckten
in der stad Embden zu khommen; ja da wir endtlich mit
groesser mühe und arbeit zu Leer 2 meilen von Embden
ankhommen und wider angefangen zu fieren, haben
wir drey tag alda strax still muessen bleiben liggen
durch die grosse ungestümekheit des schneuwes und
windts unter einander, dadurch die wege verstopffet
waren worden, bis das die ban durch die schneuw ge-
macht, und alsoe weiters zu Oldersom komen, ein meyle
wegs von Embden, von dannen ich strax zu fues gen
Embden voran gegangen, vonn wegen der publicirten
mandaten alda gegen die fremde, umb ohne einige ver-
hinderung die Fransoischen zu der stad in thun khom-
men, diewelche drey tage alda gewartet ehe man ihrent
halben urlaubnüz des rahts bekommen. Nachdem der
Herr Burgemeister Metmannus, wie ich ihm E. G. brieff
an ihm überantwortet, mich strax nach den wolgebornen
Herren H. Graeffen Johan mit sampt E. G. schreiben
abfertigen wollte; ehe man aber gewisse zeittung bekom-
men können wo H. Graeff Johann anzutreffen were,
sulchen abgange des wetters gefolget, das es unmöglich
gewesen bei I. G., der sich zu Friedenburg erholte, zu
reysen, wie den schon etliche aus den rath der stad alda,
die auch nach S. G. gereyset weren, demnach sie nicht

1573. passieren köndten, nicht ohne gefahr wider zurüßk
Février. khommen weren: nach welchen alles der Her Burger-
meister erst angefangen bei den Raht unsernt halben zu
handlen, und erst auff 16 *ditto* antwortt und resolution,
das sie in der stadt komen möchten, bekhommen, da sie
schon auf dem wege und nicht weit von der stadt weren;
und wie sie nun in der stad kommen, haben wir darauff
bey den Heren Burgemeister angehalten, vermöge E. G.
schreiben an ihm, umb einig gelt zu unserer reyse zu
überkhommen, und gemerct seine entschuldigung von
ihm angehört, das er mit kheine kaufleute bekandt were;
auch das er alle unsere vertröstung auff H. Graeffen
Johann schiebe, darhyn wir nicht kommen köndten,
haben wir nur umb hundert thaler bey ihm angehalten,
und hefftig gebetten er wolle uns umb soviel nicht lassen,
auff das je unsere wichtige reyse nicht verhiudert würde;
warauff wir endtlichen vertröstung van ihm empfangen,
jedoch nach allen seynen möglichen angewendten fleys
hat er uns nicht weytters zu wege pringen khönnen als
nur fünfftzig thaler, aber mitlerzeit und ehe wir dassel-
big gelt von ihm noch empfiengen, ist es schon zu Emb-
den in der herbirge schier in zehrung auffgangen, und
wie wir uns nun demselben gelde zu Embden ausz der
herbirge gefreyet, und von dannen gen Norden gezogen
seyn, umb alda in gesellschaft von Mons' don Carlo et de
Lumbres stracx zu imbarquieren nach Hollandt (nachdem
sonsten alda kheyn gelegenheit für uns wieder nach En-
geland, noch Rochella zu überschiffen gewesen), ist
nicht müglich gewesen wegzufahren durch verhinde-
rung neuwes frostes, welcher schon für unseren verrey-
sen von Embden angefangen und geweret bis auff 22

oder 23 Januarij, da es wider angefangen zu döden¹; jae 1573.
ist von der zeit an das wir von Emden gen Norden gezo- **Février.**
gen, alsulche einen grossen eysgangk am mundt des meers
gewesen, das kein schiff schier in oder aus der Embse
haben khommen können, alsoe das auch etliche die da-
mals von Larlet² nach Hollandt abgefahren und durch das
eys durchgetrungen weren, bis auf eine meyle nach
bey dem meere, wider zurück khommen muesten, nicht
ohne gefahr ihres leibs und lebens; worausz den E. G.
leichtlich und gnediglich sehen und mercken khönnen,
das unser nachlessigkeit oder versäumnüsz nicht ur-
sache gewesen der auffhaltung und verweyterung alsulcher
reyse, sondern vielmehr unser Her Gott selber, der alsul-
che verhinderung durch unbeständigkeit des wetters nach
Seinen gnedigen raht und wille geschicket, das uns auch
wider auff der ander seitten auf dem wege zwisschen
Emden beschützt und beschirmet hat, und fürnemblich
für die Albanische reutter, welche gar weynige tage
zuvorn im Westphalen allenthalben durchzogen und
alles passierende volck geplündert und ausgezogen hetten.
. Datum Cöllen, 17 Februarij A^o 1573.

E. G. underthenige dienstwilliger,
CARLE DE MEYERE.

Dem wolgebornen Hern, Hern Ludwig
Graeffen zu Nassauw . . . meynen gnedigen Hern.

¹ dooyen, dégeler. ² Larreit, village près d'Emden.

LETTRE CDIV.

..... au Comte Jean de Nassau. Sur les affaires de Haerlem et de la Zélande, et les actes du Prince relativement à la Religion.

1573. * * Le rempart bâti par ceux de Haerlem derrière la porte
Février. contre laquelle les principaux efforts de l'ennemi étoient dirigés (p. 59, l. 23), avoit rendu inutile le furieux assaut du 31 janvier. « Achter de kruispoort wierpen zij, stadwaarts » in, eene sterke aarden borstwering op De hoofdwal » werd eensklaps ten beste gegeven. De aanvallers, hierdoor » ruimte krijgende, drongen met drift in het bolwerk. Hoe groot » was hunne ontzetting! Daar ontwaren zij eensklaps de nieuwe » verschansing. » *Bosscha*, l. l. 207, 209.

Schwarz (car l'écriture de cette Lettre paroît être la sienne) n'avoit pas encore connoissance de la victoire que ceux de Zélande venoient de remporter. « Als nu Sanchio d'Avila, Gouverneur » van den kastele van Antwerpen gereed was, so is hy met 56 » schepen omtrent den 19 of 20 Febr. na Zeeland (tot assistentie » van die van Middelburg) toe gevaren, maer sy weren van de » Zeelanders so onthaelt dat meestendeel de kleine schepen daer » bleven . . ; de grote schepen quamen met groot perykel weder- » om tot Antwerpen. » *Bor*, 433^a.

Le Prince maintenoit, autant qu'il étoit en lui, les droits des Catholiques, et contribuoit avec zèle à l'avancement de la prédication Evangélique. Remplissant ce double devoir, il ne pouvoit éviter deux calomnies contradictoires; les uns l'accusant, comme on le voit ici, de rétablir le Papisme; les autres attribuant à lui les excès commis par Sonoy, le Comte de la Marck, et leurs satellites. Van der Myle, plus tard Conseiller du Prince et Président de la Cour de Hollande, exprimoit à cette époque, dans une conversation avec l'Electeur Palatin, des sentiments bien en harmonie, sans doute, avec ceux du Prince lui-même. « Elector dicebat rem præ-

» clarum esse solum verbum Dei in urbe aliqua praedicari, 1573.
» solumque verum cultum exerceri. Respondi, praeclarissimum **Février**,
» id esse; sed hoc efficere Principis esse, qui in ditione sua im-
» peraret, vel ejus qui arcu atque gladio suo provinciam subegis-
» set: aliud esse, ubi foedere inito diversae religionis homines
» convenirent ut communem hostem atque tyrannum oppug-
» nent, et suae quisque religioni cavet. Ad haec ille: « Ja, Ihr
» » sagt wahr: Ich bin ein armer Churfürst; könnte ich aber mit
» » Landt und Leut überein kommen, und composition machen,
» » so wolte ichs warlich halten. » » *Epist. selectae, scriptae a
Belgis vel ad Belgas, p. 573.*

Le Comte de la Marck et son Lieutenant Barthold Entes, Seig-
neur de Menteda, venoient d'être incarcérés, à cause de leur inso-
lence et de leur insubordination.

Wolgeborner Grave, genediger Herr. E. G. schreiben
underm dato den 3^{ten} jetzigen monats, daraus ich under-
theniglich verstanden und mit grossen freuden vernom-
men das E. G. mein geringer dienst, so mit embsigen
schreiben als mit überschicken der newen Harlemischen
müntz, angenehm und wolgefellig sey gewesen, ist mir
gestern wol überantwort worden; thu mich derhalben
der gnedigen gunst gegen mir höchlich und underthe-
niglich bedancken, wolte nhur Gott dasz ich mit etwa
gröszern dienst, welcher maszen ich mich gegen E. G. und
derselben brüdern, meine gnedige hern, mit allem un-
derthenigen und schuldigen gehorsamb verpflichtet zu sein
achte, thetlich könnte erzeigen, wolte mich zwar kein
ding in der welt verdrieszen laszen, wie ich dan zu E. G.
mich versehe Sie werden meines gemüts gegen ihro keinen
zweivel machen.

So viel es nhun unserer sachen, standt und gelegenheit
betreffen thut, kan ich E. G. undertheniger meinung

1573. nicht verhalten das es itzunder noch zimlich zugehet, Gott
Février. sei lob und danck.

Die von Harlem halten sich stets wie redliche und tapffere held, seint auch nicht anders als lewen gemuthet. Der feindt gehet zwar noch fort mit seinem graben, fürdert aber gar wenig, dan die unsere haben innerhalb der statt einen newen wal und bolwerck, der immer viel gewaltiger und fester ist als je die vorigen gewesen, aufgeworffen, und seindt, vermittelst des offenen waszers und unserer schieffen, mit proviandt und munition, auch mit etlichen stücken geschützs dermaszen versehen und gestaffiert, das sie verhoffentlich, mit Gottes gnade und hülff, keine noth werden haben. Noch gestern haben sie der feinde in die achtzehen oder zwanzig, deren der mehrertheil Spaniër waren, geschlagen, die übrige bisz in die fünff hundert, so daselbst das loch, da unsere schieffe iren pasz hetten, zu verstopffen sich beveiszigten, haben ir vorthail schendlich verlaszen und die flucht geben, unangesehen das der unsern über drei hundert nicht da wahr, darausz das schrecken glaubwürdig abzunehmen.

Unsere Armada so in Sehelandt verfertiget, ist schon jetzt aufdem mehr, nicht weith von Antorff, starck in die hundert und zwanzigh siegel, zu denen sich noch über die dreisig aus dem Briel und Dortrecht werden thun. Des feindts schieffe seindt noch nicht fertig ausz mangel der schieffern und bootzgesellen (wie wir sie hie nennen), sintemal ihrer keine oder je gar wenig dem Hertzogen dhienen wollen, und wan man sie mit gewalt dahin zwingen wolle, so geben sie die flucht und machen sich von dannen zue uns; jedoch rüstet sich der feindt

gar gewaltig zue und lest es ime ernst sein, aber ich 1573.
hoffe es werde ime nicht gerathen, sondern der Herr ^{Février.}
Gott Zebaoth wirdt ire gewaltt da sie auf trutzen, zu
nicht, und ire anschlege zu schand machen. Des Hertzo-
gen van Alba todts, obschon viel und starcker geschrey
davon allenthalben gehen, haben wir noch keine ver-
sicherung, wiewol es keines geringen bedenckens gibt
dasz diese nechstverschiene tagen die Stende des gantzen
Landts zu Hertzenbusch (da sich der Hertzog von Me-
dina-Geli erhelt) gegen morgen oder übermorgen ver-
schrieben seien, und ist die sage: man wirdt einen alge-
meinen pardon von Kön. Ma^t wegen allen denen, ohne
unterscheidt, abkündigen, so sich wiederumb zu dem
gehorsam des Königs (wie sie es nennen) und der Römi-
schen kirchen werden begeben; aber des fuchszen tück
seint vorlengst wol bekant, dero gestalt das man ihme,
meines erachtens, gar geingen glauben wirdt zustellen.

Das man meinen gnedigen Hern den Printzen hat ver-
leumbdet und ausgeschrien, als hetten ire G. die Bapst-
liche misze wiederumb aufgerichtet, hat mich zwar
nicht wenig verdroszen, wiewol ich hoffe verstendige
leuthe werden's ohne weitem und grüntlichen bericht
mit nichten glauben, wie es auch freilich der warheit gar
ungemesz ist. Wol ist ime das ire F. G. aus embsigen
anhalten der Burgermeister und obrigkeit alhie zue Delft
hat mueszen laszen auskhündigen: man solte die pfaffen
so auf bestimpte orth und zeit ire misze hielten, nicht
verletzen noch beschedigen, sintemal ire F. G. den Sten-
den des landts Hollandt im anfang und immerdar her-
nacher zugesagt, er wolte niemandt weder zur einen noch
zu der andern Religion nicht zwingen, sondern beide Re-

1573. ligion und ihre pflegung frey und unverhindert halten ,
Février. bisz das mit gemeiner und einhelliger bestimmung der
Stende anders darin verordnet; jedoch da die Bapstliche
misze einmahl abgeschafft ist gewesen , gleicher weise zu
Dortrecht, Gorhem, Bommel, Rotterdam, Leyden, Har-
lem, Tergow, und in dem gantzen Waszerlandt, geschehen,
da hat man sie fürwahr nie mehr auffgerechtet, und
mag E. G. freilich und in der warheit sagen, das auch in
dieser statt, seithero obberürte publication geschehen,
die pfaffen ire affenspiel zu plegen sich nicht viel, ja
weniger den zuvor, haben understanden.

Auch haben i. F. G. mit allen fug und mittel die wahre
und dem läutern Gottes wort [geme'] religion, fleis-
ziglich und tröstiglich gethan befürdern, und neben den
gewöhnlichen übungen der reformirten Religion, auch
fast-und betteldag¹ (1) mit öffentlichen mandaten publi-
ciren, und das volck gar ernstlich zu busz und beszerung
des lebens vermahnen laszen, welches seither der uralten
propheten zeit nicht viel geschehen ist von der obrikeit,
dermassen das die Christliche religion und ware gottselig-

(1) *betteldag*. Les prières exaucées, le Prince n'oubloit pas
les actions de grâce. « Van dese victorie (voyez p. 58) was den
» Prince van Orangien seer verblyd, en schreef den 23 Febr.
» deselve over den Raed van Holland, met last om deselve tydinge
» voort aen allen steden en plaetsen in Hollaud over te schrijven,
» ten einde het volk vermaent soude werden God almachtig grote-
» lijk te loven en te danken, en voorts hertelijk te bidden dat God
» hare saken tot een goeden einde wilde brengen, opdat sy eens
» na so vele afflictien tot een goede en vaste vrede mochten gera-
» ken. » *Bor*, l. l.

¹ *Trois ou quatre lettres illisibles: gemessene, conforme (?)*. ² *Bodedag*.

keit , je lenger je mehr teglich wechszet und zunimpt. 1573.
Gott dem Almechtigen sei preisz und lob in ewigkeit, *Fevrier*.
Amen.

Hiemit thue E. G. sampt Irem Haus und hoffgesinde
in des Almechtigen schutz und schirm von hertzen beve-
len. *Datum* Delfft, den 22^{ten} Februarij A° 1573.

N. N.

Le 26 février le Prince envoya Lieven C. Alwaert , ministre du
St. Evangile, vers l'Eglise réfugiée à Londres pour demander
des secours. La Lettre qu'il leur écrivit à cette occasion , se trouve
dans le *Scrinium Antiquar.* I. 1. p 95 — 100. On y remarque en-
tr'autres les passages suivans. - Myn Heeren , ik dencke dat tot
> noch toe ghy hebt mogen genoegsaemlyk bekennen den goeden
> wille , die my Godt gegeven heeft om U lieder arme Vaderlant
> in vryheit te stellen , so wel in 't geene dat aengaet de politie
> deselfs , als de religie , ende hoe dat ick verdragen hebbe untel-
> lyke moeyelykheeden , dat ick selfs myn eigen leven gewaecht
> hebbe om tot deesen einde te komen. Ware 't dat ick zo wel de
> macht en mogentheid hadde , als den goeden wille , ik ware te
> vreedem alle het last op myne schouderen te neemen , sonder
> niemant eenichsins daarmede te beswaaren , 't welk ghy hebt mogen
> verstaen uit dien , dat ik U lieden te vooren niet seer beswaert
> hebbe . In sulker wyse dat ik zoude begeeren ten coste van myn
> eigen leven (waer 't mogelyk) 't lant uit te koopen of te verlossen
> van de slavernye der goederen , lichamen en sielen daerin het
> is , sonder dat het yemant yet kosten soude. Maer nu gemerckt dat
> mynen wensch niet en baet ende dat myn eigen macht niet
> genoechsaeem is voor zulken last , ik ben gedwongen hulpe te
> begeeren , is 't niet van alle ware Christenen , dien ongetwyfelt
> deese sake belanght , ten minsten van diegeene dewelke (ghe-
> merckt sy van één lant syn) de saeke schynt naeder aen te gaen ,

1573. » ende voornaamlyk tot U lieden die uyt sonderlyke weldaet Gods
Février. » zyt vertrokken in een plaetse der ruste ende stilheit. Dat de noot
» zeer groot zy, siet ghy, ende daar is niemant onder uw dies
» onwetende. Ghy hebt gesien hoe dat ik een goet deel van Hol-
» lant, Zeelant en Gelderlant, met veele plaetsen van Brabant
» tot liberteyt gebracht hadde, ende daernae bedwongen hebbe
» geweest een groot deel daervan te verlaaten om de verraderye en
» moort in Vranckryk geschiet, ende door 't gebrek des voetvolcks,
» 't welk my ter oorsaeke derselver verraderye ontvloten is. In
» *summa* ghy siet dat ik gebracht ben in zulken uystersten noot
» dat, so men my ontsegt de nootsakelyke assistentie, ik zal
» bedwongen zyn, tot mynen grooten verdriet, te verlaten al 't
» geene dat my noch seeker ende vast in handen gebleven is. Ter
» contrarie, so ghy naer uwe middelen en beloften, die ghy hier
» voor tyden ten veelen stonden gedaen hebt, my bystaet in tyts
» ende met ernst, ik hope door de hulpe Gods, dat ik lichtelyk
» sal kunnen Hollant en Zeelant desen winter houden, ende den
» naesten somer den vyant meer dan oyt benauwen. De Staaten
» van Hollant hebben getoont haaren goeden wille die zy hebben
» tot deese sake, so wel in de groote lasten die zy hier voeren
» hebben gedragen, als in de geene die zy nieuwelyk van zelfs
» zonder vermaent te syn, geaccordeert hebben, belovende een
» seker getal van krygsluyden te betalen also lange als het den
» noot vereischen zal, ja presenteeren vryelyk haare personen,
» gelyk als nu in der daat het derde deel des volks hem wapent om
» de bescherminge der verworven vryheid, maer gelyk het geen
» reden is dat dit klein lant al den last drage, gemerkt zelfs den
» last, kommer ende verlies dat het lydt van andere kanten, zo
» en twyfele ik ook niet of ghy en soudet U lieden schamen te
» sien dat de Hollanders meer gemoet zyn tot deese sake dan ghy
» lieden.... Ik bidde haer dat se by henselven oordeelen of de oor-
» logh alleen geschiet tegen de Protestanten des Nederlants, of
» wel tegen alle in het gemeen, en so sy tegen alle geschiet, gelyk
» zy bedwongen zyn te bekennen, ende als de versche verraderye
» in Vranckryk uytgericht tegen die van der religie, zulcks bewyst,
» denken zy altyt in ruste te blyven om dat se nu verre van sla-

»gen zyn ? En soudet ghylieden dan geen con- 1573.
»scientie maaken weder te keren in 't laut dat van slavernye uyt- Février.
»gekogt is met 't pericle uwer broederen ? dat is te zeggen *haer*
»*Moet te drinken*, als David zeit , ende *haere smerten te ghecnielen* ,
»sonder die in eenige deelen onderstant noch hulpe te willen
»doen ! Daerom en denkt niet als ghy sult gegeven hebben dat 't
»welk uw schuldige plicht eyscht ende de macht toelaat , te zeggen
»dat gy liberael zyt tot my en andere , gy opent uwe bursen voor
»U zelfs , en 't en is geen liberaeliteyt dus te doen , want men
»zal niet liberael noemen dien die een slave zynde hem uytkoopt
»met een groote somme van penningen. Indien ghy dan lief
»hebt uwe broederen , indien ghy , segge ik , U zelven lief hebt ,
»het en is nu het saisoen ende den tyt dat te toghen ; den bequaem-
»men tyt eens verlooren zynde en wort niet lichtelyk wederom
»vonden. Ghy zult my zeggen dat U lieder wille goet is my onder-
»stant te doen , maer datter de macht en middelen gebreken. Ik
»en wil niemant schatten in dees sake , het staet by U lieden te
»gaen in U zelven en te bedenken wat ghy kont doen , niet gelyk
»veele die willen alle het jaer door ryk geacht zyn , ende als 't komt
»wat te contribuieren , dan willen zy voor arme aengezien zyn
»ende als geen middel hebbende : maer als billyke schatters der
»goederen en rykdommen die U Godt gegeven heeft. Gy moogt
»den menschen bedriegen , maer niet Godt , die alle dingen siet ,
»en weet wel wat hy U heeft gegeven , ende die U rechtveerdelyk
»straffen zal in uwe goederen zelfs , is 't dat ghy hem weigert te
»leenen in 't geen dat ghy te voren van hem hebt ontvangen. Ghy
»behoort wat af te snyden van uwen overdaat , wellusten en kos-
»telijkheden so in der spyse als in de klederen , in summa ghy
»moet het den wellusten benemen om tot uwen profyte te bestel-
»len. Ik weet ook wel dat uwen koophandel dese jaren zulken
»trein niet gehad heeft als hy plagt , ja dat in de stede van te
»winnen ghy mogt somtyts verlies vinden hebben , omme d'ar-
»mee ter See , die dikwyls zonder onderscheit aengetast heeft zo
»wel de een als de ander partye. Maer ik bidde U , wat winnen
»d'och degheene die in deese sake alle hare goederen bysetten ,
»wyf en kinderen te panden setten en waegen haer eigen lyf ,

1573. » ja verliesen 't dagelyks ? wat winnen die van Hollant , wiens han-
Février. » delinge niet met allen beter is dan de uwe , die de oorlogen
» onderhouden ende dikwyls veel lyden (ten mynen grooten ver-
» driete) so wel van vrienden als van vyanden ? wat wint den ar-
» men soldaet , qualyk betaelt , qualyk gevoet , qualyk gekleet ,
» zynde daar en tusschen alle dagen in de slagen en in de kou-
» de ? Wy hebben gesien dat men om een pauwsche *crucys-*
» vaert verkoght heeft potysers en kannen. Kortelyk , ghy siet hoe
» liberael de superstitieuse menschen zyn tot haere goden. En zul-
» len wy toelaten dat de superstitie zou te boven gaan de ware
» religie , dat Christus min zoude vermogen in U dan den Anti-
» christ in de zyne ? zult ghy niet zo gereed zyn als zy om Gode
» te geven , die 't U al gegeven heeft , om zyn kerke wederom op-
» terechten , al is 't niet voor alle en alomme , ten minsten voor
» U lieden en U lieder vaderlant Het is in summa , myne
» Heeren , dat ghy wilt toesien op te maken tot U lieder kosten
» een zeker getal van knechten om de kerke te dienen onder myn
» gouvernement , dewelke om alle opspraake te schuwen , zullen
» door uwe handen betaelt zyn. Dit is 't geene daerom ik U bidde
» voor U zelven ende voor uwe broederen. Maer is 't dat ghy als
» hier te vooren veracht myn vermaninge , ende niet voorgenomen
» hebt te doen als ghy schuldig zyt , ik betuige van nu voorts voor
» God ende zynen engelen dat ik voor myn deel gedaen hebbe in
» alles ende overal (ik spreek voor den menschen) 't geene dat ik
» hebbe konnen doen. Ja een yder als ik achte zal bekennen dat ik
» onachtsaemlyk verlaten ben geweest van die , derwelker getrou-
» wigheit my hehoorde gediend te hebben tot bystant ende
» hulpe . . . Hiermede zal ik den Almogenden Heere bidden dat
» hy wil voorspoedig maken myn voorneemen tot wederoprechtinge
» van zyn gemeente , en geven een yegelyk van U den yver en liefde
» die hy gebiedt , ende die zulke een goede zake vereyscht . »

LETTRE CDV.

*L. von Embbe au Comte Louis de Nassau. Plan pour
surprendre les vaisseaux venant du Pérou ; moyens de
se procurer des munitions et de l'argent.*

* * *L. v. Embbe* nous est un personnage inconnu. Quelques expres- 1573.
sions feroient presque supposer qu'il étoit un de « ceux qui font Mars.
» profession , par souffleries continuelles , de vouloir faire enfanter
» à leurs fourneaux de grands thrésors » (*Discours de de la Noue* ,
p. 655) ; bien qu'il ne négligeât point d'autres moyens *de pouvoir*
acquérir argent à foison. — Il est à regretter que cette Lettre qui
contient des particularités intéressantes , soit , en plusieurs endroits ,
presqu'inintelligible.

Monsr, après tous honneurs et recommandations à la
vostre Excellence prémises, ayant entendu la santé et
bonne prospérité de la vostre, et le voloir en riens n'estre
diminué et affobly à ayder la républicque Chrestienne
quasi oppressée, n'ay volu obmettre de mettre en ordre
quelque instruction donnée du Seigneur de Séchelles gen-
tilhomme François, lequel ne pense estre incognu à la
vostre Excellence, pour avoir esté ung des quatre chiefs
capitaines au voyage de France juxte le S^r de Moi. Or le
Seigneur de Séchelles voyageant ung moys en ça en am-
bassade en Pologne, dict ne pouvoir estre trouvé es
nostres que pour petite considération de ne dresser
quelques vasseaulx, 8 ou au moins 4, sur les insules
des Açores ; pour y estre commodité telle de pouvoir
surprendre tous vasseaus et battelage venants de Pérou
et Calicut pour estre jà lassés et affoblys du voyage de
neuf moys, en presse' de falloir¹ nécessairement prendre
d'auwe freche es les insules des Açores, en l'une des insules

¹ nécessité. ² devoir.

1573. de la Saint-Flour, et au pys aller, si voz vasseaulx sont Mars. découvers, avés pour donner la chasse aulx affamés trois cent lieuwes de chemin jusques à la Hispanie et les prendré tous ou la plus grande part par le menu, ayant prys l'avantage du hault vent, jointct voz frays vasseaulx et reposés sur les [mousquees et] tardives. Le Seigneur Séchelless raconte tout ce par le menu, ayant faict semblable entreprise avecques le Capitaine Sores, lequel il tient principal homme en semblables affaires, jà sollicitant, si comme il présume, ceste entreprise en Engleterre. De ma part je treuve ceste entreprise de grande conséquence, pour le moyen de pouvoir acquérir argent à foison et sans grand dangier. Et trouveray quelque mille dalers pour employer avecques part à ceste entreprise. Quant au temps, ce seroyt pour *Januarius* advenir, pour estre es insules de Açores au demy *Aprilis*.

Et pour ne céler riens, j'ay commencé à practiquer avecques l'illustrissime Duc Julius de Brunswick (1) pour avoir trois cent ou quatre arquebuses de cincq pieds, legières à l'advenant pour la commodité du bon fer qu'il tient en ses minérés : lesquelles aquebouses veulx à double charge, si comme l'illustrissime en a faict faire jusques à troys mille, et au debout à longues lancettes

(1) *Jul. de Brunswick*. Il favorisoit le Prince d'Orange, et lui avoit prêté de l'argent déjà avant 1570, comme il patoit par une Instruction donnée par celui-ci le 5 avril de cette année à Stentzel von Nanslohe, député vers le Duc pour lui demander des secours († M.S.). Il étoit fort lié avec Guillaume de Hesse : « Der treffliche » Julius von Wolfenbüttel, der seine Regierung mit Vertreibung » der Jesuiten begann, lebte in dem traulichsten Verkehr mit L. » Wilhelm. » *V. Rommel, N. G. H. I. 603.*

pointées, pour s'en pouvoir servir en une presse au^{1573.}
lieu d'ung espieu. Et pour scavoir ce que emporte ung **Mars.**
nouveau *stratagemu*, en une furie ou bataille, ne pense
estre hors de propos de avancer ung advantage tel,
duizant pour les courses de Hollande..... En oultre, comme
Gérart Cock me somme de tout capituler, comme ay esté
requis de parler à l'illustrissime Duc Julius pour sa poul-
dre de canon, m'a fait responce telle, que de sa provisi-
on ne se pouvoit deffaire ; ains qu'il avoit soulfre et sal-
peter, si comme le scay, en toute abondance, et bien voloit
quelles nous duissassent ; ains pour la compromesse en
l'Empire et l'indignation de la Court de Bourgoingne,
que ne voloit sur soy attacher, ne traicteroit aultrement
que par voye de marchandize, par ung tiers et plaiges¹ en
Hildelsheim ou Brunswick. Et si pour avancer ung quantité
de pouldre, on trouvoit bon luy envoyer artizans pour
faire la pouldre, qu'il les entertiendroit et feroit faire
molins et aultre appareil. Ne scay de ma part s'il seroit
bon de tenir ceste fenestre ouverte, pour n'estre pressé en
quelque besoning que poldroit advenir. M'enchargea tou-
tesfois que le manderoys à icelle vostre Excellence pour
la bonne affection que scavoit à icelle porter, par en-
seignes telles que luy aviés promys de luy mander con-
trefacture de toutes forteresses qui sont en Europe. En-
fin pense en quelque endroit pouver servir à la republic-
que Chrestienne, ce que feray volontiers. Et n'eusse fally
de y mettre ma personne, comme l'ay faict devant Gronin-
ge et en France, si n'eusse esté bien au devant asseuré
de par le Duc Guillame de Bavières (1) de un an entier

(1) *Guillame de Bavières*. Ce Duc, fils d'Albert V (voyez Tom.

¹ cautions.

1573. du dessein du massacre de France, avecques assurances et Mars. enseignes duizantes à faire crédençe, n'ay de ma part fally au devoir. Ains estant transporté d'Ausbourg à la foire, expressément viens à Dillebourg, illecques ne trouvant personelle respondence, ou pour troubles, ou pour esté tout occupé entièrement de la part contraire, III. p. 129) et né en 1548, étoit un Papiste zélé. « Die Jesuiten » hatten an ihm einen so gelehrigen Zögling, dasz er benachbarte » Fürsten, ja jene Eiferer selbst, zur völligen vertilgung der Prote- » stanten antrieb! » *V. Raumer, Gesch. Eur.* III. 332. Il transforma peut-être ses désirs en espérances et ses espérances en prédictions. De vagues menaces de la part des Catholiques, des intentions évidemment hostiles et des projets sanguinaires de la Maison de Guise, communiqués peut-être à des Princes étrangers, furent plus tard convertis en annonces positives de la St. Barthélemy. C'est ainsi, par ex., que les éditeurs des *Archives curieuses de France*, V. 224, en publiant un *Avis* de juillet 1563, où il est dit que les Guise « avoient donné ordre, quant la Royne fut malade, de faire » reprendre les armes et tuer tout ce qu'il feust trouvé de suspect » en ceste ville (de Paris) », ajoutent : « Cette pièce constate un » fait de la plus haute importance, fait inconnu à nos historiens, » et qui, neuf ans avant la St. Barthélemy, en annonçait déjà le » projet. » On doit aussi se garder de confondre les intentions des Guise avec celles de Catherine, ou de Catherine avec celles de Charles IX, et des assurances comme celles du Duc de Bavière, ne décident nullement la question de la bonne ou mauvaise foi du Roi de France: voyez Tom. III p. 497. Mornay écrit en 1582: « Ceux qui pensoient par une grande familiarité estre en- » trés dans le cœur du feu Roi Charles, n'y avoient rien leu de » semblable. Mesmes les desseins du Pais-Bas qu'il affectionnoit, » y estoient du tout contraires. Et nonobstant, l'oportunité qui » luy fut représentée par quelques pernicious esprits, le tenta » tellement, qu'il fit chose, à laquelle peu de jours auparavant on » eust fait conscience de penser, et lui mesmes en eust eu hor- » reur. » *Mém. de Phil. de Mornay*, I. 122.

n'é volu secrets de Princes faire danzer en populace, seule- 1573.
ment en advertyr à Francfort seurement les Barons uté Mars.
rins de Bourgoigne. Ainsi , par nonchalence, est venu la
décadence. Le semblable inconvéniement nous est advenu au
Palatinat. Comme après le voyage de France à Strasbourg
et [Manen], comme sçait la vostre Excellence, m'ay offert
à fournir argent, n'ay trouvé au Prince Palatin que affe-
ctions cherres de calvinizer le monde dont après, avec-
ques suspence licence pour Francfort, n'ay volu détaillir
de faire apparroistre par ung tiers ce qu'on ne croyoit
estre en la nature à grand foison. Ay transplanté ung pour
chevalier créé freschement de l'Empereur nommé Leon-
hard Tornezer sur l'Evesque de Munster, vrayment amys
de mes parens. Illecque a faict l'expérience en présence
du dict Evesque et Conte Otto de Scauwenbourg joint
livres de archidoxes et de quinte essence imprimés en
Munstre ; dont aussi par respondence en est venu la
plaine cognoissance à l'illustrissime Lantgrave. Pour fin
fiché a esté et aultre grand seigneur nostre amy des par-
tiaulx, et avons fally au buttin. Or laissons le tout ; je
pense, quant à ma part, que une belle bourse pour entre-
tenir guerre jusques à la mort du Roy d'Espagne, ne se-
roit que le vray remède à noz calamités. A tant me re-
commande à icelle vostre Excellence, en espérance de
veoir la vostre. De Lipsich, ce 2^m de mars 1573.

L'entièrement vostre et à commande,

LEONHART VON EMBBE.

A Monseigneur et Seigneur Conte
Lodowick de Nassau, Catzenbelleboghe etc.
Dillenburch.

Es mains propres.

* LETTRE CDVI.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Conditions de paix; nouvelles de Haerlem, et d'Anvers.

1573. Monsieur mon frère. J'ay receu vostre lettre, et par
Mars. icelle entre autres choses entendu le bon espoir que avez
qu'en bref je recevray bonnes nouvelles. Or ne sachant
particulièrement comprendre surquoy cela est, soup-
connant toutesfois que ce seroit touchant le traité de
la paix, je vous prie par la première commodité me le
déclarer bien particulièrement, affin que je sache com-
ment j'auray à m'y conduire et que mes actions de pardeçà
soyent conformes et correspondantes aux poincts que
par delà vous mettrés en avant. De ma part, pour vous
en escrire mon opinion, me semble que vient grande-
ment à considérer, si en proposant *conditions* et articles
sur lesquelz on polroit prendre fondement de quelque
accord, nous ne donnerons occasion aux ennemis et
mesdisans de nous accuser là dessus, comme si nous
voulions donner loy à nostre Supérieur, ce que, et l'opi-
nion commune, et mesme la façon de traiter qu'a usé
Mons^r l'Admiral en France, semble ne permettre en
aucune sorte au sujet ou vassal envers son Seigneur
lige. Et par tant vient icy à mettre en balance, s'il ne
vaudroit pas mieux « das sie selbs von ihrentwegen uns
» die *conditions* proponireten, und das wir unter dem
» schein als wolten wir ihrer zusag gute versicherung
» haben, ihre fürgehaltene *conditions* müchten entwe-
» der annemen oder verwerffen. » En quoy, outre ce

que nous demeurerions en nostre entier, aussy bien 1573.
qu'autrement, encor donnerions nous occasion à plu- **Mars.**
sieurs de louer nostre modestie. Je vous prie d'y pen-
ser de plus près.— Touchant l'estat des affaires de pardeçà,
ceux de Harlem se maintiennent encor bien vaillamment,
tant y a que nous manquant de jour à autre le moyen d'ar-
gent et d'amunitions, et devenant le pays povre et le peu-
ple las et saoul de la guerre et par conséquent [tardient] lent
à faire tout devoir, vous pouvés assez juger de vous mes-
mes que à la longue sera bien difficile de soutenir l'effort
de l'ennemy. Et quant est de moy, je ne voy nul moyen
au monde pour faire lever le siège de Harlem, à raison
de quoy je vous prie bien fort d'aviser à bon escient
s'il y auroit nul moyen par delà qui y peut servir, fust
ce de faire semblant de quelque grande levée, ou d'inter-
poser l'autorité des Princes à bon escient, ou bien d'en-
trer en accord. Vous asseurant que ce seroit grand
dommage et fait de conscience de laisser ainsy périr
tant de gens de bien, qui par leur prouesse ont surmonté
la vertu ordinaire des hommes. Joint aussy que, si
après si long siège tant constamment enduré, ils viennent
en la puissance de l'ennemy sans [que] nous les puissions
secourir, est bien aisé à veoir quel en sera le jugement
et le courage de toutes les autres villes, lesquelles certes
n'en polront attendre sinon une fin toute pareille. Je
croy que serés adverty que les nostres ont enfoncé quel-
que nombre de bateaux au passage de Lillo près d'An-
vers pour empescher que les bateaux des ennemis n'y
peussent passer. Combien que y ayant esté laissé quel-
que trou à faute de bateaux dont ilz n'avoient nombre
compétant, l'armée de l'ennemy y a encor passé et est

1573. guères loing de Saftingken, là où les nostres les attendent
Mars, en bonne dévotion de bien choquer. Dieu nous doint
ce qui nous est salutaire. Or est-il que le dit estouppement
polroit tourner en grand préjudice à toute la traf-
ficque et signamment à la ville d'Anvers ; au moyen
de quoy vous auriez belle occasion d'imprimer tant plus
vivvement aux Princes le dommage que l'Empire et
toute la Chrestienté recevront de ceste tant pernicieuse
guerre, si bien tost et en extrême diligence l'on n'y
remédie. Vous userez selon la discrétion qu'ay toujours
cogneue en vous, et le plustost que nous viendrez veoir,
moyennant que ce soit sans hazarder vostre personne,
le mieux venu nous serez vous, et singulièrement si vous
nous apportez quelques bonnes nouvelles, ou bien secours
de ce que nous avons plus de besoing. Bref tout le pays
vous attend comme un ange Gabriel. Et à tant me
recommandant bien affectueusement en vos bonnes grâ-
ces, prieray Dieu vous maintenir, Mons^r mon frère, en Sa
sainte protection et sauvegarde. Escrit à Delff en Hol-
lande, ce viii^e mars 1573.

Vostre¹ bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

Il vous plaira de présenter mes bien affectueu-
ses recommandations à Mess^{rs} mes frères, le Comte
Jean et Henry, et leurs communiquer aussy la
présente.

A Monsieur, Monsieur le Comte
Lodoic de Nassau, mon bien bon frère.

Dillenberg.

¹ Vostre — service. *Autographe.*

LETTRE CDVII.

La Butte au Comte Louis de Nassau.

Nouvelles de France.

* * * Les armées destinées contre les Huguenots firent peu d'ef- 1573.
fet . . . D'Anville s'attacha à la petite ville de Soumières . . . ; Mars.
• il ruina son armée là devant, et leva le siège, après y avoir perdu
• deux mille hommes . . . Les plus grands efforts se faisoient au
• siège de la Rochelle. » *Mezerai*, V. 162, sq. — *La Butte* nous est
inconnu.

Monseigneur, ayant faict entendre vostre bonne affection à ceux que savez, ils m'out aussi faict savoir par homme exprès par lettres du 3 du présent, après avoir infiniment remercié vostre Excellence que ce que je vous ay mandé cy-devant, à savoir les soixante mille pièces rondes seront toutes prestes, sans nulle faulte, à la fin de ce mois, et sont après à trouver moyen de les faire passer seurement, en quoy il y aura du hazard et de la difficulté qu'on ne peut éviter. Mais Dieu y pourvoira, s'il lui plaist. Quant à l'estat de Languedoc, les ennemis ayans assiégué une petite ville nommée Sommières, n'y ont rien gagné encores que des coups. Le nouvel Admiral ayant assiégué Caussade, petite ville près de Montauban, a esté contrainct de lever le siège. A la Rochelle on nous assure que Dieu a conduit tellement la besongne qu'avec la hardiesse de ceux de dedans la faim et le désordre a contrainct les assiégeans de se retirer à Poitiers, là où ils font tout ce qu'ils peuvent pour assembler gens tant par menaces que par promesses,

1573. mais il y en a peu qui se hastent, et moins encores qui Mars. y aillent de bon cueur, Dieu ayant mis au coeur d'un chascun un effroy et estonnement tout apparent. Ceulx de Vivarets ont pris de nouveau le Pousin et Villeneuve qui a causé un grand espouvantement en tout le Daupiné. La petite Sancerre s'est si bien maintenue jusques à présent, qu'après avoir soustenu un assaut général, sortant jusqu'au dehors, ils ont emmené au dedans trois pièces et encloué le reste, ayant mis tout le camp des assiégeants en route, lesquels toutefois on dit estre encores devant, en espérance de l'avoir par famine, combien que ce mesme mal les presse bien fort par tout le pays. Il n'est question que d'emprunts et subsides si estranges qu'à grand peine se pourra éviter quelque grand remuemment par tout le Royaume. Voilà le fruict de tels et si abominables desseings (1). Si tost que j'auray nouvelles du principal, je ne faudray à les vous faire savoir, vous suppliant très humblement qu'en continuant ce tant bon, et vertueux, et saint désir que Dieu vous a donné, il vous plaise préparer ce que jugerez se pouvoir faire par le présent, attendant qu'on ait entre mains ce qui est nécessaire, et qu'il aille homme par delà tel que le cas le requiert. De vostre maison, ce 12 mars 1573.

Vostre très humble serviteur,

LA BUTTE.

On nous escrit de Normandie qu'il y a plusieurs

(1) *desseings*. Les Catholiques pouvoient se dire: « Nous les » avons enyvres de vin aux Noces, nous leur avons couppe les » testes en dormant; et à peu de jours de là les avons veu de nos » yeux resusciter aussi forts que paravant, et avec testes plus dures » et plus fortes que jamais. » *Mem. de Ph. de Mornay*, I. 23.

vaisseaux Huguenots sur la mer qui gastent tout(1).
Nous sommes après pour vous trouver un caval-
cador tel que le demandez. Vos serviteurs de par-
deçà vous présentent leurs très humbles recom-
mendations.

1573.
Mars.

A Monseigneur et très illustre Prince
Monsieur le Conte Ludovic de Nassaw.
A Zygen.

Le 16 mars le Prince d'Orange écrit de Delft à ses frères: J'ay
entendu bien particulièrement de Hailing(2) ce que luy en aviés en-
chargé me dire; je n'ay voulu délessier le vous renvoyer incont-
inent: vous entendrés de luy en quel estat les affaires de deçà sont
et, me remectant à sa suffisance, ne vous feray ceste plus longe;
seulement vous prieray luy vouloir adjouster fois et crédece,
comme à ma personne propre . . . (*M.S.)

LETTRE CDVIII.

*D. der Kercken et A. de Bleicker, Ministres du St. Evan-
gile, au Prince d'Orange. Desseins sur Anvers.*

*. * A peu près un an plus tard, le capitaine Turqueau et Jean de

(1) *gastent tout.* Le 19 mars Tb. Smith écrit à Walsingham:
» Des Pirates de toutes nations infestent nos Mers et, sous couleur
» du Prince d'Orange et du Comte de Montgommeri, pillent éga-
» lement les Anglois et les étrangers. » *Wals. l. l. p. 392.*

(2) *Hailing*, ou *Helling*; capitaine distingué par sa bravoure,
auquel le Prince paroît avoir souvent confié des commissions péril-
leuses. Il fut tué en 1578 dans une entreprise sur Amsterdam.

1573. Vos étant secrètement rentrés dans la ville , l'entreprise fut tentée , Mars, mais échoua : *Bor* , 483.

Ghenade ende vrede sy U. G. ghewenschet van Gode den Vader ende van onsen Heere Jesu Christo.

Durluchtighe hoochgeborene G. Heere, het is vrydaghe lestleden bij ons ghecommen Pierre Turquaeu geboren van Condé by Valenciennes, toonende seker brief met uwer eijghener hant gheschreven, ten fyne dat men hem ghehoor ende gheloove gheven soude. Denselven heeft ons van uwent weghe afgevraecht sekere middelen om eenen aenslach op dese stadt. Wy, den vorsz. Turquaeu ghehoort, ende op die sake grondelic ghelettet ende alle gheleghentheyten inghesien hebbende, hebben nootwendich gheacht dese twee gheloofwaardighe ende trouwe mannen onse broeders Jan de Vos ende Jacob van Schynden tot U. G. te schicken op dat sy uwe meyninghe grondelic verstaen, met U. G. daervan handelen, alle gheleghentheyten die haer hier aanbiedt verclaren, ende 't gheue dat noodich is met U. G. besluten. Bidden derhalven U. G. dat U believe hen ghehoor ende gheloove te gheven, op die sake ryptic te letten, ende met den vrymoedighen gheeste daertoe te varen. Den Godt der heirachten vervulle U met den gheeste dien David, Josua, Gedeon, ende Sampson ghehadt hebben, tot Syns naems grootmakinghe ende vrede Syner kercken, ende ruste des vaderlants, Amen. Wt Antwerpen, dezen dystdach den 24^{ten} Martij.

U. G. onderdanighe Dienaers,
D. DER KERCKEN, ADRIAEN DE BLEICKER,
D. des Worts.

* **LETTRE CDIX.**

*Le Prince d'Orange à ses frères Jean , Louis , et Henri ,
Comtes de Nassau. Dispositions peu favorables de
l'Empereur.*

Messieurs mes frères , vous entendrés par la lettre de 1573.
Sainte Aldegonde ce qui se passe pardeçà et pourtant Avril.
n'en useray icy de redite ; seulement cette servira pour
vous prier que je puisse entendre de vous ce que je doibs
espérer de ce que a esté icy traité par Hellinge, et pareil-
lement s'il y a apparence que aucun appointment se
polra faire ou non ; d'autant que j'entens que l'Em-
pereur auroit escrit au Conte Palatin qu'il vouloit
assister le Duc , le priant et commandant de faire le
mesme ce que n'est pas signe de paix ny d'appointment.
Pourtant je vous prie m'en mander vostre avis. Et à tant,
après m'estre bien affectueusement recommandé à vos
bonnes grâces , prieray Dieu vous maintenir , Messieurs
mes frères , en Sa sainte protection et sauvegarde. Es-
crit à Delff en Hollande , ce 3 d'apvril 1573.

Vostre¹ bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieur mes frères les Comtes Jehan ,
Ludwig, et Henry , Comtes de Nassau ,
Catzenelbogen etc.

¹ Vostre — service. *Autographe.*

† LETTRE CDX.

... (1) au Comte de Nassau. Echec près du Diemerdyk ;
sortie de ceux de Haerlem ; nouvelles de Zélande.

1573. * * La position du Diemerdyk étoit de la plus haute importance ;
Avril. par elle on coupoit les vivres à l'ennemi ; tandis que par le lac de
Haerlem on entretenoit les communications avec les assiégés. — La
sortie dont il est fait ici mention , eut lieu le 25 mars.

Ce fut à l'occasion de l'échec du Diemerdyk , que Jean Haring ,
arrétant *seul* les ennemis , renouela et surpassa même l'action hé-
roïque et le dévouement de Horatius Coclés. *Bosscha* , l. l. 215.

Monseigneur. Depuis ma dernière , par laquelle je
mandoy à vostre S^{re} le succès de nostre armée navalle
en Zélande , est advenu que les nostres , lesquels comme
je vous avoy escrit s'estoyent emparés du Dimerdyck
près d'Amsterdam , ont esté contraincts d'abandonner la
place , à cause que les batteaux qui estoyent venu à leurs
secours , en nombre de cinquante ou environ , n'ossèrent
attacher l'ennemy , mais abandonnants leur Gouverneur
Mons^r de Sonnoy au millieu des ennemis , tournèrent
veille , si que ceux de la dicte dicque , qui s'estoyent
maintenus jusques ores fort vaillamment et mieux que
l'on n'eut deü attendre d'eux , ayants faicts grand domma-
ge à l'ennemy et soustenu la faute de vivres jusques au
troisième jour , on esté contrains , par la famine et faute

(1) . . . Cette Lettre est apparemment de St. Aldegonde (voyez
p. 79) , au Comte Jean de Nassau.

* attaquer.

de secours , de quitter la place , en la quelle retraicte ils 1573.
ont perdu environ deux cents hommes. Depuis il at pleu Avril.
à ce bon Dieu nous récompenser derecheff ceste perte
par une victoyre nottable qu'I nous a donné devant Har-
lem, là où les nostres en nombre d'environ mille soldats
on faicte une sallie le lundy après pasques envers le camp
des Alemans et Walons , quy estoyent assis de l'autre cos-
té de la ville vers le suyd (d'autant que les Espagnols sont
campés au noordt), et ont défaict le dict camp, lequel es-
toyt d'environ 16 enseignes Allemans et 17 Wallons à plat-
te couture, les ayans tous mys en route, et tué plus de mil-
le hommes , porté en la ville huict enseignes et huict ou
neuf pièces d'artillerye. L'on bruict que le Conte de Ober-
stein y seroit demouré et le Collonel Fronsberge, et pa-
reillement le Colonel des Walons Mons^r de Licques;
mais nous ne pouvons encor scavoyn ce particularités;
tant y a que les nostres furent las et recruss¹ de massa-
crer, n'ayants perdu des leurs que de neuff à dix hom-
mes, et finalement après avoir mis le feu au camp, où
ils trouvèrent grande abondance de vivres, et emporté
tout ce qu'ilz peurent, sont retournés à la ville. Depuis
toutefois nous entendons que l'ennemy commence à
refaire ses efforces², et occuper la mesme place pour y
camper une autre fois. D'autre costé il faict tous ses ef-
forts pour s'emparer de la Harlemermer, et de faict ils
ont hier percé une dicque par laquelle ils ont amené
environ trent vasseaux sur la dite mer (1), dont les nos-

(1) mer. • Don Frederik liet, op den 29^m Maart, den Hoogen-
• dijk doorsteken, en door deze opening stevende de Admiraa
¹ fatigués. ² forces.

1573. **Avril.** tres, quy estoient illecq' pour garder la mer, estant saisis de peur à cause qu'il y avoit bon nombre de soldats sur les bateaux de l'ennemy, se sont retirés au Caghe, où ils se fortifient; mais son Exc. fait tout devoyr pour chasser l'ennemy de là où il est, et de fait il y a bon espoir, si Dieu nous fait la grâce, qu'ils n'y feront long séjour, moyenant seulement que les nostres ne perdent courage. D'autre costé ayants les battaux du Duc estés vaillamment respousés de Zélande avec grande perte de leur gens et grand honte, s'estans retirés les grands vaisseaux à Anvers et les petis à Bergen, auquel lieu ils ont esté quelque temps assiégés, une grande partie de leurs soldats et matiellots se sont escartés et perdus. Toutesfois le Duc a commandé que derecheff ils facent l'entreprise de ravitailler Middelburg à quelque pris que ce soyt, et que les paysans et soldats tuent ceux, soyent soldats ou mattelots, lesquels ne voudront s'y acheminer: pour ceste effect l'on prépare derechieff en grandissime dilligence à Anvers quelques grands batteaux pour recommencer la dite entreprise. J'espère que le grand Dieu des armées ne permettra à ces incirconcis qu'ils foullent Son peuple sous les pieds, et l'ayent en opprobre pour blasphémer Son saint nom, mais abattera l'orgueil de ces tyrans.

Mons^r, après m'estre très humblement recommandé en la grâce de vostre S^{te}, pryeray Dieu la maintenir en Sa

• Bossu met 33 Amsterdamsche schepen en 7 galeyen het Meer in, om zich bij de overige Spaansche schiepsmagt te voegen. • *Bos-scha*, l. l. 216.

sainte sauvegarde. Escript à Delff, ce penultiesime de 1573.
mars A° 73. Avril.

Monseigneur, depuis ceste escript Son Exc^e a fait équipper environ 50 ou 60 batteaux pour aller au devant de l'ennemy et le déchasser de Harlemermer, s'yl plaict à ce bon Dieu nous en faire la grâce. Une bonne partie des dit batteaux est desjà prest, les autres s'équipent en toute dilligence pour le jour d'aujourd'hui ou demain pour le plus tard. Le Seigneur Dieu nous vueille donner la grâce de le pouvoir faire desloger de là, car sy cela se peut faire, il y at grande aparence qu'il faudroit nécessairement qu'il quitte le pays d'Hollande.

Monseigneur, après avoir présenté à vostre S^{re} mes très humbles recommandations à ses bonnes grâces, je prieray le Seigneur Dieu vous vouloir maintenir, Monseigneur, en Sa sainte protection et sauvegarde. Escript à Delff, ce 3^{me} d'April 1573.

* LETTRE CDXI.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il désire sa venue au secours de Huerlem.

Monsieur mon frère, ores que par mes dernières je vous ay bien particulièrement mandé ce qui se passe par-deçà, si n'ay je voulu obmettre de vous envoyer encor la présente, afin de vous déclarer que depuis mes dernières noz bateaux n'ont rien effectué et y a bien¹ de pouvoir

¹ Ici paroit être omis peu d'espoir ou quelque chose de semblable.

1573. par leur moyen secourir Harlem, laquelle est en extrême
Avril. nécessité de poudre et n'a pas grande abondance de vi-
vres. Et ce à cause que les ennemis tiennent leurs bateaux
dessous une dicque, où ils les ont si bien [espavés¹] de tran-
chées et de flans fournis de bon ordre de bataille et artill-
erie, qu'il est impossible de les attaquer sans mettre le
tout en très grand et évident danger. Par quoy il est plus
que tans que veniez par deçà à nostre secours, si avez le
moyen; si non, je vous prie le me mander au plus tost
que possible sera, m'advertissant de surplus de vostre
estat et nouvelles, [et que] tous évènements d'aviser par
quel meilleur moyen nous polrions ou divertir l'ennemy,
ou rompre ses forces. Je vous ay mandé mon advis tou-
chant le reste par Helling, qui m'excusera icy d'user de
redite. Qui sera la fin où me recommandant bien affe-
ctueusement à vostre bonne grâce, comme je fay pareille-
ment à Messieurs mes frères et toute la bonne Compagnie,
prieray Dieu vous donner, Mons^r mon frère, en santé
vie bonne et longue. Escrit à Delff, ce xv de apvril 1573.

Vostre² bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.

¹ épaulés, soutenus, fortifiés (?). ² Vostre — service. Autographe.

* LETTRE CDXII.

Guillaume, Landgrave de Hesse, au Comte Louis de Nassau. Négociations avec les Archevêques de Cologne et de Mayence.

*** L'Archevêque de Mayence étoit Daniel de Hombourg, né en 1523, revêtu de cette haute dignité depuis 1555. « Il avoit des mœurs très régulières et un grand zèle pour la foi catholique, quoique sa ville et son palais même fussent remplis de Protestants. » *Art de vérifier les dates.* 1573. Avril.

Unsern günstigen grues zuvor, wolgeborner lieber Vetter und besonder. Wir habenn Ewer schreibenn *de dato* denn 21 *hujus* woll empfangen und bedanckenn uns günstiglichen der mitgetheilten zeitung.

Soviell nun unser jüngstes Euch bewustes schreibenn ann dem Bisschoff zu Münster anlangt, wiewol wir daruff bisz noch keinn antwort empfangen, und derwegen diesz die ursach des verzugs seynn erachtenn, dasz man sich des orts zuvor bey dem von Alba bescheidts erholenn und darnach die antwort formiren werde; jedoch dieweill ihr vor guet anseheth das auch derselbenn sachen halber bey dem Ertzbisschoffenn zu Meintz, und sonderlich weill dieser zeit etzliche kayserliche Commissarien bey S. L. seynn sollenn, erinnerung beschenn mög, so habenn wir nicht underlassenn wollen dero sachenn zu gutem, auch ann S. L., fast ebenmeszig wie ann Münster, zu schreibenn; was nuenn darauff ervolgenn wirt, pleibt Euch hiernechst unverhalten.

Des spielgeldes halber, wehr der vonn euch angezogenn

1573. erwehnung von unnöten gewesen, dan was desfalls
Avril. unser chamerdiener gethan, desz hat er vonns bevelch
gehabt, unnd wir haben noch nicht verlobt mit euch
nicht mehr zu spielenn. Darumb wollenn wir disz spiel-
gelt zu schierster unnserer wiederzusammenkunfft woll
bey euch findenn, und daszelbig entweder wieder gewin-
nen oder, in mangell des glücks, eynes andernn gewertig
sey. Welchs wir euch hinwieder nicht verhaltenn wollen
und seindt euch mit günstigem guten willen woll gewo-
geun. *Datum* Cassell, denn 24 Aprilis A 1573.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Der¹ Venitianische vertrag⁽¹⁾ und das schraiben
so die Königin von Franckraich an Duc de Alba
gethan und er der K. M^t zu Engeland zugeschickt,

(1) *Venetianische vertrag*. On n'avoit pas su profiter de la vic-
toire de Lépante, voyez Tom. III. p. 401. Les Vénitiens, pres-
qu'abandonnés à leurspropres forces, se trouvèrent bientôt dans
une position extrêmement difficile: « Res eorum sunt ita accisae,
» ut sit eis futurum difficile tam grave bellum diutius sustinere,
» et propterea cupiunt quibuscunque conditionibus transigere cum
» Turcis . . . Hispani dicunt se . . . cum eis foedus inivisse, in
» quo cautum sit ne cui ex confœderatis sine consensu sociorum
» liceat cum communi hoste transigere, quare bellum eis in Italia
» minitantur, si contra pacta fœderis faciant . . . Pontifex minatur
» excommunicationem. » *Languet, Epist. secr. I. 181*. Le 15 mars
ils conclurent un Traité avec les Turcs, par lequel ils abandonnè-
rent l'île de Chypre, et s'obligèrent à payer tribut.

¹ Der — bringen. *Ce Postscriptum est autographe.*

möchten vielaicht euers her (1) und der Niderlän-
den sachen in ainen genedigen stand bai euren
König brengen.

1573.

Avril.

Dem Wolgebornenn unserm lieben
Vettern und besondern Ludwig,
Graven zu Nassauw, etc.
Zu seinenn selbst eigen länden.

† LETTRE. CDXIII.

*Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Néces-
sité de secourir Haerlem ; succès en Zélande.*

Monsieur mon frère. J'ay receu vostre lettre et puis
après le duplicat d'icelle, et quant ce que m'escripvés de
Ernst von Mandesloo (2), ce pais est en tel estat que nous
ne pouvons à présent entretenir beaucoup de pensionnai-
res. Puis doncques que le d^t Mandesloo a sollicité luy mes-
mes son congé, je serois certes d'avis de le laisser enco-
res pour le présent, car de fait je ne voy pas qu'il nous
pourroit icy grandement servir, à cause que toute nos-
tre conservation et salut gist en célérité, affin que la
ville de Haerlem puisse estre secourue. Que si cela ne
se fait bien tost, je voy cest affaire venir en ung piteux
estat. Et touchant le payement du premier terme et
quand et quand d'avancer quelque argent par les Estats

(1) *Euers her*. Par ce *Seigneur* il faut entendre le Prince.

(2) *E. v. Mandesloo*. Ce capitaine avoit servi le Prince en 1572 :
voyez Tom. III. p. 467.

1573. pour ayder les affaires, vous vous pouvez asseurer qu'il
Mai. ne tient à la bonne volonté, mays comme ainsy soit
que nous avons pour maintenant à entretenir plus de
deux cens bateaux de guerre et à maintenir plus de 25
mil hommes, vous pouvez assez juger de vous mesmes
combien avant nostre pouvoir se peult estendre; que s'il
plaisoit à Dieu nous faire ceste grâce que le siège de
Haerlem peust estre levé, j'espéreroiy que nous aurions le
moyen non seulement de le payer, mais aussy de prendre
aultres Coronels et Capp^{tes} en service. Quant au reste de
ce qui touche vostre venue, je cognoy vostre diligence
telle et si bonne affection, qu'il n'est besoing de vous
aiguillonner par parolles; seulement vous prieray que,
pour le regard de ce qui est touché icy dessus, vous
vueillez, sans vous amuser à aultres entreprinses qui
vous pourroient retarder, employer tous vos sens et
moyens pour venir au secours de la d^{te} ville de Haerlem,
affin que trouvions moyens de la desassiéger; espérant
que si cela se peult faire, le Duc d'Albe n'aura moyens de
nous faire grand mal, si ce n'est qu'il soit renforcé de
soldats Italiens, lesquels on dict descendre avec grand
puissance, à quoy certes les Princes d'Alemaigne deb-
vroient s'employer pour les empêcher le passage. Ce
que vous ay icy dessus escript, que par la prinse de
Haerlem nous tomberions en ung estat misérable, je ne
l'entends pas ainsy comme si ce pais n'estoit plus tenna-
ble, car Dieu mercy, pour ce respect en soy mesmes n'y
auroit pas grand mal, mays à cause du desconfort' du
peuple, voyant que n'avons en si longtems peu secourir
une ville qui a si bien fait son devoir, vous entendez

assez quelle en seroit la conséquence ; certes non aultre ^{1573.}
que celle que j'ay dict. Nos affaires se portent par rai- ^{Mai.}
son bien, Dieu mercy, et presque en ung mesme estat.
En Zélande depuis ce dernier succès des bateaux dont
avez desjà esté adverty, les nostres ont prins Marte-Dick
et quelque temple là auprès, auquel ils ont bruslé envi-
ron 30 ou 40 des ennemys. Ils sont à présent pour prendre
Tholen. La ville de Haerlem est fort pressé et n'est pos-
sible la revictailler de vivres, ny de pouldres, dont elle
est en extresme nécessité. J'entends que le Duc d'Albe
fait ses apprêts pour aller à Boisleduc et de là à Bru-
zelles, et n'ayant pour le présent aultre chose à vous man-
der, ferai fin, me recommandant bien affectueusement à
vos bonnes grâces, pareillement à celles de Messieurs
mes frères, les Contes Jehan et Henry, avec toute la com-
paignye. De Delff, ce 5 de may.

Copie de la Lettre de Monsieur le
Prince, recue depuis le partement
de Monsieur le Comte Jehan (1).

† LETTRE CDXIV.

*Ph. de Marnix, Seigneur d'Aldegonde, au Comte
Jean de Nassau. Succès en Zélande.*

Monseigneur. Ores que par la lettre que son Exc. es-

(1) *Jehan*. Le Comte Jean de Nassau étoit en voyage, entr'au-
tres vers l'Archevêque de Cologne : voyez p. 107.

1573. cript à Monseign. le Conte Lodovic, vostre S^{te} entendra
Mai. bien particulièrement l'estat des affaires de pardeçà, si
n'ay je voulu faillir d'y adjouster encores ce mot, affin
que vostre S^{rie} soit tant plus informée de toutes les par-
ticularités. Icelle aura naguères entendu le succès des
navires de Zélande, partye par les lettres de son Exc. et
partyeparcelles du secrétaire Brunix. Aujourdhuy est icy
arrivé le S^r de Terlon (1), admiral de Holande, lequel a
esté présent à la [teste], et nous a rapporté les noms des
principaulx qui y sont demeurés du costé des ennemys, à
sçavoir des gentilshommes, le S^r de Blicquy, le S^r de Hen-
nyn, le Capp^{te} Carvelz (auquel on avoit donné la com-
pagnye du Capp^{te} Tor, Espagnol), le S^r de Glymme le
jeune, le frère du Capp^{te} [Lirvacq], ung Capp^{te} enseigne et
Lieuten^t de Blicquy, et ung aultre Lieuten^t. Sur le bateau
appellé *'t Jand van beloſte*, le Capp^{te} don Francesco Car-
don, sur le bateau appellé *S^r André* le Capp^{te} Adrien
Cracht de Bruxelles, sur le bateau Anglois le Capp^{te} Bar-
telt van Bremen, sur le bateau nommé *l'Olifant* le Capp^{te}
Jehan Boorle, sur le bateau appellé *Catharina* le Capp^{te}
Roland Bernard. Touchant l'artillerie il y en a eu, de
bronze, nonante neuf pièces, et de fer, environ septante
sept, ou septante huit. Depuis les nostres ont prins Mar-
tendick [appellé] Portvliet, et ont en une église guères es-
loignée de là, mys le feu, et bruslé environ 30 ou 40 des

(1) *de Terlon*. Guillaume de Blois, dit Treslong, un des Gen-
tilshommes Confédérés; il suivit le Comte Louis en 1568, se
distingua à la prise de la Brille, et rendit pendant plusieurs années
des services importants qui, après la mort du Prince, furent cruel-
lement méconnus. *Te Water, Verbond der Ed.* II. 220 — 239.

ennemys. Ils assiègent Tholen. L'on dict que l'ennemy 1573. prépare derechef aucuns bateaux, sur lesquels Mons de Mai. Beauvoys mesmes veult monter. Si c'est pour donner couraige aux soldats et mettre ordre à tout par sa présence, ou bien pour se retirer de l'isle, Dieu le scait; tant ya qu'ils ne peuvent recouvrer nulz matelots, car les leurs se retirent à troupes vers les nostres, et mesmes ceulx qui estoient venus de Brême et de ces cartiers là, affirment avoir esté levés soubz la persuasion qu'ils serviroient à Monseigneur le Prince. Quoiqu'il en soit, là où ils peuvent seulement s'escarter pour aller quérir de l'eau fresche, ils prennent la fuite.

(Depuis ce poinct il y a du chiffre dont le sens est icy joinct (1), tiré de la main de Sinisgar.)

(Cecy suit le chiffre.)

Ce non obstant j'ay faict enqueste plus particulièrement du faict et de sa résolution du dict Italien, affin que l'on sache s'il y a ferme fondement sur sa promesse. Il plaira à vostre Seigneurie me mander pareillement son advis, affin que selon icelluy je me puisse reigler. *Nam hic inutilis est verecundia....* A Delft, ce 5^{me} may.

(1) icy joinct. Nous regrettons de n'avoir pas trouvé ce déchiffrément.

† LETTRE CDXV.

*N. Brunynck au Comte Louis de Nassau.
Nouvelles diverses.*

1573. * * Le siège de Middelbourg, où le Duc d'Albe avoit une forte
Mai. garnison, étoit en Zélande le centre des opérations, soit du Prince
pour s'emparer de la ville, soit des Espagnols pour la ravitailler.
Elle se rendit le 19 février 1574. Voyez aussi Tom. III. p. 435.

Monseign^r. J'ay le dernier jour du mois passé bien am-
plement escript de tout ce que jusques alors s'estoit passé
icy, à Monseign^r le Conte, frère de vostre S^m, et depuis
n'est survenu aultre chose digne d'interpeller vostre S^m de
ses plus sérieuses occupations. Les affaires de la ville de
Haerlem demeurent tousjours en mesme estat et espérons
que le bon Dieu les gardera de tout mal, comme il a
faict jusques ores; d'aultant plus que les courages des
ennemys s'affoiblissent de plus en plus, et tellement qu'ils
se mettent eux mesmes hors de tout espoir, comme cela
nous appert assés par plusieurs lettres que les nostres sur-
prennent journellement. La trousse qu'ils ont eu en Zélan-
de, pensant revictailler Middébourg, ne leur apporte
aussy petit désavantage, et ont en ces cartiers là depuis
perdu deux ou troys places, la Thole, la ville de St Mar-
tendick, laquelle s'est rendu après avoir couppé la gorge
à sa garnison; et tiennent les nostres la ville de Bergues
op Zoom assiégés, tant par mer que par terre, où sont
encoires tous les vivres qui s'acheminoient à Middelbourg.
Depuis que la belle messe a esté chassé de ceste ville,

nous y sommes un peu plus à repos et en meilleur seu- 1573.
reté. Tous les prestres et moynes, qui estoient en nom- Mai.
bre de sept à huict cens, ont demandé passeports, qui
leur ont esté accordés fort libéralement. La fiebvre quar-
te a du tout délaissé son Ex^{ce}, dont à la vérité avons
bien grand matière de louer Dieu. Monseig^r, comme
Mons^r de Nivel^t (1) est depuis quatre jours ençà retourné
d'Angleterre, il m'a délivré le paquet que j'envoye à
vostre Seig^{rie} cy-joint, et d'aultant que je m'asseure que
vostre S^{rie} entendra par icelle toutes les occurrences de
delà et de la Rochelle, je me déporteray de faire icy récits
des advis que nous en a donnés à son Ex^{ce}. Du 6^{me} de
may.

* LETTRE CDXVI.

*Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau.
Il insiste sur sa venue.*

Monsieur mon frère, je vous envoye icy la duplicate
de ma dernière lettre, à laquelle j'ajousteray seulement
ce mot, que je vous prie que veuillez me mander si
polrez venir pardeçà, ainsy que vous ay escrit, et com-
ment les affaires vont résolument, afin que je sache

(1) *de Nivel^t*. Guillaume de Zuylen de Nyevelt, Seigneur de
Bergambacht et de Aertberge, né à Utrecht en 1538. Distingué
par son zèle entre les Gentilshommes Confédérés, il avoit du quit-
ter les Pays-Bas; mais n'étoit pas resté inactif. Il étoit un des
Députés des États auprès d'Elizabeth: voyez p. 39, in f.

1573. comment j'auray à me reigler. Ce qui se passe de nou-
Mai. veau vous entendrez par les lettres icy jointes ; que
sera l'endroit où me recommandant très affectueuse-
ment à vostre bonne grâce, prieray Dieu vous donner,
Monsieur mon frère, en santé, vie bonne et longue. Es-
cript à Delff, ce VIII may 1573.

GUILLAUME DE NASSAU.

Me mander si polriés venir pardeçà, ainsy que
vous ay escrit, comment les affaires vont, et si
résolument afin que je sache comment je auray
à me reigler.

Le 15 mai le Prince conclut un Traité avec des Négociants
Anglois, leur permettant de remonter l'Escaut, après avoir déposé
leur artillerie en Zélande ; eux s'obligeant réciproquement de four-
nir au Prince l'occasion d'acheter en Angleterre des armes et de la
poudre à canon. *Van Meteren*, p. 89.^d

* LETTRE CDXVII.

Le Prince d'Orange à ses frères. Même sujet.

à le Duc de Saxe⁽¹⁾. Messieurs mes frères. J'ay cest instant receu lettre
de la ville de Harlem, lesquelz me mandent que sur l'es-
poir qu'ilz ont que vous viendrez à leur secours avec-
quelque chevaux légers, ilz sont contenz d'attendre
cavalerie.

(1) *Saxe*. Nous reproduisons fidèlement ces mots, et la mar-
giale à la page suivante, sans pouvoir les expliquer.

encore en toute extrémité l'espace de trois semaines , 1573.
comptant depuis le jour d'hier , que fust le quinzième du Mai.
présent, ou avant , et supporter tous mal mises que le
siège amenera avec soy, non obstant que l'ennemy soit
desjà main à main prez d'eux, et quilz soyent en extrême ^{bruges.}
faute de poudres et vivres. Parquoy je vous prie de faire tout
extrême devoir que puissiez estre y à leur secours pour
le dit temps, car il est plus que nécessaire ; vous laissant
penser la honte et confusion que ce seroit de laisser per-
dre une ville qui s'est maintenuz si vertueusement et le
desplaisir que nous en recevrions outre la disréputation.
Que sera l'endroit où me recommandant très affectueu-
ment à vostre bonne grâce, ensamble de toute la com-
pagnie, prieray Dieu vous maintenir, Messieurs mes
frères, et éternellement en Sa sainte garde et protection.
Escript à Delft, ce xvj^e jour de may 1573.

Je vous prie voloir faire mes humbles recommenda-
tions à Madame ma mère, Madame ma soeur, ense.nble
à tous nos soeurs, beau-frères, et à tous noz amys. Je ne
escris aussi à ma fille, n'ayant le loisir, par quoy vous
pie luy faire aussi mes recommandations.

Vostre bien bon frère à vous faire service ,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.
A Dillenberch.

Les lignes suivantes sont autographes

* LETTRE CDXVIII.

Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Il lui communique les nouvelles reçues du Prince.

1573. Monsieur mon frère. Le lendemain que partistes d'icy, Mai. il arriva ung homme de Holande avec une dépêche de Monsieur le Prince (1), dont je vous envoie la coppie, ensemble de la responce que je luy fai, que je n'ay peu faire plus ample à cause de la maladie en laquelle vous m'avez laissé; pourquoy je vous prie bien affectueusement si vous voyez qu'il y ait quelque chose à y adjouter, de le faire par vostre lettre, avec la déclaration de l'occasion de vostre voyage, laquelle espérant d'entendre à vostre retour, je me recommanderay bien humblement à vostre bonne grâce, suppliant Dieu qu'il vous doint, Monsieur mon frère, en santé, longue et heureuse vie. A Dylembourg, ce 16^{me} jour de may 1573.

Vostre plus obéissant frère à vous faire service,
LOUIS DE NASSAU.

Monsieur, Monsieur le Conte
Jehan de Nassau, mon frère.

(1) *d. d. M. le Prince.* Voyez la Lettre 413.

Vostre — service. *Autographe.*

* LETTRE CDXIX.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Louis de Nassau. Sur les moyens d'obtenir la paix pour les Pays-Bas par la médiation de l'Empereur.

Unsern günstigenn grusz zuvor, wolgebornner lieber 1573.
Vetter und besonder. Ihr wizzett was Ihr jüngst mitt uns Mai.
alhie vertrewlich geredt, so haben wir auch Euch sieder'
communicirt was wir solcher sachen halben ann Ertz-
bischoffen und Churfürsten zu Meinz, auch Bischoff zu
Münster gelangen laszen, und was uns da dannen vor
antwort einkommen.

Nun werdet Ihr ausz unserm hirneben ann Ewern Bru-
der, Graff Johann, gethanen schreiben und desselbenn
beylagen auch vertrewlich vernehmen wasz sich die
Key. Ma. vonn wegen fridlicher hinlegung des Niderlen-
dischen krigszwesens jegenn die beyde Churfürsten, Sach-
ten und Brandenburgk(1), des gleichen auch die beyde aus-
schreibende Fürsten des Niderlendischen Westphalischen
Kreisztes, denn Bischoffen zu Münster und Hertzogenn

(1) *Brandenburgk* Jean-Georges, né en 1525, fils et successeur de Joachim II qui, en 1539, avoit introduit la religion Evangélique dans ses états, et mourut le 3 janv. 1571. « Il fut ami et protecteur des sciences, . . il haïssait le luxe . . Quoique pacifique par inclination, il eut toujours une armée prête à faire face aux événements. » *Art de vérifier les dates.*

1573. zu GÜlich, erclertt. Weill dan ihre Ma, sich inn dem
Mai. Extract ann Münster und GÜlich gnedigst resolvirt, da
ihre Ma' vonn denn Churfürsten ins gemein angelangt ,
und ihrer Ma' solche wege fürgezeit wurden die zum
fridenn undt hinlegung solchs hoch schettlichen kriegs-
wesens dienlich , das sich alsdan ihre Ma' darunder aller
unverweizlichen gepuer zu verhalten gedechten ; so
wehren wir bedacht dahero occasion zu nehmen und ann
denn Churfürsten zu Sachszenn (wie auch den Churfür-
sten zu Mentz *omissis omittendis*) zu schreiben und i. L.
disze mittel under die handt zu geben , wie beyliegendt
concept ungeverlich ausweist ; haben aber zuvor
darunder Ewer bedencken und meinung vernehmen wol-
len , ob auch Euch solche fürgeschlagene *conditio-*
leydtlich unndt annemblich seynn oder nichtt , und
ob's euch auch anmutlich sai das ich mich gegen i. L.
lasse vernemen das solche verschreibung von Euch her
an mich gelangt. Wollet derwegenn uns beneben wide-
überschickung solchs concepts daruff Ewer gelegenheit
und bedencken zuschreiben , uns ferner darnach habe
zu richten.

Wolten wir Euch günstiglich nicht pergen , dem wir
zu günstigen gefelligen willen gewogen. *Datum Casse* ,
am 17^{ten} Majj A. 73.

WILHELM L. Z. HESSZEN.

Hettet Ihr aber bedenckens ann einen oder den
andern obbemelter Churfürsten disz alles gelangen
zu laszen , oder einem mehr oder dem andern we-
niger anzuzeigen , solchs haptt Ihr eigentlich uns

und — an mich gelangt. *Autographe.*

unterschiedlich zu verzeichnen und uns zuzufertigen.

1573.
Mai.

Dem Wolgebornen unserm lieben
Vettern und besondern, Ludwigen
Graven zu Nassau etc.

† LETTRE CDXIX.

Guillaume, Landgrave de Hesse, à Auguste, Electeur de Saxe. Il l'exhorte à s'employer auprès de l'Empereur pour la pacification des Pays-Bas.

* * Le Landgrave observe avec raison que les conditions qu'il met en avant, liberté de conscience et faculté de quitter le pays, étoient conformes à ce que la paix d'Augsbourg, en 1555, avoit ordonné pour l'Allemagne: « Diejenigen Augsbürgischen Con-
fessionsverwandten, welche Unterthanen weltlicher katholi-
scher Stände seien, sollten, um deren Landeshoheit nicht zu
gefährden, nur die Berechtigung zu einem freien Abzuge ha-
ben. » *Guericke, Handbuch der allg. Kirchengeschichte*, p. 743.
Mais de telles offres n'étoient plus acceptables: le Prince vouloit le départ des étrangers et le libre exercice de la Religion; du reste le Comte Louis aura pu répondre que son frère étoit en effet très disposé à faire le sacrifice de ses intérêts personnels: voyez la Lettre 401.

Hochgeborner Fürst, freundlicher lieber Vetter,
Schwager, Bruder und Gevatter. E. L. wiszen sich freund-
lich zu erinnern das Sie uns vor wenig tagen copey

1573. einer antwort , so die Key. Ma. E. L. und dem Chur-Mai. fürsten zu Brandenburg uff Ihre intercession vor den Graven von Oistfrizlandt gegeben , zugeschicktt , darin sich ihre Ma' uff ein schreiben so sie uff gleichmeszige erinnerung ann die ausschreibende Fürsten des Niderlendischen Westphälischen kreiszes gethan , referirt.

Nun ist uns vor wenig tagen ein auszugsolchs schreibens zukommen , wie E. L. hirneben zu sehen , darin sich ihre Ma. fast uff die weise wie auch jegen E. L. ercleren , doch mitt anhengcken das sie noch von Ewerer , der Churfürsten , L. inn gemein deswegen nichtt ersuchtt , da es aber beschehen und ihrer Ma' solche wege fürgezeigt würden , die zum frieden und hinlegung solchs hochschedlichen krigszwesens dinlich , das sich alsdan ihre Ma' darunder aller unverweiszlichen gepuer ertzeigenn woltenn.

Nun mögen wir E. L. zu weitterer vertrewlicher nachrichtung unangezeigtt nichtt laszen das unlangst Graff Ludwig zu Nassauw bey uns alhie gewesen , und von wegen seines Hern brudern , des Printzen , und auch der Niederländen gantz vleiszig bey uns gesuchtt , das wir bey E. L. und den andern Chur- und Fürsten , auch andern unsern Hern und freunden , befürdern wolten damit sich i. L. allerseits inn die sache schlagen , und etwa einen leytlichen friden erhandlen wolten ; daruff wir ihme das herkommen und wichtigkeitt solchs handels gnügsamb auszufürtt , und entlich dahin gelendett dasz wir nicht allein nicht wusten wie solche underhandlung fruchttharlich anzustellen , sondern auch bei uns die mittel zu einigem bestendigen vertrag nichtt erdencken könten ; daruff hatt er sich jegen uns so weitt erclertt , er

wisze woll dasz sein her bruder , der Printz , fast verhasst 1573.
sei, und derwegen S. L. nichtt leichtt bei itziger gelegen- Mai.
heitt in einige vertragshandlung bei dem andernn theill
zu pringen sein werde, wann aber nurtt sovill zu erhal-
ten, das die Underthanenn so sich biszanhero dem
Printz anhengig gemachtt, wider auszgesönnett, und sie
hinfüro umb der Religion willen so greulich nichtt ver-
folgett, gemartertt und geprentt, sondern ihre gewiszenn
frey gelaszen, und ihnen ausz dem landt anders wohin
nach ihrer gelegenheitt zu ziehen, gleichwoll aber ihre
güter durch andere zu verwalten und dero zu geniszen,
oder sie auch gahr zu verkeuffen verstattet werdenn
möchtt, wie dan ein solchs dem im heyligen Reich uff-
gerichten religionfrieden gemesz ist, so hildt er, Graff
Ludwig, es darfür das uf solche mittel nicht allein die
underthanen sich zu allem schuldigen gehorsamb zu er-
geben geneigtt, sondern auch der Printz selbst, ob seiner
gleich in solcher vertragshandlung nicht gedachtt, noch
s. L. dero theilhafftig werden könte, damit zufrieden
sein, und seine eigne sachen Gott dem Almechtigen
heimstellen würde.

Weill dann die Key Ma^t inn obermeltem ihrem
schreiben ann Münster und Gülich sich zu aller unver-
weiszlichen gepuer, so fernn allein solche mittell die zum
friden dinlich erfundenn werden möchten, erpieten
thutt, so haben wir nichtt underlaszen wollen E. L. hie-
von vertrewliche anzeige zu thun, und stellen zu E. L.
rathsams ermeszenn und gutachten, ob nichtt die sachen
vorstendig das von E. L. und dem Churfürsten zu
Brandenburg, samptt oder sonderlich ihrer Ma^t eyn
ungeferliche andeutung von einem solchenn mittell be-

1573. schehen und dardurch die sachen zum tractat und hand-
Mai. lung befürderrt werdenn möchten ; dann da dasz geschehe
und der tractat vorgehomen würde , wollen wir uns die
hoffnung machen es solt solche handlung der armen
underthanen ohn frucht nichtt abgehen : köntt dan auch ,
mit gnediger verleyhung des Almechtigen , durch E. L.
und anderer befürderung , dem guten Printz soviell ge-
holffen und s. L. an dero inkommens zu ihren selbst und
ihrer kinder underhalt etzwas zu gutt erhalten werden , so
gereichtt es s. E. und denn ihren umb so viell mehr zu
erleichterung ihrer itzigen obliegenden merglichen be-
schwerden.

Welchs wir E. L. ausz trewer guter meinung und
gahr nichtt E. L. inn dem inn etzwas fürzugreiffen , ver-
trewlichen antzeigen wollen ; dann warlich dem gantzen
heylichen Reich Teutscher Nation ann hinlegung diszes
hochschedlichen krieges , sonderlich auch unsern und
unserer freundlichen liebenn Brueder Fürstenthumben ,
viell gelegen , dann dieweill die commertien dermaszen
gesperrt , geberets inn dissenn länden grosze unsegliche
teurungen , auch groszenn abgang ann renten und zins-
zenn , das es in die lengde nichtt wirdt zu erschwindenn
seynn. E. L. zu freundlichen dienst-erzeugung seindt wir
gneigt.

An Churfürsten zu Sachszen,

Dans la Lettre 420 il est pour la première fois fait mention d'un
événement qui fixoit les regards de l'Europe : de l'élection au
Trône de Pologne. Sigismond-Auguste , le dernier des Jagellons

étant mort le 7 juillet 1572, « plusieurs Princes se mirent sur les 1573.
rangs. Mais de tous ces candidats, il n'y eut qu'Ernest, fils de Mai.
l'Empereur Maximilien, et Henri, Duc d'Anjou, frère de Char-
les IX, qui partagèrent les suffrages de la nation dans la diète
ouverte le 5 avril 1573. Enfin le Duc d'Anjou fut élu le 9 mai. »
Art de vérifier les dates (ed. Paris, 1818). II. 2. 201. Il avoit dû
ce succès à des recommandations très diverses. Le Pape, le Grand-
Turc, et les Protestants s'étoient intéressés en sa faveur. « Pontifex
perfecit suis artibus ut Andegavensis praeferretur Austriaco, quo-
niam existimavit eum fore rigidiorum in asserenda religione Roma-
na. » *Lang. ad Sydn.* p. 85. « Gratiam referre voluit pro praeclaro
illo Parisiensi facinore. Imperatoris etiam Turcici minae admixtae
precibus non parum profuerunt Gallo. » *Ep. secr.* I. 189. Elisabeth
avoit montré de bonnes dispositions pour le Duc. « Si vous pensez, »
écrivit Charles IX le 23 févr. à M. de la Mothe Fénélon, Ambassa-
deur en Angleterre, « que la Reine ait (quant à l'élection) si bon-
ne affection que dit Walsingham pour mon frère, et qu'elle y ait
quelque moyen, vous l'entretenez et fortifierez en cette bon-
ne volonté. » *Mém. de Castelnau*, III. p. 298. Le Landgrave de
Hesse avoit, bien que d'une manière indirecte, coopéré très effi-
cacement à la résolution de la diète. « Caspar von Schomberg
begab sich mit einer geheimen Instruktion L. Wilhelms zur
Herzogin von Braunschweig, Schwester des letzten Königs von
Polen, welche den Polnischen Ständen, nach einer Vorschrift
des Landgrafen, unter Bedingung der freien Religions-übung...
ein so kräftiges Fürschreiben sandte, dasz Heinrich von Anjou
gewählt wurde. » *V. Rommel, N. Gesch. v. Hessen*, I. 556.
Plusieurs d'entre les Princes Protestants, craignant les envahisse-
ments et les prétentions de l'Espagne, étoient assez disposés à se
réconcilier avec la Cour de France. S'il falloit choisir entre le Duc
d'Anjou et le fils de l'Empereur; « ne pouvoit leur être que bien
suspect l'accroissement de la grandeur de la Maison d'Autriche,
comme il seroit bien fort grand si l'Archiduc Ernest parvenoit à
cette Dignité Royale. » *Journal de Henri III*, p. 532. On pou-
voit croire que le Duc, par sa promesse et par la force des choses,
seroit contraint de respecter les droits des Dissidents, c'est à dire,

1573. des Réformés, des Luthériens et des frères Moraves, qui s'é-
Mai. toient unis, en opposition aux Sociniens et aux Anabaptistes, par
le Traité de Sandomir en 1570; *Guericke, Handbuch*, p. 814: et
telle étoit l'opinion d'une partie de la Noblesse Evangélique, qui
avoit désiré pour le Duc d'Anjou le patronage d'un Prince Al-
lemand de leur religion: *V. Rommel, l. l.* p. 555. Ainsi, sans
nuire aux Protestants en Pologne, cette élection sembloit de-
voir être très utile à ceux de la France et des Pays-Bas. En
effet le désir de se concilier les Dissidents et de pacifier la
France avant son départ, alloit être pour le Duc d'Anjou un
puissant motif d'en revenir, à l'égard des Calvinistes François, à
des mesures plus douces. Les événements prouvèrent la jus-
tesse de ce calcul. « Enfin Dieu eust pitié de Son Eglise, secou-
» rant la Rochelle, de laquelle on attendoit tous les jours la
» ruine, par un moyen que les hommes attendoyent le moins.
» Car en ce temps viurent les Ambassadeurs de Pologne, qui
» déclaroyent M. le Duc d'Anjou esleu par leur Sénat pour Roy...
» Le Roy Charles . . . se haste de le rappeler du siège . . . , et à la
» requeste de la ville donna la paix à l'estat, et la liberté à ceux
» de la religion. Estoit lors en Angleterre M. du Plessis désespé-
» rant humainement de ce siège. Et comme il pensoit profonde-
» ment à cette affaire, luy vint en l'esprit par un instinct divin
» que la Rochelle seroit délivrée dans vingt jours, bien qu'il n'en
» peust comprendre la raison. Il le dit un jour à M. le Vidame de
» Chartres en peine comme luy de ce siège; et comme dans ce
» terme il entendit la venue des Polonois: *Voilà*, dit-il, *le salut*
» *des Rochellois*. Et cela luy ai-je oui dire plusieurs fois. » *Vie de*
Du Plessis Mornay, p. 24. Il est vrai que le Duc d'Anjou se
montra peu disposé à tenir les promesses faites en son nom aux Dis-
sidents Polonois. Sa répugnance se manifesta dans les conférences
avec leurs députés. « Episcopus Valentinus promisit iis qui pu-
» riori religioni sunt addicti, Regem permissurum ut eam profi-
» teantur. Poloni Pontificii dicebant se insciis Valentinum id aliis
» promississe . . . Ipse etiam Rex dicebat Valentinum non habuis-
» se de ea re mandatum. Legati vero qui sunt purioris Religio-
» nis dixerunt se nunquam fuisse consensuros in electionem

• Andegavensis, nisi Valentinus promisissit, et, nisi Rex velit 1573.
• id promittere, se re infecta redituros in patriam. Tandem Rex Mai.
• promisit se id observaturum. » *Epist. secr.* I. 205. Venu en
Pologne il fut sourd aux représentations des Protestants. Mais
on ne s'étoit pas attendu à ce manque de foi. — En outre plusieurs
personnages influents en France et ailleurs désiroient éloigner le
Duc d'Anjou pour qu'il laissât le champ libre au Duc d'Alençon.
Le Landgrave avoit raison d'écrire ; « Es wirdt dem Printzenn
• kein böser anplick seyn. » *De la Pise*, d'ordinaire bien informé,
écrit : « La Couronne de Pologne étant vacante . . . , le Prince,
• duquel la renommée s'estendoit partout, n'y fut pas oublié,
• ayant esté mis en parallèle et ballotté avec des grands Roys et
• des fils des Roys. Il étoit recherché et pour sa qualité et pour
• sa vertu ; rien ne l'en recula que sa Religion. » p. 413. Si ceci
n'est pas très probable, ce qu'il ajoute n'est pas douteux. « Le
• Prince n'avoit pas son coeur à ceste passagère Royauté. Il ne
• pensoit qu'à l'affermissement des Pays-Bas et aux moyens de les
• délivrer de l'invasion Tyrannique. » *l. l.* Il avoit employé son
influence en faveur du Duc. Charles IX écrit en avril 1573 à M. de
Schomberg : « Quant à ce que le Comte Ludovic vous a offert
• pour la bonne affection qu'il veut montrer de porter à moi et à
• mon frère, de dépêcher homme exprès en Pologne, même son
• Ministre, . . . j'estime cette sienne bonne volonté. » *Journal de Henri III*, p. 547. Voyez aussi ci-après, p. 112.

* LETTRE CDXX.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Comte Jean de Nassau. Disposition de l'Empereur à négocier la paix ; élection du Roi de Pologne.

Unsern günstigen grusz zuvor, wollgeborner lieber Vetter und besonder. Wir haben Ewer schreiben vom

1573. 14^{ten} Maij woll entpfangen gelesen, und darauz Ewer
Mai. entschuldigung warumb Ihr diszmals nichtt denn nech-
stenn zu uns anhero haptt kommen können, vernommen,
damit wir dann nach gestalten sachen wol zufrieden,
weill uns ohne das Ehrich Volckmar von Berlipsch ausz
vorgefallenen ehafften verliinderungen, auch abgeschrie-
ben, und einen andern termin zu seiner ankunfft, nemb-
lich den 17^{ten} schirstkünsttigs monats Junij, benentt;
wollt derwegen Ewernn rath, Doctor Jacob Schwartzenn,
uff dieselbige zeitt auch alhie anlangen und von Ewert
wegen der bewustenn berathslagung beywohnenn, auch
volgents als ein keyserlicher Commissarius das *Examen*
Testium etc. Hertzogen Ehrichen continuirenn laszen, dan
uns viel daran gelegen. — Was dan denn überschickten
pasz ausz des Printzen schreiben belangtt, ist uns vonn
anderenn örttenn auch angelangt das Engelandt undt
Hispanien der commertien halben mitt einander ein ac-
cordi (1) uffgerichtt habenn sollen, darzu vieleich tunn-
sers besorgens nicht geringe ursach und fürderung gege-
ben habenn mag das iro, der Köningin, Bottschafft so inn
Franckreich gewesen, nidergeworffen und spolijrt wor-
denn. Das aber die Teutschen Chur- und Fürsten, des
Printzen vorschlag nach, ein stattliche schickung ann
die Köningin thun, und sie deswegenn allerley ermahnen
lassen solten, tragen wir die vorsorge das solchs, inn
erwegung allerhandt umbstende und itziger gelegenheit,
bey denn Chur- und Fürsten schwerlich zu erheben sein

(1) *accordi*. Languet écrit le 27 mai : Prima die hujus mensis
publicata est Antverpiae pax inter Anglos et Belgas, et signifi-
catum est inter ipsos fore posthac libera commercia . . . Ve-

werde: wie sich dann die Chur- und Fürsten bisdaher 1573.
auch ihrer correspondenz entschlagenn(1), so hette auch Mai.
solchs ohne das ein fedtpflichtigkeit uff sich, dartzu sich
niemants gern wirdet bewegenn laszenn.

Was die Key. Ma' bey den Churfürsten Sachsenn und
Brandenburgh, auch des Niederlendischen Westphäli-
schen Kreiszes ausschreibender Fürsten, dem Bisschoff
zu Münster und Hertzogenn zu Göllich, uff i. L. inter-
cessionschreibenn vor die Graven von Oistfrislandt,
auch angehengte wolmeinliche erinnerung von wegen
fridlicher hinlegung des Niderlendischen krigszwesens
geantwortt, darvonn thun wir Euch hirnebenn inn ver-
trauwen Copien zufertigenn, darausz Ihr zu vernehmen
was der guttlichen underhandlung und friedlicher ver-
gleichung halben vor hoffnung vorhänden, und sonder-
lich wollet denn pasz in dem extract ann Münster und
Göllich woll besehen, da ihre Ma' vermelden das ihre
Ma' vonn denn Churfürsten in's gemein derwegenn nicht
ersucht wordenn seyenn, welchs dann mitt des Ertzbi-
schoffen und Churfürsten zu Mentz euch jüngst von uns
zugefertigtter antwort, nicht übereinstimmett.

Weill wir auch die vermutung schepffen der Chur-
fürst zu Cölln werde vielleicht disser sachen halbenn auch
mitt Euch redenn; wo nun solchs beschehe oder s. L.
etwo sunst mitt Euch solche underredung hette, so wir

* reor ne ea pax obsit rationibus Principis Orangii. * *Ep. secr.*
I. p. 191.

(1) *corr. entschlagenn.* Cependant en février il y avoit à la cour
d'Elizabeth * des gentilzhommes de la part du Duc de Saxe, Comte
* Palatin, et Prince d'Orange. * *Mém. de Castelnau*, III. p. 303.

1573. vertrewlich wissen möchten, so werdet Ihr uns dar-
Mai. vonn inn vertrauwenn auch zu verstendigenn wissen.

Es ist uns diszenn morgen eines vornehmen keyserli-
chen raths schreiben zukommen, darin gemeldett das
zeitung vonn Warsa angelangt das der Herzog von Anjou
zum Könning in Polen erwehlet sein solle: wo nun solchs
also ervolgtt, so wirdts dem Printzenn kein böser anplick
und sonder zweiffel ein *dissolutio* der fūgehaptē Bajo-
nischen Bündtnūs seyn. Wolten wir Euch hinwider gün-
stiglich nicht pergen, dem wir günstigen gefelligen wil-
len geneigt. Datum Cassell, am 17^{ten} Maij A° 73.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Dem Wolgebornen unserm
lieben Vettern und besondern,
Johann, Graven zu Nassau, etc.

La Lettre suivante est relative à un rapprochement avec la Cour
de France. Par l'entremise de Schönberg et de Frégose Charles IX
faisoit proposer des conditions d'alliance au Comte Louis. « Schom-
» bergius Francofurtum ad Moenum concessit, ibique ceptum in-
» terventu Galeacii Fulgosii a Regina missi cum Ludovico Nassovio
» Arausionensis fratris nomine paciscente negotium persecutus, his
» condicionibus cum Nassovio transegit: Si Rex Philippo in Bel-
» gicarum provinciarum gratiam bellum denunciaret, Hollandia et
» Zelandia jam nunc in potestatem Regis tradantur, salvis juri-
» bus, privilegiis, immunitatibus, et libera, ubique conscientia-
» rum ac religionis, quam in oppidis et agro colunt, professione.
» Si armis aperte cum Hispano agere noluerit, mutuo datis CCC
» florenorum CIO, quae tunc maxime urgebantur, quaecunque
» loca a tempore pactorum bello quaesita fuerint, Regi cedant ea-
» que tradere Arausionensis teneatur: si nulla loca capi contin-

« gat, nihilominus Hollandia et Zelandia legibus supra conventis 1573.
« Regi cedant, in eamque rem Princeps aliquis e Germania fidem Mai,
« obstringat Arausionensem pactis staturum. Haec ita in arcano
« cum Ludovico Nassavio conventa. » *Thuan.*, *Hist.* p. 908, c.

Ces conditions, comme on va le voir, ne furent pas approuvées par le Prince, qui modifia considérablement le projet. Ce ne fut même pas sans répugnance qu'il se décida à renouer des négociations si déplorablement interrompues par la trahison et le massacre. Toutefois il crut, comme le Comte Louis, devoir profiter des dispositions favorables de Charles IX et de sa mère, et l'état de la France étoit réellement de nature à légitimer leur opinion à cet égard.

On peut supposer que, pour ce qui concerne Catherine de Médicis et le Roi lui-même, assez indifférents sous le rapport religieux au maintien du Papisme, il y avoit quelque vérité dans la déclaration de Schönberg aux Princes Allemands, peu de mois après la St. Barthélemy : « Il n'a été rien fait en cela par haine de religion. » *V. Raumer*, *hist. Br.* I. 300. La Reine-mère n'avoit pas apporté d'Italie une grande fixité d'opinions religieuses. En 1560 pourchassée et continuellement sollicitée par le Prince de Condé et l'Amiral, elle dit qu'elle n'entendoit rien en ceste doctrine, et que ce qui l'avoit paravant esmeue à leur désirer bien, étoit plustot une pitié et compassion naturelle qui accompagne volontiers les femmes, que pour estre autrement instruite et informée si leur doctrine estoit vraie ou fausse. Car quand elle considéroit ces povres gens estre ainsi cruellement meurtris, bruslés et tourmentés, non pour larrecin, volerie ou brigandage, mais simplement pour maintenir leurs opinions, et pour icelles aller à la mort, comme aux nopces, elle estoit esmeue à croire qu'il y avoit quelque chose qui outrepassoit la raison naturelle. » *De Bèze*, *Hist. des Eglises Réformées*, I. 227, sq. Plus tard, croyant l'armée catholique en déroute, « Eh-bien, » dit-elle, « nous priérons Dieu en François. » Mais Catherine vouloit dominer, Charles jouir en repos. Désappointés tous deux, craignant plus que jamais la puissance des Guise, l'exaspération des Huguenots, l'indignation d'Elizabeth et des Princes Protestants, la

1573. prépondérance de l'Espagne, ils avoient désiré quant à la politique intérieure rentrer, et quant aux relations extérieures rester dans les voies suivies depuis la paix de St. Germain et qu'on croyoit, non sans raison, qu'ils avoient pour toujours abandonnées. Leur premier soin avoit été d'appaiser la Reine d'Angleterre; voyez p. 8, 39. On désiroit vivre avec elle en bon voisinage et la négociation pour le mariage d'Elizabeth avec le Duc d'Alençon paroit avoit été sérieuse du côté de la France. « Nous désirons, » écrit la Reine-mère le 23 janvier 1575 à M. de la Mothe, « une bonne et heureuse résolution (sur ce mariage), sans n'y avoir aucune dissimulation ny déguisement, » mais y aller fort droitement, comme nous vous avons tousjours écrit. » *Mémoires de Castelnau par le Laboureur, Tom. III. p. 284.* Le même jour Charles IX lui mande qu'un Irlandois lui a fait proposer beaucoup de moyens « qu'il a de faire une grande subversion et conquête en Irlande et autres Pays de la Reine d'Angleterre; mais, » ajoute-t-il, « pour le désir que j'ay de conserver l'amitié d'entre la dite Reine et moi, je rejetteray bien loin ces choses là. » *l. l. p. 282.* De part et d'autre on vouloit la paix; mais on s'observoit mutuellement avec défiance: « S.M. » écrit Burleigh le 20 mars à Walsingham, « a résolu de persister dans l'alliance, es tant bien aise que le Roi de France soit le premier à la violer. » *Wals., Mém. p. 394.* D'après la même ligne de politique le Roi, « résolu, » dit-il, « de ne jamais rien entreprendre que je ne visse mes sujets bien unis en mon Royaume en toute tranquillité, et outre cela la parfaite amitié et union bien assurée avec mes amis et voisins » (*l. l. p. 268*), avoit résisté aux instances du Légat Ursin, qui vouloit l'entraîner dans une Ligue contre le Turc, « ne voulant donner nullement d'occasion de doute de moy, comme je sçay que je ferois à la Reine d'Angleterre et à mes autres voisins, qui sont d'autre Religion que la mienne » (*l. l. p. 269*). Il avoit, mais en vain, voulu conclure l'alliance dès longtemps projetée avec les Princes Evangéliques. Maintenant il faisoit également des avances au Comte Louis. Celui-ci pouvoit, jusqu'à un certain point, compter sur la sincérité de ces avances, vu qu'elles

sembloient conformes aux intérêts de ceux au nom de qui elles étoient faites; et en tout cas il étoit imprudent de les repousser, d'autant plus que les dissensions dans la Famille Royale offroient aux Réformés, même au sein de la Cour, des appuis. Charles IX, jaloux des Guise et de la réputation militaire que le Duc d'Anjou avoit acquise, se soumettant avec répugnance à la tutelle des influences papistes, désirant, en un mot, reconquérir une indépendance qu'on lui disputoit de toutes parts, avoit trouvé sans doute dans ce désir un puissant motif de favoriser les Huguenots et la cause des Pays-Bas. Rabaïsser l'Espagne étoit en même temps rabaïsser toutes les influences qu'il haïssoit, et c'est pourquoi, bien que Charles IX eût été entraîné momentanément dans la réaction Catholique et qu'on eût en son nom rappelé les François, auxiliaires du Prince d'Orange (voyez Tom. III. p. 512), Gaspard de Schönberg, qui connoissoit le Roi, pouvoit le 9 oct. 1572 lui écrire: « Ils disent » que V. M. est en propos d'envoyer un secours au Duc d'Albe, » pour le contraire de laquelle calomnie j'ay voulu gager ma » tête. » *Journal de Henri III*, I. p. 522. Quant à ses deux frères, si le Duc d'Anjou, plus tard Henri III, né en 1551, étoit l'espoir des Catholiques, le Duc d'Alençon, né en 1555, étoit l'espoir des Réformés. En juillet 1572 Walsingham écrivoit à Burleigh: « J'ai pris tous les soins possibles de m'informer à » l'égard du Duc d'Alençon, et j'apprens qu'on le regarde en » général comme aussi traitable et d'aussi bonne affaire qu'aucun » autre Prince de France. Il passe au reste pour avoir de la sagesse et de la bravoure, mais aussi un peu de légèreté, péché » originel de la Nation. On lui applique le proverbe François, *il a » de la plume en son cerveau* . . . Pour ce qui concerne sa Religion, l'Amiral, le Comte de la Rochefocault, Teligny, Baconnaut et plusieurs autres des mieux sensés de la Religion, ont » de grandes espérances, et même fondées sur de bonnes conjectures, qu'il ne seroit pas difficile de le ramener à la connoissance » de la vérité. » *Mémoire*, p. 258. Il penchoit vers les Calvinistes, moins, à ce qu'il paroît, par des motifs religieux que par ambition d'acquérir du pouvoir. « Il avoit esté fort desplaisant d'un si exécra- » ble meurtrier de tant de personnes innocentes, mais surtout

1573.

Mai.

1573. » de M. l'Admiral qu'il affectionnoit extrêmement , parcequ'il
Mai. » l'avoit proposé au Roy pour Chef de la guerre contre le Roy
» d'Espagne . . . Soit qu'il portast envie à la réputation du Duc
» d'Anjou , grande par tout le Royaume , soit qu'il voulust remuer
» il commença dès ce moment à minuter de sortir de la Court
» et prendre pour prétexte le bien public. » *Vie de Mornay* , p
22. Entouré par beaucoup de mécontents , surtout aussi par beau-
coup de faux Catholiques qui , après la St. Barthélemy , avoient
abjuré la foi des Réformés , il se trouvoit naturellement placé à la
tête d'un parti qui fut nommé celui des *Politiques* , et lequel , cher-
chant des voies de conciliation et des termes moyens , étoit fort
disposé à s'allier aux Protestants. « Le Duc d'Alençon devoit
» faire un Manifeste , par lequel il appelleroit tous ceux de la Reli-
» gion à luy , avec promesse de leur procurer le rétablissement et
» l'exécution des Edits de pacification. » *Vie de la Noue* , p
97. Dès les premiers mois de 1573 il y avoit de grandes probabi-
lités pour une rupture ouverte. « La jalousie des deux frères fai-
» soit voir entre eux un discord manifeste. Le Duc d'Alençon
» qui improuvoit le massacre , estoit suivi de tous ceux qui , par
» crainte de la mort , s'estoient révoltés de l'Evangile ; et estoient
» venus en l'armée du Duc d'Anjou (devant la Rochelle). Partant
» avoit M. d'Alençon une étroite correspondance avec le Roy de
» Navarre et le Prince de Condé. Leur résolution estoit d'attaquer
» avec leurs amis et serviteurs à jour nommé le quartier du Duc
» d'Anjou ; tellement qu'une partie de l'armée devoit mettre l'au-
» tre en pièces ; et avoyent donné un signal aux assiégés afin
» qu'en mesme temps ils fissent une sortie générale sur les tran-
» chées. Mais l'élection du Duc d'Anjou par les Polonois dissipa
» cette hardie entreprise. » *l. l.* 24.

Des négociations avec les Protestants étrangers devoient tou-
jours , bien qu'indirectement , profiter aux Calvinistes de France.
Le Prince l'espéroit ; il désiroit éloigner le Duc d'Anjou et augmen-
ter le pouvoir d'Alençon (voyez p. 105) ; il se défioit de Charles IX,
mais ne vouloit pas entièrement briser avec lui. Il paroît même qu'il
agit , aussi à cet égard , sur les Princes Evangéliques d'Allemagne.
« Die Besorgnisz , dass entweder Carl IX sich dem König von

• Spanien in die Arme werfen, oder dasz dieser, wenn er freie 1573.
• Hand in Belgien erhielt, seine ganze Macht gegen dasz zerris- Mai
• sene Frankreich wenden würde, hielt die evangelischen Fürsten
• ab, gänzlich zu brechen. Hierzu kam der neue, von Nassau-Oranien
• empfohlene, Plan der Katharina von Medicis, den jüngsten
• ihrer Söhne (Franz von Alençon) mit der Königin von England,
• den anderen (Anjou) mit der Krone Polens zu verheirathen. » *V. Rommel, N. G. Hessens, I. 555. Ce double projet étoit d'autant plus important vu que, dans l'esprit du Prince, il se rattachoit probablement à une arrière-pensée; celle de faire succéder à Charles IX, malade et qui ne pouvoit guère avoir longtemps à vivre, le Duc d'Alençon, au préjudice du Duc d'Anjou. Il y eut plus tard des tentatives sérieuses pour mettre ce plan à exécution. V. Raumer, hist. Br. I. 301.*

† LETTRE CDXXI.

Le Prince d'Orange au Comte de Nassau (1). Dispositions de l'Empereur; dangers d'un recours au Roi de France.

Monsieur mon frère. J'ay reçu vostre lettre datée le 27 du passé et bien entendu le contenu d'icelle à la venue de Helling. Il a suivi bientôt la date de mes lettres (2) dont faites mention, et j'ay' avant son partement, qui fut le 17 du dit mois passé, informé bien amplement de vous

(1) *Comte.* Cette Lettre, sans doute destinée au Comte Louis, le plus au fait des affaires de France, est sans date; mais, en la comparant avec la Lettre 409 et la Lettre 424, p. 132, et surtout en lisant ce que le Prince écrit le 16 mars touchant le départ de Helling (voyez p. 77), il n'est guère douteux qu'elle ait été écrite en avril.

(2) *m. lettres.* Voyez la Lettre 406; du 8 mars.

' je l'ay (?).

1573. poincts, ainsy qu'il vous fera le rapport, qui sera cause qu
Mai. ne vous feray icy long discours pour vous déclarer ma
opinion et advis sur les poincts par luy proposez, et
faisant nul doubte qu'il ne soit desjà arrivé et vous
faict ample rapport de tout. Quant à ce que escrives de
courrir lequel seroit venue d'Espagne, vers lequel auro
déclaré sa charge, ainsy comme vous me particularis
en vostre lettre, je crains que ce ne soit sinon ruses, aff
d'entretenir les Princes d'Almagnie, veu même
comme je vous ay desjà mandé par mes dernières qu
vous ay envoyés après le partement de Hellingen, qu
l'Empereur doit avoir escrit au Conte Palantin (1) que
tout son pouvoir il vouloit assister au Duc d'Alve, le
commandant de faire le mesme; aussy ne puis-je me pe
suader que le Roy d'Espagne voudra jamais contract
aucune paix avec ses soubjects, si ce n'est soubz form
de pardons, lesquels sont ordinairement non seuleme
pleins de captions et exceptions fort préjudiciables à l'un
des parties, mais aussy de leur nature mal asseurés à cau
que une grâce [est pardon, donné plaisir]¹, se peult aussy
voquer à plaisir, ou pour le moins à la moindre occasion
prétexte que l'on puisse ou vueille mettre en avant; ta
tesfois je vous prie de tenir la main à ce que [jai]² puis
savoir l'un ou l'autre, et si c'est à bonne escient que l'
propose, que nous en puissions bientost avoir quelq
résolution, considéré que de jour à aultre nous ne
trouvons plus bas des moyens et de crédit, et sem
impossible de le soutenir à la longue, et pour tant

(1) Conte Pal. Voyez p. 79.

¹ Apparemment et p. d. à pl. ² je ou j'en.

vous prie d'user en cecy, toute diligence sans que toutes- 1573.
fois vostre voiage par delà' en soit retardé, accuse Mai.
que je suis d'iceluy autant désireux comme de chose que
je sache en ce monde, n'estimant estre icy de besoing de
vous ramentevoir que vueillés dissimuler et tenir secrète
ledict voyage le plus qu'il sera possible pour plusieurs re-
spects et notammant pour n'empescher vos bons desseings,
ausquels je prie le Seigneur vouloir donner heureux suc-
cès.— Or pour vous respondre sur l'aultre point principal de
vostre lettre, touchant la légation et rapport de Frégose,
il faut que je vous déclare franchement que je m'asseure,
pour la grande défiance que les Estats, ensemble et toute
la qualité de ceux qui ont aucun jugement, ont du Roy de
France pour l'acte [énorme] par luy commis, il seroit du
tout possible de persuader aux dits Estats de condescendre
aux [a²] jà dictes que m'avés envoyé, et pourtant n'ay
trouvé estimé utile ny conseillé³ de les mestre en avant, car
vous mesmes pouvés juger, estant ainsy descryé non seule-
ment par deçà, mais par tous les endroicts du monde, et mes-
mement estant si fort blamée la perfidie en celuy qui pour
son tiltre ordinaire vouloit usurper le nom Charle véritable,
estant la tyrannie et cruautés d'aultant plus repro-
chable que le tiltre estoit plus digne de louange, certes
done toujours viendront ilz là dessus que, puisqu'il est
question de estre soubz tyrans, encor vault-il mieux estre
tyranisé de son Prince naturel que d'un estranger, com-
me desjà bien souvent ilz disent; laquelle opinion estant
desjà enracynée au ceur d'un chacun, ainsi que elle est
conforme à la raison, oste certes tout fondement et d'ap-

² Probablement faute du copiste, au lieu de deçà. Le Comte étoit attendu avec impatience dans les P. Bas: voyez p. 51, 74, et les Lettres 116 et 117.

³ sans doute articles. ³ propre à être conseillé (raadzaam, geraden).

1573. **parence de fermeté et d'assurance en tous contracts semblables faits avec si grand avantage du Roy de France et désavantage du Pays. Parquoy cognoissant aucunement les humeurs du Pays, aussy considérant les justes et pgnantes' raisons qu'il a de totalement se défier de la foy et promesse du dict Roy de France, j'ay tasché à part moy mestre quelques aultres poincts et article en avant lesquels, à mon advis, contiennent tout ceque encor pourrez¹ es dits estats voudront et pourront accorder, me tenant bien assuré que jamais il ne condescendront à livrer ce pays pour trois cent mille florins d'Almagnye, bien vray que j'estime que ces articles que je vous envoie, seront par aventure trouvé iniques de l'autre partye.**

Mais quand l'on considérera de près les justes moiens pour lesquels on est contrainct de traicter en ceste sorte, il y aura occasion de les estimer tant plus raisonnables. Quoyqu'il en soit je les vous envoie pour les examiner et changer selon que trouverés convenir, toutesfoys suyvant ceste maxime que vous avés icy tout ce que j'estime que ce pourra accorder par deçà, et afin que selon vostre prudence vous sachiés coment vous régler en cecy.

A cette Lettre sont joints les Articles suivants: apparemment ceux que le Prince envoya à son frère; car l'expression livrer le « pays pour trois cent mille florins d'Allemagne » (voyez ci-dessus,) ne leur est pas applicable.

Premièrement que le Roy de France face² paix avec ses subjects déclarant expressément que il a esté abusé

pregnantes ou poignantes. ² Lacune. ³ fuisse.

par ceux qui sous prétexte de son service ont cherché 1573.
leur profit particulier au prix de la ruine du pais et cou- Mai.
ronne de France. *Item* que il leur mette la religion libre
selon le contenu de l'Edict de janvier l'an soixante sans
fraude ou mal engin¹, et que cela soit confirmé, publié et
[homologué²] par tous les Parlements et Estats du Royau-
me, et envoyé la dicte confirmation et approbation entre
les mains des Princes protestans en Alemagne avec pro-
messe de le faire maintenir par tout le Royaume de Fran-
ce sans aucune dissimulation.

Item, si sa Majesté n'est délibéré de faire luy mesme la
guerre ouverte au Roy d'Espagne et invahir hostillement
ses pays et terres soit du costé de Beins³ en Hénault ou en
quelque autre endroit du Pays-Bas, qu'il envoie promp-
tement la somme de cent mill escus entre les mains du
Prince d'Orange, afin de pouvoir soustenir les frais de la
guerre, et par après de trois mois en trois mois à chasque
fois furnira sa Majesté une pareille somme de cent mill
escus au dit Prince d'Orange pour l'effet susdict, et d'avan-
tage donne congé et licence au dit Prince d'Orange de
lever tels soldatz et capitaines que bon luy semblera,
jusques au nombre de mill de cavallerie, et vij cents⁴ d'in-
fanterie.

A condition que toutes villes et terres que le dit
Prince d'Orange ou ses adhérens polra conquister du-
rant cest guerre, moiennant que ce soit hors de Hollande
et Zélande, seront mises entre les mains et sous l'obéi-
sance du Roy de France. Et davantage recevront le dict
pays de Hollande et Zeelande le Roi de France pour leur
protecteur et défenseur, à condition toutesfois que les-

¹ tromperie. ² homologué. ³ Binch. ⁴ On doit sans doute lire mille : voyez p. 120.

1573. dictz Hollande et Zellande seront gouvernez par Seigneurs et Gentilzhommes du Pays-Bas, maintenus en tous et un chascun leurs droits, privilèges et usances, et auront la religion libre, avec l'exercice d'icelle, sans contredit ou cavillation quelconque. Et tant et si longtans que les dits pays, Zellande et Hollande, demoureront en la protection du Roy de France, seront iceux tenus de luy donner pour recognoissance la somme de quatre cent mille florins de Brabant par an, de quoy le dict Roy de France se contentera, sans pouvoir mettre autre imposition.

Et sera le dit Prince d'Orange ou les dits pays, Hollande et Zellande, tenus de restituer et rembourser au Roy de France les sommes qu'il aura receus de luy, assavoir une chascune au bout de l'an après la réception d'icelle, ou ainsy que l'on advisera pour le meilleur. Surquoy le dict Roy de France s'obligera de les maintenir et secourir contre tous et un chascun de tout son pouvoir, avec obligation et promesse de ne faire nul appointment ny paix avec le Roy d'Espagne au préjudice ou dommage du pays, de la religion, ou de leurs privilèges et libertez, mais faudra que les dictz pais soyent compris audit traité, comme aussy récyproquement les dits pays ne polront faire nul appointment sans le sceu et congé de sa Majesté. Mais, en cas que le Roy de France vueille luy mesme faire la guerre au Roy d'Espagne, sera le Prince d'Orange ou les dits Pays de Hollande et Zélande tenus de luy furnir la somme de cinc cent mill florins par an, tant que la guerre durera, sans que soit tenu leur furnir aultre somme que de cent mill escus susdits promptement, tandis que le Roy de France fera ses apprestes pour

la guerre susditte, lesquelz encor les pays susdits seront¹ 1573. tenus de restituer au bout de l'an après la guerre susditte Mai. déclarée.

* N° CDXXI.

Instruction pour les Députés du Prince d'Orange vers la Cour de France. (Instruction pour Monsieur de [Lumbres¹] et le Docteur Taijaert qu'ilz auront à traiter avec le Roy de France et la Royne-Mère de la part de Monsieur le Prince d'Orange.)

* * Cette pièce, en rapport avec la Lettre 424, prouve que non seulement le Roi de France fit sonder le Comte Louis mais que même les négociations *directes* du Prince avec Charles IX recommencèrent plus tôt qu'on ne le suppose communément.

En général cette Instruction est assez conforme au projet de Traité (voyez la Lettre 421 p. 116, sqq.) que le Prince avoit envoyé à son frère. Seulement il stipule ici la conservation des droits et privilèges, aussi pour *les pays, villes, etc. qui se conquisteront au profit de S. M.* Puis en cas de guerre ouverte de la part du Roi de France, au lieu de 400,000 florins par an, le Prince offre un secours en hommes et en vaisseaux, durant la guerre, et la somme susdite chaque année, à commencer deux ans après la conclusion de la paix.

Premièrement que le Roy face paix avecq ses sujets, affin que par ce moyen l'on ait occasion de quitter toutes defiances, et se ranger librement et volontairement au service de sa Majesté. *Item*, qu'il permette la Religion libre

¹ Voyez p. 132.

1573. en son Royaume avec l'exercice d'icelle sans fraude, cavillation, ou malengin, et que cela soit confirmé, publié et homologué par tous les Parlements et Estats du Royaume, et envoyé la ditte confirmation et publication entre les mains des Princes Protestans en Allemagne, avec promesse et obligation de le faire maintenir par tout le Royaume sans dissimulation quelconque.

Et en cas que sa Majesté ne vueille elle mesme faire guerre ouverte au Roy d'Espagne, que sa Majesté vueille faire délivrer promptement à Monseigneur le Prince d'Oranges la somme de cent mille escus pour le soustement et continuation de la guerre contre le dit Roy d'Espagne.

Et puis aprez encor, de trois mois en trois mois, luy fournisse une pareille somme de trois cent mille escus pour la fin susditte, tant et si longtans qu'il plaise à sa Majesté se déclarer ouvertement et entreprendre elle mesme la ditte guerre.

Et davantage luy plaira aussi donner congé et permission libre au dit Seigneur Prince de lever au Royaume de France telz capitaines et soldatz que bon luy semblera, pour s'en pouvoir servir en la ditte guerre jusqu'au nombre de mille chevaux et sept mille hommes de pied.

A condition que toutes les villes et terres que le dit Seigneur Prince ou ses adhérents polront conquister au Pais-Bas sur le dit Roy d'Espagne durant ceste ditte guerre, seront au bout de l'an, ou quand il plaira à sa Majesté se déclarer ouvertement, mises entre les mains et soubz l'obéissance de sa Maj^{te}.

Et en oultre seront aussy les pays de Hollande et de Zélande tenuz et obligez toutes et quantes fois qu'il luy

plaira qu'ilz en facent déclaration, d'accepter sa Majesté 1573.
pour leur légitime protecteur et défenseur. Mai.

A condition qu'ilz seront gouvernez par Seigneurs et Gentilzhommes naturelz du pays, et maintenez en tous et un chascun leurs droicts, privilèges, coutumes et usances, et toutes autres façons de gouvernement politique. Et auront la Religion Réformée libre, avecq l'exercice d'icelle, sans contredit, exception ou cavillation quelconque.

Comme pareillement auront tous les dits pays, terres, villes, et villages qui se conquisteront par le dit Seig^r Prince au profit de sa Maj^{te}, la ditte pareille liberté et maintienement de tous leurs privilèges, droicts, coutumes, et usances, comme ilz ont eu dessoubs l'obéissance du feu de très haute mémoire Empereur Charles et de ses prédécesseurs, les Ducqs de Bourgogne, continuellement, jusques à ce que, au moyen de l'infraction d'iceux, les troubles se sont commencés à eslever au pays. Et pareillement auront la ditte Religion Réformée libre et franche, tout ainsi comme les susdittes provinces de Hollande et de Zélande.

Sauff que sa Majesté polra mettre es dittes villes et pays conquestés telz Gouverneurs de sa part que bon luy semblera, et y aura toute telle supériorité, jurisdiction et prééminence qu'a eu le dit feu Empereur Charles et ses ancêtres.

Et en cas que en dedans le dit terme d'un an le dit S^r Prince ne peut remettre nulles villes, pays ou terres es mains de sa ditte Maj^{te}, ou par faute de n'en avoir conquesté nulz, ou par faute de les avoir de rechef perdus, ou bien que les dittes villes, terres et pays qu'il luy

1573. voudroit mettre entre les mains, ne fussent au gré et
Mai. consentement de sa Maj^{te}, et que sa Maj^{te} ne voulsist
accepter d'estre protecteur et défenseur des dits pays de
Hollande et Zélande, alors et en tel cas seront les Es-
tats, villes, et pays d'Hollande et Zélande tenuz et obli-
gez de rendre et restituer toutes les dittes sommes receues
de Sa Maj^{te} entre les mains d'icelle, ou de celuy qu'il
plaira à sa Maj^{te} d'y remettre à ceste fin.

Et ce de terme en terme, assavoir de trois mois en
trois mois, commençant au bout de l'an après le dernier
furnissement de la ditte somme de cent mille escus, tel-
lement qu'entre le dit dernier furnissement et le com-
mencement de la paye, ilz auront un an entier à leur
avantage pour pourveoir à la restitution des dittes som-
mes.

Que si sa Maj^{te} veult elle mesme entreprendre la
guerre contre le dit Roy d'Espagne, soit du commence-
ment ou bien après le terme de l'an expiré, seront tenuz
les dits pays et estats d'Hollande et Zélande et le dit S^r
Prince luy aider selon tout leur pouvoir et en toute
fidélité.

Et pour cest effet, seront tenuz et obligez, tant que
la ditte guerre durera, de maintenir à leurs frais et des-
pens, le nombre de cinq mill hommes et trente navires
équippez à la guerre, quand la saison permet de mener
guerre par mer, affin que sa Majesté s'en puisse servir
par tout ou bon luy semblera.

Sauf toutesfois que, tant que la guerre durera pardeçà
au pays d'Hollande et Zélande, sa Maj^{te} ne se polra ser-
vir des dits hommes, sinon à la defence et garde de ce
pays de Hollande et Zélande.

Desquelz dit pays d'Hollande et Zélande, sa Majesté 1573. sera recogneue pour protecteur et défenseur à conditions Mai. cy dessus mentionnées.

Pour recognoissance de laquelle protection seront iceux pays obligez de payer à sa Maj^{te}, après la guerre finie, la somme de quatre cent mille florins à 40 gr. monnoye de Flandres le florin, par an, sans que sa Maj^{te} puisse charger le pays de nulle autre imposition.

Bien entendu toutesfois que, pour les grandes et excessives charges que ce dit pays souffre pour les frais de la présente guerre, la debte de payement de la ditte somme de 400000 florins n'aura point de cours sinon après le terme de deux ans, qui commenceront à estre contez dès le premier jour de la guerre finie, durant l'espace desquels deux ans les Estats du dit pays d'Hollande et Zélande s'acquitteront des debtes qu'ils ont faits pour le sustentement de la ditte guerre, et iceux deux ans expirez commencera à courrir la ditte debte et obligation.

Là dessus s'obligera sa Maj^{te} réciproquement de nous defendre et maintenir avec toute sa puissance contre tous et un chascun, et nous laisser la trafficque libre en son royaume, tant par mer que par terre, avec promesse et obligation de ne faire ny traiter nul apointement ny paix avec le Roy d'Espagne ou autre que se soit, au préjudice et dommage du Pays-Bas, de la Religion ou des privilèges et libertés d'iceluy, mais faudra que les dits pays soyent comprins aux dits traitez de paix et d'appointement.

Comme aussi réciproquement les dit pays, estats, et le dit S^r Prince seront tenus de maintenir et garder à sa Maj^{te} toute loyauté, et estre amis de ses amis et enne-

1573. mis de ses ennemis, sans exception ou restriction, et
Mai. sans pouvoir de leur costé faire ny traiter aucun appoin-
tement, accord, ny paix, sans le sceu, adveu et congé de
sa Maj^{te}.

Bien entendu que cecy les obligera après que sa Maj^{te}
se sera ouvertement déclaré, mais là où sa Maj^{te} ne
voudroit se déclarer, mais seulement furnir dessous
main la ditte somme de 100000 [escus] de trois mois en
trois mois, alors et en tel cas sera-il loisible au dit S^r
Prince et ses adhérens de faire paix à leur commodité
avec le Roy d'Espagne, moyenant seulement que sa ditte
Maj^{te} en soit advertie en temps, et que ce soit sans pré-
judice des articles cy dessus mentionnés et devisez. Fait
à Delff en Hollande, ce xxj. may 1573.

GUILLAUME DE NASSAU.

LETTRE CDXXII.

*Théodore de Bèze au Comte Louis de Nassau. Il désire
l'intercession de l'Electeur de Saxe en faveur de la
veuve de l'Amiral de Coligny, prisonnière du Duc de
Savoie.*

* * Coligny, peu de temps avant sa mort, avoit épousé en
secondes noces Jacqueline de Monbel, fille du Comte d'Autre-
mont, veuve du Baron d'Anthon. Le Duc de Savoie avoit confis-
qué les terres qu'elle avoit dans la Bresse, à cause qu'elle s'étoit

mariée sans son consentement. *Vie de Coligny*, p. 386, 389. 1573.
« Elle se retira en Savoye vers la fin de 1572. Le 21 déc. elle Mai.
« accoucha d'une fille Béatrix de Coligny . . . Une prison devint
« son asile. On l'accusoit de *sorcellerie* . . . Son plus grand
« crime étoit d'être riche. Henri IV s'intéressa vainement à son
« sort . . . Toujours captive elle succomba en 1599. » *Collect.*
de Mém. (Paris, 1785 — 1791), Tom. 27. p. 493. Le Landgrave
Guillaume employa en sa faveur le crédit que, par l'élection du
Roi de Pologne (voyez p. 103), il avoit auprès de la Cour de France :
« Er erbat sich für diesen wichtigen Dienst von Carl IX die
« Wiederherstellung der Kinder und Verwandten Coligny's in ihre
« Güter und Rechte, eine gleiche Erwürkung für dessen in Savoyen
« gefangene Wittwe. » *V. Rommel, N. G. H. I*, 557. La
réponse fut évasive. « Der Wittve Coligny's, so schrieb Catharina,
« sey ein sicheres Geleite gegeben. » *Ibidem.*

Monseigneur. Je m'assure que vous aurés cy devant
entendu comme Madame l'Amirale, s'estant retirée chez
Madame sa mère pour y faire ses couches, avec espérance
d'y povoir vivre en quelque repos, ou pour le moins
avoir quelque relasche et soulagement après tant de
misères et calamités, désirant aussi d'avoir moyen de
subvenir aux orfelins de feu Monseigneur son mari, non
seulement n'a obtenu ce qu'elle espéroit, mais qui pis
est, a esté reduicte en miserable captivité au chasteau de
Nice, là où elle est traictée des inquisiteurs à la façon de
ceulx qu'ils appellent hérétiques, et d'autre costé non
aultrement mal voulue du Prince que si elle avoit com-
mis quelque grande et énorme faulte, desorte que son
innocence a grand besoin d'ayde et prompt secours. Sur
cela il a pleu à Monseigneur l'Electeur Palatin et pareil-
lement à Messieurs de Berne, d'en escrire très affectueu-

1573. sement et par ambassadeurs exprès, lesquels toutefois
Mai. pour ce coup n'y ont grandement profité, ayans ceulx qui
la tourmentent conceu quelque espoir, comme il est à
présumer, de la faire fleschir avec la longueur du temps
et du mauvais traictement, tant pour consentir à leur
religion, que pour s'accorder au mariage qu'ils lui pré-
senteront; en quoy j'espère qu'ils se trouveront trompés.
Cependant la povre Dame contre [Dieu] et raison est ré-
duicte en une extrémité telle que pouvez penser, et pour
ce que nous savons pour certain que s'il y a Prince en
Allemagne à qui son Altesse désire gratifier, c'est Mon-
seigneur l'Electeur de Saxe; voilà pourquoy nous tous
qui sommes restés des serviteurs de toute ceste tant déso-
lée Maison, nous adressons à vostre Excellence pour la
suplier, suyvant le zèle que vous portez à la gloire du
Seigneur et l'affection qu'avez toujours monstrée aux
affligés, qu'il vous plaise, s'il est possible, obtenir lettres de
faveur de mon dict Seigneur Electeur à son Altesse par
le meilleur moyen que saurez bien choisir, desquelles
lettres nous vous envoyons une minute, non pour rien
prescrire à mon dit Seigneur, mais seulement affin que
l'équité de la demande et nostre intention soient tant
mieux entendues. En quoy faisant, oultre ce qu'aurés
faict chose digne de vous et agréable à Dieu, vous vous
aurez obligé de plus en plus une Dame telle que la cog-
noissez, l'ayant retirée comme de la mort, ensemble
toute ceste Maison tant indignement traictée, voire toute
l'Eglise de Dieu, qui à bon droict s'estimera soulagée en
icelle, comme maintenant elle participe à ses afflictions.
Sur quoy, Monseigneur, je prie nostre bon Dieu et Père
vouloir maintenir vostre Excellence en sa sainte prote-

ction et vous ottroyer le plein accomplissement de vos 1573.
bons et saints désirs. De Genève, ce 25 de may 1573. Mai.

Vostre très humble serviteur,
THÉODORE DE BESZE.

A Monseigneur et très
illustre Prince, Monsieur le
Conte Ludovic de Nassau.

Voici la Minute écrite entièrement de la main de Th. de Bèze.

Minute des lettres que désirerions d'obtenir de Monseigneur l'Electeur de Saxe, adressantes à l'Altesse du Duc de Savoye, pour la délivrance de Madame la Contesse d'Autremont, vefve de feu Monsieur l'Amiral, à présent prisonnière au chasteau de Nice.

M. Je ne veulx point entrer avant es causes de ce qui est advenu à feu Monsieur l'Amiral de France et à sa Maison, espérant que le temps descouvrira ce qui en est, mais ayant entendu à la vérité comme Madame la Contesse d'Autremont, sa vefve et vostre subjecte naturelle, après tant de si dures et griefves calamités s'estant retirée en sa maison où elle seroit accouchée, au lieu d'y avoir quelque repos et consolation, at esté reduicte en captivité en vostre chasteau de Nice, où elle est durement traictée sur le faict de sa conscience par les ecclésiastiques, et d'aulture part très mal voulue de vous; ne lui pouvant cependant estre inputé aulture cas sinon que par

1573. dessus vos édicts elle auroit contracté mariage avec le
Mai. dit feu Seigneur Amiral ; la compassion de la veoir en
telle misère et l'asseurance que j'ay que ne me refuserez
une si équitable demande, me fait vous escrire et envo-
yer par ce messenger exprès la présente, pour vous prier
très affectueusement que, pour l'amour de moy et par
faveur spéciale, vous ne permettez quant à sa conscien-
ce, laquelle vous savez ne debvoir ny povoir estre for-
cée, qu'elle ne soit plus avant enquisse, ni molestée; et
quant à l'autre poinct, qu'ayant esgard à ce que telle faulte
peult avoir estre commise par elle, ou par ignorance,
ou pour n'avoir assez considéré la conséquence de ce
qu'elle faisoit, ce qui est excusable en une femme, joinct
que ce mariage estant dissout,^o elle s'est volontairement
réduicte en vostre puissance, et que desjà vostre male¹
grâce et la prison qu'elle en a soufferte, semble povoir
tenir lieu de coudigne² chastement; bref que pour l'amour
de moy, qui de rechef vous en prie très affectueusement,
vous vouliez oublier ceste faulte toute telle qu'elle peult
estre, la recevant en vostre bonne grâce et la remettant en
la jouissance de ses biens, dequoy je m'asseure qu'elle ne
serendra indigne, comme de ma part je tiendray tousjours
pour très grand ce plaisir que m'avez faict en cest en-
droict, ce qu'aussy je tâcheray de recognoistre de tout
mon povoir à l'advenir, Dieu aydant, Lequel je prie, M.,
vous tenir en Sa sainte garde etc.

¹ mauvaise. ² digne, suffisant.

* LETTRE CDXXIII.

Le Prince d'Orange à ses frères les Comtes Jean et Louis de Nassau. Affaires de Haerlem ; nécessité d'un prompt secours ; négociations avec le Roi de France.

Messieurs mes frères. J'ay reçu vos lettres datées, l'une 1573. de Dillenberg le 16, et l'autre de Bedbur le 20 du pré-Mai. sent ; pour vous répondre sur lesquels par ensemble, ne sauroye assez vous remercier du bon debvoir que faites pour nous assister et secourir la povre ville de Harlem, car oncques [je n'atendu les] plus vostre bonne affection envers moy que vostre entier zèle qu'avez à ceste cause commune qui touche la Chrestieneté.

Vous avez sans doute particulièrement entendu par mes trois précédentes, l'une du 5 (1), l'autre du 12 (2), et l'autre du 17 (3) du courrant, la cause qui me meut et contraint de vous solliciter si instamment que veuillés adviser et employer tous moyens possibles pour la delivrance de Harlem, assavoir qu'elle est tellement et de si prez serrée de l'ennemi, qu'il est fort à craindre que, si ne la secourons de bref, nous tomberons entre grans incouvénients, lequel polroyt attirer nostre totale ruyne, non pas tant pour l'importance de la ville en soy-mesme, comme en partie pour la perte de tant de gens de bien, que soldats que Bourgeois, et singulièrement pour la deffiance de service que cela aménera aux autres villes, d'autant que asseurement ilz en jugeront ainsy, puisque, ayant eu tans

(1) du 5. La Lettre 413.

(2) du 12. Il se peut que ce soit la Lettre 416, et qu'il y ait là ou bien ici erreur de date.

(3) du 17. Apparemment la Lettre 417.

1573. et loysir à souhait , n'avons peu secourir Harlem , qui se
Mai. porte si vaillamment, et [a] si longtemps soutenu la guerre
au grand soulagement de tout le rest du pais ; certes ce
sera doncques en vain que les autres villes attendront
nostre secours après que aurons receu si grande perte , et
que l'ennemy sera ainsy renforcé ; en quoy , ores qu'ilz
ayent raison , si est ce que ne considèrent point que la
faute d'argent et de crédit entre gens de guerre , puisque
ne leur avons tenu le premier paiement , nous oste les
moyens de le faire. Cependant nous trouvons icy par
conseil qu'il les faut entretenir en espérance de bref se-
cours , qui doibt venir de Allemagne ; ne faisant nul
doubte que , si Dieu nous faict la grâce de délivrer ceste
ville , nous trouverons moyen de recouvrer par an la
somme de neuf cent mille florins , et par ainsy polrons
satisfaire à ceux qui nous secourront et ont secourru,
là ou si au contraire si nous la perdons , n'y aura certes
plus d'esper de furnir grand argent , et si nous servira de
bien peu [si] la cavalerie par après nous poulroit venir.
Or quant aux conditions soubz lesquelles on polroit trai-
ter avec les gens de guerre, je seroye d'avis d'ensuivre le
mesme pied et conditions que avons suivie en la *Bestallung*
de la première guerre, sur quoi les Etats du Pays de Hol-
lande prometteront et s'obligeront que les dictes gens de
guerre ne sortiront du pays sans estre ou payez, ou assurez
à leur contentement ; que s'il ne vueillent [se] contenter
des conditions de la première *Bestallung*, faudra ensuyvre
le pied de celle de la dernière guerre, et pour tout faut
contracter avecques eus qu'ilz n'amènent nulx chariots ,
pour estre impossible de les faire passer par les rivières
et autres passages. Néanmoins seront les Etats contens

à chasque douzaine de chevaux donner autant comme 1573.
s'ils avoyent leur chariots, et à chasque sixaine come Mai.
s'ils avoyent leur charettes, et le reste en suivant la dite
dernière *Bestallung*. Quant au passage, je ne voy nul au-
tre plus commode que celuy que vous, Monsieur le Conte
Louis de Nassau, désignez en vostre lettre, à savoir au-
près Tiel, et j'ay desjà pour cest effet dépesché Steintzel
vers là affin que, le plus secrètement que faire se poulra,
il recognoistre la place et face apprester les pontons. Au
reste il sera du tout nécessaire de mener l'infanterie avec
la cavallerie, affin que l'une soustienne l'autre, et pour
cest effect faudra mener l'infanterie le long du Rin pour
passer la nuict devant Nimégen et puis se venir rencon-
trer au tans et place désignée, combien que vaudra tou-
jours mieux que l'infanterie vienne devant que non pas
derrière.

Et à cause que sur toutes choses l'affaire est hastée¹, ne
trouveroye maintenant que bien, en cas le Conte Louis de
Nassau se trouve disposé, mais [s'il² que sera], qu'il soit
accompagné de bons homes et Capitaines expérimenté, et
je seray bien joyeux que ces Seigneurs dont faites mentyon
en vostre lettre s'y vueillent trouver, et m'en sentiray
leur obligé. Si l'on poulroit aussy donner quelque troussé
à ces Italiens et Espaignolz qui marschent (1), seroit une
chose fort nécessaire, à cause que je crains, oustre le

(1) *marschent*. « De Hertog van Alba sond aen Don Frederico
» den Baron van Chevreux met 1000 Hoog Bourgoijnonnen, *item*
» 12 Vaendels uit het Regiment van Lombardyen, en 13 van Don
» Lopes de Figueroa, en noch vier Compagnien paerden. » *Bor.*
439^o. Voyez ci-dessus, p. 88.

¹ pressée. ² qui que ce puisse être.

1573. renforcement qu'ilz donneront à l'ennemy et affoiblissement à nos forces, encor servira leur venue de grand estonnement à ce pays qui de sa nature est inconstant et légèrement esmeu, principalement maintenant, se voyant abandonné de tous et mesme de la Royne d'Angleterre (1). Pourtant je vous supplie aviser s'il y aura quelque moyen de la mestre en exécution.

Touschant ce que vous, Monsieur le Conte Louys de Nassau, avés traité avec Cologne, je suis en grand attente et désir de savoir plus particulièrement quelle en aura esté la résolution, désirant extrêmement que, si l'affaire ne pourroit du tout revenir à la fin désirée, au moins elle sert pour faire lever le siège de Harlem pour quelque temps. J'ay envoyé Mons^r de Lumbres en France pour traicter avec le Roy de France sur aucuns points contenant la paix avec ses soubjets et de y [viendra'] assister en ceste guerre, prenant foundation sur la lettre détrossée de l'ambassadeur d'Espagne résidant en France, escrit au Duc d'Alba (2), dont je vous ay envoyé dernièrement la copie par le S^r d'Algonde, et vous veux par la première oportunité envoyer les articles (3) mesmes, espérant que ce ne sera sans fruit, voire quant il ne feroit aultre effect, au moins il pourra

(1) *R. d'Anglet*. Après de longs différends entre Elizabeth et le Duc d'Albe, les relations de commerce venoient d'être provisoirement rétablies. « Na vier jaren is, in april 1573, soo verree ghehandelt dat den Entrecours ofte Koophandel tusschen Nederlandt ende Engelandt weder werdt toeghelaten voor twee jaren. » *Van Meteren*, 57^e. Voyez ci-dessus, p. 106.

(2) *au Duc d'Alba*. Apparemment l'Ambassadeur exprimoit des craintes relativement aux dispositions de Charles IX.

(3) *articles*. Voyez n^o 421^a.

¹ viendre (?).

servir pour adoucir le coeur du Roy de France et l'encliner à la paix et desassiègement de la Roschelle. 1573. Mai.

Je suis advertie que le Duc de Medina Celi est à Spa aux baings. Je vous prie donner bon ordre qu'il soit troussé et qu'il n'i ait point de faute; ce seroit un bon oiseau en cage, sans toutesfois que cela retarde le secours de Harlem. A tant me recommanderay bien affectueusement à vos bonnes grâces, prieray Dieu qu'Il vous maintienne, Messieurs mes frères, en Sa sainte sauvegarde. Escrit à Delff, ce 28 mai 1573.

Vostre' bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs mes frères, Messieurs
les Comtes Johan et Louys de Nassau,
Catzenelbogen etc. Dillenberg ou la part où ilz seront.
(reçu le 4 de juillet).

LETTRE CDXXIV.

*D. Weyer aux Comtes Jean et Louis de Nassau.
Moyens de secourir Haerlem.*

* * *D. Weyer*, qui avoit fait la campagne de France en 1569 (voyez p. 140), paroît avoir été souvent chargé de missions de confiance par le Prince ou par les Comtes de Nassau.

Wolgeporne Graven, E. G. seyen mein underthenigh

¹ Vostre — service. *Autographe.*

1573. willigh dienst jederzeyt bereyt, gnedige Herren. Demnach
Mai. ich noch nicht selbst hinuff magh khommen, alsz hal
ich nicht underlaszen mitlerweil denen sachen darvo
E. G. den 19^{ten} dieses zu Bedburgh mit meinem Vatte
geredet, meiner einfalt nach, zum getrewlichsten nach
dencken, und dweil E. G. ihme wie auch mir hiebetho
geklagt das es dero an bequemen leutten umb hin u
wider vertrewlich zu gebrauchen, mangellet, so ist
Doctor Reinhart Humme oder Köningshoven, Doctor
hans Steffen zu Cöln vetter, der in vergangnem som
bey meynem gnedighen Fürsten und Hern dem Prin
gewesen, fhürgefallen, als dermaszen woll bekant, das
E. G. ich ihn seyns alters, treuwe, vleisz und stantaff
kheit wegen, woll commendiren dürffe, welchs ho
Printz woll gnedich gespüret haben sol, dho man seiner
so viel als nicht beschehen gebraucht hette; wahr ist es
das ehr, wie auch andere so vernunfft und verstant, auch
etwas zu verlieren haben, gern wissen wo der strick d
man in oder durch musz, uff- und zugehe, aber des
bestendiger dienen dieselbighe. So ist noch ein andero
gahr stattlichen leutten ausz Harderwick jetzo zu Heide
bergh, Doctor Gerart Boeth, bey meynem Bruedern d
selbst zu erfragen, der dem wolgepornen meynem gne
digen Hern Graff zu Bergh etc. im vergangnem jah
trewlich bisz zum ende zu gedienet hat; wen der von E. G
etwas angeflüret würde, sollen dieselbighe, meines ver
hoffens, stedich woll und langh darvon gedienet werden,
insonderheit dweil ehr noch unbeweibt ist und sonsten
so geschaffen das ehr in dieser sachen gern dienen soll:
zudem ist Doctor Rosenbergher der Niederländen khün
dich; man findet khein baldt der in politischen und

kriegswesen, entweder der Frantzösischen oder aber 1573. Niederlendischen sachen dieser zeit nach erfahren, viel. Mai. weniger der beides zugleich und zum wenigsten der darzu Teutscher Nation jetziges standts, auch dieser länden gelegenheit herumb khündlich, und darin dermaszen verwant, beckant, angesehen und befreundet seye, das durch ihme und den seinighen, freundt und günnner gemacht, hergegen aber den misgünneren und gegenpracticanten mit geschickicheyt begegnet, und die sach also hin und wider unvermerckt befördert werden möghe. Mein Vatter und ich wollen aber gern weiters umbhören, entweder umb solchen dienlichen ankommenden leutthen wie der von Genth, oder sonsten anderen die ausz den lehrjaren zu der erfharung khommen seyn, das sie uff der Herren kosten und gefahr erst nicht dürffen angeführt werden.

Was dan zum anderen nicht allein Hollandtz, sondern auch der allgemeinen sachen fhür augenstehende nottürfft belangt, stehet solchs, meines einfältighen bedünckens, uff dreyen wegen, das entweder das frembd kriegsvolckh so durch Hoch-Burgundt herab khommet, niedergelegt oder verhindert, oder Harlem entsetzt, oder aber, who möglich, beides fhüglich fhürgenommen und gethan werde.

Nachdem die Frantzosen geholffen werden müszen, solsz ein herrlich werckh seyn, dha man diesem kriegsvolck mit solcher hülff zugleich hette begegnen khönnen, alleweil E. G. Harlem entsetzen theten; aber hergegen besorge ich eintheils unsere Teutschen, so etwa zum Frantzösischen zugh bestellt, würden sich nicht mehr wider diesen Spanischen feyndt gebrauchen laszen, dan sie im ersten Niderlendischen zugh A° 68 gegen den Frant-

1573. zosen haben thun wollen (1), ungeachtet die dhamals fhür
Mai. augen stehende stattliche gelegenheit. Andertheils ist,
meines bedünckens, der feyendt darfhür zum theil gewar-
net, sinthemal der GÜlichser Secretarius, Paulus, fhür-
längs mit diesen wörten jubilirt: man wisze nhun mehr
woll wie der Pfaltzgraff und die Naszowische Graven sich
verglichen under einem gahr groben schein von Bitz 4
oder 5000 reisighen in Franckreich zu schicken.

Wan dan solches auch umb anderen ursachen und ohn
gefährlicher groszer consequentz, « d'attirer la guerre là
» où il ne faudroit point, » fhüglich nicht beschehen
khan, so haben E. G. hoch vernünfftigh zu bedencken
nicht allein ob die zu obgemeltnen beiden wegen gefast
seyn, soudern auch, wen schon solchs were, ob's rathsam
sey die habende mittel zu verteilen, und in der principal
gewiszer nothh das ungewisz zu spielen.

Dha aber Harlem entweder mitlerweil ohn ferner hülf
entsetzt werden, oder sonsten noch so langh haltnen
khünte das E. G. mit den habenden mitteln diesem an-
kommenden Kriegsvolk den kopff piethen mügte, wür-
de su'chs ohn zweivel am allerdienlichsten seyn; dan
dha Godt darzu Seinen segen gebe, würde nicht allein
Harlem so viel als entsetzt, sonder des feyendts macht
sonsten, die fast uff sein frembd kriegsvolck stehet,
wen's zum handel und ernst khommet, nicht allein fhür
disz jahr, sondern auch zukünfftigh zum höchsten ge-
schwecht seyn.

Es laszet sich auch ansehen das solchs jetz leichtlich
zu thun were, sinthemall si nur 4 oder 500 pferdt bey

(1) *haben thun wollen.* Voyez Tom. III. p. 295.

sich haben, und derwegen E. G. ihnen so viel mit re- 1573.
sighen überlegen seyn khüntem, alsz sie sich uff ihr Mai.
fluszvolck verlaszen; wie dan hergegen zu besorgen, dha
sie hinunder sämptlich khommen, das sie sich mit Teut-
schen reisighen und sonsten who es ihnen vonnöthen,
stercken würden, küntem die auch etwa strack an der
handt haben; dan, ob woll der Churfürst von Cöln (1) jetz
etwas sanffter drabt, und man sich ihrer Ch. G. nicht so
sehr besorgen wolte, so pleiben dennoch viel verstendi-
ghe leuth desfals ausz beweglichen ursachen in ihrer vori-
gher meinungh; zu dem sein sie jetz müde und matt, alsz
dan aber würden sie sich verfrischen; jetz seyn sie noch un-
ser ungewohn und derhalben ohn zweivel zaghafftiger,
alszdan würden sie sich wehren, ermannen und mudich
machen; jetz hette man noch nicht mit solchen unser
sachen und leuthen erfarnen Obersten und kriegsleut-
then als den von Alba und denen so nuhn langh in den
Niderländen gewesen, zu schaffen. Sie seyn uff dem von
Medina Celi bescheiden, der auch derhalben uff Mastricht
verrücket ist, also das daher und von wegen der pesz' dha
man sie antreffen oder verfolgen khünte, jetz mit vorthail
etwas gegen ihuen fürzunehmen were, das hernach be-
schwerlich, jha etwa gahr nicht, beschehen khünte.

Hergegen aber wisze ich nicht wie E. G. gefast sein,
zum andern, wen schon einighe mittell darzu flürhanden,
so müste man sie in ihrn vorthail suchen, dhaher ich dan
besorghe sie würden dennoch nicht zum schlag getrungen
mögen werden; zum dritten, ist ohn solchs auch die zeit

(1) Cöln. Voyez p. 132.

1573. zu baiden seitten zu kurtz; eintheils sein sie zu weit im
Mai. anzugh khommen, andertheils würde es Harlem zu langh
fallen. Die unkosten seyn fhür uns zu waszer und zu landt
grosz. Die unsere haben fhür Harlem zu waszer noch nicht
ausrichten khünnen, zu landt soll pillich das Kriegs-
volck so E. G. jüngst rottenweisz in Hollandt abge-
schickt, in den ersten muth gebraucht werden. Es man-
gelt ihnen an reisighen. Die Stende und alle Hollender
ruffen nicht anderst dan nach Graven Ludwighen; der-
gestalt wen einer die zeittung brechte von einen bestimp-
ten tagh darauff E. G., wie sie verhoffen, gefast ankhom-
men würde, der soll ein groszes gewinnen und erobern.

So haben die unsere den 26^{ten} dieses etwa 80 mit
geladenen pulversecklen hinein schicken wollen; der
feyndt hatt sie, auszerhalben etlichen so in der statt
khommen, erlegt, und ist in der schantz gefallen, damit
die weide darauff das vihe gehet, beschützt würdet. Mons^r
de Billy (1) ist gewislich dhaselbst underm nabel durch-
schoszen, aber, wie die Albanische fhürgeben, die darne
nicht getroffen worden. In jenighen und diesem handell
sollen von denen so ausgefallen seyn 200 erschlagen,
under welchen Seras und 30 gefangen sein worden; so
schreibt man's hin und wider, ist aber nicht so grosz.
Einen tagh zubefhorn ist Adrian Bighe unserm haupt-
man auch ein fendlen am waszer bey Utrecht abgeschla-
gen, dweil seine andere fendlen zu langh warteten;
sein anschlagh wahr uff die tücher und dergleichen
die den 16^{ten} dieses mit 70 wagen durch Grave uff

(1) *M. de Billy*. Gaspard à Robles, Seigneur de Billy, Gouverneur de la Frise. Il ne périt qu'en 1585, près d'Anvers.

Nymegen geführt worden umb, wie beschehen, für Har- 1573.
lem damit zu bezalen. So ist der von Bossu den 27^{ten} die- Mai
ses, morgens zu sechs uhren, mit 24 gerüsten schiffen
von Amsterdam im Harlemmer mehr zu den andern ge-
fahren. Die unsere hetten Cuinerdickh¹ ingenommen nach
Frieslandt, welchs dermaszen respondirt uff Enckhuisen
das der Isseltrom damit gezwungen, und ausz Frieslandt
oder Ostlandt nichts uff Campen, Swoll oder Deventer
zugeführt werden khan; hatt eine gutte have und ist über
zweyen dammen allein daran zu khommen; aber der von
Hiery, Geldrischer Statthalter, ist dhahin und hatt die
unsere, wie man sagt, dhaselbst getrent, also das der
feyndt jhe lenger man ihn für Harlem liggen laszet,
jhe mehr ehr sich stercket und die unsere weniger ausz-
richten khünnen.

Ausz diesen obgemelten ursachen, auch anderen
reden und umbstenden so E. G. beszer als mir beckant,
folget hinwiderumb das für allen dinghen Harlem ent-
setzt werden müsze, nicht das man obgemelt kriegsvolck
frey gebaren und herab khommen laszen soll, sondern
mittlerweill eintheils dieselbighe mit dem schein des
kriegsvolcks so nach Franckreich etwan soll, oder mit
einighen anderen funden, uff der Masen uffhalten; ander-
theils dem feyndt mit anschlegen uff anderen verschei-
den örtten zu schaffen gehen, damitt nicht allein jenighe
verhindertt, sondern auch die so hin und wider in der
besatzung liggen, nicht gesamblet, oder seines gefallens
gebraucht mügten werden, dan er sonsten mit überflüs-
zighen kriegsvolck nicht versehen ist. Wen die unser den
Cuiner bevestiget und zugehalten hetten, weren der

¹ de Kuinder.

1573. Oberisselen stett besatzung woll darmitt gezeumet gewese-
Mai. sen; man findet aber all leuthen die dhaselbst in Flandern und anderswo weder etwas wageten, das, who nicht bestendighlich, jedoch dieser gestalt, der sachen und E. G. fhrnemen zu gutten kheme. Ich zweivele auch nicht E. G. werden uff solche wege gnügsam gedacht haben, daruff dan dieselbe mit denen an der handt habenden und entschlossenen mittelen, entweder durch abwendung oder uffschlagung des feyendtlichen legers, oder aber beides, desto sicherer und erschieszlicher Harlem, jha gantz Hollandt, entsetzen mügten.

Das man den feyendt von Harlem abziehen und anderswo divertiren khünte, wie unsz des Künings Bruder in Franckreich von Potirs abwendich gemacht, als er in aller eil Chastelleraut belagerten (1) und beschosz, wisze ich nicht ob E. G. habende mittel solchs vermögghen, zu dem hat man an Amsterdam und andern örten woll gesehen das der von Alba einigher anderer anschlag halber die belagerung nicht verlaszen soll, wie nahe die auch weren, man besuchte und übereilte ihn dan selbst dha er ist (2), inmaszen ich im winter zu Heidelbergh, als E. G. dhaselbst waren, doctor Ehemien und Zulegeren gesagt, auch mit erpietungh darzu zu helffen solchs gern gesehen hette.

(1) *belagerten*. Weyer ne paroît pas avoir pénétré tous les secrets militaires: du moins La Noue écrit: « L'armée de Monsieur fit beaucoup d'honneur aux Huguenots, quand elle vint assaillir Chastelleraud: car ce leur fut une légitime occasion de lever le siege, qu'aussi bien eussent-ils levé, pourcequ'ils ne scavoient plus de quel bois faire flesches. » *Discours*, p. 979.

(2) *dha er ist*. Le Duc étoit à Nimégue.

Er hatt biszhero wenigh kriegsvolck bey sich gehabt, 1573.
das übrich ist ausz den stetten allenthalben fhür Har- Mai.
lem; die graben sein trucken, die mauren nider und
schwach, sonderlich hinder dem Valchhoff; an der Wah-
len' haben alle heuser eine einfache schlechte mauer,
item fenster, von innen kheine platz zu bowen, von
auszen kheine besondere streithwehre, also das auch
woll unverletzt des orts daran zu khommen; dan obwoll
ehr zweie grosze schiff zur wacht im strom dhaher ge-
legt, so fharen die unsere dennoch bey nacht zuweilen
noch darneben, wie noch jüngst den 21^{ten} dieses unser
fendlen knecht ein gethan, welche doch allein durch
ihren eignen muttwillen jämmerlich oben Tiel in gefahr
khommen seyn. So haben die unsere von Bommel noch
den 15^{ten} dieses das gleidt' zwischen Anttorff und Nyme-
gen auffgefangen, haben Megen und Battenborgh
innen, streuffen den strom hinuff bisz under Nymegen.

Demnach aber E. G. beszer als ich wiszen was dhazu
gehore umb einen solchen vogel im korb zu überfallen,
ich will geschweigen zu belageren, und nicht allein wie
langhweilich denen zu Harlem, sondern auch wie unge-
wisz solchs an sich sein mügte, so woll des anckhom-
menden frembdes, als des Teutschen Kriegsvolcks we-
gen, dhamit ehr sich stercken khan; alsz bevinde ich ent-
lich keinen anderen wegh, dan den E. G. hochverstend-
lich fhürgenommen, nemblich zum ehesten das feiendt-
lich leger fhür Harlem uffzuschlagen.

Solchs ist, meines bedünckens, nicht allein das nöttigst,
sondern auch möglichst und thunlichst, welchs insonder-
heit in genottrengten berathschlagungen zu bedencken ist.

¹ La rivière le Waal. ² Geleit.

1573. Dan nuhmehr in Hollandt soviel fhuszvoleks ist, das
Mai. man deszen nicht viel mehr bedarff, oder jhe nicht mehr,
dan zu den reisighen darin zu vergleithen vonnöthen,
zu dem darff's auch kheines reisighen gezeugs mehr dan
E. G. bestellt, meines erachtens. So ist es auch so nach bey
der handt, das es in der newer gestalt, wie E. G. fhrha-
benn, den Teutschen woll zu thun stehet; allein das
man etwas habern nachfhure zu ros z oder sonsten, dan
uffm wege ist nichts; *item* ist noch klein Kriegsvolck
fhrhanden das den pasz benemen künthe, hergegen
aber ist der feyendt verhungert, verkältet, kranck, matt,
gedemütiget und nunmehr dermaszen [abgezwagen], wie
man wiszet; entlich, dha Gott hiezu gnad gebe, würde
man nicht allein mit dem jetz ankommenden, sondern
auch anderm kriegsvolck so daruff volghen mügte, naher
umbkhommen.

Insonderheit wen E. G. mitlerweil, wie obgemeldet,
dem feyendt uff anderen örtten auch rechtschaffen werck
geben laszen, inmaszen E. G. wizen das der theur Herr
Admirall mit Nantes in Bretanniën fhürsichtiglich be-
staltt hette, dha des Könings Bruder fhürgenommen uns
von Potirs uffzuschlagen oder ehr abzuwenden, daruff
wir auch warteten als wir ihm bisz an und über Port de
Pile volgeten, und uns hernach nach Faie la Vineuse
umschwencketen, ehe man zu Moncontour zur schlacht
geriethe. Es musz darmit geeilet seyn, was man thun khan
oder will, alleweil soviel von den Cantzlern Olischleger
und den Newemarischen botten vernomen wurdet, das es
nicht sehr verholen was disfals fhrhanden ist.

Entlich und zum dritten, was die collecten belangt, ist
es hie zu lande so geschaffen wie E. G. mein Vatter ange-

sigt hatt. Ich schreibe von dieses alles kheiner anderer 1573.
gestalt dan meiner einfalt nach, wie mir die gelegenheit **Mai.**
und umbstende beckant seyn, und als ich's gern guth
sehen woltte, dero underthenigher zuversicht E. G. wer-
den daraus allein mein trewes gemüth spüren, die der
Almechtigh zu Saines nahmens lob und der beträngten
trost stercken und lang gefristen woll. Mein Vatter und
Obem, der Her von Merckhem, thun ihre underthenighe
erpietungh zu E. G. Hie khommet zeitungh das der von
Beauvais mit den seinighen Middelborgh und Armuyen
verlaszen und geplündert haben sollen, welchs Gott gebe.
Datum zu Wesel, den letzten tagh Maij A° 1573.

E. G. underthenig williger
DIETRICH WEYER.

Denn wolgepornenn Herren,
Herren Johan und Ludwigen,
Graven zu Nassaw, etc., mey-
nen goedighenn Herren.

LETTRE CDXXV.

*D. Weyer aux Comtes Jean et Louis de Nassau. Conjonc-
tures favorables pour résister aux Espagnols.*

Wolgeporne Graven, E. G. seyen mein underthenich
willich dienst jederzeyt bereyt, Gnedige Herren. Nach
meinem jüngsten schreiben habe ich nichts sonders ver-
nommen, dan das am Gülichsen hoff fast allerley be-

1573. schwerungen von Delphinat, Sanserre und Rochelle
Mai. verbreithet werden; so sein auch dahin zweiën vom adell
und ein schreiben von Sedan zu der Hertzoginnen Maria
Leonora (1) khommen, welche alle melden das Mons.
de la Noue fhürlängs sich ausz Rochella zu dem Künig
gegeben, das ich nihe' habe glauben khünnen (2); ich
habe durch den fhürnemsten von adel, meinen Vattern
und anderen die gutte zeittungen von Rochell dargegenn
gestellet.

Der kayserlicher gesanter Freiher zu Winnenbergh, ist
zu Cleve umb fast ungefährlich gleicher werbungh als ehr
am Churfürsten von Cöln gehabt, sonsten aber umb von
wegen Kay. Ma' dem Hertzogen zu Göllich zu ermahnen
das s. F. G. sampt den Bisschoffen zu Münster als Craisz-
obersten bey diesem geferlichen leufften in diesez Crais-
zen fleiszigs uffsehens tragen, damit also s. F. G. von
der fhürhabenden reisen nach Preuszen abgehalten
werde, die sich gleichwoll daran wenigh wendet, son-

(1) *Mar. L. Marie-Eléonore*, fille aînée du Duc de Clèves, née en 1550. Elle épousa, dans le courant de cette année, Albert-Frédéric, Margrave de Brandebourg, né en 1553. Son père, quoique l'Empereur, comme on va le voir, le lui eut fait déconseiller, l'accompagna jusqu'à Königsberg. *Teschenmacher, Annal. Clivie*, p. 350 — 352.

(2) *glauben können*. Néanmoins cette nouvelle étoit véritable. S'étant rendu à la Rochelle pour engager les habitants à accepter la paix, et « voyant désormais ses soins absolument rendus » inutiles, la Noue se retira . . . Il fust receu dans l'armée par ses » amis avec grande joye et par Monsieur avec beaucoup de civilité, » et y vescu quelque temps en homme privé, sans se mesler ny » de la paix, ny de la guerre. » *Vie de de la Noue*, p. 94, 96.

dem will halb wegh mit. Der von Alba hat den 14^{ten} 1573. dieses sich beklagt und protestirt, das man uff den Gü- Juin. lichen und Clevischen zöllen des Könings feyendt passiren lasze, und dweil man sich entschuldigten als wüste man nicht ob die, so neben fharen, ihme oder anderen zustünden, erckleret er sich das er daher kheine bestalung auszugeben; daruff ist *oblique* den 24^{en} dieses geantwort worden das ehr die knechte, so rottenweisz abgezogen, selbst habe zu landt und zu waszer passiren laszen. Seine rhode bende ist von Grave zu dem von Medina-Celi nach Maastricht uffgezogen. Er hatt noch kein kriegsvolck mehr bey sich, auch sonsten wenig volcks in seinem losement, und lasset man zimlich frey einen jeden darinn gehen, wie ich berichtet werde. Wehr doch dha ein Poltrot (1) fürhanden.

Gleichwoll stellet er sich, seiner Spanischer art nach, eben kecklich an, will seines henckens nicht nachlaszen. Den 15^{ten} sein zu Grave sieben, darvor die weiber von Wesel 700 daller zu ransion gebracht, bey nacht gehenckt; zu Nymegen den 20^{ten} dieses neun, und den 27^{ten} vier, einer von Augspurgh, ein Clevischer, ein Hesz. Alsz ihm seine Hauptleuth und Bevelchaber erinnert was sie wider zu erwartten hetten, dha man also ohn unterscheidt die bevelchaber und nicht des Könings, sondern anderer Herren underthanen hencketen, hat ehr laszen antworten: der Königh begere kheine kriegsleuthe die sich fanghen laszen als lang sie schlagen khünnen.

(1) *Poltrot*: l'assassin du Duc de Guise. Plusieurs, soit par esprit de parti, soit par une fausse application des S. Ecritures, avoient excusé et même loué son forfait.

1573. Daher ich's dan für wahr halte was die von Arenberg
Jüth. meinem vattern mit diesen worten gesagt: wen gleich des
Künings landt und leuth zu bodem sollen gehen, so wür-
de ehr doch nicht nachlaszen, und dürffe man sich khei-
ner mittelungh versehen als lang das trotzigh haupt dhar
sey, obschon die Kay. Ma' selbst mit Char- und Fürsten
underhändler weren.

Was Scharenbergher von der Kay. Ma' sohn (1)
schreibt, geschicht umb hin und wider die leuth uffzuhal-
ten. So gebens die pfaffen auch allenthalben für das
ihm die Spanische Infantin versprochen und, wen die
erwehlung in Polen nicht fürgehe, das ehr alsdan hin-
under kommen mügte.

In summa, die langh gewünszte zeit die Spanier entweder
uff ihr hinderst, oder dahin zu bringhen das man sich
ihrer zum wenigsten eine gutte zeit lang nicht zu besor-
gen, ist fürhanden (who man jetz das ankommend
kriegsvolck, oder uff der Harlemischer entsetzungh, oder
aber uff beides nachrücken thut), dan jetz der gewaltt,
steuer und verstantnusz so sie allenthalben biszhero gehab-
oder noch haben, erstlich die Türkische macht zugegen
ist, darmit sie gnugh zu thun gehabt, als es ihnen in
Italia und dieses orts beszer nach ihren willen gienge dan
jetz.

Zu dem sein ihnen nicht allein die Venedigher (an de-
ren Armada nicht wenigher, ja eins theils mehr als ahn
der ihrighen gelegen) abgangen (2), sondern auch also

(1) *sohn*. L'Archiduc Ernest. Né en 1553, il mourut en 1595,
sans avoir été marié. A Vienne on se flattoit encore que la Diète
reviendrait sur sa résolution.

(2) *abgangen*. Voyez p. 86.

abgangen das sie nicht allein desto mehr des Türcken, 1573. sondern auch der Venediger selbst und ihrer practicken Jun. in Italien, hochlich zu besorgen.

Am dritten, haben sie nun etlichen jahren hero abermahl so gehandelt das sie sich nicht allein in diesen länden, sondern auch in Spaniën durch den Moren, und in Italia durch ihren stoltz und untrew gegen ihren Bündtgenoszen, neben den vorighen hasz, noch mehr verhaszet gemacht.

Zum vierten, machet dieser nuhn, Gott lob, noch wender Niderlendischer handell das nicht allein seine misgünner in Hispaniën, sondern auch die Venedigher und Italiensche Fürsten, so diese und andere der Spaniër jetzighe gelegenheit ohn zweivel woll wiszen, eben so woll als der gemein man hieher, allenthalben das Antiochisbildt und *Idolum*, den von Alba, nuhnmehr nicht, wie bishero beschehen, fürchten, sondern anfangen zu verachten.

Was dan, zum fünfften, gelt belanget, dweil sie in so kurtzen jahren mit den Moren, Engellendern, Niderlendischen Hern und Türcken zugleich zu schaffen gehabt und noch, ist leichtlich abzunehmen wie das Peru und ihre andere länden mit goltt versehen sein müghen, insonderheit darausz das sie den Venedigern 700,000 Ducaten schuldich nicht bezalen khünnen oder, wie sie saghen, nichtt wollen. So hatt ihnen im jüngst abgelaufenem jahr ihr Teutsch Kriegsvotck in den Niderländen nicht weniger dan dreiszig thonnen goldes gekostet(1),

(1) *g. gekostet.* De 1569 à 1572 le Roi avoit envoyé aux Pays-Bas plus de 25 millions de florins. *Kluit, Holl. Staatsr.* IV. 512.

1573. das ich woll wisze, und ist sonsten die Niederlendische
Jma. Geltkhammer, wie öffentlich khundich, dermaszen
truckend das sie in Teutzlandt, ihrer schulden und nicht-
bezalungh halber, woll mit der zeit ihren glauben, auch
bey ihren interessirten, verlieren mügten.

Daher dan, und zum sechsten, ihre macht an Kriegs-
volck zum eussersten geschwecht werden soll, dha man
das jetzig frembd Kriegsvolck erlegen künthe, sinthema
Hispanien und Italien in sich nicht so gahr voll volcks
ist, zudem mit obgemelten kurtz uff einander läuffenden
krieghen zimlich geblöszet, auch das kriegsvolck nicht so
groszen lust darzu haben würde, und sie entlich nicht allein
in jetzighen öffentlichen, sondern auch heimlichen anste-
henden gefahr und sorgh, uff anderen örtten etwa ehe
mehr kriegsvolcks bedürffen würden (wie ab den Teut-
schen Regimenten, so dort oben angenommen, woll er-
scheint), dan des ihrigen ferners hieher entrathen mügten.
Soviel Teuts kriegsvolck angehet, daruff verlaszen sie
sich hieher nicht wie in Italien und zu waszer gegen den
Türcken; zudem musz gelt dho sein, wie gemeldt; ohn
das ist das flusvolck zum stürmen ungeschickt, die rei-
sighen khünnen auch sonsten nichts dan im felde auszrich-
ten, derwegen dan dem von Alba leichtlich gewesen bisz-
hero die länden und stätt gegen den Teutschen inzuhalten.

Who man nuhn bey diesen und anderen vortheil-
und gelegentheitten, die zu weitleufftigh weren hir zu
erholen, uff obgemelten wegen nicht nachrucket, un-
die Protestirende unvermerckt nicht helffen, so würd-
man, besorghe ich, nicht ausz mangel Göttlicher Almech-
tigkeit, sondern zu unser straff erfahren das, wer ein-
sachen nur halb hilfft, der enthelffe entlich sich selb-

Dan erstlich, was durch unausprechlichen gefahr, 1573. mühe, arbeit, unkosten, bluthvergieszen und dergleichen Jun. von so viel jahren hero langweilich practicirt, gehandelt, und erworben ist, bisz es zu dieser letzter gelegenheit mit Göttlicher gnaden khommen, solchs alles würde als dan, dhar Gott fhür sey, vergebs, umbsonst, und uff einmahl verloren seyn.

Hergegen und zum andern, wen man den feyendt verblasen und respiriren läszet, so würde solchs alles ihmie zum gewin, unsz aber zum unwiderbringlichen underganck gerathen.

Zum dritten, würden auch die so biszhero noch durch den vingeren gesehen, auch sich öffentlich dieses handels nicht angenommen, alszdan dem wind ohn umbsehen nachsetzen, welchs bey diesen beyden Craiszen jetz zum theil beschehet, wie viel mehr alsdan die [schiff] oder andere versehungen zu der execution-ordnungh, darumb man jetz in den Niederlendischen, Westphälischen und Niedersechsichsen Craiszen berathschlaget, würden alsdan baldt gegen uns fertigh werden, und obwoll sich die pabstliche in Teutschlandt eines andern bedüncken laszen, auch die Frantzosen sonsten den Spaniern nicht sehr holt seyn, so würden dennoch als dan *Pilatus* und *Caïphas* wider *Christum* die grosze freundt sein, insonderheit who man den Frantzosen seines gefallens mit den beträngten Christen jetz läszet gebaren und tyrannisyren. Engeland mügte auch in einigher veränderungh fallen. Sie seyren uff kheinen ortt, und dencken weith fhür sich. Den junghen Hertzogen zu Gülich (1) am Kayserlichen

(1) *Gülich*. Charles-Frédéric, né en 1555, fils aîné du Duc

1573. hoff, woll man gern in Italien und Franckreich geführet
Jun. sehen, darzu sein albereit 12000 goltgl. uffm wechsel
besteltt.

Entlich, und zum vierdten, würden die Protestirenden, mit ihrer höchsten ungelegenheit, ebenwol zum öffentlichen und etwa untreglichen kriegh alsdan genot-trengt werden, dem sie jetzt mit groszen habenden fhürtheil allein durch heimlicher steuer fhürkkommen khünnen.

Dan der feyendt gleubt das dieser Niederlendischer handel den Protestirenden nicht misfalle, jha das sie mehr darzu thun dan etwan daran ist; andertheils, obschon wider jenigs noch dieses dargethan werden khan, so helt er's dennoch darfhür das solchs nicht ausz ihren gutten willen, sondern ausz furcht und unvermögentheit also beschehe.

Jhe mehr nuhn der feyndt solchs dieser zeit sich zu nützen dissimulirt und übersehet, jhe strenger er's alsdan, es beschehe gleich vermerckt oder unvermerckt, rechnen, oder jhe zur ursachen wider den Protestirenden uffsuchen und herfhürupfen würde, wen ehr, dha Gott fhür sey, hieunden gethan hette und seinen schlach treffete.

Und dieweil sich der Churfürst zu Sächsen zum theil uff seine erbverbütnüsz (1), zum theil uff die weithe seiner

de Clèves; jeune homme qui donnoit de grandes espérances. Après avoir séjourné longtemps à Vienne, il passa en Italie, où il mourut à Rome en 1575. *Teschenmacher*, l. l. p. 346, sqq.

(1) *erbverbütnüsz*. Il paroît être ici question d'un Pacte de famille avec les Maisons de Braudenbourg et de Hesse.

länden, auch uff den gutten wortten so man *Mauritio* 1573.
gegeben und seine Chf. Gn. jetz gibt, verlaszen, und Jun.
daher nach Westen unbefahrt gnugh zu sein vertrowen
mügte, so würde er woll alsdan eintheils in seinen
eigenen länden, andertheils von Osten her und sonsten
solchs erfahren, und allein das vorthail haben das er
nicht erst, sondern nach den andern Protestirenden
hücker müste, damit die erst abtrennicke zum letzten
zur straff Catholiz wurden, wie sich die Romanisten
vernehmen laszen, odher sich die Protestirenden schlieslich
zu erinnern wie hoch nöttigh sey das angefangen und
jetz beszer in den Niderländen als Franckreich stehend
werck, zu continuiren, und, wie biszhero beschehen, uff
beiden örten unvermerckt zu helffen und zu steuren,
damit beyden Königen, welche jetz sunderlich in diesem
handel eins sein, kheine ruhe gelaszen, sondern in die-
sem standt fhürter von jahr zu jahr, alleweils lichtlicher
beschehen khan dan hernach, so viel zu schaffen gegeben
werde das sie sich nicht erholen khünnen, sondern ab-
gemattet und des stedighen kriegens so verdroszen wer-
den das sie entlich, who nicht mit ihren underthänen
(welchs sie bey ihrer Cron verschworen haben sollen),
jedoch mit Chur- und Fürsten als intervenienten *pro suo*
interesse oder uff dergleichen schein und fhüge eynigher
underhandlung zu phlegen frohe wehren.

Welchs dan nicht allein von der Kay. Ma' ohn zwei-
vel mehr getrieben werden soll dan jetz, sondern auch
desto ansehenlicher, vertrewlicher, nütlicher und
bestendigher, so woll fhür den Protestirenden, jha allen
beträngten und unbeträngten Christen in Teutschlandt
und allenthalben, als in den Niderländen und in Franck-

1573. reich getroffen, und also zu nottwendigher allgemeiner
Jun. extension oder ehe ercklerung des jetzt verkehrten Landt-
und Religionfriedens, [erschieszen] mügte.

Darzu oder zu anderen friedlichen ende gebe der Al-
mechtigh schleunighe mittel und Seinen Göttlichen seggen,
der E. G. lang gefristen, auch Chur- und Fürsten darzu
erwecken wolle das hiezü *preparatoria* in's werck ge-
richtet werden, und man mitlerweil der Spaniër feyendt
nicht am halsz reitze, sondern nach dem ewighen rhatt
Gottes gegen innen jetzt schaffen lasze. *Datum* Wesel,
den 1^{ten} Junij A° 1573.

E. G. Underthenig, williger
D. WZIER.

Dem Wolgepornenn Herren, Her-
ren Johan und Ludwighen, Graven
zu Nassow, *etc.* meynenn gnedighenn
Herren.

LETTRE CDXXVI.

Ph. de Marnix au Comte Louis de Nassau. Le lac de
Haerlem occupé par les Espagnols; reprise du Dic-
merdyk; affaires de Zélande.

* * Par l'occupation du lac, à la suite d'une victoire naval-
remportée le 28 mai par les Espagnols, et où le Prince perdit 2
vaisseaux, la position de Haerlem étoit presque désespérée. « He-
» begost heel benaut in der stadt te werden; niettemin sy hadde
» noch evenwel goede couragie, maer eindelycken de schepen va-

« Don Friderico, zynde 63 sterk in getale, hebben tegen des Prin- 1573.
« cen schepen geslagen op 't Meer, alwaer des Princen schepen Juin.
« de vlucht moesten nemen; . . . van welke victorie die van buiten
« getriumpheert, maer die van binnen seer bedroeft geweest syn. »
Bor, 436^b. On ne pouvoit plus faire entrer de vivres dans la ville,
déjà en proie à la famine.

La reprise du Diemerdyk eut lieu le 2 juin; mais sans produire
le résultat qu'on s'en étoit promis (voyez p. 80): « Die van Am-
« sterdam sonden terstond sekere vyf galeyen op de Diemermeer
« met andere schepen; so beletten deselve dat de schepen van
« Sonoy, vermits onwilligheid van 't scheepsvolk, geen meester
« op deselve meer en konden worden; over sulx hebben sy de
« victualie evenwel konnen bekomen, so dat het innemen des
« Diemerdyx henluiden weinig belets dede. » *Bor*, 439^a.

Monseigneur. Vos lettres datées du 27 du passé ont
esté fidèlement livrées à son Excell., et a esté marry de ce
que les affaires se trainent ainsy à la longue, sachant très
bien toutesfois qu'il ne tient à la bone diligence et affec-
tion de vos Seigneuries, et pour autant faut prendre la
volonté de Dieu en gré, espérant que par Sa miséricorde Il
aura pitié de Son pauvre peuple affligé, puisqu'Il cognoit
les tamps et saisons oportunes. Son Excellence eut extrê-
mement désiré que le seccours de cavalerie et l'infanterie
eust esté ici envers ce tamps présent, veu que nos affaires
sont en extrémité. Ceux de Harlem ont mandé qu'ils ne
peuvent passer le terme préfix, lequel a esté desjà escheu
vendredy dernièrement passé, à l'occasion de quoy son
Excell. est party hier vers Leyden, pour illec adviser des
moyens que l'on polrait tenyr pour aider ceste pauvre
ville, estant résolu de metre le tout pour le tout. Toutes-
fois à cause qu'il a pleust à Dieu nous envoyer depuis

1573. quelque temps en çà quelques deffaites, et que les entre-
Juin. prises que pensions faire sont par plusieurs fois réussies
en vain, et mesmes que les ennemis ont saiziz la Harlemer-
mer-mer, en ayant deschassé les nostres, il est grandement
à craindre que tout l'effort que l'on y polra faire, ne
servira pas guère, si ce n'est qu'il nous viene secours
d'ailleurs et mesme de la cavallerie, de laquelle l'ennemi
est fort avatagé sur nous. Toutesfois depuis trois ou quatre
jours ençà s'est Sonoy saisy du Diemerdyck, et le tient
encores, Dieu mercy, non obstant les efforts que l'ennemy
a faict et faict encores pour le présent, affin de le
recouvrer à quelque prix que ce soit. Le dict Sonoy s'est
trenché entre la ville d'Amsterdam et la trenchée que
l'ennemi avoit faicte sur la dicte dicque envers Dimer-
dam, et tasche de prendre la dicte dicque au mesme
endroit pour passer nos galères et batteaux de la Su-
derzee en la Dimermeer; voire je tiens que desjà [il a']
passée, et que le dits bateaux sont passés, au moyen de
quoy, si Dieu nous faict la grâce de le tenir, l'on auroit
moyen par là de couper les vivres à l'ennemy, veu que
de là l'on polroit se mettre à l'encognure où la Dimer-
meer regorge dans le Amstel; mais l'ennemy tâche par
tous moyens de l'empescher, mesmes de se venir jetter
avecques toutes ses forces vers le mesme lieu. Le Seigneur
Dieu nous vueille donner ce que nous est salutaire.— Les af-
faires de Zélande estoient et tels termes que il estoit im-
possible que les ennemis eussent tenu plus haut de 8 jours,
quant quelques uns de nos bateaux, ayant apperceu quel-
que batteaux venants d'Angleterre tirans la route de Flan-
dern, ont quité leur garde pour les poursuyvre, de sorte

que 12 batteaux ennemis ont passé vers Tergau¹ malgré les 1573.
nostres qui estoient demourés de reste, et de là en ont Juin.
ramené autres furnies de vivres et munitions, desorte
que ceste conqueste nous a esté *schade* pour ce coup;
toutesfois l'on pense que les nostres auroient depuis as-
sally la flote, mais n'y a rien d'assuré. Au reste le Prince
d'Orange, ayant esté adverti que le Conte de Mongoméri
n'aura rien peu effectuer pour le ravitaillement de la Ro-
chelle, et mesme se seroit retourné en Angleterre, y a
envoyé pour l'induire à ce que avec toute sa troupe il
se vienne jeter pardeçà à nostre seccours, affin, si Dieu
nous donne succès, nous puissions par après avec
toutes nos forces les aller secourir à la Rochelle.
Voilà, Monseigneur, ce qui se passe par deçà; tout le
monde est en grande attente de seccours que doibt venir
d'Almagnie; pour tant s'il pouvoit estre bientost prest,
ce seroit un singulier aide pour tout ce païs. Vray est
que devant la ville de Harlem la cavallerie ne polroit
guère servir par deçà, mais premièrement nous espérons
bien que, si on les pouvoit asseurer breff seccours, ils
tiendroient encor bien trois ou quatre semaines, mais le
tout gist à l'assurance et non pas les tenir en suspens;
puis après la cavalerie, en nombre de mille ou douze cents,
serviroit encor [ci en] pour affranchir les passages, mesme-
ment en esté, quant les dicques sont sèches. Touchant d'as-
seurer les reytres du payement de la vieille dette et d'avan-
cer quelque chose de ce quil eschéra à la Saint-Michiel,
V. S. peut tenir pour assuré que c'est une chose impossi-
ble pour le présent, et pour tant sera nécessaire d'advi-
ser à austre remède. Au reste je me suis advisé avec les

¹ Ter Goes.

1573. Estats sur le payement des reyers et leur selle, que ce
Jun. moyen seroit bien le plus expédient que ils arrestassent ,
tant en Allemagne que ailleurs, tous les fugitifs de Hol-
lande, pour les mestre à priz, et en advissasent les Estats
pour estre instruits d'eux à combien ils les devroyent
rançonner. Certes par là nous recouvrons un double
bien, car eux seroyent payés, et nos fugytifs con-
traints de retourner à la maison. V. S. polra penser si
elle trouvera ce moyen bon. Il luy plaira le communiquer
avecq ceux qu'il appartient. Qui sera l'endroit , *etc.* Es-
crit à Delff, ce 8 juny 1573.

De V. S. très humble et affectionné serviteur ,
PH. DE MARNIX.

Son Excellence partant hier d'icy m'a enchargé
de vous présenter ses bien affectueuses recom-
mandations à vostre bonne grâce.

A Monseigneur le Comte Lodvic
de Nassau Catzenelbogen , *etc.* Dillenberg.

* LETTRE CDXXVII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Pacification des Pays-Bas ; affaires de France ; nécessité d'un prompt secours.

Monsieur mon frère. Vostre lettre du 3^e jour de
mois m'a esté d'aultant plus agréable pour avoir veu
icelle que la fiebvre vous a de rechief quicté, espéran

qu'elle vous aura abandonné pour tout, et que d'icy en 1573. avant vous trouverez en meilleur disposition (1), à quoy Juin. je prie Dieu vous donner Sa grâce, et maintenir aussi en bonne disposition Messieurs mes aultres frères. J'ay veu ce que m'escrivez de la responce que l'Empereur a faicte à plusieurs Princes qui l'avoient sollicité à s'employer pour rapaiser les choses du Pais-Bas, et qu'à cest effect il est besoing que je propose les' et vous envoie sur tout mon advis. Vous scavez ce que desjà par diverses fois je vous en ay escript ci-devant et mandé par l'instruction donné au Conte de Barby et celle de Heylingen au Landgrave; et quant aux conditions je vous dict [avoir] qu'on nous accorderoit les libertés des consciences, le maintienement des privilèges, la sortie des Espagnolz, et que à cest effect les Princes d'Allemagne vouldroient trouver les assurances que nous pourions avoir pour le maintienement des dictes conditions (2), et ne scay aultre pied que l'on poroit prendre. Quant à l'Estat de France et la bonne mine que le Roy de France nous démontre, par-

(1) *m. disposition.* La santé du Comte Louis, depuis le siège de Mons, ne s'étoit pas encore entièrement rétablie: grand contre-temps pour les Pays-Bas. En février l'Electeur Palatin, regrettant que le Prince eût si peu d'assistance, disoit: « Si Deus Ludovico » Nassavio valetudinem firmam largiretur, omnia haec mala caveri » possent. » *Epist. Select.* p. 577. On désiroit extrêmement la présence du Comte. Sonoy écrit au Prince: « So Uwe F. Genade tot » een verbond en ontsiet raet weet, is geheel noodig dat U. F. Gn. » Heer Broeder Graef Lodewyk met den eersten hem hier vinde, » alwaer 't maer voor syn Genade persoon alleen; so alle herten » over hem hangen. » *Bor*, 446*. Voyez p. 115 *in f.*

(2) *conditions.* Voyez la Lettre 401 et p. 72.

' articles ou conditions ou points omis.

1573. ce qu'a déclaré Frégouse, ses déportemens à l'endroit de
Juin. la Rochelle et la bonne correspondance qu'il tint avec le
Duc d'Albe, comme j'ay veu encoires naguères, nous font
assez entendre quel fondement l'on y peult asseoir, et
toutesfois, à fin que l'on ne me pourroit inculper d'avoir
obtus aucune chose pour avancer nostre fait, j'ay [de]
puis certains jours despesché Lumbres (1) vers le Roy de
France avec les lettres de l'Ambassadeur que scavez es-
crite au Duc D'Albe, pour veoir si le dict Roy de France
voudroit maintenant entendre à quelque chose, et quant
et quant regarder si le Roy de France voudroit prendre
noz affaires en main et lever le siège devant la Rochelle.
L'on m'a apporté quelques lettres interceptés de France,
lesquelles me confirment l'élection du Roy de Poloigne
en la personne du Duc d'Anjou: le bien ou le mal que
cela nous amenera, se descouvrira avecq le temps. Selon
l'avis que j'ay eu d'Angleterre, la Rochelle demeure
encoires assiégée et fort estroitement, tant par mer que
par terre, avec bien petite apparence de la pouvoir secour-
rir. Au regard des trois compagnies cavallerie que m'escrivez
se présentent de tenter le passaige, je voudrois que
les eussions ici, vous enverrois volontiers les *Bestellingen*,
mais pour estre les chemins si mal asseurez, je n'oserois les
hasarder au regard de leur passaige, oires que je crains
pour estre le nombre si petit, ils passeront bien mal sans
hazard; par quoy, si vous avez moyen de les faire embar-
quer avecq l'infanterie et aussy avecq les Franchois dont
m'escrivez, il me semble que tout au long du Rhyn ilz
pourroient venir avecq [tolourdainez] jusques en Hollan-

(1) d. Lumbres. Voyez p. 132.

de, et si l'estimez ainsy practicable, je vous prie les faire 1573.
diligenter le plus qu'il sera possible; au moins que puis- Juin.
sions estre secouruz de l'infanterie, si la cavallerie ne voud-
droient [ou] ne scauroient prendre ce chemyn: et me man-
dent environ quel temps ilz pourroient venir, je leur en-
voyeray quelques bateaux armez pour les soustenir en
cas de besoing, et toutesfois, où la dicte infanterie ne
pourroit aucunement passer de ce costé là, afin que toutes-
fois nous en soyons serviz, faictes plustost passer par la
voye de Embden, Bremen, Hamburg, où autre, pour la
nécessité qu'en avons. Je vous assure que me trouve
tant despourveu de bons Capitaines et ingéniaires que
c'est miracle de Dieu que nous maintenons si longuement.
Je vous prie de regarder si le Conte de Schwartzenburg
ne voudroit m'envoyer maistre Georgi l'ingéniaire qui
est à Arnstadt, afin que je puisse avoir quelque support,
me trouvant icy tout seul au milieu de tant d'affaires de
poix¹. Les nouvelles de ce quartier entendrez par les lettres
de Brunynck. Que fera que finissant ceste, je vous pré-
senteray icy mes très affectueuses recommandations en
vostre bonne grâce, et supplieray Dieu vous maintenir
éternellement en Sa sainte garde. Escript à Leyden, ce
xvij^e jour de juing 1573.

Je vous prie, Mons^r mon frère, voloir faire mes hum-
bles recommandations à Madame nostre mère, Madame
ma soeur, ensamble à toute la compaignie.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

Tseraers est venu à cest instant de Harlem, me dict

¹ poids. ² Je — service. Autographe.

1573. l'extrémité où Harlem est et il n'est possible de tenir plus
Juin. de six ou sept jours. Le Conte Montgomeri m'envoye par
deçà quelques harchebuses François, ont i atens' aussy
aucuns Anglois.

A Monsieur, Monsieur le Conte
Louys de Nassau, etc. mon bien hon frère,
à Dillenberch.

LETTRE CDXXVIII.

*' Ph. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Conte
Jean de Nassau. Etat désespéré de Haerlem.*

Monseigneur, l'estat des affaires de pardeçà est encor
aux mesmes termes que j'escrivis par ma dernière, c'est à
savoir en toute extrémité. Il n'i a moyen de secourir
Harlem. Les Italiens (1) sont arrivez; nous avons bien
aussy quelque renfort de Francois et Anglois que Mon-
sieur de Lorges (2) a amené. Mais, perdu Harlem, cela
ne nous aidera guère; si nous avions seulement quelque
nombre compétent de cavallerie (3) jusques à sept ou

(1) *Italiens*: voyez p. 131. « Albanus accersit in castra ad Har-
lemum Hispanos qui recens ex Italia venerunt: *Languet, Ep-
secr.* I. 199.

(2) *de Lorges*; fils de Montgomery. Voyez ci-dessus.

(3) *cavallerie*. Languet croyoit à tort qu'on ne pouvoit en faire au-
cun usage. « Albanus edixit ut turmae equitum conveniant. Quam ob
causam hic ignoratur, nisi quod aliqui suspicantur Albanum
velle istos opponere copiis quas Comes Ludovicus Nassavius
conscribere dicitur: nam equitum nullus est usus in Hollandia.
L. L. Voyez cependant ci-dessus p. 155.

¹ on y attend.

huit cent, nous polrons aucunement faire teste à l'enne- 1573.
mi; et toute fois le Prince d'Orange est délibéré de met- Juillet.
tre le tout pour le tout, prenant Dieu pour son aide.
Voilà, Monseigneur, tout ce que pour le présent je vous
sauroye mander, suppliant vostre Seig^{rie} le prendre de
bonne part, où feray la fin: me recommandant très hum-
blement en la bonne grâce de vostre Seig^{rie}, prieray Dieu
vous donner, Monseigneur, en santé, vie bonne et longue.
Escrit à Delft, ce 2 juillet 1573.

De Vostre Seigneurie très humble
et affectionné serviteur,

PH. DE MARNIX.

À Monseigneur, Mons^r le Comte
Johan de Nassau Catzenelbogen,
etc. ou, en son absence, à Mon-
seigneur le Comte Louis son frère.
Dillenberg.

† LETTRE CDXXIX.

*Le Landgrave Gullaume de Hesse à l'Electeur de Saxe.
Il demande son intercession auprès du Duc de Savoie
en faveur de la veuve de Coligny.*

* Le Comte Louis aura sans doute satisfait avec empresse-
ment à l'instance prière de Th. de Bèze (voyez la Lettre 442) con-
forme à ses propres désirs.

Fr. Hottoman est le célèbre jurisconsulte et littérateur, né en
1524 à Paris, et qui, Protestant, se réfugia en Suisse après la
St. Barthélemy. Le Landgrave, dont le crédit auprès de la Cour

1573. de France procura à Hotoman la libre vente de ses biens (cf. *Revue*
Juillet. *mel.*, N. G. H. I. p. 557), correspondoit avec lui.

La Duchesse de Savoie étoit Marguerite, soeur de Henri II,
qu'Emanuel-Philibert avoit épousée en 1557: « Princesse ayant
» receu de grandes grâces de Dieu et favorisant les gens de bien et
» de savoir. » *Th. de Bèze, Hist. d. Egl. Réf. I. 65.*

Freundslicher lieber Vetter, Schwager, Bruder, und
Gevatter. Wir haben E. L. de dato Cassel den 2 Aprilis
schreiben zugeschickt, was Doctor Franciscus Hotoman-
nus von wegen des Admirals seligen nachgelasener und
durch den Hertzogen von Saphojen bestrickter witwen
ahn uns gelangen laszen, und darneben freuntlich ge-
betten das E. L. sich berürter armen trostlosen und zum
höchsten beschwerten witwen mit gnaden annehmen
und dieselbig gegen den Hertzogen zue Saphojen vor-
bittlich verschreiben wolten, darauff uns aber bisz noch
von E. L. keine wiederantwort z kommen.

Weil nhun Grave Ludwig zu Nassauw uns ermelte
armen witwen halben jetzo auch underthenich ersucht
wie E. L. ab beyliegenden original schreiben zu befinden
und gleichwol der Ammiral seliger ein ehrlicher redl-
cher man gewesen und so jemerlich und erbärmlich hirn-
gerichttet, dadurch gleichwol gedachte witwe dermasze
in diesz hoch beschwerlich elendt und jamer unschuldig-
lich gesetzt worden, derwegen je billich mit iro ein trewe
Christlichs betauren und mitleiden zu haben, und dan
oberwentter Grave Ludwig zu ende seines schreibens mit
eigener handt angehenckt das die Hertzogin von Saphoje
berürter witwen wol gewogen, auch selbst disz mittell
von auszbringung der vorschritten bey E. L. und dersel-
ben Gemahlin fürgeschlagen, so ersuchen wir E. L. hiemit

nochmals freuntlich E. L. wollen sich vorbemelter elen- 1573
den und trostlosen witwen in gnaden erbarmen, und ausz Juillet.
Christlichen mitleiden, iro zu trost und erledigung aus
jetziger ihrer zustehenden höchsten gefhar und beschwe-
rung, in E. L. selbst und dero Gemahlin nahmen, ahn den
Herzogen von Saphojen und deszelbigen Gemahlin für-
bitliche schreiben gnedigst mittheilen, und dieselben
bey einem eigenen reytenden botten in Saphojen abferti-
gen und überantwortten laszenn.

Daran erzeigen E. L. ein gutt, rhümlich und Christlich
werck, welches die arme witwe gegen Gott den Almäch-
tigen für E. L. und der Iren wolpherigen zustandt zu er-
biten nicht underlaszen wirdet, und wir seints umb E.
L., dero beschriebene wiederantwortt wir hirauff schrei-
ben, gewertig. Datum Caszel, am 6^{ten} Julij A° 73.

WILHELM L. Z. HESSEN.

Copie.

N^o. CDXXIX^a.

Mémoire relatif aux négociations avec la Cour de France.

* * Cette pièce, sans date et dont nous regrettons de n'avoir pas
trouvé l'original, paroît adressée au Comte Louis de Nassau et
expédiée peu après la réception de la nouvelle que le Traité de la
Rochelle étoit conclu ou alloit se conclure. « Les articles furent tous
résolus le 25 de juin et la ratification en fut apportée quelques
jours après avec un Edit de pacification. Mais il étoit beaucoup
plus restreint que les précédents; car il leur accordoit seulement la
liberté de conscience, et non pas l'exercice public, horsmis aux
villes de la Rochelle, de Nismes, et de Montauban. » *Mezerai*,

1573. V. 168. Cette paix étoit une mauvaise nouvelle pour les Espagnols.
Juillet. « Male habet Hispanos pax Gallica. Albanus misit equitatum Belgicum ad fines Gallici Regni; metuit enim ne Huguenoti veniant » auxilio Principi Orangio. » *Languet, Ep. secr. I. 201.*

Il plaira à Monsieur le Conte escrire de la part de S. Excell⁽¹⁾ au Roy en connoissance¹ de la paix, et après l'avoir exorté² de l'entretenir, le remercier de la bonne affection qu'il faict paroistre pour le bien des affaires des Pays-Bas, comme par le S^r de Lumbres il a entendu.

Le mesme se porra faire à la Royne sa mère, d'autant qu'elle s'est montrée non moins affectionnée que le Roy.

Escrivera aussy lettres au Roy de Pollonge pour congratuler son élection, luy offrira toutes assistences selon les moiens qu'il peult avoir présentement, luy recommandera la manutention de la paix de France, comme un exemple singulier de pieté, par lequel non seulement il laissera une louable mémoire de son humanité, més aussy se conciliera la bienveillance de ses futurs subjects, instruis et nourris en diversité de Religion, par ce bénéfice.

Il porra aussy congratuler le Duc d'Allanson en la réputation qu'il s'est acquise au premier port de ses armes à la Rocelle, d'autant qu'il les a prises, non moins pour le rétablissement du repos publicq, que pour la réputation du Roy, comme est aparent par la paix, laquelle il recommandera.

Il sera bon d'adviser sil c'est chose conveniente et eslongnée de suspition ou flaterie d'escrire au Conte de

(1) S. Exc. Apparemment le Prince d'Orange.

¹ reconnaissance. ² exhorté.

Retz, comme au principal Conseillier (1) de leur Majestés, et, s'il est trouvé bon, en quel termes il le faudra faire pour luy estre agréable. 1573. Juillet.

Il ne peult estre que bon d'escrire au Sr Galliasse Frégose et à Monsr de Schomberg, les remerciant de leurs bons offices et les exortant de continuer en leurs bonne volonté, comme aussy de tenir, selon leurs promesses, le Sr de Lambres à toutes heures adverty des affaires de pardellà fidèlement, comme de son costé toutes choses leur seront mandés à la pure vérité et sans rien déguiser.

D'autant qu'il a pleu au Roy et à la Royne de présenter la retenue de leur service au Sr de Lambres, pourveu que son Excell^{ce} ne recoive quelque malcontentement ou malvaïse opinion, aussy que le dit de Lambres n'y s'y voudroit obliger sans son sceu et consentement; il supplie très humblement que son bon plaisir soit d'en escrire son intention au Roy et à la Royne, au Conte de Retz, s'il luy escrit, à Schomberg, et à Frégose, qui ont charge d'y entendre en absence du dit de Lambres, et sy son Excell^{ce} et mon dit Signeur le Conte l'en trouvent digne, y adjouter quelque mot en faveur et recommandation du service qu'il peult faire au Roy.

Il plaira à Monsigneur le Conte adviser s'il sera bon qu'il escrive aus susmentionnées en mesme ou pareille teneur,

(1) *principal Conseillier*. Encore en 1577 il est nommé par Languet « *praecipuus Reginae Matris consiliarius*. » *Ep. secr.* I. 2. 283. Le même écrit de lui en 1570: « *Ita se potuit insinuare in Regis Galliae benevolentiam, et uti occasionibus quae se obtulerunt, ut ex non ita ampla fortuna ad summas opes pervenerit.* » *L. L. I.* 165.

1573 puis aiant fait dépescher les dittes lettres, les envoyer
Juillet au dit de Lumbres à l'escu de Jullers à Collongue, pour
les faire passer en diligence en France.

Puis dens huict jours aprez il est très nécessaire, d'autant que c'est l'un des milleurs moiens par lequel l'on puisse pratiquer pour retenir en vostre dévotion la Roynne mère, d'escrire lettres au Roy, par lesquelles tout ce que l'on porra discourir d'honesteté, utilité et nécessité en recommandation de suffisance et pour luy faire escheoir la souveraine administration de sa Coronne, que cela soit fect subtillement et à propos, fondant ce discours sur l'altération que pourront prendre ses affaires par le département de ses frères.

Pareilles lettres à la Roynne, l'exortant, maintenant qu'elle se trouvera par le département de ses deux filz come asseulée, de vouloir veiller de près sur le conseil du Roy, pour aller au devant de l'avarice, ambition et partialité de plusieurs qui, sous couleur du bien public par paix ou guerre, ne tâcheront qu'à la subversion et ruyne de toutes choses; l'admonestant aussy que ce titre et autorité de droict de nature luy appartient, que, comme mère du Roy, ces passions, qui és aultres sont vicieuses, sont en elles louables et nécessaires, puis [que] à la vérité les effects de son intention, quelque elle puisse estre, ne peuvent que retourner au prouffit et réputation du Roy son filz.

Accompaignera ces deulx lettres d'une tierce adressante à Galliace Frégose, d'autant qu'il entend ceste ruse, par laquelle il luy mandera que, scachant l'affection qu'il a toujours porté à ceste Coronne, il luy a bien voulu

discourir la teneur des lettres qu'il escrit présentement à 1573.
leur Maj^{tes}, pour le requérir de les leur présenter et l'ad- Juillet.
monester de tendre toujours au but de ceste union, comme au premier et principal point de la grandeur et félicité du Roy et des pouvres subjects tourmentés jusques à présent de tant de misères, non toustefois pour aultre chose comme il semble, que pour en avoir laissé [convenir] ceulx qui, menez de leurs passions estranges plustôt que d'un vertueux désir du bien public, les ont faict servir à leur prouffit ou vengances privées. Aussi que le S^r de Lumbres, auquel il a parcydevant donné charge de luy, en a plus particulièrement discouru son intention.

Monsieur le Conte-escrivera présentement le rapport à luy faict par le S^r de Lumbres, dont il fera tel remerciement qu'il trouvera bon. Assurera aussy d'avoir ja donné tel ordre pour l'employ des deniers que son intention et service s'en ensuiveront Plus qu'il en a adverty en diligence les Princes d'Alemagne quy tiennent son party, lesquels il ne doute devoir en recevoir grand plaisir; s'offrira aussy pour faciliter le passage du Roy de Pologne.

Aus Princes Protestans il pourra escrire en telle forme qu'il trouvera convenir pour les persuader et induire en quelque oeuvre. Mais il faudra user sur toutes choses de ceste finesse, assavoir qu'ils n'accordent aulcune chose à ceulx de pardellà qu'à l'instance et en la présence du Commis de S. Exc^e, affin qu'ilz cognoissent que les adresses qu'ilz auront pardeçà, dépendent du crédit de mon dit Seigneur, pour les obliger par cela à sa volonté. Le dit

1573. de Lumbres, selon que le Roy a assez fait entendre qu'il Juillet. le désire et s'y attend, aussy que le dit Frégose est amy juré du dit S^r, et a promis de traicter de toutes choses en confidence avec [luy], s'offre selon ses petis moyens d'y faire service.

Restera qu'à mon dit Sign^r le Conte il plaise veiller sur l'alliance de Vénétiens, à facilliter le passage du Roy de Polongne(1), et pratiquer par le moien de l'Electeur Palatin le mariage d'Angleterre(2); faire advertence au dit de Lum-

(1) *Le Roi de Polongne.* Il craignoit que les souvenirs de la St. Barthélemy ne lui attirassent des périls; et en outre le bruit avoit couru que l'Empereur vouloit, par le moyen de l'Electeur de Saxe, lui susciter des obstacles. « Crebrescebat fama Maximilianum per Imperium violentas prensationes facere, et dum filio regnum Polonicum parat, validam inter Principes obnoxios factionem alere, eo consilio, ut... Andinum per Germaniam in Polonicum regnum venientem transitu prohiberet. In id Augustum Septemvirum fidem obligasse et decem millia equitum pollicitum esse. » *Thuanus, Hist.* 908, d. Le Roi paroît avoir été à ce sujet dans de grandes perplexités. Il étoit question de se rendre à Venise pour traverser la Mer Adriatique et passer par la Servie. « Sunt qui scribant Venetos instruere classem propter Andegavensem, qui venturus est Venetias, et inde navigaturus Ragusium. Ragusio autem iturus est in Poloniam, per Serviam, Bulgariam et Moldaviam. » *Languet, Ep. secr.* I, 197. C'est à quoi se rapporte peut-être ici l'alliance des Vénitiens. Quelquefois aussi le Roi songeoit à venir par la Baltique: Charles IX faisoit prier Elizabeth de « favoriser autant qu'il luy sera possible le passage de mon frère, s'il prend son chemin par Mer. » *Castelnau, L. L.* III. 345.

(2) *d'Angleterre.* Charles IX avoit déjà auparavant sollicité par Schönberg les bons offices de l'Electeur. « Non desperare quin

bres de tout ce qu'il luy plaira qu'il soit mandé pardellà , 1573. selon que le Roy l'a ordonné, affin que rien ne soit des-Juillet. couvert. Et entre aultres choses, ce que sera résolu tant du tans et nombre de la levée, que du fait. De Zwickau.

* LETTRE CDXXX.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Défaite et mort du Seigneur de Batenbourg.

Le 9 juillet le Baron de Batenbourg, s'étant avancé avec environ cinq mille hommes, en grande partie bourgeois, jusque près de Haarlem pour la ravitailler, tomba dans une embuscade et fut complètement défait.⁽¹⁾ La reddition de la ville suivit de fort près ce désastre. Attaquer avec des bourgeois des forces infiniment supérieures, un ennemi aguerri et retranché, étoit une résolution non seulement hardie, mais téméraire et désespérée; à laquelle on se détermina, contre l'avis du Prince, et cédant à l'entraînement populaire qui exigeoit une tentative à tout prix. Le Prince ne se borna pas à déconseiller l'entreprise. Une fois résolue, il désira y participer; mais les Etats de Hollande ne voulurent jamais le permettre. « De gemeene man en inwoonderen van Holland . . . riepen dat men niet genoeg en dede voor de

> res summe sibi et universae Germaniae expetenda (nuptiae Alen-
> conii) felicem sortiatur exitum, ad idque magnopere optare ut
> ipsi Principes partes suas interponant, atque inprimis Palatinus
> Septemvir, quem gratia plurimum apud Angliae Reginam valere
> sciat. » *Thuanus, Hist. 55, p. 907 e.*

(1) *défait.* Près du chemin dit *het Mannenpad*, où en 1304, une victoire signalée refoula le Comte de Flandre dans ses Etats, M^r le Professeur *van Lennep*, jaloux de contribuer en toute occasion à l'honneur de son pays, y a consacré un obélisque au double souvenir d'un même dévouement.

1733. » getrouwe burgeren en soldaten binnen Haerlem, ja vele borgeren
Jaillet. » uit verscheiden steden van Holland presenteerden selfs in per-
» soon mede te trecken, . . . sulx dat de Prince van Orangien en
» de Staten van Holland . . . bevel gaven om de sake te wagen en
» Haerlem te ontsetten; de Prince presenteerde selfs mede te trec-
» ken, maer de Staten en wilden 't selve om verscheiden respecten
» niet gedogen. » *Bor*, 439^b — *M. Kluit* (*Holl. Staatsreg.* III. 425)
a publié la Commission par laquelle le Prince confioit la Présidence
de son Conseil à P. Buys, le 6 juin; « Alsoe wy tot hulpe, assi-
» stentie ende outset der Stede van Haerlem, voirgenomen hebben,
» metter hulpe Goidts, ons te begeven by onsen crychsvolcke. »

Unser freundlich dienst und wasz wir sonst mehr liebs
und guets vermögen zuvor, wolgeborner freuntlicher
lieber Bruder. Wir khünnen E. L. den leidtlichen fahl der
sich mitt dem [hoch] wolgebornen unsern besonders und
guten freundt, Herr Wilhelm von Brunckhorst, freyherr
zu Batenburgk und Steyn etc., als s. L. den 9 disz lauffen-
den monat July die stadt von Harlem entsetzen wollen,
zugedragen, nith verhalten; und werden wir glaubhafftig
berichtet als s. L. im follen rhennen und treffen gewe-
sen, mith dem pferdt gestürtz und gefallen, alsobaldt
vonn den feindt umbringett, und gefencklich hinwegh
geführt wordten sein solleun.

Wan wir nhun in ahnsehung s. L. unsz, der sachen
und dem Vatterlandt trewlich gedienett und ye dieselbe
mit hertzen gemeinett, unsz darumb nicht wenig betrübt
befinden, und neben s. L. gemahell und fraw mutter
der wir hiemitt auch geschrieben, ein solches von hertzen
leidt; dieweill wir aber alle inn den händten desz Al-
mechtigen, müszen wir Gott dafür dancken. Und gel-
langtt ahn E. L. unser freundlich bitten, Sie wollen

obsehngerechtes Herr von Batenburgs gemahell ausz 1573.
erzelten und ahndern E. L. bewusten uhrsachen, umb Juillet
unserett willen alle freundschaft und gutten willen er-
weisen, auch bei anderen herren und gutten freundenn
rath suechen und geprauchten, und die sach sonst allent-
halben besten vermögen nach underbawenn, damit s. L.
der gefencknusz mögten erledigt werden. Darahn werden
E. L. sonder zweiffell ein göttliches ahngenemes werck
der barmhertaigkeitt thun, und wir wollens umb diesel-
be mitt allen trewen fleisz verdhienen, und befehlen die-
selbe hiemitt in den schutz desz lieben Almechtigen.
Datum Leyden, den 12^{ten} Julij Anno 73.

E. L. dienstwilliger Bruder,
WILHELM PRINZ ZU URANEN.

Der Herr von Batenburch ist zwen tag darnach
gestorben nachdem diesser brieff geschriben.

Dem wolgebornen Craffen Johan
zu Nassau, Catzenelenbogen *etc.*
unserm freundlichen lieben Bruder.

Le 13 juillet le Prince écrit de Leide à un de ses frères. « En-
» tendant l'envie qu'est prince à ce gentilhomme le Capitaine
» Bernau d'encheminer pour certains affaires vers l'Allemaingne,
» j'ay bien voulu l'accompagner de cete, sullement pour me
» ramantevoir en vostre bonne souvenance et de Messieurs mes
» autres frères; et pour autant que ce dict gentilhomme m'a pro-
» mis vous faire bien amplement entendre l'estat des affaires tant
» de ce pays que d'Angleterre et de la France, j'estimerois super-
» flux de m'extender sur ce davantaige; par ceste sulement vous
» diray que, pensant ses jours ravictuailer la ville de Harlem et
» n'estant la chose succedée, j'ay eu quelque perte d'hommes,
» mais non pas si grande, Dieu mercy, que bien la perte des

1573: » armes. J'en ay bien voulu toucher ce mot en passant, m'asseur-
Juillet. » rant que l'on en parle diversement. » (†M.S.)

LETTRE CDXXXI.

*La Comtesse Juliane de Nassau au Comte Louis de Nassau.
Elle désire garder sa fille Juliane auprès d'elle.*

* * En 1559 Albert, Comte de Nassau-Saarbrücken et Conrad, Comte de Solms-Braunfels, avoient épousé Anne et Elizabeth de Nassau, soeurs de Guillaume I. Depuis le mariage de Madelaine avec Wolfgang Comte de Hohenlohe, en 1567, Juliane seule étoit encore auprès de sa mère; elle fut mariée en 1575 au Comte Albert de Schwartzbourg-Rudolstadt, frère du Comte Günther, depuis 1561, époux de sa soeur Catherine.

Was ich aus meütterlicher treuwe allezeitliebs und guts vermagh zuvor, wolgeborner freundlicher hertzlieber sohn. Ich hoffen es sei nun gar gut mit Dir, das das fieber nun ausbleib, und Du wolfahren seist, welges ich Dir von hertzen dun wünschen.... Hertzlieber sohn, ich kan Dir auch nicht verhalten das Graf Albrecht von Nassau und Graf Kunrat von Solmes sampt iren Gemahlinnen inwillens seindt den 27 diesesmonds [nach] Arnstat zu meinen sohn und dochter von Schwartzenbergk zu ziehen; begeren das mein dochter Juliane von Nassau mit i. L. sollen ziehen; nun bin ich meinen deyls gut wilig, dan es wil sich doch gebeuren, das mir sie wieder [eyumm] lassen ziehen, das gros gemutter und meindochter nit dorsten denken wir weollen si [baus] i. L. wiessen und willen bei uns behalten; es bedeucht mich aber doch, uf Deine verbeserung, wir hetten jetzt beyden meinen söhnen, Graf

Albrechten und Graf Kunratten , zu bitten das dieselben 1573.
bei Graf Geuntter und meiner dochter ir umb erlaubnüs Juillet.
weollen bitten ; dan wo es seindt keunt , weolt ich sie
gern in meinem alter bei mir haben. Dies hab ich Dir
nicht kennen verhalten , bitten Dich mir anzuzeigen
wie Dus' vor ratsam ansiehst. Dun Dich hiermit dem Al-
mechtigen in Seine göttliche bewahrung befehlen. *Da-
tum* Dillbergk, den 20 Julij Anno 1573.

Deine getreuwe Mutter allezeit,
JULIANE GREFFIN ZU NASSAUW
Witwe.

Dem Wolgeboren Ludwigen
Graffen zu Nassau , Catzenellenbogen ,
meinen frundlichen hertzlieben Sohn.
In handen.

LETTRE CDXXXII.

*La Comtesse Juliane de Nassau au Comte Louis de Nassau.
Reddition de Haerlem ; affaires domestiques.*

« La capitulation de Haerlem fut signée le 12 juillet , après
que la défection des Allemands eut empêché l'exécution du des-
sein déjà arrêté de se frayer un chemin à travers l'ennemi. Le 14
les Espagnols entrèrent dans la ville, et commencèrent un massacre
régulier, dans lequel furent pendus, décapités, noyés, d'après la
déclaration approximative des bourreaux, 1735 personnes. « Du
siège de Harlem il ne reschappa pas quatre soldats François,
« esquelle ville il y en avoit assez bon nombre, à ce que j'ay
« entendu. » *De la Noue, Discours*, p. 270.

Was ich aus meutterlichen trewen liebs und guets ver-
' Du es.

1573) magh sei Diefallzeit zuvor, wolgeborener fründlicher hertz-
Julliet. heber sohn. Wan sich die zeittung mit Harlem verfolgt; wel-
ches mir von hertzen leyt wer, besorgt ich es weort meinen
Her Printzen nit wolgehen; dauern mich die guetten leud
die in der statt seindt, das sie so ellendig ermödet wor-
den; der barmhertzig Got weol Seinen zorn von uns
wenden, Seine gnadt uns in ewigkeyt mitdeyllen; ich bin
aber in guetter hoffnung dieweil die zeittung aus eyner
paffenstatt kum, es sol nit so beos sein; bitten Dich gantz
freundlich, wan Du gewisse zeittung davon hast, mich ver-
stendigen. — Ich hab gehört das Du balt hie wilt sein; so
kennen wir uns mit eynander underreden wie bei gros
gemuttern meiner dochter Juliane halben [an] zu seu-
chen [sie] das wir keinen undanck verdienen; dan sie ir
viel guts gedan haben. Ich hab Dir gestern geschrieben,
versehe mich der brief sei Dir zukommen; bitten Dich
gantz freundlich wo gewisse zeittung, die zu schreiben
seindt, vorhanden weren, meinen G. H. Herzog Reychart-
ten (1) mitzudeyllen, balt her zu schicken, das ire Gnaden
lackey abgefertigt meog werden. Worin ich Dir wieder
gefallen und alles guets kan erzeygen, hast Du mich die
tag meines lebens als deine mutter geneigt, dun Dich
dem Almechtigen in Seine geottliche bewarung befellen.
Datum Dillenburg, den 21 Julij A° 73.

Deine getreuwe Mutter allezeit,

JULIANE GREFFIN ZU NASSAUW

Dem wolgeboren Ludwigen

Witwe.

Graffen zu Nassaw, etc.

(1) *Reichartten*. Peut-être Richard, Duc de Simmern, frère de l'Electeur Palatin.

† LETTRE CDXXXIII.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau: Détails sur l'expédition de Butenbourg et la reddition de Haerlem.

* * Le Prince avoit fait, ou, ce qui est plus probable, alloit 1573. faire une tournée dans la Sud-Hollande pour rassembler les esprits Juillet. *abattus.* « Hy is den 18^e July van Leyden vertrocken, daer latende » den jonghen Grave van Montgomery (*Lorges*) . . . dese bleef » daer met den Heere van Poyet . . . Den Priuce vertrock over » Delft op den Briele, alle de Steden besoeckende ende sterck- » Reede. » *Van Meteren*, p. 81.

Monsieur mon frère, j'ay receu vostre lettre du second jour de ce mois, et je vous y eusse plustost respondu sans l'empêchement que m'ont donné les affaires de la ville de Haerlem, de laquelle j'avois espéré vous envoyer meilleures nouvelles que ne feray [par ceste]; et toutesfois puisqu'il a pleu autrement à ce bon Dieu, nous fault conformer à Sa divine volonté: je prens ce mesme Dieu en temoing d'avoir faict selon mes moyens que me sont esté donnez tout que m'a esté possible pour [la] secourir. Et n'ay obmis chose quelconque que j'ay estimé pouvoir servir à ung si bon effet et mesmes encoires dernièrement ayant espéré, à la poursuite très instante des Estas de ce pays et du peuple, de la ravictuailer, la chose fust dressée si dextrement, encoires que l'entreprinse fust très hasardeuse et entièrement contre mon opinion (1),

(1) *contre mon opinion.* « Ik hebbe een missive gesien van 16

¹ *C'est ici le Duplicata de la dépêche.*

1573. que noz gens ayantz le neufiesme de ce présent mois
Juillet. gagné le bois [jadant] estoient en assez bon train d'effectuer leur entreprinse, avant que tout à l'heure ilz eussent esté secondez d'eulx, de suyvant l'advis que leur avons donné, mais manquant en cela ceulx de [Harlem], et se renforçant l'ennemy, a mis en route les nostres, tellement que bonne partie en est demeuré sur la place, et entre autres Batenburg, [hetourloo] quelques pièches de campagne, avecq tout le reste du bagaige, prins, et se sont mis en route non seulement ceulx qui se trouvoient en ceste entreprinse, mais aussy tout ce qui restoit au camp que tenions entre les villes, et tellement que n'avons plus aucune armée en campagne, bien que de recheff commençons à rassembler le soldatz; et depuis se trouvant ceulx de [Harlem] extrêmement oppressez de famines, ont esté constraintz se rendre par une telle mauvaise composition à la miséricorde de l'ennemy, lequel est entré dans la ville dimanche douzième jour de ce mois, et depuis n'a cessé de faire horribles exécutions, tant des bourgeois que soldatz, chose contre tout ordre et droict de guerre, et l'ennemy marche vers Alkmar, laquelle ne pourra soustenir ses efforts non obstant qu'elle nous soit de grande importance, du moins pour tout le reste du Waterlant, et voilà l'estat [où] je me treuve à présent et povez penser la perplexité où ils [sont] voyant aller leurs affaires de ceste sorte, et estant

» Julij 1573, inhoudende onder andere dat dese aenslag tegen
» d'expresse wil en meninge van den Prince was begonnen, en
» onder expresse protestatie dat hy sulx toeliet om te voldoen allen
» quaden roepers en kryters; maer dat hy vreesde dattet niet
» gelucken en soude . . . ; en dat het geen borgeren werlt en was.
Bor, 440^a.

de tant de gens de bien que j'ay perdu en ceste dernière 1573. deffaicte, et aussy dans Harlem, et voyant d'autre costé Juillet. [nulle] apparence de secours, et n'ayant personne pour en affaires si urgens me prester ayde ou conseil. Il est vray que Monsieur de Lorges, Poyet et quelques autres Franchois, n'ayans peu entrer en Rochelle, me sont icy venu trouver, mais vous scavez le peu d'appuy qu'il y a, pour ne scavoir la contrée du 311, ni la langue, me doubtant que, pour estre la paix (1) de rechief en France, ils se voudront tout aussytost retirer. Quant aux Anglois, bien que aucuns sont de bonne volonté, toutesfois il y en a d'autres enver eulx qui les desbauchent; les coeurs des habitans de pardeçà s'affoiblissent de plus en plus, les couraiges se perdent, plusieurs se retirent, et les finances sont espuisées, tellement que ne nous reste quasi moien quelconque pour soustenir longuement. Qui sera l'endroit où, après mes très affectueuses recommandations en vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous maintenir, Monsieur mon frère, éternellement en la Sienne sainte. Escript à Delft, ce xxij^e jour de juillet 1573.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.
A Dillenberch.

Le Prince ne se faisoit pas illusion : *il ne nous reste quasi moyen quelconque pour soustenir longuement.* Mais il ne plaçoit pas sa confiance dans les moyens humains; il se confioit en Celui qui,

(1) *paix.* Voyez p. 163.

1573. **Juillet.** lorsque les moyens manquent, en peut créer. Ses Commissaires en N. Hollande lui ayant écrit, le 24 juillet, qu'à moins d'avoir secrètement contracté une Alliance ferme avec quelque Prince puissant, la résistance étoit désormais inutile, il leur adressa le 9 août une réponse justement célèbre, dans laquelle on remarque les passages suivants: « Wy nemen God Almachting tot getuyge wat bedroef-
» fenisse en hertsweer dat wy (overmits het beklagelyk ongetuyk
» Haerlem overgekomen) gehad hebben, en ware sulx in perikel
» van ons lyf en leven te verhoeden geweest, wy hebben menig-
» mael genoeg gepresenteert 't selve daertoe te wagen, so wy ook
» gene middelen of wegen achtergelaten en hebben, die ons eenig-
» sins tot hulpe en bystand derselver Stede dochten te dienen...
» En of al desen niet jegenstaende God Almachting belieft heeft van
» der stede van Haerlem na syn Goddelyke wille te disponeren, . .
» sullen wy Hem en Syn Goddelyk Woord daerom verlooben
» en verlaten? is daerom de sterke hand Gods eenigsins verkort?
» en Syn Kerke en gemeente te niet gebrocht? . . . Gy schryft
» ons dat men U soude laten weten of wy ook met eenigen groten
» machtigen Potentaet in vasten verbonden staen, om also door
» eenig treffelyk ontset die grote geweldige macht van den vyand
» te mogen wederstaen, waerop wy niet laten en willen omliden
» voor antwoorde te geven dat, al eer wy oit dese sake en de be-
» schermnisse der Christenen en andere verdrukten in desen laede
» aengevangen hebben, wy metten alderoppersten Potentaet der
» Potenta'en alsulken vasten verbond hebben gemaakt, dat wy
» geheel versekert syn dat wy en alle de gene die vastelyk daerop
» betrouwen, door Syne geweldige en machtige hand ten lasten
» noch ontset sullen worden, spyt alle Syne en onse vyanden,
» sonder nochtans dat wy middelertyd eenige andere middelen,
» die ons de Heere der Heerscharen toegeschikt heeft, hebben of
» als noch willen laten voorbygaen. » *Bor*, 447^b. — *Wagenaar*, en
qualifiant cette réponse (« redenen die de Godsdienst meer dan de
» Staatkunde uitlevert: » *Vad. Hist.* VI. 446), oublioit que la
confiance en Dieu est le premier précepte d'une saine politique.
Vigilate et orate Deo confidentes! Ce n'est qu'alors qu'on est au-
dessus des événements par la conscience du devoir.

* LETTRE CDXXXIV.

Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Entrepris de l'ennemi contre Alkmaer; mutinerie des Espagnols devant Haerlem; prise du château de Rammekens par ceux de Zélande.

* * Le 16 juillet les Espagnols arrivèrent devant Alkmaer; 1573.
mais, la ville ayant reçu encore à temps garnison du Prince, ils Août.
se retirèrent pour le moment. — Revenues à Haerlem, les troupes, à qui on devoit 28 mois de solde, se mutinèrent; mauvais exemple certes pour les soldats du Prince; mais sous d'autres rapports cette sédition, neutralisant les forces ennemies, vint très à propos. « Daerdoor hadden die van Alkmaer en 't Noorderquartier tyd haer te versien en schantsen te maken. » *Bor*, 449^a.

Monsieur mon frère, je vous ay le xxij jour du mois passé bien particulièrement escript tout l'estat des affaires de pardeçà et comme la ville de Haerlem estoit tombé en mains de l'ennemy. Et depuis Brunynck vous at envoyé le xxviij^e du dit mois le duplicat(1) de mes lettres susdittes, et y adjousté une lettre sienne contenant tout ce que pouvoit estre succédé depuis la prinse du dit Haerlem, et la mine que tenoit l'ennemy, esperant qu'aurez receu l'une et l'autre dépesche. Nous avons depuis toujours estimé que l'ennemy debvoit assaillir quelque aultre place, mais jusques oires, et ayant failli son entreprise de la ville de Alckmar, il n'a rien attenté, seulement [que] par lettres et

(1) *duplicat*. Voyez la Lettre 433.

1573. quelque pardon (1) forgé au nom du Roy d'Espagne, Août. qu'il a faict publier et semer çà et là , a pensé desbaucher et allécher les villes à soy , mais jusques oires ne luy ont presté l'oreille , bien que autrement les affaires y sont assez en branle pour la perte de Harlem, la continuelle charge de la Gendarmerie, et le peu secours qu'ilz disent leur venir ; aussy l'ennemy, fouraigeant çà et là le plat pays, tient tellement quelques villes en subjection que mal elles pourront cueillir les fruicts de ceste année, lequel leur viendrait mal à propos. L'ennemi a la plus grande partie de sa Gendarmerie encoires en son vieux camp devant Haerlem, attendans illecq, selon que le bruit est, leur payement. Mais les Espaignolz s'estans veuz frustrez du butin et proye de la susditte ville de Haerlem, d'aautant que Don Fréderico avoit quasi le tout retenu à soy, aussy que nul payement ne leur remit, se sont en partie mutinez, s'estans jusques à quarante enseignes saizis de la ditte ville, et chassé Coronnelz, Capitaynes et tous aultres leurs Officiers, mesmes le Capitayne Julian Roméro, qui a esté constraint se sauver par la bresche de la ville. Ayantz les dits Espaignolz selon leur coustume faict ung Electe (2), et selon l'advis que j'ay eu ilz sont encoires devant-hier esté mutinez sans se vouloir ranger ; quelques conditions que le Duc d'Alve leur ait

(1) *pardon*. Daté de Nimégue, le 16 juillet : il contenoit de belles promesses et de terribles menaces. « Geen rigneur noch wree-
» heit die gy niet en syt verwachtende . . . , in sulker voege datter
» over al geen reliquien blyven en sullen van 't gene jegenwoorde-
» lyck noch geheel is, maar sal S. Maj. 't Land doen vervallen
» en bewonen met andere vreemde luiden. » *Bor*, p. 446^a.

(2) *Electe*. Nom que les mutins donnoient à leur Chef élu.

faict proposer; ilz demandent vingt huyct mois de gaiges. 1573.
Dieu donne que noz souldatz qui sont çà et là es villes, ne Août.
suivent leur exemple, d'aultant que les moiens pour les
contenter s'amoindrissent icy de jour à autre, ayans plu-
sieurs habitans des villes, par divers moyens, sauvé leurs
biens hors du País, et les autres tellement reffroidiz que
les zèle et affection qu'ilz ont en ceste cause; et le povre
pays ont tellement pillé et mangé, qu'il ne luy rest plus
aucun moyen de furnir aux fraiz et despens de ceste guerre.
Vous aurez assez entendu les grands préparatyffs qu'a
faict l'ennemy en Anvers pour encoires une fois assallir
la Zeelande, enquoy il a tant besoingné qu'il a faict voile
au dit Anvers mardy dernier passé avec environ soixante
bateaulz tant grandz que petitz et quelques deux ou trois
mille soldatz. Et les nostres de Zeelande bien délibérez
de le recepvoir, ont cependant trouvé bon d'assallir le
chasteau de Rammekens, en quoy le S^r Dieu leur a donné
si bon succès que le cinquiesme jour de ce mois se
voyantz ceulx de dedans tellement pressez qu'ilz ne pou-
voyent plus longtems soustenir, pour avoir les nostres
miné bien avant dessoubz le dit chasteau, se sont renduz, et
le chasteau est demeuré en la puissance des nostres, dont
avons matière de louer Dieu, car vous scavez l'importance
du dict chasteau de Rammekens, et espère que cela fera ra-
baisser l'orgueil de noz ennemis qui, aprez la rendition de
Harlem, nous ont pensé avaller tout [vif], mais je m'as-
seure qu'ilz trouveront autre besoingne. J'ay ce jour-
d'huy eu nouvelles que les bateaulx des ennemis se sont
hier pour la premiere fois attacqué et escarniouché avecq
les nostres. Je vous feray part de ce que me viendra du
succès. Je suis icy rendant toute la peine du monde pour

1573. trouver argent à fin de pouvoir remectre noz gens en ord~~re~~
Aoùt. et dresser nouveau camp. Je treuve le peuple par tout for~~m~~
volontaire, mais la première fortune qui nous survien~~t~~
tout zèle se pert. Le Duc d'Albe se treuve bien estonn~~é~~
de ce que nulles ville se rengent à luy: je vous laiss~~er~~
penser en quel estat je suis icy, et si vostre présence m'e~~st~~
nécessaire; aussy tout le monde la désire. Qui sera l'e~~st~~
droict où, après mes très affectueuses recommandatio~~ns~~
en vostre bonne grâce, je supplieray Dieu vous octroyer,
Monsieur mon frère, en parfaicte santé, heureuse et
longue vie. Escript à Dordrecht, ce dixiesme jour d'aoust
1573.

Vostre¹ bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur
le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.

Le 15 août le Seigneur de Lumbres écrit de Cologne à M^r
[de Sinisque²]. « Vous tenant bien mémoratif du propos que je
» vous communiquay à mon parlement de Zighem³, je n'en feray
» icy aultre reditte: sans plus je vous prieray, suivant la teneur d'i-
» celluy, en voloir faire ouverture à Monseigneur le Conte, tou~~tes~~
» fois en telle sorte que sa Seigneurie ne s'en trouve chargé, car
» quoique la nécessité me presse d'avoir recours aux emprunts et
» cependant me tienne en paine, sy ne vodrois-je pas, scachant
» les affaires de mon dit Seigneur, luy estre importun ou moleste
» pour préparer les miens à plus d'eséance⁴ ou commodité; seule-
» ment donc dirai-je que le retour que doibt faire de bref pardeçà

¹ vostre — service. Autographe. Sinisgar (?). Voyez p. 91, l. 14.

² Siegen. ⁴ d'aisance.

- le Capitaine Turqueau (1), m'a fait prendre occasion d'ajouter 1573.
- ceste au susdit propos que je vous tins à mon partement, et Août.
- remettant le surplus à vostre bone discrétion, je finiray la présente par mes plus aimables recommandations à vostre bonne
- grâce et à celle de Mons^r de [Cooune]. »

LETTRE CDXXXV.

*Le capitaine P. Turqueau au Comte Louis de Nassau.
Dispositions des réfugiés à Cologne : entreprises projetées sur Maestricht et Anvers.*

Salut par Jésus-Christ.

Monseigneur, en attendant le temps de nostre rendez-vous, me suis acheminé jusque à Siguen, espérant vous y trouver, et aussy pour m'accomoder de mes petite besogne et aussy pour éviter toute occasion de bruict d'estre sy longtems en la ville de Colongne; car les Seigneurs de la ville sont fort curieux à rechercher ceulx qui sont serviteurs de voz Excellence, et principalement ceulx quy s'y employent fidèlement; mais ceulx quy sont là pour se donner du bon temps, prenans plaisir à l'ivrongnery et pailardise, se mocquant de toute sorte de religion et de la pure parolle de Dieu, et contrôlant à toute chose en quoy vos Excellence s'emploient, disant s'il y estoit enchargé qu'il feroit bien toute aultre chose; et quant on leur re-

(1) Turqueau. Voyez p. 77.

1573. monstre que leur debvoir est de s'y enploier, comme estant
Août. gentilzhommes du païs, il disent que c'est par faulte de
moien; en faisant toutes ches chose, il sont paisible en
la dict ville, pour ce qu'il sont du monde. Monseigneur,
je protest devant Dieu que ce n'est pour nulle envie que
je leur porte, mais je désiroy que Dieu leur eult faict la
grâce et à nous tous de nous mieulx enploier au service
de Dieu et de nostre patry. Il court bruyct en la ville de
Coulongne en bieaucoup de bouche, qu'il y a des entre-
prinse tant et plus, principalement sur la ville de Gravelin-
ne, parquoy, Monseigneur, je vous supply ne prendre en
mauvaise part ce mien advertissement, suppliant humble-
ment le vouloir tenir secrest et vous en informer par bon
moyen. Monseigneur, je suis venu depuis la ville d'Aix¹ jus-
que à Coulongne avec ung marchan de Mastrecq, laquelle se
tient au dit Aix, fort homme de bien; il m'a dict qu'il y a deux
hommes de la dict ville de Mastrecq, laquelle sont fuigitif,
lequelle y ont encore leur femmes et famille et souvent
vont de nuict au dit Mastrecq par quelque certain trou, et
se tient en la ville quelque jours jusque à ce qu'il se vueul-
te² retirer et sortent de nuict par le mesmes trou, et disent
qu'il y auroit moien de mestre autant d'hommes que on
voudroit en la dicte ville sans que personne en seut à
parler. Ledit marchan s'appelle Jan Guotenne, marchan
de laigne demeurant au dict Aix. Et si d'avanture voz Ex-
cellence se trouvoient conselié avecq le temps d'y drecher³
quelque chose, vous luy porés recripre ung motz de
lestre en Flamen pour l'adrécer en sa main propre, et il
ne faudra à vous aniener l'ung des homes pour vous in-
fourmer de la vérité; il dict qu'il y fera fort bon quant

¹ Aix-la-Chapelle. ² vueillent. ³ dresser, entreprendre.

les nuit seront ung pety plus longue. Et quant au faict 1573.
d'Anvers, j'ay entendu pour chose véritable que, aprez Août.
que Mons^r de Beauvoix fut party avecq ses bateaux, qu'il
n'est demoré en la ville nulle gens de guerre, fors que
trois compaigny d'Allemans, Dieu sest¹ quelle, et envi-
ron soisant Espagnol au chastieau, encorre aulcun disent
qu'il ne sont point tant. Je ne say depuis que Bieauvoix
est retourné avecq ses bateaux auprès de Lilo, voiant le
castieau de Rampequin² prins, quel changement il y
poroit avoir eult, d'autant que ledit Bieauvoix s'étoit
party pour aller vers le Duc D'Alb pour savoir ce qu'il
auroit à faire. On dict que à son retour il auroit faict
voille pour hasarder de passer, selon qu'il avoit commen-
dement du Duc, et depuis avoir faict voille on ast ouy
grosse batry par deux jours continuelle. Je ne say ce que
ce sera, et si Dieu avoit mis les chose en bonne disposi-
tions. Je vous supply bien considérer de quelle impor-
tance seroit ungne telle entreprinse, et quant il vous
plairoit choisir quarante ou cinquante hommes fidelle
pour cappitaine, leur donnant commission de recognois-
tre chacun 24 ou 25 hommes en divers cartier, ne leur
donnant point à cognoistre ce que on en vodroit faire, il
seroit bien facile de faire ung rendezvous sans confusions,
moiennant qu'il y eult ung chef, hommes de bien et de
calités³, pour donner couraige aux gens de bien de lever la
teste et abatre la testes des meschans; et quant à faire com-
paraison du faict de Valenchenne (1) à cechy, il y a grand
différent, car l'enprinse de Valenchenne fut faict avecq 34

(1) Valenchenne. Voyez Tom. III. p. 437.

¹ sait. ² Rammekens. ³ qualité.

1573. harquebouse, et savés, Monseigneur, ceulx quy nous
Aout. ont discomodé, tant d'armes que de bons hommes, les
belles entreprinse qu'il en ont fait, et de tous ceulx quy
nous vindrent pour renfort, n'en vint jamais 6 avecq ar-
mes, et toutefois ce furte¹ ceulx que estant arivé se mirent
à piller et se donner du bon temps, et ce par faulte de bon
commandeur, et vous puis assurer, si Dieu eult permy
que nous eussions eult 2 cent harquebouse, comme il
nous avoit esté promis, la citadelle fut esté en vostre
main 24 heure après avoir fait l'enprinse. Mais en ce
fait ychy, considérés les comodités que vous auriés pour
armer voz gens, voir² fysse³ jusque à 30 mille hommes,
comme vous le povés mieulx cognoistre que moy, et si
Dieu avoit donné la ville en vostre main, il seroit aisé à
tous ceulx à quy vous auriés donné commission de Cap-
itaine, de drecher leur compaignie en la mesmes heu-
res; et quant au fait de la citadelle il n'y a point faulte de
matière en la ville pour enplir les fossé, ne aussy d'aide
pour ce faire, considéré se dix hommes garderont ung
boulvercq⁴ et ungne gourdinne⁵, les atachant vivement
de toute part. Et, encorre que on ne poeult parvenir à le
prendre, la chose est aisible⁶ à se trenché⁷ et barquié⁸ con-
tre eulx, pouveu qu'il n'aroint⁹ point la merre à comman-
dement, et tenir la ville contre toute leur force; car He-
lem¹⁰ en a fait l'espreuve: et seroit ung grand moien pour
dompter toute aultre ville et faire cesser tout les traficque,
quy poroit estre la cause d'ungne révolte générale. Vous
en ferés comme vos Excellence le trouveront bon. Vous
serés aussy adverty que certaine nouvelle sont venu à

¹ furent. ² voire, même. ³ fût-ce. ⁴ bolwerk. ⁵ courtine.

⁶ aisé. ⁷ retrancher. ⁸ barricader (?). ⁹ n'auroient. ¹⁰ Haerlem.

Coulongne de plusieurs mains, que le Duc d'Alb s'est 1573, accordé avecq sa Gendarmery tant Espainol que Walon, Aout, laquelle estoit mutiné, et sont acordé de le servir moientant paiement, et dict-on qu'il veut ataquier quelque lieu, ne say quel. Voilà, Monseigneur, en somme pour cause de la hativetés, ce que je vous puisse escripre, priant humblement voz Excellence moy pardonner et prendre de bonne part, comme l'ung de voz très humble serviteur. En hât de Siguen, ce 17 d'auoust 1573.

De voz Excellence très humble
et obéissant serviteur,
PIERRE TURQUEAU.

A Monseigneur, Mon-
seigneur le Conte Lodvicq.

Mastricht, wo mann den mann finden moege.

* **LETTRE CDXXXVI.**

Le Comte H. de Nuenar au Comte Louis de Nassau. Il se plaint que les soldats du Prince d'Orange se rassemblent sur ses terres.

Monsieur mon frère. Ceste servira pour vous advertir que les lansknechts qui commencent à s'assambler, se sont avanchez de vouloir faire leur *loopplaetse* en ma terre de Créfelt, et s'i ont mis pied à l'endroit de ma Comté de Meurs en la Hercke¹, auquel lieu ils sont arri-

¹ Ecrit sur le dos de la Lettre, de la main du Comte Louis.

² Endroit sur les bords du Rhin.

vés avecq de lourdaines et aultres batteaux , mais illecq
sont estez très bien frottez , et les batteaux prins de par
Monseigneur l'Archevesque. Je treuve fort estrange que
l'on ordonne les lieux de telles assablées et monstres
en mes terres , estant notoire le dommage irréparable
que mes povres subjects ont souffert par la guerre pas-
sée , tellement que si pour la seconde fois il leur fallusse
endurer tel oultrage , en seroient entièrement appovriz
et ruynez à jamais. Si ceste est la faveur que je dois
attendre de Monsieur le Prince , est fort maigre et regret-
table , toutesfois ne pense aucunement avoir desmérité
telle disgrace devers son Excell. , ny sa Maison , qui me
faict vous prier , Monsieur mon frère , très instamment ,
qu'en ce regard vueilliez promptement faire pourveoir
que tous les dit gens de guerre se retirent incontinent de
mes terres , et aillent ailleurs choisir leur lieux d'assam-
blées et monstres , me confiant que sur ceste mienne
requeste y donnerez cest ordre que m'apperceveray effec-
tuellement de vostre fraternelle affection en mon en-
droict , et conséquamment de mes povres subjects , dont
la misérable voix de leur destruction perce les nues , et
seroy constrainct sans vostre sublèvement et remède , que
vous requiers cy-dessus , les deffendre et contrevenir aux
foullemens des susdit soldats par tous les moyens que je
pourray adviser ; aussi m'en plaindre à la Ma^{te} Impériale
et en tous aultres lieux requis. A quoy par vostre pruden-
ce et autorité pourrez facilement prévenir et remédier ,
comme entièrement me confie que ferez , et vous prie
autre fois¹ très affectueusement le vouloir faire , ce que
reconoistray et desserviray à jamais par tous les moyens

¹ itérativement.

qui s'offriront à vous faire amitié et service, d'aussi bon cœur que me recommande très affectueusement à votre bonne grâce, priant nostre Seigneur Dieu vous donner, Monsieur mon frère, en parfaite santé, longue et heureuse vie. De Bedbur, le 21 d'aoust 1573.

Entièrement votre bon frère et amy à
vostre service et commandement,

H. G. Z. NURNBERG.

A Monsieur mon frère, Monsieur
le Comte Loys de Nassau et Catzenellenboghien.

Le 21 août l'ennemy se présenta de nouveau (voyez p. 179) devant Alkmaer et cerna la ville. La résistance fut aussi courageuse qu'à Haerlem, et elle eut plus de succès. Le siège fut levé le 8 octobre. La garnison ne consistoit qu'en 800 soldats; il n'y avoit pas d'étrangers; et les assauts réitérés et terribles furent repoussés en grande partie par l'intrépidité et le dévouement des bourgeois. Ce fut le 18 septembre que le feu s'ouvrit. Le 21 le Prince écrivit de Delft aux Gouverneur et Magistrats; promettant qu'en cas de nécessité on perceroit les digues. *Bor*, 454^b.

* LETTRE CDXXXVII.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Voyage du Roi de Pologne; affaires de Zélande.

Messieurs mes frères. J'ay hier soir sur le tard reçu

Ent. — commandement. *Autographe.*

1573. vos lettres du 14 jour de ce mois. Ayant esté bien aise
Aout. d'entendre si amplement vostre bonne santé, et toutes
les particularités que vous me mandez par icelles, espé-
rant qu'aurez entendu par la mienne du x^e de ce mesme
mois(1), et aussi veu tout ce que jusques alors s'est passé
icy. Et cependant pour vous respondre au point duquel
me faictes mention, sur la facilitation du voyage du Roy
de Poloingne (2), je me conforme entièrement à vostre
avis, ne trouvant conseillé de nous entremectre en ce
fait, estant chose qui en tout événement ne nous
peult apporter aucun fruit, mais plustost que nous cau-
seroit plus grande envie et malveillance: je laisse à par-
ler des grandes sommes et ne seroit que despendre l'ar-
gent inutilement. Parquoy je suis bien d'opinion avecq
vous que l'argent soit employé en noz affaires particu-
lières. Car vous ne scauriez jamais croire la courtresse
d'argent où je suis. Je treuve l'entreprise des villes que
[me nommez]¹ et vous prie me mander plus particulière-
ment ce qui en est pour vous seconder. Je remects le
tout à vostre bonne discrétion, estant bien assureé
que vous en userez comme au plus grand bien de nos
affaires vous trouverez convenir. Vous aurez par mes
dittes dernières entendu la venue de l'ennemy avecq
grand nombre des bateaux aux quartiers de Zeelande,
tant pour ravictuailer la ville de Middelburch, que aussi

(1) x^e de ce m. mois. Voyez la Lettre 434.

(2) Poloingne. Voyez p. 167, sq. Le Prince avoit garde d'irriter
l'Empereur par une démonstration de ce genre.

¹ fort bonne ou quelques chose de semblable est probablement omis.

Pour se jecter sur les aultres villes de delà, s'il eust peu, 1573.
Mais jusques oires n'a rien effectué, seullement qu'il a ^{Adott.}
Mais quelque nombre de ses gens en terre, lesquelz par
Les nostres y sont tellement tenuz en bride, qu'espérons
Ils n'y feront aultre effect, de tant plus que le vent ne
Leur veult aucunement servir. Ilz ont, desjà auparavant
Ceste tempeste et oraige de mer, perdu trois de leurs ba-
Teaux plus grans et principaulx, et encoires deux que
Les nostres ont prins et ung bruslé. Si avant que¹ les nos-
Tres avoyent encoires quelque peu plus de gens de guerre,
La feste seroit desjà finie. Je les ay secouru de quelques
Soldatz de ce quartier, selon que la commodité me l'at
Permis. Les ennemis se sont attenduz à quelques ba-
Teaux, équippez en Angleterre par certains Italiens,
Mais, ayant esté l'entreprinse descouverte, les dits bateaulx
Sont arrestez au dit Angleterre. Nous voyons desjà si la
Prinse de Rammekens nous vient à propos; noz affaires
Sont tant en Zeelande que Hollande en assez bons ten-
Mes, moyenant que j'eusse quelque ayde, m'estant
Impossible de supporter seul tant de travaux et le com-
Ble de si grans affaires qui nous surviennent d'heure à
Aultre, tant en faict des finances de guerre que des aul-
Tres affaires politycques, et n'ay personne pour m'y subli-
Ver, point ung seul homme, dont je vous laisse penser
En quelle peine je suis. Je vous prie que je puisse ay-
Plustost avoir de voz nouvelles sur tout, et mesmes de la
Négotiation de 184. 123. 145. Et me recommandant en
Cest endroict en vostre bonne grâces, je supplieray Dieu
Vous maintenir, Messieurs mes frères, éternellement en

¹ et apparemment omis.

1573. Sa sainte garde. Escript à Dordrecht, ce xxj^e jour d'août
Août. 1573.

Vostre¹ bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs, Messieurs les Contes
Jehan, Louys, et Henry de Nassau,
mes bien bons frères.
Dillenberch.

* LETTRE CDXXXVIII.

Le Prince d'Orange au Seigneur de Lumbres. Négociations de France.

Monsieur de Lumbres. Depuis vostre retour en Allemagne j'ay receu diverses de vos lettres, et, tant par icelles que par le rapport du Docteur Tayart (1), entend vostre besoingne, vous remerchiant de bonne affection de la paine qu'avez si volontairement prins à faire ce voyaige. Je suis bien désireux de veoir quel succès le fait prendra, m'assurant qu'à l'advancement d'icelluy vous n'espargnerez soing ou dilligence quelconque. Quant aux blans signetz que vous demandez de moy, mon frère en at encores quelques ungs pour s'en ayder au besoing, et pour estre présentement les chemins si mal assurez, et que c'est chose de grande conséquence, ainsi

(1) Tayart. Voyez p. 119.

¹ Vostre — service. Autographe.

que vous pouvez bien considérer, de mettre en hazard les 1573.
dit blans signets, cela me garde de ne vous en envoyer de Septembre.
si loing. Je seray bien ayse d'avoir quelques fois de vos
nouvelles, ensemble si ceulx que vous scavez continuent
tousjours en la volonté que vos lettres chantent; et n'es-
tant ceste à aultre effect, je la finiray, priant Dieu vous
octroyer, Monsieur de Lumbres, en bonne sancté, heu-
reuse et longue vie. Escript à Dordrecht, ce 12^m jour de
septembre l'an 1573.

Vostre' bien bon amy à vostre commandement,
GUILLAUME DE NASSAU.

▲ Monsieur, Monsieur de Lumbres,
mon bien bon amy,
à Coulogne.

* LETTRE CDXXXIX.

*Le Prince d'Orange aux Comtes Jean et Louis de Nassau.
Entreprises diverses; prise de Geertruydenberg; affai-
res de Zélande, et siège d'Alkmaer.*

Messieurs mes frères. J'ay depuis aucuns jours receu
quelques lettres vostres, et dernièrement celles du xxix^e
jour du mois passé, escriptes à Couloingne. Et ne puis
assez vous remerchier, voyant le continuel soing et vigi-
lance que vous portez au bien de noz affaires, lesquelz

Vostre — commandement. *Autographe.*

1573. sont maintenant en assez gracieulx estat, Dieu mercy, hors-
septembre. mis l'extrême courtresse d'argent où je me retrouve, et
me viendrait tant mieulx à propos de recevoir celluy dont
m'avez escript (1); or ayant veu les moyens advisez pour
faire tenir d'argent, je treuve assez bien, quant aux
quarante mil escus, de les faire tenir en partie à Franco-
fort et en partie par lettres de change. Mais ne trouverois
pas bon de faire tenir les soixante mil escuz par la voye
d'Anvers, et ce pour plusieurs et divers respects, ains
serois plustost d'avis qu'on les fist tenir à Rowan¹, dont
j'auray moyen les avoir icy, désirant à ce regard que
vous tenez la main à ce que [me] soit au plustost addressé,
veu qu'à faute d'argent nous perdons souvent de belles
occasions. Et quant à la venue de la Noue (2) par deçà,
je vous prie traicter tellement sur ce faict avec le Roy de
France, afin que sa Majesté le vueille payer et assurer les
capitaines de leur payement; affin que, quand il seroit
avec ses capitaines icy, nous ne soyons pour leur paye-
ment en paine. Au regard des entreprises, je trouverois
celle de Bergen op Zom la mellieure, puisqu'i ne faudroit
beaucoup de chevaux, estant l'advenue toujours ouverte
du costé de la mer; celle de Maestricht ne seroit aussy
mal à propos, bien que la ville soit grande et peu forte,
parquoy il faudroit premièrement adviser par quel
moien on pourroit en toute diligence fortifier icelle ville

(1) *escript*. Apparemment de l'argent que fournissoit sous main
le Roi de France.

(2) *la Noue*. Ce dessein n'eut pas alors de suite.

et avoir bon nombre de gens pour la garder. Termunde¹. 1573.
J'avois aussy advisé pour la ville de Liège, s'il ne me fust ^{Septembre.}
souvenu que Liège est de l'Empire, oires qu'elle nous
seroit fort duisable pour nous pourveoir de toutes noz
commoditez nécessaires, et cependant je vous prie de
haster aucune des vices entreprises pour ung peu sou-
laigner les pouvres gens de ce pais. Quant à Collogne, sy
vous y pouvez faire quelque chose de bon, je seray bien
aise, comme aussy du faict de la paix, pour l'achemine-
ment de laquelle je faiz présentement, tant en mon nom
que celluy des Estatz de ce pays, publier ung escript au
Roy (1), lequel j'espère fera quelque fructz envers les
Princes d'Allemagne, pour leur faire cognoistre la justice
de nostre cause, et estant le dit escript achevé d'imprimer
ne faudray vous en envoyer de copies. Au reste, comme
pour mellieure seureté de ce pays j'avoys trouvé bon de
faire entreprendre sur ma ville de S^r Gheertruyden-
berch (2), il a pleu à Dieu y donner si bon succès que

(1) *escriit au Roy.* Cette requête se trouve chez *Bor*, 464 — 472.
Elle contient une exposition des cruautés du Duc d'Albe, et
les protestations les plus énergiques de fidélité au Roi. M. Kluit
(*over 't Recht om Filips af te zweren*, *Byl.* p. 52) suppose qu'elle
aura déterminé ou du moins hâté le rappel du Duc.

(2) *Gheertruydenberch.* La position de cette ville en faisoit ef-
fectivement une place importante pour la sureté du pays. « Est
• locus valde opportunus, possuntque milites inde usque ad por-
• tas Antverpiensis urbis excurrere, cum nullus fluvius sit inter-
• medius. » *Languet*, *Ep. secr.* I. 1. 209. Viglius écrit à ce sujet :
• Vehementer dolemus Geusios hisce diebus oppidula Montis-Ger-
• trudis ac Steenbergensis occupasse, metusque ne Bredam pro-

¹ Ce mot se trouve ainsi tout seul entre deux phrases à aucune des-
quelles il ne sauroit appartenir.

1573. mes gens y sont entrez le dernier jour du mois passé
Septembre. sans perte d'ung homme, mais seulement quelques cin-
cy ou six bléchés; et ayantz couppé la gorge à la garnison
qui estoit d'environ cent et soixante hommes, n'ont aul-
tremment touché ny corps ny biens de mes subjects, com-
me aussi mon commandement estoit de ne les grever en
sorte quelconque. L'ennemy s'en est trouvé fort estonné
et cherche grandes pratiques pour reprendre la ditte ville,
mais j'espère que par la prouesse de ceulx que j'ay mis à
dedans, il ne les pourra prévaloir. Je fais toute diligence
à bien fortifier la place, et icelle pourveoir de vivres
aultant qu'il sera possible. Quant aux affaires de Zeelan-
de, je ne doute que vous aurez assez entendu que l'en-
nemy ayant seulement deschargé une partie de ses
vivres (1) pour Middelburch est avecq le reste retour-
né en Anvers, après avoir perdu quelques xvii ou xviii de
ses bateaulx. L'on dict qu'il faict estat de bientost retour-
ner au dicte Zeelande; aultres me rapportent qu'il faict
marcher ses gens vers Breda, en intention de donner sur
S^r Gheertruydenbergh. Tant y a que ceulx de Zeelande
sont bien délibérez à les recepvoir tellement qu'ilz n'
retourneront une aultre fois si bon marché; je leur ay
envoyé les gens que Hellingh m'at amené, ilz ont aus-
suy reçu encore quelques Eschossois. Ce que je vous ay aultre-
fois escript des Anglois, m'advient présentement, car ilz de-

» grediantur, Campiniamque quotidianis excursionibus praed-
» tionibusque infestent. » *Ep. ad Hopperum*, p. 763.

(1) *vivres*. A la même occasion, vers la mi-août, Middelbouch
avoit reçu pour Gouverneur Mondragon célèbre par sa vaillance
et sa loyauté.

viennent plus difficiles et mal volontaires de jour en jour 1573.
et s'en veullent retirer, en quoy je ne les veulx empê- Septembre.
scher puisqu'ilz sont de si grande coustange¹ et peu de
service. Aucuns des Franchois suyvent le mesme pied,
et tout ce mal ne nous vient que à faute d'argent, dont je
vous laisse penser [et²] travaux je me treuve, n'ayant ung
seul homme pour m'assister, moins encores seconder
aux affaires de si grand poix (1). La ville d'Alckmar de-
meure assiégée et est fort pressée de l'ennemi. La ville
d'Alcmaer est encoires assiégée, mais ceulx dedans ont
fort bon couraige. Jay envoyé quelques compaignies
vers le Waterlandt à leur secours. Et n'ayant présente-
ment aultre chose je finiray ceste par mes très affec-
tueuses recommandations en voz bonnes grâces, sup-
pliant Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en santé,
heureuse et longue vie. Escript à Dordrecht, ce XIII^e jour
de septembre 1573.

³Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

⁴Je vous prie voloir faire mes bien humbles re-
Commandations à Madame ma mère, Madame ma

(1) *poix*. Le Prince se plaignoit souvent d'avoir peu d'hommes
capables autour de lui. « (Elector Palatinus narrabat) adfuisse illi
Joan. Nassaviensem; ex eo se intellexisse, Auriacum omnino
quasi destitutum esse fidis viris atque bonis consiliariis: *Dasz er*
gantz blosz sey vom guten und frommen Rhaat. » *Epist. sel.*
572. Voyez ci-dessus p. 177, 191.

¹ coustance, dépense. ² és, en quels. ³ Vostre — service. *Autographe.*

⁴ *Alinda autographe.*

1573. soeur, et à tous mes aultres soeurs et beau-frères, et
septembre. à toutte la bonne compaignie, sans oblier ma fille.

A Messieurs mes frères les
Comtes Jehan et Louys de Nassau,
à Dillenbouch.

LETTRE CDXL.

*Le Seigneur de Lumbres au Comte Louis de Nassau. Né-
gociations en France : affaires de Hollande et de Zé-
lande.*

* * Les négociations de la Cour de France avec les Princes Pro-
testants d'Allemagne et avec le Prince d'Orange, étoient déjà très
avancées: voyez les Lettres 441 et 444. « Karel IX heeft wederom,
» soo het schynt, met den Prince van Orangien ende Graef Lode-
» wyck van Nassouwen begost te handelen, leverende dien, door de
» handen van den Marischal de Retz omtrent f 100,000 om
» kryghsvolk te lichten. Dede ook van synent wegghen door Ga-
» leazo Fregoso de Duytsche Ritmeesters spreken, tot synen be-
» hoeve haer gelt geven. Hy dede ook 2000 Fransoysen uit de Gar-
» nisoenen van Metz, Toul ende Verdun ende daeromtrent trecken
» tot synen dienste, hebbende verscheyden aenslaghen op Maer-
» tricht, Antwerpen ende andere plaetsen van importantie. Desse
» en diergelycke heimelycke aenslagen (daer men geenen rechten
» grondt af verstaen en konde) zynder gepraetiseert geweest. »
V. Meteren, p. 90 a.

Monsieur. J'ay receu une lettre que m'escrit le S^r
Galliacci Frégose, par laquelle il me mande qu'il ne fait
doubte que la promesse ne se garde et que si elle est re-

tardée, se sera pour le peu de conte que les Princes Protestans et vous en faicte, comme sy elle ne fut agréable, 1573. Septembre. quoy que pour leur complaire le Roi se soit eslargi en ceste endroit, et que de sa part il l'a ramentué¹ par deulx fois: mais que depuis il ne sonne mott, craindant qu'on ne l'accuse d'estre en ceste endroit plus actif que ceulx à qui le faict principalement attouche. Il dit aussi que la faute de cest irésolution procède de la négligence d'escrire et faire advertences des choses de dechà, surquoy il faict un protest que, si à l'advenir on ne s'en acquitte mieulx, que le mal qui en viendra sera nostre. Quant à moy, je croy que ce que je vous ay mandé par mes précédentes, soit cause du retardement de la promesse; joint à cela la guerre qui n'est encore terminée du costé de Languedock (1), et les despenses journalières que tirent après soy le traictement des Ambassadeurs de Fologne, l'é-

(1) *Languedock*. « L'Edit de la Paix donnoit si peu de satisfaction à la plus part des Réformez, que ceux de Languedoc, Quercy, Provence, Dauphiné, et autres endroits ne le voulerent point recevoir. Et bien que dans les autres Provinces on n'osast pas ouvertement déclarer qu'on n'en vouloit point, si est-ce que les Eglises n'en estoient pas contentes. En effect, outre que les massacres avoient mis beaucoup de chagrin dans les esprits, . . . depuis l'Edit de janvier 1561 tous ceux qui avoient esté faits pour la pacification des troubles, avoient retranché quelque chose des libertés de ceux de la religion, et par ce dernier . . . on leur ostoit l'exercice de la Religion presque par tout le Royaume. Ce qui estoit insupportable à des gens qui, pour avoir cette consolation d'ouïr prescher la parole de Dieu, s'estoient, il n'y avoit que peu d'années, volontairement exposez aux tortures et aux feux. » *Vie de de la Noue*, p. 99.

¹ recommande.

1573. quipage du Roy élu, et celluy du Duc d'Allantzon pour le
septembre. voiage d'Angleterre. Plus' j'ai veu par expérience que tous
tant qu'ilz sont auprès du Roy et de la Roine, aiant plus-
tot esgart à leur complaire, et par ce moien se mainte-
nir, qu'à l'avancement d'un bon affaire, n'en osent par-
ler qu'en tastant et par acquit; n'est qu'ilz soient poussez
de quelqu'un, pour le respect duquel ilz prennent har-
diesse sous ombre² d'avertissement, de parler librement
des choses que aultrement ilz ne toucheront qu'en pas-
sant. Et de faict il me souvient qu'estant là toutes les
fois qu'il y avoit quelque chose à faire dire de ma part à
leur Magestez, il y avoit jalouzie à qui déporteroit la
parolle, mesme bien souvent je recevois de leurs bons
avis que par après ilz leur faisoient entendre comme
venant de moy, et estoient bien receus, mais de mettre
quelque chose avant d'eulx mesme pour l'avancement de
nostre affaire, il ne le firent oncque, quy me faict dire
qu'à la vérité il seroit bon de solliciter très expressément
cest affaire pour ne la laisser dépérir. Et aiant receu de-
puis quatre jours de S. Excellence, un lettre⁽¹⁾, laquelle je vous
envoye icy jointe, par laquelle il recommande que ce
que je porray faire pour en tirer une bonne instruction que
je le face, je ne feray difficulté, [et] aiant manié ce faict en
chief de me présenter de rechief à faire un second voiage
vers leur Majestés, si tost que je seray relevé des gouttes
qui me détiennent encore au lict. Mais je désirerois bien
fort, affin de monstrier par de là qu'on ha leurs affaires en
recommandations plus qu'ilz ne pensent, que vous

(1) Lettre. La Lettre 438.

¹ En outre. ² ombre, couleur.

eussiez parlé avec l'Evesque de Colongne et cellui de 1573.
Maience, affin que par un mesme voiage il sambla qu'on Septembre.
vosist¹ négocier diverses choses. Plus je vodrois aussi que
Monsigneur l'Electeur (1), le Duc son filz, les Lantgrafes de
Hessen et aultres Princes protestans, dont le dit Galiance
faict mention, escrivissent par un mesme train à leur
Majestés pour leur faire entendre combien ceste né-
gotiation leur est agréable, tellement que ces lettres es-
tant accompagnez des vostres, peussent produire un effect
certain et assuré, ou du moins qui les rendit par delà
sans excuses. Et me semble à la vérité que c'est le vray
moien d'i parvenir et qui néamoins est très facile. Car
je ne pense point que telz Princes refusassent d'en par-
ler ouvertement pour la [con]séquence, et encore qu'ilz en
facent difficulté, ilz le peuvent accomplir par lettres de
crédence. Il vous plaira y adviser et m'en mander vostre
avis par le premier, affin que je prende party estant
guéry pour ne faire icy aucune perte de tans. Davanta-
ge, Mons^r, il faudra, selon l'avis de S. Excell^{ce}, escrire
au Roy de sa part avecq les blancq signetz que vous avez
de luy et en cela ne s'endormir aucunement, affin que
par cela nous remétions le faict en pratique. Et lors, s'il
vous plaict toucher² en celles de S. Excell et les vostres de
ma pension, il me semble que ce ne sera que bien à pro-
pos, et serés cause que j'auray à l'advenir moien de plus
facilement faire service à vostre Maison à beaucoup
moins de charge. Vous me parlates dernièrement qu'il
seroit bon qu'il y eust quelque un de la part de son

(1) l'Electeur: Palatin.

¹ voulut. ² toucher, faire mention.

1573. Ex^{te} qui résidat ordinairement en cour de France pour y
Septembre. faire ses besoignes; je m'offre, comme [lors] je fis, de y
demeurer cest hiver et jusques à tant que S. Exc^{te} y ait
pourveu d'un plus suffissant. S'il vous plaist que je [il']
aille, il ne fault que me le commander, pourveu que l'on
me donne quelque peu de moyen d'y vivre, comme plus
amplement j'en ay parlé à Mons^r de Bernicour, présent
porteur, pour le vous faire entendre. Et de vray je por-
rois, par ceste assurance d'estre en Gour, faire plu-
sieurs menées avec les villes de la frontière d'Artois, dont
nous nous porrions prévaloir pour le printans advenir.
Car je scay que nous pourrons faire quelque chose, le dit
Bernicour et moy, mais je désirerois bien que S. Ex-
cell^{te} m'en escrivit un mot, affin que icy après on n'esti-
mat pas que je me soie ingéré en ceste négociation pour
me soustraire de la guerre de Hollande; car vous, Mon-
seig^r, scavez qu'il n'i a rien en ce monde plus délicat que
la réputation et qui est plus subjecte à la calomnie des
médisans, et pour che, si tant est que vous trouviés bon
les choses que dessus, je vous supplie très humblement
en escire un mot à S. Excell^{te} affin d'en entendre son bon
plaisir. Aussy s'il vous est advis que, pour porter les let-
tres des Princes que dessus, il fut besoing que je parlasse
moy mesme à eulx, je me tiendray prest à toutes heu-
res. Or pour satisfaire au contenu de celles qu'il vous a
pleu m'escire par [Lovergay], l'on m'escrit d'Anvers que
le camp est levé de devant Alquemar pour raison de
eaus; ceulx de la ville ont faict une sortie en laquelle ilz ont
tué sept à huit cens hommes, combien qu'il ne soi
guerre pourveue de soldats. Les ennemis sont encore

battre Nieudam , à laquelle ilz ont donné divers assaus à 1573.
grand domage de leur costé ; il i a présentement 18 com- Septembre.
paignies de gens de pied dedens, ausquels le Capit^{me} la
Garde (1), que vous avez aultrefois veu à la Rocelle,
commande. Amsterdam et Utrecht sont en grand faulte de
vivres, et sy tardent encore à prendre Nieudam, ilz y
crieront famine, comme desjà ilz ont faict au camp
d'Alckemar. L'on dit que l'ennemy vient assièger S^t Guer-
truiberg, et que jà les compaignies sont aus environs de
Niemeghe et Bosleduc. Sy ainssy est, Hollande sera en
repos pour cest hiver, et croi, d'autant que son Excell^{ce} est
maître de la rivière de Dordrecht, à cause de quoy il la
potra rafreschir à toute heure, qu'ilz n'y gagneront pas
leur despens. Plus je m'assure que sy les compaignies des
Wallons ont une fois les clefs des chans', qu'il n'en retien-
dra pas un. Le bruit est icy tout commun que povre
Tseraertz a esté tué en une mutinerie qui s'est faicte à S^t
Guertreiberg ; si ainssi est, je tiens, quoy que l'on dit du
contraire (2), que son Excell^{ce} a perdu en luy un bon et
fidelle serviteur. Mons^r de Bernicour vous contera la
fashion de la mort et l'ignominie qu'on dit qui luy a esté
faicte. Toutesfois je ne vous le maude point pour vérité,
combien que ceulx qui viennent de Hollande et de Bra-
bant le disent, et que j'en ay veu moi mesme des lettres

(1) *la Garde*. Il avoit servi sous de la Noue: *Vie de de la Noue*, p.
33, 44, 51, 58. « De Prince heeft in 't begin van September de
« Heer de la Garde Colonel met acht Vaendelen Soldaten, so
« Francoysen als Duitsen, in het Noorder-quartier gesonden. »
Bor, 452v

(2) *du contraire*. Voyez Tom. III. p. 453.

* champs.

1573. où le fait est particulièrement discouru. L'on dict icy
Septembre. que nos gens ont pris Vienne¹. L'on m'escrit d'Anvers
que le Duc d'Alve y doit estre au commencement de ceste
sepmaine, et là il y trouvera les Ducz de Medina et d'Ar-
scot, M de [Harst] et grand cantité de noblesse. Les un
disent que c'est pour trouver moien d'avoir de l'argent, au-
tre que c'est pour parler d'appointement. Il est certain que
le Duc d'Alve avoit receu promesse des Gênevois d'avoir
huict cent mille escus, pourveu que la lettre de change
fût acceptée en Hespaigne. Sur quoy il a receu quatre
vingtz et cinq mille escus, mais aiant les dittes lettres
esté refusez et depuis renvoïées par protest, il est de-
meuré en blancque, tellement qu'il n'a pas un soubz. Il
est icy tout commun qu'il i a querelles entre le dict Duc et
l'Evesque de Collongne; si ainssi est, il seroit tans detrai-
ter avec luy. Le bateaus de Mons^r de Beauvois ont fait
un voiage à Tergouse, où ilz ont déchargé leurs vivres.
Aucuns disent que c'est pour pourvoir à la nécessité de
l'isle, aultres disent que c'est pour avoir plus de commo-
dité d'avitailer Midelbourg par le menu, en laquelle il
n'i a plus que pour un mois de vivres. Monsigneur le
Prince a envoïé Hellingk avec tous les gens qu'il mène
dernièrement en l'isle de Walkren; depuis ilz sont arri-
vez, tant Anglois, Ecossois que François, quinze cens
homes de guerre, tellement qu'il i a pour le présent six
mille homes de guerre en l'isle de Walkren. Il a esté en
ce logis un gentilhome Anglois, parti de Londres depuis
dix jours, qui dict qu'il avoit laissé en Angleterre le
Conte de Retz, et qu'il le pensse estre là envoïé pour
demander passage pour le Roi de Pollongne. Mons^r, vous

¹ Vienne.

scavés pourquoy ce peult estre (1), ce qui me faict con- 1573.
jecturer que son voiage ne sera pas sans fruict; d'autant Septembre.
que, comme vous scavés, il est homme qui ne tente pas
volontiers un faict à l'aventure. Qui est tout ce que je vous
puis mander, sinon, Monsig^r, que la maladie qui me
détient encore au lict, l'importunité de mon médechⁿ, et
le deffault de tous vivres, mais sur tout le danger auquel
je me voy réduit d'encourir une vilaine honte, pour m'es-
tre libéralement employé au service de Monseigneur le
Prince, me contraignent de vous supplier très humble-
ment et au nom de Dieu de me secourir en ceste extrême
nécessité, laquelle je puis dire estre telle que de mon
vivant je ne me suis trouvé en telle paine, et de laquelle
je ne me puis nullement exempter si vous ne m'aidez
promptement; ainssi que Mons^r de Bernicour, qui est
toujours oculaire et auquel j'ay prié de le vous faire en-
tendre, le vous contera particulièrement. Je vous supplie
donc, Monsig^r, qu'il vous souvienne de quel ceur j'ay
toute ma vie fait service à vostre Maison, et quelle est
l'occasion que me conduit en ces termes, et vous assurer
néanmoins qu'il n'i a au monde chose tant périlleuse
ou difficile que je n'entreprende très volontiers pour le
service de vostre Excell^{tes} et le vostre, toutes fois que re-
quis en seray. A tant, Monseig^r, après m'estre très hum-

(1) *pourquoy ce peut estre.* Pour le mariage du Duc d'Alençon.
Le 15 sept. Charles IX écrit au Maréchal de Retz : « Vous pou-
vez assurer la Reine d'Angleterre que le plus grand désir que
nous avons maintenant, est de voir réussir à heureuse fin vostre
négociation, afin qu'elle puisse avec plus d'occasion et comme
soeur participer davantage au contentement . . . des prospérités
qu'il plaist à Dieu nous donner. » *Castelnau*, l. I, III. 353.

1573. blement recommandé à vostre bonne grâce, je prieray
Septembre. Dieu que vous, Monsign^r, Il donne heureuse et longue vie.
De Collongne, ce 24 de septembre 1573.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
GUISLAIN DE FYNNES.

L'armée du Turc est apparue avec trois cens voile sur
les costes de Pouille, où le Roy d'Espagne ha vingt mille
hommes de pied, tant Espagnolz, Italiens, que lansque-
netz.

Le Marollois, qui est celluy qui vous fut envoyé d'An-
vers lors que j'étois à Zighem, m'a escrit plusieurs lettres,
par lesquelles il faict instance d'avoir traictement pour
vivre en Anvers, et de là [envoiera] toutes nouvelles; je
l'ay remis à vostre retour; il vous plaira doneques me
mander ce qu'il vous en semble. Je croy qu'avec peu de
chose il se contentera, parquoy il me semble qu'il seroit
bon de le faire venir, tant pour en traicter avec luy come
aussy pour scavoir la vérité de sa menée, laquelle il dit
estre preste, attendu que, si ainsy est, elle seroit aisée à
exécuter par le moien du grand nombre de gens qui
sont à présent en l'isle de Walckren.

A Monsieur, Monsig^r
le Conte Ludovick de Nassau.

LETTRE CDXII.

G. de Schonberg au Comte Louis de Nassau. Relative à des entreprises dans les Pays-Bas ; nouvelles diverses.

* * Schonberg, dont Charles IX paroît s'être servi de préférence 1573. dans les négociations avec les Princes Protestants, étoit, d'après le témoignage de *de Thou*, « Homme de grand esprit, d'une probité singulière, éloquent, civil, magnifique, et officieux à l'égard de tout le monde. » *Moréri*. Septembre.

Monsieur. Il ne tiendra doresnavant qu'à vous aultres, so mahn dem Bocke nicht ahndie [hörne] greift, denn ihr habett nihe mehr gewisz dasjenige wasz zum dantze geknoret. Ihr kriget es ihn einer summa, und kriget es bar, und ahn demortt da ihr es euch wünschen sollet, wie der Ambtmann von Leuttern dann solchs seinen Hern nach der lenge berichtet. Solte aber nuhn dasjenige wasz jüngsten zu Heydelberg ihn beysein E. G. Hern Bruder gehandelt und resolviret worden, nicht verseumlichen ihn das werck gesatz werden, so dürffet ihr ein andermal nicht widerkommen, und wirdt ein solch mistrauwen ehrwecken das viel unglücks darausz entstehen wirdt; derhalben sein darob dasz demselbigen folge geschehe: darumb will ich, mein person halben, auch zum höchsten, fleisigst und dinstlichsten gebetten haben. Ihu unserem sinne, soviel ich abnemen können, hettet ihr die halbe weldt ehrobert, so ferne ihr die hewuste stat und citadel (1) einbekommen könttet. Wo das nicht mägeliich, das denn heil versucht werde ahn der so mit

(1) Apparemment Anvers; voyez p. 185.

1573. hunden vermacht wirdt , welche leichtlich können durch
septembre. ' geschweiget und gestillet werden , ich versehe
mich ihn kurtzen noch andere reyts [re] zu lernen. Wenn
es da auch nicht mütlich , so wolte gleichwol die noth
erfordern das mahn ahn der dritten das hail versuche , da
der bürger bey nacht ausz- und eingehet (1). Car il fault
faire apparostre quelques effects die uns die ohren und
augen füllen ; Gott gebe gutt bier auff die hochzeit
Soviel E. Gn. altten botszgesellen antrift , ist ehr bereit
und willig seine durch mich auch ahngezeigete vertrös-
tung ihn das wergk zu setzen , doch dergestalt und also :

1. Es sollen E. Gn. eine capitulation under dersel-
bigen handt und siegel aufrichten , quel traitement on
fera aux capitaines et soldats qui iront par delà.

2. Oultre cela il leur fauldra envoyer présentement
14 ou 15 lettres d'adveu , pour ne tomber en quelque
inconvéniement , si les vaisseaux qui iront par delà sépa-
rément , venoient à rancontrer quelques vaisseaux de
Monseigneur le Prince.

3. Ils désirent estre advertis où ils seront receux et
qui les recevra , pareillement où se debvront rendre
ceux qui s'y en veulent aller par terre.

4. Or le moyen de conduire ceulx qui veulent aller
par mer , est de s'ayder des vaisseaux que quelques par-
ticuliers de deçà pourront équipper , ce que ne seroit
assez pour l'embarquement d'ung tel nombre , et pour
ce faudroit-il les ayder de quelques vaisseaux de par
delà. Pourtant ils désirent sçavoir vostre intention et
résolution sur ce poinct , et seroit de besoiing que les

(1) *ausz-und eingehet*. Maestricht ; voyez p. 184.

¹ *Deux mots omis.*

vaisseaux que vous voudriez envoyer par deçà, prissent 1573.
port en Brouage (1). Septembre.

5. Mais il est à noter que les particuliers de par deçà, qui feront ceste susdite dépançe pour conduire les hommes de par delà (d'autant qu'ils se désistent d'autres voïages où il y auroit du proufict du tout évident) veulent estre assurés (par une lettre cacheté de vostre seau et signé de vostre main) du remboursement de leur fraiz, selon la capitulation dernièrement faicte avecques vous, lorsqu'on estoit au termes de mesmes choses, à scavoir de leur payer le double de ce qu'ils y auroient mis.

6. Ce faisant, les dit particuliers seront obligés et tenus (au cas qu'ils soient remboursez comme dit est) de faire servir leur vaisseaux cinq ou six mois après leur arrivée pour rien et à leur propres frais et dépens.

7. La responce de ces articles venue avecques l'assurance, ils promettent de faire paroistre par effect ce qu'ils ont promis, et s'obligent de s'embarquer ung mois après la réception de la ditte assurance, pourveu que ceulx qui s'y embarquent et ceux qui les favorisent ne soyent retardez par ceulx qui out puissance. — Darvor mahn sich gar nicht besorgen darff, es wolte sich den Himmel und Erden verkeren.

Derhalben zum höchsten von nöthen mirh mitt einem eigenen fleisigen currier alle obstehende expéditions bey tagh und nacht ahn den hoff, wo der König sein wirdt, zuzuschicken; den die leutte sein flugs ihn der arbeit, und wen sie lange mitt ihrem abziehen zaudern und verweilen wolten, so möchte es allerley gedancken

(1) *Brouage*. Port de mer de la Saintonge.

1573. gebaren, auch woll die leutte selber vor den kopff stossen.
Septembre. Ich kan mich auch nicht gnugsam verwundern das von
E. G. ich kein schreiben, vermöge unser zu Frangkfort
gehabter abrede, bekommen; bitt derhalben nochmals
die bewuste sachen mit trewen fleisz und ernst zu fördern
und zu treiben, und mich derselben zustandt zu verster-
digen.

Zu Ewern kleynodiën habe ich einen gutten kaufman
gefunden, aber soviel ist nicht mögeliç gewesen heydes
Königes von Navarre Cantzler zu erhalten, das ehr sie
E. G. diener hatte wollen folgen lassen, ohne ahngese-
hen das wir ihn ligende grundt und boden, auch rentes
sur la ville darvor einzusetzen ahngebotten.

So E. G. wasz sie noch von Perlen und Edelgesteinen,
so was statlich, ahn den hoff mirh zuschicken will, so
will der Königh zu Polen einen kaufman geben. Ihre
Maj^t haben sich auch kegen mirh vernemen lassen wenn
etwas auszühndiges ahn dem silbergeschir und tapisse-
rien, sie wolten auch mitt E. G. darumb handlen.

Es verlanget meinen Hern gahr sehr das wir [kennen']
bescheidt von Graff Johan, E. G. Bruder, bekommen,
was ehr guttes mitt dem Bisschoff von Cöln (1) ihn der
bewusten sachen verricht: könnet ihr ihn Ewern Ertz-
feinde mit unserm gelde abstricken, so soll euch unser
beuttel aufstehen. Ich soltte E. G. shir² allen beyden
einen kleinen filtz geben, das ihr nicht fleisiger ihm her-
ein schreiben seidt. On se contente fort de la diligence
de Mons^r de Lumbrez, sinon que ses lettres demeurent
tousjours trois sepmaines avant qu'ils arrivent à Metz,

(1) Cöln. Voyez p. 193, 195.

¹ können. ² schier.

mais certainement ils servent infiniment à maintenir les 1573.
volontés; pourtant je le prie de vouloir continuer de Septembre.
mieux en mieulx. Je ne luy escri point présentement ,
m'assurant que vous luy feréz part du contenu de la
vostre, laquelle je vous supplie pour l'honneur de Dieu
de vouloir jeter au feu. Or veu que je suis présentement
à la court, Mons^r de Lombres peult bien adresser ses let-
tres tout droict à moy. Le Seigneur Frégouse est en Ita-
lie. Die von Genua stellen sich als woltten fromme leutte
ausz ihnen werden (1). Es stehet, Gott lob, ihn dissen
länden ahn allen örten fridtsam zuw. Ihn Langedoc-
quen haben sie das pacifications-edict noch nicht ahnge-
nommen, nemen aber doch nichts tetliches gegen einan-
der for. Ihre gesandten und deputirten werden zu Fon-
tainebleau gehörett werden, da itz der König ist. Verhoffe
Gott wirdt alle dinge zu einem glückseligen ende schic-
ken, Amen. Où est l'endroit, qu'après vous avoir
supplié de me faire promptement et particulièrement res-
ponce à tous les points contenus en ma lettre, je vous bai-
seray très humblement les mains et à Messieurs vos frères
pareillement, priant le Créateur, Monsieur, qu'il luy

(1) *fr. l. aus i. werden.* Il y avoit eu récemment des troubles à
Gènes, durant lesquels on avoit repoussé toute intervention Espa-
gnole. « Genuae inter veteres et novas ut vocant, nobilium familias
nescio quid est ortum dissidii; quod cum conaretur componere
Dux de Sessa Hispanus, qui forte tunc fuit in urbe, venit in
maximum vitae discrimen, fueruntque aliquot ex ejus ministris
interfecti. Genuenses hac re voluerunt testari se esse liberos,
nec velle ut Hispani constituent se arbitros controversiarum
quae in ipsorum Republica oriuntur. » *Languet, Ep. secr. I.*

1573. plaise vous donner en parfaicte santé, ce que vostre cuenr
ptembre. désire. De Paris, ce 29 de septembre 1573.

Vostre plus humble amy et très affectionné
serviteur à tout jamais,
CASPAR DE SCHONBER[CH].

A Monsieur, Monsieur le Conte
Ludowicq de Nassau et Catzenelenbogen.
En son absence à Mons^r le Conte Jehan.
Cito. Zu selbst eignen händenn.

* LETTRE CDXLII.

*Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de
Nassau. Mort de Tseraerts; siège d'Alkmaer; requête
au Roi.*

Messieurs mes frères. Je vous ay dernièrement escript
le xiiii jour du mois passé (1), espérant qu'aurez reçu mes
lettres et par icelles veu tout l'estat des affaires de parde-
çà jusques alors. Et depuis il ne m'est venu aucune lettre
vostre, ce qui me tient en peyne pour le continuel désir
où je suis d'entendre nouvelles tant de vostre bonne dis-
position et celle de Madame ma mère, Madame ma soeur,
et de tout la bonne compaignie, que des affaires de par-
delà, pour, selon voz bons advis, tant mieux pouvoir dres-
ser mes actions icy où les affaires, selon le temps présent,
sont, grâces à Dieu, en assez bon estat, et s'en iroyent sans

(1) xiiii j. du mois p. Voyez la Lettre 439.

doubte toujours méliorant, si je fusse quelque peu se- 1573.
couru et soubzlaigé de tant de peines et travaux qu'il Octobre.
me convient porter tout seul (1), perdant icy mesmes de
fois à aultre ceulx dont je pense tirer service et auxquels
je me pourroys aucunement reposer; ainsi que depuis
peu de temps est advenu en la personne du S^r Hierosme
de Tseraerts, lequel, pour tant mieulx asseurer ma ville
de S^e Geertruydenbergh, j'avois commis au Gouvernement
d'icelle, mais ce a esté à son grand malheur, d'autant
que le x^e jour après son entrée en la ditte ville, qui estoit
le xv^e jour du mois passé, s'estant illecq entre quelques
soldatz eslevé certaine commotion, poussez d'une furie
plus que brutale, l'ont fort misérablement tué, à mon
très grand regret, pour y avoir perdu ung gentilhomme
d'honneur et fidèl serviteur(2), quoy que plusieurs, ou par
envie ou par pure ignorance, taschent à le blasmer et luy
oster toute bonne renommée; mais je vous puis asseurer
que ses déportemens m'ont de tout temps assez monstre
le contraire. Depuis je voys' pourvoyant aux affaires de
la ditte ville le plus qu'il m'est possible, estant la fortiffi-
cation quasi du tout achevé, et ceulx de dedans bien déli-
bérez d'y attendre l'ennemy, si avant qu'il venoit à les ten-
ter, dont je ne puis encoires scavoir aucune certitude,
bien que à Breda et és environs il a force gens. Le princi-
pal camp est encoires devant la ville d'Alckmaer, à la-
quelle l'ennemy, après l'avoir battu bien furieusement, a
donné en trois endroits l'assault le xviii^e jour du mois

(1) *seul*. Voyez p. 197.

(2) *fidèl serviteur*. Voyez p. 203.

¹ vais (?)

1573. passé, et y fust reçu de si bonne sorte qu'après avoir duré Octobre. l'assault l'espace de trois à quatre heures, il a esté constraint de s'en retirer, laissant pour gaige bien mill hommes (1), la plus part Espaignolz naturelz, sur la place morts, sans tous les bleschez qui montent, à ce que l'on me mande, en plus grand nombre. Il a depuis encoires battu et se prépare à nouvel assault, mais le soldat n'y a voulu mordre, et selon les advis qui me viennent de tous costez, il est présentement pour se retirer et quicter la ville, s'il avoit moyen de désengager son artillerie, laquelle estant assise en lieu bas et aquatycque, est tellement par ces continuels pluyes enfoncée qu'il semble n'y avoir moyen de la pouvoir retirer; le temps nous fera veoir le succès. Toutes les aultres villes de Waterlandt sontaussi fort bien animées, et je faiz icy équiper quelques bateaulx pour leur secours, d'autant que l'ennemy, ayant faict passer aucunes navires siennes, a bien pensé s'emparer de la Zuyderzee, mais a tellement par les nostres esté rembarré, que j'espère il n'y fera aultre effort. Or de vous faire icy grande déduction du besoing qu'avons d'estre secourruz par quelque voye que ce soit, je le tiens superflux, d'autant que par vous-mesmes le pouvez assez considérer; seulement vous prieray que, s'il y at moyen de mettre en exécution aucune des entreprises que scavez et dont vous [ay] escript par mes dernières, qu'il se face le plus brief qu'il sera possible, et mesmes pendant que l'ennemy est encoires empesché aleurs': aussy seray très

(1) *mill hommes*. Les assiégés ne perdirent que 13 bourgeois et 24 soldats.

' ailleurs.

aise d'avoir plus souvent de voz nouvelles, et mesmes des 1573. affaires de pardelà, et si l'argent qui devoit venir de Octobre. France est à la main, ensamble les termes de la négociation du Seigneur de Lumbres. Suyvant que je vous escripvis par mes dittes dernières que je feroys en brieff publier certain escript (1) adressant au Roy, je vous en ay bien voulu envoyer quelques exemplaires cy-joints, par le contenu desquelles vous pourrez veoir nostre intention. Je vous prie le communiquer aux Seigneurs de pardelà, afin que tant mieulx ilz puissent cognoistre l'équité et justice de nostre cause, pendant que je le faiz icy translater en latyn; lequel achevé, je vous en enverray aussy quelques doubles, comme aussy d'ung aultre escript (2) adressé aux Estats du Pays-Bas, lequel s'imprime présentement. J'eusse bien voulu le faire translater en Alleman, si avant que nous eussions eu quelq'ung à cela propice³. Je vous prie me mander de quel goust il se trouvera par delà; aussy vous prie me mander le plus tost que vous pourrez, s'il y aura moyen de mectre en brief aucune de voz entreprises en effect, afin que selon cela je me puisse régler, et retenir ou casser partie de mes gens de guerre. Et me recommandant sur ce très affectueusement en voz bonnes grâces, je supplieray Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en parfaicte sancté; heu-

(1) *certain escript*. Voyez p. 195.

(2) *aultre escript*. Cet écrit en forme de Lettre, datée de Delft le 12 sept. (Bor. 459 — 464), et envoyée par les Etats de Hollande aux Etats-Généraux, étoit une exhortation à ceux-ci de ne plus alimenter les efforts du Duc d'Albe en lui accordant des subsides.

³ propre.

1573. reuse et longue vie. Escript à Delft, se second jour d'octobre. bre 1573.

Vostre¹ bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs, Messieurs les Contes
Jehan, Louys et Henry de Nassau,
mes bien bons frères,
à Dillenberch.

LETTRE CDXLIII.

*La Huguerye au Comte Louis de Nassau. Il l'exhorte
à avoir soin de sa personne.*

* * En 1588 la Huguerye étoit Conseiller principal du Duc
Jean-Casimir. *Mémoires de Dupl. Mornay*, I. 828.

Monseigneur. Ayant receu présentement une lettre
du S^r de Cormont le jeune, de telle importance pour
vostre regard que vous congnoistrés, je n'ay osé tarder
à la vous envoyer, affin que, selon l'advertissement des
gens de bien et qui vous sont très dévotz et affectionnez,
il vous plaise avoir ung soing extraordinaire de vostre
personne, laquelle je supplie ce bon Dieu qu'Il veuille
conserver pour Son service, et vous donner, Monsei-

¹ Vostre — service. *Autographe.*

gneur, en parfaicte santé, très heureuse et très longue vie. 1573.
A Siegen, ce xx^e jour d'octobre 1573. Octobre.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,
LA HUGUERYE.

A Monseigneur, Monseigneur
le Conte Loys de Nassau.

† LETTRE CDXLIV.

*Les Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau au Prince
d'Orange. Affaires d'Allemagne en rapport avec cel-
les des Pays-Bas.*

* * Cette Lettre, dont malheureusement plusieurs passages n'ont pu être déchiffrés, est relative à des affaires très importantes; d'abord à des entreprises sur Bergen op Zoom et Groningue; puis à une Ligue (*Graveneinigung*) qui, surtout aussi par les soins des Comtes de Nassau, s'étoit formée; à ce qu'il paroît, moins exclusivement en faveur des Pays-Bas, que contre la Maison d'Autriche en général. Non seulement des Electeurs, Princes, et Villes d'Allemagne, mais aussi les Rois de France et de Pologne, et surtout les Dissidents Polonois sembloient y vouloir prendre part.

Dathenus venoit d'arriver auprès du Prince. Ce prédicateur réformé, en s'élevant plus tard avec impétuosité contre toute tolérance envers le Papisme, et en s'opposant à toute négociation avec le Duc d'Anjou, traversa les desseins du Prince d'Orange, excita le mécontentement des Catholiques, dont il semble avoir méconnu les droits, hâta la défection des Provinces Wallonnes, et mérita, sous quelques rapports, plusieurs des reproches qu'on lui a prodigués. Néanmoins on n'auroit pas dû parler de lui,

1573. Wie es dieser ortt mitt unsz und allen sachen geschaf-
Octobre. fen, das werden E. G., unsers verhoffens, seithero aus
unsern schreiben von dem Bottelierer und *Dateno*,
haben verstanden.

Das E. G. wir so langsam schreiben, geschicht für-
wahr nicht ausz vergesz oder unachtsamkeit, sondern
von wegen vieles verveysens und manchfältiger geschelft,
der zuversicht und hofnung E. G. und die beträngten
armen Niederlande sollen desz mit der zeit nicht allein
gemäsz befinden, sondern solche mühe solle, geliebt's
Gott, dem algemeinen Vatterlandt zu nützs und from-
men gereichen, darzu der Almechtige Seine gnade und
seggen wolle verleyhen.

Die schwere last, sorg, mühe, arbeit, und gefahr, so
E. G. biszhero auf sich liegen gehatt und noch haben,
können wir und diejenige so von den sachen etwas wis-
zen, etlicher maszen erachten, ist aber sonsten gewis-
lich ungläublich; dieweil aber dieser handel nicht men-
schen, sondern Gottes werck und sach ist, darzu E. G.
sich nicht gedrunge, sondern Gott der Almechtige
darzu beruffen und als mit den haren herbey gezogen
hat, E. G. auch im werck und mit der that Gottes hilf,
gnade, und wunder scheinbarlich befinden, so haben E.
G. und wir alle Ime erstlich höchlich zu dancken, und
volgents Seiner vetterlichen hülffe, beystandts, schütz,
und schirms zu erfrewen und getrösten, unangesehen
wie beschwerlich und geferlich sich auch die sachenn
ahnlaszenn.

Den verlust mit Seras haben wir gantz ungerne vernom-
men; dieweil aber ohne den willen Gottes nichts, ja
alles den Seinen zum besten geschicht, mueszen und

sollen wir in deme und andern auch damit zufriden sein. 1573.
Gott der Herr kan bald andere erwecken, oder sonst mittel schicken darauf wir nicht gedenccken, wie wir dan biszhero, Gott lob, vielfältig erfahren. Octobre.

Was seithero E. G. schreibens sich zugetragen, wie es in Sanct-Gertrudenbergk geschaffen, ob des Herzogen von Alba volck vor Alckmar abgezogen, *item*, ob er zahn seinen schieffen abermals schaden gelietten, und denen von Ambsterdam soviel fruchtt genommen wie hierauszen gesagt wirdt, hoffen wir in kurtzen von E. G. berichtet zu werden; dan obwol wir teglichs hien und wieder umb zeitung und particulariteten von hohen- und niedern standts personen, so E. G. und der gantzen sachen wol gewogen, und sowol von den Bapstischen als Evangelischen seint, ahngelangt worden, so schreiben meine brueder und ich doch keine zeitunge von uns, es sey dan das die von E. G. oder derselben dhiener kommen; derwegen dan, vieler uhrsachen halben, nütz und gutt were, wie da E. L. die verordnung thun könnten, das uns allerhandt particulariteten zugeschrieben würden.

E. G. mögen's gewiszlich glauben und haben wir alle dem Almechtigen darumb zu dancken, das E. G. und die gantze sach je lenger je mehr gönder und beyfals bekommen und mehr dan sie glauben können; hoffe sie sollen's in kurtzen, geliebt's Gott, mit der thatt befinden; dan den leuthen beginnen nhunmehr die augen und hertzen etlicher maszen aufzugehen, und des gegentheils anschlege und untrew bekant zu werden, davon ich aber dismals, kürtze der.zeitt halben, nicht schreiben kan.

Soviel den secours und bewuste entreprinse betrifft,

1573. werden E. G. n̄meh̄r von der bekannten persohn allen
Octobre. bericht haben entfangen , nemlich *Dateno*.

Wir seint resolvirt alsbalt das geld , daruf man alle
stundt alhie hoffen und demselbigen albereit auch leut
und wagen entgegen geschickt , n̄hur ahnkumpt, das so
balt zur sachen mit Grönningen soll gethan, gewisser
tag und walstadt bestimmt, und das geld gespielt wer-
den , und wirdt mit bruder der nach solchen
ahn die orte ein zeitlangk sich begeben, und zuvor
nothwendige v̄sehung und bestellung thun, wie E. G.
hiervon, ob Gott will, die obgelmelte persohn n̄meh̄r
genucksam wirdt berichtet haben. begert das
uff dert mögen. [Phit] so E. G. hierzwischen
und nach der ahngezeigten ahnkunft sobald vol-
ssen gemacht werden, verschafft, und darzu 11 haupter,
damit eins das ander im fall der noth v̄sehen könnte,
geordnet, und denen die ziffer so wir brauchen auch
mit mitgeteilt würden, damit man, wan's vonnöthen,
zuschreiben könne meinung ist, die schlacht-
ordnung soll man uff Bergen op Zoom leichtlich können
von Scholbich', welches ein insel ist, bringen.

Wir haben aus Französischen schreiben (1), das das be-
wust geld auf diszmal alles mit einander ahn eiteln die-
ken pfenningen oder [testgu²] erlegt werden, seint derhal-
ben alle stunde ferner zeitung gewertig. Wir wollen
nachdenckens haben, ob irgents auff fr.³ m̄ntz noch
daran etwas weiters zu erhalten und zu gewinnen. E. G.
wollen hierinnen auch berathen sein.

(1) *Fr. schreiben.* Voyez la Lettre 441.

¹ Schouwen (?). ² caeus (?). ³ französische.

Von zeittungen weisz E. G. ich nichts sonderlichs zu 1573. schreiben, dan das dem Herzogen von Alba, den 6 und 7 Octobre. *hujus*, fünftzehen wagen, so mit pulver geladen, nicht weitli von Speyr im rauch ghen himmel geschicket worden (1). Es seint vorgestern noch etliche und dreisig thonnen zu Franckfurt ankommen, seint zwischen wegen etlich mahl ahngesprengt worden, ist aber nicht gelungen; hoffe es solle denselben nicht beszer als den andern ergehen. Wer es gethan und warumb es geschehen, haben E. G. hierneben zu sehen.

ist gestern zue ghen gezogen
lest ihme die sach, Gott lob, nhumehr ernstlich ahngelegen sein, wiewol es fürwahr, bis man's so fern bracht, viele mühe genommen. Der Almechtige wolte ferner gnade verleihen.

Bey dem Herzog von Sachsen und ist
[w]illens, nicht allein E. G. und sachen zu sollicitiren, sondern auch die election eines Römischen Königs, welche der Keyser gern auf seiner söhne einen bringen wolte, zu hindern. Es ist derenthalben ein zeit-

(1) *geschicket worden.* « De Hertog van Alba heeft eenige wagens met 50000 pond buspoeder geladen uit Duytsland ontboden, dewelke gekomen synde door des Palsgraven land, so heeft Hertog Hans Casimirus (die metten Prince van Orangien en Grave Lodewyk in verbond was) 't selve buskruit op een heide doen ontladen, en met een lopende vyer met eigender hand verbrand . . . Hy heeft bekent 't selve syn werk te wesen door een geschrift gegeven binnen Heidelberg, den 12 oct. . . om te beletten meerder bloedstortinge van vele onnoesle menschen. » *Bor*, 472^b. C'étoit apparemment l'Empereur qui avoit fait au Duc cet envoi : « Imperator mittit Albano magnam vim pulveris tormentarii. » *Languet, Epist. secr. L. 196.*

1573. langk hefftig practiciret und derhalben auch hart auff
Octobre. ein Reichstag gedrungen worden. Wir haben aber, Gott
lob, dermaszen, mit hülff des Almechtigen, darinnen gear-
beitet und hien und wieder underbauung gethan, das
verhoffentlich deren keines so balt ein vortgangk gewin-
nen soll.

zeuget diesen morgen Kölln der hof-
nung die sachen, vermittelst Götlicher gnaden, dahien
zu handeln das er sich nicht allein vom Herzog von Alba
absondern, sondern auch in ehestand begeben, Chur-
fürst bleiben, und zu unserer religion thun wolle (1); wie
dan davon E. G. von der oft ahngeregten persohn ver-
hoffentlich werden haben vernommen. Es laszen sich
die sachen gleichwol seltzam ahnsehen, wan man aber
die umbstende und gelegenheit ahnsihet, seint sie sogar
unmöglich nicht zu achten. Der Almechtige ist zu bitten
das Er gnade und segen wolle verleihen.

Es lest sich, Gott lob, unsere Graveneinigung gar
wohl ahn; dan nachdem wir in den vorigen durchzügen
unsz alhie nicht haben laszen abschrecken, hat es hien
und wieder nicht gering nachdencken verursacht, und
der sachen ein solch ahnsehen bracht das seithero nicht
allein etliche Gräffen, sondern auch Chur- und Fürsten,
beneben etlichen Städten und Edeleuthen, ja auch der
König in Franckreich und der Bruder, König von Polenn,
und sonderlich die religionsverwante in Pollen derwegen
mit unsz in handlung seint. *In summa*, wo wir das glück
nicht selber muthwillig ausschlagen und gar blindt sein

(1) *thun wolle*. L'Electeur de Cologne, qui en 1577 épousa
une Comtesse d'Artemberg (Tom. III. p. 443), n'accomplit pas les
autres parties de ce triple projet.

wollen, so können wir, wie man zu sagen pflegt, über 1573.
Gott nicht klagen. Der Almechtige gebe das wir unsz Octobre.
deszelben nhur recht gebrauchen.

helt sich wol und thut in warheit viel; wir
haben aber biszweilen den schaumhedt abthun, und gar
Teutsch reden, und hien und wieder grob seyn mueszen,
wie es dan noch nicht lang das mit Kayserlichen ge-
sandten von E. G. und der algemeinen sachen rundt ist
geredt worden.

Nach und [an]kunft, werden
E. G., geliebt's Gott, allerley vernehmen. Eile halben,
kan E. G. ich diszmals ferner nicht schreiben.

Wir seindt nhun etlichmal gewarnet worden aus
das man sich für Otto Plato soll hueten; wiewol ich's
nhun nicht wol glauben kan, so ist's doch auch nicht zu
verachten.

ist willig und urbietig, ja hat ein verlan-
gens und lusten dazu dasz er mit bruder möge mit
vortziehen, und sonderlich den handel in Friszland treiben
helffen, wan nhur das urlaub von seinem meister zu
erhalten; und ist man deszhalben in handlung.

Wan E. G. reysiger knechte bedürffen, begert Erich
wiederumb zu E. G. Es kommen teglichs viel guter leu-
the von hauptleuthen und allerley bevelchsleuthen, auch
sonsten Deutschen und Welschen Kriegsleuthen, begeren
vorschriften ahn E. G. Bitt derhalben E. G. wollen uns
wes wir hierinnen zu erhalten, laszen wiszen.

begert meiner, kan aber nicht wiszen war-
umb, halte es aber mehr vor ein gutt dan ein bösz zeichen.

Nachdem wir auch oftmals ahngelangt werden was

1573. für *conditiones pacis* fürzuschlagen, so könnten E. G., da
Octobre. derselben hierinnen irgend etwas bedenklichs vorfallen
würde, unsz desselben verstendigen, uns darnach haben
zu richten.

E. G. haben als derselbigen gehorsame thiener uns mit
allen trewen altzeit bereit und willig, und thu hiemit
demselben in Seinen gnedigen schütz und schirm, mit wünschung
aller glükseligen wolfarth, bevelen. *Datum* Dillenberck, am 22^{ten} Octobris A° 1573.

* LETTRE CDXLV.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Levée du siège d'Alkmaer; victoire navale sur le Zuiderzee; entreprise projetée sur Groningue.

* * Peu de temps avant la date de cette Lettre le Prince étoit
devenu membre de l'Eglise Réformée des Pays-Bas. Le 23 octobre
Bartholdus Wilhelmi, Ministre du St. Evangile résidant à Dordrecht,
écrit à l'Eglise de Londres : « Broeders, ick en hebbe U.
» L. niet konnen verbergen die genade die ons Godt bewesen heeft
» dat die Prince van Oranjen onse Godtsalige Stadthouder hem
» tot der gemeinte begeeven, het brood des Heeren metter gemeinte
» gebrooken, en hem de discipline onderworpen heeft,
» hetwelke niet klein te agten en is. » *Gerdes, Scrijn. Antiq. I. 2*
288. Apparemment il avoit différé cette profession publique, afin
de ménager les Princes Luthériens et surtout aussi l'Empereur.

Le siège d'Alkmaer fut levé le 8 octobre. Le 11 un combat
naval eut lieu sur le Zuiderzee: la flotte du Duc d'Albe fut complètement
défaite et le Comte de Bossu fait prisonnier, après avoir vaillamment combattu.

Messieurs mes frères. L'arrivée de Monsieur D'athenus 1573.
en ce lieu, qui estoit le 28^e jour de ce mois, m'a esté Octobre.
d'aautant plus agréable pour avoir eu ce bien d'entendre
de luy au vray vostre bonne disposition, ensamble de
Madame ma mère et de toute la famille, aussi pour avoir
ouy le discours si particulier que de vive voix il m'a faict
des affaires de pardelà et de tout ce que s'y passe, par
dessus ce que par vos dernières des 4^e et 5^e jours de ce
mesmes mois j'en avois apprins. Une chose m'a quelque
peu estonné, c'est qu'au temps du partement du dit D'A-
thenus avecq vous, n'aviez encoires receu mes lettres du
second jour (1) du présent, et depuis je vous ay encoires
escript le 11^e ensuyvant, et veulx espérer qu'aurez pré-
sentement receu l'une et l'autre despesche, et veu par icel-
les en quels termes nous estions jusques alors, et la
grâce qu'il a pleu au S^r nostre Dieu nous faire, tant au
regard de la retraicté des ennemis de la ville d'Alckmaer,
qu'en la prinse du Conte de Bossu. Or laissant d'en réité-
rer icy aucune chose, je vous diray que, comme je loue
et prise grandement vostre sollicitude et bonne vigilance
par laquelle ne cessez de travailler pour advancher la
cause commune, ainsi ne vous puis cèler l'entreprinse sur
Gruningen, comme l'avez projectée, me samble difficile et
dangereuse, voire quasi impossible, car vous n'y pourez
venir si avant avec telles forces, sans que ceulx de Gru-
ningen en soyent advertiz; et de donner l'escalade et faire
pontons devant la ville bien flancquée, ayant bons fossez,
estantz pourveue de bons harquebuziers, pouvez facile-
ment entendre quelle chose vous effectuerez, si ce n'est

(1) *second jour.* Voyez la Lettre 442.

1573. qu'avez bonne correspondance par dedans, dont toutes-
Octobre. fois D'Athenus n'a rien entendu. Quant aux batteaux pour
ayder à la ditte entreprise, ne vous scauroy assécurer
chose quelconque, non seulement à cause de la gellé qu'on
attend journallement et l'incertitude du vent, mais aussi
que les limites de la Frize à l'entour de er Diep
Groninge [dividu] et qu'il leurs sont muniz et gardez par
plusieurs , lesquelles pouroyent empescher, voire bat-
tre et défaire ceulx qui passeroient de soldatz par le Groe-
ninger-Diep par petits bateaux, dont pourroit sortir une
grande diminution de nostre réputation. Semblablement
la surprinse de Delfsiel sambleroit difficile, d'autant
que le lieu est naturellement et par artifice bien fort, et
davantaige médiocrement muni de bons soldats, si vous
n'avez artillerie de baterie. Mais on pourroit facilement,
saulff mellieur advis, sans perte du temps et des gens,
surprendre une ville joindant² de Delfsiel, nommée Ferne-
sum³, où on logeroit les soldatz commodément, et auroit-
on illec le mesme moyen de oster les vivres à l'ennemi
qu'on peut avoir à Delfsiel, d'autant qu'il y at fort bon
port. Si vous estimez cecy estre expédient, je prie qu'il
soit fait le plustost qu'il sera possible, vous asseurant
que ne faudray, si la sayson le permect, de vous envoyer
illec quelques bateaux bien muniz, tant pour le secours de
ceulx qui seront à la dicte ville, que pour garder les pas-
saiges. Touchant l'affaire de il me con-
tente assez bien; je prie Dieu vous donner grâce de la
pouvoir heureusement exécuter. Quant à [l'argent] venant
de France, encoires que je m'asseure bien qu'il pourroit
pardelà utilement estre employé, ci est-ce que pour affai-

¹ Groninger-, ou Hunse-, ou Soltkamper-Diep. ² près. ³ Farmson.

res urgentes je désire bien fort que par la voye de Bremen 1573.
me puisse estre envoyé la somme de vingt et cincq mil Octobre.
escuz le plus tost et seurement que faire ce pourra , dési-
rant aussi entendre le succès des affaires qui sont en train ,
dont D'Athenus m'a faict quelque ouverture. Quant aux
nouvelles de pardeçà, l'ennemy, comme par mes précé-
dentes je vous ay escript, s'estant retiré avecq grand honte
d'Alkmaer, et ayant depuis encoires eu telle escorne¹ sur
la Zuyderzee, afin qu'il ne samble point qu'il ne face rien,
a mis toutes ces forces à la Haye, tant pour retirer noz
forces qu'avons envoyé en Zeelande et Waterlandt, que
pour gaster le plat pays pardeçà; cependant ne cessons
de donner ordre à tout, tant que faire se peult. Je ne
veux aussi obmectre à respondre sommièrement à quel-
ques pointz de voz lettres et vous prier de ma part vou-
loir saluer² qu'aussi vouloir remercier très affec-
tionnement du grand bien qu'il luy a pleu nous faire, met-
tant le feu aux poudres (1) qu'on menoit à noz ennemis;
ce que non seulement moy, mais aussi tout le pays, luy
tenons à obligation pour le déservir par tous moiens pos-
sibles. Quant à la poursuite que faict et les [voledteurs]
pour avoir la paix, je le trouverois fort bon, mais je y
voys petite apparence. Si à l'endroit il servira
grandement à noz affaires au regard de la ratification des
estatz de Hollande pour les vingt trois mill florins prestez
par ; nous sommes après pour l'ob-
tenir. Si les dessins des maréchaux de France peuvent
réussir à bonne fin, je seray bien aise. Je ne puis si non

(1) poudres. Voyez p. 223.

¹ honte. ² sans doute le Duc Jean-Casimir.

1573. louer et priser grandement voz bonnes diligences et aussi
Octobre. remercier Dieu de ce que la Ligue (1) des Contes et Villes
est en si bon train. Et touchant que vous me demandez
si pourrez descouvrir ces entreprises à _____, je
le remet à vostre discrétion. Il me plaist fort que vous
avez si librement et particulièrement traicté avecq les
Députez de l'Empereur et du _____. Et faisant
ainsi fin à ceste, je vous présenteray mes très affectueuses
recommandations en vostres bonnes grâces, et supplieray
Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en parfaite-
santé, heureuse et longue vie. Escript à Delft, ce dernie
jour d'octobre 1573.

Vostre bien bon frère à vous faire service,
GUILLAUME DE NASSAU.

' Je vous prie voloir présenter mes humbles re-
commendations à Madame ma mère, Madame
ma soeur, ensemble à tous mes aultres soeurs et
beau-frères, avecque toute la compagnie.

A Messieurs, Messieurs les Contes
Jehan, Louys et Henry de Nassau,
mes bien bons frères.
Dillenberch.

Le 3 nov. le Prince, dans un billet autographe daté de Delft,
écrit au Comte Louis : « Le ministre Calabart m'ast fort requis
» vous voloir escrire ung mot affin qu'il vous plaise luy mander
» quelque responce absolute touchant l'affaire dont par trois ou

(1) *Ligue*. Voyez p. 224.

¹ *Alina* autographe.

« quatre fois il vous ast escript sans jammais pover avoir ung mot 1573.
« de responce. Je vous assure qu'il est en gran paine et ne scait Novembre,
« comme se gouverner ; parquoy vous prie luy voloir mander vos-
« tre intention. »

* LETTRE CDXLVI.

*Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Prise de
St. Aldegonde par les Espagnols.*

*. A la levée du siège d'Alkmaer succéda, le 30 oct., l'investissement de Leide; et la prise de Marnix à celle du Comte de Bossu. « De Prince was seer droevig om syn gevangenisse en schreef aan Sonoy dat hy den Grave van Bossu en den gevangen tot Hoorn sulk tractement soude doen als hy soude verhoren dat de Heere van Aldegonde gedaen werde, sulks dat hier door dese beter werd getracteert als hy mogelyk anders soude geweest hebben, door den groten haet die de Spangiaerden hem toedroegen. » *Bor*, 472^b. Viglius écrit : « Aldegunda est apud Principem ejus auctoritatis ut omnia pene ex ejus consilio faciat : crediturque author esse multorum famosorum libellorum qui proximis annis contra Ducem promulgati sunt, homo sectis haeresibusque totus immersus. » *Ep. ad Hopperum*, p. 778. — La position du Prince redevenoit critique. « De Spangiaerden, den Hage en de Schanse op Maeslandse-sluisse inhebbende, hebben hen also voort verspreid tot voor de poorten van Delft, Rotterdam, en Schiedam, sulks dat die Steden genoegsaem van den anderen gesloten waren, en men van de eene Stad totte andere niet en konde komen dan met seer groot perykel. » *Bor*, 474.

Monsieur mon frère. Depuis que je vous ay escript devant-hier, il est advenu que les ennemis s'estans mis plus avant au pays se sont hier après midy saisis du lieu ap-

1573. pellé Maeslandt-sluis où j'avois envoyé Mons^r de S^m Al-
ovembre. degonde avecq quelques compagnies, lesquelles sont
esté deffaictes, et le dit S^r de S^m Aldegonde avecq deux
capitaynes sont demeurez prisonniers, ainsy que l'on m'a
rapporté ce jourdhuy. Il me desplaist extrêmement du
désastre advenu, mesmes pour la personne du dit S^r de
S^m Aldegonde. J'ay prié à Mons^r D'Athenus, qui se part à
cest instant vers le lieu que vous scavez, vous en escripre
plus amplement, vous priant d'en user selon l'advis qu'il
vous en donnera. Surquoy n'estant ceste à aultre effect,
je vous présenteray mes très affectueuses recommanda-
tions en vostre bonne grâce, suppliant Dieu vous donner
en santé bonne et longue vie. Escript à Delft, ce cincquies-
me jour de novembre 1573.

Vostre^r bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur le Conte
Louys de Nassau, mon bien bon frère,
Dillenberch.

†^a LETTRE CDXLVII.

... à Louis de Nassau. Relative à diverses entreprises.

* * Peut-être ce correspondant anonyme est un Capitaine Fran-
çois, qui avoit participé à l'expédition de Mons. Il s'agit ici sur-
tout de levées pour l'entreprise du Comte Louis et des *compagnons*,
c'est-à-dire des fils de l'Electeur Palatin.

Monsieur. Nous avons eu nouvelles de nostre homme,

¹ Vostre — service. *Autographe.* ² Apparemment une copie.

qui me mande qu'ayant desfait l'armée du Duc qu'ilz 1573.
n'auront plus grande affaire de gens de guerre de ce costé ^{Novembre.}
là, s'assurant que Medebourg' ne le durera guères. Mais
il vous supplie très affectueusement que vous faciez
descendre le mellieure nombre d'arquebuziers que vous
pourrez tirer de Liège et Couloigne, où ilz peuvent aller
seurement, et promect oultre cela de payer ung demy
moys aux capitaines et soldatz pour aller jusques au
rendez-vous, où estant arrivé, le mois de paye commence-
ra à courir et tireront les soldatz la mesme soude qu'ilz
avoient dans Mons. Vous envoyerez prendre le rendez-
vous à Heydelberg. Pourtant je vous supplie de m'adver-
tyr en toute diligence ce que vous vous y délibérez de
faire, et quel nombre vous pensez pouvoir faire descen-
dre, et en quel temps, affin que j'y donne l'ordre requis
et nécessaire. Vostre compaignon de lict et moy en avons
parlé au saint que scavez, qui l'a pour agréable. Et au
cas que vous ne pensiez les pouvoir secourir du costé de
la terre, encore que se soit l'endroit le plus commode et
seur pour vous, et où ilz ont le plus à faire de telles
mouches à miel, ilz sont résoluz d'accepter les conditions
proposez pour le secours de la mer, à raison de quoy je
vous prie encores ung coup de me résoudre² de tout ce
que dessus, car les compaignons ne dorment pas, ayans
bruslé auprès de Spire deux cens milliers de pouldre que
l'Empereur envoyoit au Duc. Je crois et m'assure d'en-
tendre par le premier courier ung heureux succez de la
plus belle entreprinse (1) qui ce fect de dix ans en çà, dont

(1) *la plus belle entreprinse.* Probablement sur Anvers ou
Maestricht.

¹ Middelbourg. ² m'informe (?).

1573. je n'ose charger la présente. Et en cest endroit je me
novembre. recommanderay très affectueusement à voz bonnes grâces,
prient Dieu, Mons^r, vous donner ce que vostre coeur
désire. Ce 1x^{me} de novembre 1573.

Celuy qui parla à vous dans le lict.

LETTRE CDXLVIII.

*Winandt van Breyll aux Comtes Jean et Louis de Nassau.
Nouvelles diverses.*

* * * *W. van Breyll fut employé par le Prince et ses frères dans
beaucoup d'affaires qui exigeoient de la prudence, du courage, et
de la fidélité.*

Mes Seigneurs, à mon dernier retour j'ay mené Mon-
sieur Piere Dathene chez le docteur Souderman, auquel
avons parlé ensemble, lequel nous donnoit si bonne ad-
resse touchant quelques affaires, que Petrus Dathenus
en disoit que ce dont luy en parloit estoit à son Excell.
de valeur de quelque milliers de dalres; en oultre ay-je
fait aussi le devoir aux aultres affaires, mais jay ' n'ay bien
peu encor exécuté, à cause de mon mal de siebvre laquel-
le m'a tenu desjà ung bon temps.

Le bauwmeister est entièrement vostre et prest à vous
faire service. Les rystres de l'Evesque (1) ont leur congé
et s'en sont sans faulte partys. J'attans avec grand désir

(1) *l'Evesque.* Apparemment l'Archevêque de Cologne.

d'entendre ce que V. S^e auroient exécuté à l'endroit des af- 1573.
faires que scavez. Le Duc d'Alve s'en vient en Anvers. L'on Novembre.
parle de la venue de l'autre Gouverneur (1) à Bruxelles.
Il fait de rechief ung grand appareil des batteaux en An-
vers, pour secourir ceulx de ville de Middelbourg. Je ne
doubte pas que V. S^e ne soyent advertis de la défaicte de noz
ennemys. J'espère que ce mesme Seigneur Dieu des ba-
tailles nous en donnera encores Sa grâce. L'on parle
aussi icy de 21 à 24 enseignes des Albanistes, qui au-
roient prins la Haye en Hollande. Aussi, mes Seigneurs,
j'ay escript à mon parent, lequel autrefois estoit avec
moy à Siegen, duquel jay' n'ay que bonnes nouvelles,
ainsy qu'entendrez. J'ay, selon vostre commandement
(encores que l'argent est bien mal à recouvrir), fait tenir à
Monsieur de Lumbres (2) la somme de cent ryckstalers.
Monsieur de Rhumen m'a respondu qu'i ne voudroit
refuser chose quelconque à V. S. ; je ne doute que ne
vous ayt escryt. C'est l'endroit où me recommanderay
très humblement à la bonne grâce de V. S^e, priant nostre
Sauveur vous donner, mes Seign^{rs}, en santé, très heu-
reuse et longue vie. En haste de Vischenich, ce 12 de no-
vembre l'an 1573.

Vostre très obéissant à vous faire service,

WINANDT VAN BREYLL.

A mes Seig^{rs}, mes Seign^{rs} Jehan
et Louys, Contes de Nassaw, Cat-
zenelbogen, Dietz etc.

(1) *L'autre Gouverneur.* Requesens.

(2) *de Lumbres.* Voyez p. 205.

† LETTRE CDXLIX.

*Le Prince d'Orange à ses frères. Conditions de paix ;
nouvelles diverses.*

1573. Messieurs mes frères, le dessus est le *duplicata* de mes
novembre. lettres du dernier jour du mois passé, et depuis je vous ay
encores escript le cinq^m (1) du présent, sans aucun chiffre, le désastre advenu à Mons^r de S^e Aldegonde, qui a
esté prins le jour précédent des ennemys à Maesland-
Sluys, espérant que vous recevrez seurement mes deux
lettres susdittes. Deulx jours après, qui estoit le sixième
de ce dit mois, m'est venue la lettre de mon frère le Conte
Jehan du xxij^m du passé, et ne puis sinon remercier Dieu
et vous louer grandement des peines et bonnes diligences
que je voys incessamment vous prenez au bien et avan-
cement de ceste cause, et tiens pour certain que le Sei-
gneur Dieu, continuant Sa grâce envers nous, bénira vos
vertueuses actions. Je ne vous tiendray icy long propos
en responce de vostre susdite lettre, me remectant entiè-
rement à tout ce que vous trouverez estre bien fait ;
seulement vous diray que je suis avec bon désir d'en-
tendre ce que sera passé aux lieux où vous estes présen-
tement acheminez, ensemble de la volonté de l'Evesque
de Colongne, et l'acheminement de la Ligue des Contes,
et quelz Princes et villes se joindront à eulx. Si Gembl et
Roschuysen¹ et ses semblables se vouloient entremettre
de noz affaires, je le trouveray bon et me sera accroisse-
ment de plaisir, vous priant diligenter l'entreprinse aul-

(1) cinq^m. Voyez la Lettre 446.

¹ Rolshausen (?).

at qu'il vous sera possible, pour les raisons que je vous 1573.
escript, comme aussy a fait D'athenus; mandez moy Novembre.
jour que le voudrez effectuer, affin que je vous puisse
sourir de quelques bateaulx. — Quant aux conditions de
ix que nous voudrions mettre en avant, je vous en ay
ltrefois escript et n'en scauroys encore présentement
oposer autres, sinon que, retirant les Espagnolz et
ltres estrangers hors du pays, l'on nous accorde libre
ercice de la parole de Dieu selon Son commendement,
ec restitution des droictz, privilèges et anciennes liber-
z du pais, pour ainsy faire vivre les subjects de sa
aj^{te} soubz l'entière obéissance d'icelle. Je ne voys aul-
ne apparence que les ennemys y veuillent encores en-
ndre, estans toutes leurs actions et desseings bien esloi-
rez de là, suyvant ce que je vous ay escript par mes dittes
rnières lettres que l'ennemy s'estoit venu planter à la
aye. Il s'est de mesmes emparé de la plus part du plat
ais de ce cartier, sans que j'aye moyen de le rembarrer
our le peu de forces qui me restent, ayant en Zélande
e troys à quatre mil hommes, et quelques vingt-huict
nseignes au Waterland. Et toutesfois, quelques prati-
ues que les dits ennemys desseignent, nous espérons
voyr partout mys tel ordre qu'ilz ne se pourront préva-
oir d'aucune ville, estans, grâces à Dieu, celles de ces
artiers toutes délibérées et animées aultant que jamais,
t fort bien pourveues de vivres et munitions, bien que
longue guerre, les continuelles garnisons, et le peu
argent que nous avons, les mectent quelque fois en
rande peine. Mons^r de S^e Aldegonde a esté mené à la
aye, et est prisonnier du S^r Julian Roméro, Maître de
amp, duquel il se loue assez pour le gratieux traicte-

1573. ment qu'il en reçoit. Le dit Romero m'a escript trois ou
Novembre. quatre fois des lettres plaines de courtoisies et honestes
offres, ausquelles luy ay respondu en pareilz termes. Je
m'efforceray pour la délivrance du dit S^r de S^{re} Aldegonde
en tout ce que sera possible. Vous pourrez user des mes-
mes chiffres, comme avez faict du passé, ainsy que je
eroy que D'Athenus vous en a escrit, car ceulx que pen-
sions estre perdu sont recouvertz, et n'a Aldegonde eu
aucuns chiffres près de luy au temps de son empris-
nement. Il faut que je retourne encores une fois à vous
parler du poinct de la paix. [Jaçoit¹] que les ennemys, vous
voyans sur pied, la mectront plus chaudement en avant,
encores qu'ilz n'en ayent aucune volonté, comme je m'en
apperçoy icy de plus en plus; c'est toutesfois seulement
pour vous endormir et cependant à mellieur loisir se for-
tifier et prévaloir de vous et de nous. A quoy ayez tous-
jours l'œil au guet, de tant plus que cognoissez l'incon-
stance de ceulx ausquelz vous avez affaire, et ne laissez à
poursuivre voz entreprises le plus vivement que pour-
rez. Je vous envoie jointement ceste-cy le double d'une
lettre escripte par les ennemys aux habitans de la ville de
Schiedam, par laquelle vous pourrez voir par quelles
pratiques ils taschent de divertir les habitans de ce pais
de ceste tant juste cause. Vous priant, à ce regard, me
mander par le premier au vray s'il y a apparence que
vous puissiez faire quelque chose de bien brief, me trou-
vant assailly de tant de labeurs qu'il m'est impossible de
porter ceste charge et faix plus longtemps; aussy se re-
froidist un chacun de plus en plus. Qui sera l'endroit etc.
De Delft, ce xiiii de Novembre 1573.

¹ encore ou, ce qui nous semble plus probable. Je crois.

* LETTRE CDL.

*Le Prince d'Orange au Seigneur de Lumbres. Prise du
Seigneur de St. Aldegonde.*

Monsieur de Lumbres. Depuis mes dernières n'y est ^{1573.}
survenu chose qu'importe d'en faire mention aultre que ^{Novembre.}
depuis quelque jours en ça les ennemis ne sachant que
on oultre entreprendre, se sont avec quelques enseignes
de gens de pied et quelques cornettes de cheval entrez
plus avant icy dans pays, tenant leur principal siège à la
Haye, en intention, comme présumons, de fourager et
gaster le plat pays. Et espérant faire garder le Maeslant-
Sluis, j'avois envoyé Monsieur de Saint-Aldegonde pour
la fortifier, mais avant que les ouvraiges ont esté en def-
fence, l'ennemy, conduit par les paysans d'un autre
chemin qu'on les attendoit, l'ont enfoncé, où, à mon
très grand regret, le dit S^r de S^t Aldegonde, qui aultre-
ment se monstroit vaillant, mais ayant esté délaissé de ses
soldatz, a esté prins avec autres, et mené à la Haye.
Néanmoins j'espère, si plait à Dieu, le retirer, soit par
eschange d'aucuns de ceulx qu'avons prisonnier, ou bien
par ranchon que autrement, selon que je trouveray con-
venir.

D'autre part, en tant que les chemins sont mal asseurez
et que par fois les lettres sont interceptés, dont nous
pourroit venir et à la cause grandz inconveniens, je suis
marry que par là m'est osté le moyen de tenir avec vous
correspondence des affaires si souvent que je voudrois
bien. Et afin toutesfois que pour cela les choses ne

1573. soient arriérées, et vous estant si près de Messieurs mes
ovembre. frères, ausquelz je me suis du tout remis, vous prie de
traicter toutes choses avec eulx si librement et franche-
ment que vous feriez avecq moy. Et cependant, quant
vous trouverez quelque opportunité seure, j'entendray
toujours volontiers de voz nouvelles, jointement de la
disposition des affaires. Je vous ay ces jours passez fait
escripre par Bruyninck que la levée qu'on dit se faire
par delà par Glissenberger, ce fait à mon descheu¹ et sans
aucune charge mienne, ce que je vous ay bien voulu re-
freschir affin qu'en puissiez désabuser ung chacun. Et
n'ayant [à] vous escripre autre chose, prieray Dieu vous,
Monsieur de Lumbres, maintenir à toujours en Sa sainte
protection et sauvegarde. Delft, ce XIII de novembre
1573.

Vostre bien bon amy à vous faire plaisir,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur, Monsieur de Lumbres,
mon bien bon amy,
à Couloingne.



† LETTRE CDLI.

*Le Prince d'Orange à ses frères. Relative à diverses en-
treprises, particulièrement celles contre Groningue et
Maestricht.*

Messieurs mes frères. Le xiiij^{me} jour de ce moys, j^e

¹ insu.

vous ay envoyé le double de mes lettres du dernier du 1573. passé (1), et à icelluy adjousté toutes les occurences de Novembre deçà jusques alors, desquelles je vous envoie le *duplicata* jointement ceste-cy, si peult estre (que je ne veux toutesfois espérer) mes précédentes eussent eu rencontre en chemyn. Depuis il ne nous est survenu aultre chose qui mérite d'estre escript. Les ennemys se tiennent fort coys, tant à la Haye que és aultres lieux de ce cartier, de sorte que ne pouvons encores comprendre leurs desseings. Et cependant ilz ne délaissent à ruiner et destruire tout le plat-pays, sans toutesfoys qu'ilz ayent par là jusques icy peu altérer les bons courages des villes et habitans d'icelles. Sur ce que par mes précédentes je vous ay escript de la ville de Fernesum en Frize, j'ay esté depuis adverty que c'est le lieu le plus commode et propice à voz desseings qui se pourroit trouver: comme c'est une place ouverte, facilement et sans perte de gens la pourriez occuper, et avec peu de moyens fortifier. Aussi que tout passage y sera couppé à l'ennemy pour ce cartier là, et vous serviroit de tant plus si d'un chemyn vous pouviez emparer du Camdin, où pour le présent il y a plus de deulx mil last de bled venuz d'Embden et aultres lieux, au moyen desquels noz ennemys sont nourriz et fortifiez. Je vous prie d'y penser de près et regarder combien ce fait nous importe, pource qu'il semble que les ennemys sont délibéré d'assiéger ceste ville de Delft, et que par là me seroit osté le moyen de tenir plus aulcune corespondance avec vous, ny aussy avec les aultres villes. Parquoy je vous prie, si tost que vous entendrez qu'elle

(1) *d. du passé.* La Lettre 446.

1573. soit assiégée, d'escripre en diligence à toutes les aultres
Novembre. villes de par deçà qu'elles ayent bon courage et que
vous ne fauldréz au plustost venir à leur secours. Je
scay bien que plusieurs trouveront assez estrange si je
me laisse enserrer icy dedans; mays, tant pour garder
mon honneur que pour ne décourager le peuple icy
que ailleurs, a esté trouvé bon que je ne bouge d'icy
dedans. Je vous recommande aussy le faict de la paix,
mays que pour cela vous ne laissiez voz entreprinzes,
car vous cognoissez les ruses des ennemys. Prenez aussy
toujours bien garde de quel pied l'Evesque de Colongne
marche; surquoy n'estant ceste à aultre effect, je vous
présenteray etc. De Delft, ce xvij^{me} de novembre 1573.

Depuis ce que dessus, m'est venue vostre lettre du
vij^{me} jour de ce moys, et ayant veu toutes les particulari-
tez d'icelle, je ne puis sinon me resjouyr et vous remer-
cier grandement de si bonne vigilance, ensemble des
grandz debvoirs et offices que continuellement vous faic-
tes au bien de ceste cause, qui me faict fermement croire
que le S^r Dieu bénira voz actions et labeurs. Or pour
cependant respondre à vostre susditte lettre: en premier
lieu, quant à voz entreprinzes, je me remects à ce que je
vous en ay dict cy-dessus, ensemble à ce que vous aurez
veu par quelques aultres miennes précédentes; bien que
quand à l'assistance des bateaulx par vous demandez
pour l'entreprinse de Grunynghen, estant adverty du
jour que vous vouldriez exécuter le faict, vous serez
seurement servy des dits bateaulx, si les gelées et vents
contraires n'y donnent empeschement, car vous savez
qu'en ces quartiers là il convient du tout se reigler

selon le temps et les ventz, et sans cela je me doute 1573.
grandement que vous pourrez bien mal venir jusques à Novembre.
Grunynguen sans estre apperceu. Qui seroit cause que, si
n'aviez bonne et forte correspondance par dedans, vous
ne pourriez rien effectuer, comme aussy vous ne pour-
riez faire si par la susditte contrariété des ventz et gelées
les bateaulx et harquebuziers que je voudrois vous
envoyer, fussent empeschez de passer, et en ce cas vous
auriez fait telle levée et despence en vain. Je serois
encores d'opinion qu'eussiez tenté premièrement de vous
emparer de Fernesum et du Camdin, à l'entreprinse des-
quelles vous auriez encores assez de peine, et quand
bien elles seroient par vous occupées, il ne me semble
toutesfois que l'ennemy voudra pour cela retirer ses
forces de ces cartiers icy, si vous ne menez avec vous
bonne et puissante armée, laquelle luy pourroit faire
crainte qu'elle passeroit plus avant en país. Et cependant
je vous prie que hastiez voz affaires, pour animer quel-
que peu le peuple de deçà, qui s'en va du tout découra-
gé. Et estant adverty du temps que voudrés commencer,
je ne faudray vous envoyer tout secours possible et de
gens et de bateaux, selon que la saison le permectra. Si
vostre entreprinse de Maestricht se pouvoit mectre à chef,
elle nous apporteroit plus de fruit, mesmement quand
vous seriez accompagné de quelques deulx ou troys
mil harquebuziers François. Et en ce cas ayant quelque
assurance ou apparence qu'elle pourroit réussir, je serois
d'opinion que, délaissant toutes aultres entreprises,
vous feussiez attaché à celle de Maestricht: car, encores
qu'elle soit peu forte et sans bon nombre de gens mal
tenable, il y a toutesfois ung bien, c'est que le Duc d'Al-

1573. be ne la pourroit assiéger d'icy à troys ou quatre moys,
Novembre. n'ayant au plus hault de dix ou douze mil hommes dedans le pais, que à ce regard pour assiéger Maestricht, n'osera jamais laisser les aultres villes despourveues et le cartier de deçà, pourquoy il luy faudra faire nouvelle armée, estant besoing d'avoir deulx camps pour assiéger Maestricht, et vous laisse à penser combien de temps s'écouleroit en cela. La prinse de Maestricht nous apporteroit encores ce bien, c'est que je tiens fermement que Maestricht feroit révolter toutes les aultres villes du pais, de tant plus que empescheriez aux ennemys la Meuse, dont à présent ilz tirent tant de commoditez, comme scavez. En oultre, ayant Maestricht, avez la conté de Mariembourg¹ et la duché de Limborch, avec tant de beau pais et villages, à vostre commendement; et pourra vostre cavallerie journellement saulter et courir jusques aux portes d'Anyers, Breda, Bruxelles, et aultres. En quoy ilz auront tant moins d'empeschement, que je suis bien asseuré que le Duc d'Albe n'a au plus hault de mil ou douze cens chevaux. Vous pourrez aussy de là avoir meilleure correspondance avec la France que par Frize. Qui faict que, pour les raisons susdittes et plusieurs aultres qui viennent icy en considération, je suis d'avis comme dessus que, remectant les entreprises de Frize et de Grunynghen jusques au moys de mars, vous employez tous moyens à exécuter celle de Maestricht, et ce en toute diligence, devant que je soys icy du tout enserré et environné, et que par là les courages ne se refroidissent d'avantage de tous costez, comme encores sans cela ilz ne font que trop. Sur les aultres poincts de vostre ditte

¹ Probablement une erreur de nom, au lieu de Fauquemont.

lettre, je ne vous diray aultre chose sinon que je trouve 1573.
le tout fort bien, et remercyé Dieu de ce qu'il Luy plaist Novembre.
illuminer les coeurs de ceux que vous me dictes par delà,
espérant que par voz bonnes remonstrances ilz continueront
tousjours en mesme volonté. Je seray bien aise d'estre
adverty de temps à aultre de tout le succès, mays regardez
de ne vous y fier que bien à poinct, mesmes à l'Evesque de
Colongne, et s'il en a quelque volonté, que se soit de bref,
d'aultant que toutes longueurs en semblables affaires sont
périlleuses et plaines de soupçons. Vous priant de mesmes
de remonstrer vivement aux Seigneurs de par delà, qu'ilz ne
se laissent destourner pour quelque paix ou accord simulé
que noz ennemiz pourroient mettre en avant, n'estans leurs
volontez encores telles, ainsy que toutes leurs actions en
font assez de foy. Jay esté bien aise de veoir que l'argent de
France est venu si avant; et au regard des vingt cinq mil
escuz qui me doivent estre consignez à Bremen, vous regarderez
que ce soit le plus secrètement que faire se pourra, pour le
danger que scavez qu'il y a que noz reistres l'apperçoivent.
— Des bateaux d'Anvers sont sortiz et ont fait voile lundy
dernier vers Zélande, où nous attendons une cruelle bataille.
De ce qu'on me mandera du succès, serez adverty par le
premier. Le S^r Dieu face le tout réussir à Sa gloire et au
soulagement de Son pauvre peuple. Vous ayant escript les
pointcs jusques icy contenuz, et pensant tousjours à quelque
bon expédient et remède pour, Dieu aydant, mettre fin une
fois à ceste guerre et aux misères et calamitez que de plus en
plus elle tire après soy, je trouve à mon jugement que,
délaissant toutes entreprinses aultres, vous devez employer
tous sens et moyens à mettre au

1573. **Novembre.** plustost à exécution celle de Maestricht, laquelle entre toutes celles qui se peuvent présenter aujourd'hui, à la trouve pour tant de raisons mesmes dessus alléguées plus convenable et duisante au bien de noz affaires; comme toutesfoys l'issue en est entre les mains de Dieu ne saichantz s'il luy plaira y donner Sa grâce, il me semble qu'il s'en presenteroit par deçà qui ne seroit de moindre importance que celle de Maestricht. Vous scavez que les ennemys depuis la levée de leur siège de devant la ville d'Alkmar, se sont jectés icy bien avant en pais et, à ce que je me puis appercevoir, ne font encores estat de s'en retirer en bref, si par famine et nécessité de toutes choses, ou par force n'y sont contrainctz, ains espient, selon que je puis conjecturer, quelques occasions ou pour surprendre villes ou aultrement nous matter' par longueur. Pour à cela obvier et rompre ses desseins, je suis bien d'avis, venant vostre entreprinse de Maestricht à faillir (que Dieu ne veuille), vous regardiez de passer la Meuse à Stochen, ou là entour où vous verrez le plus propice, descendant droict vers ma ville de S. Gertrudeberch, et illec embarquer tous voz gens, tirant ainsy droict vers icy où nous résouldrions ce que seroit à faire, pour nous en aller avec tous noz gens camper entre Haerlem et Leyden, affin d'enserrer l'ennemy au milieu des lieux circonvoisins où il est à présent. Ce que ne pourra faillir, en cas qu'il ne se retire. Et si oyant le bruict de vous il se vouloit partir, il n'a aultre lieu que Haerlem, où il n'aura vivres que pour cinq ou six jours, de sorte qu'avec l'ayde de Dieu, si nous sommes les plus forts en campagne, l'ennemy sera contrainct de combat-

¹ fatiguer, sonmettre.

tre à son grand désavantage et avec peu de forces, telle- 1573.
ment que, ou il seroit battu, ou forcé de quicter et aban- Novembre.
donner ce país. Or pour dire les forces que, à mon advis,
vous debvriez avoir pour bien dresser ceste entreprinse
et pour estre des plus fortz en campagne, je trouve que
debvriez estre accompagné de deulx mil, ou deulx mil
cinq cens reistres sans chariotz, et seroit bon, si l'on pou-
voit, de réduire les cornettes de la ditte cavalerie jusques
à cent ou cent cinquante chevaux pour chacune cornet-
te, tant pour monstrier bon nombre de cornettes, que
pôur selon les occurences s'en servir plus commodément.
Il seroit bon aussy que l'infanterie feust composée de six
ou sept mil piétons, et du plus de François et Walons
harquebuziers que pôurriez avoir entre les dits piétons,
seroit le meilleur, et la reste picquiers Alemans, qui ne
feussent accompagnés d'aucunes femmes, ou du moins si
peu qu'il seroit possible, pour les grandz désordres que
par icelles adviennent ordinairement. Et estant ceste en-
treprinse diligentée et dressée avec bonne providence et
discretion, je tiens pour tout certain que ce seroit l'unique
moyen pour en bref faire fin à ceste guerre, et chasser
ces diables d'Espagnolz devant que le Duc d'Albe soit
prest de dresser nouvelle armée pour les secourir, et
aussy devant que par la longue continuation de ceste
guerre le peuple ne se révolte par deçà, comme il en don-
ne de grandz indices, tant par la sollicitation des enne-
mys qui leur proposent des pardons et aultrez partiz
(comme journallement par lettres qu'on m'apporte, j'en
ay la teste rompue), que aussy pour despens et foules que
de plus en plus il seuffre¹. Et quand vous nous auriez icy

¹ souffre.

1573. assisté, pourriez reprendre la route de Brabant, pour
Novembre. illec endommager l'ennemy, brusler, et faire du pis qu'on
pourroit. Car, pour venir depuis la Meuse jusques à
S^r Gertruidenberch, vous avez grand chemin et large,
sans rivières ny eaues d'importance qui vous puissent in-
commoder, ainsy que pourrez voir en la carte. Parquoy,
en cas que feussiez délibéré de faire ce voyage, me pour-
rez advertir de bonne heure, affin que au dit S^r Gertrui-
denberch je vous face en temps tenir prestz bateaux et
vivres pour vous et les vostres. Le plus secrètement et
le plus à l'improviste que vous scauriez faire ceste entre-
prinse, seroit le meilleur. Ce que me semble vous pour-
riez bien faire par le moyen de l'Evesque de Liège (1), s'il
vouloit entendre à ce que m'avez mandé par Dathenus.
Je vous prie ne retarder les messagers, ains me donner au
plustost responce, comme voyez que les affaires le requiè-
rent. Et sur ce faisant fin etc. De Delft, ce xx^e novembre
1573.

* LETTRE CDLII.

*Le Prince d'Orange au Seigneur de Lumbres. Il le prie
de se régler d'après les instructions qu'il recevra des
Comtes de Nassau ses frères.*

Monsieur de Lumbres. Depuis mes dernières du xiiij^e

(1) *Ev. de Liège.* G. de Groesbeck, Evêque et Prince de Liège, affectoit une espèce de neutralité. Il « repoussoit les Espagnols et » les confédérés, qui, selon qu'ils étoient pressés les uns par les » autres, refoulaient sur le pays Liégeois. » *Art de vérifier les dates.* IV. 246.

jour (1) de ce mois, me sont venues deux lettres vostres, 1573. l'une du 26^e du passé et la seconde du 10^e du présent. Je Novembre, vois le soing que vous avez au bien de ceste cause, conjointement voz bonnes diligences à me donner si particulier advis des occurences qui vous viennent; vous en remerciant d'une bonne volonté, avecq assurance que je tiendray toujours à plaisir et service bien agréable si vous continuez la mesme trace, comme je me confie que le ferez, oires que n'en soiez icy admonestez. Je vous ay escript par ma précédente que, d'aautant que je suis si esloigné de vous, vous pourrez pour mellieure accélération de tous affaires et aussy pour plus grande seureté, traicter de toutes choses avecq Messieurs mes frères; et je vous en prie aultre fois par ceste et aussi, si l'occasion s'offre, que, à la requeste de mon frère le Conte Louys, vous veuillez aller en France. Vous m'y ferez aautant de service que si c'estoit par ma charge propre; me remectant du tout à ce que à la requisition de mon dit frère vous besoignerez par delà, bien asseuré que n'espargnerez aulcun bon office qui puisse servir à l'avancement des affaires communes. Je suis esté bien aise qu'àvez désabuzé ceulx des églises de par delà des bourdes que leur a faict entendre Zacharias van Glissenberger, et ne scay d'où luy est prins telle hardiesse, si ce n'est qu'il se sert d'une vielle commission mienne, par laquelle je l'aurois pendant le siège de Haerlem estably couronel de cinq enseignes, à l'instance de feu Mons^r de Batenburch, laquelle commission a depuis esté cassée. Des nouvelles n'avons icy aultres, seulement que l'ennemy demeure en-

(1) XIII^e jour. La Lettre 450.

1573. coires és environs d'icy, ruinant le plat país, mais j'es-
levembre. père qu'il ne nous pourra prévaloir d'aucune place d'im-
portance. Et sur ce n'estant ceste à aultre effect, je sup-
plieray Dieu vous donner, Mons^r de Lumbres, en bonne
santé, heureuse et longue vie. Escript à Delft, ce xij.
jour de novembre 1573.

Vostre bien bon amy à vous faire plaisir et service,
GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur Mons^r de
Lumbres, mon bien bon amy,
à Couloisgue.

† LETTRE CDLIII.

*Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Levée de
Gleissenberger; l'ennemi affecte de vouloir la pais.*

Monsieur mon frère. Je vous ay hier redépesché celluy
qui m'a icy délivré voz dernieres lettres du vij^e jour de ce
moys et porte une lettre mienne datée en partie le xvij^e et
en partie le xx^e jour de ce mesme mois, de laquelle le
double vat jointement ceste, et n'estant survenu matière
plus digne, je n'y adjousteray icy aultre chose, bien
que je vous diray comme passé quelques jours l'on avoit
faict par delà bruyct de certaine levée que Zacharias van
Gleissenberch faisoit par delà par ma commission, ainsi
qu'il se vantoit, et que depuis le Conte de Culenburch me
l'a confirmé par une lettre sienne, m'envoyent jointe-

¹ *Duplicata.*

ment celle que le dit Gleissenberch luy avoit escript sur ce point. Je suis esté bien fort esbahy dont luy est procédé telle hardiesse, n'ayant le dit Gleisenberch à son partement de ce pays eu aulcune charge de moy pour lever gens, ny faire aultre chose du monde pour le service de ce pays ou du mien. Bien est vray que durant le siège devant la ville de Haerlem, j'avois, à l'instance de feu Monsieur de Batenburch, donné au dit Gleissenberch une commission de coronelle de cinq ensienes¹ de piétons, qui lors estoient desjà levez et avecq noz aultres gens de guerre en nostre camp à Sassen², mais a la ditte commission depuismesmes [d'icelle] mois de juillet dernier esté cassée, de sorte qu'il ne peult aucunement se prévailloir d'ycelle en ceste saison et aux lieux où il est. Parquoy comme par deux ou troys foyes, j'en ay desjà escript à Mons^r de Lumbres, il sera bon de désabuzer ung chascun de ce que au contraire le dict Gleissenberg porroit avoir fait entendre³ d'autant que je crains que cela donnera quelque empeschement à voz affaires et entreprises. — Les ennemis samblent de rechef mettre la paix en avant, et m'en escripvent et font escripvre par autres, ne procédans plus si rudement qu'ilz n'ont fait du passé, et toutesfois point encores de tel pied qu'il seroit à désirer [Le Conte Palatin doit bien] regarder, le tout ne le font que pour nous tromper et endormir, et cependant d'y fortifier d'autre costé la meilleur [à loisir] et nous prendre peultestre au dépourveu. Ce que j'ay bien voulu vous toucher par ce seul mot, affin que, sil vous en vient par delà quelque bruiet, scaischez comment vous rigler, et pour cela ne délaissez à poursuivre voz entreprises le plus tost et

¹ enseignes. ² Sassenheim. ³ Plusieurs mots indéchiffrables.

1573. **vivement que pourrez , sans aucunement reculer ou des-**
vembre. tourner, ny ces autres Seigneurs par delà, jusques à ce que
vous en ayez autre advis de moy. Je vous renvoye le
porteur de ceste , Hans , vostre sommelier , et ne luy im-
puterez à nonchalance s'il a tardé plus long temps que
son congé ne portoit , d'aautant que je l'ay retenu tout à
propos , estimant avoir plustost à voir quelque succès de
affaires de la Zeelande et aultres , pour vous mander
toute certitude par luy ; mais jusques oires ne m'est venu
aultre chose que ce que mes précédentes contiennent.
Je vous prie l'avoir tousjours pour recommandé , car
vous scavez comme cy-devant il m'a aussy bonne espace
servi avecq toute fidélité ; surquoy n'estant ceste à aultre
effect , je présenteray icy mes très affectionnées recom-
mandacions en vostre bonne grâce , et suppliray Dieu
vous donner , Monsieur mon frère , en parfaite santé
heureuse et longue vie. Escript à Delft , ce xxij^e jour de
novembre 1573.

Vostre bien bon frère à vous faire service ,
GUILLAUME DE NASSAU.

† **LETTRE CDLIV.**

*Louis de Boysot au Prince d'Orange. Sur la prise
de Reimerswael.*

* * *L. de Boysot* Gentilhomme Bruxellois (voyez Tom. II. p. 60)
avoit échappé non sans peine au massacre de la St. Barthélemy.
« Hy was in de Massacre van Parys gevanghen geleyt, daer langhe
» gelegen hebbende , geraeckte door eenige Monnikken tot verlos-

» singe. » *V. Meteren*, 82^c. Après la mort de Bouwen Ewoutsz. 1573. il étoit devenu Amiral de Zélande ; on lui devoit la prise de Rammekens. Son frère *Charles* étoit Gouverneur de Flessingue.

Monseigneur.

Ayant hier, selon que ce mesme jour avois escript à vostre Excell^{ce}, fait aultrefois semondys¹ par Mons^r de Neufvilles les ennemis qu'estoyent dedens Romerswaele, sommes à la parfin, après plusieurs altercations, venuz à composer suivant les article icy jointz: l'occasion qu'on leur a fait ung party tant honorable, furent les advertissement que je eulx des desseings des ennemys, lesquels avoyent troys enseignes de pionniers à Ter Tolen, tant pour fortifier le dit lieu, que pour faire ung bouwert à Venusdam, quel est à l'opposite de Romerswale et ung fort à l'opposite van het Lodycksegat², que est ung passage bien estroit pour les navires. Aussy estois certainement adverty que l'ennemy tâcheroit par tous moyens possibles de les secourir, et par les bourgeois mesmes scavois qu'ilz n'auroyent si tost faulte de vivres, et n'y avoit ordre de les avoyr par assault sans grande perte de noz gens, ce que eust mis la peur au ventre de noz soldatz et matelotz, principalement s'ilz eussent estez respoussez comme je crois qu'ilz eussent estez, considéré les gens qu'il y avoit, et les retranchemens qu'ils avoient faicts. Après que les ennemis furent mis par barquettes de l'aultre costé de l'eau à Venusdam et les ostages renduz, le tout sans désordre, dont rens grâces à ce bon Dieu, fiz ung tour en la ville, et y trouvay ung demy canon, avecq deus demyes couleuvrines, aultant belles

¹ sommer. ² A l'Ouest de Reimerswael.

1573. que on pourroit veoir, et Mons. de Neufville y demeu-
vembre. rera avecq quelques soldatz pour mettre guet et garde à
l'endroit que les schutes¹ ou barquettes pouvoient abor-
der, tenant pour tout asseuré qu'il y en viendroit. Je
n'ey esté deceu de mon opinion, car à haulte marée y ar-
riva une barquette avecq pouldres et mesches et ung sol-
datz qui avoit une lettre addressantes au Capitaine, dont
envoye à vostre Excell^{ce} la copie. J'envoye l'originele à
mon frère pour le faire tenir à ceulx de Middelburgh, à
fin qu'ilz cognoissent avecques Mondragon le peu d'espoir
qu'ilz doivent avoir de secours, puisque Beauvois n'at
sceu secourir la ville de Romerswaele, qui estoit devant
son nez, et ayant près de soy toutes ses principales for-
ces. Ceste rendition ferat aux ennemys changer de conseil
et desseing qu'ilz avoyent devant leur partement ar-
resté et conclu en Anvers. Car j'avoys esté adverty que
l'artillerie et munitions de guerre avoyent estez embar-
quez en une pleyte², mais je ne pouvois imaginer où ilz la
vouloient employer, et en avoit-on diverses opinions, le
temps l'at monstré et découvert. A basse marrée feray ung
tour en la ville, pour consulter avecq les Capitaines ce que
en aura à faire la ditte ville; car lors sont les navires enne-
mies au secq. S'il se présente aultre chose, ne fauldray d'en
avertir vostre Excell^{ce}, priant tousjours à icelle que elle me
veuille tenir pour excusé en cas que n'escripve tant et sy
particulièrement que désirerois, car les rompemens de teste
que j'ay, tant des soldatz que matelotz, sont sy abondans
et continuelz que ne scay de quel costel de me trouver,
et cela procède principalement par faulte de vivres;
à quoy sy les Estatz d'Hollande vouloient pourveoir,

¹ barques, schuiten. ² barque large et plate.

feroient beaucoup pour le service de vostre Excell^{te} et 1573.
advancement de la cause commune. Atant, Monseig- Novembre.
neur, le Dieu des armées maintienne à toujours la per-
sonne de vostre Excell. et les siens en Sa sainte sauve-
garde et protection, confonde ses ennemys, et à moy
doinct la grâce de faire à icelle très humble service. De la
navire admirale devant Berghes, ce 28^e de novembre
1573.

De vostre Excellence très humble et
très obéissant serviteur,
LOUIS DE BOISOT.

A Monseigneur, Monseigneur
le Prince d'Orange.

† LETTRE CDLV.

*Philippe de Lannoy, Seigneur de Beauvois, à Monsieur
de Manny, commandant de Reimerswale.*

Monsieur de Manny, avant ce soir il n'est esté possible
vous envoyer ny pouldre ny mesche, je ne vous en lais-
seray en dangier d'icy en avant ; je suis adverty que il y a
plus de 150 et d'avantaige de sacgs de greyn sur les
Bourgeois, parquoy faictes faire recherche par tout. Je
suis aussy d'avis que fassiés sortir tous bourgeois inuti-
les, femmes, et enfans, lesquelz se pourront retirer de la
part qu'ilz voudront. Je vous feray aussy assister du costé
de la Goes. Mandés moy particulièrement quelle quan-
tité vous avez de munitions, vivres, et personnes, et quel
vous semble estre le lieu pour le pouvoir ayder à fortifier.
Je vous envoie ung chiffre pour cest effect ; au pirs aller

1573. vous vous pourrez retirer [avecques] tout le monde, moyen-
Novembre. nant quelques longues eschelles et planches, pour passer
d'une part vers le pays de la Goes en Brabant, le plus
profond du canal qui ne sera au basse eade de la ceinture.
Le Bailly et aultres de Reymerswale vous sauront bien l'en-
seigner, mais n'en faictes semblant jusques au besoing, à
cause que je ne vous puis secourir pour le tems contraire,
avant que vos vivres s'achèvent. Il ferat lors tams de
désloger sans trompette. Mais si une gellée survient, l'en-
nemy ne pourat là demourer. Cependant ne pouvant plus
faire, ce n'est peu toutesfois d'amuser icy leur forces sur
une Remerswal, à cause que une telle armée ne peult là
estre sans grand despence, et je scay que argent et vivres
ne est trop abondamment entre eulx, et que leur estrangiers
vueillent estre payés et partir, parquoy faictes tout extrê-
me, et vous y aurez honneurs. Toutesfois s'il venoit jus-
ques là que je ne vous puisse ayder avant partir, je serois
d'avis que vous fisiez briser l'artillerie et jecter les piè-
ches en mer, aussy toutes les musquets, et sy trouvez
bon par avis de voz officiers percer les dycques et mettre
le feu par toutte la ville, à fin que le meschant trou ne soit
cause de plus grande ruyne à tout le pays, vous le pour-
rez faire; cependant de jour à aultre mandez moy nouvel-
les, soit par la Goes ou Woensdrecht, et je feray le mes-
me, vous donnant [fincé] la bon Seigneur, avecque mes
affectueuses recommandations à tous les bons compag-
nons. De la teste de Berges, le 26 jour de novembre 1573.

Vostre meilleur amis à vous servir,

PHILIPPE DE LANNOY.

Monsieur de Manny, Chef de gens
de guerre à Reymerswale.

Vers cette époque eurent lieu deux événements d'un intérêt majeur pour les Pays-Bas; l'arrivée de Réquesens, et l'entrevue de Blamont. Le premier étoit l'indice d'un changement de système; le second donna aux négociations avec la France un plus haut point de maturité. Avant d'en venir aux particularités communiquées dans la Lettre suivante par le Comte Louis de Nassau, il est indispensable de reprendre, plus ou moins, en sous-œuvre ce qui précéda et prépara ces choses, afin de fixer l'attention sur quelques uns des nombreux renseignements contenus dans les pièces que nous publions à la fin du Volume.

1573.
Novembre.

La rigueur extrême du Duc d'Albe poussée jusqu'à l'atrocité, avoit complètement manqué le but. Il paroît que Philippe II étoit mal satisfait de lui; c'est du moins ce qu'affirme l'Ambassadeur de France: « le Roy a très bien compris que ses tyranniques déportements ont esté cause de mettre les Pays-Bas en compromis; mesmes l'on se plaint qu'il a voullu mener toutes les affaires contre le réglement que l'on luy en donnoit; comme il apert bien n'avoir voullu publier le pardon envoyé de longtems. » A. n.º 31. En effet, les conséquences de la marche suivie étoient tellement fâcheuses que le Roi devoit s'en appercevoir par lui-même; d'ailleurs beaucoup de personnes s'empessoient de les lui faire remarquer.

Le parti qui, dès le commencement des troubles, avoit désiré qu'on procédât avec douceur et clémence, parti puissant, dont Ruy-Gomez, Prince d'Eboli, étoit le chef, devoit acquérir de nouvelles forces et élever la voix avec plus de liberté: « le Duc, » écrit Charles IX, « est combattu de la part contraire auprès de « son maistre, qui n'est foible »: p. 33⁴.

Le Cardinal de Granvelle, dont l'influence, après avoir baissé quelque temps, paroissoit se rétablir, très attaché au Papisme, n'étoit du reste, ni ennemi des Privilèges, ni ami de la violence des Espagnols. Il désapprouvoit fortement le système adopté depuis six années. Ses Lettres confidentielles au Prévôt Moril-

1573. On ne laisse aucun doute à cet égard. « Vous sçavez, » lui
novembr. écrit-il, par ex., le 13 août 1572, « si mes opinions ont esté sangui-
» naires ou douces, et combien j'ay procuré le repos et seurté du
» pays, et en si long temps avez peu cognoistre mes entrailles, et si
» je suys ny ambitieux ny vindicatif, ou tel que ces malheureux me
» veuillent peindre..... Par ce que j'ay escrit à Péro Lopez vous
» aurez peu voir comme je chemine franc et rond, et quelle a tous-
» jours esté mon opinion, tendant à douceur et à ce que les affaires
» se traictent par ceux du pays, et si je y prétends rien pour moy,
» quoy que die l'escrit; vous jurant que qui me donneroit le gou-
» vernement, je ne l'accepteroye pour rien, et il y a longtemps que
» vous l'avez ainsi entendu de moy.... » (†MS. B. Mor. 8). Et en
mars 1573: « Vous voyés que l'on renforce par delà, je diray
» plus que, à mon advis, il ne conviendroit; car ce n'est pas le
» vray chemin: » A. n.º 38.

L'Empereur, et les Princes Allemands souhaitoient de voir enfin un terme à tant de cruautés. Quant au Roi de France, il croyoit avoir à se plaindre du Duc sous plusieurs rapports: p. 24^a, 27.

Le Duc d'Albe lui-même, abreuvé de dégoûts, avoit demandé sa démission: *Bor*, p. 473^b. En Espagne on sembloit suspecter la sincérité de ce désir; qui se rattachoit peut-être à l'espoir de remettre le Gouvernement à son fils (A. n.º 68); au moins St. Goard écrit: « L'on veult tirer le Duc de là. Mais l'on ne sçait comment, jusques à ce » que l'on ne voie à quoy [procédera] le Prince d'Orange, d'autant » que l'on craint, introduisant nouveau Gouverneur, que l'ambition de cestuy-cy, et peur que autre fist mieux et que cela vint à » sa honte et confusion, il y inventast nouveau embarras: » p. 27^e.

L'envoi du Duc de Médina-Celi avoit été significatif. C'étoit un triomphe du parti conciliateur: « Rigomés fera tout ce qu'il pourra, » premier que l'on retire le Duc de Médine, et que l'on y en » laisse ung du party contraire, pour avoir esté luy seul cause qu'il » y ait esté envoyé: » p. 31^a. Malheureusement le Duc de Médina étoit arrivé au moment même où tout dans les Pays-Bas étoit en feu; il ne s'agissoit pas de clémence; il falloit se défendre contre un soulèvement à peu près général. Dans cette conjoncture le Duc

d'Albe ne pouvoit, ou ne vouloit pas remettre le Gouvernement à son successeur; celui-ci, témoin de la position des affaires, critique et presque désespérée, recula peut-être devant une tâche qu'il ne croyoit plus pouvoir accomplir. Peut-être aussi qu'en Espagne, depuis que la Hollande et la Zélande étoient en armes, on sentoit le besoin d'un Chef plus en état, tout en proposant la paix, de pousser la guerre avec vigueur. Du moins d'après une lettre du Docteur Ehem, écrite le 15 nov., et où il rend compte d'une conversation qu'il a eue en Lorraine avec le Duc de Médine, il sembleroit que celui-ci, retournant en Espagne, auroit bien voulu rester, ou du moins rentrer dans les Pays-Bas. «... Der Hertzog von Medina Celi ist vor 14 tagen von Paris nach Hispanien ver-
rückt; den ich sampt den von Schonbergk angesprochen, und wie
er mich noch gekhant, *liberrime* mit im geredt, und hat sich of-
fentlich, er und alles sein volck, vernemen lassen das sie dem Duca
de Alba zuwider seindt, und alles böses von ihm ausgeben, wie
sie sich dann vermercken lassen das er (1) verhoff wider aus His-
panien in die Niderlande zu khommen. Er bringt ein articulirte
schlag über den Duca de Alba, so von den vornembsten Hispanischen
kriegsvolck underzeichnet soll sein, allein Julian Romero nicht...»
(+MS. C.).

Le parti du Duc d'Albe, ne pouvant le soutenir, mit Don Juan d'Autriche et le Duc de Savoye en avant « pour y estre ung temps « et y *réduire* toutes choses: » A, n.º 35: mais le Roi crut trouver dans Don Louis de Zuniga y Réquesens, Grand Commandeur de Castille et Gouverneur de Milan, un personnage dont les talents militaires et l'humeur pacifique le rendoient éminemment propre à rétablir ce que les exécutions et les massacres avoient bouleversé. Il avoit beaucoup contribué au succès de la bataille de Lépante: en Lombardie il s'étoit distingué par une conduite prudente et ferme. Ses différends avec le Cardinal Borromée ne devoient pas lui nuire

(1) *er*. Il se peut néanmoins que par cet *er* il faille entendre le Duc d'Albe.

1573. dans les Pays-Bas; bien qu'il soit difficile d'admettre ce que Languet semble insinuer: « Multi putant haec omnia astute simulari » et Commendatorem ea ratione velle persuadere hominibus se minus addictum superstitioni Pontificiae, ut, si postea veniat in Inferiorem Germaniam, plus ei fidei habeant Gueusii, et ita possit eos facilius decipere. » *Epist. secr. I. 1. 205*. Il avoit été question de l'envoyer pour être en aide à l'Archiduc Ernest, second fils de Maximilien II, p. 35*; qu'on pensoit marier avec « l'ainée des Infantes » et luy bailler les Pays-Bas, » p. 39*: mais il est probable que ce plan convenoit beaucoup plus à l'Empereur qu'au Roi d'Espagne; peut-être même amusoit-on Maximilien par de belles paroles: A, p. 60, *in f.* Quoiqu'il en soit, Réquesens arriva seul.

Le nouveau Gouverneur trouvoit, il est vrai, beaucoup de choses, et surtout les finances, dans un déplorable état; *Bor*, 478; mais par contre la position du Prince, malgré la victoire du 11 octobre, étoit très inquiétante: la Hollande, coupée en deux par l'occupation de Haerlem; Leide assiégé; les communications dans la Sud-Hollande interceptées, et les Espagnols songeant à enfermer le Prince dans la ville de Delft (*l. l.* et ci-dessus, p. 231 et 241, *in f.*). Il étoit fort à craindre que le bruit de la clémence dont devoit user Réquesens, n'ébranlât bien des résolutions sur lesquelles on pouvoit compter auparavant, et qu'en se fiant trop à de belles promesses, on n'oubliât le vrai moyen de les voir se réaliser.

Quelques semaines plus tard le Duc d'Albe partit.

« Non valde triumphans tandem deserit Belgium. » *Lang. ad Sydn.* p. 18. Les Pays-Bas étoient pacifiés à sa venue; une guerre, qui déjà couloit cher à l'Espagne, les ravageoit à son départ. « Reperit omnia pacata...; deducit res in eum statum ut Pontifex ac Hispani non sint extra periculum ne totâ regione excedant. » *l. l.* p. 84. Sa mémoire est en exécration; à juste titre, bien que peut-être on n'ait pas assez fait la part des circonstances où il s'est trouvé. Viglius, nullement accoutumé à encenser le pouvoir, écrivit quelques mois après son arrivée. « Ejus mansuetudinem ac prudentiam omnes venerantur; sed imperium ac rigorem metuant

« eujusdam Vergasi. » *Ep. ad Hopp.* p. 451. Le pensionnaire *v. d.* 1573.
Spiegel, doué d'une grande impartialité de jugement, remarque: « Onze Novembre.
 « Schryvers verheffen Requesens verre boven Alva...; men moet
 « nogthans in 't oog houden de verschillende omstandigheden...
 « Alva kwam in een tyd toen men aan het Hof van Spanje waande
 « dat de Nederlanders door zachtheid bedorven waren, dat een
 « voorbeeldige strafoefening de beroerten ligtelyk stillen zoude...
 « Requesens daerentegen, toen het Spaansche Hof van die maatre-
 « gelen reeds vry wat terug gekomen was. » *Hist. v. d. Satisfactie*
van Goes, p. 206. Et *M. Bilderdyk* ne craint pas d'affirmer: « Men
 « doet Alva te kort, wanneer men hem een wreedaart van inhorst
 « noemt. Hy was krygsman en had eens krygsmans hardvóchtigheid
 « in alles, en handelde uit beginsel van plicht, en deze plicht lei
 « tot grond het militair gebied dat geen tegenspraak gedooft. » *Hist.*
des Pays-Bas, VI. 166. Il se peut qu'il y ait dans cette observation de
 la vérité; et *Struza* (I. 456) dit aussi: « non minor in aula miles
 « quam in acie, » mais on mérite de terribles reproches, en transpor-
 tant au milieu des affaires civiles le régime des champs de ba-
 taille, et en voulant soumettre des peuples, qui ont des droits
 et des libertés, à la discipline et à l'obéissance passive des camps.
Viglius, ayant appris à le mieux connoître, avoit beaucoup changé
 d'opinion à son égard. « Illustrissimum Albae Ducem jam vobiscum
 « esse arbitramur, qui rerum infoelicem successum forte in alios
 « derivabit; sed, si moderatiora consilia secutus fuisset, pro eâ quam
 « obtinuerat auctoritate, regimen suum quam maxime commendabile
 « efficere potuisset. » *Ep. ad Hopp.* p. 802. Toutefois nous n'ad-
 mettrons pas volontiers que, retournant en Espagne, il se soit
 glorifié d'avoir fait mettre à mort 18600 personnes: *Bor.*, p. 474^b.
 Peut-être a-t-il voulu faire entendre que, si les affaires, avoient
 pris une aussi mauvaise tournure, ce n'étoit pas faute d'avoir suf-
 fisamment obtempéré aux instructions reçues: mais il n'est pas
 croyable qu'il ait voulu se vanter de ces atrocités, d'autant moins
 que cela auroit eu lieu chez le Comte Louis de Königstein, oncle
 du Prince d'Orange, et qui paroit avoir plus ou moins favorisé la
 cause des Pays-Bas. Il est vrai qu'il n'a point éprouvé de remords,
 du moins le Père Louis de Grenade, son directeur, écrivant de Lis-

1573. bonne, le 14 déc. 1582, à la Duchesse les circonstances de la ~~ma~~
de son époux, ajoute: il craignoit beaucoup de commettre un pé- ~~ché~~
mortel, « y esto no por temor de las penas del inferno, que nad ~~a~~ ~~l~~
November. » movian, sino por los beneficios que havia recebido de nostro Se- ~~ñor~~
» y por su bondad; loqual nunca se le caya de la boca; y por ~~qu~~
» algunos le tenian por demasiamente entero en las exécutione ~~s~~ de
» la justicia, me certifico muy de veras, que no le remordia la ~~con-~~
» sciencia de haver en toda su vida derramado una sola gota de ~~su~~ ~~ngre~~
» contra su consciencia, y que quantos degollo en Flandes, ~~er~~ ~~por~~
» ser herejes y rebelles... » (†MS. B. Mém. de Granv. 32, p. 291).
Il se peut que, malgré son excessive sévérité et souvent aussi sa ~~clasi-~~
mulation et son manque de foi (voyez, par ex. Tom. III, p. 42, sq.
et l'emprisonnement des Comtes d'Egmond et de Hornes), il y ait eu
de la sincérité dans son indignation en apprenant la St. Barthélemy:
« Il ne voudroit point avoir faict ung si meschant acte; il n'estoit
» point marry de ce qui estoit advenu à feu M. l'admiral, parcequ'il
» estoit ennemy capital de son Roy, mais aymeroit mieulx avoir perdu
» les deulx mains que l'avoir faict: » p. 86°. Il semble avoir traité le
Comte Louis à Mons avec de la générosité (voyez cependant p. 85°
in f.; il se plaint infiniment, en 1572, qu'on lui impute d'être ~~cause~~
» que le Prince d'Orange n'est rentré en ses terres, suivant l'interces-
» sion que l'Empereur en a faicte par cy-devant, » A. n.° 22; et il est
assez difficile, en tel ou tel cas particulier, de savoir s'il a outrepassé
ses instructions, ou s'il est resté même en deçà des ordres donnés:
« Eenige meenen dat hy hier noch beleeftder en goedertierlyker
» handelde dan syne instructie hem in Spangien gegeven, was me-
» debrengende: » *Bor*, 477b. Par ex., on lui a beaucoup reproché
sa manière d'agir relativement au 10° denier; mais voici ce que le
Roi lui écrit en février 1572. « Je veux bien vous dire, quant à ce
» que m'escripvez du 10° denier, que je suis fort esbahy du peu de
» diligence que vous avez faict allendroict de l'exécution d'iceluy
» pour en tirer ce qui est nécessaire pour l'entretienement des estats
» d'illecq, et pourtant sera bien qu'on se haste asteure pour recou-
» vrer le temps que jusques à oires s'est perdu, ce que j'espère et
» tiens pour certain que ferez, et mesmes qu'avant l'arrivée de ceste

« tout sera jà effectué et achevé... » (†^r MS. B. Lettres de Hopperus, L. p. 108). Ses talents militaires étoient du premier ordre (« vir priscis baud dubie Imperatoribus militari scientia conferendus, » *Strada*, I. 457); et il est glorieux pour le Prince d'Orange de s'être mesuré, non sans succès, contre un tel antagoniste. « Le Duc d'Albe, » écrit St. Goard à Charles IX, « avoit perdu les Pays-Bas, sans le secours et bon ayde en l'exécution de l'admiral et ses adhérens: » A. n.° 28. Sans la St. Barthélemy le Prince « estoit maistre du Duc d'Albe et eust capitulé à son plaisir: » Tom. III. p. 505. 1573. Novembre.

Venons en aux négociations avec Charles IX. Elles s'étoient rattachées dès le principe à la position des Pays-Bas et avoient eu des mouvements alternatifs, dont il est aisé de préciser les phases: 1.° Progrès et bonne harmonie jusqu'à la St. Barthélemy; 2.° refroidissement et presque rupture jusqu'au printemps de 1573; 3.° rapprochement jusqu'à la paix de la Rochelle; 4.° depuis lors réconciliation complète couronnée par l'entrevue de Blamont.

1. En 1571 on étoit sûr des bonnes dispositions de plusieurs Princes Protestants: A. n.° 1—4. Même Languet écrit déjà en octobre 1570 à l'Electeur de Saxe « Caspar Schonbergius ad quem V. Cels. » misit mihi literas, dicitur rediisse in Germaniam: » *Ep. secr.* L. 1. 165. Il est à présumer que la chose fut commencée peu après la paix de St. Germain, et que nous devons reconnoître ici l'influence plus ou moins directe du Comte Louis de Nassau (Tom. III, p. 382, *sq.*).

En 1572 les démarches de Schonberg'avoient eu déjà beaucoup de succès. Les Princes Protestants étoient assez disposés à s'appuyer sur la France contre la Maison d'Autriche; seulement ils évitoient de se compromettre dans leurs relations avec l'Empire; ils ne vouloient pas entendre parler de *ligue*, mais de *correspondance*, et les secours devoient être, non en hommes de guerre, mais en argent: p. 7^e *in f. et sq.* — Il étoit question de secourir le Prince

¹ Dressée par Hopperus.

1573. d'Orange et « d'entreprendre quelque chose à l'encontre des Pays-
Novembre. « Bas: » A. n.° 5. Peut-être même la Note, A. n.° 45, doit-elle être reportée à cette époque.

2. On en étoit là quand la St. Barthélemy survint. Les Princes Protestants reculent d'horreur: p. 19^r *inf.*, A. n.° 23, 29. Ils ne doutent pas que les négociations de Schonberg n'aient été un moyen de plus pour attirer les Huguenots dans le piège et donner le change aux Protestants sur la politique de la Cour de France et sur ses sinistres desseins. « Ils se persuadent assurément qu'on a voulu en ceste » façon donner moyen au Duc d'Albe d'avoir plus aisément la raison » du Prince d'Orange: » A. n.° 17.

Ainsi que Charles IX (*V. Raumer, hist. Br. I, 300*), Catherine de Médicis exhorte Schonberg à faire entendre aux Princes que rien n'a été fait « en hayne de la nouvelle religion, ni pour son » extirpation, mais seulement pour la pugnition de la conspiration » que l'Amiral et ses complices avoient faicte: » A. n.° 13. C'est ainsi que, Néron ayant fait mourir sa mère, on parloit de la conspiration d'Agrippine (1). Coligny n'a pas démenti par ses actes ce que, le 5 juin 1569, il écrivoit dans son Testament. « Pour ce que je sçay que » l'on m'a voulu taxer d'avoir voulu attenter aux personnes du Roy, » de la Reyne, et Messeigneurs frères du Roy, je proteste devant » Dieu que je n'en eu jamais envye ni volonté;.... et pour aussi » que l'on m'a voulu taxer d'ambition en la prise des armes.. je » faicts la même protestation que le seul zèle de la Religion me les a » fait prendre, avecques ce que je craignois [pou] ma vie. Et fault » que véritablement je confesse mon infirmité que la plus grande faute » que j'ay toujours faite en cela, c'est que je n'ay pas assés senti » les injustices et meurtres que l'on faisoit de mes frères, et qu'il a » fallu que les dangiers et aguets¹ que l'on faisoit sur moy, m'ayent

(1) *c. d' Agr.* « Perfecto demum scelere magnitudo ejus intellecta est... Caesarem adulatione ad spem firmavit prehensantium. » manum gratantiumque quod discrimen improvisum et matris » facinus evasisset. » *Tac. Ann. l. 14, c. 10.*

¹ guet-apens.

» avancé de faire ce que j'ay fait. Mais je dictis aussy devant Dieu 1573.
» que j'ay essayé par tous les moyens que j'ay peu, de pacifier toutes Novembre,
» choses le plus longuement que j'ay peu, ne craignant rien tant
» que les troubles et guerres civiles » (†MS. P. D. 81. Voyez aussi
Tom. III, p. 284.).

Du reste ces pièces viennent à l'appui de nos idées sur les causes et la nature de cet exécrable massacre; Tom III. 496; IV. 70, 109. Il est probable que les Guise nourrissoient depuis longtemps de semblables projets: beaucoup de personnes, voyant « tous les » oyseaux en la cage, désiroient les prendre tous ensemble, » A. n.º 15. Plusieurs même s'étonnoient qu'on différât si longtemps. Dans un Mémoire de D. Grappin publié à Besançon en 1789 on lit (p. 73): « Le Cardinal de Lorraine écrivit à Granvelle le massacre de » la St. Barthélemy, qui devoit, disoit-il, *le tenir en admiration.* » Granvelle répond de Naples, le 20 sept. 1572, qu'il étoit déjà » instruit de cette expédition, mais qu'il avoit été surpris qu'on » l'eut différé si longtemps. Ce retard, disoit-il au Cardinal de » Lorraine, sera une note pour vous et pour les vôtres. *Lettres con-* » *servées à Bruxelles.* » Que Granvelle ait donné à entendre qu'il connoissoit le projet, ou qu'il ait simplement voulu dire qu'avant la réception de la lettre du Cardinal, il étoit instruit de l'événement, toujours est-il que les intentions et les espérances des zélés parti- sans de Rome ne sauroient être douteuses. Mais, et ceci est une question différente, quelles étoient les intentions de la Cour? Nous ne croyons pas que Catherine de Medicis et le Duc d'Anjou, dirigé par elle, aient attiré les Hugueuots à Paris pour les y exter- miner Leur irrésolution et le développement rapide de leurs pro- jets, peu de jours avant la catastrophe, nous semblent décrits avec vérité dans les Mémoires du Maréchal de Tavannes: « Catherine » comme femme, veut et ne veut pas, change d'avis et rechange en » un instant. » *Mém.* 27, p. 221. « L'influence de Coligny augmente; » brûle la Reine dehors et dedans, et tient conseil de se défaire de » l'Amiral: » *l. l.* 260. « L'accident de la blessure au lieu de mort, » les menaces, forcent le conseil à la résolution de tuer tous les » chefs: » *l. l.* p. 267. Quant à Charles IX, on ne sauroit presque

en douter, l'ordre fatal lui fut arraché par de fausses alarmes, qui le jetèrent dans une épouvante et une colère subites: « d'amis, les voilà ennemis du Roi; » l. l. 260; et n'purent « le Roi, ni les conseillers, » retenir les armes qu'ils avoient débridées: » l. l. 273. En un mot, le Papisme, qui n'étoit guères difficile sur le choix des moyens, a désiré, préparé, exécuté, comme il a hautement approuvé le massacre; mais de la part de la famille Royale, tout au moins de la part du Roi, la St. Barthélemy ne semble pas avoir été un acte prémédité.

Au premier moment on dut le considérer comme tel. Les uns indignés, comme les Princes Protestants et l'Empereur, A. n.º 15, 25, les autres, comme St. Goard (voyez aussi *V. Raumer, Hist. Br. I. 191 sqq.*), admirant « la si grande patience pour exécuter » entreprise de telle conséquence: » A. n.º 28. Jaloux de ce qu'il appelle l'honneur de son maître et désirant le soutenir même par des rapports mensongers, il fait insinuer au Roi d'Espagne que leurs Majestés étoient déjà depuis deux ans « disposées en l'exécution du fait advenu: » A. n.º 32.

A ces suppositions, bien souvent reproduites, nous avons beaucoup de témoignages à opposer. D'abord dans une correspondance très confidentielle, et où il n'y a pas lieu de croire qu'on ait voulu tromper ceux à qui l'on écrit, le Roi et sa mère, et spécialement aussi le Duc d'Anjou, A. n.º 30, non seulement font assurer en Allemagne, que « les choses sont advenues inopinément sans avoir été en façon que ce soit préméditées; » A. n.º 30; mais s'exprime de manière à donner à leurs agents la même idée. Aussi Vulco espère-t-il, « que l'Empereur connoistra qu'il y a en ce fait plus de vérité que de vraisemblance: » p. 13^e *in f.*; Schonberg, qui ne péchoit point par une excessive crédulité, et d'ailleurs très bien informé pour qu'on put lui cacher de tels secrets, considère les accusations de ruse et de tromperie comme de « meschantes calomnies » et « les plus exécrables mensonges du monde » A. n.º 18; plus tard il s'étonne de la durée des préventions à ce sujet: A. n.º 57. Observons ensuite la manière dont l'événement

jugé par ceux qui étoient en état de le considérer avec calme. En Espagne plusieurs affirment que « ce avoit esté contre la volonté et sans le sceu du Roy ; » A. n.º 12 : le Duc d'Albe dit « que c'est chose furieuse, légèrè et non pansée que ceste exécution ; » p. 24¹ : et Don Diégo, Ambassadeur en France, « a escript que l'exécution estoit advenue inopinément et par contrainte, ne pouvant moins : » A. n.º 26. Enfin, et ceci paroît décisif, Charles IX écrit, en 1573, à St. Goard, à celui-là même qui avoit tant admiré sa prétendue dissimulation, qu'il avoit eu bien de la peine « à remédier aux artifices des Ambassadeurs d'Espagne et du Pape en ces événements, ayant publié et voullu sere croire par le monde... que ce que j'avoys fait, estoit avecques eulx prémédité de longtems. De fait leur persuasions ont esté reçues pour sy fort vraysemblables, estant confortées d'allées et venues de ceulx [qu'ilz] ont envoyés vers moy, que sy la pure vérité n'eust de soy eu assez de force pour surmonter son contraire, j'estime qu'ilz fussent parvenus au dessein de leurs intentions : » p. 29².

1573.

Novembre.

En outre, comment admettre que Charles IX ait longtems médité un acte qui sembloit devoir renverser toutes ses espérances; l'élection en Pologne, le mariage d'Angleterre, l'abaissement de l'Espagne, et ce protectorat envers les Princes Protestants, sur lequel il avoit fondé de vastes desseins ?

La famille Royale avoit fort à cœur l'affaire de Pologne. Henri lui-même n'étoit pas indifférent à une Couronne qu'il espéroit joindre un jour à celle de France; Cathérine vouloit voir ses fils Rois; Charles IX, d'accord en ceci avec le Duc d'Alençon, désiroit éloigner un frère très importun. « Mon fils » écrit la Reine en annonçant au Duc d'Anjou son élection, ... « je vous prie le bien reconoystre et toute la grandeur que Dieu vous [donne] que ayés dan le cueur de l'employer pour son service et de vostre frère qui ayst³ si ase² de vostre bien que je ne l'ay jamés veu plus ; yl ne [estre¹] plus si non que Dieu vous fase la grase de bien tost prendre la Rochelle et vous conserver comme le désire vostre bonne mère

¹ est. ² aise. ³ reste (?).

1573. » CATHERINE. » La joie de Charles IX se peint très naïvement. « Mon
novembre. » frère, Dieu nous a fait la grasse que vous estes ellu Roy de Pou-
» logne; j'en suis si ayse que je ne sçay que vous mender; je
» loue Dieu de bon coeur; pardonés moy, l'ayse me garde d'escri-
» re, je ne sçay que dire, mon frère, je avons receu vostre lestre, je
» suis vostre bien bon frère et amy CHARLES. » (MS. P. B. 86-61.
Mais pour succéder à Sigismond-Auguste (voyez p. 102, *in f.*)
il falloit en 1572 ménager les Dissidents de Pologne et les Princes
Protestants: A. n.º 7.

Les mêmes causes faisoient désirer ardemment le mariage du
Duc d'Alençon. Singulier moyen de réussir que de massacrer les
coreligionnaires de celle dont on brigue la main, et de ceux qu'on
juge avoir auprès d'elle le plus de crédit! Le Comte Louis tâchant
en 1573 de rendre Charles IX favorable aux Huguenots, écrivoit:
« S. M. demeurant en sa résolution, le Comte ne voit pas qu'il y
» aye à propos que l'Electeur Palatin envoie vers la Royne d'An-
» gleterre pour le parachèvement du mariage du Duc et d'elle: »
p. 86*.

Résister à la Maison de Habsbourg avoit été la pensée dominante
des prédécesseurs de Charles IX; c'étoit surtout aussi la sienne;
politique évidemment dictée par les intérêts de la France, et que
le principe des guerres de religion pût seul de temps à autre contre-
balancer. Constamment ce Roi est tourmenté de l'idée que bientôt
« nul aura la hardiesse et la puissance de s'opposer aux dessaings
» de la Maison Impériale; laquelle donnera enfin la loy à toute la
» Chrestienté: » p. 33*. Comment donc se persuader qu'il y ait eu un
profond calcul dans un acte qui rendoit ennemis de la France tous
ses alliés naturels dans cette grande lutte, et rétablissoit dans les
Pays-Bas le pouvoir de Philippe II si fortement ébranlé.

Il y a plus encore. Depuis longtemps la Maison de Valois aspi-
roit au Trône Impérial. On sait les tentatives, déjà au 14^e siècle,
de Philippe le Bel « Er beschlosz seinen Bruder Karl von Valois
» zum römischen Könige wählen zu lassen; das Glück schien
» dem französichen Königshause schnell den Weg zur Universal-
» monarchie zu zeigen: » *Pfister, G. d. Teutschen*, III, 127). On se
rappelle les efforts de François I après la mort de Maximilien I. On

Connoit également les relations intéressées de Henri II avec les Prin- 1573.
ces qui résistent à Charles-quin, avoient promis, en 1552, de Novembre.
s'employer à faire élire ce Monarque (L. IV, p. 222). Les Rois
de France envoient des secours aux Protestants; pour af-
foiblir l'Autriche, pour se procurer des alliés, mais sans doute aussi
avec l'espoir de parvenir au plus haut rang de la Chrétienté. Char-
les IX cultivoit ces relations avec soin. Il avoit de nombreux pen-
sionnaires: « les pensions que le Roy donne en Almaine excèdent
sans comparaison celles du temps du Roy François; car, pour dix
mille livres, il y en a maintenant cent mil: » p. 69*. Il resserroit
par tous moyens les noeuds de bonne intelligence et d'amitié, et il
est prouvé maintenant que lui aussi, en s'insinuant auprès de la
Confédération Germanique, avoit la même arrière-pensée; savoir
d'en devenir un jour le Chef. — C'est-là la « certaine affaire »
que Schonberg « n'ose communiquer à la plume: » A n. ° 1. C'est
là « l'espérance d'ung plus grand bien » dont le Landgrave de
Hesse fait mention « et que les ancestres de S. M. ont tant
travaillé et souhaieté autres foix de vouloir et pouvoir gai-
gner: » p. 6*. C'est là ce dont, selon Schonberg, « la seule
noble couronne de France est digne en ce monde: » p. 16*. —
Peu avant la St. Barthélemy les espérances du Roi avoient été
fortifiées par le Comte Louis: « Il dit au Roy qu'il espéroit un
jour luy voir la couronne impérialle sur la teste. Cela ne venoit
point de luy, mais de ceulx qui en ont l'authorité et la puissance: »
p. 84*. Mais quel étoit le motif pour lequel ils « faisoient leur compte
de l'eslire Roy des Romains? » Ils le voyoient « tellement ré-
solu à la conservation de son Edict de pacification » — Il faut
donc s'écrier ici encore: eh, quoi! ayant de semblables espéran-
ces, Charles IX auroit pu, avec préméditation, les fouler aux
pieds?

Tout semble donc prouver que, dans la politique de Charles IX, la St. Barthélemy fut une hors-d'oeuvre, une anomalie, un acte exceptionnel. C'est ce qui devient encore plus manifeste lorsqu'on fait attention à ses efforts pour en neutraliser les résultats, et au changement de conviction chez ceux-là mê-

... n'avoient pas ajouté la moindre foi aux protes-
... à celles de ses négociateurs.

... la Reine-mère et le Duc d'Anjou écrivent à Schon-
... « Nous voulons estraindre la négociation plus que jamais; »
... — De telles assurances trouvent promptement quelque
... La dépêche de V. M. du 13 sept. nous a infiniment servi
... adoucir la volonté de l'Electeur de Saxe et les cueurs de ses
... « conseillers: » n.º 22. « Le cueur des Princes sont bien changiés,
... mais j'espère que le temps et le sage advis de leurs M. raccom-
... moderont tout: » n.º 19.
Cependant, durant plusieurs mois, tout demeure interrompu.

3. En mars les pourparlers avec le Comte Louis recommencent.
Ni lui, ni le Landgrave Guillaume, ne considèrent plus la St. Bar-
thélemy comme un guet-apens. « Le Landgrave juge bien plus
« sagement qu'il n'avoit faict par cy-devant; à quoi a beaucoup servi
« le tesmoignage du Conte Ludovicq, lequel (depuis que le Seigneur
« de Frégouse et moy l'avons bien combattu à Francfort) dict estre
« assuré par lettres et de bouche que ce n'a pas esté chose prémé-
« tée de V. M. ny party projectée avecques quelque autre Prince
« estrangiers. » — Il s'agit de secourir le Prince d'Orange et de
mettre la Hollande et la Zélande sous la subjection du Roi.
Schonberg attache avec raison la plus haute importance à cette
affaire: « le repos du royaume, la seureté de l'Estat, la ruine du
« capital ennemi du Roy, la vengeance du tort qu'il faict à Mon-
« seigneur (le Duc d'Anjou), l'estroicte et ferme alliance des Princes
« d'Allemagne, la subversion de tous les desseins de la Maison
« d'Autriche, et le comble de vos désirs est entre les mains de
« V. M. » A. n.º 43.

Schonberg et le Comte dressent les articles du Traité. Nous
en avons trouvé à Paris la rédaction telle que le Comte l'envoya à
son frère par sa lettre du 27 mars (p. 113). Quand on la com-
pare, p. 44*, aux articles que le Prince mit en avant p. 116 *sqq.*;
on voit une grande différence. Dans ceux-ci il n'est plus parlé de
subjection, mais de recevoir « le Roy pour *protecteur* et *défenseur*,

« étant gouvernez par Seigneurs et Gentilshommes du Pays-Bas. » 1573.
Il n'est plus question de contraindre le Prince à accomplir les conventions, et avant tout on exige que « le Roy face paix avec ses subjects et leur mette la religion libre. » Novembre.

Les choses trainoient en longueur, surtout au gré du Comte, impatient de satisfaire aux appels réitérés du Prince d'Orange et de venir au secours de la malheureuse et héroïque ville de Haerlem: « Il a commandé de me dire librement que les affaires du Pays-Bas sont en tel estat que, pour la longueur du Roy en sa négociation, on sera contrainct de prendre parti: » n.º 60. Le 3 mai le Roi écrit qu'il a redépêché Frégose: A, n.º 54; mais la réponse ne fut pas satisfaisante. C'est après son retour qu'est écrite la remontrance du Comte Louis, envoyée au Roi de France par le Sieur de Chastellier: n.º 62. Cette pièce, extrêmement remarquable, montre que le Comte, bien qu'il n'en eut pas fait mention expresse dans les articles susdits, avoit fait entendre que, si la paix n'étoit rétablie en France et l'Edit de Pacification remis en vigueur, il étoit inutile de négocier avec les Protestants étrangers. Le Roi se trouvoit offensé par cette *conditio sine quâ non*. « Par Frégose le Comte avoit entendu que S. M. vouloit le tout interpréter comme si on luy vouloit donner loy en son royaume: » p. 82*. Et en général il paroît que le Roi s'étoit abstenu de toute détermination positive, et que le Comte étoit fort mécontent de tant d'irrésolutions et de retards.

Toutefois ces hésitations s'expliquent assez aisément.

Certes l'offre du Comte n'étoit pas à dédaigner. Jaloux de l'Espagne, le Roi n'avoit rien épargné pour susciter et entretenir des troubles dans les Pays-Bas. Il ne redoutoit rien autant que la paix entre Philippe II et ses sujets. St. Goard conseille au Roi d'Espagne « de n'entendre jamais à la paix avecques le Prince d'Orange: » A. n.º 21 « Le Roi d'Espagne, » écrit Charles IX à Schonberg, « cognoit clairement que, s'il peut une fois terminer les troubles, et me laisser seul en ceste dance, il aura loysir et moyen de si bien établir son auctorité, non seulement es Pays-Bas, mais

1573. » ailleurs qu'il se rendra plus grand et formidable qu'il n'a
ovembre. » poinct esté : » p. 33*. — Il étoit d'autant plus préoccupé
de cette idée qu'il lui venoit de plusieurs côtés des nouvelles
sur la probabilité d'un accord. Le Roi d'Espagne y paroisoit
disposé; p. 42* *in f.*; et on l'y engageoit de toutes parts: A.
n.º 60. Le Comte Louis disoit « rondement que » sans une
prompte résolution, « il n'est en sa puissance d'empêcher le
» Prince son frère, ni les Estas de Hollande et Zélande qu'ils
» n'y entendent : » p. 52*. D'ailleurs il étoit possible que Philippe II
fit des concessions importantes à ses sujets, afin de persuader « les
» Princes à l'eslire Empereur »; on disoit qu'il avoit déjà fait con-
noître ses intentions à cet égard: A. n.º 34. — Partout Charles IX
rencontroit le même rival : en Pologne Philippe II favorisoit l'Au-
triche; il vouloit « moyenner avec l'Empereur le mariage de la
» Reyne d'Angleterre et du Roy de Hongrie son fils; » p. 39*, et
accusoit le Roi de France auprès d'Elizabeth: A. n.º 60. Celui-ci
s'appercevoit que les Espagnols « ne l'eussent seulement esloigné
» et distraict l'amitié de la Royne d'Angleterre, et des Princes et
» Cantons Protestans, mais ils se la fussent acquise et asseurée à
» son donmaige. .. » p. 29*. On rapportoit des propos menaçans
du Duc d'Albe; l'Espagne pouvoit attaquer la France du côté
des Pays-Bas: p. 60*. — Puis on redoutoit le Comte Louis.
Qui sait si, aussitôt que les Pays-Bas seroient pacifiés, il n'iroit
pas se joindre aux Huguenots? Ceci sembloit fort à craindre:
p. 61*: c'est bien là « le dangereux orage qui pouvoit tomber sur
les bras; » p. 42*.

Mais par contre ce n'étoit pas chose de peu de conséquence de
briser ouvertement avec l'Espagne. Ses forces étoient redoutables;
son alliance point à dédaigner. Cette rupture sem loit surtout
dangereuse, aussi longtemps que le parti Réformé seroit en armes;
par elle on relevoit les espérances, on doubloit les forces des Hu-
guenots. Schonberg écrit le 26 mai: « Je maudis du meilleur du
» cueur la très méchante et très malheureuse rebelle opiniastreté des
» Rochellois, tant elle me faict de maux; et je pense bien que
» celle là est aussy cause qu'on ne se résould point de l'affaire du
» Conte Ludovicq; » A. n.º 61.

4. La paix se conclut; tout change de face, et, comme en 1570, 1573.

Les menées contre l'Espagne reprennent leur cours. Immédiatement Charles IX se montre mieux disposé pour le Prince d'Orange, et dans un Mémoire au Comte Louis écrit à cette occasion, on engage celui-ci à remercier le Roi de la bonne affection qu'il fait paroître pour le bien des affaires des Pays-Bas : p. 164.

Depuis ce traité, bien que peu satisfaisant sous plusieurs rapports, les Princes Protestants d'Allemagne prêtent de nouveau l'oreille aux propositions de Charles IX. Il y a des détails curieux à cet égard dans une lettre fort intéressante de Schonberg au Comte de Retz: n.º 71. « La paix nous sert infiniment » p. 111*. « Je n'ay jamais esté veu de meilleur oeil » à Heidelberg: p. 114*. Partout on se montre prêt à resserrer les liens que les derniers événements avoient presque brisés. L'Electeur Palatin et même le Landgrave, malgré sa répugnance, se disposent à recommander le Duc d'Alençon aux bonnes grâces d'Elizabeth : p. 116* *in f.*, p. 117.

Le Comte Louis s'emploie avec zèle aux intérêts de la France.

C'est surtout aussi par son entremise qu'on remet l'élection d'un Roi des Romains sur le tapis. Dans sa lettre à S. Bing, confident du Landgrave, il est question, d'abord d'un Prince Protestant; ensuite de la Maison de Valois: mais la Cour de France ne flattoit que la première alternative ne se réaliseroit point: on est tout assurez, » écrit Schonberg, « que les Princes s'accorderont aussi peu de prendre ung d'entre eux, comme les Poulonnois se sont peu accordé à prendre ung Piaste: » p. 110*. — Il n'est pas difficile de démêler les motifs du Comte: on devoit se défier de Charles IX, et certes il ne lui accordoit pas une confiance illimitée; mais Maximilien II avoit peu favorisé le Prince d'Orange; on craignoit, relativement au Papisme, les dispositions de la Maison de Habsbourg; il sembloit facile d'imposer à une Famille, étrangère en Allemagne, des conditions favorables à ceux par qui elle auroit obtenu le comble de ses desirs: on pouvoit même espérer l'abolition du *reservatum Ecclesiasticum*; et c'est apparemment ce qu'on doit entendre par le paroles du Comte écrivant que dans cette affaire il faut tâcher avant tout, non

1573. seulement de conserver, mais encore de *propager* la pure doctrine de la Parole Evangélique: p. 106*. Ces raisons, jointes au changement d'opinion sur la St. Barthélemy, expliquent comment un projet, qui avoit sans doute aussi des côtés dangereux pour l'Allemagne, a pu être si vivement goûté, précisément par des Princes qui mettoient en première ligne les intérêts de la religion: « Le Conte Palatin et son fils désirent estre résolu, et ce le plus » tost que faire ce pourra, des conditions que le sang de France » veult que ses amys proposent: p. 110* *in f.*

De son côté la Cour de France semble ne plus hésiter. Schonberg remet cent mille écus au Comte, un pur don du Roi. Le Seigneur de Luimbres lui écrit: « Le Sieur Frégose me mande qu'il ne » fait doute que la promesse ne se garde et que, si elle est re- » tardée, ce sera pour le peu de conte que les Princes Protestans » et vous en faicte, comme sy elle ne fut agréable: » p. 198. Et Schonberg: si la chose ne réussit, « il ne tiendra dorénavant qu'à » vous autres: » p. 207. — St. Goard écrit au Roi: « Puisque le » temps est que par négociations ou praticques plus que par armes » l'on achève de grandes entreprises, il fault que V. M., qui a » l'une et l'autre en la main, par force et raisons se face Monarque » du monde. » p. 95*. Et en effet, Charles IX, réconcilié avec ses sujets, ne craint plus l'Espagne et croit pouvoir donner un libre cours à ses desseins.

Il semble vouloir rallier autour de soi tous les ennemis de l'Autriche et de l'Espagne. Ses négociateurs déploient la plus grande activité. Ils ne s'épargnent pas auprès des Princes Protestants. Réveiller, exciter les uns; encourager, soutenir les autres; former des relations nouvelles, se procurer partout des intelligences, méditer des surprises, faire des levées, tous les préparatifs d'une grande lutte sont à l'ordre du jour.

On négocie secrètement avec l'Electeur de Cologne. La pension est déjà fixée qui devra payer le changement de sa politique: p. 130*, *in f.* et 279, *in f.*

Pour le moment l'affaire principale, l'affaire urgente est le secours que réclame le danger toujours croissant des Pays-Bas. On est disposé à aider le Prince d'Orange, de concert avec les Princes

d'Allemagne, et à leur choix, soit ouvertement, soit en secret 1573.
(p. 279); et c'est la Cour de France qui promet les sommes neces- Novembre.
saires pour l'expédition que préparent le Comte Louis et le Duc
Christophe, fils de l'Electeur Palatin: p. 96*.

Les choses en étoient là lors de l'entrevue de Blamont. Char-
les IX ne put y assister. Il étoit tombé malade « sur son chemin à
» Nancy » *Capefig.* III, 308. Cette maladie devoit éveiller des
soupçons: *Mém. de l'Hist. de Fr.* 48, p. 241, *sqq.* et ci après,
p. 127*.

Non seulement le Roi, mais les divers partis qui divisoient
sa Cour, si l'on excepte les Guise, favorisoient ou du moins
sembloient tous favoriser le Comte Louis.

Il paroît que la Reine-mère eut des conférences avec lui: elle
désiroit le détourner de la France en lui donnant de l'occupation
ailleurs. D'après une déposition du Comte de Coconnas, « la Roynne
» et le conseil secret craignans que le Comte Ludoviq et le Duc
» Christophe n'eussent quelque intelligence en France pour y amener
» leurs troupes, et par le moyen des Huguenots et politiques, faire
» quelque changement, ne trouvèrent meilleur expédient que de
» destourner ceste nuée loin de leurs têtes. » *Arch. Cur.* 8, p. 135.

De Thou prétend en outre que Cathérine ne pouvoit se séparer
de son fils, qui lui-même (surtout vù l'état maladi du Roi de
France) n'étoit nullement pressé de se rendre en Pologne, et
que n'osant pas irriter Charles IX qui avoit juré que, ou lui, ou
son frère devoit partir, on songeoit sérieusement à mettre Henri
à la tête de l'expédition des Pays-Bas. La Reine auroit fait traiter
à ce sujet avec le Prince d'Orange et avec le Comte: *Hist.* p. 968,
973. « *Negotium eo produxit ut conditiones utrimque perscriptae*
» *sint:* » p. 968. *D'Aubigné* dit également que le Duc d'Alençon
prit la place de son frère au traité des Pays-Bas; II, l. 2, p. 112.

Ceci est peu vraisemblable. Le Duc d'Anjou n'eut pas désiré
laisser la Pologne à l'abandon ni surtout se brouiller entière-
ment avec l'Espagne; mais en outre ni en Allemagne, ni dans les

1573. Pays-Bas, on le désiroit pour Chef; lui préférant de beaucoup
vembre. le Duc d'Alençon: p. 112. Il avoit, du moins il avoit eu beaucoup
de bonnes qualités. « Je te veux dépeindre, » écrit le Duc de
Bouillon à son fils, « ce que le Duc d'Alençon estoit de son naturel
» lors, et par la suite de ce discours tu veras comme il estoit
» changé. .; d'une stature moyenne, noir, le teint vif, les traits
» du visage beaux et fort agréables, un esprit doux, et fort bais-
» sant le mal et les mauvais, aimant la cause de la religion, la
» compréhension de ce qui tomboit sous ses sens fort bonne, d'une
» conversation familière, ne luy paroissant aucune cholère. » C'é-
toit sur lui que les Protestants fondoient leur espoir Il paroit
que le Comte ne put l'entretenir en particulier: voyez p. 281.
De Thou raconte qu'il vouloit lui donner le commandement
de la guerre des Pays-Bas: « Cum eo Blamontii in arcano egerat
» et eum Bello Belgico ducem magis idoneum ratus, clam Re-
» ginâ, consilia in occulto agitaverat: » *l. l.* p. 977. On lit dans
l'interrogatoire d'un serviteur et confident du Duc d'Alençon:
« Le Comte Ludovic avoit promis de se venir joindre avec les
» troupes de France et semblablement le Duc Christophe..... Le
» Comte offrit son service à Monsieur le Duc, et les choses se
» passèrent en telle sorte que ledit sieur pensoit se retirer avec ce
» Comte et faire quelque chose de bon plus commodément puis
» après pour la pacification de France: » *Arch. Cur.* 8, p. 133,
135. Apparemment ceci se passoit par personne tierce, pour ne
pas éveiller les soupçons de Catherine. Le Duc de Bouillon écrit:
« A Blamont... le Comte Ludovic fit parler à Monsieur (1) l'asseu-
» rant de son affection, et qu'il espéroit bientost avoir une armée
» sur pied pour le servir; cela fut accepté et prit-on intelligence
» avec luy qui se devoit entretenir par l'entremise de Monsieur
» de Thoré, avec lequel il avoit eu communication avant la St.
» Barthélemy, lorsqu'il alla à l'en: reprise de Mons » (*Mém. relatifs*

(1) *fit p. à M.* C'est ainsi que nous avons corrigé d'après le MS.
(P. D. 82). Dans l'imprimé on lit: « le Duc Christophe accom-
» pagné du Comte Louis, vinrent trouver le Roi de Pologne,
» l'asseur, etc. »

à l'Hist. de Fr. 48, p. 32, in f. et sq.). On prévoyoit la mort de Charles IX, et il s'agissoit, d'après les intentions de plusieurs, d'asseurer la Couronne au Duc d'Alençon. Coconnas dépose qu'ayant dit au Comte, qui lui louoit « grandement la vertu de Monsieur le Duc, Que pensez vous faire? Cuidez vous venir à bout de la France et de l'Espagne en un coup?... Que voudriez vous faire à ceste heure que n'avez ni villes, ni chefs?» le Comte lui répondit qu'on n'avoit « point faute de chefs des plus grands et des principales villes: » *Arch. Cur.* 8, p. 133. Et c'est à cela que se rapporte également la question: « Si Monsieur de Mande a pas dit à Monsieur le Duc que, puisque le Roy de Pologne estoit couronné Roy, il ne reviendrait plus, et que luy ne pouvoit faillir de l'estre? » *Ibid.* p. 132.

Malheureusement pour le Comte Louis qui, avant toutes choses, vouloit délivrer les Pays-Bas, on s'apprétoit déjà à remuer *ménage* en France: p. 280. Les Huguenois et les politiques, parmi lesquels se trouvoit la puissante Maison des Montmorency, faisant cause commune, vouloient profiter, et sans délai, du départ de Henri, pour écarter la Reine-mère des affaires, et soumettre le Roi à l'influence de celui qu'ils prenoient pour chef.

Le Duc d'Alençon croyoit déjà tenir le *gouvernement comme avoit son frère* (p. 281); « vult habere easdem dignitates et praerogativas quas frater ante discessum habuit, quae sane fuerunt maximae: nam fuit locum tenens generalis Regis et Regiæ auctoritate ubique in Gallia imperabat: ita ut re ipsâ videretur esse Rex; alter nomine tantum: » *Lang. Ep. secr.* I, p. 222. Catherine traversa ce dessein: « Metus incesserat Reginam ne Alençonius se injuriose spreto hactenus, dum Henricus frater in Gallia esset, in occulto conquestus,.... ope Navarri, Condaei, Montmorantiorum, et Arturi Cossaei.... novos motus in Gallia severtet, et ipsam penitus a publicâ rerum administratione removeret;.... quod eventurum metuebat, id quasi jam factum Regi insusurrat, ut eum a fratre alienaret, et efficeret ut amplissimum id munus Carolo Lotharingiae Duci genero, sub quo rerum se potituram sperabat, a Rege deferretur. » *Thuanus, Hist.* p. 971, in f.

† LETTRE CDLVI.

1573. *Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Entrevue de Blamont: bonnes dispositions des Rois de France et de Pologne, du Duc d'Alençon et des Princes d'Allemagne.*

Monsieur, je ne doute pas que ne soyez bien esbahy de ce qu'il y a long-temps que n'avez eu de noz nouvelles, mays j'espère que vous serez satisfait en cela par les raisons qu'entendrez cy-après. C'est qu'ayant eu avis de France du passage du nouveau Gouverneur pour aller au Pays-Bas, et du paquet qu'il porte avec soy plain de tromperies soubz une proposition de paix, fut advisé par Monsieur l'Electeur Palatin et aultres de prendre résolution de tascher à l'attrapper en chemyn; et pour ce ayant donné ordre à ce qui sembloit estre propre à cest effect, je m'acheminay incontinent à Heydelberg où j'entendis que le dict Gouverneur estoit passé en grande diligence et arrivé à Thionville avec cent chevaulx seulement, à cause de quelque soupçon qu'il avoit de ce costé icy. Par ainsy ceste entreprinse-là estant rompue, Monsieur l'Electeur Palatin me pria instamment d'aller jusques sur la frontière de France vers la Royne, mère du Roy, et le Roy de Poulongne qui y venoit pour passer en son royaume (comme de faict nous l'avons desjà conduit jusques à Hannau (1), d'où il est party aujourd huy), afin

(1) *Hannau*. Non pas jusqu'à Heidelberg, comme le dit *d'Aubigné*, *Hist. Univ.* II, 109.

de voir s'il se pourroit conclurre quelque chose de bon, 1573.
tant pour l'appuy du dict Seigneur Electeur (duquel l'Em- Décembre.
pereur tasche de se vanger par tous moyens à cause du
bruslement des pouldres et aultres choses), que aussy pour
le secours du Pays-Bas. Ce que je ne luy ay peu refuser,
veu le pied dont-il marche en tout ce qui vous touche.
Et pour vous en dire en peu de parolles, après avoir eu
[fourné] cela à bon escient, enfin le Roy de France a promys
d'embrasser les affaires du dit Pais-Bas, aultant et
aussy avant que les Princes protestans les vouldront em-
brasser, en quelque sorte que ce soit, ouvertement et
aultrement, et sans mectre en compte l'argent qu'il vous
a desjà fourniz. Le Docteur [Emius¹] et Zuléger sont icy
avec moy exprès pour aller ensemble jusques chez le
Landgrave, voir si on le pourra faire entrer en mesme
résolution, à laquelle le Roy de Polongne, tant en son
nom et pour son royaume, que comme député du Roy
de France son frère, veult bien entendre. Nous espérons
y trouver le Duc Jehan-Casimir de retour, qui nous ap-
prendra en quelle disposition il a laissé Monsieur l'Electeur
de Saxe, duquel nous avons de jour en jour meilleure
espérance. Vous pouvez estre assuré, Monsieur, que
voz affaires se portent mieux en Alemaigne qu'elles ne
feirent jamais, et que mes frères et moy ne passons une
seule minute de temps que ne l'employons à les avancer
tant qu'il nous est possible. Quant à l'Evesque de Colongne,
il est en bon chemyn, Dieu mercy: mon frère le
Comte Jehan le va trouver d'icy, suivant les lettres qu'il
a receues de luy. Nous ayons faict en sorte que le Roy
de France luy donne seize mil livres de pension et qu'il

¹ Ehem (*Ehemius*).

1573. luy en advance une année de six mil e-cas, afin que dès
Décembre. ceste heure il quitte du tout le party d'Espagne. Les
Princes sont bien délibérez de le maintenir, Evesque et
marié, encores que son Chappistre le vouldist empescher;
à quoy le Roy de France luy promet d'employer tous ses
moyens, comme aussy l'Electeur de Saxe en a fait pa-
reille déclaration. Touchant l'argent que demandez, nous
mectrons peine de le vous envoyer le plus secrètement
que nous pourrons, pour éviter à tous inconveniens, et
trouverons, si Dieu plaist, le moyen de le faire par une
voye plus courte et plus seure que celle de Brémen ou
d'Emden. J'ay receu en ce chemyn voz lettres (1) où
vous faictes mention des entreprinses et nommément de
celle de Maestricht, à laquelle nous avons desjà donné
ordre touchant les soldats François; mais une chose
vient en cela assez mal à propos, qu'on est prest de re-
muer mesnage en France, qui est cause que les soldats
que je pensois avoir, tirent en divertz endroictz de
cartier-là. Nous sommes après pour, en cas que fusse
engagé, comme nous mandez (2); trouver aultres moyens,
et espérons bien vous dégager, encores qu'il n'y eust pas
ung seul soldat François. Pour cela vous prions de nous
faire advertir à toutes heures. Nous avons advisé que les
villes et pais qui sont prins par le moyen du Roy de
France et des Princes d'Allemagne, soient mys soubz la
subjection de l'Empire, afin d'attirer tous les Princes à
embrasser vostre cause et d'empêcher que l'ennemy puisse
plus tirer de [forces] de ce costé icy. Je vous puis assure

(1) *Voz lettres.* Voyez la lettre 451.

(2) *mandez.* Voyez p. 241, *in f. et sq.*

Monsieur, que, ce voyage icy achevé, je me hasteray tant **1573.**
qu'il me sera possible de vous aller voir, soit en petite **Décembre.**
ou grande compaigny. J'ay veu Monsieur le Duc d'Alen-
çon, lequel, me pressant la main, m'a dict en l'oreille
que, ayant à ceste heure-cy le gouvernement comme avoit
son frère le Roy de Polongne, il s'employera en tout pour
vous seconder. Je sçay par aultre voye qu'on peult bien
faire estat de sa fidélité et bienveillance, qui ne nous est
pas ung petit avantage. Si Dieu veut que la France et
la Poulongne ensemble facent ce qu'ilz promectent, il y
aura moyen, à mon advis, de merueilleusement bien
accommoder noz affaires.

† **LETTRE CDLVII.**

*Le Prince d'Orange aux Comtes de Nassau. Affaires
de Zelande: siège de Leide. Nécessité d'un prompt
secours.*

* * Le premier siège de Leide dura depuis le 30 octobre 1573
jusqu'au 20 mars 1574. Après le départ de Don Frédéric, Fr. de
Valdès (p. 284) commandoit les Espagnols.

Messieurs mes frères. Le 2[3]^{me} jour du mois passé se
partist de ce lieu devers vous Hans vostre somelier (1), par
lequel et par quelques lettres que je vous ay coup à coup
escrit auparavant, vous entendrez tout l'estat des affaires
par dechà jusques alors, et mesmes comme les ennemis
d'Anvers estoient sur le poinct de descendre en Zeelande,

(1) somelier. Voyez p. 252.

1573. avecq tous les bateaux qu'ils avoyent peu équiper. Et
 Décembre. depuis me sont venues nouvelles par lettres des Gouver-
 neurs de la Vere et de Ziericxzee, que dimanche, 22^e jour du
 dit mois, estant l'ennemy descendu jusques à [Schafdinge']
 avecq toute sa flotte, pensant avecq la nouvelle lune se
 servir de la commodité de la haulte mer, laquelle il sca-
 voit que s'enfleroit plus que d'ordinaire, vint passer le
 Boomkreke, qui est entre Rommerswale et Bergues op
 't Zoom, avecq 54 navieres, tant de guerre que chargées
 d'amonitions et vivres, qu'il vouloit mener à ceulx de
 Middelburch; mais en estant les nostres advertis, son-
 le lendemain venus rencontrer l'ennemy avec environ 5
 bateaux au lieu où le dit ennemy s'estoit ancré, qui es-
 toit à demye-lieue près du dit Ziericxzee, duquel lie-
 u l'ennemy appercevant les nostres, s'est incontinent et
 à toute presse mis en fuyte, estant constraint se sauver
 au havre de Bergues op Zoom, jusques à où les nostres
 l'ont tousjours poursuivy fort vivvement et tellement que
 l'ennemy n'at point sceu faire passer ung seul bateau
 pour ceulx de Middelburch, bien que en passant il jecta
 six cens hommes dans le dit Rommerswael, qui sont
 illecq aussi assiégés; et ont depuis envoyé ung tambourin
 vers les nostres demander grâce de povoir sortir leurs
 vies et armes sauvés, d'aultant qu'ils sont hors de tout
 espoir de secours: mais de ce que sur les conditions que
 les nostres leur ont proposé sera succédé, je ne suis en-
 coires adverty; tant y a que l'espérance est ostée à ceulx
 de Middelburch et d'Armuyden d'estre encores de long-
 temps raviuallés, en quoy le Seigneur Dieu nous a faict
 ung grand bien, dont avons matière de le louer; car es-

¹ Saftinge.

tant ceulx de Middelbouch tant pressez de vivres, comme 1573.
de tous coustels l'on me mande, et que par aucunes lettres Décembre.
des ennemis interceptés par les nostres, je cognoisse assez,
j'espère qu'ils ne pourront tenir longuement, ains que de
brieff la ditte ville avecq Armuyen seront à nostre povoir,
chose qui pourra apporter quelque relasche à nos labeurs;
du succès serez adverty par le premier.

Depuis ce que dessus, me sont ce jourd'huy venues
seures nouvelles par lettres (1) de l'Admiral de Zeelande,
que par composition nos gens sont rentrés au dit Ro-
merswael, estans les ennemis sortis leurs vies et [bagues¹]
sauvés, y ayant laissé trois bonnes grosses pièches d'ar-
tillerye et toutes les pouldres et boulets qu'ils y avoient
amené, ainsi que verrez plus particulièrement par le
double de la lettre du dit Admiral, qui vat jointement
ceste, avecq le double d'une lettre (2) que Monsieur
de Beauvois escripvoit au Capiteyne qui estoit au dit
Romerswaele. Je loue le Seigneur Dieu de tout. Vous
voyez, Messieurs mes frères, comme il plaist à ce bon
Dieu bénir nos affaires et les termes ausquelz elles sont.
Vous pouvez par là considérer le grand soulagement
que nous pourrons avoir maintenant par un bon et fort
secours; qui me faict prier que, s'il est aucunement pos-
sible, de mettre bientost en effect l'entreprinse de Mas-
tricht, de laquelle le Conte Ludowick m'a escript, que ce
soit le plus briefvement que faire se pourra, afin de faire
ainsi passer quelque bonne troupe par deçà, suivant

(1) *Lettres*. Voyez la lettre 454.

(2) *Lettre*. Voyez la lettre 455.

¹ hardes, effets (?).

1573. que par deux ou trois de mes précédentes je vous ay
écembre. escript, ayant espoir assuré que facilement par tel moyen
nous viendrons au bout des ennemis, qui nous pressent
icy tousjours de plus en plus et taschent par tous moyens
de séparer les villes les unes des autres; parquoy, devant
que nous advienne aucun inconvéniement, la diligence est
plus que requise; mesmes pour le respect de la ville de
Layden, laquelle il convient entièrement ravictailler
devant que nous en soions de tout séparés, étant des
la dicte ville de Layden de tous costelz serrée: vous
priez qu'à ce regard me mandez librement et ouvert
ment s'il y a apparence de pouvoir effectuer quelque chose
en brief ou point, afin que, selon cela, nous nous puissions
régler, et sur tout qu'on ne se laisse par delà abus
pour chose [ni] que nos ennemis nous pourront faire
entendre, fusse de la paix ou autrement; vous assurant que
ce ne sont que toutes tromperies, abusions et fautes
pour nous prendre à la pipée, et cependant qu'ils se fortifient
d'autre costé nous endormir après de nostre ruine,
comme par une lettre que m'a escript encores hier au soir
Francisco de Valdès, je me suis fort bien apperçu. Prenez
tousjours bien garde de quel pied marche l'Évesque de
Colloingne, vous veillant bien dire ouvertement que sa
négociation m'est fort suspect pour plusieurs raisons;
parquoy je vous prie que, sans arrester à cela, vous vous
hastiez par quelque autre bout à nous secourir devant
que je sois icy du tout enserré... Escrip à Delft, ce
second décembre 1573.

Par les grandes et excessives et trop extraordinaires
charges qui nous surviennent de jour à autre, les dépenses
croissent aussi continuellement, qui nous a déporté ur

extrême courtresse d'argent, voire telle que je crains cela 1573.
nous causera indubitablement une révolte du peuple Décembre.
croissant le dessus et altération de plus en plus, parquoy
je vous prie de mettre par de là au plustôt ordre, afin
qu'il y soit remédié par une paix ou par une bonne levée
pour nostre secours, n'estant autrement possible de
maintenir plus longtemps.

† LETTRE CDLVIII.

*Ph. de Marnix, Seigneur de St. Aldegonde, au Prince
d'Orange. Il insiste sur la nécessité d'entamer des né-
gociations avec le Roi.*

* * Noircarmes commandoit en Hollande depuis la captivité
du Comte de Bossu. « Dux Noircarmium, non satis firma va-
» letudine praeditum, copiis militaribus, quae in Hollandia
» vicinisque locis relictae sunt, praefecit. » *Vigl. ad Hopp.* p. 777.
Il se donnoit beaucoup de peine pour disposer les esprits à se
réconcilier avec le Roi : *Bor.* p. 473^a. Réquesens approuva fort
cette négociation. « Hy heeft goed gevonden dat de Heere van
» St. Aldegonde, met verlof en ook door bevel van den Heere van
» Noircarmes, op verscheiden tyden, aan den Prince van Oraingien
» soude mogen schryven om middel te vinden, daerdoor men tot
» een 't samensprekinge mochte komen om een einde van de oor-
» loge te maken : » *Bor.* p. 532^b. « Captus Aldegondius, juvenis
» doctus et ingeniosus, qui apud Orangium plurimum valuit auc-
» toritate. Ejus opera tentarunt aliquoties Hispani persuadere
» Orangio ut arma deponeret : » *Languet, Ep. secr. I, 2, 37.*

Depuis longtemps on s'employoit de divers côtés à la pacification
des Pays-Bas : p. 257 *et sq.* L'Empereur surtout persistoit à y consacrer
ses efforts : p. 11^{*}, 19^{*}, 31^{*}. « Jamais, » écrit Schonberg en mai,

1573. » il ne travailloit tant à chose qu'i fait à la pacification des Pays-Bas; »
Décembre. A. n.º 60, 63. Il y alloit de ses intérêts, vu sa parenté avec le
Roi d'Espagne. En outre l'Empire souffroit beaucoup par l'interruption
du commerce: A. n.º 39. Puis on devoit éviter que « le feu ne passe en Allemagne: » p. 35*. Enfin la guerre facilitoit
les intrigues du Roi de France. Mais il y avoit de nombreuses difficultés, parmi lesquelles il falloit compter surtout le manque de
garanties, A. n.º 36 et l'article de la religion. On désiroit se soumettre au Roi d'Espagne, mais on ne vouloit, ni la persécution
papiste, ni le régime Espagnol: « l'Empereur continue de dire que,
» tant que le gouvernement des Espagnolz sera aux Pays-Bas, il y
» aura tous les ans quelque semblable trouble; » A. n.º 27. De même
le Landgrave Guillaume de Hesse écrivoit au Comte de Nuener
(Cassel, 29 janv. 1574): « Wie ein bestendiger fridt zwischen
» Spanien und dem Printzen zue treffen sein möchte, damitt die
» guthen leuthe im Niderlande nicht auch wie in Franckreich be-
» schehen, durch schetliche practicken und listige anschlege und
» guthem glauben betrogenn und uff die fleischbanck gelieffert
» werdenn möchten, die mittell können wir, aldieweill das Spa-
» nische Regiment in Niederländen pleibt, bey uns nicht fin-
» den.... » (†MS. C.).

Monseigneur, mardy dernier, qui estoit le premier du
mois présent, je fus par ordonnance de Monsieur de
Noircarmes transporté du lieu de la Haye à Harlem, et
puis d'illecq à Amsterdam, dont hier au matin j'arrivay
en ceste ville d'Utrecht. Là où aiant esté mandé devers
Monsieur de Noircarmes, il m'a mis en mains la lettre
qu'il avoit pleu à vostre Excellence m'escrire en date du
xxviiij novembre, responsives sur les deux miennés, pour
le resgard de laquelle je ne scauroye assez humblement
remerchier vostre Excellence, ensemble et Messieurs des
Estats, de la faveur qu'il vous plait me faire à continuer

tousjours en la bonne opinion qu'avez jusques ores eu ^{1573.}
de moy, sans m'imputer à lacheté la faulte qui, à non très ^{Décembre.}
grand regret, et sans que j'y peusse remédier, est advenue;
joinct aussi qu'il vous plait avoir le faict de ma délivrance
en recommandation. En quoy je supplie vostre Excellence
de vouloir continuer, l'assurant que toute ma vie je
tascheray de desservir une telle grâce et faveur par tous
très humbles services.

Et, au regard de l'autre point principal, ores que vos-
tre Excellence rejete la conclusion de mes dittes lettres,
comme préjudiciable et attirante plustost une ruine en-
tière qu'une conservation du pays, si ne puis je sinon
remerchier vostre Excellence et mesdits Sieurs des Estatz
de ce qu'il leur a pleu prendre égard aux raisons que j'y
avoys alléguées pour les balancer ainsi avec meure consi-
dération. Ce que me donne mesme quelque bon espoir
que vostre Excellence, aiant encor de plus près examiné
le tout, ne me trouvera si eslongné de la raison, comme
du commencement il luy a semblé. Et en cela je me
fonde d'aultant plus que je voy que toutes ces difficultez
que vostre Excellence allégué en sa ditte lettre, pour les-
quelles l'on ne doit accepter mon advis, tombent prin-
cipalement sur ce seul poinct que, n'y aiant nulle ferme
ou bonne assurance, nous serions pour tomber par là
en beaucoup plus grands inconveniens que oncques
auparavant, à quoy aussy se rapportent les exemples al-
léguez en la ditte lettre. Or, parlant avec toute révérence,
je ne puis entendre que cela puisse présentement estre
aucunement [démise¹], puisqu'il est seulement question de
trouver moyen d'entrer en communication, et que j'avoys

¹ dévisé (?): qu'il puisse être question de cela maintenant.

3. mis cela en avant comme une chose que nous eussions
peu supplier, tombant sur le point que j'estime devoir
estre le plus difficile, assavoir touchant ceux qui font
profession d'une autre religion que n'est celle que tien
le Roy, avec la plus grand part du pays; et quant au
asseurances, l'on viendroit par après à en traiter, comme
du sceau ou confirmation des pointcz de costé et d'autre
et en cas qu'alors l'on ne trovast les assurances suffi
santes ou au contentement des parties, un chacun sero
aussi en son entier, comme dès le commenchemen
; hormis que la justice et équité d'un chacau en sero
d'autant plus manifestée. De ma part, je ne puis dissimuler
que, selon mon petit jugement, s'il plaisoit à Sa
Majesté user de ceste grâce en nostre endroit, comme
j'ay proposé en mes dittes lettres à vostre Excellence, et que
nous en eussions bonne assurance, j'estime que de tout
le reste n'y auroit nulle ou bien petite difficulté; veu
que, qui considérera toutes choses de près, trouvera à la
vérité que la grande et continuelle rigeur que l'on a
usée à l'extirpation de ceste religion pour laquelle si long
temps nous avons esté persécutez, a esté, aussi bien
pardeça comme par toute la Chrestienté, la seule et uni
que source et le motif principal de l'altération du peuple,
au moien de laquelle consécutivement ont esté causez
tous les désordres, dont la lettre de vostre Excellence
fait mention. Ce que mesmes l'on a par cy-dévant veu
et trouvé par expérience du temps de noz ancestres
toutes et quantes fois que l'on a voulu par moyens si vi
lents remédier à une chose qui de sa nature ne se pe
extirper par violence, ains seulement par persuasion
enseignements. Et au contraire a l'on veu par plusi

exemples, que là où le poinct que j'ay tousché en mes 1573. dittes lettres a esté accordé, tout aussitost ont esté les Décembre. guerres et dissensions assoupies et tous désordres remédiéz. Car quant à ce qu'il semble que vostre Excellence accuse la conclusion de mes dittes lettres comme notoirement préjudiciable à la gloire de Dieu premièrement, et puis aussi au salut et bien de la patrie, je la supplie de bien considérer le cours de tous les siècles passez, et le confronter soigneusement avec l'ordinaire des jugemens de Dieu et le naturel corrompu des hommes. Elle trouvera indubitablement qu'il n'y a croix ny persécution, quelque greffe et horrible qu'elle soit, qui tant obscurcisse, voire et foule aux pieds la gloire de Dieu et efface toute cognoissance et vraye craincte d'icelluy, comme faict une semblable guerre, pleine de tous desbordementz, dissolutions, énormitez et licences, et par conséquent mère, procréatrice, et nourrice de toutes impiétez et horribles blasphêmes. Et de faict quant est-ce que nous nous plaignons que toute religion a esté prophanée, toute piété mise soubz les piedz, et toute vraye cognoissance de Dieu esteincte, sinon lors que la barbarie des Gothies, Vandales, et autres nations a ravagé par toute la Chrestienté comme un torrent impétueux, et, par le moyen de longues guerres, a comme ensevely toutes sciences et toute humanité; nous ramenant un chaos et confusion au monde, dont encores aujourd'huy nous ne pouvons nous en débarrasser¹. Ce que je prévoy de rechef, par un juste jugement de Dieu, pancher sur la teste de noz enfans, si de bonne heure nous ne taschons d'arracher les semences de ces guerres intestines, qui desjà sont esparses par toute la

¹ débarrasser.

1573. Chrestienté, avec un dommage irréparable de la piété et décembre, cognoissance de Dieu que nous prétendons¹ de planter.

Et touchant l'autre poinct du salut et conservation de la patrie, si par supplication et intercession nous pouvions obtenir de la clémence du Roy quelque party aucunement tollérable, ores qu'il ne fut pas grandement à nostre advantage, certes, en parlant soubz correction de vostre Excellence, je suis d'avis que le pays en polroit estre conservé et apparemment relevé de ceste désolation, en laquelle il est prest pour tomber. Et, quant à nous, nous monstrerions par effect que nous désirons obéir au Roy et servir à nostre prochain, voire quand ce seroit avecq nostre incommodité. Et par aventure qu'avecq le temps Dieu fleschiroit le coeur de nostre Roy à quelque plus grande grâce, ou bien qu'il nous présenteroit quelque occasion de luy faire quelque très-humble service, qui luy polroit oster partie de la sinistre impression qu'il a conceue contre nous. Et, ores que rien de tout cecy n'adveint, si voy-je presque par toutes les histoires tant anciennes que modernes, qu'à l'issue de semblables guerres civiles se monstre évidemment qu'il eut mieux valu du commencement embrasser quelque party aucunement tollérable, qu'après s'estre précipité aux extrêmes désolutions de la guerre, tant dommageable à deux costez, estre finalement, ou du tout ruiné, ou bien contraint de recevoir party sans comparaison plus désavantageux que n'estoit celuy que du commencement l'on pouvoit obtenir. Je ne raffreschiray icy les playes de noz voisinz, voire de nostre nation mesme; aussi n'allégueray-je l'ancienne guerre de Péloponnèse descrite de

¹ tâchons, nous efforçons.

Thucydides et cogneue à vostre Excellence, qui nous 1573.
peut servir d'un très clair miroir de ce que je vien de Décembre.
dire. Seulement touscheray-je les Romains, lesquelz, quel-
ques amateurs qu'ilz fussent de leur liberté et républicque,
eussent beaucoup plus fait pour eux-mesmes d'avoir
quitté à César auscuns pointz qu'il demandoit, ores qu'ilz
ne fussent conformes au pied de la lettre de leurs loix,
que non pas, après avoir mené une grande et pernicieuse
guerre civile, venir à la parfin entièrement dessoubz son
joug, sans nulle réserve. Et mesmes encor alors valoit-il
mieux supporter sa domination, qui retenoit encores
quelque image et forme de républicque, que non pas,
après l'avoir massacré au Sénat, s'envelopper de nouveau
en cruelles guerres civiles et proscriptions horribles, et
venir finalement à perdre, et le nom, et toute la trace
ou apparence qui leur restoit de liberté et de républicque.
Ce que je n'allégué pas pour faire aucune comparaison de
tamps à tamps, ou personnes à personnes, mais seulement
pour confirmer l'oppinion et advis, auquel j'ay tousjours
esté, qu'il vault mieux en tamps et heure venir à quel-
que accord tollérable, que non pas attirer par la conti-
nuation de ceste guerre une ruine totale sur ce pays.

Mais par aventure que vostre Excellence dira cy-dessus
qu'elle est du mesme advis, mais que l'on ne nous pré-
sente rien qui soit tollérable; là dessus je supplie vostre
Excellence me vouloir ouir et croire, que j'ay veu en
Monsieur de Noircarmes une telle et si bonne affection
au bien et conservation de ce pays, que j'espère, voire et
n'en fay nul doute, que, si vostre Excellence et Messieurs
des Estatz l'en requièrent, il s'employera très volontiers
et fidèlement pour intercéder vers Sa Majesté, et trou-

1573. ver voie à quelque bon appointement, qui soit au con-
Décembre. tentement de Sa Majesté et de ses pouvres subjectz. Et
quant aux assurances, on en parlera par après lors-
qu'on aura projecté quelque pied; mais il fault première-
ment que nous supplions celluy lequel, comme très bien-
dict la lettre de vostre Excellence, inspiré du Seigneur
nous le peut promptement donner. Et pour cest effect
je supplie très-humblement vostre Excellence que, pou-
le bien général de la patrie, elle dilligente ceste affaire
et vueille au plustost envoyer vers mon dit Seigneur d
Noircarmes pour avoir assurance', afin de venir propos
noz doléances et entrer par ceste voye en communicatio
En quoy vostre Excellence se peut assurer qu'il ba-
lera la ditte assurance si ample que ceulx que vost
Excellence y commectra, auront matière de conten-
ment pour aller et venir seurement, de quelque qual-
ité ou condition qu'ilz puissent estre. Et au reste j'ay
grande espérance au Seigneur Dieu que la chose es-
tant une fois encheminée par Sa divine clémence, Il
ouvrira des moyens, meilleurs que nous sçaurions adviser,
pour soulager ce povre peuple. Et pour tant je supplie
de rechef vostre Excellence et la supplie autant humble-
ment et affectueusement que faire je puis, que, ensemble
avecq les dits Seigneurs des Estats, elle vueille prendre
ceste affaire à cœur et la diligenter, affin que bientost on
en puisse veoir quelque bon et heureux commencement
lequel, à tout événement, servira tousjours pour tant plu-
s manifester la justice de la cause d'un chacun et acquerr
réputation envers tous hommes du monde à vostre Ex-
cellence, qu'icelle désire à bon escient le bien et tra-

quillité de ce pouvre pays, lequel semble piécà tendre les 1573.
mains vers vostre Excellence pour la prier que, tant qu'en Décembre.
icelle est, elle tasché de remédier à tant de misères et calamitez. Je prieray le Seigneur Dieu qu'il veuille donner à vostre Excellence l'esprit de conseil et sapience pour se gouverner en ce faict icy et en tous autres selon Sa sainte et divine volonté, au plus grand advancement de Sa gloire et soulagement de Son pouvre peuple. Suppliant vostre Excellence prendre ce mien escrit de bonne part, comme procédant non pas d'aucune passion inconstante, causée de pusillanimité ou crainte de plus grande adversité, mais d'un vray et entier selle' et affection constante, premièrement à la gloire de Dieu, au service de vostre Excellence, et puis au bien et soulagement de nostre pouvre patrie. Comme je me confie que vostre Excellence croira et continuera à me tenir au rang de ses très-humbles serviteurs, dont je la prie d'aussi bon coeur, comme je prie mon Dieu qu'Il vous maintienne, Monseigneur, en sa très sainte protection et sauvegarde. Escript à Utrecht, en la prison, ce iiij^e de décembre 1573.

De vostre Excellence très-humble et
affectionné serviteur,

PH. DE MARNIX.

A Monseigneur,
Monseigneur le Prince d'Oranges,
Comte de Nassau, etc.

† LETTRE CDLIX.

3. *Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Evêque de Munster*
re. Necessité de mesures conciliatoires envers les Pays-Bas
(MS. CASSEL).

.... Es ist zu erbarmen das es darzu kommen da
solche unruhe inn denn herrlichen Niederländen ang
richtet, der man woll hett können übrig sein, wan
die gewissenn hett wollen frey lassen, und nicht de
Antichrist zuw Rom zu gefallenn, ein solch plutt
angerichtet. Es ist auch zu besorgen es werdenn si
dergleichen hendell noch viell zutragen, dan son
zweifell die beträngten Niederländer *extrema tentat*
werden, ehir sie sich gar lassen fressen, sonderlich w
sie ann denen von Mecheln, Nerden, und Harlem ges
das so gar kein *locus gratiae* mehr vorhandenn; daru
hoch zu wünschenn das dieser newer gubernator, **oder**
aber der König selbst, andern miltern weege an die *hand*
nehmen, damitt einszmals das Spanische regiment inn
Niederländenn abgeschafft, und man des beschwerlichen
kriegs (welcher so grosze überschwengkliche theurung
und sonst viell unheils inn allenn landenn geberett) möge
abkommen.... Datum Cassel, am 10 Decembris anno 73.

WILHELM L. Z. HESSEN.

An Bisschoff zu Münster.

Apparemment l'Evêque dans sa réponse donna-t-il à enten
que les Espagnols seroient bientôt maitres des Gueux; du m
le Landgrave lui écrit de Cassel le 28 janv. «Ob wir's »
» woll selbst dafür haltenn das die Spanische armada mit e

= nen und versuchten leuthenn, proviandt, geschütz, und anderer 1573.
 = nöthürft, durchaus und volkomblich versehen, auch leichlich Décembre.
 = erachten können, da sich von beyden theilen ein *conflictus*
 = zueträgt, das die Gosen nicht alwege vohr ablauffen; so haben
 = doch S. L. inn der biblien in *libris Moysis, Regum, und Machabeo-*
 = *rum* dergleichen viell exempell das Gott der Her oft durch weni-
 = ge leuth grosse kriegsscharen, sonderlichenn die da haben sein
 = Göttlichs wort auszrotten wollenn, gantzlich hatt erlegenn und
 = schlagenn lassenn. » (†MS. C.).

Le Roi de Pologne, traversant l'Allemagne, rendit visite à
 l'Electeur Palatin. Celui-ci écrit le 13 déc. de Heidelberg à Guillaume
 de Hesse: «...Der König von Polen... ist bey uns vorgestriger
 » abendts, gleichwoll ungeladen, ankommen und gesterigen tags
 » alhie verharret... Als seine k. W. mitt uns der vorigen verlauffenen
 » handlungen und itzigen gefährlicher standts in Franckreich
 » sprach gehalten und dabeneben unser gutachten vernehmen wol-
 » len, wie die Kron Franckreich zu bestendiger ruge zu pringen
 » sein möchte, haben wir mitt s. k. W., in gegenwerth dero fürnhe-
 » men Rätthe unndt des Königs von Franckreichs abgesandten, rundt
 » und gut Teutsch ettliche stundt geredt, unndt die verlauffene
 » mortthaten, die man mitt dem beschonen wollen als ob der
 » Admiral und sein anbang wider den König und sein Hausz
 » conspirirt (wie dan ein solches irer kön. W. und jetzigem König
 » in Polen von etzliche eingebildet und dieser ursachen [wegk] zu
 » solchen bludtbadt gehetzt worden) nitt allein nicht billigen kön-
 » nen, sondern auch sovil zu verstehen geben das sie, mit solcher
 » gesuchten und geferbeten entschuldigungen, die k. Würden und
 » die Prinze, so zu solches geholffen, in grossen mistrawen und
 » verdacht bey menniglichen setzen... » « Verstattung der freien
 » *exercitū religionis* » tel est, avoit dit l'Electeur, le seul moyen
 de parvenir en France à une paix durable. Et bien que le Roi et
 » dero einstheils zugeordneten rethen und gesanddten noch zur
 » zeitt solches mittel ins werck zu stellen... unmöglich geachtet,
 » so wollen wir doch verhoffen, da diese dingen von andern

1573. » Chur- und fürsten die sein k. W. ansprechen werden, mitt glei
Décembre. » chem ernst getrieben und man ausz einem borne blasen wurdet
» Gott der Herr werde diese erinnerungen ohne frucht nich
» abgehen lassen... » (*MS. C.).

Le 20 décembre le Sieur de Lumbres envoie de Cologne
Comte Jean de Nassau « deux lettres que j'ay reçu de Monseigneur
» le Prince pour vous faire voir quel est son intention au regard
» ses affaires, tant de celles de pardeçà que de France ; desquelles
» néanmoins vous et Monseigneur le Conte Ludovick vostre frère
» disposerez selon que vous jugerez de ma capacité, et non au
» trement. Au demourant je seray fort aise que ce qui touche
» paiement de trois cens cinquante escus deubs à M. de Frégouse,
» me soit aussi promptement envoyé qu'il vous sera possible, et
» par Rollart, si faire se peult, affin que je l'envoie incontinent...
» Je vous supplie aussi, puisqu'il fault que je demeure icy aux
» vacations du service de son Excellence, qu'il vous plaise avancer
» de bonne heure la partie qu'il vous plait me faire tenir, affin de
» me dégager de mes créditeurs de ceste ville, sans me laisser plus
» longuement croupir et accabler de debtes en ceste ostellerie et
» envers mon médech, comme il vous a plus m'assurer faire à
» mon partement d'auprès de vous. Demain je despesche home
» exprès vers son Excellence » (MS.).

* LETTRE CDLX.

*G. de Schonberg à la Reine-Mère (ms. p. c. 400). —
Relative au voyage du Roi de Pologne.*

....Le Magistrat de cette ville a usé de fort honnestes
çons à l'endroit de S. M.; mais il n'y a pas eu faulte
gens qui se soient mis en tout debvoir d'essayer à donner

des alarmes bien lourdes à S. M., lesquelles toutesfois S. 1573.
M. a trouvé entièrement faulces et mensongières..... S. M. Décembre.
se monstre si magnanime et résolue que j'espère que la
honte qu'ils ont de voir ainsi dédaigner leur artifices, les
fera s'en déporter à l'advenir. Nous ne négligeons toutes-
fois rien..... Le Comte Palatin a envoyé courrier sur cour-
rier en Saxe commandant expressément au Duc Jan-Casi-
mir de se trouver à Vach, et ce pour presser le Landgrave
et le pousser à une bonne et définitive résolution tou-
chant le fait de l'intelligence (1). Le Comte Palatin envoie
avecques nous (oultre le Duc Christofle et le Comte Lu-
dovicq) le licencié Zuléger, ung de ses plus confidens
conseillers, pour faire le mesme effect. Il avoit pareille-
ment donné charge à Docteur Ohem de s'en aller en
compagnie du Comte Jehan de Nassau, frère du Comte
Ludovic, trouver l'Electeur de Coulogne pour le faire
accepter ce que V. M. scayt, et l'induire à abjurer éternel-
lement la Maison d'Autriche. Or pour ce que nous trou-
vions le Docteur Ohem plus traictable et plus rond et
entier que Zuléger, qui a tousjours le fait de ceulx de
la religion de France en la teste et en la bouche, j'ai tant
fait que le dict Docteur (qui est le premier conseiller
de son maistre et très confidant à l'Electeur de Saxe, et
Landgrave) a promis au Roy de se trouver chez le Land-
grave pour pousser à la roue; desorte que j'espère que
les lettres que le Roy escrira à Vos M. au partir de Vach,
vous apporteront encores plus de satisfaction que n'ont
fait les précédentes..... Le Landgrave m'a fait entendre
qu'il a envoyé par devers l'Electeur de Saxe homme ex-

(1) *intelligence*, ou correspondance: voyez p. 8* *init.*

1573. près, aussitost qu'il a receu la lettre que Vostre M. luy
décembre. escrivoit de Blamond, pour l'inciter à l'entreveue du
Roy et de luy; de quoi sa femme (1), à l'instance de l'Im-
pératrice, le retint par cris, pleurs, et continuelle lamen-
tation..... Francfort, 20 décembre.»

† LETTRE CDLXI.

*Le Prince d'Orange à Ph. de Marnix, Seigneur d'Alde-
gonde. Réponse à la lettre 458.*

* * Le Prince désiroit la paix, mais une paix *bonne et assurée*.
On ne pouvoit se flatter de l'obtenir. Il en étoit comme *Langus*
écrivoit quelques mois plus tard: «Haec dissidia componere non
» tantum videtur mihi difficile, sed pene impossibile. In eo autem
» errant plurimum Hispani qui hic (Viennae) sunt, quod existimant
» totam hanc rem sitam esse in arbitrio et potestate Principis
» Orangii.» *Ep. secr. I. 2, p. 33.*

Monsieur de St. Aldegonde, voz deux lettres escriptes
en la prison du Chasteau d'Utrecht, l'une du iiij^{me} (2) et la
seconde du ix^{me} jour de ce mois, me sont esté présentées
en ceste ville le xix^{me} d'icelluy. Et ayant bien pesé et soi-
gneusement considéré tout vostre discours et les raisons
y contenues, je treuve la conclusion d'icelles tendre aux
mesmes fins que font voz précédentes, ausquelles les

(1) *sa femme*. Il ne s'agit probablement pas du Landgrave et
de Sabine de Wurtemberg, mais de l'Electeur et de son épouse,
amis de la Maison d'Autriche: voyez aussi p. 76*.

(2) *du iiij^e*. Voyez la lettre 458.

miennes responsives ont satisfait. Et à ce regard je ne 1573.
voys occasion ou fondement quelconque qui me debvroit Décembre.
faire changer la bonne et saincte délibération illecq comprinse, veu mesmes que tout mon désir n'est que de venir au plustost à une bonne et assurée paix et telle qu'elle soit à l'avancement de la gloire de Dieu, contentement de Sa M., bien et repos de ses subjectz; comme plus particulièrement appert par ung escript (1) faict puis naguerres, tant en mon nom que de celluy des Estatz d'Hollande, en forme de supplication au Roy, dont l'ex-emplaire vat jointement ceste, qui pour briefveté me gardera de réitérer icy noz justes doléances, raisons, et conclusion déduictes au dit escript. Et cependant toutes-fois, pour encoires plus amplement faire paroistre de quel pied je marche, puisque vous me dictes d'avoir veu en Monsieur de Noircarmes une telle et si bonne affection au bien et repos de ce pays, que vous espérez, voire n'en faictes nul doubte, il s'employera très volontiers et fidellement pour intercéder vers Sa M. et trouver voye à quelque bon appointement qui soit au contentement de sa dite M. et de ses pouvres subjectz, je n'ay voullu faillir de luy escrire, et d'une bonne affection prier qu'il se vueille en cela esvertuer, et monstrier le bon zèle dont vous me parlez, et voudrois que tous aultres qui en ont le moyen se fussent, passé long-temps, miz en ce devoir, ou du moins qu'ilz s'y employassent encoires. Quant au billet des entrechanges lequel j'avois envoyé au Seigneur Francisco Valdès et lequel me dictes n'estre

(1) *escript.* Voyez p. 195, où le Prince dit à ses frères qu'il le fait publier pour l'acheminement de la paix.

1573. venu entre les mains de Monsieur de Noircarmes, je tiens
décembre. que le dit de Valdès l'aura envoyé au Duc d'Alve, d'au-
tant que depuis il m'a escript d'avoir eu responce du dit
Ducq qu'il n'estoit délibéré qu'on feroit aucune eschan-
ges. Par quoy ay bien voullu présentement vous envoyer
le double du mesme billet. Je me suis depuis aucuns
jours ençà transporté en ce pays de Zeelande, où grâces
à Dieu j'ay trouvé nos affaires en assez bon estat; et quant
à la ville de Middelbourg, nous espérons, selon les appa-
rences humaines, que bientost Dieu la mettra en nostre
pouvoir. Et en ceste endroit faisant icy fin, je supplieray
le Seigneur Dieu vous avoir, Monsieur de St. Aldegonde,
en Sa saincte garde et protection. Escrip à Ziericzsee,
le xxiiij^e jour de décembre 1573.

Vostre bien bon amy,
GUILLAUME DE NASSAU.

† LETTRE CDLXI.

*Le Prince d'Orange au Seigneur de Noircarmes. Il l'ex-
horte à employer son influence pour la pacification des
Pays-Bas.*

Monsieur, par une lettre que, de la prison du chasteau
d'Utrecht, m'a escript Monsieur de St. Aldegonde, le iiij^e
jour de ce mois, il me dict entre aultres particularitez
d'avoir veu en vous une bonne affection au bien et repos
de ce pays, et qu'il espère, voire n'en fait nul doute,
vous vous employerez très volontiers et fidèlement pour
intercéder vers Sa Majesté, et trouverez voye à quelque

bon appointement, qui soit au contentement de sa dite 1573.
Majesté et de ses pouvres subjectz. Sur quoy j'ay bien Décembre.
voulu vous faire ceste, pour vous dire qu'il seroit esté
bon que vous et tous aultres qui en ont les moyens,
eussiez, passé long temps, faict si bons et vertueulx offices,
affin que tant de gens de bien, hons et loyaulx subjects
de Sa Majesté de toutes qualitez eussent peu estre préser-
vez des calamitez et misères où l'on les a veu tomber.
Et toutesfois estant meilleur de le faire tard que jamais,
je vous prieray bien affectueusement que, suyvant le bon
espoir que me donne le dit Sieur de St. Aldegonde, veuil-
lez intercéder vers Sa Majesté selon le bon crédit que
j'espère vous avez, et trouver voye à quelque bonne et
asseurée paix, laquelle soit à l'advancement de la gloire
de Dieu, service et contentement de Sa Majesté, et au bien
et repos de ses subjectz, afin que par ce moien ilz puis-
sent cy-après vivre [ès] leur ancienne liberté, franchises et
privilèges. Et affin que vous puissiez tant mieulx veoir
noz justes doléances, raisons, et conclusions, je vous en-
voye icy joinct certain escript⁽¹⁾ que, par forme de suppli-
cation au Roy, moy et les Estatz de ce pays avons puis
naguerrés faict imprimer afin que tout le monde en pour-
roit estre informé, et surtout qu'il vinst aux oreilles de
Sa Majesté, puisque tout accès devers icelle nous est dé-
fendu. En quel endroit, après, d'une bonne affection,
vous avoir remerchié de la courtoisie dont vous uzez à
l'endroit le dit Sieur de St. Aldegonde, comme une aultre
lettre sienne me tesmoigne, je suppliray Dieu vous oc-
troyer, Monsieur, tout ce que pour vostre salut vous

(1) *escript*. Voyez p. 298.

1573. convient. Escript en la ville de Ziericxzée, le xxiiij^e jour de décembre. décembre 1573.

Vostre bien bon amy à vous faire
service,

GUILLAUME DE NASSAU.

* LETTRE CDLXII.

Le Prince d'Orange à ses frères. Affaires de Zélande.

* * Malgré les dangers de la Hollande, on pousoit, avec une admirable constance, le siège de Middelbourg: voyez p. 307. « In Holland, » bysonder in 't Zuiderquartier, bleven de landen tot vele plaetsen ledig en onbebout leggen, sodat niet alleen de Huisman en Landt- » lieden, maer ook de Rentiers en Koopluiden in groter berautheid » waren levende, nochtans waren die van Holland en Zeland gere- » solveert het uitterste, goed, lyf, en leven voor hare vryheit en » Religie te wagen en op te setten by den Prince van Orangien » (die by hen luyden in 't generael en particulier seer groot geacht » en wel bemind was) tegen de Spangiaerden en hare aenhangeren. » En hoewel die van Holland en Zeeland in dese benautheid wa- » ren, so hadde nochtans den Prince van Orangien met haerluiden » hulpe, met een ongelooffelyke kloekmoedigheid en met uitnemende » grote kosten zeer sterkelyk belegert Middelburg en Armuiden. » *Bor*, p. 478^b. Même, durant le siège de Haerlem, le Prince n'avoit pas voulu qu'on interrompit celui de Middelbourg. On lui avoit envoyé de Zélande Pierre de Rycke pour annoncer qu'on ne pouvoit persévérer à moins de secours; qu'on attendroit toutefois le retour du député. « De Prince vont geen middelen om gelt » of victalie voor het schipvolck te vercrygen; maer .. hy wilde hem » niet laten so haest wederkeeren, seggende dat hy betroude dat » Godt de Heere by den tydt wat wercken soude (dese geschieden-

» se hebben wy nit den eigen monde van den Baljuw gehoort). Ende 1573.
» korts daernaē quam de tydinghe datter uyt de zee eenighe sche- Dēcembre.
» pen met Pastel ofte Weet ende anders gheladen ingebrocht waren.»
F. Meteren, 87^d.

Messieurs mes frères, la cause de l'envoy de ce porteur avecq ceste mienne lettre est pour la peine où je suis, n'ayant eu de vous aucunes nouvelles ou lettres depuis celles que m'avez escript le vj^e jour du mois de novembre passé: je vous avois auparavant escript le dernier d'octobre et le cinquiesme du dit novembre et depuis encoires le xij^e, xx^e, et xxij^e du dit novembre, et dernièrement le second jour du courant, et ne me puis imaginer dont il procède que sur aucunes de mes lettres je n'ay jusques oires eu vostre responce, et toutesfois je ne veulx espérer que les messaigiers auroyent courru quelque fortune. Je vous ay à chacuns fois envoyé le double de ma précédente, comme aussy le duplicat de ma dernière vat jointement ceste. Hans, le sommelier de mon frère Loys, partit d'avecq moy le xxiiij^e du dit mois passé. Par luy et toutes mes dittes lettres vous aurez si amplement veu tout l'estat de noz affaires de pardeçà, ensemble mon intention, que je n'y sçauois adjouster aultre chose sans premièrement avoir sur tout vostre responce; qui me fait vous prier de la meilleure affection qu'il m'est possible, que me vueillez au plustost relever de ceste peyne et me faire entendre combien vous aurez receu de mes lettres susdittes, jointement vostre responce sur les poinctz y contenuz, selon que verrez l'importance d'iceulx le requérir. Et cependant je ne m'extendray davantaige par ceste, pour ne nous estre en ces quartiers survenu

1573. aultre chose ; seulement vous diray comme à la requeste
Décembre. des habitans de ce pays de Zéelande, et à l'advis des Estatz
d'Hollande, je me suis depuis cinq ou six jours en-
transporté icy, où, grâces à Dieu, j'ay trouvé toutes choses
en assez gracieulx estat. Devant-hier suis esté veu par
notre flotte navalle, qui tient la flotte ennemye assié-
gée au port de Berges opt Zoom, et n'ay peu assez recher-
cher le Seigneur Dieu de la bonne délibération en laquelle
j'ay veu tous noz capitaines, soldatz, et matelotz. Ilz ont
bon espoir de faire si bonne garde que l'ennemy n'y sor-
tira jamais à bon marché, et moins encoires pourra ravic-
tualler la ville de Middelburch, laquelle passé quelques
jours estoit nostre, si, par la mauvaise garde que fai-
soient aucuns capitaines de Camphere, la ditte ville n'eusse
receu quelques quatre ou cinq cens sacqs de bledz, qui
toutesfois, selon que leurs lettres et aucuns prisonniers
tesmoignent, ne pourront guerres durer, si desjà ne sont
mangez. J'espère m'acheminer demain vers Camphere et
delà à Flissingen, attendant l'issue qu'il plaira au Seigneur
Dieu nous donner à l'endroit la susditte ville de Middl-
burch. Monsieur de St. Aldegonde m'avoit passé quel-
ques sepmaines escript une lettre pour me persuader à
quelque paix et accord, à laquelle, à l'advis des Estatz
d'Hollande, je luy ay respondu le xxix^e jour de novembre
dernier. Et affin que vous puissiez veoir ce qui se passe
en cest endroit, et en quelz termes nous sommes sur
le dit accord, ne faisant doubte que s'en sément de
bruyctz assez divers par delà, j'ay bien voulu vous en-
voyer jointement ceste, le double de ma ditte lettre du
xxix^e du dit passé, avecq celle que pour responce m'a de-
puis encoires escript le dit de St. Aldegonde le iiij^e du

Présent, aussi ce que depuis a esté trouvé bon que je luy 1573.
Escripveroys et à Monsieur de Noircarnes,... Décembre.
Esript à Zierixzee, ce xxiiij^e jour de décembre 1573.

GUILLAUME DE NASSAU.

LETTRE CDLXIII.

Le Seigneur de Lumbres au Comte Jean ou Louis de Nassau. Départ du Duc d'Albe.

Monseigneur, ceste servira pour vous advertir que j'ay à cest instant receu lettres d'Anvers en date du 22 du présent, par lesquelles on me mande que le Duc d'Alve est party le 18^{me} de Bruselles avec Don Frédérick pour prendre son chemin vers Italie, et qu'il doit séjourner, avant venir à Luxembourg, quelque quinzejours à Namur. Le Gouverneur nouveau est arrivé en Anvers au tans que dessus, où il faict toute sorte de diligence de ravitailler à plus grand force que jamès Middelbourg, qui est en nécessité, d'aultant qu'ilz n'ont dernièrement receu que 500 mesures de bled. Monseigneur le Prince est à Flissinghe, qui aussi faict à grand diligence donner ordre pour empêcher ledict ravitaillement. Chappui' Vitelli est général au lieu de Don Frédérick. Au demeurant, Monseigneur, je vous prie très-humblement m'envoyer quelque argent, sur tout le paiement du Sieur Gallasse Frégouse, d'aultant que je n'atens que cela pour envoier home exprès vers

Chiappia.

1573. luy avec un nain, un sculpteur pour le Roy, et un che-
decembre. val qui est icy....

De Collongne, ce xxvii^e de décembre 1573.

Vostre bien-humble et affectionné
serviteur,

GUISLAIN DE FYENNES.

A Monseigneur,
Monseigneur le Conte Jan ou Mon-
seigneur le Conte Ludovick de
Nassau, etc.

† LETTRE CDLXIV.

... à ...

Nouvelles de Zélande.

*. * Le Prince d'Orange resta quelque temps en Zélande. «De Prince
» was dier tyd (encore au commencement de 1574) binnen Vlissia-
» gen, en... hadde met hulpe van die van Holland en Zeeland een
» grote menichte van schepen toegerust, en deselve van als voorsien,
» met 't gunt dat tot sulcken sake van node was. Op hare schepen
» waren seer kloeke en ervaren bootsgezellen, dewolke niet anders
» en begeerden dan hunne krachten tegen de Spangiaerden te pro-
» ven.» *Bor*, 479^e.

Le 20^me du moys présent son Excellence s'est embarqué
à Zircsee et est aller voir nostre flote, ceux-là qui sont
devant Berges op Som: et en l'arrivement de son Excel-
lence toute l'armée, navire après navire, ont faict voile
plus proche de la tranché que l'ennemy a fortifié pour la
teste du havre du dit Bergen, pour la deffence des navires
de guerre qui s'estoient là sauvez à leur dernier def-

faicte, estans constrains à force coup de canons se retirer 1573.
là pour se sauver. Lorsque nostre Armada se presentoit, Décembre.
barcque à barcque, à l'endroit de la fortification, commen-
coient à jecter force coup de canons là-dessus, et avecq les
demy-cartaulx et coleuvrines jouoyent bravement à tours¹
et travers les toix et maisons de la ville. Cependant son
Excellence se promenoit çà et là parmy l'armée. La na-
vire de son Excellence estoit accoustré de damas crémoi-
sin, et l'ennemy ne cessoit pareillement de jouer avecqs
bons coups d'artillerie hors de son fort après la navire en
laquelle son Excellence estoit. Après son Excellence fist
assembler tous les capteins et chiefs de son Armada, et de
bouche leur ramentevoioit de leur charge, les advisant
de quelle grande importance et conséquence les affaires
de Zélande estoient, avecq démonstration de la souver² de
ceste guerre, et que à ce respect debvoient employer
tout leur pouvoir pour la deffence de la religion, fran-
chises et privilèges de la patrie; [ce] que tellement encou-
raga les soldats, que tous d'une mesme voix respondirent
qu'ils estoient prests d'assister à son Excellence jusques
à la dernière goutte de leur sang, et que plustost que
l'abandonner la cause, aymeront myeulx de servir ung an
sans recevoir maille³, voire à encharger tout ce qu'ils ont
en ce monde.

Ceux de Vlissingen attendoient la venue de son Excel-
lence le 28 de ce moys, et de là s'en ira vers der Vere.
La présumption est que ceux de Middelborg et Armuyden
se [demurent] à tracter et parlementer; car la pauvreté,
famine, et misère qu'ils ont enduré et endurent est insup-
portable, car leur nourriture a esté par long espace de

¹ tort. ² sauver. ³ denier.

1573. tamps ratz , soriz , chiens , et chatz ; les bourgeois avecq
decembre. leur famille meurent à force de faim , les soldats ont en-
coires quelques petite moyens par les victuailles qu'ils
recevoient passé 3 semaines , combien en petit nombre.

Il y a esté grand esmotion des habitans et burgeois de
Middelburg à l'encontre de garnison , jusques à ce que
ceux de la ville s'estoient mys en armes , à cause que l'on
bailloit seulement la portion des vivrez aux soldats et que
les bourgeois furent repoussez , et pour cela ils se révol-
tèrent , mais Mondragon appaisa la querelle par tous
moyens et finesse qu'il pouvoit inventer. Il y est passé 14
jours que nos maroniers¹ , qui tiennent le [gurt] en un petit
canal , par où on passe de Middelburch à der Goes , où
à grand paine un botkin² peult passer , ouyrent venir
secrètement un botkin venant de Middelborch , lequel
ont prins par finesse , et ont trouvé dedans que maroniers
et un nommé Steinmulen , maistre d'hostel de Beauvoix ,
lequel cy-devant avoit ravictuailé Middelbourg , se pen-
sant retirer avecque plusieurs lettres qu'il portoit , dont
ne sçavons ancoir le secret. Entre aultres Dragon³ pro-
teste devant Dieu et le monde du tort qu'on luy faict de
ne l'avoir secouru en temps et heure , et que la ville ne
fust aultrement pourveu , comme on luy avoit promis de-
vant qu'il y allasse. La reste des lettres susdits en tient
encoires secret , mais je ne doubte pas que son Excellence
sçaura tous desseings , practiques , menez , et par quel
moyen l'ennemy vouloit victualier la ville.

Son Excellence m'escript une lettre , par laquelle il me
faict entendre comment qu'il annéante⁴ toutes commis-
sions par cy-devant donnés , et que je debve trousser par

¹ maroniers. ² petite barque (bootken). ³ Mondragon. ⁴ met à néant , déroge.

teste, et faire exécution mérité à tous pyrates que je 1573.
trouve sur ceste isle, que ne sont en service d'aucun Décembre.
captein. De le Klunder, le 30 décembre 1573.

LETTRE CDLXV.

[*Ardein*] au Comte Louis de Nassau. *Affaires de France
et d'Orange.*

* * *Ardein*: personnage inconnu. Parmi les membres de l'assemblée de Millau, tenue en 1574, il y eut un *Arvien*: *Vie de de la Noue*, p. 134.

« On accusa la Reine-Mère d'avoir tâché de se saisir de la Rochelle par surprise. Biron, le Comte du Lude, Landereau, et Puy-gaillard furent employés à cela, et traitèrent avec quelques habitans et quelques soldats. Mais la menée fût découverte, et quelques uns des complices rigoureusement exécutés. » *ll.* p. 101. Jean de la Haye, Lieutenant Général du Poitou étoit « courageux, ambitieux, et haut à la main » (*ll.* 112). Il paroît avoir servi ou trahi les divers partis pour « exercer ses vengeances partikulières. » *ll.* La chose se fit apparemment sans la volonté du Roi, mais la mère du Roi ne l'avoit elle pas voulu ?

Glandaige, Gentilhomme Dauphinois, de parti Protestant, entré dans la ville d'Orange avec une douzaine de cavaliers, « à l'aide d'une embuscade logée proche de la ville et favorisé de plusieurs habitans, » *de la Pise*, p. 414, se saisit du Château. « Le motif de cest occupateur n'estoit pas d'exploier le Prince de son Estat, mais de se servir de la place comme d'un lieu » *advantageux* pour faire la guerre dans le Comtat. » *ll.* 414. Il paroît que le bruit des négociations entre Charles IX et le Comte Louis, Régent d'Orange, avoit causé du mécontentement parmi les Huguenots encore en guerre contre le Roi. « Le Régent (qui avoit commandé au Gouverneur de vivre en paix avec tous les voisins,

1573. »et particulièrement avec les subjects de France) n'estoit pas
décembre. »comptable de ses volontés au party Protestant, ny obligé de suivre
»ses mouvements: il avoit naguères basti des correspondances de
»plus grande haleine avec le Roy de France, touchant la conqueste
»des Pays-Bas.» *l. l.* p. 412, 414 Cette usurpation dura quatre
mois, et « Glandaige fut justement expulsé d'une place qu'il avoit
»saisie injustement.» p. 415.

Monseigneur, estant arrivé en ceste court, n'ay falli à faire ce que m'aviez commendé tant au Roy qu'à la Reyne, à quoy leurs Majestés me répondirent que ce n'étoit de ceste heure qu'ils estoient assurés de vostre bonne volonté en leur endroit. Je eusse jà esté despesché, ne fust que la Reyne c'est trouvée mal. Je pence que n'ayes encores entendu la surprinse que l'on a voulu faire à la Rochelle, laquelle n'estant sortie en effet¹, il y en eu six de roués ou pendus, et vint-et-deux de prisoniers, tant de la ville que estrangers. L'on dit que c'est le lieutenant de ceneschal de Poitou, nommé la Haye, qui a mené la dite entreprinse, sans la volonté du Roy, ce que la Royne m'a comendé de dire et assurer à ceulx de la religion qui sont en ces pais de Daupiné et de Prouvence, et que bientôt le Roy en fairoit faire une telle punition que on connoitroit que c'a esté contre sa volonté. — Je n'ay entendu aultre chose d'Orenge que ce de coy l'on vous a informé premièrement, et davantage que ce n'a point esté entreprise particulière de Glandage, mais d'eux tous, come m'en a informé un jentillome que y fut envoyé du Roy, il n'y a qu'un mois s'estre arivé là. Je ne faudray vous advertir de la disposition des affaires par home exprès, ou par moy-mesmes, si je voy qu'il n'y ayst point

¹ effet.

d'espérance, qui me fait douter que mon voyage ne soit 1573.
inutile, parquoy je vous supplie m'advertir de votre vo- Décembre.
lonté par le premier, en cas que je ne puisse là rien faire;
je ne lairay pourtant d'i faire mon devoir et m'y employer
de la mesme affection que j'ay tousjours désiré de vous
faire très humble service, priant Dieu, Monseigneur, vous
donner sa grâce. A St. Germain en Laye, ce dernier dé-
cembre.

Vostre très humble et affectionné
serviteur,

[ARDEIN].

A Monseigneur,
Monseigneur le Conte Ludovic de
Nassau.

A Dillenborg.

L'entreprise contre la Rochelle dut causer de la défiance entre les
nouveaux alliés ligués contre la Cour; car de la Haye avoit paru « un
» des plus eschauffez entre les politiques, » *Vie de de la Noue*, p. 112,
et on avoit compté sur Biron. Guillaume de Hesse, écrivant à l'Electeur
Palatin, le 19 févr. 74, et parlant d'un discours latin, dans lequel ou
noit que plusieurs grands Seigneurs mécontents en France eussent
l'intention sincère de se joindre aux Huguenots, ajoute: « Wir
» haben nie in unsern kopff pringenn können das der Herzog von
» Alançon, der von Mommorancy, der von Byron, undt andere
» dergleiche benannte Hern gut Hugenottisch sein solten, sondern
» habens allzeit für ein betrug (wie es dann die jungst zue Roschelle
» fürgehabe verretterey, deren der von Byron author gewesen sein
» soll, ausgewiesen), undt für ein exploration gehalten, undt uns
» hochlich verwundert das mann dem fürgeben hat wollen glauben
» zustellen. Das sprichwort heist *Piscator ictus sapit, sed nos*
» *toties icti nondum sentire, sed decipientibus adhuc fidem adhibere*
» *et cum illis tractare volumus...* » (†MS. C.).

Parmi les Réformés plusieurs se faisoient scrupule de mettre

1573. leurs griefs et ceux des Politiques en commun. « M. du Plessis
Décembre. » contestoit contre M. de la Noue et ce avec fortes raisons qu'il ne
» faloit point mesler l'affaire de la Religion avec les mescontente-
» mens du Duc d'Alençon. Qu'il estoit plus expédient que chacun
» fit son fait à part, demeurant au reste bien ensemble... ; surtout
» qu'il falloit bien peser que la cause de ceux de la religion du tout
» divine perdroit beaucoup de son poids si on la mesloit avec les
» intérêts des hommes. L'autre opinion toutefois l'emporta. Con-
» viennent donc les associés de prendre les armes le 10 mars 1574.
Vie de Mornay, p. 23. Le Duc de Bouillon, qui eut une grande
part à ces projets, les désapprouva dans la suite; écrivant à son fils:
« Tien toy toujours avec ton Roy, et rien ne t'en puisse jamais
» séparer que le maintien de la liberté de la conscience, pour la-
» quelle je te conjure de présenter à Dieu tes biens, ta
» vie, et ta personne, et qu'il te souvienne que les Roys nous sont
» donnés de Dieu, et quoy que mauvais quelques fois, néanmoins
» nous ne les devons desservir. Encores que Monsieur le Duc eust
» parmi ces autres raisons de prendre les armes pour la vengeance
» de la St. Barthélemy, sy n'estoit-il pas permis par la loy de Dieu
» ny politique, qu'il le fit, n'ayant en cela nulle vocation, et quand
» Dieu eust béni ses desseins, c'eust esté pour punir ce qui avoit
» esté entrepris à la St. Barthélemy, mais gardant à Monsieur ce
» qu'il méritoit en se rendant autheur de tant de maux qu'une
» guerre illégitime apporte; c'estoit sans justice que nous entrepre-
» nions toutes ces nouvelles; je te conjure de ne tomber en pa-
» reille faute. » *Mém. de l'Hist. de France*, T. 48, p. 25 et sq. (reçu
d'après le MS. P. D. 82).

Le Prince d'Orange, ayant appris par de la Noue les motifs de
sa conduite, lui répondit: « Ayant par M. Textor, présent porteur,
» receu vostre lettre du 6 du mois de mars dernier, j'ay esté bien
» fort aise d'entendre de luy de vos nouvelles, ensemble les parti-
» cularitez que de votre part il avoit charge me déclarer. Il n'es-
» toit besoin d'user vers moy d'aucunes excuses pour vous estre mis
» en défense contre le rude et mauvais traitement que l'on fait sen-
» tir par delà à ceux qui suivent la pure parole de Dieu, sachant
» assez que la rigueur et violence de ceux qui ne peuvent endurer

• le repos et tranquillité publique, vous y ont contraints, et jettés 1573.
• en cette nécessité. » *Vie de de la Noue*, p. 126. Décembre.

Le Comte Louis, depuis longtemps au fait des plans auxquels le départ du Duc d'Anjou avoit donné de la maturité, p. 127*, étoit lié avec les Politiques. Ils s'étoient promis un mutuel appui; mais ne purent s'entr'aider: Le Duc de Bouillon écrit: « De Rheims nous allasmes à Soissons, où nous vint trouver M^r de Thoré. Là arriva un ministre nommé St. Martin, envoyé de la part de M^r le Comte Louis vers Monsieur; mon oncle et moy parlâmes à luy, sa créance estoit que le dict Comte estoit à cheval..., qu'il venoit pour exécuter une entreprise sur Mastric et qu'il attendoit des advis de Monsieur pour tourner la teste vers luy où il luy seroit mandé. Nous ne peusmes luy donner jour ny lieu, mais que dans un mois nous luy ferions savoir de nos nouvelles » (*Mém. de l'Hist. de France*, 48. p. 64). Et peu de temps après: « Là vient à M. du Plessis commandement de M. d'Alençon d'aller de sa part vers le Comte Louis de Nassau (il estoit autour de Mastrich qu'il avoit pensé surprendre) pour luy persuader qu'il amenast ceste armée autrement inutile, vers la France; qu'aussitost qu'il le scauroit sur la frontière, il l'iroit rencontrer avec tout ce qu'il pourroit mener avec luy... Il ne peut rien obtenir, partie parceque ceste armée levée tumultuairement par ses parens et amis ne luy avoit été donnée que pour certain temps; partie aussi, parcequ'il avoit dessein de passer en Angleterre, où ses serviteurs luy proposoient de belles espérances, et pourtant se hastoit de licencier ses gens. » *Vie de Mornay*, p. 28.

LETTRE CDLXVI.

Le Comte Louis de Nassau au Prince d'Orange. Affaires d'Allemagne; préparatifs de son expédition.

* * Cette Lettre, sans date, paroît écrite à la fin de 1573.

Monseigneur, mes frères et moy avons esté desjà re-

1573. **Décembre.** **cerchés par plusieurs de vous vouloir solliciter et supplier de tant faire avecques les Estats de Hollande que ce premier termin puisse estre satisfait, et qu'ils auront patience aussi longtems que l'on voudra avecques les aultres, se présentans de vous faire *ung reutterdiens* avecques mille ou douze cents chevaux à leur despens, et ce en tout tel endroit que l'on voudra attenter quelque chose; car ils congnoissent bien que ils ne sçauroient estre paiés si les Estats ne sont aucunement soulagés, entreprenant d'ung aultre costé. Nous avons esté requis particulièrement de Ernst von Manslo¹ de vous vouloir supplier de sa part que veullés oublier tout ce qui s'est passé à Delft entre vous et luy; qu'il confesse d'avoir le tort, mais que ces parolles estoient plustost procédées d'une fâcherie de ceur de ce qu'il se sentoit pressé d'ung chascung et qu'il voioit les Estats si mal résolus et affectionnés à condescendre à leurs demandes, que d'une mauvaise volonté en vostre service, et qu'il estoit tout prest de employer sa vie en tout et par tout, moiennant qu'il fust assuré que vous l'auriés pour agréable. Nous luy avons promis de vous en faire le rapport par escript ou de bouche; il semble qu'il désire de demeurer vostre pensionnaire tout ainsi qu'il a esté auparavant. Nous avons remonstré bien au long à Wallefels, qui est celui lequel il a esté envoyé vers nous, le peu d'occasion qu'il avoit eu de partir arriere de vous de telle façon comme nous avons entendu, et que luy avoit pressé le Conte de Barbi et Dim von Hoert de vous annoncer de sa part qu'il n'entendoit pas de plus estre vostre pensionnaire, s'estant fondé sur le petit traictement que luy avés présenté de la part des Estats,**

¹ Mandeslo.

avecques tout plain d'autres circonstances: vous advise- 1573.
rez, s'il vous plait, ce que voulés que soit faict en cecy, et Décembre.
serez obéy. L'on nous baille bone espérance du Duc Casimir, de vouloir faire quelque chose de bon, et de faict il a désiré de pouvoir communiquer avecques mon frère et moy pour prendre une résolution, à quoy tiendrons la main, comme pourrés penser. Nous partons à cest instant pour l'aller trouver à Symmeren, et le presserons jusques au bout: Dieu nous veuille assister que nous puissions résoudre quelque chose à Sa gloire et à vostre soulagement; vous en serés promptement adverti. Quant à ce que mandés, qu'il vous semble que l'Empereur ne se monstre guères affectionné en vostre endroit, ayant mesmement escript au Conte Palatin de empêcher vous et vos vestres, voire de leur courir sus, ce sont termes généraulx (1) et pareils aux édicts qui furent faicts il y a trois ans en faveur du Roy de France. La principale cause qui nous meust à solliciter le faict de Bitz, est pour obvier à l'empêchement de la levée, car j'espère que nous aurons moien de mectre sus deulx mille chevaux et trois ou quatre mille harquebuzier pour faire une honeste entreprise, sans que l'on nous peult empêcher. Il est vray que, si les Estats pouvoit aulcunement fournir au premier termin, que cela avanceroit merveilleusement la besogne. Ung gentilhomme qui s'appelle Eyl fust, il y eust

(1) *termes généraulx.* Cependant «Imperator misit ad Rhenum legatos per quos conatur impedire ne progrediantur milites quos Dux Christophorus Palatinus et Comes Ludovicus dicuntur contribute ad ferendum auxilium Principi Orangio.» *Lang. Ep. secr.* 1. 230, *in f.*

1573. hier huit jours, dedans la ville de Nimmegen, où il vist
Décembre. le Duc d'Albe assé mal accompaingné, comme il dict, il a
deulx compaignies des Alemans et peu des Espaingnoz
avecques luy : ce seroit prendre le nid avecques les oi-
seaulx, si ainsi fust ordonné de Dieu. Helling est encores
après pour sçavoir toutes particularités, lequel j'attens de
heure à aultre. L'on me veult asseurer de l'entreprise de
Venlo; je sçauray, dedans peu des jours, ce que l'on en
debvra espérer; il fault prier Dieu de bon coeur, et Il ne
nous délaissera point au besoing, et ordonnera que le
tout réussira à nostre salut.

* LETTRE CDLXVII.

*Wenceslas Zuléger au Duc Jean-Casimir. Détails sur
les négociations avec le Roi de Pologne et ses ministres
(MS. CASSEL).*

* * On reconnoit ici celui dont la franchise étoit peu agréable
aux agents de Charles IX; «qui a toujours le faict de ceux de la
» religion de France en la teste et en la bouche:» p. 297. Quant à
l'Electeur Palatin, il semble que, sans cacher au Roi de Pologne
ses sentiments (p. 295), il ne l'a pas accueilli aussi défavorablement
que quelques historiens (par ex. *de Thou*, *Hist.* II. 973, D.) le rap-
portent.

....Mein gn. Herr empfing den König von Polen in
gespiegelten saal, und¹ volgendes tags von 7 bis umb 10
uhre allein, ohne jemandes beysein, von der handlung
zu Paris....

Nachmittag ist in beysein beiderseits rethen so darzu

¹ hat ihn unterhalten ou quelque chose de semblable, manque.

verordnet waren, von der verständnüs, so beide von 1574.
Franckreich und Poln gesucht, geredt worden.... Janvier.

On a fortement insisté sur un traité particulier, « ein special bündt-
nüs. » Il a été répondu qu'on se concerteroit avec d'autres Princes.
Ehem et Zuleger ont été envoyés à Cassel, et ont déclaré au Comte de
Retz, à M. de Bellièvre, et à Schonberg vouloir rester dans les ter-
mes de l'ancienne amitié. Ceux-ci ont absolument voulu « das Pfalz
» sich verbünde *pour la conservation de l'état contre tous;* » mais on a
fait entendre « das Pfalz, was die sachen so Frankreich mit seinen un-
» derthänen zu thun hatte, anlangt, frey unverbunden sein wolle, »
et ne vouloit pas prendre des engagements qui faciliteroient la per-
sécutation des Huguenots; « wodurch sie hernach ursach suchten die
» armen Christen in Frankreich zu hencken und vollends uf die
» fleischbanck zu lifern, wie dan bisher allwegen gescheen das,
» under den schein und titul der Rebellion und das es *cause d'es-*
» *tat* und nit *de la religion* sie, allwegen die Christen gehenckt
» und ausgereuttet worden. »

Derhalben besser das es bey alter hergebrachter freunds-
schafft bleibe, ohne fernere verbindung, wie auch der
entliche beschlusz dahin geläutet das Pfalz sich selbst
gegen der kön. W. in Franckreich resolviren soll, wie
dan ir chf. Gn. wol *in genere* ohn einich verknüpfung
thun werden.

Dieses erzehle E. f. Gn. ich darumb desto weitläuffiger,
damit E. f. Gn. abnemen mögen wo ir gantz *discours* und
scopus hingehet, nemblich dieweil diejenige so zu der
Parisischen mordthat gerathen und geholffen, alle aus
fürcht ausz Franckreich ziehen, und wol wissen (wie sie
auch selbst bekennen) das in Franckreich *touts les estats*
ein Bundt gemacht diejenige, so zu der mordthat und
brechung des so herrlichen fridens gerathen, und das
Italienische regiment zur rechnung anzuhalten, so under-

1574. steht der von Retz, als fürnembste rathgeber des *mas-*
Janvier. sacre, mit solcher *masque* und schein einer bündtnüs mit
den Teutschen Chur- und Fürsten obgemelt der Stende in
Franckreich fürnemen zu brechen und zu hindern, undzum
wenigstens *l'entreveue de Princes et le bon receul¹ qu'on*
faict au Roy de Poulougue dahin zu miszbrauchen.... Ich
habe des Königs Canzler M^r de Pietprat ², so ein ehrlich,
gelehrter, verstendiger, und guter man, angesprochen,
welcher mir rundt angezaigt das sie keiner andern ursach
halben die bündtnüs suchen dan das sie under solchem
schein die bündtnüs so der Hertzog von Alençon mit allen
Fürsten [vom] adel und stenden in Frankreich gemacht
umb das Italienische regiment abschaffen, auch rechnung
von allen bisher geübten handlungen haben wollen,
brechen und zu nicht machen und sie im Regiment bleiben
mögen; von der ursach weg haben sie sich auch also heftig
understanden [den] Hertzog von Alençon durch den Engli-
schen heyrath zu entschütten.... Darumb er Gott im himel
gedanckt das die resolution wie oben gemelt, gefallen ist;
das würde den guten leuthen in Franckreich ein hertz und
die mörder verzagt machen.... Welches alles E. f. Gn. ich
darumb zuschreibe damit sie aller handlung mögen einen
grundt haben, und ire *actiones* darnach richten. Dann
uns gar nit zweivell der von Retz und Schomberg werden
E. f. Gn. mit wunderbarlichen brillen begegnen, dieselb
zu betrügen und ins garn zu bringen.... E. f. Gn. wollen uf
freien füßen stehn, wie bisher, den armen Christen oder
andern so des Königreichs wolfarth suchen, zu helffen
oder nit. Da wollen sie E. f. Gn., wie auch andere Herrn,
verknipfen und inen die hende binden, welches keines-

¹ accueil. ² Pibrac.

wegs sich thun lässt, noch gegen Got zu verantworten, 1574. auch vor der welt die gröszte *macula* und *flec were*, Janvier. welche unseren Herrn kündte angehenckt werden. Hierin werden E. f. Gn. Brandenburg wol wissen zu verwarnen, wie auch andere Herrn, bey denen Poln solches suchen möchte.... Gewiszlich uff langem mitziehen und beywohnen hat Graf Ludwig gesehen und gespürt das der von Retz und Hertzog von Nevers nur aus fürcht ausz Franckreich gezogen.... Wir achten das Schönberg, Staupitz, und der von Platen keiner andern ursach halben mit hineinziehen, dan eben der ursach halben das sie, wo sie sehen dasz das wasser in Franckreich will ueber die korbe gehn, ein kriegsvolck werben, jetzt im durchzug ire leuthe besprechen. So gebe inen der König zu Polen gelt: hette man auch so viel verschmitzter köpf und die rechten bluthunde, als häupter, bey sich.... Wolte der Hertzog von Alençon und anderen E. f. Gn. auch gebrauchen, steht es hernach bey demselben was sie thun wollen.... E. f. Gn. wollen sich wol fürsehen; dan sie auch dahin kommen das sie sich gegen Graf Ludwig vernemen lassen das die Religions-verwandten in Franckreich sollen gesichert sein, wo aber Papisten weren die sich solten anmassen dem König ordnung geben, das man denen nit helffen wolle, oder zum wenigsten stille stehn. Nun haben aber *les Officiers de la Couronne* zusammen gethan und wollen ein Reformation in Franckreich haben, wie auch Schönberg selbst bekant das der von Montpensier auch im bundt, da wolten sie gegen versichert sein das man denen nit hilf thete. Nun ist aber besser das *remedium des Officiers de la Couronne* gehe für sich und das die personen solten bleiben und das Königreich zu schei-

1574. tern gehen. Welches auch für uns Deutschen besser
Janvier. und zu versicherung des Haus der Pfaltz mehr für-
träglich, [und] E. f. Gn. reputation und standthastigkeit
erhelt.

Euer f. Gn. rathen wir underthenig das die mit dem
von Retz und Schönberg sich nit zuvil einlasse.... Cassel ,
2 janv. 1574.

Le Roi de Pologne eut aussi une entrevue avec le Landgrave de
Hesse. Celui-ci, écrivant le 2 janv. de Cassel au Comte H. de
Nuenar, lui en donne quelques détails, les mêmes qu'il avoit com-
muniés, le 31 déc. à l'Eleveur de Mayence: *Rommel, N. G. H. Z.*,
p. 560. Il ajoute: «wir haben sein kön. W. einen zimlichen
»verstendigen beredten Fürsten befunden, der sich jegen die leute
»nach gepurnüs woll zu halten weiss.... Er hat sich auch gar hoch
»erbottenn das sein K. W. geneigt seie mitt den Teutschen Chur-
»und Fürsten gute vertreuliche correspondenz zu halten » (†MS. C.).

* LETTRE CDLXVIII.

*Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri
de Nassau: Il insiste sur un prompt secours.*

Messieurs mes frères, par la lettre que je vous ay es-
cript de Zierixzée le xxiiij^e jour de mois passé, dont le
double vat icy joint, vous aurez amplement peu veoir
quelle peine je suis pour n'avoir depuis vos dernières du
vij^e jour de novembre eu aucuns aultres lettres ou nou-
velles de vous. Et comme je demeure encoires en la
mesme peine et que cependant ces longeurs n'apportent
guerres d'avancement à nostre cause, j'ay du tout trouvé
convenir de faire suivre ceste à ma ditte précédente, pour

vous prier que, me relevant de telle paine, vous me faictes 1574.
au plustost entendre l'estat et disposition tant de vostre Janvier.
bonne santé et disposition que de noz affaires de par de-
là: d'aultre part, comme le temps et la saison de l'iver s'ad-
vance bien fort et petit à petit s'approchera la primevére,
et que des practiques et secrètes menées de l'ennemi ne
debvons aucunement doubter, ains nous assurer qu'il
n'obmettra rien pour, ayant le loysir, se mettre en nouvel
équippaige pour nous donner plus d'affaires qu'aupara-
vant, mesmes s'il nous voyt encoires destituez de tout
secours et noz villes par tant de frais et despences si fort
chargées que, selon apparence humaine, elles ne pour-
royent longuement subsister sans quelque bon secours et
soulagement; je vous prie, le plus affectueusement qu'il
m'est possible, qu'en toute diligence me veuillez au vray et
tout ouvertement mander en quelle estat sont voz affaires
par delà, et si en brieff vous ferez quelque asssemblée,
jointement quel secours nous avons seurement à attendre
de vous et l'arrest qui en est prins, sans dissimuler aucu-
ne chose, affin que nous puissions icy régler et faire estat
selon cela, pour, après une longue et vaine attente de se-
cours, ne tomber au mesme incouvenient qui nous advint
à l'endroit de la bonne ville de Harlem, laquelle, après s'es-
tre si vaillamment maintenue et avoir tant souffert sur
l'espoir que de jour en jour je luy donnois du secours
que nous recepvrons, fust à la fin contrainte se rendre
à la mercy des ennemys, qui l'ont traictée si inhumaine-
ment que la souvenance des cruaultez y exercées ne se
polra jamais estaindre. Qu'à ce regard debvons bien pen-
ser quel traictement l'ennemy feroit aux aultres qui, par
faulte de secours, pourroyent tomber entre ses mains;

1574. puisque luy, depuis la rendition dudict Harlem, a receu,
Janvier. tant en Waterlandt que icy en Zeelande, si grand¹ escorne²,
perte, honte, et vergoigne³: vous congnoissez son naturel,
non seulement ambitieux et vindicatyf, mais quasi des-
pouillé de toute humanité. Je ne vous diz point tout
cecy pour aucunement me deffier de voz bonnes diligen-
ces, ayant cy-devant par plusieurs lettres très assez veu
les bons debvoirs que vous faictes sans cesse, mais pour
aultant que plusieurs moyens desquelz m'avez fait ouver-
ture et lesquelz j'ay trouvé bien bon, sont toutesfois tirez
en grande longueur, et que la tardivité d'exécution nous
apporte des dommaiges et inconvéniens irréparables, dont
pouvez facilement considérer combien la diligence en noz
actions est requise et que ung bon secours nous tireroit
maintenant avecq peu de paine hors de tous maux, es-
tans les forces ennemies tant descouragées, désunies e
esparses de tous costez; que me fait aultre fois vous prie
que incontinent ceste veue je puisse avoir absolute re-
sponse de vous, et plustost par deux ou trois diverses
voies.

Depuis ce que dessus, est icy arrivé le présent porteur
avec une lettre de mon frère le Conte Jehan, escript à
Dillenbouch le 21 jour du mois de novembre dernier.
Et oires qu'elle a fait si long séjour, si est-ce toutesfois
qu'elle m'a esté très agréable, pour avoir veu par icelle
vostre bonne disposition, joinctement les bons debvoirs
et dilligences ausquelles vous continuez par delà. Je ne
vous feray icy long discours en responce de vostre lettre,
puisque je n'y ay trouvé aucune résolution de voz affai-
res, bien que suis esté aise de veoir que la confédération

¹ honte. ² déshonneur, humiliation.

par delà que sçavez est en bons termes et que semble (1) 1574.
procéder avecque toute sincérité. Et toutesfois il sera bon Janvier.
de prendre toujours regard à ses actions, et que bientost
il face apparroistre quelque bon effect, et tel qu'il nous
serve d'assurance. J'ay aussy bon désir d'entendre au
vray le passaige du Roy de Poloingne et jusques à où
mon frère le Conte Louys l'aura conduit, dont il y a
grand bruyct par decà. Quant à la difficulté que vous
avez trouvé en la lecture de mes lettres, je veulx espérer
que celles qu'aurez receu depuis avecq les doubles, pour
estre assez de mesme substance, vous auront mieulx es-
clarcy mon intention. Des nouvelles de par decà, je ne
vous sçauroys icy mander aultres que mes susdittes pré-
cédentes contiennent. Les affaires de la ville de Middel-
bourg sont réduictes en telle extrémité, que nous'espérons
la ville ne pourra longuement se maintenir sans tomber
entre noz mains, bien que l'ennemy, tant par force
que par practiques et subtilitez, tasche, par diverses
voyes et de tous costelz, de secourir et ravictuailer la
ditte ville; mais aussi les nostres ne font moindre debvoir
pour, par bonne garde tant par terre que par eaue, l'em-
pescher. La famine et disette de toutes choses y croist
d'heure en heure, et tellement que grande partie, tant
hommes, femmes, que enffans, y meurent de faim. Et
comme il semble que les ennemis sont résoluz de tenter
encoires une foys la voye de force pour ravictuailer la
ditte ville de Middelburch, je vous prie de faire faire par-
tout des prières à Dieu, afin qu'il Luy plaise nous regarder
en miséricorde, sans nous laisser tomber en telle extré-

(1) *semble*. Apparemment le Roide France, ou l'Electeur de Cologne.

1574. mité, qui causeroit indubitablement par trop grande ef-
Janvier. fusion de sang... Vlessingue, ce 6^e janvier.

Vostre¹ bien bon frère à vous faire
service,

GUILLAUME DE NASSAU.

à Messieurs,

Messieurs les Contes Jehan, Louys et
Henry de Nassau, mes bien bon frères.

Dillenburch.

Effectivement l'ennemi tenta peu après de ravitailler Middelbourg. Deux flottes sortirent d'Anvers, sous d'Avila et J. de Romero. Un terrible combat naval eut lieu le 29 janvier près de Roemerswale contre ce dernier; les Zélandois, sous L. de Boysot, remportèrent une victoire complète. La flotte de d'Avila, qui auroit rencontré peu de résistance, avoit laissé passer le moment opportun. « Als de vlote van » Davila af quam, was de Prince seer becommert ende beangst dat » sy mochten doovaren; wani syn oorloghschepen daer teghen ghe- » ordonneert en waren van goet volck niet wel versien, meest al op » de vlote na Berghe zynde, waeromme, na alle moghelycke ordre » daerop gestelt, soo hadde hy hem alieen in syn kamer seer bekom- » mert tot gebeden begeben, maer als hem korts daerna tydinghe » ghebrocht was dat men Davilas vlote hadde gesien ten ancker » komen, so was hy seer verblydt, want den vloet des waters haer » teghen wert, dies hy Godt danckte, ende stondt op, ende gingh » na het hooft van Vlissingen, ende sagh se daer selve liggen omtrent » Breskens, bykans niet eens twyfelende van de Victorie syns volcks » voor Bergen » *V. Meteren*, 89^e.

La reddition suivit de près. Mondragon, après une défense opiniâtre, accepta des conditions honorables, le 19 février. « Ende » alsoo is de Prince meester geworden van 't geheele Eylandt van » Walcheren ende van der Zee. .. Het onderstandt ofte ontset heeft » binnen twee jaren den Koning aen gelde gekost seven milioenen » guldens. » *l.l.* p. 89^e.

¹ Vostre — service. *Autographe.*

LETTRE CDLXIX.

Le Seigneur de Lumbres au Comte Louis de Nassau. 1574.
Nouvelles diverses. Janvier.

—
Monseigneur !

...Des nouvelles elles ne sont aultres sinon que ceulx de Middelbourg sont en grande extrémité. Monsieur le Prince est encore en Zellande, en délibération de n'en partir point qu'il n'aye une fin de ceste guerre là. Ceulx de Hollande ont inondé tout le plat pays de Delflant, tellement que la guerre s'y faist maintenant en petites barques, comme sur une mer. Collongne, du 12 janvier 1574.

Vostre bien humble et très-affectionné
serviteur,

GUISLAIN DE FYENNES.

On m'escrit d'Anvers que le nouveau Gouverneur faict lever des gens de pied et de cheval en Allemagne. Le Duc d'Alve est aux environs de Lorraine, accompagné de quatre cent chevaux et d'aautant de harquebouziers: mais le bruict est en cette ville qu'il est de retour à Namur, après avoir heu son bagage vollé. Je vous supplie très humblement me mander si les affaires pour lesquelles vous avés faict tant de voyages, se portent bien, affin de m'en pouvoir réjouir avec vostre bien revenue.

—
LETTRE CDLXX.

Le Comte Louis au Comte Jean de Nassau. Préparatifs de son expédition.

—
...E. L. moegen es gewiszlich darvor halten das die entreprinse eher nicht dann auff den bestinnten tag inn

1574. das werck gestellet werden mag, es wil dannoch der-
Janvier. massen gehandelt sein damitt es seinen *effectum* errei-
chen moege; dan, sollte disser ahnschlag zuerück gehen
oder nicht gerathen, so were es dausent mal besser das
man nie daran gedacht hette, dan die Hollender und Seh-
lender gar verzweiveln würden. Wir haben hier inn allem
einen abscheidt genommen, doch uff E. L. verbesserung:
ich versehe mich es werde derselben gefallen. Mein brue-
der Graff Heinrich wirt, ob Gott will, heut auch hier
sein. Mit der Schaumburgischen sache höre ich gantz
ungern das die zu Cleve so kaltsinnig sein, muesz also der
zeit erwarten. Graff Otto von Schaumburg hat ein
gantz freundlichs schreiben mit vielen erbiethen ahn E. L.
gethan, darausz man gnugsam abnemen kan dasz ehr die
lausz in dem ohr hatt. Ich hab den botten bisz zu E. L.
ankunfft auffgehalten, damit man sein erbiethen nicht
aus der hand schlage da das ander fehlen solte. Es hat
mir der von Briel ¹ gar viel von Frantz von Bolschwein
gesacht, das er meinen Herren den Princen 600 pferd
zufueren könne; nun kom ich in erfahrung das es gar
ein [bottrigk ²] sein soll, welches unsz keiniges wegcs die-
nen würde. Der bewuste Marschalck soll hart auff inen
dringen, darum wollen E. L. doch mitt in darvon reden.
Datum Siegen, den 21 jan. A^o 74.

LETTRE CDLXX^a.

*Mémoire du Duc Christophe relatif à la levée et au
payement des troupes.*

. Le 22 février on devoit passer le Rhin. Il y aura donc pro-

¹ W. van Breyll. ² Un homme de peu de moyens (*een botterik*).

bablement une erreur de date dans ce qu'écrit Bor: « De Groot- 1574.
» Commandeur verstond dat Graef Lodewijk den 21 febr. met zijn Janvier.
» broeder Grave Henrik, bij hem hebbende Christoffel de sone
» van den Palsgrave Fredrik van den Rhijn, die Generael was van
» de ruiterte, gelijk Grave Lodewijk was van het voetvolk, gekomen
» waren op omtrent twee mijlen nabij Maestricht. » p. 489^s.

— — —
Zugedencken:

Erstlich, das keiner mehr dan 100 pferdt werben soll, das soll man auf ein jeglich pferdt 12 gulden, den gl. zue 15 L^s gerechnet, vor diesen reutterdienst geben. Da auch der handel lenger als ein monath wehren solte, alsdan wirdt mit einem jeglichen seiner gelegenheit nach gehandelt werden, und da man mit einem oder mehr der sachen nicht eins werden könnte, oder sonsten eines gelegenheit nicht sein würde lenger als ein monat zu bleiben, deme soll freij stehen abzuziehen. Dem rittmeister wirdt man 100 fl. zu werbgelt geben: die werbung geschicht durch den Durchleuchtigen Hochgelbornen Fürsten, Herzog Christoffeln, Pfaltzgraven beij Rhein und Herzog in Beiern, etc., in nahmen und von wegen den Niederlendischen Stende, und werden beide Gräfen von Nassaw, Ludwig und Henrich, i. f. G. und dieser sachen beiwohnen.

Den 21 Februarij soll man zue Linsz oder daselbst herumb ahnkommen, damit man den abent oder den 22 des morgens zeitlich über Rhein komme. Es musz ein jeglicher seinen geworbenen leuthen ahnzeigen das sie sich hien und wieder mit bezalung und anderm gemesz halten, damit man dem Reich und gemeinen man kein ursach zue ahnlauff oder verhinderung des passes gebe, desgleichen auch das man niemands vermelde

1574. wem man zustehe und wo man hinaus wolle, es were dan
Janvier. das man von einem Hern oder beampten des orths ahnge-
redt und verhindert werden solte.

Das die pferde nicht alle dürffen gerüst sein, sondern
nuhr die helffte, es were dan sach das einer gute gele-
genheit hette seine rüstung unvermerckt mitzubringen.

Der monat soll den 22 Februarij ahgehen, und man
soll keine herwagen mitnehmen. *Datum* Siegen, den 23 Ja-
nuarij A.^o 74.

CHRISTOFFEL PFALTZGRAFF.

LETTRE CDLXXI.

*W. Zuleger au Comte Louis de Nassau.
Nouvelles diverses.*

Wolgeborner Graff..... Nechten bin ich von Sarbrücken
wider allie aukommen, do ich dan beim Amptman
Kratzen schreiben funden bei Verdün uff der h. drei
Königtag gegeben, wie auch sonsten ich in bestendiger
khundtschaft erfahren das der von Alba wenig tage vor der
hei. drei Königtag zu Verdün durchgezogen, mit 300 pfer-
den und 120 mauleseln beladen; fürther naher Thul und
also durch Lothringen stracks nach Burgund uff Grij¹,
do er ettlich tag soll stil ligen.

...Dieweil D. Weijer allerlei *particularia* in Franckreich
vernommen, so E. G. zu wiszen gepürtt, hab ich mit [Eh.²]
dahin gehandelt das sein Churf. G. den zu E. G. abgefere-
tigt; dem werden Sie audientz geben und Ir bedencken uff
alle püncten mittgeben.

¹ Grey dans la Franche-Comté. ² Ehem (?).

Was in Engellandt gehandelt und woruff esz stehet, 1574.
weist heiligend schreiben an mich ausz.. Belangend den ^{Janvier.}
wexel der 10.000 fl. so darin gemeldet, hab ich darumb
geschrieben; [dieweil] damals E. G. Bruder Graff Johan
gern dem Hern Printzen ein sunma zugemacht hette,
hab ich geschrieben zu versuchen ob durch wexel möcht
aus Engelland mein gn. Hr. dem Printz etwas khönnen
zugemacht werden; das stehet nummehr zu E. G. zu
gebrauchen oder nit, allein das Sie mich solches berichten.

Belangend mein gn. Hr. von Witgenstein, hett ich,
lauth D. Ehems jüngst an mich gethanen schreibens,
copei der bestallung überschickt wie ich hie gewesen,
habe aber die bis noch in der cantzlei nit [sind] khommen;
mein gn. Hr. hatt sich aber erkleret das ire churf. Gn.
den Graven also underhalten wollen das ire Gn. damit
zufrieden sein sollen: derhalben bit ich underthenig E. G.
wollen dieselb sach auch fürdern, dan der andere ist
schon abgezogen.....

Datum Heidelberg, den 22 Januarij A°. 74.

E. G.

undertheniger gantzwilliger,

WENZEL ZULEGER.

Es soll der neu Governator bevolhen haben uff die
frontieren dieselben wol zu bewaren, wie dan zu Lützen-
burgk und Ditenhoven geschehen sein soll. Ich besorg
der feind sei durch den lauff der knecht jüngst gewarnet,
und besorge di zeit so E. G. fürhat, werde lang fallen, und
inmittelst uff Mittelburgk alle macht gewendet werden.

A. Monseigneur,
Monseigneur le Conte Louys de
Nassau.

1574. Le S^r de Lumbres écrit de Cologne, le 24 janv., au Comte Louis:
Janvier. « Monseigneur, J'ay veu les articles qu'il vous a plû m'envoyer
» par Monseigneur de Bernicour; sur lesquels Monseigneur de Bril et
» moy avons ¹ laissé de prendre résolution telle que pourrés enten-
» dre de bouche, jusque au retour de Monseigneur le Conte Jean,
» suivant le commendement qu'en aviés donné au dict de Bernicour.
» Je fai estat de partir demain pour aller à Aix ² et dellà vous envoyer
» le plus souvent de mes nouvelles qu'il sera possible, et selon les
» occasions qui se présenteront; mais il me semble bien qu'il ne
» seroit que bien à propos qu'il vous plut de mander à vostre Secrè-
» taire de m'envoyer un chiffre, duquel on puisse user en choses les
» plus secrètes qui se présenteront. » (M.S.).

*LETTRE CDLXXII.

*Le S^r de St. Goard au Roi Charles IX. Dispositions
de Philippe II (MS. P. ST.G.H. 228, VOL. 793).*

...Je diray à V. M. en ferme conscience que ma moindre
meffidance seroit sur le Roy Catholicque pour le cognois-
tre Prince qui se contanteroit de la paix, comme le solli-
taire procedder qu'il tient le monstre, encores que en
beaucoup de ses actions il est veu un peu très austaire
négotiateur, se réservant toutes choses, qui le rend ex-
tremement chargé et travaillé (1), et tient ung procéder

(1) travaillé. « Der Gang seines Staates war dahin eingerichtet
» dasz sich die Geschäfte des weitläufigsten Reichs sämmtlich an
» seinem Tische versammelten... Er war der allerthätigste Geschäfts-
» mann von der Welt. » *Ranke, Fürst. u. Volk. I. 118, sq.*

¹ Probablement il a voulu écrire n'avons.

² Aix-la-Chapelle.

qu'il respond et veoit toutes les affaires et les départ tou- 1574.
tes où elles se doibvent respondre, où elles demeurent le Janvier
plus souvent immortelles, ou qu'elles soient ou de grande
ou de peu de conséquance, de manière qu'il n'en vient rien
mieux; et sur ce les malintentionnéz luy forgent infinies
doubtes et soubçons. Et pour desquels n'estre aperceu
j'ay aussi fait les miens, tenant pour tout vray que la
grandeur de Vostre Majesté n'a autre plus grands ennemis
et envieux qu'eulx; et s'ils avoient trouvé leur maistre
aussi disposé comme ils ont mauvaise volonté, je croy
qu'elle auroit plus à se garder; mais luy qui est plus sage
que tous ses ministres ensemble, je cuide que tous ses
dessaings seroit de bien garder le sien, tenant ses estats
bien pacifficqués; à quoy il semble qu'il met et mettra
toute astuce. Mais je ne trouve qu'il y soit bien secondé,
estant seulement l'obstination qu'il a monsté de ne voul-
loir pacifier en Flandres, sinon de la [subverse] de ses
ministres, qui sont tels qu'ils pensent avecque leur argent
et ung peu d'hommes qu'ils ont, abatre tout le monde.
Voilà, Sire! quelque peu de leur naturel et qui me tient
alerte à ceste heure.

.....Dom Diéguo dépescha de Soissons le vintiesme de
décembre, là où il ne fault pas de bien discourir l'arrivée
du Conte Chrestophe et Conte Ludovicq de Nassau vers
la Royne-mère de Vostre Maté et le Roy de Polloigne, et
Dieu sçait les jugements qu'il en fait; et par mesmes il
leur est donné ung advis; mais je n'ai sçeu sçavoir si c'est
luy, que le Comte Pallatin et le Roy de Polloigne avoient
ung rendez-vous pour se veoir à Spire, et que, y estant
le S^r Roy, le Conte Pallatin n'y avoit sçeu venir pour
s'estre trouvé malladde, et le Roy estoit allé passer en sa

1574. maison à Aldelberg ¹, ne se taisant de discourir, comme Janvier. il se peult croire, diverses fantaisies plaines de soubçon, comme ils l'ont bien grand et envie sur l'honorable raceuil ² qu'ils entendent luy estre faict par tout en Germanie. Ils n'ont failly de faire icy bien fort grand le soubçon de quelques nouveaux troubles et de très grande importance en France....

LETTRE CDLXXIII.

*W. van Breyll aux Comtes Jean et Louis de Nassau.
Relative au projet de surprendre Maestricht.*

Messeigneurs. Je n'ay pas voulu faillir de m'en aller, quant et quant avec Mons^r de Lumbres, à Aix, pour faire tout ce qu'il seroit possible à l'avancement du dict affaire. La personne qui par V. S. a esté nommé à Monsieur de Lumbres, n'a esté recouvrable. J'ay parlé au bouwmeister, quil nous à dict comment il y a brèche faicte à la ville de par deçà, laquelle l'on peult aprocher. Au reste, s'il plaist à V. S. de mettre quelque nombre des soldats dedans la ville, l'on y trouvera moyen. La garde de ceulx du pont n'est plus fort que de dix personnes de deux coustez; en oultre Mons^r de Lumbres et moy ne faillerons d'en faire toute diligence; et ainsi que V. S. m'a dict que la chose est hastée, me semble estre nécessaire que V. S. vienne jusques à Coloingne secrètement, où le bouwmeister viendra et vous en comptera ³ du tout, car le chemin est ung peu long jusques à Sieghien, et l'on

¹ Heidelberg. ² accueil. ³ contera.

perde trop de temps. A Herle ny à Valkenbourch il n'a point de garde. 1574.
Février.

J'ay parlé avec Rutgher van Ketwich, lequel a mille harckquebuse prestes; V. S. les peult avoir. Vincent Ghyr en a aussy quelques unes. A Aix il y a cinq cent.

Messeigneurs, il est nécessaire que V. S. se hastent, à beaucoup d'occasions que je ne puis escrire, vous priant très humblement de ne trouver movailx de ce que j'en escrys si librement.

Le Commandeur de de Bernssem viendra à Aix d'icy à 4 jours comme il m'a mandé. J'ay dépêché celui du Duc de Bouillon, selon que m'avez enchargé. Sera l'endroit où baisera les mains humblement à V. S., comme celui qui est prest à vous faire service; prieray Dieu vous donner, Messeigneurs, accomplissement de vos désirs en très heureuse. longue vie, soyez recommandez. *Datum* [Trypss] ce 4 jour de fébvrier l'an 74.

Vostre très humble et très obéissant à
vous faire service,

WINANDT VAN BREYLL.

A Messeigneurs,
Messeigneurs Jehan et Louys, Contes
de Nassauw, Catzenelboghén, Vi-
anden, Dietz etc.

LETTRE CDLXXIV.

*Le Seigneur de Lumbres au Comte Louis de Nassau.
Même sujet.*

Monseigneur. Il y a aujourd'hui 8 jours que Monsieur

1574. de Breil et moy arivâmes à Aix. Le personnage auquel
Février. vous avés adressé vostre lettre, appelé Jean Gnotteur, n'est aucunement recouvrable, pour n'estre cognu d'aucun de son pais, qui me fait croire que le nom que luy a donné Coonne, n'est pas le sien propre, parquoy il ne sera que bon que vous, Monseigneur, vous informiés s'il a aultre nom, et au cas que ouy, luy escrire une aultre lettre et me l'envoyer par ce porteur. A faulte de ce et pour ne perdre tans, nous nous sommes adressez au bauemaister, et après toutte résolution (aiant toujours veu que les entreprises, qui se peuvent faire par dehors et de loing, sont plus assurées que celles qui sont pratiquées avec l'aide de plusieurs de dedens, qui facilement s'estonnent, ou souvent transportés d'affection ou de crainte sont peu secrets) nous avons advisé que le meilleur sera (d'autant qu'il n'i a pas de porte sur le pont, et qu'il y a une grand brèche du costé de la ville de dechà, à laquelle le fossé n'a plus de deux pieds de profondeur, et que l'ouverture est néanmoins large de cinquante home de front d'entrer) que nous tentions nostre aventure par ceste ouverture, plustôt que de nous amuser à jeter pont ou parquer des soldas en des barques, n'est que peult-estre vous trouviés bon de l'assaillir de plusieurs endroitz; mais, en ce faisant, l'entreprinse, pour devoir estre communiquée à plusieurs, sera plus facile à estre descouverte; mais il faut noter qu'il faut se servir si à propos du tans, que l'on regarde bien que la rivière ne soit trop haulte, aultrement quant les [lavasses] courent, le fossé ne se peut nullement guéer, quoique le font soit dur. Il reste que nous facions sonder le fossé et recognoistre la bresche, pour voir si elle est raisonnable et feisible ou non, ce que,

s'il est possible, le dit Sieur de Briel et moy ferons en pro- 1574.
pre personne, car il fault bien que un homme de guerre Février.
le face ; si le capitaine Turqueau, qui à présent est chez
vous, fust icy, il le porroit bien faire. Le dit hauemaistre
s'offre d'entrer dedens la ville pour servir au jour de l'en-
treprise, et y logier 50 ou bien 100 homes, et, si besoing
est, faire advertir ceux qui tiennent nostre party dedens,
qui pourroient bien servir, s'il estoient tous autant discretz
que féalles et annimés; de quoy, ensemble des poincts
précédents, ne voulant nullement résouldre que par vostre
avis, je vous remettray le tout, et vous supplieray très
humblement me mander vostre bon plaisir, auquel me
remettant je ne feray ceste plus longue, que pour me
recommander bien humblement à vostre bonne grâce, et
prie Dieu qu'à vous, Monseigneur, Il donne bonne et lon-
gue vie. A Aix, du 5 de février 1574.

Vostre bien humble et très-affectionné
serviteur,

GUISLAIN DE FYENNES.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Ludovick
de Nassau.

Sur ces entrefaites, et pour faciliter aussi le passage du Comte Louis, on se donnoit beaucoup de peine pour porter l'Archevêque de Cologne à quelque pas décisif. Le Landgrave Guillaume se défioit des intentions de ce personnage: le 12 févr. il écrit de Cassel à l'Electeur Palatin avoir appris d'un homme de confiance que l'Archevêque lui avoit dit: «...Er möchte wol leijden » das sich die Churfürsten im Reich beyderseits Religionen also jegen » einander verhalten das sich keyner über den andereu zu beclagen, » auch bestendiger fridt und rhue im' Reich erhalten werden » möchte. — Er befunde aber das der Churf. Pfalzgraff sich nicht

1574. » allein in religionssachen von den andern Augsp. Confessionsver-
Février. » wandten abgesondert, sondern auch, durch allerhandt vornehmen,
» vieler grosser Herrn und Potentaten Frankreichs und Spania
» ungunst und widerwillen uff sich lude, welches so wol Pfalz
» selbst als dem heyl Reich zu grossem nachteil und schaden ge-
» reichen möchte, sonderlich wo in künftigt dergleichen mehr von
» Pfaltz vorgenommen werdenn solte. — Und ob wol er für seine
» person der Augsp. Confession niezugethan gewesen, sondern in die
» Catholische Religion anfenglich und allerwege ertzogen und dar-
» innen auch entlich zu verharren und zu sterben entschlossen, »
» wehr er doch nicht desto weniger geneigt, soviel an ihme, in Reich
» fridht und einigkeit nach euszerstem seinem vermögen mitt dar-
» setzung guts und pluts erhalten zu helffen...» Cela quadre mal,
ajoute le Landgrave, avec ce qu'il doit avoir dit au Comte Jean de
Nassau. Le Landgrave n'y a jamais ajouté foi. » Dann er, als der kaum
» vor einem jar gerade einer contrari meinung gewesen, sich so baldt,
» ohn ein miracul wie *Paulo* widerfahren, solte bekehren, hatt uns
» nie ingehen wollen... Darumb haben wir E. L. als die wir nicht
» gern uff ein eysz geführt sehen wolten, solches alles im freund-
» lichen vertrauen... nicht wollen verhalten, damit sie sich für-
» zusehen und des sprichwortts zu erinnern *ex ungue leonem...*»
(† MS. C.).

Le 13 févr. Guill. de Hesse écrit que la personne qui lui a fait ces confidences, est Hans von Lindenaw, Conseiller de l'Electeur de Saxe.

Le 14 février St. Goard écrit, Je Madrid, à Charles IX: « Aiant
» cheminé par ces mesmes termes tous les conseils de deçà depuis
» quelque temps et jusques à ceste heure qu'il sembloit que ceulx
» qui avoient esté plus esloignez de conseiller la paix, estoient à ceste
» heure ceulx qui la concluient le plus voluntiers et qui la conseil-
» loient, de manière que la paix est aux termes d'estre résolue de
» quelque façon que ce soit; il s'est faict une proposition, lequel
» convenoit le plus, ou le proffit publicq de tout le pais, ou l'hon-
» neur et réputation du Roy, et concluant tous à la paix, j'ay en-
» tendu que venant le Roy à résoudre, il a respondu à toutes les

» propositions, ainsi que j'entends ses propres mots: Plustost me voir 1574.
» mort que de consentir en ce concert chose qui soit contre mon Février.
» honneur et réputation, [ne ce j'ay'] monstré avecques tous les Prin-
» ces de la Chrestienté estre de mon intention et résolution. Je ne
» scay quels estoient les points allégués pour se déterminer à la dite
» paix, mais la gravité de la responce par le Roy, si elle est telle
» commel'on m'a asseuré, et de part dont j'ay trouvé tousjours vérité,
» ne pouvoit sinon advantager les rebelles» (* MS. P. St. G.-H. 228,
vol. 793).

† LETTRE CDLXXV.

Le Chancelier Ehem au Landgrave G. de Hesse. Entrevue avec l'Electeur de Cologne (ms. c.).

* * Frédéric, Electeur Palatin, écrit à Guillaume de Hesse (Heidelberg 19 févr.) qu' Ehem est revenu « und hat relation gethan » was er, neben unserm Vetter Graf Johan zu Nassaw, inn bewus- » ten sachen bei dem Ertzbischoffen zu Cöln verrichtet, davon wir » Eurer L. abschrift... zukommen lassen, darausz sie auch aller- » hand grillen vernemmen werden. » Il désire savoir, « insonderheit » yetzunder inn unserr Veters Graf L. zu Nassaw vorhabenden » *expedition*, davon E. L. gut wissens tragen, was der Erzbischoff » im schildt führe und was man im hertzen meine...» — Le n.º 475^b est apparemment le rapport d'Ehem.

....Disse personn ist also geschaffen das bisz noch wenigens fundaments *in religione* fürhanden. Sie [hildet] woll nichts vom Bapst, von seinen *conciliis*, von ablasz, verbietung der Ehe, seiner Confirmation, primat, ergerlich leben, und andern misprauchen, wie auch execution des Tridentische *concilii* unnd verfolgung der

¹ et ce qu'ay (?). ² L'original se trouve également à Cassol.

1574. religion mitt dem schwertt; ist bösz Spanisch und
Février. hasset die pfaffen, sonderlich aber die Jesuiten: her-
jegen haben sie einen hohenn geist, ehr- und geldt-
geizig von wegen armuth, und wil kurtzumb ein weib
haben. Lest sich ansehen als ob er ein Teutsch hertz
lette, wie auch seine innerste bekannte Rethen sagen,
und steckkt ein krigsman im ihme, wie E. f. Gn. aus sei-
ner Ch. Gn. gegebenen seltsamen antwortt, die ich selbst
ohne lachen kaum anhörenn können, und viell grober als
ich sie verzeichnett abgangen, gnediglich vernhemen
werden.

Weill man nun die krankheit erkennet, muessen auch
die *contraria remedia*, damitt man seine Churf. Gn. ge-
winne und uff diese seite pringe, adhibiret werden.

Was nun die religion betrifft, hat man *ad partem* mit
ihr dahin gehandelt das sie doch hören und lesen, undt
dismals nitt weiter inn sie dringen wollen, damitt man
ihr. Ch. Gn., auch uns, so leichtfertig nicht achtete das sie
ohne vorgehende satte erkundigung sich vonn einer zur
andern religion liessenn bewegen, und wir derselben
solchs dürfft zumuten. Darumb musz man teglich an-
halten, underbawen, und ihre Chf. Gn. inn die Schrift
weisen, ob der almechtige Gott gnade verleyhe; welchs
desto mehr zu hoffen weile ihr Churf. Gn. sich fast ann
allenn ortten [verdirfft]; sie haben sich jegenn die Kay.
M. hartt abgeworffen jüngsten zu Speyr, den Bapst erzür-
nenn, das Capittel zum feindt, und werdenn von Spanien
nicht hoch gehalten, weren auch gern dem Churf. zu
Trier ans leder, also das disse *stimuli* etwas zur sachen
thun möchten.

Sovil den heyrath betrifft, da man ihre Chf. Gn. ihr

gewissen frey wollt lassen, weill sie noch Catholisch sein, 1574.
und sie bey diessen heyrath gedachte handtzuhaben, we- ^{Février.}
ren sie entschlossen sich zu verheyrathen. Wiewoll ich
nun uff diessen fall ann das bewust ortt nichtt wuste zu
rathen, so helt ich doch dafür die Chur- und Fürsten
sollten kein bedenckens haben uff denselbigen fall ihre
Churf. Gn. bei den standt handtzuhabenn, bisz der Al-
mechtig Gott weiter gnad und erkantnüs gebe, welches
ohne zweiffell nitt aussen pleiben, sondern für sich selbst
erfolgen würde, bevorab wann disz auch denn *capitulari-*
bus zu samptt der religion frey gestellt werde, wie sich
sein Churf. Gn. dessen verlauten lassen, und derenn schon
etzliche fürhanden die nachfolgenn würden. Durch disz
mittell würde uffs wenigst disz erhalten das ihre Chf. Gn.
uff unser seitten prachtt und das unzüchtig lebenn abge-
schafft inn demselbigem Stifft. Darumb hetten E. f. Gn.
diessen dingen weiter gnediglich nachzudencken, und
theten E. f. Gn. ein gut werck da Sie ihre Chf. Gn. auch
weiter erinnerten und ermahneten.

Belangendt die Frantzösische Pension die i. Chf. Gn.
angeboten worden, beruhett es uff dem das sie dieselb
anzunehmen sich nichtt verweigern, allein uff dem fahll
da sie resigniren würden, das derselben auch solche oder
ein geringere pension volgen und gedeyen möchte, welchs
wir gleichwoll anfangsweiter mitt Franckreich zu handeln
uff uns genohmmen, aber hernacher ihr Chf. Gn. zuge-
schrieben das solchs bey Franckreich nit zu erhalten, und
auch ein seltsam ansehen ausz allerhandt ursachen habenn
möchte. Darumb ihrer Chf. Gn. eine höhere sum vorge-
schlagt, woferne sie bei dem Stifft pleiben und uff
diesse seitt tretten wolten, doruff uns kein antwortt bis

1574. noch einkommen, es hab sie dan mein gnediger Her Graf
Février. Johann empfangen.

Ich hoff diese handlung soll ohne fruchtt nit abgehen,
werdett ihre Chf. Gn. uff diesse seitte geprachtt, welches
bey Graff Ludwigs expedition itzt sich baldt ertzeigenn
werdett: da man durch die finger siehett, so ist es gutt,
und diesser Her also geschaffen wo man ihne mitt dem
kopf hinweisett, seine Churf. gn. dahin zu pringen sein
werden; wo nitt, so ist allein diesze mühe vergebentlich
gethan, und hat man diesses Herrn *humores* erlernett,
kan sich auch desto basz fürsehenn und hueten. Welches
ich doch nicht hoff, und aus seiner Chf. Gn. reden, son-
derlich da ich mit derselben *de futuro capite* (1) geredt, viell
ein anderes vernommen. So hatt sich ebenn zugetragen,
weile wir bey ir. Chf. Gn. gewesen, das daselbst des
Bapst Nuntius Gropperus ankommen, welcher ihren
Chf. Gn. die confirmation, deren sie nitt begertt noch
darumb einichen pfenning geben, obtrudirt: demselbenn
haben sie gahr keine ehr bewiesen, wie der Hertzog von
Gülich gethan, sondern schlecht gehörtt und alsbaldt
ohne einige ceremonien mitt etwas schimpff abgewiesen.
S. f. Gn. können gedencken was es für ein seltzamer ef-
fekt gewesen sei, da Graff Johan und ich bei des Bapst
Nuntio und seinen mittgeordneten Jesuitern an dessen
Churf. Gn. taffell mitt einander gegessen und getruncken
habenn, da einer den Churf. unserm Hern Gott, der an-
der aber dem Teuffel hat wollen zufüren. Derselbig Nun-
cius practicirt *executionem Tridentini Concilii* und fürett
vill Teutscher jungen *in Italiam* uff des Bapsts new an-

(1) *de fut. capite*. Il s'agit de la succession au Trône Impérial.
voyez p. 268.

gerichte schull (1), das er Teutschlandt damit wieder ver- 1574.
giffen und sein Reich erhalten möge: darjegen aber sein Février.
wir fahrlessig und thun nichts zu unsern sachen. Mich
verlangett underthenigk zu wissen wie es E. f. Gn. mitt
den Jesuitern zu Fulda (2) gehett.

... Mein gn. F. u. H. Herzogk Christoff ist albereitt mitt
Graff Ludwigen fortgezogen....

E. f. Gn.

undertheniger dinstwilliger,
CHRISTOFF EHEM D.

† N.º CDLXXV.

*Instruction de l'Electeur Palatin pour son député vers
l'Electeur de Cologne (MS. CASSEL).*

... Da nuhn s. L. inn irem gewissen und rath² finden

(1) *New ang. schull.* Le Pape Grégoire XIII se donna beaucoup de peine pour l'éducation cléricale. Ici il paroît être spécialement question du *C. Collegium Germanicum*. «Man darf ihn als den eigentlichen Begründer dieses Institutes ansehen, aus welchem seitdem Jahr für Jahr eine ganze Anzahl Verfechter des Katholicismus nach Deutschland entlassen worden sind. » *Ranke, F. u. V. II. p. 423.*

(2) *Fulda* Durant 30 années on y avoit toléré la religion Evangélique: un jeune Abbé von Dernbach devint l'instrument d'une réaction Papiste, qui commença par l'introduction des Jésuites. Les Protestants eurent recours à Guillaume de Hesse: «die Landgrafen hatten die Schirm-Voigtei der Stadt Fulda von den Grafen von Ziegenhain erteylt. » *V. Rommel, N. G. H. I. p. 503.*

¹ *Pièce fort étendue; 29 pages.* ² *beschwerde ou quelque mot pareil semble avoir été omis.*

1574. würde angeregten massen sich zu unserer wahren Christ-
Février. lichen religion öffendtllich zu bekhennen und dero Stiff
darnach zu reformiren, so weren wir nit allein, neben
anderen der Augsp. Conf. verwandten Ch. u. fürsten übers.
L. und dero Stiff die gepürliche handt zu haltenn, und sie
für unbillichen gewaldt, da sie sollicher reformation und
heiraths halben angefochtenn werden wolten, zu schüt-
zen, zu schirmen, und handzuhaben, deswegen *hinc inde*
sich der gepür zu vereinigen und zu verpflichten, sondern
auch sein L. zu einem ansehnlichen heyrath und freund-
schafft, dardurch sie die fürnembste Chur- und fürstliche
häuser im H. Reich an sich brachte, woferne dersel-
bige s. L. anmutig, zu befördern erpuettig. Wie wir dan
deszwegen unserem Rath, auf s. L. erclerung, weittern
bevelch gegeben, und derselben hiemit nit pergen wolten
dasz des Churf. zu Saxen und Landtgraf Wilhelms gemüth
auch dahin gerichtet dasz sie nit allein für irer L. person
zu sollicher handthab geneigt, sondern auch die ding bey
anderen Chur- und fürsten angeregter Augsp. Conf. zu
befördern willig und sich albereit erpotten....

† N.º CDLXXV^b.

Réponse de l'Electeur de Cologne au Comte Jean de Nassau et au Chancelier Ehem (Churf. Cölnische antworth Graf Johann zu Nassaw und D. Ehem inn gegenwarts ihrer Churf. Genaden Marschalcks Rütger Horsten mündtlich gegeben: MS. CASSEL).

... Were an dem dasz seine Chf. Gn. nye gerne zu di-

^b *Pièce de 14 pages.*

sein Churfürstenstand khommen, sondern wider dero 1574.
wissen und willen eligiert worden.... Weill dann sein Chf. Février.
Gn. gleich anfangs nye gerne zum Pfaffenstandt khommen,
sondern sich dessen geweigert und dem pfaffen-
rock als dem teuffel feind gewesen, wie auch noch, und
der Marschalck wol wüst, und alleweg den leuthen dero
chammerwende¹ gezaigt, welliche mit harnisch und püxen
behängkt; wann man derselben vom langenn rock sagenn
wollen, hatt sein Churf. Gn. allweg sich dahin lauten
lassen sie gedachten bei disem stand nit zu pleiben, son-
dern sich mit der zeit, zu erhaltung namens und stam-
mes, zu verheyrathen; darumb gedacht sie zu resigniren,
möchten leiden dasz der plitz und hagel in disz leben
schlug, dann da khein danck zu verdienen.

Amen²

Spanische bestallung betreffend. Were es an dem dasz
sein Chf. Gn. ein kriegsmann geporen oder darzu von na-
tur geneigt, und dem Pfaffenstand nit, sondern von
hertzen feind. Seine voreltern hetten sich zu Spanien
gehalten und etzliche güter da gehabt, und dabei wohl-
gefahren, aber hernach inn armuth gerathen; darumb
sein Chf. Gn. widder durch solliche weg sich erholen und
ihr bei Spanien widder Pfaff[Tecklin (1)] ein rücken machen
muessen; hab sich allein zu einem kriegsmann brauchen
lassen, und sonnsten mit iren practicken nichts zu thun;
wer ein Teutscher, hette das Vatterlandt inn acht, und
bete man wolte ire Chf. Gn. in klein verdacht ziehen:
hett gleichwol hernach so viel gesehen dasz iren Chf. Gn.

(1) *Pf. Tecklin*. Peut-être l'Évêque de Trèves; voyez p. 338, in f.

¹ Kammer-wände (*les murs de sa chambre*); ² Les mots en marge sont des annotations autographes du Landgrave.

1574. der Spanier sachen nit gefielen, hab auch den König zu
Février. Hispanien nit zur ehe genommen, und nit mher lust zu
ihnen, weill er inn misstrawen bei den Teutschen Chur-
und fürsten gerieth, doch mit unschuld, *item* der Spa-
nier hochmut halben, und dieweile man inen nit hören
wollen inn kriegssachen, die sie doch nit verstünden,
seins ermessens; so wer auch die betzelung¹ nit richtig.
contraria. Frankreich gefiel ime bas und weren iren Chf. Gn. die
frantzösische kronen lieber als die Königsthaler. Wer
alleweg der Teutschen freyheit befürderer gewesen....

Das Trientische *Conciliium* anlangendt. Wer s. Chf. Gn.
dasselbige ganz und gahr zuwider, war nit *legitimum*
oecumenicum, dieweiln zwey oder drey zusammen krü-
chen, und anderen gesatz vorgeschrieben, wasz sie glau-
ben solten.... Hat die Jesuiten gahr nit lieb; die *institutio*
war guth, sofern khein *venenum*, *superstitio*, und practic-
ken dahinder stecke....

Betreffende den heyraths und religion. Sei es an dem
dasz sein Chf. Gn. inn der Catholischen religion gethaufft,
darinnen auferzogen; wer wider sein gewissen davon ab-
zudretten.... Wenn sie nun vernommen dasz, soviel den
heyrath und anders betreff, alles auf disenn fundament
beschlagen. der religion berugen, und dasselbig fallen thett, wer von
dem andern auch nichts zu reden, und fiele der baw so
darauff gegründet....

Man hette understanden seltzame dinge mit ihr Chf.
Gn. des Stiffs halben zu practiciren.... Er were aber der
mann gahr nit dasz er das Stiff wolte verkauffen, *pecu-
nia tua sit tecum ad perditionem* hett er geantwortt;

¹ Ici le Landgrave a dessiné en marge quelque chose de ressemblant à une
tête d'âne. ² beziehung.

item Jeremiae prophetae locum fürgeworffen vom schwe- 1574.
bel und bech' Wann s. Chf. Gn. wolten resigniren und Février.
abstehen, gedachten sie dem Capittell den segen zu geben,
schwebel, bech', und höllisch fiewer, dann da khein bes-
serung noch danck; gedachte doch bei s. Chf. Gn. religion
zu bleiben, die ander aber nitt hassen, noch meiden oder
verfolgen.... *Ad partem* hat sich letstlich dahin ercleret,
wo sein Chf. gn. sich verheyrathen, bey dem Stiff ver-
pleiben, und dabey gehandhabt werden möcht, unge- hie sitzt der habs
acht dasz sie zu unserer religion noch nit gedretten, oder
begerte *reformatio* fürgenommen, dasz sie alsdann nit
resigniren wolten....

* LETTRE CDLXXVI.

*St. Goard au Roi Charles IX. Sur les intentions du Roi
d'Espagne* (MS. P. ST.G.-H. 228, VOL. 793).

.... Je ne puis penser ne croire qu'il ayt voullu que gens
en son nom aient traicté avecque ceulx de ceste opinion (1),
non que je ne croie qu'ils seroient trais aises² que Vostre
Majesté feust tousjours troublé en Sa Maison, pour le
pensement qu'ils ont que cela leur sert à remédier et à
ordonner la leur, et qu'ils ont tousjours craint qu'elle
eust quelque intelligence et favorist³ leurs rebelles; et croy
asseurément, Sire, que s'ils avoient à traicter quelque chose
contre le service de Vostre Majesté en son royaume et

(1) *ceste opinion*. Il entend les Huguenots; voyez ci-après, p. 353.

¹ pech. ² très. ³ favorisât.

1574. avecques ses subjects, ils ne le feroient avecques ceulx
Février. de ceste nouvelle opinion. Car les raisons sont toute-
évidentes, encores que l'on dict que choses d'Estat per-
metent ou pour le moins souffrent quelques fois le dé-
honneste: mais qui verra à quoy est attaché ce Roy, ne
pourra jamais penser que avecques les Huguenots de
France il ayt ne cherche d'avoir praticque. Car il laisse de
apaiser et pacifier ses païs pour respect de ce dire, sy
bon qu'il les ayme mieux perdre que de consentir chose
quelle qu'elle soit contre la religion et foy catholique; et là
il se demeure; et s'il avoit, comme je dictz, à tramer quel-
que cas contre le service de Vostre Majesté au dedans son
royaume, je croy que ce seroit plustost avecques quelques
ungs qui ont pris ung tiers estat, et lesquels ne se sont
fondez, ne pour le service de Dieu, ne pour celuy de Vos-
tre Majesté, en ce qu'ils se sont trouvez aux armées ou
par les provinces, soubz couleur de se dire Catholicques,
les armes à la main avecques toute insolance se rassasier
de leur enragée avarice. Je croy asseurément que avecques
ceulx-là il ne trouveroit faute de matière pour les susciter
à quelques insolances. Car je panse bien que les consciences
jugent bien les aucuns, qui ne se peuvent tousjours
asseurer à estre quites, et aiant fait le fondement de leur
bonne religion en leur avarice l'or et l'argent, dont-ils
pensent que ceulx de deçà ont quantité pour les récom-
penser, après leur avoir ou leur faisant service, seroit bien
à craindre qu'ils ne aidassent¹ à tenir tousjours le feu dans
les estouppes; et me semble qu'il y a plus à craindre de
ce costé-là que non de l'autre, mais il est bien besoin de
se prendre garde de l'un et de l'autre....

¹ à-est. c'est-à-dire à échauffer les esprits.

...Les Espagnols vont tousjours avecques jalousie et **1574.**
crainte que enfin il ne se face quelque alliance avecques **Février.**
Vostre Majesté des Anglois et de leurs rebelles (1), qui leur
viennent à leur très grand préjudice et intérêt en leurs Es-
tats de Pays-Bas; mesme que leurs beaux diseurs de nou-
velles leur ont dict que le Prince d'Orange alloit, traictant
avec Vostre Majesté, luy remettre tous les Pais-Bas aux
meins, pourveu qu'elle luy promist luy laisser Hollande et
Zellande, et que le Roy de Polloigne avoit promis au Conte
Ludovicq, quand il le vint trouver à l'entrée d'Alle-
maigne, toute assistance, et que, lors que toute la noblesse
qui l'accompagnoit en son voiage s'en retournast, ils re-
viendroient tous trouver ledit Conte pour l'accompagner
partout et en tout ce qu'il voudroit, et qu'il luy donne-
roit encores, de son crédit qu'il avoit en France, dix ou
douze mil harquebusiers et deux ou trois mil chevaux.
Ceux qui font icy ceste marchandise gagnent de l'argent;
et quant la furie de ces nouvelles leur vient, ils pensent
qu'ils sont bien servis, mais à peu de temps après je croy
qu'ils plennent l'argent qu'ils y mectent..... Je sçay qu'ilz
ont l'intention si leur affaire [frel seist] bien en Flandres,
de donner une main à la Royne d'Angleterre, et gageray
qu'ilz ne perdront la conjuncture, si elle leur vient; et
qu'elle ne se fie, si elle ne veult se tromper la première.

(1) *V. Majesté, des Anglois et de leurs rebelles.* Le 3 févr. St. Goard avoit écrit: «...Il a esté ung temps que l'on donna ung
» advis à ceux d'Espagne qui les mectoit le plus fort en alarme,
» qui est que la Royne d'Angleterre marioit le Prince d'Escosse
» avecqz une fille du Prince d'Orange et qu'elle prenoit la protec-
» tion des deux. » (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 763).

l plaignent.

1574. Ils dissimuleront tout ce qu'ilz pourront jusques à ce qu'
Février. le temps leur donne lieu.... 21 février 1574.

† LETTRE CDLXXVII.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Chancelier Eherz.
Réponse à la Lettre 475 (MS. CASSEL).

Hochgelärtter lieber besonder, wir haben Ewer schreiben *de dato* Heidelbergh den 18 Februarij empfangen, undt doraus die werbung so Ir vom wegen Ewers gnedigsten Hern des Churf. Pfalzgraff, beneben Graff Johan zur Nassaw, ann die bewuste Persôn gepracht, auch was Euch dieselbe vor eine ungehubelte antwort gegeben, gnugsamb verstanden; vermercken aber doraus, nicht ohn verwunderung, das die bewuste vorschläge vonn Ewern theill ann die Person pracht, da wir doch vonn Euch, als Ihr bey uns alhier gewesen, anders nicht ingenommen dann das die Person albereits *proprio motu* zu denem vorschlägen gewogen, undt dieselbigenn vonn Ihro hergelossen.

Nun zweiffelt uns nicht Ihr werdet aus unserm schreiben so wir underm *dato* Cassell den 12 Februarij (1) am Ewern gnedigsten Hern gethan, wie auch hernacher aus des Churfürsten zu Sachssen dieners, des von Lindenawes (welcher uns solche dinge angezeigt, auch uff sich genohmen und vonn uns ein credentz empfangen sie Ewern Hern selbst zu vermelden) relation vernohmenn haben

(1) 12 febr. Voyez p. 335.

was für rede gemelte Personn mitt ime, Lindenaw (mag 1574. woll wissen obs der von Lindenaw Ewern Hern auch an- Février. geprachtt), kurz nach *Trium Regum* getrieben, die diesen und vorigen vorgeben ganz ungemesz undt damitt übell quadriren, wie dann auch im warheitt die Euch erfolgte antwort weder gesotten oder gepraten, sondern vor nichts anders zu halten, *si a sapiente, de quo valde dubito, procederet*, dann für ein *ajo te Aeacida* (1). Wir lassen uns aber beidt aus der antwort und auch auss vorigs handeln bedüncken das, entweder ein sparn verlohren, oder *anguis in herba latitaret*, darumb wissen wir uns mitt solchen unbestendigen leuthen inn keine tractation oder wechselschriften ingelassenn, aber uns mitt ihren beidt inn Religion- und prophansachen undt ungegründten hendeln zu verwirren; dann da wirs theten, könnten wir uns *secundum communem animi nostri conceptionem* anders nicht als vor betrogs finden; dann, wo kein fundament *in Religione*, darnechst auch im verstandt fürhandenn, da ists schwer undt unheilsamb sich zu verbindenn oder etwas sonst zu handeln.

Wir haben dero dinge woll sorge gehabt das es also gehen würde, darumb wir auch beidt alhier zwey mall, undt dann auch zue Eschwege gnugsamb derselbenn verwarnett, hettenn auch woll leidenn mögen, dieweill Ir kein bessern [oder] gewissern grundt gehaptt, Ihr hettett das maul jegen ihm so weitt nicht ufgethan, auch sonderlich des Churfürsten zu Sachssen undt unsererer damitt verschonett; dann wirs darfür halten, was Ihr ihme an-

(1) *a. t. Æ. Réponse ambiguë; comme celle que l'oracle donna à Pyrrhus: «Ajo te, Aeacida, Romanos vincere posse.»*

1574. pracht werde nicht lange heimlich bleiben, sondern
Février. baldt an gehörende ortt gelangenn, wo es nicht schon da
ist, und werde es Ime sehr nütze machen, dann wir ha-
bens je und allerwege für ein lauter expiscation undt
brillenn gehaltenn.

Le 28 févr. l'Evêque de Munster (voyez p. 294) écrit au Landgrave
Guillaume de Hesse: « Es solte woll gut sein das wir Deutschen uns mit
» diesen, als frembden handlen, nit bemuegeten, so würde der frieden
» von ihnselbs untzweivelich woll folgen, wie wir sehen das Flandern,
» Brabandt, Hinegau, und andern des Königs provincien so sich ge-
» horsamblich gegen ire oberigkeit verhalten, mit derselbigenn in
» guttemfriede sitzenn, und köndten die Hollender und Sebeländer
» zu gleichmessigenn frieden kommen, wan sie sich dem Könige, als
» irem Erbhern, wiederumb zu solchem schuldigenn gehorsamb ab
» damit sie weilandt Kayser Carln, hochstlößlichster gederchtouß,
» verwandt gewesen, begeben; und so lange solchs nit beschiehet, ist
» zu besorgenn das alles vergeblich sein, und ein noch langwieriger
» kriegh daraus erfolgen werde, darzu wir Teutschen mit der zeit,
» wan andere beledigte Potentaten sich zu dem Könige zu Hispanien
» thuen möchten, woll leichtlich mitkommen und in gröste gefahr
» (das noch kindtskindt mit weheklage bedauren müszte) gesetzt
» werden köndten. Geben zu [Ahausz], am 28 Februarij a.^o 74.
(*MS. C.

LETTRE CDLXXVIII.

[G. de Jormiscourt] au Capitaine de Val. Il l'avertit de se
tenir en garde, à Roermonde, contre les troupes du
Comte Louis de Nassau.

* * L'entreprise contre Maestricht (voyez p. 332) n'avoit pas réussi. Le
27 février les Espagnols augmentèrent considérablement la garnison.

« s Graven aenhang ende volck werden daeruyt gesmeten. » *V. Metereu* 1574.
ren, p. 90^b. De tous côtés l'ennemi réunissoit des troupes contre le *Février*.
Comte Louis, qui n'avoit pu rassembler que 6000 piétons et 3000 cavaliers, soldats en grande partie peu expérimentés. Le 4 mars il y eut une escarmouche assez insignifiante; mais quelques jours plus tard le Comte reçut un échec notable; plus de 700 hommes furent tués.

L'avertissement au Capitaine de Val n'étoit pas superflu: « Graef »
» Lodewyck hadde eenen secreten aenslagh op de stadt van Rure-
» monde, met verstandt van eenige. » *V. Metereu*, p. 90^a. Mais le
Comte ayant attendu assez longtemps les troupes qui devoient lui
arriver de France, l'ennemi en profita pour fortifier la garnison.
Bor, 490^a.

Monsieur de Val, nous avons grandes nouvelles et soupçons que l'ennemy tire vers Ruremonde, s'estans assemblez ce matin es environs de ceste ville et recueillés leurs forces, qui jusques à ceste heure ont estées esparses par ce pays. Parquoy il conviendra estre sur vostre garde, et suis très ayse qu'il s'offre si bonne occasion de faire quelque service remarquable à Sa Majesté, par lequel icelle et le Commandeur-Mayor seront obligez à vous récompenser et occasionné de vous avancer de plus en plus. Quant aux ennemis, vous pouvez estre asseuré qu'ilz ne sont que xxij enseignes, fort mal fournies, et ne sçauroyent monter à six mil hommes de gens de pied, la plupart sans armes, n'ont artillerie de batterie, et ne font que s'entretenir mangeant le pays. Et de ce costé, s'ilz passent vers là, nous vous enverrons secours nécessaires, tant de Walons que d'Espaignolz. Il sera très bon de faire retirer aux paysans les vivres et autres choses estants au plat pays, desquelles l'ennemy pourroit faire prouffit ou s'accommoder; ensemble retirer

1574. toutes les barques qui seroient en hault et bas de la
Février. Meuse, affin de oster aus dits ennemis la commodité du
passaige et leur mettre quelque garde. Je pense que avez
tel et si bon zèle au service de Sa Majesté qu'il ne vous est
besoing de plus de parolles... De Maestricht, ce xiiij^e de
mars 1574.

L'entièrement à vostre commendement
et service,

[G. DE JORMISCOURT].

Il sera bon faire dehors la ville esplanades, tant des
bois, tant des petites tranchées qui leur pourroyent ser-
vir, affin de leur donner toutes les moindres occasions
de riens entreprendre de ce costé-là, car je crains plus la
surprise que siège, leur faillant toutes choses nécessaires
pour assiéger villes.

LETTRE CDLXXIX.

*Le Comte de [Retz] au Comte Jean de Nassau. Il lui
demande une entrevue et un sauf-conduit.*

* * Peu de temps après le Comte Jean de Nassau l'avertit d'em-
bûches qu'on lui avoit dressées. « Marschalco de Retz redeunti in
» Galliam structae sunt insidiae inter Lutream et Sarbruck: sed
» praemonitus a Comite Joanne Nassavio evitavit eas, et incolumis
» in Metensem urbem pervenit. » *Ep. secr.* I. P. 2. p. 15.

Monsieur. Je ne doute point que vous ne soyez assez
adverty de l'affection que j'ay au bien de toute vostre

Maison, ce que Monsieur de Schonberg, présent porteur, ^{1574.}
vous pourra tesmoigner encores davantaige, et vous fera ^{Mars.}
entendre la charge que j'ay de ce Roy de Polloigne de
vous veoir en passant, et résouldre avec vous touchant
certains meubles que vous entendrez par le dict Sieur de
Schonberg, de quoy, en attendant le bien de vous veoir,
je vous ay bien voulu faire ce petit mot, et vous prier par
mesme moyen me vouloir accorder et ordonner le pas-
seport et sauf-conduict nécessaires sur les terres de mes-
sieurs voz nepveux et cousins, pour pouvoir passer devers
vous, moy et ma compaignye, d'environ deux cens che-
vaux, sur ceste assurance. En attendant, après mes bien
humbles recommandations à vostre bonne grâce, je sup-
plie le Créateur vous donner en très bonne santé, Mon-
seigneur, très longue et très heureuse vye. De Cracovye,
ce 19 jour de mars 1574.

Vostre plus humble et plus affectionné à
vous faire service,

[DE GONDY] CONTE DE RATZ¹.

Monsieur,

Monsieur le Conte Jehan de
Nassau.

***LETTRE CDLXXX.**

*St. Goard au Roi Charles IX. Entrevue avec Phi-
lippe II, relative aux affaires de France et des Pays-Bas.*
(MS. P. ST. G.-H. 228, VOL. 793).

* * On prétendoit que Philippe II encourageoit sous main les
Huguenots dans le Midi de la France (voyez la Lettre 476): St.
Goard ayant glissé quelques mots à ce sujet,

¹ Ratz (*Radesiarum comes*).

1574. Là, Sire, il ne me laissa passer outre, et me dict que je -
Mars. luy disois choses les plus nouvelles pour luy dont il avoit
jamais ouy parler, et que, si ainsi feut qu'il se feut trouvé
quelques huguenotz aus dites assemblées faisant semblables
pratiques, ce ne pouvoient estre que de très meschantes
gens et hérétiques, et que si l'on luy pouvoit nommer
aucun d'iceulx et la retrace qu'ils font en ces pays, il
feroit tel si brief et exemplaire chastement d'iceulx, qu'il
en seroit à jamais mémoire, et que avecques tout cela il
feroit toute dilligence de veoir s'il pourroit descouvrir ou
prendre si aucun il y a qui aille faire tels et si meschans
effects, et que, avecques tout le desplaisir que luy don-
noit chose tant nouvelle et jamais pencée à luy, il estoit
très aise de quoy Vostre Majesté n'avoit creu qu'il eust
part en acte si malheureulx, et qui doit estre sy esloin-
gné d'un Prince faisant la profession qu'il faict et fera,
comme il espère faire paroistre à ceste heure plus que
jamais, et que je pouvois asseurer Vostre Majesté de sa
part qu'il n'aura jamais part à telles et si ordres¹ pratic-
ques, s'asseurant que les huguenotz ne prendront ny ne
chercheront le secours de sa main, n'ayant rien qui ne
soit [vole²] à leur désolation et ruyne, comme il estoit
appareillé de le monstrier par effect plus que jamais. Il me
dict tout cela, Sire! avec tant de véhémence et affection
qu'il passa assez son ordinaire de procedder, qui me feit
voir asseurement que c'estoit chose de quoy il se sentoit
piqué et dont il ne voudroit estre imputé (1)....

(1) *imputé*. St. Goard écrit au Roi relativement à la même
affaire:... « Je fis entendre au Roy pour le respect des Espaig-
nols qui se sont trouvez aux assemblées qui se sont faictes en

¹ vilaines. ² volé (?).

....Je dictz que à la vérité tous bons Chrestiens deb- 1574.
voient désirer et ayder de tout leur pouvoir le service de Mars.
Dieu, et à procurer de veoir Vos Majestéz paciffiques en
leurs Estats, et que, si de toute part il y eut esté aydé,
comme il a esté par Vostre Majesté, il n'y auroit aujourd-
huy nul qui levast la teste, et que tant de batailles qu'elle
avoit données sans regarder au péril de perdre tout, puis-
que c'estoit pour le service de Dieu, avoit bien monstré
qu'elle n'uzoit de dissimulation, et que, si en Flandres,
quant l'occasion c'est présentée, l'on eust faict le sembla-
ble, comme nous avons faict en France quand il a esté
besoing de jouer des mains, les affaires y seroient en
meilleurs termes, et que au reste j'estoys bien à ung avec
luy et avec tous ceulx qui diront que la bone correspon-
dance de Voz Majestez seroit plus que nécessaire au re-
medde des affaires présentes, et que tous gens de bien à
la vérité y devoient ayder....

....Le Duc de Médyna-Celly a faict icy tout ce qu'il a
peu pour faire une part contre le Duc d'Albe, le voullant
[imputer'] sur les affaires de Flandres, le chargeant que les
troubles sont fondées sur la tyrannye de laquelle il a

• Languedoc par les Huguenotz, lesquels Espaignols avoyent faict de
• très pernicious offices prenant l'auctorité de S. M. Cath., pré-
• sentant en son nom aux huguenots et rebelles toutes assistances
• d'argent et aultres moyens.... J'ay sceu que depuis le Roy a dict le
• desplaisir qu'il avoit que je n'avoys nommé quelqu'un..., à
• ceste fin qu'il le fist pendre devant ma fenestre... Je dis au Roy
• Cath... que V. M. avoit faict une ordonnance à toutes ses
• frontières de ne laisser passer en quelque sorte que ce fust,
• ou à la fille, ou troupe, nul de ces Royaumes au Bas-Pays» (* ms.
p. 57. G.-H. 228, VOL. 793).

¹ impugner, attaquer (?).

1574. uzée durant son gouvernement, et qu'il a désespéré ceulx
Mars. du pais à la rebellion, et que ce n'est pour l'hérésie, comme
veult dire le Duc d'Alve; et, si le Duc de Médyna-Celly pouvoit faire croire ce poinct-là, et qu'il ne ce parlast entre le Prince d'Orange et autres ces associez de Religion, je pence assurement qu'ils trouveroient avec le Roy Catholique quelque voye de pacification; mais, où il y va de la Religion, l'on diroit qu'il n'y a plus de moyen, pour s'estre mys sy avant en scrupulle de conscience que rien ne passe plus oultre. Je pence aussy que le Duc d'Alve, quelque chose que l'on die, quand il sera icy, il aura toute auctorité et que nul ne luy fera teste et que le Duc de Médyna-Celly se aflochera'. Je m'atends bien que le dit Duc d'Alve, estant icy, sera très contraire à tout ce qui se présentera de la part de V. M., comme ennemy et envieux de la prospérité de ses affaires. L'on avoit pencé ung temps que Médyna-Celly se seroit estably pour pouvoir avoir voix aus dites affaires de Flandres, et le Roy Catholique le gratiffieroit d'estat de grand-maistre de la Royne Cathollique et Gouverneur des Princes, comme j'avois jà mandé à Vostre Majesté, mais, à ce que j'entends, il est traversé (1) du prieur Don Antonio de Tholède, qui est grand-escuier..... Madrid, 30 mars.

LETTRE CDLXXXI.

Le Comte Louis de Nassau à v. Linden. Sur l'expédition d'un messenger.

* * Ce v. Linden, homme sûr, ne parolt pas avoir résidé habituellemen à Aix : voyez p. 381.

(1) *traversé*. Voyez cependant p. 360.

• adoucira (?).

Lieber der von Linden. Ich bitt Euch Ir wollet gegen- 1574.
wertigen meines g. H. diener behülflich sein, das er als- Avril.
baldt ein par jener pferdt, so da guet seindt, zuewegen
bringtt, eines vor inen und das andere vor denjenigen so
des weges kundig sein mag, dan er noch bey tag ausz der
stadt muesz, damitt ehr die nacht ziehen moege. Wollet
das beste thuen damitt ehr einen gueten wegweiser bekom-
men moege. Ich weisz nicht ob der Herr Meier von Lim-
burg einen diener habe dem die wege bekant, sonsten
wolte ich im darumb geschrieben haben. Ich bitt helffet
dissem man, damit er fort kommen moege, dan daran
gelegen. *Datum* Wittem¹, im eill, den 3 Aprilis *Anno* 1574.

Ewer guetter goenner,
LUDWIG GRAF ZUE NASSAW.

Dem edlen und ehrentvesten
N. von Linden, meinen guetten goenner.
Ach².

Ayant en vain attendu les secours promis, le Comte résolut
de marcher en avant. «Op den 3^o April quam een secours van
» 16 Compagnien Walen, en het Cornet harquebusiers van Schenk
» binnen Maestricht, met hetwelk d'Avila Graef Lodewycx volk wac-
» kerder aentaste, en werk gaf tot onder de muren van Valkenburg,
» belettende henluyden hare voeragien en victualie, waerdoor Grave
» Lodewyk resolveerde van plaetse te veranderen, en hem by syn
» broeder den Prince van Oraingien te voegen.» *Bor*, 490b.

Jusque là on ne sauroit, ce nous semble, lui reprocher de
la témérité. *M. Bosscha* écrit: «Destoutmoedige held, het is niet te
» ontkennen, is in het volvoeren van dezen geheelen veldtogt niet
» van overijling vrij te pleiten. Zijne krijgsmagt was te gering; zijne
» soldaten geheel onbedreven, en het jaargetijde nog niet ver ge-

¹ *village près de Galoppe, entre Maestricht et Aiz la Chopelle.*

² A Aix.

1574. » noeg gevorderd, om hem den noodigen leeftogt te doen vinden. »
Avril. *Neérl. Heldendaden te Land*, p. 185. Mais les espérances du Comte ne reposoient pas uniquement sur le corps de troupes qu'il avoit su réunir. Il avoit des intelligences dans Maestricht, et dans Anvers, où tout étoit préparé pour le 5 mars; et si l'on se fut rendu maître de l'une de ces villes, les conséquences eussent probablement été décisives. Un succès important eût déterminé bien des gens à faire avec lui cause commune. « Men bieltet daervoor, » écrit *Bor* de la bataille du Mookerheide, « dat byaldien Graef Lodewyk de » slag gewonnen hadde, dat genoeg geheel Braband soude hebben » gerevolteert. » pag. 492^a. — En outre il comptoit sur la France (voyez p. 313). « Hij had te vergeefs gewacht na meerder » volk uit Vrankrijk, tot syn hulpe en versterkinge. » *Bor*, 490^a. « Graef Lodewyck hem rustende, is verlaten gheweest, eerst van » den Koningh, ende daerna oock van de andere, die hem veel » schoone toesegginghen dagelycx deden. » *V. Meteren*, 90^b. Peut-être quelques troupes Françaises, arrivèrent encore à temps (il y eut du moins des François au Mookerhei), le plus grand nombre fut en retard. Les événements du mois de mars, la prise d'armes par les huguenots, la position embarrassante du Duc d'Alençon et du Roi de Navarre, le trouble et la défiance de Charles IX et de sa mère, toutes ces circonstances réunies furent la cause d'un contretemps imprévu et fatal. — Et, pour tout dire enfin, quand le Comte se décida à hâter son entreprise, les affaires de la Hollande étoient dans la position la plus inquiétante; le secours devoit être prompt pour ne pas devenir inutile, et il ne dépendoit pas de lui d'attendre une plus favorable saison (voyez p. 364).

— — — — —
* LETTRE CDLXXXII.

Le Sr de St. Goard au Roi Charles IX. Affaires des Pays-Bas; retour du Duc d'Albe en Espagne; Philippe II désire l'amitié de la France (MS. P. ST. G.-H. 228, VOL. 793).

— — — — —
....L'on donne advis aussy que la plupart de ceux qui

assistent le Conte Ludovicq sont François, et que le Prince 1574.
Casimir c'est fait pensionnaire de Vostre Majesté, et qu'il Avril
a l'estat qu'avoit Jehan-Guillaume de Saxe, et qu'avecques
cela l'on est à ce faire croire que c'est avecques quelque
intelligence de Vostre Majesté que ces levées vont avant ;
néantmoins il n'y a nul qui me tienne telz proposz....

....A ce que j'ay peu entendre et sentir, l'on demande
toute ayde et faveur à l'Empereur (1) aux affaires présen-
tes, et ce chemyn là me feroit plutost soubçonner qu'il se
proposast quelque conserte et pacification que non la
guerre, car il est tout manifeste que l'Empereur à tous-
jours tendu là et faict encores de présent par voye de son
Ambassadeur, encores qu'il ne ce veoye rien de deçà qui
approche à telles choses, parceque de jour à aultre l'on
veoit donner toute presse à ung grand appareil de guerre;
néantmoins tumbay-je en soubçon de ce que l'on recourt
à l'Empereur, actendu comme il a esté jusques icy très
aparent qu'il n'a pas grand crédit d'arrester ceulx qui
voudront sortir, de manyere que tout ce qu'il pourroit
faire ce seroit de pacifier le tout, qui ne seroit, à mon op-
pigny, sy venoyent là, sans conditions. Car de leur
faire poser absolument les armes, je croy qu'ils en sont
hors de termes. Vostre Majesté pourra, pour le bien de
son service, faire ung peu observer par ceulx qui sont
pour ses affaires près de l'Empereur, s'il se traicte aul-
cune chose qui preigne ce chemain, et aussy faire prendre

(1) à l'Empereur. Il paroît que Réquesens aussi désiroit la mé-
diation de Maximilien II. « Mittitur a novo Praefecto Germaniae
• Inferioris ad Imperatorem, a quo putant eum petiturum ut ineat
• rationem quâ tumultus excitati ab Albano componi possint : »
Languet, Ep. secr. I. 1. 224.

1574. garde sur le Grand-Commandeur s'il n'entrera point aux
Avril. pratiques dont se vante estre sy bon maistre. En somme
je diray à Vostre Majesté qu'ils sont icy presque désespé—
rez des affaires des Pays-Bas, et, sellon que monstre le Roy
Cathollique, il les veult remédier avecques la force, et n'y
a homme qui y aye aultre cas, si n'est aultant que l'on
voudra subçonner avecques les choses cy-dessus dictes, et
que l'on voullust dire que le bruict de ce grand appareil
servist d'occasion de faire venir tout le monde avecques
envye de moyenner une paciffication ; les Ministres d'icy
n'y seroyent si difficilles comme par le passé, et comme
j'ay desjà dict par plusieurs foyz à V. M. ils [y] estoient
allés bien avant, et n'y a que le Roy qui leur ayt fait
teste, et s'il vient là, ce sera qu'il n'y pourra aultre chose,
ou je me trompe bien. Il donne très grande presse au Duc
d'Alve ; l'on pence qu'il sera icy dans un jour ou deulx, et
aussy l'on dict que Don Joan d'Austria y sera bientost.
Le Duc de Médyna-Celly feut hier pourveu de l'estat de
grand-maistre de la Royne ; s'il sçait faire part contre le
Duc d'Alve, comme il a fait semblant quand il est arrivé
icy, il se verra tost à qui l'on donnera le principal crédict,
ou à celluy qui a toujours fait la guerre, ou à celluy qui
conseille la paix....

....Depuis ma dernière le Duc d'Alve entra dans ceste
cour le dernier du passé et n'y voulut venir de jour, estant
près de dix heures de la nuyct quand il arriva, de manière
qu'il feut peu accompaigné, non qu'il ne feust sorty infinis
gens au devant de luy, mais il manda qu'il ne viendroit
pour ce jour, qui fait que tout le monde se retira. Il alla
dessendre chez le prieur Don Anthonyo et aussytost se
meit dans ung coche et fut baiser les mains au Roy Cathol-

lique, et l'on m'a dict qu'il se meit par deux fois de genoil, 1574.
et qu'aulx deux foys le Roy lui porta les bras au col. Je Avril.
feis observer sa contenance allant et sortant, mais l'on
m'a dict qu'il ne monstroit la chère trop contente, et qu'il
a bien rabattu de sa supperbie avecques laquelle l'on dict
qu'il estoit entré en Espagne, là où il avoit commencé a
traicter tout le monde de menaces et de tuer les plus
grands de [merced], mais cela luy commença de passer à
[naud]; il voist que le Roy son maistre ne luy vouloit
octroier que son fils Don Frédéricq vint avec luy à la
court, de laquelle il est banny pour quelque temps pour
avoir esté trouvé troictant d'amour dans le pallais avec
une des filles de la feu Royne; et de plus il feut commandé
à ung de ces principaulx conseillers qui venoyt avecques
luy, et lequel l'on dict avoir présidé au conseil des trou-
bles qu'ils avoyent ainsi voulu appeller en Flandres, se
nommant le personnaige Jehan de Vargas, qu'il n'eust
à approcher de la court de cinq lieulx. Ce premier seoir il
feut assés bon temps avecques le Roy, et le lendemain au
matin il y retourna, où il feut aussy ung bon temps, et y
feut aussy bien accompaigné. L'on dict qu'il s'en partira
bientost pour s'en aller à Albe, et que le Roy fera démon-
stration d'estre très mal content de luy, et d'avoir désa-
gréable tout ce qu'il a faict en Flandres; et tiens-je de
bon lieu que cela ce faict pour contenter les Flamans, et
leur donner par tels depportements à entendre que ce n'a
esté de la vollunté du Roy que ledit Duc les ayt mal traic-
tez, luy ayant persuadé que, tenant ceste modde, ce seroit
chemain pour entrer à paciffier et adoucir les volluntez
altérées, qui ne sont tournées si ce n'est à ceulx qui les
asseurent les faire jouir du repos. Puy qu'ils cherchent

1574. toutes ces voyes de connivances , je ne faicts doubte que
Avril. en fin, si l'on leur en donne lieu, ils n'apointent du tout et
à quelque pris ¹ que ce soit, encores que [dans] l'apparence
qu'ils font d'armer il n'y a rien qui signifie telles choses. —

....L'on m'a dict que ces jours aussy que le Roy Catho-
ques eût les advis de toutes ces levées qui se font contre
luy en Allemaigne, l'advertissant aussy que plusieurs des
subjects de V. M. passoyent au secours de ses rebelles, il
dict que cest article seroit bien le pire, mais, quand V. M.
ne luy seroit point ennemy et qu'il ne l'auroit contre, il
s'asseuroit de recouvrir et remectre ces Bas-Pays à deb-
voir, mais que il ne pouvoyt croire que ung si bon Roy,
estant travaillé de si mauvaiz subjectz, voullut fomenter
contre ung Roy son frère et amy, la mesme chause ² avec-
ques laquelle il avoit eu tant à souffrir. Et ce mesme jour
à son soupper, il loua grandement V. M. d'une infinité de
bonnes partz qui sont en elle, mesmement de sa grande
sobriété, et feit ung conte que mangeant au soir retiré
plus que n'estoit de sa coustume, il y eust quelque seig-
neur qui luy dict que ce n'estoit celle des Roys ses prédé-
cesseurs de manger ainsy retiré; et que V. M. luy avoit res-
pondu que aussy n'avoyent-ils leurs subjects rebelles et
désobeissans, et qu'ils avoyent de ce temps-là pour pris de
leur fidellité la présence de leur Roy.

...Il me dict, Sire, qu'il considéroit très bien tout ce que
je luy disoy, et qu'il n'y avoit rien plus vray [que] que tous ces
dangiers devoient estre remédiés par extresme dilligence
et bonne correspondance entre vous deulx, ce qui ne
manqueroit jamais de sa part, et que quant aux subçons,
il estoit homme ami, ne les prenoit de peu, et que, encores

¹ prix. ² chose.

que par le passé il en eust eu de très grandes occasions 1574. pour respect de ce qui avoit passé avec les Allemans, que Avril. néantmoins il n'y avoit entré sy avant qu'il n'eust bien considéré la nécessité des temps, luy ayant de plus les occurrences esclaircy toutes choses, demourant satisfaict en toutes choses... Madrid, 4 avril.

† LETTRE CDLXXXIII.

Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de Nassau. Préparatifs pour les recevoir.

* * « Grave Lodewyk hadde aan syn broeder den Prince van » Oraingien geschreven dat hy wilde opbreken en hem laten vinden » tusschen Maes en Rhyn tot Herwerden, om aldaer of daeromtrent » de riviere te passeren, begerende daerom dat hy sich met volk, » schepen, schuiten en ponten soude te gemoet komen. De Prince » dit vernemende en was van deze resolutie niet wel te vreden, in- » siende het groot perykel daerin gelegen, en dat hy ook in sulker » haest het Oorlogs-gereedschap daer van node wesende niet en » konde op de reviere schicken; en seide ter selver tyd tegen eenige » syne familiere vrienden dat, hoewel syn broeders komste hem » lief en aengenaem was, dat hy nochtans wel lyden mochte dat hy » met syn Leger op die tyd 100 mylen van daer ware.» *Bor,* 490.

Il se peut que le Prince se soit exprimé de la sorte. Le Comte ayant échoué devant Maestricht, l'entreprise contre Anvers n'ayant également pas réussi, les affaires en France ayant pris une assez mauvaise tournure, et « les François n'estant encoires venuz (p. 365), » certes, avec des troupes peu aguerries et plus ou moins découragés, on ne pouvoit tenter de se frayer un passage en Hollande

Signée par Brunyck.

1574. sans affronter un extrême péril. Les inquiétudes du Prince durent être bien vives, d'autant plus que les Espagnols, de bonne heure avertis, et abandonnant le siège de Leide, prenoient leurs mesures avec promptitude et habileté. Il n'ensuit pas qu'il ait jugé la détermination de son frère trop hardie. Les Lettres suivantes ne contiennent aucun indice d'une telle désapprobation; au contraire, et il ne lui donne le conseil de se rendre à Emde (p. 370) que dans la supposition qu'une partie considérable des troupes l'avoit abandonné. Après ce que lui-même avoit souvent écrit, et notamment le 6 janvier (p. 321), sur les résultats décisifs que pourroit avoir son arrivée, sur la *grande longueur* et la *tardivité d'exécution*, sur la *longue et vaine attente de secours* qui avoit entraîné la ruine de la *bonne ville de Harlem*, sur la position critique à moins de *quelque bon soulagement*, falloit-il après cela reculer! Si le Comte, attendu avec impatience par tout le pays de Hollande déjà en mars 1573 (p. 74) poursuivit audacieusement son dessein, ce ne fut pas par un excès d'humeur, entreprenante, mais par un vif sentiment de son devoir. Le 21 janvier, probablement après la réception de la Lettre 468, il écrivoit: «*sollte dieser anschlag zuerück gehen oder nicht gerathen, so were es dausent mal besser das man nie daran gedacht hette, dan die Hollender und Sehlender gar veraweiveln würden.* » p. 326.

Messieurs mes frères. Depuis ma dernière du x^e jour de ce mois, dont le double vat jointement ceste, j'ay hier sur le soir receu une vostre du iiij de ce mesme mois, et ce jourd'huy matin m'est venue une aultre vostre du vij^e, par laquelle j'ay veu vostre délibération de venir avec vos troupes pardeçà et à cest effect prendre vostre chemyn entre Grave et Thiel. Je vous puis asseurer que voz lettres me sont esté plus que bien venues pour la peine où j'étois de sçavoir l'estat tant de vostre santé que de voz affaires, et ayant reçeu vostre lettre, j'ay incontinent escript et mandé à une bonne partie de mes Capitaines qu'ilz ayent

au plus tost à se trouver ès environs de Tiel pour estre en 1574. ces quartiers-là vous recevoir, oires que je crains que le Avril. pays y est assez estroict pour la cavallerie, et toutesfois nous donnerons ordre de vous accommoder de bateaux et autres nécessités, le plus que sera possible, espérant aussy d'y aller moy-mesme. Je suis marri que les Franchoyz ne sont encoires venuz jusques à vous; me doubtant que devant leur arrivée vous estes party: qu'ilz soyent délibérez de vous suivre, ilz ne pourront passer sans courrir quelque grand dangier, qui seroit dommaige pour eulx, et nous viendroit mal à propos. Or il le fault remectre à Dieu et soy aider du mieulx qu'on peult. Quant au Rittmaistre Schenk, il a par diverses fois esté sommé de passer oultre avecq ses gens, mais s'en est toujours excusé à faulte d'argent, et que à ceste occasion ses gens ne vouloient monter à cheval, ainsi que par ses lettres propres qui sont esté interceptés j'ay veu. Mais si depuis quelques quatre ou cinq jours ençà il soit party, je ne le puis encoires sçavoir. Et sur ce, me recommandant très affectueusement en voz bonnes grâces, je supplieray Dieu vous donner, Messieurs mes frères, en parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript à Dordrecht, ce xiiij jour d'apvril 1574.

Quant à Eyndhoven, je ne fauldroye de y aller, comme aussy je ferois chasse plus grande, mais noz forces ne sont assez bastantes.

Messeigneurs. Estant son Excellence ceste nuyct pour quelque bonne occasion allé à Delft sans avoir signé ceste, j'ay bien voulu toutesfois la dépescher par ce porteur, en attendant que son Excellence vous envoie le

1574 . duplicat par celluy qui a apporté voz lettres du 4^e de ce
Avril. mois.

De vos Seigneurs ,

très-humble et très-obéyssant serviteur,

NICOLAS BRUNYNCK.

A Messieurs ,

Messieurs les Contes , Jean, Louys
et Henry de Nassau, mes bien
bons frères.

Le Comte Louis menaça Nymégue. « Hy trock op den
» 11 April, op Paeschdagh, sterck gherekent omtrent 2000 Pe-
» den, ende ses ofte 8000 voetvolck, ende hem gelatende elders te
» trecken, nam synen weg subitelycken op Nimmegen, daer hem de
» Spaengiaerden (nu sterck zynde) terstond volghden. » *V. Met-
ren*, 90^b. Il fut arrêté le 13 avril par l'ennemi près du village de
Monk, et le même jour il remporta un succès. « Met eenige Rit-
» meesters ende met een weynigh deel peerden uytgereden zynde...
» ontmoete hy lichte peerden der Spangiaerden, ende die terstont
» bespringhende, sloeghe in de vlucht, veel doodt blyvende. » *ll*.
Le lendemain les Espagnols, nombreux et expérimentés, firent une
furieuse attaque. Une grande partie des soldats du Comte, dans ce
moment critique, exigeoit, avant de combattre, leur payement. « Græd
» Lodewyck met d'ander Overste zyn na hun voet-volck toegereden,
» ende hebben met groote smeeckende woorden de soldaten gebeden
» ende vermaent dat sy wilden terstont den Ruyterschen Edeldon
» ende d'andere te hulpe komen. Maer.... sulcken haestigen peryc-
» kel niet bedenckende, hebblen haer onwilligh ende langsaem
» bewesen, ja vele *geldt, gelt!* roepende, haer peryckel niet
» insiende. » *l. l.* 90^c. L'ennemi reçut des renforts considérables
durant le combat. Le triomphe des Espagnols fut complet. Trois
mille hommes de l'armée du Comte restèrent sur le champ de ba-
taille. Toutefois, comme le remarque *M. Bosscha*, il fut vain-

queur là où lui-même combattit. Il avoit chargé et chassé devant lui un escadron commandé par M. Schenk; ces fuyards répandirent le faux bruit de la défaite des troupes du Roi. L'ennemi rendit témoignage à sa prudence et à sa valeur. « De Spaengiaerden hebben » selve geschreven dat de Overste ende het Peerdevolck alle verstant, » vroomigheyt ende manheyt ghebruyckten » *l. l.*

1574.
Avril.

Le Comte, son frère Henri, le Duc Christophe, tous périrent; sans qu'on ait jamais su avec certitude les circonstances de leur mort. — Languet écrivoit, le 1 mai, à l'égard du jeune Duc: « Si verum est » occubuisse, quantum dolorem ex eâ re sentiet sanctissimus ille » senex ejus parens: qui nullam aliam ob causam passus erat eum » se objicere illis periculis quam ob studium propagandae verae reli- » gionis, et subveniendi iis qui ab Hispanis injuste opprimuntur. » *Ad Syd.* p. 110. Et Guillaume de Hesse au Comte Palatin Louis: « „Sinthemal E. L. Bruder ein vortrefflicher Her, dessen nicht allein die » Pfaltz, sondern auch ganz Teutschlandtsich hette zu erfreuen haben » mögen, verhoffentlich wordenn wehr, und wir auch gern sehen » und wünschen mögen das s. L. ihre angeborne freudigkeit zu » andern notwendigern sachen gespartt, und sich anfangs inn diese » gefehrliche hendell, wie wir s. L. solchs offtmals und ganz trew- » lich gerathen, nicht begeben und ingelassen hette... » († MS. C.). De même... « Wir haben s. L. allerwege *optimae indolis et magnae spei* » *adolescens* gehalten... » († MS. C.). Quant au pieux Electeur, il puisa dans l'Evangile une force que l'Evangile seul peut donner: » Er tröstete sich darmit dasz sein Printz umb der Ehre Gottes und » Religion willen auf dem Bette der Ehren gestorben. Und als » seine Râthe darüber *consterniret* waren, redete er ihnen derge- » stalt zu: Seyd gutes Muths, ich weisz dasz mein Sohn ein Mensch » gewesen, und weil es Gottes Wille also gewesen, so ist mir es » lieber dasz Er umb der gerechten Sache willen auszer Landes » streitend umbkhamen, als dasz Er im Lande seine Zeit mit Müs- » ziggang, welches des Teuffels Haupt-küssen ist, zugebracht » hätte. » *Struve, Pfälz. K. Gesch.* p. 267.

* LETTRE CDLXXXIV.

1574. *Le Prince d'Orange au Comte Louis de Nassau. Il
Avril. s'apprête à le recevoir; avis touchant le passage des
rivières.*

Monsieur mon frère. Retournant ce jour d'huy de Delft, j'ay en ville de Dordrecht receu vostre lettre du xij^e du présent, et veu par icelle jusques à où vous estes arrivé. Il me desplaist d'avoir receu voz précédentes, assavoir celles du vij^e, si tard, pour estre bien mal possible d'asssembler en telle haste les gens que je désire de envoyer pour vostre escorte. Et toutesfois j'espère que pour demain aurons quelques trente-cinc ou trente-sis Compagnies ensemble, et aussy quelque bon nombre de bateaulx.

...Et pour tant mieulx y donner ordre, je suis encoires ce jourd'huy venu en ceste ville. Par quoy je vous prie me mander au plustost où vous avez délibéré de passer la rivière, pour vous y aller recepvoir... Escript à Gorichum (1), ce xv^e jour d'Avril 1574.

Quant à vostre passaige, ne sçay lieu plus sûr que les environs de Tiel à Wammelvert, Varyck, et l'entour, oires que vous puis asseurer que pour la cavallerie il

(1) *Gorichum*. Le Prince se rendit de là à Bommel (voyez les deux Lettres suivantes); dans le voisinage des endroits où son frère s'étoit proposé de tenter le passage. « De Prince had alle sya » kryghsvolck ende schepen vergadert, en was de Wale opgetrocken, tot boven de Bommelsche Weert tot Varick, alwaer hy het » Kasteel van Wardenborgh innam ende verbrande. » *v. Metren*, 90b.

fait certes bien estroict, ce néanmoins, il [est] de né- 1574.
cessité faire vertu. Si cependant vous avez quelque aultre Avril.
lieu, me le pourrez mander, ensemble ce que fait l'en-
nemy.

Vostre * bien bon frère à vous faire
service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Louys de Nassau,
mon bien bon frère.

* LETTRE CDLXXXV.

*Le Prince d'Orange aux Comtes Jean, Louis, et Henri de
Nassau. A cause des difficultés du passage en Hollande,
il leur conseille de se diriger vers Emden.*

* * Cette Lettre, ainsi que les Lettres 483 et 486, est adressée
aussi au Comte Jean de Nassau. On ignore assez généralement que
lui aussi, quoiqu'il ne s'y fut point engagé (voyez p. 327),
prit part à l'expédition. • Graf Johann ist mit seinen Gebrüdern in
• einem überaus groszen Schnee von Sigen nach denen Niederlän-
• den, Leiden zu entsetzen, gezogen... • Er ist nicht bey dem
• Treffen gewesen, sondern zwey Tag zuvor, auf Gutachten der
• sämtlichen Herren, in der Eyl mehr Gelds zu Cöllen, weil das
• Volk zu meuten angefangen, zu wegen zu bringen, geschicket
• worden • Textor, Nass. Chronick, p. 106. Ce fut apparem-
ment à cette époque qu'il s'adressa au Landgrave Guillaume pour
lui confier ce qu'il abandonnoit: • Als Graf Johann (1574) seinem
• Bruder, dem Prinzen, in den Krieg folgte, vertraute er den Land-
• grafen Land, Leute, Gemahlin und Kinder an, um sich desto

* Vostre-service. Autographe.

1574. » ungestörter dem Kampf für die bedrängten Religion-verwandten
Avril. » anzunehmen. » *V. Rommel, N. G. v. Hessen*, I. 535. Le Comte
écrit le 26 mai 1577: « Ohne zweifel, da wir einen tag zuvor zu
» Cöllen ankommen und die sache so lang verweilet, weren wir für
» Mockh gleichfals mit im lauff blieben. » (MS.).

Messieurs mes frères. Depuis que je vous ay escript ce
jourd'huy, me sont venues nouvelles que voz gens de pied
et aussy quelques chevaulx vous auroient abandonné et
seroyent passez le Rhyn ; si ainsi est, il faict bien à crain-
dre que la reste ne le fera guerres longuement, et que si
temporisez encores quelques jours, vous vous trouverez
tout seul ; par quoy seroit mon advis, à correction, si telle
partie de voz gens vous ont abandonné et qu'il n'y a nul
moyen de venir vers nous, le plus expédient seroit que
eussiez choisiz trois ou quatre mille hommes de pied et
mille chevaulx de plus volontaires et mieulx équippez et
que les fissiez embarquer vers Embden pour venir pardeçà,
aultrement il est à craindre, comme j'ay à faire avecq
ung peuple qui de peu de chose s'estonne et se réjouit et
se estonne à l'advenant, que par ceste retraicte, il pourra
perdre couraige ; mais si on luy puisse tousjours donner
quelque espoir de vostre venue, il seroit à espérer que le
peuple continueroit en la bonne volonté qu'il a certès
démonstré jusques à maintenant ; et en tout événement il
seroit bon pour faire une fin du faict d'Angleterre (1), dont
d'Atenus vous a parlé, ayant depuis deus jours encores
receu une lettre à ceste fin. Ils pressent aussy fort sur la
ligue d'Alemagne et la désirent merveileusement, s'of-
frantz, si cela se puisse faire, qu'ilz déclareront ouverte-

(1) *faict d'Anglet. Voyez p. 313.*

ment la guerre au Roy d'Espagne. Vous leur pourrez de 1574. ce costé-là donner un peu de presse, car à la vérité les Avril. longueurs d'Allemagne nous tuent... Escript à Bommel, ce xvij jour d'avril 1574.

Messieurs mes frères, vous serez mémoratyff de ce que je vous ay escript le xiiij (1) jour de ce mois, de la poursuite que les ennemis font pour venir en quelque traicté de paix; et comme sur ce je suis journellement attendant nouvelles de leur intention, je désirerois fort, s'il estoit possible, que vous eussiez, tant pour cela, que pour ne mectre ce pays en frayeur, encores quelque peu temporisé et demeuré quelque part sur les frontières du Pays-Bas, où trouverez mieulx convenir, faisant tousjours semblant de venir vers nous, non obstant que je vous escrips ci-dessus de prendre le chemyn d'Emden, qui est seulement pour la nécessité, et vous pourriez escripre aux Estatz d'Hollande et de Zeelande, que pour ce qui est advenu ilz ne perdent couraige et que vostre retraicte n'est pas pour les abandonner, mais que c'est seulement pour peu de temps, pendant lequel espérez tellement vous fortifier qu'ils en recepvront ung bon secours, si l'ennemy attente quelque chose contre eulx. Je vous prie me mander quelz des vostres sont demeurez ou blessés et s'ilz sont de qualité, jointement quelz peuvent estre demeurez du costé de l'ennemy, et si vous avez quelques prisonniers de nom, pour en estre icy le bruyct divers. Je vous prie de faire mes humbles recommandations à Monseigneur le Duc Christophore, Messieurs mes

(1) xiiij. Dans la lettre 483 il n'est pas fait mention de cette poursuite.

1574. frères, et aultres qui sont en vostre compaignie. Escript
Avril. au lieu que dessus, le xvij^{me} jour d'apvril 1574.

Vostre bien bon frère à vous faire
service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs,
Messieurs les Contes Jehan, Louys,
et Henry de Nassau, mes bien
bons frères.

* LETTRE CDLXXXVI.

*Le Prince d'Orange aux Contes Jean, Louis, et Henri
de Nassau. Il désire ardemment recevoir de leurs
nouvelles.*

Messieurs mes frères, me trouvant en la plus grand
peyne du monde, pour n'avoir eu aucunes nouvelles ou
responce de vous, sur sept lettres que je vous ay escript
depuis le x^e jour de ce moys, et dont la dernière a esté
du xvij^e, j'ay bien voulu encoires vous envoyer ce pré-
sent porteur, ayant d'aultant plus esté esmeu à cela que ce
jourd'huy me sont venues seures nouvelles que les Fran-
choys (1) sont arrivez prez de Couloingne, et toutesfois
je n'en ay rien entendu de vous. Je ne sçay si aurez receu

(1) *Franchoys.* « In 't Bisdom van Trier waren noch omtrent
» 16 vendelen Fransoyseu vergadert die haer meynden, door de
» beroerte in Vranckryck, te voeghen by Graef Lodewycx macht;
» maer syn nederlaghe verstaende, hebben sy daerna Graef Hanibal
» van Ens by Straesborgh ontmoet..., ende verslaghen. » *V. Meete-
ren*, 90^d.

la mienne du dit xviiij^e; ce dit porteur vous en dira le 1574. principal du contenu en icelle. Parquoy je vous prie me Avril. mander au plustost de vostre estat et intention, pour selon cela me régler et me relever de la peyne où je suis.... Escrip à Bommel, ce xxj^e jour d'apvril 1574.

Vostre bien bon frère à vous faire
service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Messieurs,
Messieurs les Contes Jehan, Lonys
et Henry de Nassau.

LETTRE CDLXXXVII.

*Théodore de Bèze au Comte Louis de Nassau. Sur les
affaires d'Orange et la veuve de Coligny.*

Monseigneur et très illustre Prince, je supplie ce grand Dieu qui vous a faic. de si longue main son champion, qu'il Luy plaise vous conduire et préserver de plus en plus à Son honneur et gloire. J'ay faict conscience de laisser passer les porteurs des présentes sans ce petit mot, tant pour suplier vostre Excellence d'entendre d'iceux ce que j'ay adjousté par deçà à leur commission, que pour la requérir très humblement de donner lieu, s'il est possible, à l'humble requeste de ses subjects (1) pour le

(1) *subjects.* Il s'agit sans doute de la Principauté d'Orange, d'où le Gouverneur Barchon venoit de chasser Glandaige, Gentilhomme de parti Protestant, qui s'en étoit rendu maître par per-

1574. service du Seigneur, considérant en quelle seureté et Avril. concorde ils pourront estre durant ces tumultes, de quelque diligence qu'on use, si Satan et la messe y sont ramenées en ce temps, et si près d'un si mauvais voisin. Au reste Madame l'Amirale⁽¹⁾, la perle des Dames de ce monde, à présent puisqu'il plaist à Dieu emmurée¹ en une tour à Nice, avec une seule petite damoiselle de chambre, et très cruellement traictée, mais plus constante et ferme que jamais, ayant finalement trouvé moyen de me faire tenir mes lettres de sa main, m'a chargé expressément de ses recommandations à vos bonnes prières, qui sera l'endroit de rechef, Monseigneur et très illustre Prince, auquel je supplieray l'Eternel de desployer de plus en plus sa vertu en vous au milieu de telles nécessités, à Son honneur, à vostre louange immortelle, et au soulagement des siens. De Genève, ce 21 avril 1574.

De vostre Excellence très-humble
serviteur,

THÉODORE DE BESZE.

A Monseigneur et très illustre
Prince, Monseigneur le Comte
Ludovic de Nassau.

fidie : voyez p. 309. « Avignon et tout le Comtat en firent feux de »joye. Le Cardinal s'en voulut conjouir avec Barchon, et l'envoy »féliciter de son gouvernement reconquis. Ils estoient très-aises de »se voir délivrés d'un ennemy fascheux et importun et qui ne leur »laissoit repos ne nuict ne jour:» *de la Pise*, p. 415. « Hand ob- »scuro Protestantium initio metu, quod Barchonus mutata reli- »gione cum Avenionensibus conjurasse... dicebatur: quo metu mox »liberati sunt, Barchono... tantum ab incursionibus abstinent.»
Thuan. Hist. II. 882. F.

(1) *l'Amirale*; voyez p. 124.

¹ enfermée, murée.

LETTRE CDLXXXVIII.

Théophile de Banos (1) *au Comte Louis de Nassau. Affaires de France.* 1574.
Avril.

* * La guerre civile en France sembloit éclater de toutes parts. Cependant les projets des Huguenots et surtout des Politiques (p. 277) avoient été, en partie du moins, déjoués. Le jour fixé par de la Noue (p. 312) pour la prise des armes, on devoit emmener de St. Germain en Laye le Duc d'Alençon. On l'eut apparemment proclamé héritier présomptif de la Couronne au préjudice du Roi de Pologne. La chose fut découverte. La Reine-Mère ne négligea pas cette occasion de perdre ses antagonistes. Elle fit publier qu'il y avoit eu une conjuration contre la personne du Roi. Le Duc et le Roi de Navarre, à l'égard desquels les informations de de Banos ne semblent pas très exactes, furent surveillés avec soin; les Maréchaux de Montmorency et de Cossé mis à la Bastille; la Mole et Coconnas, confidents du Duc, décapités. Le Prince de Condé s'enfuit en Allemagne. Le Roi de Pologne fut ravi de ces nouvelles; le 16 mai il écrit à M. de [Nauçay] (2): «Si jamais j'eus joye, c'a esté quand j'ay scenu que
» La Mole et Coconas sont en cage, mais jusques à ce que le
» Seigneur qui les traictoit si doucement à la Rochelle, ou un sien
» compaignon les bait fait dancier avecque la corde la [votte], je ne
» seray pas bien satisfait, non tant pour moy, comme pour le repos
» de la France; car si l'on ne les chastie, je ne scay ce que feront
» leurs Majestés de tous ceulx qui sont si méchans qu'entreprendre
» contre eux. Je ne parle que de ce que je puis parler, sans tou-
» cher je n'ose rien dire, mais je vous dirai bien que leurs Majestés
» me sont plus chères et le bien du Royaume que les autres. Vous
» pancercz qui j'entends là dessous... » (MS. P. B. 8794). Sans doute le Roi de Navarre, le Prince de Conlé, et surtout le Duc d'Alençon.

L'expédition de Montmorency étoit liée aux mêmes desseins.
« En Normandie quelques Gentilshommes du pays, sur l'espérance

(1) *Th. de Banos*. Personnage inconnu.

(2) *Nauçay*. Favori de Charles IX: de Thou, *Hist.* III. p. 34, A.

1574. » d'un plus grand trouble à la Cour et d'avoir bientôt le Duc d'Alen-
Avril. » çon avec eux, s'emparèrent de St. Lo; Montgomery, qui se
» tenoit clos et couvert aux Isles de Gersay et Gernesay, se rangea
» avec eux. » *Mezeray*, V. 174.

Monseigneur, je vous advise que Frégose partit de ceste ville devant hier, s'acheminant vers le Lantsgrave, vers lequel Schomberg estoit allé un jour auparavant. J'ay reçu nouvelles de Paris que le Roy prétend dresser son armée en la ville de Rouen pour rompre le Conte de Montgomery, lequel a prins Saint-Lo, Cherbourg, et va jusques aux portes de Dieppe avec son armée, qui est de plus de quinze mille hommes, tant à pied qu'à cheval. Le Roy a envoyé S. Supplice (1) vers le dit Sieur Conte et ses troupes pour parlementer de paix, mais ils ne s'y fient et n'en veulent ouyr parler, ny près ny loin. Le Roy de Navarre et le Duc d'Alençon se sont retirez en un fort chateau près de Paris, ayant envoyé au Roy une déclaration de leur part, par laquelle (2) ils rendent raison des armes qui ont esté levées aux environs de St. Germain en Laye par leur autorité et commandement. Je n'ay peu voir le contenu de la dite déclaration, d'autant qu'elle a esté

(1) *S. Supplice*. Apparemment Jean d'Hébrard, Baron de St. Sulpice, Conseiller d'Etat et Gouverneur du Duc d'Alençon; qui peu après fut envoyé dans les provinces méridionales pour pacifier les troubles. *Mém. p. l'Hist. de France*, T. 48, p. 368.

(2) *par laquelle*. Ils y nioient avoir favorisé « l'entreprise dernièrement faite contre S. M. à St. Germain, et promettoient de » s'opposer et courrir sus à ceux qui lui sont rebelles et trouble- » ront le repos et tranquillité de ce royaume. » (Déclaration du 24 mars citée par *Capefigue*, *Hist. de la Réf.* III. 320).

surprise par le Gouverneur de Mets, qui a fait ouverture 1574.
du pacquet où elle estoit enclose, mais j'espère que bien- Avril.
tost nous la recouvrerons par autre moyen. Au reste,
Monseigneur, vostre frère estant dernièrement de par-
deçà, me fit entendre que vous désiriez recouvrer quelque
honneste et fidelle homme pour vous servir de secrétaire;
m'estant donques sogneusement enquis, il s'est offert un
personnage de Savoye, nommé Monsieur du Verger, gen-
tilhomme de bonne part, ayant estudié et versé aux loix,
parlant et escrivant en langue Allemande, Italienne et
Françoise, lequel s'est réfugié de pardeçà pour vivre en
la liberté de sa conscience. Le voyant donques de bonne
volonté, j'ay tiré ceste promesse de luy, que, si son ser-
vice vous est agréable, il s'y employera fidèlement. Il
est âgé de 24 à 25 ans, fort de corps, et honneste. Il reste,
Monseigneur, que s'il vous plaist d'y entendre, vous luy
en escriviez un mot, affin qu'il se puisse acheminer vers
vous avec plus grande assurance. J'ay prié Monseigneur
vostre frère de vous donner quelque advertissement pour
envoyer en diligence du costé de Sedan (1), et plus outre si
besoin est; ce que je juge estre si nécessaire que, quand
vous n'auriez homme pour entreprendre et négocier tels
affaires, pour le moins il est bon de faire entendre vostre

(1) *Sedan*. Le Duc d'Alençon y avoit des intelligences. « Les
» Princes s'assemblèrent (avant l'événement de St. Germain) et avi-
» sèrent le moyen de se retirer et où; il fut avisé de sçavoir de M.
» de Bouillon s'il vouloit les recevoir à Sedan:... le Sieur de la
» Boissière dépêché vers luy, .. assura la volonté de M. de Bouil-
» lon non seulement d'ouvrir les portes, mais qu'il viendroit rece-
» voir ces Messieurs... avec un bon nombre de Noblesse. » *Mém. p.*
l'Hist. de France, T. 48, p. 59.

1574. volonté à ceux que savez (1), à cette fin qu'ils ne pensent que
Avril. vous soyez refroidy à les secourir, et quant et quant les
exhorter à contribuer à bonnes enseignes pour lever le se-
cours qui leur est nécessaire. Je ne doute point que le Roy
ne gagne le debvant, veu les diligences et devoirs que le
maréchal de Retz, Schomberg et Frégose font en Alle-
magne, ce qui viendra au grand préjudice de la cause, si
ce n'est que on advise d'un commun accord aux moyens
de s'entretenir et conserver. Je vous escry franchement,
veu la commodité que j'ay du porteur des présentes, qui
vous fera entendre les nouvelles du quartier d'où il vient.

Monseigneur, je prie Dieu de vous tenir en Sa sauve-
garde, me recommandant humblement à vos bonnes grâ-
ces. De Franckfort sur le Meine, ce 22 d'avril 1574.

Vostre très-humble et très-affectionné
serviteur,

THÉOPHILE DE BANOS.

A Monseigneur,
Monseigneur le Comte Loys de Nassau.
La part où il sera.

* LETTRE CDLXXXIX.

*Le Prince d'Orangé au Comte Jean de Nassau. Sur la
défaite au Mookerheide: inquiétudes relativement au
sort de leurs frères.*

Monsieur mon frère, j'ay hier sur les unze heures du

(1) *ceux que savez.* Les Politiques.

soir receu vostre lettre du 17 du présent, par laquelle 1574.
j'entens ce qui est passé au rencontre que Monsieur le Avril.
Ducq Christophore et mon frère ont eu avecq les enne-
mis, et le peu de certitude que vous avez de ce qui est de
leurs personnes, et en quel estat ils sont; dont je suis à
la vérité en bien grand peyne, estant desjà neuf jours
que la chose est passée. Je leur ay dépesché plus de dix
messaigiers, mais toutesfois je n'ay jamais peu entendre
aucune nouvelle ny certitude, vous priant à ce regard
bien affectueusement me mander par le premier en quel
estat ilz sont. Or, quant à ce que me dictes que noz af-
faires sont en bonne disposition par delà, j'en loue Dieu,
et vous en remerchie bien affectueusement de la dilligen-
ce, peyne, et sollicitude dont vous estes de tout temps
employé à l'avancement de ceste nostre chose¹, vous
priet de vouloir tenir la bonne main soit vers le Roy de
France, le Roy de Pologne, Duc d'Alençon, Palatin, Ducq
de Saxe, Brandenbourg, et aultres diverses, afin qu'ilz voul-
lissent une fois prendre une résolution, sans nous tenir tous-
jours en suspens; car par si long délais les affaires se pour-
royent avec le temps changer de la sorte que eulx et nous
pourrions tomber en inconvéniens inespérez. Touschant ce
que désirés sçavoir mon intention sur ung des deux événe-
mens, l'ung ce que auriez à faire en cas que le Duc Chris-
tophle et mes frères Contes Ludovick et Henry sont
encores en vie et qu'ilz peuvent assambler leurs forces en-
semble, mesmes puisque les troupes Fraachoyses sont
approchées. En responce de quoy je vous diray qu'il ne
nous pourroit au monde venir chose plus à propos et mieux
désirée, sinon que les forces se pourroyent de rechieff

¹ cause.

1574. joindre et monstrier teste à l'ennemy, et en ce cas. et que
Avril. l'ennemy ne s'estoit renforcé de plusieurs cavallerie de
Allemagne, me sambreroit beaucoup mellieur de passer
la Meuse là où je la passois la première fois, que non
pas icy à l'entour, à cause qu'il faict fort estroit pour
la cavallerie. Mais pour cela il fault faire estat d'avoir trois
mille bons piqueniers avec corselets, pour soutenir la
cavallerie des ennemis. Et en cas que le Duc Cristophe
ou mon frère, que Dieu ne veuille, soient morts ou qu'ils
ne peuvent assambler leurs gens, il n'y a aultre remède
sinon que ung de mes frères prenne tous les Franchois,
Wallons, et quelque nombre de piqueniers et cavalle-
rie, et tire droict vers Embden, et regarder si l'on pour-
roit faire quelque entreprinse sur Delfsil, sinon s'embar-
quer et nous trouver en Hollande. Je ne vous scauroys
assez mander le marissement que j'ay d'estre si incertain
de la disposition de mes frères. Parquoy vous prie de
rechief me mander ce qui en est, et tenir la main qu'eux
mesmes m'escripvent, aultrement ne pourroys estre à mon
repos et aurois tousjours mauvais soubçon. Mon frère le
Conte van den Berch m'a ci-devant escript de Gorchim de
quelques rittmeisters lesquelz présentent nous amener trois
mille chevaux. Vous pourrez enquister de luy ce qui en est,
et s'ilz sont encoires de mesme volonté, me mandant par
après, tant de cecy que de toute aultre chose, de voz nou-
velles et ce le plustost que pourrés pour me relever de
peyne.... Escrip à Bommel, ce xxij^e jour d'avril 1574.

Ayant depuis ceste escripte encoires de plus prez con-
sidéré toutes choses, je treuve que, pour maintenir nos-
tre faict, il est entièrement requis de faire en bonne dili-
gence nouvelle levée de cavallerie pour retirer les forces

ennemies autre part, qui autrement nous viendront icy 1574.
toutes sur le bras; car ayant l'ennemi maintenant redou- Avril.
blés ses forces, il se fault asseurer qu'il nous viendra courir
sus. Et, si pour faire la dicte levée les moyens vous fail-
lent, me semble requiz d'en escrire promptement à tous
les Princes d'Alemagne, leur remonstrant les termes où
nous sommes et dangiers qui leur menassent, ensamble et
aux aultres potentatz avec lesquelz nous avions commencé
à traicter, en cas que les Espaignolz viennent à estre
maistres absoltz de ce pays, et au contraire avec bien
peu de chose ilz nous pourroyent présentement aider à
nous maintenir, qui seroit tant plus pour leur seu-
reté. Mandez-moy quelz moyens vous avez pour re-
couvrir argent, afin que regardions icy s'il y auroit à cela
quelque espoir.

Vostre' bien bon frère à vous faire
service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur,

Monsieur le Conte Jehan de Nassau,
mon bien bon frère.

Thierry, fils de Gerard (Dierick Geritssoen), écrit d'Anvers, le
26 avril, « à Jehan van Linden, demeurant pour le présent à Aix (vo-
yez p. 356): Les affaires vont mal, les Espagnoils ont mutinés (1) et ont
» choisy tous nouveaux officiers et demandent estre paiés et veulent

(1) *mutinés*. Après la victoire, n'ayant pas reçu l'argent que
Davila leur avoit promis. Le 26 avril, à 11 heure, ils arrivèrent de-
vant Anvers. « De stadt is in grooten vreesen geweest van al ver-
» moort ende gesaccageert te worden. » *V. Meteren*, 91°. Il fallut de
fortes sommes pour appaiser les mutins. « Tam prosperae victoriae
fructum atrox Hispanorum seditio plane perdidit. » *Strada*, L. 465.

1. Vostre - service. *Autographe*.

1574. » avoir nostre pouvre ville d'Anvers pour pillage et disent a'ilz y peu-
Avril. » vent jamais entrer qu'ilz la pilleront; aussy il y court ung bruit que
» certains marchans d'Anvers auvoient presté de l'argent au Prince;
» c'est, comme je croy, pour colorer le fait, en cas que le pillage de
» la ville sortoit son effect. L'infanterie Wallonne de Monsieur de
» Havré s'en retourne vers Amsterdamme, laquelle on dict estre
» assiégée; toutefois les Espagnols viennent tousjours vers Anvers.
» Les affaires sont en ung pouvre estat pardeçà.»

Le 26 avril Morillon écrit de Bruxelles à Granvelle .. « La Dame
» de [Vendeburch¹], fille bastarde du dernier Duc de Gueldres, at
» soubstenu trois sièges de ceulx de Bomele, que à la fin ont
» amené grosse artillerie, de sorte qu'elle at esté contraincte de se
» rendre. Ilz l'ont mené prisonière avec ses filles en leur ville, la
» menassant de pendre, lui ravi tous ses meublez, rasé son chas-
» teau, que l'on ne scauroit redresser pour 80,000 florins tel qu'il
» estoit. Mais le Prince d'Orenges l'at fait délivrer, et renvoié avec
» ses filles à [Zielt²] disant qu'il ne fait guerre aux dames, mais aux
» Espaignolz et ceulx qui leur sont adhérentz. Il a fait pendre ung
» sien maistre d'hostel qu'avoit fait foulle, et un Bertel Entens (1),
» capitaine Frison fort renomé, pour actes semblables, et fait
» grande justice, aiant deffendu que l'on ne touche aux gens
» d'Eglise, ny au païsant de Brabant, et at fait mettre prisonnier
» [Vendenett] qui at trahi Malines ,... et dit-on qu'il est en danger
» d'estre pendu. Si l'on faisoit justice de nostre costel, les affaires
» yroient mieulx.... » (MS. B. Mor. II. p. 157, v).

* LETTRE CDXC.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Incertitude sur le sort de leurs frères; levées des ennemis en Allemagne.

Monsieur mon frère, espérant qu'aurez présentement

(1) B. Entens. Ce bruit étoit faux; il mourut en 1580.

¹ Waardenburch (?): voyez p. 368; cur « quod quis per alium fecit, ipse
» fecisse dicitur. » ² Tiel (?).

receu entre diverses lettres miennes celle du xxij jour de 1574. ce mois, et aussi que depuis sera arrivé devers vous Stenzel van Nansloo, qui partist de Bommel dimanche dernier, je ne feray icy redite des choses que je désiroys lors vous estre communiquées, puisque par mes dittes lettres, aussy par Stenzel, et auparavant par Meckbach vous serez plainement informé de mon intention et de ce que en tout événement me sembloit estre à faire. Depuis je demeure tousjours en la mesme peine, d'autant que, ni de vous, ny d'autres, ne m'est encores venu aucune certitude de mes frères, qui me faict vous prier de n'espargner aucune diligence à me faire advertir ce que aurez aprins depuis la dernière que m'avez envoyé, qui estoit du vingt-uniesme du présent. D'autre part, comme j'entens que les ennemis font grande levée de cavallerie en Allemagne, je vous en ay bien voulu adviser, afin qu'ayés tousjours l'oeil au guet pour au vray en sçavoir nouvelles, et qui sont ceulx faisantz la dicte levée, dont entre autres on m'a dénommé [Lamburg], Graf Otto van Schaumburgk et l'évesque de Minden, pourquoy, entendant qu'ilz s'approchent avec leurs gens, ferez bien de haster l'entreprinse de Fernesum, de laquelle plus particulièrement je vous ay mandé par le susdict Stenzel...
Escript à Dordrecht, ce xxvij^e jour d'avril 1574.

Vostre' bien bon frère à vous faire
service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Jehan de Nassau,
mon bien bon frère.

* Vostre - service. *Autographe.*

LETTRE CDXCI.

1574. *G. de Schonberg au Comte Jean de Nassau. Moyens*
Mai. *de réparer la défaite.*

* * Les partis en France se disputoient l'amitié des Princes d'Allemagne. Même le Roi de Pologne, poussé par Schonberg (p. 15* *in f.*) sacrifioit Philippe II aux espérances (p. 268) dont il commençoit à se bercer. D'après *Textor, Nass. Chr.* p. 106, il avoit fait remettre par Schonberg 100,000 francs aux Comtes Jean et Louis de Nassau « zu Heidelberg auf dem Gläsern Saal im Schloß, » pour en disposer à leur gré: toutefois il aimeroit le mieux qu'ils s'en servissent « pour faire une bonne guerre aux Espagnols. » Schonberg lui-même étoit ennemi capital de l'Espagne. Son empressement à relever le courage du Comte n'a donc rien qui puisse étonner. Mais il est également naturel qu'il le prie de brûler la Lettre, au moment où les dépositions de la Mole et de Coccaas (p. 277) avoient mis les relations du Comte Louis avec le Duc d'Alençon à découvert.

Monsieur, j'ay sçeu dès le dimanche dernier la défaite de Monseigneur le Duc Cristoffel, mais, si Dieu seulement préservé, ou le dit Duc, ou Monsieur vostre frère, nous aurons bientost nostre revenge. J'ay fait escrire en toute diligence par docteur Éhem, que j'ay trouvé en ce lieu, [à] l'Electeur Palatin, affin qu'il mandast à Cratz de mettre bon ordre que les troupes ne se rompissent point, car Frégouse nous a osté de la peine de l'argent, et si le malheur n'eust esté que la maladie du maréchal de Retz l'eust empêché de venir encores icy (estant demeuré malade d'une fiebvre par les chemins), nous y eussions encores donné ordre plus tost. Ich verseehe mich aber doctor Ehem und ich wollen solches bey

Strasburgk oder Frangcfürt aufbringen, so soll Frégouse 1574. strags nach Frangkreich und solches rauszbringen¹ und Avril. wider ehrlegen, doch eben so wollen E. G. je dran sein das Cratz die knechte bey einander behalte, denn das geldt ist [gemist], als nemlich 6000 kronen vor den alten Teutschen, welcher brieff bisz auff 8000 ehrstreckt ist, und 16000 vor [Euch] auff diesen monat. So ferne auch die Französischen sachen gestillet ihn der zeit, wie man sich verhoffet, so wirdt monatlich was folgen. E. G. wollen wir den 25 zu Frangkfort gewertigk sein. Wenn Graff Ludwig ihn der nehe anzutreffen were, wolte es wol hoch vonnöthten sein das ich bey E. G. sein möchte. Ich bin E. Gn. mit haut und har.

Verbrennet den Brieff so lieb Ihr mich hatt, den soltte er auszkommen so stünde mein kopff darauff.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Jan de Nassau
et Catzenelnbogen, etc.

Zu ihrer Gn. selbst eigenen händen,
sonst niemandes zu brechen.

Cito.

* LETTRE CDXCII.

Le Prince d'Orange au Comte Jean de Nassau. Il lui expose la nécessité de secours et d'une ligue contre l'Espagne, les dangers de la Hollande et ses ressources.

. Cette Lettre fut interceptée. Longtemps après elle vint entre les mains du Comte Guillaume-Louis, fils du Comte Jean

¹ herausbringen.

1574. et Stadhonder de la Frise, qui, l'envoyant à Maurice de Nas-
- Mai. sau, lui écrit le 17 janv. 1593: «J'ai recouvert une lettre
»écrite de la main de feu Monseigneur vostre père à Monsieur mon
»père estant interceptée des ennemis, et la trouvant digne tant
»pour la matière que le stil, de la renommée du dit Monsieur de
»très haute mémoire, je n'ay pas voulu faillir de faire part à vos-
»tre Excellence... Quel solide jugement et prudence c'a esté, vostre
»Excellence et les plus sages, pondérans la puissance de l'ennemy
»et examinant à plus près la disposition des affaires d'alors, tant
»du Pais-Bas que de la France en particulier et de toute l'Europe,
»en comparant les conjointures et affaires présentes avecq les évé-
»nemens du temps, en pourront donner vray et souffisant tesmoi-
»gnage » (†MS.).

Monsieur mon frère, le dernier jour du mois passé j'ay
reçu vos lettres du 25 d'iceluy, et suis été bien marry d'enten-
dre par icelles que, nonobstant toutes vos bonnes diligen-
ces, n'avez toutesfois sçeu entendre aulcune certitude de l'es-
tat et disposition de Monseigneur et Duc Christophore, ny
de Messieurs mes frères; et à la vérité on faict grand tort, et
à vous, et à moy, de nous céler leur mort, si avant qu'il a pleu
au Seigneur Dieu d'en disposer ainsy, vous voulant bien as-
seurer que ceste dissimulation apporte plus d'intérêt¹, que
de soulagement à toute la cause, et, en mon particulier,
j'en reçois bien grand blasme, estimans tous ceulx qui s'en
enquèrent de moy, que, pour quelque deffiance, je leur
cèle la vérité et, s'imaginantz cest deffiance, chacun en
parle à son plaisir, tenans la pluspart par telle dissimu-
lation les affaires du tout perdues et hors d'espoir. Je
vous confesse qu'il ne m'eust sçeu venir chose à plus grand
regret; si est-ce que tousjours il nous fault conformer

¹ de mal. Ainsi dans le Manifeste de la Ligue: laissant les gens de bien scandali-
sés en leur âme et intéressés en leurs biens (Mém. de la Ligue, I. 56).

à la volonté de Dieu et avoir esgard à Sa divine providence, que Celuy qui a respandu le sang de son Filz unique, pour maintenir son Eglise, ne fera rien que ce qui redonnera à l'avancement de Sa gloire et maintenant de Son Eglise, oires qu'il semble au monde chose impossible. Et combien que nous tous viendrions à mourir, et que tous 'pauvre peuple fust massacré et chassé, il nous faut toutes-fois avoir ceste assurance que Dieu n'abandonnera jamais les siens; dont voyons maintenant si mémorable exemple en la France, où, après si cruel massacre de tant de Seigneurs, Gentilshommes et autres personnes de toutes qualitez, sexe, et aage, et que chacun se proposoit la fin [et] une entière extirpation de tous ceux de la religion, et de la religion mesme, nous voyons ce néantmoins qu'ils ont de rechef la teste eslevé plus que jamais (1), se trouvant le Roy en plus de peines et fascheries que oncques auparavant; esperant que le Seigneur Dieu, le bras duquel ne seracourcit point, usera de Sa puissance et miséricorde envers nous. — Or, pour changer de propos et vous faire entendre l'estat et disposition des affaires de pardeçà depuis la dicte deffaicte, pouvez estre asseuré que tout le peuple de ces quartiers en a esté grandement effrayé, et de tant plus pour veoir les coeurs et couraiges de nos ennemis tellement enflés, qu'ils se délibèrent avecq toute leur puissance, laquelle facilement et parlant humainement, sans courir dangier y

(1) *plus que jamais.* « Interfectus est Amiralus, multique boni viri unâ cum ipso interierunt. Existimavit Pontifex se res suas in Galliâ pulchre stabilivisse. Quid accidit? Bellum statim exarsit in variis locis Galliae ac in ipsius etiam Pontificis ditionem penetravit. » *Lang. ad Sydn. p. 85.*

1574. peuvent joindre, envahier tout ce pays; en quoy ils ne
Mai. s'abusent du tout, car s'il y a peuple au monde qui plus-
tost se resjouit de quelque bonne nouvelle, aussi n'y
a-il son pareille qui pour quelque sinistre accident plus-
tost est abatu, de sorte que je les voys en telles perple-
xité, qu'il ne sçavent que faire, ny à quel hout com-
mencer, estimans estre du tout perduz, sans qu'ils n'aye
plus aucun moyen de secours. Il survient encoires ce
malheur, que le nouveau Gouverneur, come j'entends,
fait publier ung pardon bien ample, pardonnant toutes
choses passées et à tous, exceptant seulement 14 ou 15
personnes; je vous laisse penser si, parmi ceste diversité
d'occurrences et contrariété des affaires, il n'y aura par deçà
plusieurs qui se laisseront aller à accepter ce pardon,
ou pour le moins seront plus froids et rétif à mettre
l'ordre requis aux affaires; parquoy il seroit bon, pour
obvier à tous inconvéniens, de penser à quelques moyens
propres à les reconforter. De mon costé vous pouvez
estre asseuré que je feray à cet effect le debvoir aultant
qu'en moy sera, et comme j'ay fait jusques icy, prévoyant
clerement que, si ce pays est une fois abandonné et re-
mis au joug et soubz la tyrannye des Espagnols, qu'en tous
autres pays la religion s'en ressentira merveilleusement,
voire, en parlant humainement, sera en termes d'estre à
jamais déraciné, sans qu'il en aparostrasi quasi une estin-
celle. Les Allemans se pourroyent avecq le temps bien
appercevoir du dommaige, comme aussi feront les An-
glois, qui, s'attendant aux événemens et yssues de nos af-
faires, ont, comme ils estimoient, par grande prudence
tousjours voulu temporiser, et les pouvres Franchois,
qui de si franche volonté ont de rechief prins les ar-

mes (1) pour le fait de la religion, seront en plus grande perplexité; car advenant (que Dieu ne veuille) la perte de ce pays, faut bien craindre que le Roy de France fera nouvelle ligue avecq le Roy d'Espagne, pour tout en un coup, s'ils peuvent, extirper cette religion; et de ma part je tiens que le semblant qu'ont fait les Roys de France et de Pologne de nous favoriser et aider, soit esté pour crainte (2) qu'ils avoient que le Duc Christophore et mes frères se fassent joincts avecq ceux de la Religion en France, que pour aucuns biens qu'ils nous veillent. Et comme que ce soit, il nous fault trouver quelques moiens d'estre assisté, d'aautant qu'à la longue ne pourrions subsister, ny porter si grands fraiz et dépens, qui me fait vous prier de la meilleure affection qu'il m'est possible, d'employer tout vostre entendement et vos cinq sens à y trouver quelque remède convenable, et, à mon advis, seroit le plus prompt que les Princes d'Allemagne eussent voulu advancher une bonne somme de deniers, pour faire une juste levée, tant d'infanterie que de cavallerie, et que cependant l'on practyqua vers le Roy de France, afin que Sa Majesté soit contente d'entrer en ferme accord avecq ses subjects, leur permettant exercice libre de la religion, avecq bonne seureté, convertissant ses forces, avecq celles du Roy de Polongne et de ceux de la Religion, contre le Roy d'Espagne, et la levée qui se feroit en Allemagne viendroit aussy à son ayde et secours; ce qui se feroit tant plus seurement, d'aautant que le Roy

1574.

Mai.

(1) *pris les armes.* Voyez. p. 375.

(2) *de crainte.* Ce motif avoit du moins influé sur leur résolutions; voyez p. 275.

1574. d'Espagne ne se doubteroit que telle levée se ferait
Mai. contre luy pour le service du Roy de France, et pour tant plus à cela encouraiger le Roy de France, que les Princes d'Allemagne luy promettent, qu'accordant la religion avecq le libre exercice d'icelle à ses subjects, qu'ils feront une ligue avecq luy pour l'ayder et défendre contre et envers tous ceulx qui, pour ceste cause, le voudroyent outrager et courir sus. D'autre part il me semble qu'on pourroit bien mener ce pays si avant qu'il se mectront entièrement soubz la protection, institutions, et ordonnances du St. Empire, contribuant aultant que trois Electeurs et faisant quelque ligue avecq les villes Hanssen¹, ainsi qu'ils trouveront convenir en mettant en avant quelque autre moyen, dont vous pourrez adviser. Car je vous veulx bien confesser ouvertement que j'ai la teste tellement estourdie d'une si grande multitude d'affaires, et mesmes de regret et mélancolie, pour la perte de Monseigneur le Duc Christophle et de mes frères, lesquels je tiens assurément mortz, que je ne sçay à grand peine ce que je fais: et toutesfois, si la volonté du Seigneur à esté telle, nous le devons porter patiemment. — Et à ce regard, pour ne retourner à ce triste subject, je viendray à respondre à vos dictes lettres, qui consistent en trois poincts ou demandes; en premier lieu, quel cheff ou commissaire général se pourra eslire et mectre pour la gensdarmierie par delà; pour le second, quelle *bestallingen* et assurance on leur voudroit donner; et pour le troisième, par où on pourra passer avecques les gens tant de pied qu'à cheval: en satisfaction desquels poincts, je vous diray premièrement, quant à ce que touche le chieff, il est plus qu

¹ Anscatiques.

nécessaire qu'il y ait un pour conduire et mener les 1574.
troupes, tant Allemandes, que Françaises et Vallonnes, Mai.
mais je ne cognois aucuns, puisque nous sommes privez
de ceulx sur lesquels j'avois basti tout mon fondement
et tout mon espoir. Car quant à vous, oires qu'en vérité
il n'y auroit personne plus propre et idoine¹, si est ce que
j'ammis je ne vous oserois importuner, sachant fort
bien qu'il n'y auroit aucune raison de mettre toute nostre
Maison en hazard de se perdre, aussi est-il nécessaire
qu'il y ait tousjours quelque un par-delà qui tienne
correspondence, tant avecq les Princes d'Allemagne,
qu'aultres Potentatz et villes, ce que personne ne peult
mieulx faire que vous, tant pour l'entière affection que
je sçay que vous avez à ceste nostre juste cause, qu'aussy
pour ce qu'estes fort bien imbu de la pluspart de nos
affaires, ayant mesme cognoissance de ce qui s'est traicté
avecques les Roys de France et de Poulongne, la Reyne
d'Angleterre, les aultres Princes et villes, et aussy sur le
faict de la ligue (1) qui est bien le principal poinct, et le-
quel (si avant que bien tost il se pourroit mettre en train)
nous apporteroit fort grand soulagement. Je sçay qu'il y
a plusieurs bons et vaillans cheffs d'armée en Alle-
magne, mais celuy qui nous seroit d'uisable², faudroit
qu'il eust nostre faict à coeur et qu'il en fisse estat, comme
si c'estoit son propre faict, sans estre aucunement ad-
donné à son particulier; d'aultre part seroit requiz qu'il
eust cognoissance de la langue Française, et à cela je ne
trouverois personne plus idoine que le couronnell de
Schwendy, mais je cognois assez que ne le pourons

(1) *la ligue*. Voyez. p. 217.

¹ apte, habile (*idoneus*). ² utile.

1574. avoir ; seulement je le diz par exemple, afin que puissions
Mai. choisir ung approchant des qualitez du dict Schwendy,
le plus près que faire ce pourra. J'en avois dénommez
aulecuns à Stenzel pour vous en faire rapport, et entre
autres le Conte Wolrhatt de Mansfelt (1), le Conte de Bar-
by (2), le Maréchal de Hessen, George von Holl, Dietz van
Schonberg, ne cognoissant pour le présent aultre. Quant
aux Princes, je ne sçay nuls qui en voudront prendre
la peine, et de tous ceulx que j'ay dénommé, n'y at aul-
cun qui sache la langue Franchoyse que Dietz van Schon-
berg, et comme je ne sçay aulcun qui nous seroit plus
duisable, aussy si avant qu'il s'y vouloit employer, je ne
vois occasion quelconque qui nous debyroit empêcher
de l'accepter, si ce n'estoit pour ce qu'il pouroit estre en
mauvais mesnage avecq Monseigneur le Conte Palatin, ou
bien avecq les Contes, pour le faict (3) de Bitsch, ou pour
ce qu'il est au service du Roy d'Espagne, ou aultre sem-
blable raison ; et toutesfois je remectz le tout à vous et
aux aultres nos Seigneurs et amis, et me semble qu'il ne
sera que bon d'en avoir aussy l'advis de Monsieur Dathé-
nus (4). Il m'est venu depuis en pensée encoires ung aultre

(1) *Mansfelt*. Le même qui, en 1569, fut Lieutenant du Duc de Deux-Ponts et le remplaça dans le commandement de l'armée (T. II, p. 317 et 323); pensionnaire de Charles IX (T. IV, p. 69^a). Il mourut en 1578.

(2) *le C. de Barby*. Il avoit commandé sous le Prince en 1568 et 1572 (T. III, p. 291, 448). D'après *v. Meteren* il servit aussi après la disgrâce du Comte de la Marck. « In dese Grave stede werden in Hollant gebruiet de Grave v. Barby, de Hren v. Noyellen » en *v. Batenborgh*: » 90^d.

(3) *faict*. Peut-être celui dont il s'agit T. III, 485.

(4) *Dathénus*. Voyez p. 218.

moyen, et c'est, puisque Monsieur le Prince de Condé, 1574.
comme j'ai entendu, est arrivé à Heydelbergh, de luy Mai.
faire entamer quelque chose sur ce propos, et par ung
tiers, non pas comme venant de vous, sonder s'il ne
voudroit accepter la charge de mener les gens de guerre
vers ce pays, luy donnant Dietz van Schonbergh ou aul-
tre pour lieutenant, et pour à ce tant plus inciter le
dit Sr Prince, serviroit de luy alléguer combien en
cela il pourroit advancer les affaires de la France: car
premièrement il mettra le Roy en grande jalousie; d'autre
part estant icy, il peult à toutes heures avoir nouvelles et
avis de France; il se peult beaucoup plus aisément reti-
rer en la France, soit à la Rochelle ou aultre part, quand
il verra le temps et le trouvera requiz; d'icy il peult traiter
avecq les Allemands, en cas qu'il veuille faire quelque levée;
s'il treuve convenir, il peult équipper navires pour le se-
cours de ceulx de la Rochelle ou aultres de la France, en
quoy, grâces à Dieu, avons de bons et grans moyens de
l'ayder et assister; il obligera tout ce pays à luy faire
service et secours et à ceulx de son party, si le Roy de
France veult faire quelque traicté avecq ceulx de ce pays,
et veullant à nostre secours envoyer soldats et navires, il
sera contraint d'y envoyer le dit Sr Prince, à cause que
les Estats ne se voudront fier à aultre qu'à luy pour le
bon service qu'il leur auroit fait de leur avoir amené ce
secours et forces, et ainsy aura les forces des ennemis en
ses mains et sera respecté et craint du Roy, sans plusieurs
aultres commodités qui luy en viendront et à ceulx de la
Religion en France, comme par semblables inductions luy
pourra faire entendre celuy qui luy en tiendra le propos.
Qui est tout, Monsieur mon frère, ce que sur ce premier

1574. poinct je vous sçaurois dire. Au regard du deuxième poinct, Mai. qui touche la *bestallung* et assurance, je ne vous en sçaurois dire aultre, sinon que premièrement il faut que nous entendons des gens de guerre quel assurance ils demandent, n'estant en nostre pouvoir leur donner aultre qu'obligations des Estats, d'aultant que je me doute qu'il n'y a ville en Allemagne laquelle se voudroit obliger pour nous, craignant de tomber en l'indignation, ou de l'Empereur ou du Roy d'Espagne; mais si avant que les Princes, avecq le Roy de France ou celui de Pologne, nous vouloyent prester leur crédyt pour trois ou quatre mois et au reste se contenter des obligations des Estats, j'estime qu'il n'y auroit difficulté quelconque de ce costé icy. Quant à la *bestallunge*, il faudra regarder de la faire à notre plus grand advantaige, mais je vois peu d'apparence de la pouvoir obtenir moindre qu'estoit celle de Ernst von Mandesloo. Or puisque l'ennemy a eu tant de loysir pour s'armer, il me semble que, faisant levée seulement de trois ou quatre milles chevaux, n'y prouffiterons guerres, puisque j'entens l'ennemy peult mettre six mille chevaux en campagne, en quoy me sembleroit plus expédient d'assembler les Franchoyz et Walons avecq quelques pycqueniers Allemans, mille chevaux ou bien sans chevaux, et incontinent les faire encheminer vers Emden, pour faire l'entreprinse de Fernesum, dont par Pompejus Uffkens vous ay mandé, estant aultrement à craindre que, laissant ceulx de Carpen (1) longuement où ils

(1) *Carpen*. « De Fransoysen die in den eersten aenval (by » Moock) waren ende wel hair devoir deden, syn meest ontko- » men; ...sy trocken over ende hebben also haer weder vergadert » by den Rhyn, daer sy met noch eenighe ander van Adel bij bes

sont, ils ne soient enfin battus des ennemis, ou que ^{1574.}
les dicts ennemis avecq leur cavallerie leur couppent le ^{Mai}
passaige, de sorte que par après ils ne pourront gagner
la mer. A ceste cause je vous ay envoyé le dit Uffkens,
qui cognoit tout ce passaige, afin qu'il vous informe de
tout, et seroit bon, tout aussytôt qu'aurez communicqué
avecq luy, de regarder si peult-estre l'on sçauroit se saisir
du dit Fernesum, ou, en cas qu'il n'y auroit pas moyen
de s'emparer du dit Fernesum, qu'alors il faudroit re-
garder où l'on se pouroit embarquer en toute seureté,
fast ce vers Embden, vers Brémen, ou quelque autre
part en ces quartiers-là; car de passer par terre icy vers
nous, je n'y vois grand apparence, si l'on n'est si fort
qu'on puisse toujours livrer la bataille aux ennemis, et
n'y a que ces deux voies, et n'estant le passaige par terre
de ce costel de la Meuse présentement faisable pour les rai-
sons susdits, reste seulement de choisir la voie de la mer,
sur quoi il se fault nécessairement résoudre, et pour
prendre ce chemin ne sera besoing de beaucoup de caval-
lerie, que cependant toutesfois ne pourra que bien servir
de faire semblant qu'on en faict grande levée, pour amu-
ser l'ennemi. Aussi en tout événement ne seroit que bon
d'avoir toujours quatre ou cinq mille chevaux à la
main pour s'en servir aux occasions et moyens extraor-
dinaires que le Seigneur Dieu nous voudroit envoyer, ou,
quand il plaisroit aux Princes se résoudre de nous ay-
der, que alors les dits chevaux nous viendroient fort à
propos. — Quant à l'argent, les Estats, estans présentement
assemblés, m'ont accordé la somme de cent et cinquante

» gevoeght zynde, 't Slot te Kerpen ingenomen hebben van wegen
» des Prinsen van Orangien. » v. *Meteren*, 90^d.

1574. mille florins par mois, six mois durant, ou si longuement
Mai. qu'il sera besoing, qui est, à la vérité, une belle et grande
somme, et m'esbahis qu'après tant de foulles et desgts
du país, ils le peuvent encoires trouver. Et ce néant-
moings, mectant les mises en contrepoix, je treuve que
venons encoires trop court de beaucoup: et estant nos
mises ordinaires si grans, et que ne les pouvons éviter,
ains nécessairement il nous les faut porter si voulons
maintenir le pays, je voys fort peu d'apparence de pou-
voir furnir à chose extraordinaire, si ne trouvons quel-
que un qui nous secoure, et me souvient à ce propos de
ce que aultrefois je vous ay dict, que l'on pourroit main-
tenir ce pays contre toutes les forces du Roy d'Espagne
l'espace de deux ans, mais qu'alors aurions nécessaire-
ment besoing d'estre secourus, oires que Dieu le peut
maintenir sans aultre secours, ainsy qu'Il a faict jusques
icy, mais j'en parle humainement; et comme les deux
ans s'en vont de brieff expirer, il seroit plus que temps
que quelques Princes et Potentats nous eussent tendu la
main; que s'il ne se treuve aucun de ceste volunté et que
par faulte de secours nous nous allions perdre, au nom
de Dieu, soit! Tousjours aurons cest honneur d'avoir
faict ce que nulle aultre nation n'a faict devant nous,
assavoir de nous estre deffendus et maintenus, en un si
petit pays, contre si grands et horribles efforts de si
puissans ennemis, sans assistance quelconque. Et quant
les pouvres habitans d'icy, délaissés de tout le monde,
voudroyent toutesfois opiniastrer, ainsy qu'ils ont faict
jusques à maintenant, et comme j'espère qu'ils feront en-
coires, et que Dieu ne nous veuille chastier et du tout
perdre, il cousteroit aux Espagnols encoires la moitié

d'Espagne, tant en biens qu'en hommes, devant qu'ils 1574.
auroient fait la fin de nous. Et afin, Monsieur mon frère, Mai.
que puissiez veoir nostre despense ordinaire seulement
en gens de guerre et navires, sans y comprendre les choses
extraordinaires, comme artillerie, munitions, pionniers,
fortifications, traictemens des Gouverneurs, messagiers,
espies, commissaires, que l'on envoie deçà et delà,
défroyemens au gens ès cours des Princes et aultres
semblables choses, je vous feray icy ung sommier recueil
des gens de guerre et batteaulx que nous avons; et premièrement
avons icy en Zuythollande soixante et onze compagnies, tant
Francoyses, Angloises, Escossoises, Walonnes que Flamendes;
en Zeelande quatorze, en Waterlande vingt; quant aux batteaulx,
nous avons en Hollande six fliesboots¹ et vingt autres navires,
tant drummelaers², cromstevens que hueus³, en Zéelande onze
grandes navires, six fliesboots, et trente cromstevens et
heudes³; en Waterlandt huict grandes navires, six galères,
cinq fliesboots, dix boeyers, et autres appelés *watersche-
pen*, qui font en tout, y compris les galères, cent et deux
batteaulx de guerre. Qui est tout ce que présentement je
vous sçaurois escrire sur l'estat de nos affaires et la nécessité
qu'avons d'estre aydez, espérant en brieff vous envoyer
quelqu'ung qui vous pourra encoires plus particulièrement
éclaircir le contenu en ceste, et cependant je vous prie
encoires ung bon coup de haster, tant que pourrez, l'entreprinse
de Fernesum, laquelle je voys bien advantaigieuse à nos affaires
et la treuve aisée à exécuter, moyennant qu'il y eut quelques ungs
connoissans un peu

¹ vliebooten (*flibots*). ² drommeler (*genus navis*, d'après Kilien). ³ heuden, bateaux de transport (*De Jonge, Gesch. van het Nederl. Zeewesen*, I. 201).

1574. le pays, ainsi que vous ay mandé par Uffkens, comme
Mai. aussi luy-même en a bonne cognoissance, et je ne say
homme plus propre à cest effect. Qui sera l'endroit où
me recommandant très affectueusement en vostre bonne
grâce, je supplieray Dieu vous donner, Monsieur mon
frère, en parfaicte santé, heureuse et longue vie. Escript à
Dordrecht, ce 7^{me} jour de may 1574.

Vostre bien bon frère à vous faire
service,

GUILLAUME DE NASSAU.

A Monsieur,
Monsieur le Conte Jehan de Nas-
sau, mon bien bon frère.

Aux yeux du Prince le sort de ses frères n'étoit pas douteux.
« Il les tenoit asseurément morts » (p. 390). Déplorable certitude
après une longue et cruelle anxiété!

Le Comte Henri n'avoit que 24 ans. Il accompagna le Prince en
1569, lorsque celui-ci vint au secours des Huguenots; il se dispo-
soit vers la fin de 1570 à aller avec lui en Hollande († MS.); il se
distingua dans l'expédition de 1572. Comme son frère Adolphe, il
saisissoit toute occasion de porter les armes dans une cause juste;
et il périt à la fleur de son âge, comme lui (T. III. p. 220).

Quant au Comte Louis, *de Thou* dit avec raison: « Fuit magni
» et pugnacis animi, cui plura audacter tentanti pauca feliciter suc-
» cesserunt; de caetero liberalis, comis, militari more facundus: »
Hist. II. Mais il y a pour le moins de l'exagération dans ce qu'il
ajoute: « Et qui, licet non mediocribus ingenii dotibus ornatus,
» plus fortunae quam prudentiae tribueret, in eâ re Wilhelmo
» Arausionensi fratri, qui raro unquam quicquam eventuum aleae
» commisit, quam studiis concors, tam judicio dispar. » Il se peut
que le Comte inscrivant *recuperare aut mori*, inscrivant *nunc aut*

, Vostre - service. *Autographe.*

nunquam sur ses drapeaux , ait eu quelquefois trop de répugnance 1574.
à reculer: le plus souvent ses résolutions étoient motivées sur la **Mai.**
conviction de son devoir , le sentiment de la bonte de sa cause ,
l'idée toujours présente que l'Eternel peut délivrer avec beaucoup
ou avec peu de gens , et que , s'il n'est pas permis de tenter le Sei-
gneur son Dieu , il est bon , lorsqu'on est dans la voie qu'Il nous a
tracée , de s'abandonner à Lui , soit pour la vie , soit pour la mort.
On n'a pas assez tenu compte de ce qu'il avoit de plus caractéristi-
que: « hy was bovenal God vrezende » (I. p. 45). Le zèle pour
l'Évangile étoit le principe de ses actions. Il contribua , par la
grâce de Dieu , à l'avancement du règne de Christ. Dans un Mé-
moire , composé longtemps après , par le Conte Jean de Nassau , nous
trouvons à ce sujet les détails suivants: « Grave Lodewich seliger hat
» die Universitet zu Uranien redressirt und reformirt.. Er ist anfangs
» der troublen der fürnembst gewesen welcher das religion-werck ,
» so wol in den Niederländen als auch hierausser in Deutschlandt,
» bei etzlichen Evgelischen stenden getrieben. *Item* ist er , negst
» Gott , der fürnembst gewesen welcher den Hern Printzen seliger
» in religionssachen erbauwet und so fern bracht das s. Gn. vom
» pabstumb abgestanden und zu unserer christlichen reformirter
» religion sich bekant und ergeben » († MS). Sa vie fut courte ,
mais bien remplie ; il fut un de ceux qui « par la foi se sont mon-
» très forts dans la bataille » (*Ep. aux Hébr.*, 11 , v. 34) , et il
laissa un bel exemple d'amour pour le salut des âmes , de dévoue-
ment à la cause de ceux qu'on opprime , et de ce courage qui , regard-
ant avec calme , avec sérénité , la mort , dans les combats comme
sur un lit de douleurs , ne sauroit appartenir qu'au véritable
disciple de Celui qui , pour tous ceux qui croyent , a mis en
évidence , par l'Évangile , la vie et l'immortalité.

ABREVIATIONS.

MS. P.	MS. de la Bibliothèque Royale à Paris.
MS. P. B.	MS. de Béthune.
MS. P. Br.	MS. de Bréquigny.
MS. P. C.	MS. des 500 de Colbert.
MS. P. Cc.	MS. de la Collection générale de Colbert.
MS. P. D.	MS. de Dupuy.
MS. P. F.	MS. de Fontanieu.
MS. P. St.G.-H.	MS. de St. Germain-Harlay.
MS. B.	MS. de la Bibliothèque de Besançon.
MS. B. B.	Lettres à M. de Bellefontaine.
MS. B. Gr.	Mémoires de Granvelle.
MS. B. H.	Lettres de Hopperus.
MS. B. M.	Lettres de Morillon.
MS. C.	MS. des Archives de la Régence (<i>Regierungs-Archiv</i>) à Cassel, Collection rangée en ordre chronologique; et ayant pour titre <i>Niederländische Kriegs- und Religions-sachen.</i>

G. de Schonberg au Roi Charles IX: Wolkenstein ¹, 19 oct. 1571 1571.
 (MS. de Paris, Colbert 400). — Négociation avec l'Electeur Octobre.
 de Saxe.

Schonberg étoit envoyé par le Roi de France particulièrement vers l'Electeur de Saxe, pour lui « dire et assurer sur les » offres qu'il luy faisoit le premier, qu'il entroit volontiers avec » que luy en amytié et intelligence deffensive, comme aussi avec » les aultres [grands] Princes de la Germanie ses anciens amys, » comme sont ceulx des maisons du Palatinat, de Brandebourg, » de Brunswick, de Wirtemberg, le Landgrave, et aultres assez » cognus, amys mutuels et de tout temps affectionnés à ceste couronne, pour leurs estats et obéissances » envers tous et contre » tous, sans l'offence de personne, quy n'en donnent premièrement » occasion : laissant S. M. au Seigneur Electeur de Saxe la conduite » de cette sainte intention. » (MS. P. C. 400).

....Les affaires se portent, quant à Mst l'Electeur, selon le contenu de la chairge qu'il vous a pleu me bailler, et s'approche fort au grand souhaict et extrême désir qu'aultrefois V. M. m'a monstré porter à une certaine affaire. V. M. entend bien ce que je veux dire: je ne l'ose communiquer à la plumme.... Veu que V. M. luy assure que vous vous

¹ Wolkenstein, petite ville de Saxe à onze lieues S. O. de Dresden.

² dépendances. *onderhoorigheden.*

1571. fiez et reposez sur luy comme sur vostre propre père, il a
Octobre. bien délibéré de vous faire cognoistre, non par parolles,
ains par effect, que jamais V. M. s'est moins trompé en
opinion.... Quant au Conte Palatin, mon dict Sr. Elec-
teur de Saxe.... a baillé la négociation en main à Mr. le
Duc Jan-Casimir....

2.

Le même au même: Dresde, 19 nov. (MS. P. C. 400).

Dispositions de l'Electeur de Brandebourg.

...J'ay trouvé l'Electeur de Brandebourg(1) plein de bonne
volonté et bien affectionné de vous faire tous les bons
offices d'ung fidel parent et bon amy en ung besoing;
mais froid et rétif du reste pour venir aux particularitez:
combien qu'il ne soit pas peu ce qu'il offre, ains beau-
coup, ayant esgard à l'estat de ses affaires et de ses
pays....

3.

Le même au même: Dresde, 27 nov. (MS. P. C. 400). —

Dispositions du Duc Jules de Brunswick.

... Quant au Duc Jules de Brunswick (2), il est à vous à
vendre et à dépendre, comme l'on dict, et de pareille
volonté que l'Electeur de Saxe... Je lui ay tellement lavé et
nettoyé le cueur de tout le sang Espagnol et mauvais
François dont feu son père en avoit le corps remply

(1) *L'El. de Brand.* Jean-George, né en 1525, Electeur par la
mort de son oncle, 13 janv. 1571.

(2) *J. de Brunsw.* Voyez p. 68. Son père étoit le Duc Henri
Tom. II. p. 261).

jusques à la gorge, qu'il n'en reste plus une goutte. Je ne 1571.
doubte pas que V. M. qui est sage et prudente, le sçaura Novembre.
doresnavant bien maintenir en ceste opinion. V. M. a
plusieurs très humbles et très affectionnez serviteurs en
ceste court; mais entres aultres et ' le premier Henrich
von der Lewe....

4.

Le même au même: Dresde, 24 déc. (MS. P. C. 400).

... L'Electeur de Saxe m'a dict... qu'il ne fault pas que
V. M. mette aulcune doubte en luy; veu que jamais on
ne l'a cogneu ny cognoistra encores aultre qu'homme à
ung mot....

5.

Le Duc Jean-Casimir au Colonel Schonberg (Copie d'une Lettre
écrite de sa main, à Lauter, en hâte, le 22 juill. 1572. —
MS. P. C. 400). — Affaires des Pays-Bas.

.... Au cas que le Roy (de France) veuille entreprendre
quelque chose à l'encontre des Pays-Bas et qu'il face en-
tendre à l'Electeur de Saxe que le Roi d'Espagne est en
terme de l'assaillir du costé d'Espagne ou d'aultre endroit,
et que pour cest effect le Roy demande secours aux
Electeurs et Princes défensif; ce faisant, le Duc auroit
ferme opinion que la farce en seroit bientost jouée; car
il a cogneu le dict Electeur très affectionné aux affaires
du Roy.... — Dieu et quelques gens de bien ont mis
le Prince d'Orange sur pied et a pour aujourd'huy en-
semble en son camp 7000 chevaux et 15000 hommes de
pied, et se renforcera son armée de jour en jour davan-

1572. taige. Il a argent pour ung moys et demy... Ce jourd'luy Juillet. sont assemblés les conseillers des Electeurs dans la ville de Mulhausen (1) pour traicter comme on pourroit une fois de tout exterminer et déraciner le malheur qui nous menasse tant...

6.

G. de Schonberg au Roi Charles IX: Cassel 29 août (Lettre de seize pages. MS. P. C. 400). — Entrevue avec le Landgrave Guillaume de Hesse.

...Le Duc Jean-Casimir et le Landgrave m'ont donné audience ensemblement, où j'ai bien cognu qu'ils estimoient mes propositions viande mal-aisée à digérer aux Princes d'Allemagne.... Le Duc Jules de Brunswick allégué, par manière de dire, mille raisons pourquoy les Princes d'Allemagne ne devoient entrer en ligue avec ung Prince estrangier...; le Landgrave m'a promis en la main qu'il fera lui-mesme ung voiage [vers luy estre'] ces opinions qu'il a apprins à l'escole de son beau-frere (2) l'Electeur de Brandenbourg, et pour le réduire au beau chemin où je l'avois mis au commencement; moyennant que l'Electeur de Saxe se veuille ranger quelque peu à ce que je leur apporte....

(Le Landgrave donnoit à entendre) ne vouloir parler avant l'Electeur de Saxe, me remettant toujours qu'il conformeroit sa volonté à celle de l'Electeur. Mais je ne

(1) *Mulhausen*. Cette réunion, relative à la cause des Pays-Bas, se termina bientôt sans de notables résultats.

(2) *Beau-frère*. Le Duc de Brunswick avoit épousé Hedwige de Brandenbourg, fille de l'Electeur Joachim II.

' pour lui oster (?).

m'ay pas voleu laisser payer de ceste monnoye, sachant 1572.
bien que l'Electeur de Saxe trouveroit infiniment mauvais Août.
de luy charger tout sur les bras... A la fin il m'a déclaré
rondement qu'il ne fault pas que je pense pouvoir faire
condescendre les Princes aux conditions que V. M. leur
faict proposer maintenant... et en premier lieu il me re-
monstre la malveillance et haine de l'Empereur, Roy d'Es-
paigne et tous leurs adhérens, en laquelle les Princes se
mettent pour embrasser si estroictement l'amitié de V. M.,
et ce par ung moyen en partie contraire aux statuz et
ordonnances de l'Empire; sans pouvoir maictre une seule
apparence de dangier en avant qui les contraigne à ce
faire... Or craint-il que ces raisons et plusieurs aultres...
ne les refroidissent et facent reculer, quand ils verront les
grands frais qu'il leur conviendrait porter...; considérant
qu'ils ne sont que trois ou quatre desquels on puisse
faire estat qu'ils veuillent entrer en ceste ligue. Oultre
cela il se dict estre bien certain et asseuré que les aultres
Princes de son opinion qu'il leur conviendra envoyer six
fois leur secours à V. M. avant que vous soyez jamais
en la paine de leur envoyer une fois... Tous les Estats
ensemble sont remis par serment de secourir eux tous
ensemble celuy entre eux qui sera le premier assailly;
dont ils se sentent aultant asseurés que de ligue qu'ils
pourroient faire. Que est la cause qu'il faict instance que
V. M. se veuille contenter des offres dont le Duc Jan-
Casimir a faict mention par ci-devant; assavoir que les
Princes vous envoyoynt an cas de nécessité 3000 chevaux
jusques sur la frontière à leurs despens. Là-dessus je luy
ai faict entendre que j'estois bien asseuré que V. M.
n'accepteroit jamais ceste offre, si non de pareille offre

1572. fusse accepté de vostre part; que V. M. n'entroist en
Août. ceste ligue pour aultre raison que pour leur donner à
cognoistre que V. M. ne dédaigne pas les honnestes
offres que les Princes vous ont fait par leur ambassadeur
à Villiercostres ¹; ains que vous estes bien délibéré de lier
plus étroitement l'ancienne amitié de vos prédécesseurs
et des Princes d'Allemagne, pour la conservation de leur
Estat et pays... Voilà les raisons... et non pas aucun
doubte,... vous sentant assés fort pour vous deffendre
par la vertu de vos subjects, et les moyens des Princes
vos alliez, et les vostres, contre le reste des forces de
toute la Chrestienté.... Sur quoy il m'a respondu pour
respplique qu'il seroit infiniment ayse que les Princes
vous eussent accordé le secours que vous demandez,
qu'il ne les en [détournoit] pas pour sa part; mais si V.
M. se pensoit opiniastrement arester sur ceste demande,
qu'on pourroit bien dire adieu à ceste négociation et à
toute aultre espérance d'ung plus grand bien ². Car si
le nombre des Princes estoit plus grand, ils ne doub-
teroient pas que leurs offres seroient plus réales et
magnifiques: qu'il supplioit très humblement V. M. de
ne laisser pas ainsy eschapper de vos mains ce que vos
ancestres ont tant travaillé et souhaicté autres foix de
vouloir et pouvoir gagner. Après ceci il est venu tomber
sur les forces Françoises que V. M. offre; où il m'a dict,
pour toute résolution, qu'il fault nécessairement que
vostre secours soit argent content ou gens de guerre de
la nation Germanique; car les Princes d'Allemagne
³ jamais tant que d'encourir une telle reproche, blas-

¹ Villers-Coterets. ² Ici est écrit en marge: Il entend l'estat du Roy et
Romains. ³ Lacune; apparemment ne seront j. t.

me et vitupère de vouloir appeler et mener en Allemagne 1572.
des forces estrangiers. Je luy ay remonstré les raisons Août.
pour lesquelles V. M. avoit délibéré à envoyer gens de
guerre de vostre Royaume; attendu mesme qu'il y auroit
beaucoup plus de seureté, autorité et confiance entre
les deux parties de se voir réciproquement secouru l'une
nation de l'autre. Pour tout cela ne l'ay-je sçeu esbransler,
ains m'a dict pour conclusion qu'il s'asseuroit que V. M.
recherchoit l'amitié des Princes pour leur ayder à main-
tenir leurs Estats, pays, honneur et réputation, non pas
pour leur machiner une reproche, blasme et escorne ¹ à
l'endroit de Dieu et du monde: assavoir de les vouloir
faire promettre à ung Prince estrangier, sans aucune
nécessité et s'obliger de vouloir faucher ² ce qu'ils ont
tant religieusement juré entre les mains de tous les Es-
tats de l'Empire. Or il est demeuré ferme en ceste ré-
solution. Le 27 il m'envoya sa responce par le Maré-
chal de Hessen, par son chamberlan et par Simon Binge....
plus une défaicte qu'une déclaration de sa volonté.
Le Landgrave m'a dict au surplus qu'il ne pense pas que
je puisse faire condescendre l'Electeur de Saxe à contribuer
des gens de guerre.; car il m'a offert vouloir mon-
strer une lettre que l'Electeur de Saxe lui a escrit de sa
propre main depuis son partement de Cassel, par la-
quelle il luy mande qu'il a pensé et repensé aux offres
des 3000 chevaulx dont ils avoient parlé à Cassel, mais
qu'il treuve que pour plusieurs grandes raisons les Princes
ne debvoient entrer en aucune promesse de vouloir en-
voyer ou demander des hommes de guerre, et, quant à
luy, qu'il est d'opinion et qu'il y persévérera que le se-

¹ honte. ² fausser.

1572. cours, tel quel il sera accordé, debvra [se] faire en argent....

Août. Le mot de *ligue* leur est aussy extrêmement odieux et ne veulent ouyr parler que de *correspondence*.... Le Duc de Bavière a escrit une grande lettre à l'Electeur de Saxe... par laquelle il luy donne des attacques à cause de ceste présente ligue, mais l'Electeur luy escrit une aultre pour responce où je vous assure il n'espargne pas sa révérence, ni la ligue de Landsberg (1), sans oublier la faveur qu'il fait au Duc d'Albe.... Le Duc Christoffle, fils du C^{te} Palatin, a défaict deux compagnies de reitres d'un nommé Brempt....

7.

G. de Schonberg au Duc d'Anjou: Cassel, 29 août (MS. P. C. 400).
— Le Landgrave Guillaume de Hesse favorable aux vues du Duc sur la couronne de Pologne.

....Je vous assure quand le Landgrave m'a ouy prononcer ces mots que je sçavois pour certain, si vous eussiez peu parvenir à la couronne de Pologne, que vous n'y auriez rien espargné, il s'est mordu les doitz et arraché la barbe, maudissant (vous me pardonnerez, s'il vous plaict) la nonchalance de n'avoir plus tost songé et pensé seulement à vous préparer le chemin à ceste couronne. Il se donne à tous les diables si vous ne l'eussiez emporté et si les Estats ne vous eussent eux-mêmes offert la couronne, quand ils auroient seulement senti le vent que

(1) *Ligue de Landsberg*. Alliance entre les Etats Catholiques de l'Allemagne Méridionale (1556) sous la direction de l'Autriche et de la Bavière.

vous auriez eu volonté d'y entendre....; ils sont quatre 1572.
à poursuivre ceste couronne; le fils de l'Empereur, le Août.
Muscovite, le Roi de Sweden et le Duc de Prussie....

8.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: Cassel 29 août (MS. P. C.
400). — On doit se hâter de mettre les bonnes dispositions
des Princes Allemands à profit.

....Je serois d'opinion que le Roi print présentement des
Princes ce qu'il pourroit, affin qu'il les séparast et mist
seulement en jalousie avecques la maison d'Austriche;
car ce faisant, vous coupez la broche à l'ung et préparez
le chemin à l'autre de parvenir à ce que vous sçavez. Or
est-il à craindre que le Roy pensant gagner quelque chose
en prolongeant ceste affayre et tenant bon en ses offres,
ne perde beaucoup, voire le tout.... Or touchant l'af-
fayre que V. M. sçait, le Landgrave vous supplie, pour
l'honneur de Dieu, que V. M. advise à attirer, conjoindre et
obliger à vous par quelque estroict et ferme lien l'amitié,
a quelque pris et condition que ce soit, des Electeurs et
Princes.... Tout commence peu à peu à s'acheminer;....
car les affaires du corrival (1) se portent aussy mal en cet
endroit qu'ils font en Pologne.... V. M. ne doibt en
rien craincre la diette accordée à l'Emp^r à Mulhausen, ni
aulture diette impériale que ce soyt; car nostre homme
veult perdre les biens et l'honneur, si les Electeurs permet-
tent qu'on en mette seulement ung pauvre mot en avant...

(1) *Corrival*. L'Empereur.

9.

1572. Henri de Lorraine (1) à M^r de Rancé: Paris 31 août (*MS. P.
Août. [Dupuy] vol. 428.).

Quant je vous ay dernièrement escript et mandé d'assembler tout ce que vous pourrez pour tascher à rompre ceux qui tenoient la campagne et oppressoient le pauvre peuple en mon gouvernement, ce a esté freschement après la mort de l'Amiral et ses complices, et de la collère soubdaine que le Roy avoit de la conspiration descouverte contre S. M. et ce qui la touche. Mais depuis, j'ay pensé que faisant la déclaration dont je vous envoie la coppie, chacun se doit retirer et rompre de soy mesmes, n'estant pas besoin d'user de la rigueur de mes lettres...

10.

Le Comte Jean de Nassau au Landgrave Guillaume de Hesse: Dillenbourg, 5 sept. (* MS. de Cassel). — Relative à la St. Barthélemy.

...Der Almechtige wolle dafür sein das man der Bapstter und Spanier practicken nit irgent einmal auch, wie nun zu ettlich malen in Franckreich, Engelland, auch hiebevot zum theil in Deutschland geschehen und heimlicher weisz noch teglichs darinnen sich gnugsam erzeigt, desgleichen auch einerlei solchen odder dergleichen schimpff und nachtheil in Deutschland erfahre...

(1) *Henri de Lorraine. Le Duc de Guise.*

11.

De Vulcob au Roi Charles IX: Vienne, 6 sept. (* MS. P. 1572.
C. 397). — Dispositions de l'Empereur. Septembre.

De Vulcob étoit Ambassadeur de Charles IX auprès de Maximilien II.

...Les députés qui estoient à Mulhausen se sont départis pas fort d'accord ensemble. Je ne scay si c'est sur le faict d'une diète Impériale ou de l'appointement du Prince d'Orange... Pour dire en quelle affection l'Empereur peult avoir l'appointement du dit Prince, et l'apaisement des troubles des Pays-Bas, je n'en ay pas telle lumière que je désirerois bien. Mais je penserois que l'Empereur s'employe à divertir le Prince d'Orange de ses entreprises par la sollicitation de l'Impératrice et du Conte de Montagut, aussi pour ce qu'il prévoit possible que si cette guerre va en longueur, elle pourra apporter une éversion de cet estat là auquel plusieurs après pourront demander part, et lequel à la vérité on peut croire qu'il aimeroit mieux demeurer entre les mains du Roy d'Espagne que d'autre, ou le veoir dissipé en plusieurs parts; ne s'y monstrant au demeurant pas fort passionné....

12.

St. Goard au Roi: 12 sept. (MS. P. St. Germain-Harlay, 228, vol. 792).

Jean de Vivonne, Seigneur de St. Goard, Ambassadeur du Roi de France en Espagne. Son Instruction (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792) est datée le 16 janvier 1572.

1572. ...Le Roi d'Espagne m'a fait dire, que, si je disois
Septembre. ceux qui avoient voullu dire que ce avoit esté contre la
volunté et sans le sceu (du Roi de France) que telles choses
se feussent faictes, il les chastieroit à ma discrétion...

13.

La Reine-Mère à M^r de Schonberg: Paris, 13 sept. (signée
aussi par le Chancelier Brulart. — *MS. P. C. 400). — Elle
désire poursuivre la négociation avec les Princes Protestants.

....Nous avons plus de volonté que jamais d'estraindre
ceste correspondence, quelque mauvaise interprétation
qu'on essaye de donner par delà des choses qui sont
advenues de deçà.... vous regarderez à ne laisser entrer
en l'entendement des Princes que ce qui a été faict à l'Ad-
miral et à ses complices soyt faict en hayne de la nouvelle
religion, ni pour son extirpation, mais seulement pour
la pugnition de la [scelere ¹] conspiration qu'ils avoient
faicte....

14.

Le Duc d'Anjou à M^r de Schonberg: Paris, 13 sept. (+MS.
P. C. 500). — Même sujet.

....Quelque chose que l'on puisse dire par delà contre la
vérité de ce qui est advenu en ce Royaulme, nous voulons
estreindre la négociation plus que jamais et faire cognoistre
aux Princes que nous sommes leurs plus seurs et parfaicts
amys....

¹ sceleste, exécration; scelestus.

De Vulcob au Roi : Vienne, 26 sept. (*MS. P. C. 397). — 1572.
Sentiments de l'Empereur relativement à la St. Barthélemy. Septembre.

....Je fis entendre à l'Empereur nommément qu'il n'estoit point question en cecy du fait de la religion, ny de la routure ¹ de l'Edit de pacification, ains que la chose estoit procédée de la malheureuse conspiration.... Je ne vous doy céler, Sire, que l'Empereur m'a monstré d'avoir quelque opinion du fait diverse de ce que je luy ay fait entendre.... Entre autres choses il me dict qu'on luy avoit escrit de Rome, n'avoit que trois semaines ou environ, sur le propos des nôces du Roy de Navarre en ces propres termes, que à ceste heure que tous les oyseaux estoient en la cage, on les pouvoit prendre tous ensemble, et qu'il y en avoit qui le désiroient. Et touchant ce que je luy avois dit que cecy ne touchoit aucunement le fait de la religion...., qu'il y en avoit qui le croiront malaysément, mais que le temps et les effects donneront tout à cognoistre. Sur quoy.... je ne fus muet à luy respondre.... que ce n'estoit de merveilles si tels propos se tenoient à Rome, veu qu'il n'y a pas faute de personnes de ce costé-là qui eussent désiré, il y a longtemps, que sans aucune occasion l'on eust fait mourir tous ceux de la nouvelle religion, à quelque prix que c'eust esté...; que l'intention de V. M. estoit de garder l'Edict.... J'espère, Sire! de faire par le tems et par plusieurs audiances que l'Empereur connoistra qu'il y a en ce fait plus de vérité que de vraysemblance, et que, comme je luy dis aussy,

1572. ayant esté la maladie soudaine et extrême, il avoit esté
Septembre. nécessaire d'user de prompts et extrêmes remèdes...

16.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur Palatin: Cassel,
7 oct. (†MS. C.). — La St. Barthélémy ne sauroit ren-
verser l'oeuvre de Dieu.

...Das der Bapst und sein anhang über den jemmerlichen
und erbermlichen mordthat in Franckreich am Ammiral und
seinen mitverwandten begangen, so hoch triumphiren, das
musz man an seinen orth stellen. Es könne aber die zeit
wol kommen das sie solches sovill beweinen müsten als
sie es itzo lachen, dann Gottes des Hernn hand ist noch
unverkürtzt, und stehet die erhaltung Seines heiligen
wortts nicht uff den menschen oder personen, sondern
uff den felssen, welches isst der glambe...

17.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: 9 oct. (MS. P. C. 400). —
Nécessité de dissiper les craintes des Princes Protestants.

Madame, on précipite la diette promise tant qu'on
veult.... il fault nécessairement, si vous ne voulez quic-
ter de gatyé de cueur une si belle partye quasi gagnée, que
par tous les moyens du monde que le Roy pourra adviser,
S. M. face cognoistre par effect aux Princes d'Allemagne
que ce qu'est advenu en France n'est pas en hayne et
ruyne de la religion des Huguenotz et de ceux qui sont
de contraire religion de celle de S. M. Oultre cela ne nous
accule tant présentement nostre négociation, si non qu'ils

se persuadent asseurément qu'on a voulu en ceste façon 1572. donner moyen au Duc d'Albe d'avoir plus aisément la Octobre. raison du Prince d'Orange, et venger après sur quelque Prince d'Allemagne la faveur qu'il pourroit avoir presté par diverses foys au dict Prince d'Orange et aux Huguenotz de la France. Mesme qu'ils tiennent pour chose tout certaine que le Roy envoie M^r de Guyse.... au secours du Duc d'Albe, à raison de quoy ils taschent à se raccommo- der avec les Estats de la ligue de Landsberg et à se rappatrier avecques l'Empereur.... Or je crois fermement que pour tout cela l'Electeur de Saxe ne se fust pas monstré si rétif, mais les dangereuses attaqués que les aultres Princes luy donnent pour avoir esté l'auteur de la correspondance dont il est question.... le mettent en ceste perplexité....

18.

G. de Schonberg au Duc d'Anjou: Ratenow, 9 oct. (MS. P. C. 400). — Le Duc ne doit pas donner occasion de croire qu'il favorise le Roi d'Espagne.

....Je meurs de despit de veoir que voz compétiteurs qui méritent si peu à vostre resgard, sont en terme de vous supplanter, et ce par les plus exécra- bles mensonges du monde.... Si nous [passons] cet orage à la prochaine diette, nous raccommo- derons bien tout peu à peu; vostre compétiteur ne s'endort pas. Je vous supplie encores très humblement ung coup, mon bon maistre, prenez bien garde de ne donner occasion aux Electeurs protestants de supçonner à s'imprimer davantaige en la teste que vous favorisiez les affaires du roi d'Espagne en rien que ce soit. Ne luy faictes pas acte d'ennemy, si vous ne voulez;

1572. mais puyz hola! si vous ne voulez vous faire désarçonner du **Octobre** tout. Car vous sçavez bien que iceux de la ligue de Landsberg tiennent pour la vie pour le fils de l'Empereur, et que vous ne pouvez rien espérer que du reste des Princes protestants; et par leur moyen l'Electeur de Mayence, qui s'entend avecques eux, vous sera rendu favorable.... Je créveroy de despit si je vous voyois, sans vostre démérite et par les meschantes calomnies de vos adversaires, faillir à ce dont la seule noble couronne de France est digne en ce monde....

19.

Le même au Comte de Retz: 10 oct. (MS. P. C. 408).

Monsieur, je croy que nous ne serons plus en paine des affayres du Pays-Bas, car j'ai senti ung vent qui souffle ung rappel des reistres du Prince d'Orange. Le cueur des Princes sont bien changiés depuis le faict de Paris, mais j'espère que le temps et le sage advis de leurs Majestés raccommoderont tout; vous sçavez quelle accustume d'estre la première challeur en telles affayres....

20.

J. Schwarz au Landgrave Guillaume de Hesse: Dillenbourg, 14 oct. (MS. C). — Reddition de Mons.

Le Duc Christophe, fils de l'Electeur Palatin, venu à Dillenbourg, a raconté les détails suivants:

Graf Ludwig ist nottrentglich bewegt worden die ergebung der statt wieder S. Gn. willen den aufrürischen kriegsvolck zu gestatten.

Les conditions ont été honorables. Le Duc d'Albe a fait con- 1572.
duire le Comte dans une litière à Roermonde. Octobre.

So haben auch Don Frederico, le grand Prior genannt, und der Herzogh de Medina Celi mit sonderer ehrerbietung Graf Ludwig in dem Albanischen lager selbst persönlich angesprochen(1) und hab der Don Fed. viel basolosmanos ' gemacht, und under andern sich erbotten wo er Graf Ludwigen freundschaftt und angenehmen willen werde zu erzeigen wissen, soll sein Gnad sich des zu ihm gewiszlich versehen das er solchs so gern und willig thun wolle, als ob er S. Gn. nechster verwandter were. Dis sagt hochermelter Herzogh sey s. f. G., in gegenwertigkeit des Hern Printzen, von Grave Ludwig selbst referirt worden.

On avoit écrit au Comte Jean que le Comte Louis avoit dû promettre de ne pas rentrer dans les Etats du Roi d'Espagne, ni de servir contre lui ou contre le Roi de France:

Der Herzogh bericht das solchs geschrey ungegründt sey und Graf Ludwig selbst s. f. G. vermeldet habe das s. G. solche oder dergleichen beschwerliche *conditiones* nie angemuthet, noch diesellige von s. f. G. bewilligt seien worden: das man sich in warheit wol hat zu verwundern, und erscheinet aus diesem allem das der Almechtige Gott den frommen Hern aus dem rachen der wütenden feinde wunderbarlicher weise und über alle menschliche zuversichtt hab wollen erlösen.... Graf Heinrich ist, leibes schwachheit halber, auch sonst vielleicht aus bevelch, näher haus verrückt....

(1) *Angesprochen*. Voyez aussi Tom. III, p. 517.

' baise-mains, compliments.

1572. St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 18 oct. (* MS. P. St. Octobre. Germ. H. 228, vol. 791). — Il a fortement déconseillé à Philippe II toute mesure de conciliation envers le Prince d'Orange.

....Je fis entendre au S^r Roy.... qu'il se dict que le Duc d'Albe mèsnage ung appointement avecques le Prince d'Orenges; et ung change * de Genlis et autres prisonniers avecques les Evesques d'Arras et Namur et président de Malignes, et que je le priois, ayant receu tant de bien en ses affaires de l'exécution que V. M. avoit voulu faire de ses subjects, lesquélz sans doute alloient si gaillards et forts en faveur de ses rebelles, qu'il n'y a celluy, pour peu de jugement qu'il ayt, qui ne confesse qu'il perdrait cesté Estat comme il est tout clair, ainsi que par ce seul fait il l'ayt recouvert, ne entendre nullement à ceste pratique. Premièrement pour l'honneur de Dieu et Son Eglise, de laquelle il s'est toujours monstré fauteur, et l'autre pour ne montrer qu'il ayt jamais pensé donner à V. M. autre que conseil de bon frère et duquel luy-mesme se vouloit servir en telles occurrences; et pour luy tourner à redire en termes plus intelligibles, c'estoit que je l'admonestois de n'entendre jamais à la paix avecques le Prince d'Orenges, lequel j'advertissois estre aux pires termes qui se pouvoit demander, ny ne souffrir que l'on laissast jamais retourner les prisonniers qui estoient és mains du Duc en vostre Royaulme....

G. de Schonberg au Roi: Dresde, [2] nov. (MS. P. C. 400). — 1572.

Le Duc d'Albe proteste ne vouloir aucunement molester l'Empire: Maximilien II désire réconcilier le Prince d'Orange avec Philippe II. Novembre.

La dépesche de V. M. du 13 sept. (1) nous a infiniment servi pour adoucir la volonté de l'Electeur de Saxe (2) et les cueurs de ses conseillers... Le Duc d'Albe a envoyé ses Ambassadeurs par devers les députés des Princes qui estoient assemblez à Coulogne, leur faire des amples protestations... de ne vouloir en façon du monde molester le moindre membre de l'Empire par son armée ni autrement, se plaignant infiniment qu'on luy mestoit [sur] à tort que c'estoit luy qui fust cause que le Prince d'Orange n'est rentré en ses terres, suivant l'intercession que l'Empereur en a faicte par cy-devant envers le Roi d'Espagne à la sollicitation des Princes protestants. Que l'expérience en feroist cognoistre le contraire, si le dict Prince y vouloit entendre. Or à cet effect [rompent] asteur les chemins ambassadeurs et courriers de l'Empereur au Duc d'Albe, et des Princes de la ligue de Landsberg, qu'ils envoient jour-

(1) *Du 13 sept.* Cette dépêche, où le Roi s'efforce d'excuser le massacre des Protestants, a été publiée; voyez *Journal de Henri III*, Tom. 1, p. 514.

(2) *El. de Saxe.* Il avoit refusé, par sa réponse du 6 oct. († MS. P. C. 400), de traiter avec les agents de Charles IX, « d'autant » qu'il est mémoratif que le fondement et base de la négociation fut « dès le commencement l'observation de l'édit de pacification de » Sa Maj. Il estime n'être besoin de ramentevoir ici de quelle façon « on y a satisfait. »

1572. nellement vers les Princes protestants. Le Collonel Swendy
Novembre. monstre bien aussi asteure qu'il ne veult laisser perdre
cette occasion sans vouloir faire quelque bon service, s'il
le peult, à son maistre, [or] qu'il seu bien louer et vanter
bien hault la foy guardée au Conte Ludwicq et aux aultres.
Je vous assure, Sire, que ceux de la dicte ligue taschent
bien à faire leur profict de ce que V. M. est aussi bien
comprise (comme ils disent) aux articles de la capitulation
de Mons en Henaw ¹ que le Roy d'Espagne, s'efforcantz
de persuader aux aultres par là une mutuelle et bonne
intelligence entre V. M. et le dict Roy....

23.

Réponse de l'Electeur Palatin à Frégose: Heidelberg, 7 nov.
(traduction marginale, †MS. P. C. 400).

...L'Electeur dict qu'il a bonne souvenance de tout ce quy
par cy-devant s'est traicté... et que dès le commencement
toute la négociation de la ligue et correspondance fust
bastye et fondée sur la mutuelle et réciproque deffence
que les Princes entreprendroient pour Sa M., lorsqu'il
seroit troublé et molesté de quelqu'ung pour raison de
son Edit de pacification, ou eulx à cause de la religion,
soubz quelque couleur ou prétexte que ce fust. Qu'il ne
sçait, puisque les conditions mises en avant jusques icy
n'ont esté aux parties recebvables, et que depuis est
survenu en France ung grand changement en l'édict de
pacification, sur lequel estoit fondé tout le traicté, com-
ment la ligue à cause de ces occurrences se pourroit
remettre [sur] et achever avec les Princes....

¹ Hainaut.

St. Goard à la Reine-Mère: Madrid, 7 nov. (*MS. P. St. G. H. 1572.
228, vol. 791). Novembre.

...Je dis au [Pr. Rigomes (1)]..., comme de moy mesmes, qu'il me sembloit que l'on usast trop mal à l'endroit de Vos Maj., endurer que le Duc d'Alve voullust par ses deportements insollans anéantir l'honneur qu'elle méritoit d'avoir réduit avecques tant de travaux et dangiers les affaires du monde en tel estat où elles estoient...

De Vulcob au Roi Charles IX: Vienne, 8 nov. († MS. P. C. 397).— Conversation avec l'Empereur sur la St. Barthélemy.

...J'ai fait entendre à l'Empereur, comme le Roy de Navarre avoit commencé d'aller à la Messe.... ainsi qu'avoit fait aussi M. le Prince de Condé... Sur quoi il me répondit qu'il le croyoit aisément et qu'il ne pouvoit faire autrement, ce qu'il me répéta plus d'une fois, nonobstant que je lui disse qu'il l'avoit fait sans contrainte...; puis estant tombé sur le propos général de ce qui est passé par delà, comme je lui répétois les occasions certaines qu'en avoient donné ceux qui en avoient porté la peine, me dict que quand on veut faire une chose, on ne demoure' jamais à faute de trouver couleur et prétexte. Davantage qu'il y en avoit qui disoient qu'on avoit trouvé

(1) *Rigomes*. Ruy Gomez de Silva, Prince d'Eboli, un des principaux conseillers de Philippe II, opposé au Duc d'Albe: *Ranke, F. u. V. I.* p. 156.

' demour.

1572. un autre moyen d'exterminer tous les Huguenots de
Novembre. France que par la religion, qui estoit semblable à celui
dont on avoit usé ès Pays-bas. Que l'Electeur Palatin lui
en avoit escrit, monstrant d'en avoir très mauvaise opi-
nion et mal contentement, et le prioit d'y remédier s'il le
pouvoit, mais que ce n'estoit chose qui fust dans sa main.;
qu'il y en avoit qui vouloient dire qu'il estoit participant
au conseil qui en avoient esté pris, mais que, pour en
parler librement, il n'en estoit rien..... Il me dit que
(depuis les choses avenues) on lui avoit mandé de Rome
que M^r le Cardinal de Lorraine avoit dit que tout le fait
avoit esté délibéré avant qu'il partist de France. A quoy
je respondis.... que celui qui l'avoit escrit pouvoit bien,
soubz correction, estre mal informé, ou que quelqu'un
l'avoit possible faulsement raporté pour le calomnier....

26.

St. Goard à la Reine-Mère: Madrid, 15 nov. (* MS. P. St. G. H.
228, vol. 791).

...Je sçay assurement que Don Diégo (1) a escript
de deçà que l'exécution faicte sur l'admiral et ses adhé-
rens estoit advenue innopinément et par contraincte, ne
pouvant moins. Je ne me suis pas teu de parler contre
tous qui [eurent] telles opinions...

27.

De Vulcob à la Reine-Mère: Vienne, 15 nov. (* MS. P. C. 397).
— Opinion de l'Empereur relativement aux Pays-Bas.

...A ce que je puis comprendre des propos de l'Empereur,

(1) D. D. Don Diégo de Çuniga, Ambassadeur de Philippe II
auprès du Roi de France.

il a opinion que le Prince d'Orange voudra encore faire quelque chose au renouveau, et continue de dire que, tant que le gouvernement des Espagnolz sera aux Pays-bas, il y aura tous les ans quelque semblable trouble. Je vois qu'il voudroit que le Roy d'Espagne eust baillé dès le commencement à l'ung de ses enfans ou pour le moins de ses freres. . . .

1572.
Novembre.

28.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 15 nov. († MS. P. St. G. H. 228, vol. 791). — Entrevue avec Philippe II.

St. Goard a fait remarquer que son maître avoit favorisé les affaires du Roi d'Espagne

en choses importantes, ce qui toutesfois estoit très mal recognu par les déportements du Duc d'Alve, lequel en mon particullier je pouvois accuser de ce que plus librement je puis dire estant Ambassadeur de V. M., qui est qu'il avoit perdu les Pais-Bas, sans le secours et bon ayde qu'elle luy avoit donné et porté en l'exécution de l'admiral et ses adhérens, lesquels n'avoient moindre pouvoir que de mener quinze mille harquebussiers et deux mil chevaux tous d'une nation; desquels V. M. n'avoit pas peu travaillé d'arester le cours depuis la deffaicte de Genlis et reprise de Valenciennes; et que les praticques dudit Duc avoient assez de fois empesché l'exécution au pansement là où elle a tant travaillé, faisant tout ce qu'il pouvoit pour mectre tout en meffiance et, par tel artifice leur [se icy manar] la guerre en vostre Royaulme, sans considérer qu'avecques celle il maintenoit et augmentoit l'auctorité à l'admiral,

1572. qui à l'advenir n'eust failly aisécuter ce que l'ambission
Novembre. d'autruy luy avoit mis en main, et que, encores ce voyant,
avoit failly à ce descharger de la bourasque par ce
moien; il avoit fait toute œuvre, pensant couvrir sa faulte,
à tirer voz deux Majestez à la guerre par infiniz soubçons
et déportements. Mais que Dieu n'avoit voullu que telles
choses advinsent, ayant esté le tout remedié par vostre
prudence et si grande patience pour exécuter entreprise
de telle conséquens; ne pouvant nullement V. M.
comporter d'estre offencé de ceulx qui ont receu tant
de faveur par ces œuvres et lesquels font profession
d'estre de ses amis. Faisant en cela ledit Duc des fautes
si grandes pour l'ingratitude de laquelle il use, ayant esté
secouru à tel besoing et si à propos, et où il n'y avoit
autre remedde, et puis parler si mal d'un si grand Roy:
disant que c'estoit chose furieuse, légère, et non pensée
que ceste exécution; cuidant par là s'agrandir où il se
trompe, par ce que cella donne occasion de publier les
fautes, pour bon et sage qu'il soit, qu'il avoit faictes en
ce gouvernement, et lesquelles je pourrois dire poinct
pour poinct, quand il en feroit besoing, comme les aiant
estudiées. Et de dire encore que la crainte prinse au re-
couvrement de Vallantiennes et deffaicte de Genlis avoient
contraint prendre nouveau dessaing, il ne peult estre
plus véritable des pensées d'autruy que ceulx mesmes qui
les ont et les disent; l'apelant luy-mesme à tesmoing de
ce que je luy avois dict une fois, traictant avecques luy
à l'Escorial sur les soubçons en la fuicte⁽¹⁾ du Conte Ludo-
vicq et la surprinse de Monts et Valentiennes, où je luy

(1) *fuicte.* Son départ de France.

dictz^q que j'estimoies toutes ses [furies et commencemens] 1572.
de peu de mouvement^{*} ; mais qu'il voulust avoir ung peu Novembre.
de patience, et que le Duc d'Alve ne voulust riens gaster,
et que les affaires de V. M. estoient de telle qualité
qu'elles n'estoient entendues que d'elle-mesme, et que
les leur ne pouvoient estre remédiées que par elle, et
qu'ilz voient et est [senet] cognu de toute la Chrestienté;
me esbahissant comme toutes choses avoient si bien
reulisy ven les grandes traverses que l'on luy avoient don-
nées, aiant esté contrainct à mesme temps avoir joué deux
jeux, l'un pour monstrier au Duc d'Alve, toutefois le
baston en la main, pour la bonne intention que l'on avoit
à l'union et à ayder leurs affaires, l'autre la dissimulation
avecques ses factieux, pour à temps pouvoir exécuter ce
que l'on voit....

29.

Réponse du Landgrave Guillaume de Hesse au Roi Charles IX:
Cassel, 16 nov. (trad. marg. — *MS. P. C. 400).

Il a volontiers entendu les déclarations de bonne volonté
etc. de leurs Maj. aussi par G. de Schonberg, espère qu'ilz
les mettront en effect et ne s'en lairront destourner à
l'advenir. Quant au chef de la négociation de S., qu'il a
bonne souvenance des choses traictées d'une part et
d'autre, et de ce que de son costé il y avoit apporté en
très bonne intention; qu'il estime, si les affaires fussent
demeurées en ces premiers termes, que les moyens que S.
M. a faict despuis proposer par S. pouvoient réussir...;
mais la dite mutation estant survenue, [pour] laquelle on
auroit faict à Rome et aultres lieux des feux de joye, elle

* importance, momentum.

1572. **avoit plusieurs personnes troublées en leur jugement et**
Novembre. **baillé des impressions sinistres; voire auroit ainsi esté**
recueillie et interprétée comme si par de telles violences
les causes et le fondement de la négociation... estoient
du tout tollus¹ et abolis; dont il ne peult comprendre
comment en ceste récente mémoire des choses advenues,
on pourroit la remectre sus. Que pour l'affection qu'il a
de tout temps portée à la couronne de France, il a esté
très marry d'entendre la dite mutation, et n'a non seulement
compassion avec les subjects de S. M. quy y ont perdu la
vie, ains regrette encores qu'à cause d'ung tel faict se
sème par tous pays et nations des bruietz et reproches
peu honorables. Que de sa part il eust désiré que les
affaires se fussent passées avec plus de douceur et sans
les précipiter. Toutefois, puis aux choses faictes il n'y a
de remède et que S. M. en ses lettres assure qu'elle est
maintenant Roy plus absolu et plus libre en son estat,
qu'il espère et se promet d'elle, qu'elle aura aussy tant
plus de pouvoir et de volonté... à maintenir... son édict,
sans permettre que ses subjects soyent de telle façon mo-
lestés et inquiétés en leurs consciences, comme l'on dict
qu'ils le sont. De quoy il supplie S. M.... particulièrement
de sa part...

30.

Le Duc d'Anjou à M^r de Schonberg: Paris, 17 nov. (*MS. P. C. 400).

...Vous assurez toujours les Princes que... les choses que
l'on vous a escrites de ce qui est advenu en ce Royaume
sont véritables, et advenues inopinément sans avoir esté
en façon que ce soit préméditées; que le Roy.... et moi

¹ ôtés, tollere.

n'avons jamais eu ni n'avons aucune intelligence avec le 1572.
Roy d'Espagne contre ceulx de la religion, et que se sont Novembre.
toutes impostures que ce que l'on en dict journellement
aux Princes, comme vous entendrez encores plus ample-
ment de M^r le Conte de Retz....

31.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 17 déc. (*MS. P. St. G.
H. 228, vol. 791). — Le Duc d'Albe en défaveur.

....Quant au Duc d'Alve, je puis asseurer (à V. M.) que s'il
avoit icy quelque roide ennemy qui me voullust ayder, je
l'aurois mis en ung bas chemin; je puis asseurer à V. M.,
encores que le Roy Cath., pour estre prudent, dissimule
dextrement les fautes de ses Ministres, mesmement quant
il n'y peult remédier, je sçay que en luy-mesme il est très
mal satisfait du Duc, tant pour les plaintes que je luy ay
faictes des mauvais procédés qu'il tenoit en ses déportemens
à l'endroit de V. M., que pour ce qu'il a très bien compris
et tyranniques déportemens ont
esté cause de mettre ses Pays-Bas en compromis, mesmes que
l'on se plaint qu'il a voullu mener toutes les affaires contre
le réglement que l'on luy en donnoit; comme il apert bien
n'avoir voullu publier le pardon envoyé de longtems,
comme je fictz entendre à V. M. de l'heure mesme qu'il
fust dépesché. L'on le veult tirer de là. Mais l'on ne sçait
commen, jusques à ce que l'on ne voie à quoy [procédera]
le Prince d'Orange, d'autant que l'on craint, introduisant
nouveau Gouverneur, que l'ambition de cestuy-cy, et peur
que autre fist mieux et que cela vint à sa honte et confu-

1572. sion, il y inventast nouveau embarrasz, et aussi que les
Décembre. principaux de ce conseil sont bandez à sa défence....

32.

St. Goard à la Reine-Mère: Madrid, 6 janv. 1573 (MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — La St. Barthélemy acte prémédité.

A son instigation le Général des Cordeliers, qui est François, a raconté à Philippe II

qu'il y avoit deux ans qu'il n'avoit veu Voz Maj., mais que de ce temps-là il les avoyt trouvées tant disposées en l'exécution du faict advenu qu'il s'esbahissoyt comme l'ire de Dieu n'estoyt tumbée ou ne tumboyt sur ceulx lesquels vouloyent obscurcir l'honneur que Voz Maj. méritoient (1)..., et qu'il avoyt entendu que quelques ungz de ses Ministres et principalement ceulx qui en cueillent le premier fruit, s'y comportoyent très mal, et de telle sorte qu'il seroyt danger, si l'on n'y remédioyt..., que ayant affaire à ung jeune Roy brave et [entreprenant] et qui cognoit ses forces, que le zèle que V. M. a eu à l'union des deux ne demeurast foible de raison pour la maintenir.....

33.

Le Roi Charles IX à St. Goard, 20 janv. († MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — La St. Barthélemy acte non prémédité.

...La négociation du Conte d'Ayamont(2) et d'Arenbergue n'a passé plus avant que pour se conjourir des choses ad-

(1) *méritoient*. Voyez n^o. 12, 24, 26.

(2) *Ayamont*. Antoine de Guzman, marquis d'Ayamonte, envoyé au commencement d'octobre par Philippe II.

venues... Mais... je me suis bien apperçu [qu'ilz] tendoient 1573.
à deux fins; l'une à me persuader entrer en la ligue, de Janvier.
faict ou de nom; l'autre à entretenir la [Chrétienté] et
notamment les Princes et Cantons Protestans et l'Angle-
terre en meffiance plus grande, s'accordant avec le
voiage et la légation du Cardinal Ursin (1), et comme je
auguroys bien qu'ilz n'eussent peu profficté au premier,
je me suis conduit aussi le plus dextrement qu'il m'a esté
possible, leur ayant pour responce mys devant les yeulx
ce que j'ay depuis mon règne et freschement faict pour le
service de Dieu et la Chrestienté..., au regard de l'autre
je ' [n'y] ay eu peu) de peyne pour remédier à leurs artif-
fices en ces événements, ayant publié et voullu fère croire
par le monde que nous avyoint juré ensemble la ruyne de
tous ceulx qui font profession d'autre religion que de la
nostre, et que ce que j'avoys faict, estoit avecques eulx
prémédité de longtemps. De faict leur persuasions ont
esté receues pour sy fort vraysemblables, estant confor-
tées d'allées et venues de ceulx [qu'ilz] ont envoyés vers
moy, que sy la pure vérité n'eust de soy eu assez de force
pour surmonter son contraire, j'estime qu'ilz fussent par-
venus au dessein de leurs intentions, et ils ne m'eussent
seulement esloigné et distraict l'amitié de la Royne d'An-
gleterre, et des Princes et Cantons Protestans, mais ils
se la fussent acquise et assurée à mon dommage...

(1) *Ursin*. Envoyé par le Pape à l'occasion de la St. Barthélemy:
d'après ses instructions « il devoit cherchera à introduire parfaite
» entre S. M. et le Roi intellgence d'Espagne; et il tâchera avec fine
» persuasion d'esloigner le Roi des Allemands et des Anglois. » *Cope-*
figue, III. 243.

1573. G. de Schonberg au Duc d'Anjou, Paris 10 févr. (MS. P. C. 400).
Février. — Tentatives du Roi d'Espagne pour parvenir à l'Empire.

...L'Empereur et les ecclésiastiques recherchent continuellement les Princes d'une diète pensant sur ces entrefaictes en le Roy d'Espagne à l'estat de l'Empereur veu les honestes offres qu'il leur propose, à sçavoir si les Princes veulent consentir à l'eslire Empereur, il promet qu'avant que d'entrer en ceste dignité, il osterà les Espagnols du Pays-Bas; qu'il réunira le dict Pays-Bas au corps de l'Empire, qu'il remettra le Prince d'Orange et tous ses complices en leur bien et premier estat, et qu'il fera observer et maintenir dedans tous les pays de son obéissance, qui auroient esté ou seront encores incorporez à l'Empire, les mêmes Edicts et ordonnances, qui ont esté établis et se gardent par le reste de l'Allemagne sur le faict de la religion. Oultre cela il consent que les Princes d'Allemagne retiennent le maniemment et administration des affaires entre leurs mains et qu'il ne veult rien pour luy que le simple nom et titre d'Empereur. Toutes ces offres et menées sont conduictes par les Ecclésiastiques et maison de Bavierres, et ne tendent pas tant en apparence extérieure au bien et utilité du Roy d'Espagne, comme ils font à l'empeschement que le Roy ou vous ne perveniez à cest estat; mais si vous espluchés le fond du sac, vous trouverez que, si viennent au dessus de leurs menées, nous aurons trop forte partie à combattre, car ils nous osteront tout l'appuy et force de la Germanie.... Montmorin (1) arriva hier de la Cour de

(1) *Montmorin*. « Gallus, Præfectus stabuli Reginae matris Re-

l'Empereur...; il dict qu'il se fait une grosse levée en 1573. Allemagne; si ainsi est, ce sont les forces que le Prince Févriér. d'Orange faict estat de lever, mais je ne puis croire qu'il commence de si bonne heure...

35.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 22 févr. (* MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Dispositions de l'Empereur; gouvernement des Pays-Bas.

...J'ay veu quelque temps que l'on n'estoit trop satisfait de l'Empereur, mais à ceste heure toutes choses sont mieulx, et entendy que le dit Empereur a encores proposé au Roy Catholique de faire désarmer le Prince d'Orange, si à quelques conditions qui ne seroient trop préjudiciales au dit sieur Roy, lequel n'y veult nullement entendre. Je ne sçay si le coup ne sera point faict premier¹ que l'on le saiche, ayant icy ceste bonne coustume que l'on ne sçayt rien de ce qui est arresté jusques à ce que l'on le voye exécuté où il doibt estre. Cella est pour la part du Pays-Bas. Rigomes fera tout ce qu'il pourra, premier¹ que l'on retire le Duc de Médine, et que l'on y en laisse ung du party contraire, pour avoir esté lui seul cause qu'il y ayt esté envoyé; et, s'il en sort ce sera, ainsi que l'on assure, pour estre envoyé à Naples. Et les autres (1), cognoissans le mauvais contantement que le Roy Catholique a du Duc d'Alve pour ses déportemens en ce gouvernement, et le

» gis, qui hoc anno aliquoties huc est missus a Rege... Viennae,
» 15 Julii 1573.» *Languet, Ep. secr.* 1. 1. 199.

(1) *les autres*: c'est-à-dire, le parti qui veut la guerre.

¹ avant.

1573. désir qu'il a de l'en retirer, proposent de leur costé qu'il y
Février. faudroit envoyer le Seigneur Don Jehan d'Austriche,
ou Monsieur de Savoye, pour y estre ung temps et y ré-
duire toutes choses....

36.

L'Electeur Auguste de Saxe au Landgrave Guillaume de Hesse:
Torgau, 14 mars. (*MS. C.).

...Do sich andere stedte undt festungen nicht also hielten
wie die zu Harlem, so möchte zu einer friedtlichen ver-
gleichung mehr hoffnung seyn. Indesz stünde zu besorgen
das sichs an der assecuration sehr stoszen würde, weil
Duca de Alba mit etzlichen städten so erbermlich gehan-
delt haben soll....

37.

Le Roi Charles IX à S^t Goard : Fontainebleau, 17 mars († MS.
P. St. G. H. 228, vol. 792). — Il se défie du Roi d'Espagne.

....Le Duc d'Albe faict battre le tambourin par tout les
Pays-Bas, et s'esquippe de tout ce qu'il veoit estre néces-
saire pour se garder et deffendre, sans y rien oublier, jus-
ques à s'estudier à se reconcillier les voluntez des subgects
du pays. Ce qui luy sera très malaisé en si peu de temps,
par ce qu'il s'est rendu trop odieux à un chacun pour les
mauvais et rudes traictemens qu'ilz ont reçu de luy.
Toutesfois si cognoist l'on bien que, nonobstant tout ces
préparatifs de guerre, ledit Roy Catholique a toutes ses
cordes tendues pour composer les troubles desdits pays,
renouer avecques la Royne d'Angleterre, et s'asseurer des
Princes Protestans, en quoy l'on veoit qu'il est aydé de
l'Empereur, vers lequel le Duc Auguste de Saxe est ces

jours icy allé bien innopinément, en partye, comme l'on 1573.
présume, pour ceste occasion. Le Duc de Médina travaille Mars.
aussy tant qu'il peult pour mectre de l'eau sur ce feu
avant qu'il soit plus embrasé, et ne si¹ obmect aucun ex-
pédient qui y peult servir. Il y a grande apparence à ce
que vous me mandez de l'Archeduc Ernest pour la résidence
ès dits Pays-Bas, s'il est descheu de sa prétention au
Royaume de Poullogne, en le faisant assister du Grand
Commandeur qui est à Millan, ou du Duc de Sesse. Et ne
fault penser que le dit Roy Catholique [pense le fair] pour
malcontentement qu'il ayt du Duc d'Alve, jaçoit² qu'il soit
notoire à un chacun que sa façon de procedder a réduict
les dits Pays-Bas ès termes où ils sont, et que le dit Duc
soit combattu de la part contraire auprès de son maistre,
qui n'est foible; mais pour contanter les Princes Protes-
tans, et composer ses affaires par l'amiable, puis qu'il n'y
peult remédier par la force; cognoissant clairement que,
s'il peut une fois terminer lesdits troubles, et me laisser
seul en ceste dance, qu'il aura loysir et moyen de si bien
establis son auctorité, non seulement ès dits Pays-Bas,
mais ailleurs, qu'il se rendra plus grand et formidable
qu'il n'a poinct esté. Avecques ces occasions l'Empereur
s'efforcera de faire son fils Roy des Romains, sans que
nul ayt la hardiesse et puissance de s'opposer aux des-
saings de ceste Maison; laquelle donnera enfin la loy à
toutte la Chrestienté. C'est, M^r de St. Gouard, le bien
qu'ilz s'efforçent me randre pour celluy qu'ils ont reçu
de moy, qui est tel que chacun sçait; où, si l'intelligence
estoit telle entre nous qu'il conviaindroit, nous pourrions
facillement chastier ceulx qui nous font la guerre; et

¹ s'y. ² encore, malgré.

1573. nestoier nos pays de la contagion qui y a esté introduicte
Mars. par la malice du temps et témérité de plusieurs. Mais
puisque ainsi est que le premier Roy Catholique est si
peu soigneux du publicq et du service de Dieu, et qu'il
est tant seulement question de se tirer de la presse, et
faire ses affaires, j'espère que Dieu guydera, s'il Luy plaist,
mes intentions pour me deslivrer de ceste guerre, par
une fin honorable et équitable.....

38.

Le Cardinal de Granvelle au Prévôt Morillon: Naples (1), 18
mars († MS. de Besançon, Mor. 8, p. 186). — Affaires des
Pays-Bas.

...Les François ont de la besoigne chez eulx, plus qu'ilz
n'en démesleront cet esté, quelqu'accord qu'ilz prétendent
faire. Les parties sont indignées l'une contre l'autre et
offensées, et les opinions différentes, et n'y sont les cer-
veaux qui souloient¹ desmêler le tout; cent mille escus de
Lodovicq sont peu de choses pour soustenir une guerre
contre nostre Roy, quoyque sache faire le Conte Lodovicq,
et sans argent l'Allemand ne bougera, qui ne [vasse] sinon à
ce son, et à la fin se désperera le Prince d'Orange de
pouvoir soustenir contre nostre maistre, quelque appuy
qu'il ayt; car S. M. est résolue d'y mettre le tout pour le
tout, et vous voyés que l'on renforce par delà, je diray
plus que, à mon advis, il ne conviendrait, car ce n'est
pas le vray chemin: toutefois je loue que vous jouiés au

(1) Naples. Le Cardinal y étoit Vice-Roi.

¹ avoient coutume de.

plus seur, et que vous estes sur le lieu et voyez de plus 1573.
près: que, si vous appercevez le danger, que vous vous Mars.
mettez par temps assuré¹, mais que ce soit avec fonde-
ment tel que là l'on ne vous puisse calomnier; vous mer-
ciant le soing que je vois que vous avez du mien comme
du vostre. Ce qu'est plus à craindre est le mal domestique
qui croitra si l'on n'y pourvoye. L'on a beaucoup tardé
d'user là des remèdes que l'on a icy usé contre le Turcque
et aultres, et je n'entends pas que ce point soit encore
bien entendu là; il y fault du mol avec le dur, et retirer
aucuns des moins coupables, et des coupables ceux qui
se voudroient réduire, et demeurant peuvent ruiner, les
retirants peuvent esbranler les aultres....

....J'ay piéça² adverti que nous nous forcoptions³ bien
lourdement en noz pensionnaires d'Allemagne, [dès lors]
que devant le partement du Roy de par delà, et depuis à
l'instance du secrétaire du Prince d'Orange, l'on donnoit
les dites pensions, et, si S. M. est advertie de par delà
que Ludovicus les festoye, il devra considérer que je
disoys vray. Encores ne se fait levée d'importance en
Allemagne. S'il est vray ce que l'on nous escrit de la cour
de l'Empereur et d'Auguste, l'Electeur de Saxe alla vers
l'Empereur pour visiter à cause de la maladie de Sa Majesté
Impériale, et avec ce se conférer de plusieurs affaires, et
mesmes de la ligue contre Turq, de l'élection de Pologne,
de celle du Roy des Romains pour le Roy d'Ongrie, fils aîné
de Sa Majesté Impériale, et je pense bien que l'on y par-
leroit du gouvernement des Pays d'embas et de l'appaise-
ment des troubles, et d'éviter que ce feu ne passe en
Allemagne, et encores de concilier le Prince d'Orange;

¹ en surté. ² autrefois, olim. ³ trompions.

1573. mais se pauvre Prince a esté mal conseillé d'avoir [persié¹] si
Mars. longuement et envahy les pays, d'ainsi tenir de dommages
et fraiz, et penser forcer S. M., et je pense bien que l'on
luy aura conseillé qu'il feroit maintenant bien d'appointer,
quant il semble que, tenant Valcher² et Hollande et pros-
pérant à Herlem, il avoit l'avantage pour pouvoir traicter
son affaire avantageusement, mais je me doubte qu'il a
trop attendu et qu'il n'y parviendra jamais, et que plus-
tost l'on tâchera de s'en faire quitte et de son frère
comme de Turques, que devroit jà estre faict pièce, et que
Sa Majesté devroit prendre pour soy les biens que le fils,
Conte de Buren, a par delà, et le récompenser³ largement
et libéralement en Espagne, et que, s'il veult user de gra-
tifications, comme je tiens il conviendrait, envers les
enfants d'Aigmont, que ce fust aussi en Espagne....

Le Prince devroit cognoistre que je le conseilloye
bien de prendre la fille de Madame de Lorraine (1) et non
celle de *Mauritio, unde mala, et quia ipse talis*; ce mariage
et le frère luy ont faict grand dommage, et Svendy, et
l'hantise des Allemans, de Cafarelli et aucuns aultres dis-
coureurs Italiens. Je le voyoie fort bien, mais l'on ne me
vouloit croire....

39.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe: Camel,
19 mars (†MS. C.). — Réponse au num. 36.

Il est opportun, « itzo die rechte zeit, » de s'adresser à l'Empereur
pour faire cesser une guerre aussi nuisible,

der tröstliche hoffnung es möchten vielleicht nunmehr

(1) La fille de M. de L.; Dorothée, sa fille cadette. D'après ce passage

¹ persisté ou quelque mot semblable
² Walcheren. ³ dédommagr

die Spanier *tractabiliores* sein als dabevor.... Dieser krieg 1573.
hat disz jahr uns undt unsern Brüdern, auch unsern un- Mars.
derthänen, ann zollen, straszten, proviandt, und veullen
handeln', uber die hundert tausent gulden abgetragen....
Wie aber die mittell unnd assecuration zu einem solchen
vertrag zu finden, sonderlich bey diessen untrewen zeit-
ten, und inn frischer gedechtnis vorgelauffenen exempels
erwiesener *perfidiae* mitt den Admiral, solches können
wir bey uns nicht ausdenckenn....

40.

G. de Schonberg à la Reine-Mère; Francfort, 20 mars (P. C.
397). — Négociations avec le Comte Louis de Nassau.

Madame. Je ne vous fais longs discours par la présente
des occurrences de par deçà, ny de ce qui s'est passé entre
le Conte Ludovicq, le Sieur Frégouse et moy. Car
estant porteur d'icelle suffisamment instruit de tout, je
m'asseure qu'il vous en fera ung très fidel rapport: seule-
ment vous diray-je ce petit mot que je vous jure Dieu
que le Roy et V. M. ont un digne serviteur au dit S^r
Frégouse. Je supplie très-humblement V. M. de luy donner
le moien et la commodité propre pour faire entendre à
V. M. tout au long ce qu'il vous porte: car en ces choses
là consiste l'empeschement de tous les desseigns que le
Roy d'Espagne peult avoir à l'encontre de vostre Estat;
par ce mesme moien vous obviez et rompez toutes les

il n'est nullement probable que le Prince ait demandé au Roi de
consentir à ce mariage et que celui-ci ait refusé d'après les conseils
secrets du Cardinal (Voyez *Leven van Willem I, Tom. I, 107 sq.*).

¹ v. h. *mauvaises affaires*. — Ou bien peut-être viellen h.

1573. entreprises que les Huguenots brassent de par deçà ; et, si
Mars. vous ouvrez le chemin à une intelligence fidelle, des correspondances et amitiées assurées et fermes entre le Roy et les Princes Protestants, V. M. cognoist assez le bien, proufict et utilité qui réuscira de cela au restablissement des affaires du Roy et à l'avancement de sa grandeur et de celle de Monseigneur: qu'est cause que je ne vous en fais plus longs propos, mais bien supplieray-je très-humblement V. M. de prendre une bonne, stable, et prompte résolution en cecy: car, si V. M. pense, pour tenir les choses en suspend et en longueur du costé de V. M., faire différer pareillement au Conte Ludovicq, à son frère le Prince d'Orange, et à ceux de leur faction à prendre party, V. M. s'y pourra trouver abusées; car le Conte Ludovicq a dict et redict rondement au S^r Frégouse et à moy aussy, si dans peu de jours il n'a une responce résolue (qui ne consiste pas en parolles seulement, ains en apparens effects) qu'il ne peult, ny veult faire perdre l'honneur à tout jamais à son frère, et à ces pauvres gens qui favorisent leur cause, les biens, le sang, et la vie. Pourtant V. M. advisera, s'il lui plaist, de lui renvoyer en toute diligence et avecques une bonne résolution le dict S^r Frégouse, chose dont le dit S^r Conte m'a prié de vous supplier très humblement, affin que plusieurs personnes n'ayent cognoissance de ce faict, duquel l'exécution ne sortira aucun effect, si cela n'est tenu extrêmement secret, ou¹ que ceux-là en sentent le vent lesquels ils se² désirer plustost nourrir le feu en vostre Royaulme et par ces factions se maintenir en autorité et crédit parmy vos

¹ ou-couronne. Ceci est omis dans la Lettre, mais se trouve dans la manuscrite (MS. P. C. 400). ² Dechirure. Apparemment semblent.

subjects, que de conseiller à V. M. de dresser ses desseins 1573.
à la ruine des anciens et criminels ennemis de vostre Mars.
couronne.

Madame, j'ay au surplus prié le dict S^r Frégouse de
vous porter une parole de ma part. Je m'assure que V.
M. me fera cognoistre, comme vous avez toujours fait,
que vous désirez faire du bien à ceux qui servent fidelle-
ment le Roy et Messigneurs ses frères. J'espère que j'ay
faict par cy-devant démonstration de ma bonne volonté:
Dieu me fera la grâce que les effects rendront tesmoignage
de mes moiens, lesquels, encores qu'ils soient bien petits,
seront à tout jamais, ensemblement mon sang et ma vie,
vouez et consacrez au service de V. M..... De Francfort,
ce 20 de mars 1573.

De V. M. très-humble très-obéissant et très-
affectionné serviteur,

CASPAR DE SCHONBERG.

41.

Le Roi Charles IX à [G. de Schonberg], 22 mars († MS. P. C.
400). — Intentions du Roi d'Espagne à l'égard des Pays-Bas.

...Il m'est venu un nouvel advis d'Espagne, que le Roy
d'Espagne est après à moyenner avec l'Empereur, M^r
mon beau-père, le mariage de la Reyne d'Angleterre et
du Roy de Hongrie son fils; par mesme moyen veult faire
aussy le mariage de l'Archiduc Ernest avec l'ainée des
Infantes et luy bailler les Pays-Bas, et en ce faisant assou-
pir et esteindre la pension que prend en Espagne l'Impé-
ratrice pour sa portion des Pays-Bas; qui se faict par mon

1573. beau-père pour [inspirer] l'amitié des Prin-
Mars. ces Protestants, affin de parvenir à son intention de faire
eslire le Roy de Hongrie Roy des Romains. Et le Roy
d'Espagne veult aussy par ce moyen s'acquérir l'amitié
des dicts Princes Protestants pour l'accroissement de la
grandeur de sa Maison, et aussi pour les destourner de
porter faveur au Prince d'Orange et de conforter ses
entreprises sur les Pays-Bas, et s'asseurer de l'amitié de
la Reyne d'Angleterre....

42.

G. de Schonberg au Roi: [Fibbel], 23 mars (MS. P. C. 400).—
Relations des Princes Protestants d'Allemagne avec les Hu-
guenots.

Le Landgrave, ou un de ses Conseillers, a eu une entrevue avec
de Schonberg, dans laquelle celui-ci lui a dit

que l'opiniastreté des Rochelois ne partoit d'autre
source que de la suscitation que les Princes Protestants et
autres de leur religion leur en faisoient, et de l'espérance
en laquelle ils les nourrissoient d'ung prompt secours; ce
que V. M. ne pouvoit bonnement croire ni se le persuader
des dicts Princes. Sur quoy il m'a repliqué qu'il me vouloit
parler librement et ouvertement; que telles et semblables
nouvelles estoient semées par ceux quy désiroient nourrir
une éternelle défiance entre V. M. et les Princes, et par ce
même moyen nous animer et enflammer d'avantage à la
guerre et extirpation des Huguenots, pour en attendant
faire leurs affaires en Allemagne et pour avoir meilleure
commodité de dresser les préparatifs de leurs menées, et
pour desjoindre et désunir peu à peu avecques V. M. les

Princes d'Allemagne et la Reyne d'Angleterre; entre la- 1573.
quelle, et V. M., ils se vantent indiscrètement qu'ils ont les Mars.
moyens tous pretz d'allumer la guerre entre cy et
Penthecostes; qu'il estoit bien vray que les Huguenots de
la France n'avoient pas faulte d'amis en Allemagne et
ailleurs, qui avoient, et la volonté bonne, et les moyens
tous dressés pour les secourir; mesme qu'ils ne fussent
pas tant demeurez à l'estre, n'eussent esté la peur qu'on
feroit une trop grande playe aux forces et finances de V.
M., dont accroisteroit trop d'avantage sur vous au Roy
d'Espagne, lequel ils s'imaginent tout certainement deb-
voir attenter quelque chose à l'endroit de V. M.; chose
qui porteroit ung inévitable préjudice à ceulx desquels les
Rochellois pourroient recevoir à ceste heure quelque fa-
veur. Qu'il y en avoit qui s'estoient efforcés par tous les
artifices du monde de persuader aux députez des Princes,
qui estoient assemblez à Worms [pour] ung certain aultre
effect, que les mines du Roy d'Espagne, ici dessus mention-
nez, n'estoient que faintises¹ Espagnolles bien [attentes]
et mesme mises en avant par les François, faisant les deux
Roys² que le masque et faulx semblant leur donneroit le
loisir de mettre la corde au col du Prince d'Orange et aux
Huguenots de France pour exécuter tant plus à leur aise
cy-après sur la Reyne d'Angleterre ce qui s'étoit traicté
depuis peu de temps en çà journellement entre l'Ambas-
sadeur du Roy d'Espagne et celuy d'Ecosse et un quidam
de vostre Royaulme, et, ce faict, dégorger toute la félonie
sur les Princes protestants; à raison de quoi on ne deb-
vroit plus s'endormir à ce que dessus. Mais pour tout cela

¹ tromperies. ² Apparemment on a oublié le mot estat.

1573. il ne pensoit pas que rien se remuast en Allemagne à Mars. l'encontre de V. M. pour le respect et faveur des Huguenotz, qu'il ne sçavoit aulcunes forces en toute l'Allemagne prêtes pour eux, si ce n'estoit 4 ou 5000 hommes tant Valons que Flammans, Frisiens, Geldroys; François, et quelques Westphaliens, qu'on disoit estre à la dévotion du Conte Ludovicq, mais espars deçà et delà; bien craignoit-il infiniment qu'une dangereuse orage ne vous tombast sur les bras, si le Prince d'Orange se hastoit d'accepter le traicté dont le Landgrave avoit escrit au Duc Jan Casimir; me disant pour conclusion, s'il pensoit que je le deusse descouvrir à l'endroit de V. M. ou aultres d'avoir parlé sy avant des choses cy-dessus mentionnées, qu'il se repentiroit à tout jamais d'avoir tant ouvert la bouche.....

Le Roy d'Espagne paye *wachtgeld* à 7000 reistres et deux régiments de landsquenetz, desquels on tient pour tout certain qu'il n'en a point à faire pour les Pays-Bas, veu que rien ne se remue pour le Prince d'Orange, ains qu'on espère voir bientôt une paix; et m'a dict Otto van der Malsburg (qui est ung de vos pensionnaires et conseiller bien confident du Landgrave) que l'Electeur de Saxe avoit depuis naguères escrit au Landgrave que le Roi d'Espagne avoit envoyé gentillhomme de nom et de qualité par devers l'Empereur, pour luy faire entendre la résolution qu'il avoit prinse de vouloir embrasser une amiable composition à l'endroit du Prince d'Orange et tous ses adhérens, qu'il s'en remettoit du tout à l'Empereur et aux Electeurs et Princes d'Allemagne, qu'il acceptoit et promettoit dès à présent de ratifier, observer et maintenir inviolablement tout ce que par ensemble ils en

auroient advisé; car son intention et dernière résolution estoit de sortir de cette guerre-là..... 1573.
Mars.

43.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: 23 mars (MS. P. C. 400). —
Négociations avec le Comte Louis de Nassau.

Madame, le Sieur Frégouse vous aura amplement fait entendre ce que je luy ay communiqué touchant les occurrences de par deçà, et principalement touchant les affaires du Pays-Bas. J'espère qu'il vous aura apporté une bonne résolution du Conte Palatin, vers lequel le Conte Ludovick avoit fait aller son frère le Conte Jan pour cest effect. Il ne fault pas doubter que V. M. sçauront bien embrasser ceste tant belle occasion. Madame, le repos du royaume, la seureté de l'Estat, la ruine du capital ennemi du Roy, la vengeance du tort qu'il fait à Monseigneur, l'estroicte et ferme alliance des Princes d'Allemagne, la subversion de tous les desseins de la Maison d'Austriche, et le comble de voz désirs est entre les mains de V. M. et dépend de voz volontez. Si vous laissez eschapper ceste belle prise, je me désespère que vous la puissiez jamais rattraper. Mais, Madame, le tout est de se haster et de tenir ceste menée aussi secrette, que V. M. désirent les susdictes choses sortir à bons effects. Depuis le partement de Frégouse je me suis assemblé encores ung coup secrettement avecques le Conte Ludowig, où nous avons, durant l'espace de 7 a 8 heures, débattu et discourru sur les entreprises qu'il a en mains (qui sont assurément grandes et belles) et sur les conditions qu'on pourroit mestre en avant entre le Roy et le Prince d'Orange sur ce fait. Nous les avons

1573. mis par escrit, partie de sa main, partie de la mienne:
Mars. le Conte les a signé, affin seulement que j'en pourrois
asseurer le Roy, pour tant plus faciliter les choses ici
dessus mentionnées.

Les conditions sont:

En premier lieu: le Prince d'Orange, ou quelqu'ung
de ses frères, ayant pouvoir de luy, promettra qu'en
cas que le Roy vouldra dès à présent se déclarer, et
prendre ouvertement les armes contre le Roy d'Espagne
en faveur de ceulx du Pays-Bas et du Prince d'Orange,
le pays de Hollande et Sélande seront mises en la sub-
jection du Roy aux conditions qu'ils seront maintenus
en tout et par-tout avecques leurs anciens libertés et
privilèges, et que l'exercice de la religion Catholique et
Réformée (ainsi l'appelle-il) sera permis et libre à ung
chacun, tant aux villes qu'ès lieux du plat pays. Et au
cas que S. M. ne se vouldroit déclarer ouvertement, ains
seulement trois cents mille florins d'Allemagne fournir
(qu'est la somme sur laquelle il faict instance), le Seigneur
Prince ou celuy de ses frères qui aura pouvoir de luy,
promettra que toutes les villes et places qui seront
prinses au Pays-Bas, depuis l'accord conclu et asseuré
entre le Roy et le Prince, demeurront en l'obéissance
de S. M. avecques les conditions mentionnées ci-dessus
touchant le pays de Hollande et Zélande.

Et là où il avint que le Prince ou ses adhéranç ne
prinsent aulcune ville ou place d'importance dedans cer-
tain temps après le susdict accord, le Prince et ses ad-
héranç ne seront néantmoins' tenuz et obligez de mettre

¹ n. s. n. *Le sens doit être affirmatif; voyez l'alinéa suivant, et ci-dessus*
p. 109, t. 1.

(le susdict terme expiré) en l'obéissance du Roy le pays 1573.
de Hollande et Zelande. Mars.

Comme le Prince et ses adhérens seront tenus de faire pareillement, le cas advenant que les villes et places d'importance [prinses] depuis le susdict accord vinsent à estre reprises par force ou autrement, ou qu'ils fussent abandonnées par le Seigneur Prince ou ses adhérens ; le tout aux conditions que dessus, et ce affin que S. M. soit assurée d'ung certain fruit pour l'avancement qu'elle aura faicte de ses deniers.

Le Seigneur Prince et ses adhérens seront obligés pareillement de n'entrer (après le susdict accord arresté) en aucun traicté de pacification, moïn' en aucun accord avecques le Roy d'Espagne ou tel aultre que ce soit, sans le sceu, gré, et congé du Seigneur Roy de France.

Et, pour prévenir le doute que S. M. pourra concevoir que le Prince d'Orange, ayant occupé les places, les voudroit garder pour luy et point satisfaire à l'accord, on fera tant que quelque Prince d'Allemaigne stipulera et respondra au Roy pour le Seigneur Prince et ses adhérens, et s'obligera le dict Prince d'Allemaigne au surplus d'assister S. M. de fait et de force à contraindre le Prince d'Orange et ses adhérens de satisfaire et accomplir de tout en tout les susdictes conventions.

Madame, ces conditions ne vous obligent à rien et n'ont esté traictez par moi avecques le Conte Ludowig à aultre intention que pour faciliter la résolution du Roy sur ce fait. Mais le Conte m'a dict plus de vingt fois, s'il n'avoit bien tost une résolution de V. M., qu'il pren-

1573. droit party et qu'il ne pensoit estre obligé à rien, si on Mars. traînoit ces choses à la longue. A raison de quoy je vous supplie très humblement de m'advertir promptement de ce que j'y auray à faire et de la résolution du Roy sur les dictes conditions. V. M. communiquera, s'il vous plaist, la présente au Roy, veu que je ne luy parle de ce fait en nulle façon par la lettre que je luy escrit. J'espère, si V. M. faict confidemment communiquer ce que dessus à Monseigneur, qu'il vous supplira du [fond] du cueur et de toute son affection de ne perdre ceste occasion, par le moyen de laquelle il se pourra venger des malheureux offices que lui faict le trompeur Espagnol. Or je cognois à toutes les actions, négociations et déportements du Conte Ludowig qu'ils sont résolus (pour le moins bien fort enclins) à embracer une pacification au Pays-Bas, moyennant qu'elle soit quelque peu honorable et qu'ils y voyent de la seureté. Lesquelles deux choses ils se promettent consister en l'autorité, parole, et foy des Electeurs et Princes d'Allemagne, que l'Empereur faict estat de faire interposer pour l'observation de ce qu'il leur sera promis par le Roy d'Espagne; à quoy les induiroit encores beaucoup davantage la mort du Duc d'Albe qu'on publie ici pour tout certaine. Bien est vray que la retenue des gens de guerre que le Roy d'Espagne faict, les [tient] en une extrême deffiance, considérant mesme la grande longueur de temps qui se passera avant que les Princes d'Allemagne se résolvent par ensemble sur ce fait; sur quoy je n'ay failly de bien remonstrer et par vives raisons au Conte Ludoviq que toutes ces honnestes offres n'estoient que pour abuser les Princes d'Allemagne, tromper et amuser le Prince

d'Orange et luy, et par ces ruses détourner et anéantir 1573.
tous les desseins qu'ils pourroient avoir en main. Voyez Mars.
là, Madame, pourquoy il ne fault perdre temps, ains
battre le fer tandis qu'il est encores chaud. Si je sçavois
par mon sang et le hazard de ma vie avancer le bien et
le service du Roy et de Messeigneurs ses frères, je my
emploierois encores plus librement que je n'escriis cecy.

V. M. aura peu entendre par Frégouse comme il est
arrivé auprès du Conte Ludowig un quidam, luy portant
lettre de créance d'ung qu'il disoit se nommer le Baron
Ringrafe (1); par sa créance il disoit que le Baron l'avoit
envoyé par devers le Conte pour luy faire entendre
comme il auroist esté despesché de V. M. pour empoi-
sonner le Prince d'Orange ou le Conte Ludoviq, luy
discourant toutes les circonstances du jour, du lieu, du
langage que vous luy auriez tenu, et qui estoit en la
chambre de V. M. quand il receut ce commandement;
qu'il avoit premièrement refusé à V. M. d'exécuter pa-
reille charge d'empoisonnement à l'endroit de Messei-
gneurs de Longueville et Piennes, et que V. M. luy avoit
dict que vous dépeschiez encores ung aultre à mesme
effect que luy vers le Prince d'Orange et Conte Ludoviq.
Or, veu que je ne peux penser que telle meschanceté et
trahison sceut entrer au cueur du Baron Ringrafe (lequel
toutesfois je ne cognois que de veue) qu'il vousist par
une tant vilaine calomnie dénigrer vostre tant vertueuse
réputation et royalle intégrité de cueur, ains que cela
est plustost une ruse Espagnolle (à mon advis), lesquels

(1) *B. R.* Bâtard du Rhingrave.

1573. se font servir par advanture du nom du Baron par celui
Mars. qui est venu par devers le Conte, affin qu'il y adjouste
tant plus de foy, sachant bien que mesme durant le siège
de Mons le Conte n'auroit pas eu trop bonne opinion du
Baron, ains qu'il auroit esté en quelque défiance de luy,
laquelle le Baron auroit bien confirmé après, pour avoir
mis l'escharpe rouge au col, à la mesme heure qu'il sor-
tist de la porte de Mons. A raison de quoy j'ay esté
d'avis que le Conte Ludoviq fist garder soigneusement
et seurement le dict ambassadeur, et qu'il envoyast in-
continent au lieu où il disoit le Baron attendre son retour,
pour luy faire mettre pareillement la main sur le collet,
et le faire mener à Dilenburgk, sans toutesfois rien at-
tenter à leurs personnes avant que d'avoir entendu de
V. M. de quelle façon vous auriez délibéré qu'on procé-
dast en leur endroit, ce qu'il m'a promis de faire et
mesme de ne divulger en façon du monde ce que le galant
luy a rapporté, pour ne subministrer à vos calumnieurs
subgets (combien qu'il soit faux toutesfois) propre à
faire une bien dangereuse brèche aux hauls et généreux
desseins de V. M. que vous avez en main pour l'advan-
cement de la grandeur de vos enfans. En cest endroit
je mettray fin à la présente, après avoir supplié très-hum-
blement V. M. qu'il vous plaise user d'une prompte réso-
lution en l'affaire du Prince d'Orange, et de renvoyer, le
plustost qu'il sera au monde possible, le Seigneur Fré-
gouse par devers le Conte Ludoviq pour luy donner une
asseurée responce de l'intention et volonté du Roy. Sur
ce, etc.

G. de Schonberg au Roi Charles IX: Friedeberg, 26 mars (MS. 1573.
P. C. 400). — Voyage de l'Electeur de Saxe vers l'Empereur. Mars.

«... J'ay receu des lettres de bien bon lieu [de noz]
quartiers; par icelles on me mande du voiage de l'Elec-
teur de Saxe ce qui s'en suit en ces propres termes, mais
en Allemand. « Nous avons entrepris notre voiage de
» l'Austriche en si grande haste que nous n'avons pas eu
» loysir d'en advertir nos amys, qui en sont tout plain
» scandalisés; s'il n'a servi à aultre chose, pour le moïn a
» il appresté à parler aux gens, qui en font des estranges
» discours, à ce que nous entendons. Et à la vérité ils en
» ont raison; mais je vous assure que le fruit du voyage
» n'est pas tel et si grand comme on le crye partout, si
» ce n'est qu'en iceluy nous avons conceu une asseurée
» opinion de voir bientost une bonne paix au Pays-Bas, et
» quy sera plus ferme et plus stable qu'on n'a accoustumé
» d'en voir ailleurs. Quiconque a donné ce conseil au Roy
» d'Espagne, celuy est ung sincère amy du dict Roy et de
» toute sa Maison, car par ce moyen il a [rançonté] et
» rapproché de troix degrés au siège dont les cruaultés du
» Duc d'Albe l'avoient quasi du tout déjetté et débouté:
» vous estes trop degousté, vous n'en avez pas voulu,
» prenez garde que vous ne vous en repentiez, mais ce
» pourra bien estre trop tard: il ne tint qu'à nous n'aggran-
» dions bien nostre pays de Meissen; mais, si on me croit,
» *unusquisque erit suâ sorte contentus; tu vero nosti hominis*
» *ingenium.* » — Par ce que dessus V. M. jugera bien aisément
ce que pourra avoir esté traicté à Vienne... On me
mande que le Marquis d'Anspach a fait porter parolle

1573. à l'Electeur de Saxe pour faire ung marché par ensemble
Mars. des terres que le Marquis a en Silésie.... qu'est cause
que je ne puis comprendre si l'homme qui e scrit la
première lettre, veult parler de ce marché icy, ou de l'en-
gagement que l'Empereur veult faire à l'Electeur [de] la
Silésie....

45.

Note du Roi de France et de sa Mère (sans date) relative à leurs
intentions envers le Prince d'Orange (†MS. P. C. 400).

Le Roy et la Reyne ont donné charge au Sei-
gneur de Schonberg de faire entendre aux Princes
d'Allemaigne qu'il y a deux occasions qui ont principale-
ment enguardé le Roy de ne se déclarer ouvertement
pour le Prince d'Orange. La première est la division de
ses subjects non pas encores si bien réunis qu'ils désirent,
mettant les Catholiques en avant et remonstrant à S. M.¹
que le moyen que le Roy donnoit à ceulx de la religion
de travailler et ruiner, s'ils pouvoient, le Roy d'Espagne,
c'estoit le remettre à la guerre cy-après, quand ils se
verroient la main forte. — La seconde est que le Prince
d'Orange n'a, ni devant, ni durant son entreprinse adverty
le Roy mesme de son intention et de ce qu'il avoit vo-
lonté ou moyen de faire. Et, combien que le Conte Lu-
dovicq auroit asseuré le Roy qu'il n'entreprendroit rien
de ceste année aux Pays-Bas, néanmoins, ayant prins
Vlissingen sans le sceu du Roy, le Roy luy a mandé qu'il
luy permetteroit de tirer secrettement, par ce costé de la

¹ *On lit en marge.* fort instamment le peu de dévotion que ont ceulx de leur
parti de servir en ceste querelle et commenser une guerre sur ceste occasion, qui
les tient en extrême crainte que cela n'apportast occasion de rentrer en trouble
dans ce Royaulme....

mer, quelque nombre d'arquebousiers de son royaume, 1573.
joint qu'on luy assisteroit de quelques deniers; mais le Mars.
Roy n'a eu aucune nouvelle ni responce de luy s'adres-
sant à S. M. — De sorte qu'il n'y a qu'une seule raison
qui maintienne le Roy en bonne volonté de favoriser les
affaires du Prince d'Orange (ce qu'il a temporisé de vou-
loir faire ouvertement pour les raisons susdictes), assa-
voir le bruit qui court que les Princes d'Allemagne
embrassent à bon escient le fait du Prince d'Orange,
et qu'ils l'aydent et secourent en tout ce qui leur est
possible. — Pour faire cognoistre donques aux Princes
d'Allemagne que leur volonté est la sienne, et leur ré-
solution est la sienne, et qu'il est prest en tout et partout
courir une mesme fortune avecques eux, S. M. a donné
charge au dict Schonberg d'asseurer les Princes de la
part de S. M. qu'il est résolu de se gouverner à l'endroit
du Prince d'Orange et les Pays-Bas ainsi que eulx se
gouverneront...

46.

Vient au Roi Charles IX: Metz, 1 avril (MS. P. C. 397).

...Les gentilhommes de la religion qui sont de ce
cercele sous Monsieur l'Electeur Palatin... se sont liez
étroitement ensemble et promis de se secourir où il se
présentera aucun fait qui touche leurs libertés, et pour
cest effect ont fait levée de deniers sur eulx, qu'ils tiennent
près. Lesquels l'on dict estre jà ... ès mains du Conte
Ludovic: je ne sçay au vray si c'est pour renouveler ung
secours au Prince d'Orange pour le fait des Pays-Bas, ou
bien pour employer ailleurs en aultres desseins...

1573. G. de Schonberg à la Reine-Mère: 4 avril (MS. P. C. 400). —
Avril. Intentions du Landgrave Guillaume de Hesse.

....Asseurez-vous que le Landgrave pense bien vous rendre un suffisant et seur tesmoignage de la très fidelle affection qu'il porte au service de V. M. et à l'avancement de la grandeur de Messeigneurs vos fils, les Ducs d'Anjou et d'Alençon; se persuadant qu'il ne peult promouvoir les affaires de celuy-là sans se mettre en un fort dangereux hasard (à cause de la Maison d'Austriche), ni embrasser le négoce de cestuy-cy sans encourrir un très grand blasme à l'endroit de tous les Protestants; car veu que les Princes de par deçà tiennent la menée entre les Ambassadeurs d'Espagne, d'Escosse et un quidam de vostre Royaulme.... aussi certaines comme ils s'asseurent de mourir un jour, ils présupposent que tout le monde luy objectera qu'il ayde à endormir par ce beau traicté de mariage la Royne d'Angleterre pour luy faire mettre la corde au col. Mais nonobstant tout cela il dict qu'il vous veult faire cognoistre à l'oeil ce que le Roy et Messieurs ses frères doibvent et peuvent attendre de luy, alors que quasi tout le monde faict mine de leur en vouloir. Il craint infinement que le Roy d'Espagne ne vous donne sur les doigts; c'est la raison pour laquelle il empêche à son possible la pacification du Pays-Bas. Il a faict tout ce qu'il a peu pour en dégouster le Conte Ludovicq; mais le Conte luy a dict rondement que ce n'est en sa puissance d'empêcher le Prince son frère, ni les Estas de Hollande et Zélande, qu'ils n'y entendent; si ce n'est que bientost,

et avant que les Electeurs et Princes envoient au Pays- 1573.
Bas, on entrast au party que sçavez avecques le Roy.... Avril.

48.

G. de Schonberg au Roi: 4 avr. (MS. P. C. 400). — Bonnes
dispositions du Landgrave et du Comte Louis de Nassau.

....Je suys arrivé le 29 mars à Cassel; le lendemain.... j'ay
fait entendre bien au long au Landgrave le contenu de
mon mémoire. Et quand au premier poinct touchant les
événemens de la France, j'ai cogneu, et par son language,
et par ses déportementz, qu'il en juge bien plus saine-
ment qu'il n'avoit fait par cy-devant; à quoy a beaucoup
servi le tesmoignage du Conte Ludovicq, lequel (depuis
que le Seigneur de Frégouse et moy l'avons bien com-
battu à Francfort) dict estre asseuré par lettres et de
bouche que ce n'a pas esté chose préméditée de V. M.
ny partye projectée avecques quelque autre Prince estran-
gier, comme V. M. cognoistra mesme par la responce
que le Landgrave m'a bailli par escrit; mais pour cela le
Landgrave ne cache poinct, ny en ses discours, ny en sa
responce le desplaisir qu'il sent au cueur des dictz
événemens; comme aussy de la deffence et prohibition
de l'exercice de la religion; alléguant que ce qui le mouve
le plus est que les ennemis du sang des fleurs de lys et de
la maison de Hessen se servent de ce subject pour em-
pescher le beau cours de la grandeur de V. M., et par ce
moyen de conduire à une fin désirée leur ambitieux des-
seins au préjudice de vostre couronne et par conséquence
de sa Maison....

¹ dictz (?).

1573.Je ne veulx au surplus céler à V. M. que j'ay mené
Avril. le Conte Ludoviq à ung si beau but, qu'il m'a asseuré en
la main qu'il ne désire rien plus que de vous faire cognoistre
partout et en tout (sa conscience sauve) la singulière af-
fection qu'il porte au bien, service et grandeur de V. M.
et de Messeigneurs vos frères. Je l'ay faict promettre (et
ce en considération que son tesmoignage est très autenti-
que auprès des Protestants, de quelque nation qu'ils
soient) qu'il dépechera homme exprès (et par adventure
son ministre) en Poulogne pour faire à Monseigneur tous
les services et bons offices que je luy commanderai: il me
le doibt envoyer à Leipzick, mais je ne lairay pas passer
outre jusques à ce que j'en aye le commandement de V. M..

49.

G. de Schonberg au Duc d'Anjou: Niderzangen, 4 avril (MS. P.
C. 400). — Dévouement du Landgrave.

Monseigneur, vous cognoistrez par la lettre que j'escris
au Roy l'entière et sincère affection que le Landgrave
porte à l'avancement de vostre grandeur.... Je vous as-
seure que vous avez ung très fidel et parfaict amy en luy,
et vous pouvez hardiment faire estat de luy. Vous ferez
beaucoup pour voz affaires de par deçà de tenir la main
que leurs M. le gratifient en tout cé qu'il leur sera pos-
sible au monde, car il a le moyen de s'en revencher par
plusieurs bons offices; outre cela il a la fleur de lys en-
gravé dans le cueur, et est ennemy criminel de tous les
ennemis du sang de France. Il se délibère bien de vous
honorablement recevoir et traicter, si vous passez par
l'Allemagne pour aller en Poulogne, et est homme qui
vous pourra bien mener jusques sur les frontières.... Il

erainct infinement que le Roy d'Espagne ne donne [sur] 1573.
les doits au Roy; c'est la raison pour laquelle il empêche Avril.
à son possible la pacification du Pays-Bas. Il prie aussy le
Roy de prendre bien garde et avoir l'oeil soigneusement
sur l'armée de mer que les Espagnols et Portugalois
dressent ensemblement sous prétexte de vouloir attaquer
le Turc du costé de l'Affrique, afin que ce ne soit à l'op-
posite de l'Affrique à quy ils en veulent....

50.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Evêque de Münster:
Cassel, 5 avril (†MS. C.). — Il lui mande que le Comte
Louis de Nassau a des conférences avec Frégose et G. de
Schonberg.

....Als unns auch E. L. jüngstiglich zugeschrieben das
Graff Ludwig zu Nassaw in Ewrer bewerbung seyen
solte, so haben wir nicht underlassen können ihnen, in
seiner nur wenigen tagen hiesigen anwesenheit bey unns,
deshalben mit fleisz zu befragen, hatt er aber solchs
beständiglich verleugnett, und uns vermeldett dasz er
noch zur zeit inn ganz keiner bewerbung sey. Wir
können gleichwol E. L. inn sondern hohen vertrauen
nich verhalten das nicht ohn dasz der Köuig zu Frank-
reich jezo kurzverrückter weil einen legaten mit namen
Fregosa bey ihme, Grave Ludwig, zu Frankfurt gehaptt;
so hatt auch der Oberster Caspar von Schönbergk, welch'
auch eben der zeit alhie gewesen, viell mitt ihme ge-
redt. Was nun ihr tractat allenthalben gewesen, dasz
wiszen wir nicht, begeren's auch (sinthemall unns solche
auszlandische hendell nichts überall angehen, darin wir
uns auch nicht zu mischen gedenken) nicht zu wiszen;

1573. wir können aber wol gedenken dasz es nicht umb geringe
Avril. sachen zu thun ist. So wiszen wir auch woll wie die
groszen Potentaten jegen einander affectioniert sein, das
[als] einer sorg treggt der ander werde ihnen zu grosz, und
darumb auch, unerachtet blutsfreundschaft oder bünd-
nus, jegen einander zu practiciren nicht underlaszen.
Darumb möchten wir, als der beständige erhaltung und
vorttpflanzung des [für] geliebten friedens, ruhe, und einig-
keit inn unnserm Vatterlande der teutschen Nation
jederzeit gernn gesehen, von herzen gern wünschen das
zu dieser fridenshandlung [vuerregt], und ehe andern
schädliche weittläufigkeiten hiezzwischen kohmen, wirk-
lich geschritten, und alle bevorstehende empörungen zu
einem unzerrütlichen frieden abgehandelt werden möch-
ten; dem E. L. also weitters, als ein vernünftiger Fürst,
nach zu denken.

Ich bitt auch freundlich E. L. wollen diese verträuliche
anzeige so ich E. L., dero zwischen uns wesenden vertre-
wen nach, thue, in gutem geheim bey Ihr lassen pleiben.
Schönbergk suchte bey uns seltzame [*grillonata*], hatte
getreue vorschriften inn Polen an die Stende gehapt
das sie seines Hernn Bruder zum Küninig annehmen und
excusationem factnoris Parisiensis zu thun; dieweill wir
aber nichtt bedacht den frommen Kayser *et suos* im ge-
ringsten zu hindern (1), und dan auch nur'ff' gutt deutsch
und nitt französisch können reden, haben wir's ihme
runde abgeschlagen. *Summa*, es sind seltzame leuthe,

(1) zu hindern. Voyez cependant ci-dessus, p. 103.

1 nur auf.

vor denen man sich wol mag fürsehen, und Gott den 1573.
Herrn umbs den *pacem* fleiszig bitten.... Avril.

51.

Avis de Morvilliers à Catherine de Médicis : Blois, 11 avril (*MS. P. Béth. 8821; copié dans Fontanieu: 329—330). — Il conseille d'éviter soigneusement la guerre contre l'Espagne, tout en ménageant le Conte Louis de Nassau.

Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, né à Blois en 1507; garde des sceaux de France en 1568 « il fit tant d'instance qu'il » obtint d'en être déchargé en 1570. Il ne laissa pas de conserver » sa place au Conseil, comme plus ancien Conseiller d'Etat, avec » le rang et la préséance sur le Président de Birague, auquel les » sceaux avoient été donnés. Il ne quitta point la Cour, et eut » presque la principale direction des affaires, assistant à tous les » Conseils de paix et de guerre, où il fut toujours contraire aux fac- » tieux. Il mourut à Tours en 1577. » *Morery*. — Avant la St. Barthé- lemy il déconseilla vivement la guerre contre l'Espagne. Le Roi, ayant reçu de Coligny un écrit (Tom. III, 4e2 *in f.*) dans lequel on exposoit les avantages d'une expédition en faveur des Pays-Bas opprimés, « fit écrire pour l'autre opinion Morvilliers, vieil Conseiller » d'Etat, docte et expérimenté, ennemi de toute nouveauté, et qui » faisoit prudence de crainte. » *D'Aubigné, Hist. Univers.*, II. 9.

Madame, le Seigneur Frégoze passa icy le 7^{me}, qui me communiqua amplement de parolles et par escrit ce qu'il a négocié en son voyage, don à la vérité me semble bien qu'il rapporte des choses de grand poix et lesquelles méritent la considération de personnes de sain jugement, pour donner sur icelles à V. M. le conseil qu'il appartient pour le bien de leurs affaires. Pourtant seroit ce présomption à moy d'y interposer mon advis, si n'estoit pour obéir à vostre comandement, lequel excusera, s'il luy plaist, le deffault de mon foible jugement, et recevra, selon sa bonté acoustumée, ce que j'en diré, qui sera avec toute

1573. fidélité. Il me semble en premier lieu, que de tous les
Avril. discours dudit Frégoze et de ceulx qui sont contenus
en la despesche du Seigneur de Chombert, l'on peut
congnoistre ung passioné désir qu'ont ces Princes là d'al-
lumer une forte guerre entre le Roy et le Roy d'Espagne,
et que leurs propoz, leurs offres et les partiz mis en avant
ne tendent à aultre fin: dont je ne m'esmerveille pas, car
les afections des hommes sont si despravées que les plus
foibles ne pensent estre asseurés que par la guerre entre
les plus grands, et ceulx qui sont en l'estat du Prince
d'Orange et de ses frères ne scauroint souhaiter mieulx
pour avancer leurs affaires qu'une déclaration donnant
hostilité entre le Roy et celuy d'Espagne, soit qu'ils
poursuyvent leurs dessings par les armes, ou qu'ils veuil-
lent entendre à partiz d'accord, s'ils leur sont offerts ad-
vantageux et honorables; car toutesfois et quantes qu'ils
pourront monstrer, voyre seulement donner indice que
le Roy prent leur querelle en main, ou les ayde secret-
tement de deniers, il ne fault doubter que le Roy d'Es-
paigne ne se rende plus placable et libéral en leur endroit,
comme aussi fera-il pour pacifier les pays qui sont au-
jourd'huy troublez par les dits Princes et leurs adhérens.
Il y a une aultre raison qui est commune à eulx et aux
Princes d'Almaigne; c'est que, gaingnant ce point de
vous faire déclarer ou bien de vous obliger à quelque
contribution, ils penseroient avoir restabli les affaires de
leur religion en ce Royaume au mesme estat qu'ils es-
toient par l'édicte de l'an 1570, et que la police des
Eglises (qu'ils appelloient), par laquelle leurs intelligen-
ces et pratiques s'entretiennent avec les subjects du Roy,
se remettroit en son entier. Car ilz estimeront que, si le

Roy entre en quelque parti contre le Roy d'Espagne, 1573.
il ne refusera pas à ses subjects les conditions qu'il leur ^{Avril.}
avoit cy-devant accordées pour extindre le feu qui est en
sa maison. Les Princes d'Almaigne ont tousjours tendu
à ce but de fomenteur leur religion en ce Royaume, et
luy faire prendre tant de racines qu'il ne feust au pouvoir
des hommes de l'en extirper; et croy, pour mon regard,
que toutes les démonstrations d'amitié et de se vouloir
unir avec V. M. qu'ils ont faictes, n'ont esté fondées
principalement que sur ceste intention. Aussi voit-on
comme ils se rendent farouches et blasment toutes vos
actions à cause de ce point là. Ne se fault doncques es-
bahir si, pour ce respect, ils désirent veoyr le Roy en guerre
contre le Roy d'Espagne, car ils seroient délivrés d'une
continuelle défiance, en laquelle ils sont, que leurs M.,
se voyants persécuttés de leurs subjectes et menassés
d'autres qui les favorisent, ne facent enfin quelque
estroite ligue pour la conservation de leurs Estats, con-
gnoissants bien iceulx Princes que, si ces deux grands
Roys vivoient sans jalouzie l'ung de l'autre et se povoint
ensemble maintenir avec sincère intelligence, ils mettront
le frein aux autres Potentats, qui les garderoit bien de
mordre, ny entreprendre chose contre le repos de leurs
Estats. Qui les meut encores à désirer ceste guerre est
que, se délivrant des soupçons et défiances où ils sont,
ils croytront de réputation et crédit envers l'ung et
l'autre; ils seront recherchés, leurs gens de guerre se-
roient entretenuz, et leurs pays par ce moyen deschargés
de vermine. En somme, ils estiment la guerre entre ces
deux puissants Roys estre le repos, la grandeur et seu-
reté d'eulx, et le moyen d'establiir partout leur religion.

1573. Mais ainsi comme lesdits Princes, pour les susdits respects, Avril. voudroient veoyr ces deux Roys embarqués, eulx, bien conseillés, s'en doyvent garder, comme de la chose du monde qui pourroit engendrer plus dangereux changement à leurs Estats. Je croy aussi que le Roy n'a point de volonté d'y entrer, s'il n'y estoit contraint. Quant au Roy d'Espagne, considérant son naturel et comme il s'est gouverné jusques à présent, je ne me scaurois persuader qu'il commence; non que je l'attribue à bonne volonté en nostre endroit, mais à sa providence du profit ou dommage [qu'il n'y'] en adviendrait. L'estat de ses affaires est tel, q'ores qu'il eust pacifié les troubles des Pays-Bas, et contenté le Prince d'Orange et ses frères, il n'a moins besoing de paix que le Roy pour asseurer et affermir ce qu'il auroit fait, ny ne doit-on, sy ce semble, [fundant] sur ung propoz qu'on rapporte avoir esté tenu par le Duc d'Albe que le Roy avoit suscité à son maistre les troubles des Pays-Bas; dont il se ressentiroit bien tost, avec aultres menasses; car quant ainsi seroit que le Duc d'Albe l'auroit dit, voyre son maistre mesme, ce sont parolles, ou de collère, ou de braverie, qu'on ne ramène pas si facilement à effect comme on les prononce; et si croy que, quand bien le Roy d'Espagne auroit ceste opinion que le Roy eust favorisé ceulx qui ont esmeu les troubles des Pays-Bas, il aymeroit mieulx pour l'intérest de ses affaires dissimuler ce qu'il en penseroit, que d'entrer en guerre pour s'en ressentir. Pour ces causes je ne voy pas qu'on doyye craindre que le Roy d'Espagne commence la guerre, ny que pour ce regard il se faille esmouvoir des discours qu'on fait en Al-

* qui luy (?).

maigne, qui sont le plus souvent artifices de ceux qui 1573.
veulent toujours nourrir les défiances et inimitiés entre Avril.
les plus grands Princes.

Il y a ung point de plus grand dangier, c'est que, si les Princes d'Orange se voyent destitués de moyens de pour-suyvre leur fortune par les armes, ilz accepteront les conditions qu'on leur a jà offertes pour composer leurs affaires, et ayant leurs forses prestes, ils les pourront jeter en ce Royaume. Pour obvier à cest inconvenient, l'on met en avant que le Roy secourust soubz main les dits Princes de quelque somme de deniers par moys, pour entretenir la guerre ès Pays-bas, que de leur part ils s'obligeassent de ne traiter de paix ny accord, sinon du vouloir et consentement de S. M., et aultres pactions que l'on adviseroit pour les tenir en bridde.

Quant au danger susdit, il est véritablement à craindre, pour le regard mesme du Conte Ludovic, homme prompt à tenter toute fortune, et qui a grande réputation entre ceux de ce Royaume de la nouvelle opinion, estant pour ceste cause bien requis de pourvoir aux remeddes, ou pour obvier que cela n'advienne, ou pour y resister, s'il advenoit.

Quant à contracter avec les dits Princes ou leur bailler argent soubz main, je doubte de beaucoup d'inconvénients, et qu'enfin l'on soit frustré du fruit que l'on en attendra, non sans perte de réputation. Premièrement je ne voy pas qu'on puisse rien faire si secrettement avec eulx, quant ores on ne mettroit par escrit les conditions, qu'il ne soit incontinent divulgué; le Roy d'Espagne mesme le sçaura, et les dits Princes à l'aventure ne le voudroient pas aultrement, encores qu'ils vous dissent le

1573. contraire; car il fait pour eux^{*} que le Roy d'Espagne
Avrill. congnoisse qu'ils sont appuyez et soustenuz du Roy;
il fait pour leur crédit envers les subjects des villes et
places qu'ils tiennent en Hollande et aultres de leur intelli-
gence, et leur donneront encore; soubz la fiance d'ung tel
appuy, le semblable envers les reitres, qu'ils payent plus
souvent de parolles que d'argent content. Si donc cela
vient en évidence, le Roy d'Espagne le prendra comme
déclaration d'hostilité d'ayder ses subjects rebelles à luy
faire la guerre, car il reppute les dits Princes comme sub-
jects, et se pleindra que ce soit en une cause qui ne doibt
estre moins odieuse au Roy qu'à luy.

D'avantage quel fundement peult-on faire sur les pro-
messes de gens qui n'ont jamais aymé le Roy ny son Estat?
qui se sont joints à ses subjects, quant ilz luy ont fait la
guerre, et encores aujourdhuy tiennent secrettes practi-
ques avec eux, de les venir secourir ou leur envoyer
forsez? Par le moyen desquelles intelligences la rebellion
des dits subjects se nourrist et maintient comme l'on voit.
Ainsi ne semble il qu'on se puisse fier des dits Princes, que
les dits subjects n'eussent posé les armes et ne rendissent,
avec les places qu'ilz ont occupées, l'obéissance qu'ilz doy-
vent au Roy. L'on mest en avant que ung grand Prince
d'Almaigne respondra pour les dits Princes, et l'on res-
pond que la garentie n'est pas suffisante pour faire entrer
ung si sage Roy en si dangereux partis.

Mais, présupposant que les dits Princes contractassent
avec droitte intention d'observer ce qu'ils promettoient,
on scet bien quelle fermeté l'on doibt estimer en sembla-
bles traictez, nous en avons assez d'exemples; les occa-

^{*} Il leur est utile.

sions seurvient de jour en jour, lesquelles font naistre 1573.
des différens entre ceulx qui sont ainsi réciproquement Avril.
obligez les ungs envers les aultres, et se persuade chacun
se pouvoir avec juste cause despartir d'ung traité quant
il en a envye. Si l'on entent secourir les dits Princes de
petite somme, ils se sentiront peu obligez, et ne pour-
ront avec peu faire grand exploit. De dire qu'ilz ont
aultres moyens, cela est douteux; car du costé d'Al-
maigne ilz ont ja tant employé leur crédit envers leurs
parens, amys, et tous aultres, qu'ils n'en trouvent plus.
Chacun est las et se sent si chargé d'eulx, qu'il ne de-
mande qu'à rejeter le faiz sur aultres. Les villes de Hol-
lande ont, comme l'on peult juger, tant despendu pour
se défendre, se tenir [prouveurs'] de gens et toutes muni-
tions, et outre pour soudoyer les gens de guerre que les-
dits Princes ont euz en campagne, que vraysemblablement
elles en sont espuyées; ainsi n'est-il à croire qu'il leur
reste grand moyen ny crédit pour soudoyer grandes
forses, si les moyens leur défailent, et que le Roy ne leur
veuille où ne puisse fournir à ce qu'il leur défautdra. Je
ne doute point qu'ils n'accomodent leurs affaires, si
on leur offre parti, et si fault croire qu'on le leur offrira;
car enfin il n'y en a point de si obstinez qui ne se lassent
de la guerre. Les choses succèdent ainsi; combien que
tout le tort feust de leur costé, si se plaindront-ilz du
Roy, et susciteront nouvelles querelles pour troubler
davantage ce Royaume. Il a tousjours esté estimé dange-
reux à ung Roy de se fier ny rien entreprendre sur les
promesses d'hommes redduits à la condition des dits Prin-
ces, car ilz veulent plustost veoyr renverser le monde

1573. **san dessus dessoubz**, que demeurer paisibles en basse
Avril. **fortune.** Par les raisons susdites je craindrois qu'entrant
avec lesdits Princes d'Orange au parti mis en avant, le
Roy, au lieu de destourner de soy l'orage dont il doute,
ne mist ses affaires en plus grand dangier, qu'il ne s'en-
vellopast en une guerre contre le Roy d'Espagne, et que
les aultres ne l'habandonnassent après l'avoir embarqué.
Reste doncques à regarder par quelle aultre voye l'on
pourra divertir l'orage, si lesdits Princes composent leurs
affaires, et quelle response on fera au Conte Ludovic par
celluy qui doit retourner vers luy. Je suys bien d'advise
de continuer en toutes démonstrations de bonne volonté,
par especial envers ledit Conte, qui a jà reçu du Roy
plus de faveur et de privauté que les aultres, duquel aussi
l'on a plus à doubter pour sa nature ambitieuse et in-
quiète, pareillement à cause qu'il a plus d'intelligence
avec ceulx de ce Royaume qui le troublent aujourd'hui.
Mais il ne me semble pas que l'on doive plus offrir d'in-
tervenir envers le Roy d'Espagne, car ilz congnoissent
assez que pourroit l'intervention du Roy, comme a dit
le Conte, et si croy que luy et ses frères useroient de tout
aultre moyen plus tost que d'employer cestuy-là, ny ne
voudroient qu'il eust si sincère confiance entre leurs M.
que le Roy d'Espagne déferast à la prière que luy feroit
le Roy pour eulx, ny estiment à l'adventure, coy qu'on
leur dye, que S. M. voulust les veoyr en la bonne grace
de leur maistre, comme ilz ont esté aultres foys. Quant
à leur offrir de s'employer envers l'Empereur, il y auroit
plus de couleur; toutesfois je doute s'ilz se sentiront plus
tenuz à vous de cest offre que du précédent, et croiront
à l'adventure qu'il ne procedera pas tant de volonté

d'accommoder leurs affaires que d'art pour servir aux 1573.
vostres, et de crainte qu'ils ne viennent avec forses en ce Avril.
Royaume secourir les Rebelles, dont ilz se pourront tenir
plus haultains en nostre endroit, afin de rendre V. M.
plus faciles d'accorder aus dits rebelles les conditions qu'ils
demandent; car, par les propos que le Conte Ludovic a
tenuz a Frégoze, l'on peut juger qu'il veult qu'on croye
qu'ilz n'habandonneront vos dits rebelles. Néantmoins,
s'il plaist à V. M. qu'on face la dite offre, sera bon que
celuy qu'elles renvoyront, touche ce point dextrement
avec les aultres gracieuses démonstrations de bienveillan
ce, et selon qu'il s'appercevra du conte qu'ilz en feront,
il y pourra plus ou moins insister, tendent tousjours à
persuader au Conte Ludovic que le Roy désire de veoyr les
affaires de luy et ses frères accommodées selon leur intention;
qu'à ceste fin le trouveront toujours disposé d'employer
ses moyens; mais principalement asseurer le dit Conte que,
quelque parti qu'il prene en ses dites affaires, le Roy
l'aymera tousjours, et le luy fera congnoistre en ce qu'il
voudra requérir de la bonne grâce de S. M. Je ne sçay,
si au cas que leurs affaires s'accommodent avec le Roy
d'Espagne, le dit Conte, qui a grand cueur, peu de biens,
et se tiendra en Almaine, comme il est vraysemblable,
prendroit volontiers quelque honeste pension du Roy;
chose que l'on ne doibt peult-estre espargner, si par ce
moyen on le gardoit d'attenter à nostre préjudice, ny
pareillement autres moyens de libéralité et d'amys, si par
iceux le dit Conte se peult divertir¹ de mal faire. — Quant à
la responce particulière que l'on doibt faire sur les articles
apportés par Frégoze, si le Roy est résolu de s'embarquer,

¹ détourner.

1573. semble que l'on doibt faire dire au Conte ce qui a esté cy-
Avril. dessus touché, quelque parti qu'il prene, ou de continuer
la guerre, ou d'accorder, S. M. le favorisera et aydera
tousjours de ses bons moyens, se confiant aussi que le dit
Conte luy correspondra de mesme volonté; mais que le
Roy ne le veult amuser de parolles ny rien promettre qu'il
ne soit de ceste heure bien asseuré de pover accomplir à
jour nommé; que chacun scet les extremes despenses que
S. M. a continuellement supportées depuis sept ans, et
qu'il a encores à présent sur les bras les grandes sommes
qu'il doibt en Almaine aux colonels et reitres, desquelles
S. M. désire s'acquitter; que par ces causes elle ne
pourroit pas secourir le dit Conte de ce qui luy seroit
nécessaire et à terme préfix, comme requiert la guerre;
car elle n'a les deniers contents, ny les marchans qui les
peussent fournir. Que de petite somme le dit Conte ne se
pourroit guères prévaloir en affaires de telle importance
que ceulx de la guerre, laquelle on ne finist pas quant on
veult. Que de toutes ces choses S. M. [n'a] voulu franche-
ment et sincèrement rendre le dit Conte capable plus tost
que luy donner espérance dont il ne se trovast après
entièrement satisfait. L'on pourra dire qu'il n'est expédient
de monstrier que le Roy soit pauvre, comme Frégoze par
son discours m'en a touché quelque mot avec bien appa-
rente raison. Je confesse qu'on le doibt le plus que l'on
peult éviter, mais il y a moins de mal faire cognoistre
aux amys que le reffuz qu'on leur fait vient de faulte de
moyens et commodité, que de bonne volonté; outre
qu'il ne semble à propoz de dire au Conte chose qui luy
face penser que le Roy soit meü de crainte ou de respect
d'amitié du dit Roy d'Espagne.— La résolution que prendra

Le dit Conte en ceste négociation de Frégoze despend de 1573. deux points, l'ung du succez de leurs affaires avec le Roy d'Espagne, l'autre de l'ysssue des vostres avec voz subjects de leur religion. Quant au premier, il veult que vous croyez qu'il ne tient qu'à eulx que leurs dites affaires ne sont accommodées à leur avantage: si est-ce une besongne qui ne se peult desmeller sans beaucoup de disputes et d'assemblée d'hommes depputés à ceste fin; car il n'est pas question des affaires des dits Princes seulement, mais des pays et villes qui leur ont adhééré, que les dits Princes ne peuvent avec leur honeur habbandonner, et n'est aussi à présumer qu'ilz le facent; or devant que les articles des demandes de toutes les pars soient accordés, qu'on ayt regardé aux seuretés, et que les difficultés soient résolues, il y a du temps pour ce. Je n'estime pas que cest accord, ores que toutes les parties le voulussent, puisse estre assureé ny passé de deux moys. Il seroit difficile que ce pendant le dit Conte Ludovic intermist¹ le dit affaire, ny qu'il s'esloigna de ces lieux-là pour vacquer à aultre chose; car de là despend, se peult dire, la fortune de luy et de ses frères, et n'ignore pas à qui ilz ont à faire. Si Frégoze, quant il retournera, povoit pénétrer ès particulières conditions qui sont proposées pour venir à cest accord, ce seroit pour mieux esclaircir V. M. à se conduire, car selon le vent on change les veles.² — Quant au second point, de l'ysssue que prendront les affaires dedans ce Royaume, je ne veulx doubter que le dit Conte, ses frères, et les Princes d'Almaigne ne favorisent, de ce qu'ils pourront, voz rebelles, ou pour obtenir ce qu'ilz demanderont par composition gratuite, ou se

¹ interrompit (*intermittere*). ² voiles.

1573. maintenir avec les armes. Si les villes assiégées, spécialement la Rochelle, peult [se] recouvrer de dans ce moys, l'on trouvera le dit Conte plus gracieulx et traittable; ny luy ou aultre ne s'ingéreront pas facilement à conduyre des reitres pour venir en ce Royaume. Aussi vos dits subjects en ce cas n'assembleront deniers, ny ne trouveront crédit pour payer ou respondre de la solde; et, comme vos voisins verront vos affaires prospérer, ilz se contiendront. Mais si au contraire, le dit Conte se rendra plus dur, et, s'il ne peult mal faire, si voudra-il tenir V. M. en crainte pour les contraindre d'accorder ce que requièront les dits rebelles; les aultres Princes feront de mesme pour donner cueur ausdits rebelles et remuer toutes les mauvaises humeurs qui pevent troubler cest Estat. Oultre il y a dangier qu'il soit lors facile à vos dits subjects d'assembler quelque somme et trouver crédit pour lever ung nombre de reitres soubz la conduite d'ung chef, qui n'aura que perdre et ne craindra d'offenser, lesquelz on jettera dans ce Royaume, si V. M. ne leur ferment le passage, selon que naguères leur proposoit Monseigneur le Maréchal de Tavares.

Madame, lisant ce qu'a mis par escrit Frégoze de tous les propoz qu'on luy a tenuz en son voyage, spécialement le Seigneur de Chombert, j'ay congneu que sur ceste mort du Duc Jehan-Guillaume V. M. seront importunées de plusieurs endroits de prendre nouveaulx serviteurs en Almaigne, et chacun, pour vous persuader selon ses afec-tions, scet bien prendre et colorer la qualité des personnes qu'il veult introduyre, mais je vous supplie très-humblement croyre que le plus grand mal qu'on pourroit faire pour le service de V. M. est de multiplier le nombre; et

pleust à Dieu qu'il feust beaucoup moindre qu'il n'est; 1573. car vos malcontentemens, les jalouzies et envyes de ces gens-là nuysent à la réputation du Roy et de ses affaires plus qu'on ne sçauroit dire. Ils ne se meuvent la pluspart d'honneur, de raison, ny de vérité qu'on leur puisse montrer; ilz n'ont devant les yeulx que leur avarice. V. M. sçet à quelle somme reviennent les pensions que le Roy donne aujourd'huy en Almaine, sans comparaison excédentes celles du temps du Roy François vostre beau-père; car, pour dix mille livres, il y en a maintenant cent mil; et si ne les fault plus appeler pensions, mais tribut. Car depuys qu'elles sont une fois accordées, quelque faulte de finances qu'aye le Roy, il les fault payer et coy¹ qu'on leur face, ne les peult-on jamais contenter. V. M. considérera, s'il luy plaist, que depuis deux ans le Roy a retenu le Conte Wolrats de Mantsfeld à grosse pension, et est sur le point d'avoir le Duc Jehan-Cazimir, qui est de mesme qualité qu'estoit le Duc Jehan-Guillaume et ne se contentera de guères moindre entretenement; pourtant seroit-il beaucoup meilleur contenter ceulx qu'on a jà retenuz, que de croistre le nombre d'aultres nouveaulx, et charger vos finances plus qu'elles ne pourront porter; mais je m'ingère trop avant, je le congnoys bien, et supplie V. M. me le pardonner.

Madame, je prie Dieu donner à V. M. très heureuse et très longue vie.

De Bloys, le 11 d'avril 1573.

Vostre très-humble et très-obéissant subject
et serviteur,

DE MORVILLIERS.

¹ qui.

1573. De Vulcob au Roi Charles IX : Vienne, 17 avril (*MS. P. C.
Avril. 397). — L'Empereur s'efforce de pacifier les Pays-Bas.

...Il est venu ici advis d'Italie que le mariage se doit faire de la fille du Duc de Medine, ou, comme les autres ont escrit, du Duc d'Albe avec le fils du Prince d'Orange; mais on ne le croyt pas, bien que ce soit chose qui avec le temps se peut faire, encore sans le consentement du Prince, puisque le fils est en Espagne.... Je tiens pour certain que l'Empereur s'est fort empesché de la pacification des troubles des Pays-Bas, et nonobstant qu'elle ne soit, comme il n'y a encor aparence, pour réussir selon son dessein, et pour autant qu'il pourroit bien la pourchasser encores par quelques autres moyens, je me délibère de faire venir à propos le mieux que je pourray pour luy dire là-dessus ce qu'il plaist à V. M. me commander. Qui pourra servir non seulement pour obvier à ce qui se peult craindre de la part du Prince d'Orange et Conte Ludovic, s'ils avoient accommodés leurs affaires avecques le Roy Catholique, mais aussy pour descouvrir s'il y a encore quelqu'espérance cachée de la dite pacification et du dit accommodement....

La Reine-Mère à G. de Schonberg : Fontainebleau, 21 avril (contresignée par Brulart. *MS. P. C. 400). — Le Roi délibère sur les propositions du Comte Louis de Nassau.

J'ay faict veoir au Roy ce que vous me mandez par

vostre lettre du 23 mars (1) des choses qui se sont passées 1573.
entre vous et le Conte Ludovicq, lesquelles sont de telle Avril.
importance qu'elles méritent bien y penser meurement ;
et quand le Roy en aura eu le loisir, il ne faudra de redé-
pescher incontinent vers le dict Conte Ludovicq le Sei-
gneur de Frégouse. Cependant, s'il communique avec vous
par lettres, ou vous le rencontrez en continuant votre
voyage, vous le pourrez assurer que Monseigneur et filz
le mercye de la bonne et singulière affection qu'il monstre
luy porter, laquelle il recognoistra tousjours envers luy
et le Prince d'Orange son frère, en toutes les occasions
qui s'en pourront présenter: remectant à le luy faire plus
amplement entendre et son intention sur plusieurs autres
choses par le dict Seigneur de Frégouse qu'il a délibéré
de luy redépescher dedans peu de temps...

54.

Le Roi Charles IX à G. de Schonberg: Fontainebleau, 3 mai
(contresignée par Brulart. *MS. P. C. 400). — Interrogatoire
du Baron de Rhingrave sur une prétendue tentative d'empoisonnement du Comte Louis de Nassau.

...J'ay redépesché le Seigneur de Frégouse vers le Conte
Ludovicq... L'on a faict icy venir le Baron de Ringrave
pour l'interroger sur ce que le Conte Ludovicq vous a
dict luy avoir esté rapporté de sa part.... lequel a déclaré
que la vérité est telle, qu'il n'estoyt venu à la court, ni avoyt
veu la Royne Madame ma mère assez longtemps aupara-
vant qu'il entrast dedans Montz, et que tout ce qui avoit

(1) 23 mars. Voyez n°. 43.

1573. **Maï.** esté rapporté de luy au Conte estoÿt chose controuvé par celuy qui en avoit esté le porteur; et mesme qu'il n'avoit point escript au Conte, de sorte que les lettres quil luy pourroit avoir esté baillées soubzsignées de son nom doivent avoir esté falsifiées; de quoy j'ay faict advertir le Conte, et ce pendant le Baron est tousjours retenu par deçà pour plus ample vérification de ce faict, pour laquelle j'eusse désiré que le Baron eust peu estre près de celuy que a retenu prisonnier le Conte Ludovicq, affin qu'il en eust mieulx le cueur esclercy, et cogneust à l'oeil comme il y eust procédé sincèrement....

55.

Le Roi Charles IX au Sr. de St. Goard: Fontainebleau, 10 mai († MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Sur une dépêche de l'Ambassadeur d'Espagne à Philippe II, relative aux négociations du Roi de France avec le Comte Louis de Nassau.

Monsieur de St. Goard, je suis adverti que Don Diégo de Çuniga faict présentement une despêche au Roy Catholique, par laquelle il luy mande qu'il doit plus que jamais faire tout ce quil luy sera possible pour composer ses affaires des Pays-Bas avecques le Prince d'Orange, d'autant qu'il est tout certain que je faicts conduire une praticque avecques luy et le Conte Ludovicq son frère, laquelle luy est très dommageable; et qu'ainsi ne soit, j'ay faict constituer ung Allemant prisonnier, lequel on dict estre bastard du Ringrave, pour justifier envers le Prince d'Orange et le Conte Ludovicq une chose que on leur a faict entendre; assavoir que la Roïne, ma dame et mère, avoit dépesché quelques hommes pour les empoi-

sonner: supliant ledit Roy son maistre croire cecy estre véritable, d'autant qu'il y veoit fort clair; et davantage sçait asseurément que l'on est après à traicter et conclurre une composition avecques ceulx de la Rochelle et autres révoltez de ce roiaume, et quant je debvrois là faire la plus vilaine et deshonneste que j'aie poinct encores faicte, que néanmoins elle se fera, affin de parfaire, avecques le Prince d'Orange et son frère, au préjudice du service du Roy la praticque encommancée, par quoy l'admoneste d'y pourveoir au plus tost: chose, Monsieur de St. Goart, que je vous ay bien voulu faire incontinant sçavoir, non pour en parler au Roy Catholicque ny autre, mais affin d'estre instruict pour en respondre si d'avanture vous en oyez dire quelque chose. Il est vray que j'ay faict constituer prisonnier ledit bastard de Ringrave, aiant sçeu qu'entre autres malédissenses¹ qui se publient de moy et de la Royne, ma dame et mère, en Allemagne, affin d'irriter les Princes de l'Allemagne à l'encontre de nous, on a voulu dire que nous avions envoié gens pour user d'empoisonnemens, et d'autant que cestuy-cy a esté soubçonné et blasmé d'avoir faict semer pareilz bruiets, j'en ay voulu sçavoir la vérité; non pour nous justifier envers le Prince et son frère, mais pour le faire très rigoureusement pugnir, comme mon subject quil est habitué et marié en mon roiaume, s'il est advéré quil ayt faict un acte si meschant; ainsi que doibvent faire tous Princes qui sont jaloux de leur honneur et réputation, lesquels ont auctorité et pouvoir sur leurs subjects. — Pour le regard de la composition qu'il dict que je veulx faire avecques ceulx de la Rochelle et autres

¹ médiances (*malédictiones*).

1573. rebelles de mon royaume, quant mes subjects seront a
Mai. sages que de se contanter des conditions licites, je seray
tousjours plus aise de les conserver qu'autrement; tou-
tesfois comme ils sont obstinez en leur opinion, j'espère,
moiennant la grâce de Dieu, me faire randre l'obéissance
qu'il apartient par les voies convenables, et ne rien faire
qui soit contrevenant à l'honneur et dignité d'un Prince
très Chrestien, duquel j'ay jusques icy faict les œuvres....

56.

G. de Schonberg au Roi Charles IX: Dresde, 12 mai (MS. P.
C. 400). — Intentions du Comte Louis de Nassau.

....Adam Weise me mande que les Estats delà le Rhin
assavoir de l'Alsatie et de ces environs (c'est la ligue que
je vous ay donné advis dès l'année passée se brasser, me-
ner, et conduire par le Collonel Swendy) font retenue de
beaucoup de collonels et capitaines, et qu'ils font faire
monstres de leurs subjects et vassaulx. Quand à luy, qu'il
ne sçait ce qu'ilz ont en opinion de faire, mais qu'il pense
bien que ce n'est pas pour les Huguenoz de la France,
veu que Swendy est de la partye. Ceste opinion (que tel
préparatif ne se face en faveur des Rochelois) me confirme
la lettre que le Conte Ludovicq m'a escrit de sa propre
main et laquelle je vous envoie.... car je m'asseure, s'il
y avoit quelque anguille sous roche, que le Conte Ludo-
vicq en seroit de la partie. Or ne puis-je croire qu'il
voulust user du langaige qu'il faict et principalement par
lettres, moins encores me peux-je persuader qu'il voulust
(s'il n'avoit fait une résolution en son esprit de s'acqué-
rir et conserver vostre faveur et bienveillance) s'ingérer

aux affayres de Poulogne, lesquelles il scait toucher tant 1573.
au cueur de l'Empereur et Roy d'Espagne et tous ceulx Mai.
qui ayment l'Empereur; veu le beau party qui se présente
au Prince d'Orange pour le recouvrement de ses biens et
la pacification du Pays-Bas, dont il frustreroit le Prince
d'Orange et le Pays-Bas totalement, si on le vist embarqué
et empesché ailleurs (ne craignant l'Espagnol entreprise
aucune de ce costé de deçà, si elle ne [fust] pour les
menées et pratiques du Conte). Je ne veulx toutesfois
respondre de l'intention de personne que de la mienne,
ni assurer que le Conte n'aye ainsi différé à envoyer son
homme qui doibt faire le voiage de Poulogne, par devers
moy, pour voir premièrement quelle [déclaration] V. M.
feroist sur ce qu'a esté traicté avecques luy à Franckfort.
Mais vous avez le moyen prest entre les mains de vous
garantir de toutes soupçons des menées et entreprises
de ce personnaige-là, qui est ung des plus dangereux et
que vous avez occasion de craindre le plus, pour beaucoup
grandes considérations, et principalement à cause du sin-
gulier crédit et autorité qu'il a auprès de tous les Princes
Protestants. Or j'ay escrit au Conte... que pour plu-
sieurs importantes raisons (que V. M. jugera bien aisé-
ment) je presse le Conte en ma lettre de faire acheminer
son homme vers Leipsick; mais mon intention n'est pas
pourtant de le faire passer oultre sans que j'en aye votre
expres commandement, ou bien que Monsieur de Valence (1)
me le mande suivant l'advis que je luy en ay donné de
Brunswick....

(1) *M. de Valence*. Montluc, Evêque de Valence, négociateur
pour le Duc d'Anjou en Pologne.

1573. G. de Schonberg au Chancelier Brulart: Dresde, 12 mai (MS.
Mai. P. C. 400). — L'Electeur de Saxe a reçu à Vienne des impressions fâcheuses relativement à la St. Barthélemy.

....Les malheureuses et détestables impressions qu'on a données à Vienne à l'Electeur de Saxe des actions passées et déportements présens de leurs M., nous rendent de jour en jour plus odieux.... L'Electeur de Saxe fait sa diette, qui est la cause que je ne négocie point avec luy en personne, ains avec le Docteur Cracau; pour la mesme raison, et veu qu'un Ambassadeur de l'Empereur y venoyt (auquel je m'assuroys bien qu'on feroyt, pour le moins la Princesse (1) et les Conseillers de sa faction, plus de craisse qu'à moy), je me suys retiré à Leypzig, qui n'est qu'à six lieues de là où est pour le présent l'Electeur, et traictons à ceste heure par lettres, et est toute la dispute encores sur les derniers événemens de la France, contre lesquels l'Electeur est beaucoup plus aigre qu'il n'estoyt à mon aultre voyaige, depuys qu'il a esté en l'escole à Vienne. Car vous ne luy osteriez hors de la teste que le Roy n'aye permys à Monsieur de Guyse (et ce avant que l'Admiral fust blessé au bras) de tuer, mais non pas de blesser l'Admiral; *item*, que c'est le mot du guet qu'ont tous les gouverneurs et officiers des pays et villes de S. M., si on peult attraper ung Huguenoz, qui soit homme de faction et de menée, et qui aye crédit parmis ces gens-là, qu'on luy face acroire qu'il ayt mangé le lard et que là dessus on l'envoye *ad mortuos* : je vous laisse à penser,

(1) *La Pr. Anne de Danemarck.*

ayant ceste fantaisie inprimée en la teste, quelle opinion 1573.
il peult avoir des actions de leurs Majestez... Mai.

58.

G. de Schonberg à la Reine-Mère: Leipsick, 19 mai (MS. P.
C. 400). — Différend entre l'Empereur et l'Electeur de Saxe.

Madame, le bon Dieu faict tousjours pour nous; l'homme (1) duquel je parle en la lettre du Roy, m'a dict en extrêmement grande confiance que de jour en jour il s'allume davantage une certaine altération au cueur de l'Electeur de Saxe contre l'Empereur; pour ce que l'Empereur se formalise que l'Electeur de Saxe s'est impiété^t de la Souveraine tutelle des enfans du Duc Jan-Guillaume (et sans l'en advertir pas seulement), veu qu'elle luy appartint, comme estant chef et supérieur des Princes mineurs de la Germanye. J'espère qu'avecque l'aide de Dieu cela rompera l'assignation de la journée impériale; pour le moins donnera ceste picque de l'Electeur ung croc en jambe à tous les desseins de l'Empereur. Or veu que la veufe (2), laquelle est plus animée contre l'Electeur de Saxe que contre le Turc, s'accoste et appuye de l'Empereur, je différeray de m'aller condouloir de la part de V. M. avecques elle de la mort de feu son Seigneur et mary, considérant que cela offenceroit sur ces entrefaictes icy le dict l'Electeur....»

(1) *l'homme*. Cet homme est désigné dans d'autres endroits de cette lettre par « celui qui tient constamment le party de V. M. »

(2) *la veufe*. Dorothée Suzanne, fille de l'Electeur Palatin.

1573. St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 20 mai. — Deseins du
Mai. Duc Jean-Casimir sur Besançon.

....(Les Espagnols) ont ung advisement de Besançon du troisième d'apvril que ceulx de Genesve ont tant brassé que le Conte Pallatin a esté reçu bourgeois de Berne, lequel prétend confédérer avecques tous les cantons Luthériens, affin que le Cazemir, soubz leurs ailles, avecques le crédit de ceulx de Genesve, ayt meilleur moyen de faire gens comme il fait, et les tirer d'Allemaigne pour troubler de nouveau la France. Mais, pour ce que les trois principaulx Luthériens qui sont dans Bezançon, qui ce nomment Chafrey, Recy, et Malarme, ont quelque intelligence avecques le Conte Pallatin, et sont assistez des Princes d'Allemaigne Luthériens, ils doubtent bien icy que, soubz cette faincte, ledit Cazemir ne veuille avoir passaige par le Conté de Bourgongne pour s'impatronizer par ceste voyée' la cité de Bezançon, disant que les banors' d'icelle en font quelque motif, qui seroit la totale ruine du dit Conté. Il m'a semblé très à propos que je feisse cest advisement à V. M., comme sçachant que icy ils ne l'ont mis à mespris, et que pour ceste occasion ils ont aussytost dépesché ung courrier vers l'Empereur, duquel l'on espère tous les jours l'Ambassadeur, estant party depuis quelques jours celluy qui y estoit de longtems. Pour les affaires de Levant ils ne sçavent encores à quoy se résoudre, se plaignant extrêmement que les Véniciens les ayent ainsy trompez....

G. de Schonberg à la Reine-Mère: Eckersberge¹, 26 mai (MS. P. 1573.
C. 400). — Le Comte Louis de Nassau se défie de la Reine Mai.
d'Angleterre et désire que le Roi de France prenne enfin une
résolution. L'Empereur travaille à la pacification des Pays-
Bas.

Madame, le Conte Ludovicq m'a donné avis par le
D^r Arnold Rosenberg (1), et ce pour le mander à V. M. (à
la chairge toutesfois qu'il ne fust nommé à aultre personne
qu'à V. M., les suppliant très humblement de ne dire point
le tenir de luy) que le Roy d'Espagne à fait entendre et
asseurer, pour aussy vray que l'Evangille, à la Reyne d'An-
gleterre, que le Roy brigoit des estranges menées en
Escosse à l'encontre d'elle et de son Estat: adjoustant le
Roy d'Espagne qu'il avoit esté sollicité de se mettre
de la partie. Le Conte doute fort que, sous l'ombre
de la négociation du commerce (dont-il n'est guaires
content, encores qu'elle l'aye tant assurée que ce n'est
pour en rien préjudicier aux adhérens du Prince d'Orange)
on n'aye traicté et traicte encores quelque chose de plus
d'importance. Il se plaint au surplus grandement de quoy
il n'a aulcune nouvelle de ce que V. M. sçayt, et a com-
mandé au Docteur de me dire librement, en ces propres
termes, que les affaires du Pays-Bas sont en tel estat que
pour la longueur du Roy en sa négociation on sera con-

(1) *A. Rosenberg*: « Docteur ès droitz; c'est celuy qui harangua
» si bravement en la dernière diette de Spire pour les Seigneurs et
» Estas du Pays-Bas contre le Gouvernement Espagnol » (Schonberg
au Roi; 26 mai: MS. P. C. 400).

¹ *Petite ville de Thuringe, au N. de Weimar.*

1573. traint de prendre parti. Là-dessus je luy ay faict entendre
Mai. ce que V. M. m'ont mandé touchant le retour de Frégouse, lequel seroit en brief assurement auprès de luy. Le Docteur m'a dict aussy que le Conte Ludovicq faisoit des secrètes et grandes retenues de reistres et gens de guerre en Westphalie et ès environs, sous espérance qu'il tombera d'accord avecques le Roy de ce que vous sçavez.... D'une chose peulx-je au surplus assurer certainement V. M., que l'Empereur ne travaillast jamais tant à chose qui faict à la pacification des Pays-Bas, car on luy faict accroire que son second fils sera mis Gouverneur du Pais-Bas, auquel on ordonnera le grand Commendador et Gouverneur de Milan pour Chef du Conseil et Superintendant de toutes les affaires, adjoustant que ci-après on luy baillera le dict Pays-Bas en dot avecques la fille du Roy Catholique. Ung Electeur qui le peult sçavoir, l'a dict à ung de vos Collonels en très grande confiance, qui me faict y adjouster davantaige de foy...

61.

G. de Schonberg à Mr. de Limoges: Eckersberge, 26 mai (MS. P. C. 400). — Il regrette qu'on ne prenne pas de résolution dans l'affaire du Comte Louis de Nassau.

Monsieur, nos anciens ennemis sont en beau chemin de bien faire leurs affaires en Angleterre et au Pays-Bas; ce sera après à nous à nous garder du chocq: je maudis du meilleur du cueur la très méchante et très malheureuse rebelle opiniastreté des Rochellois, tant elle me faict de maux; et je pense bien que celle-là est aussy cause qu'on ne se résould point de l'affaire du Conte Ludovicq. Or

crains-je infiniment que nous n'ayons à souffrir, si nous 1573.
laissons échapper ce moyen propre pour travailler noz ^{Mai.}
anciens ennemis; pour nous garantir de leurs entre-
prises; pour mettre en besoigne le Conte Ludovicq et
l'enbarquer ailleurs; et pour nous rendre de rechef favo-
rablesceux que la malice du temps et leurs faulses impres-
sions ont estrangé de nous. Toutesfois leurs Majestés sont
assez sages, ils sçauront bien à quoy se tenir. — Monsieur,
assistant à la lecture de la lettre de créance et l'instruction
que le Conte Ludovicq avoit baillé au Docteur Rosenberg
pour les Protestants de Poulogne, vous sçaurez bien ra-
mentevoir à leurs Majestés que c'est le Conte Ludovicq qui
escrit, et escrit aux Protestants de Poulogne; par ainsi il
ne se fault formalizer qu'il n'avoue la faulte de l'Admiral..

62.

Le Conte Louis au Roi Charles IX: Siegen, 1 juin (Remon-
strance faicte au Roy par le Conte Ludovic de Nassau tou-
chant les moyens de remédier aux troubles du royaume:
†MS. P. Archives de Simancas, B. 35⁵).

Monseigneur, le Conte Ludovic de Nassau, selon le zèle
qu'il a au bon succez des affaires du Roy, ayant naguè-
res à Francfort discouru, à coeur ouvert et librement,
avec les Sieurs de Schombert et Frégouze, et depuis avec
le dict de Schombert à Cassel, estime que S. M. aura le
tout entendu tant par lettres du Sieur de Schombert
que véritablement par le dict Frégouze, et espéroit qu'elle
auroit reçu le tout d'aussi bonne part comme il estoit
d'ung coeur affectionné à son service. Toutesfois le
Seigneur Conte a veu par l'instruction du dict Frégouze

1573. naguières retourné vers luy, et entendu bien amplement
Juin. par ses propos, que S. M. vouloit le tout interpréter
comme si on luy vouloit donner loy en son royaume;
cependant l'intencion du dit Seigneur Conte n'estoit telle,
ains de franchement et rondement monstrier à S. M. les
seuls moyens qu'il cognoissoit y avoir pour parvenir à ce
qu'il prétendoit, sçavoir à contracter une ferme amitié
et bonne intelligence avec les Princes Protestans, pour
faire perdre et évanouir le maulvais bruit qui court par
tout de sa dite M., tant en devis ordinaires, peintures, que
livres diffamatoires, et à ce qu'elle se peult assurer d'une
bonne assistance contre le Roy d'Espagne, duquel elle
descouvre tous les jours beaucoup de maulvaises voulun-
tez en son endroit; et d'autant que ceste interprétation
faict que le Seigneur Conte craint que on n'ayt fait
entendre à S. M. ce qu'il désire qu'elle sache et qu'il juge
en saine conscience ce qui est convenable pour parvenir
au bien où S. M. tend, il luy a despesché le Seigneur
Chastelier (1), pour l'informer bien particulièrement de sa
conception et de ce qu'il voit expédient pour obtenir ce
qu'elle veult; supliant S. M. de croire que ce n'est d'aucune

(1) *Chastelier*. Honorat Prévost Sieur de Chastelier. Il fut en-
voyé en 1567 par les Huguenots en Allemagne, spécialement aussi
vers l'Electeur Palatin; la découverte du rapport qu'il lui fit sur
les affaires de France (pièce intéressante et que nous espérons voir
publier) est un des heureux résultats qu'ont eu les laborieuses
recherches de M. le Docteur *Janssen*, second Conservateur du
Musée d'Antiquités à Leide, dans les Archives du Prince de Hohen-
zollern-Sigmaringen à 's Heerenberg. Il est probable qu'alors *Chas-*
telier devoit aussi engager le Prince d'Orange à faire cause com-
mune avec Condé et Coligny (Tom. III, pag. 1²).

passion particulière ou affection qu'il ayt à aultre chose 1573.
que la voir en meilleure réputation qu'elle n'est entre les Princes et potentats estrangiers, et l'eslongner de la ruyne qui la menace de si près. Juin.

Ces moyens estoient que S. M., pour venir au dessus de ses fins avec les dictz Seigneurs Princes Protestans de recouvrir la réputation dont les excez passez l'ont des pouillé, cessast en premier lieu de faire la guerre à ses subjectz de la religion, qui est le vray et seul fondement sur lequel elle peult rebastir de nouveau sa réputation et tout ce qu'elle voudra avec les dictz Princes; car aultrement il n'est possible de rien avoir. Ils fondent tous leurs comportements sur cela, car ilz ne pourront jamais espérer ferme amitié et alliance avec S. M., pendant qu'elle [se] montrera tant contre eulx en ce poinct principal de la religion, qui a tant de commandementz sur les actions des hommes, partant qu'il est nécessaire, pour donner le blanc¹ où S. M. a les yeulx fichez, qu'elle laisse premièrement ses subjectz de la religion en paix. Et, affin que S. M. pense que ce ne sont point discours en l'air, le Seigneur Conte le supplie de se souvenir que çà esté la source de la réputation qu'elle avoit, et d'avoir mémoire de ce qu'il luy dict le premier jour qu'il arriva après² Loys (1) au soir, et plusieurs fois encoires pendant le traitié du mariage du Roy de Navarre, que, pour ce que S. M. avoit tant tra-

(1) *Loys*. Apparemment *Blois*. « Le Roi fit venir à lui (en 1572) »
» desguisez en secret au jardins de Blois le Comte Ludovic et la
» Noue pour traiter de la guerre de Flandres. » *D'Aubigné*, II, 1,
p. 5.

¹ but (*het wi*). ² près de.

1573. vailé à mettre paix entre ses sujetz et libéralement
Juin. permis à iceulx l'exercisse de la religion, les dictz Seigneurs
Princes désirant estre tousjours conservez en semblable
liberté, luy portoient si bonne affection que, dévisans
quelque fois entre eulx, ilz soubhaitoient l'avoir pour
Seigneur, le cas advenant qu'on en deust faire élec-
tion.

Désiroient [unanimement] S. M. soubhaitans son advé-
nement en grandeur, n'ayans rien plus ordinaire en leurs
bouches que ses louanges, parquoy le dict Seigneur Conte
dict lors à S. M. qu'il espéroit ung jour luy voir la cou-
ronne impérialle sur la teste. Que S. M. croye que cela
ne venoit point de luy, mais de ceulx qui en ont l'autho-
rité et la puissance; qui, le voyans tellement résolu à la
conservation de son Edict de pacification, faysoient leur
compte de l'eslire Roy des Romains, en quoy S. M. eust
eu cest advantaige d'estre appelée en si grande dignité
que les aultres Princes ont accoustemé de briguer et pour-
chasser par tous moyens, et proposer à ceste fin toutes
les plus avantaigeuses conditions qu'ilz peuvent: comme
mesme l'Empereur, qui est à présent beau-père de S. M.,
n'eust jamais esté esleu sans une curieuse sollicitude et
promesses solempnelles qu'il fist; entre plusieurs aultres
il jura de maintenir chascun en la liberté de sa conscience
et exercisse de la religion. C'estoit la mesme raison pour
quoy ceulx du Pais-Bas, voyant leur Prince se départir des
promesses qu'il leur avoit faictes et des conditions aux-
quelles il estoit obligé, et que S. M. traictoit si humaine-
ment ses sujetz, le soubhaitoient de tout leur coeur
souverain Seigneur et se jectoient entre ses bras, affin
d'avoir la liberté de leur conscience et l'exercisse de la

religion, et en général jouir de mesme bénéfice que fai- 1573.
soient alors les subjectz de S. M. par sa permission. Juin.

C'estoit la mesme et principale raison [qui] meu¹ la Royne d'Angleterre de faire alliance avec S. M. peu avant le massacre. Qu'aujourd'huy au contraire sa dicte M. est proche de sa ruyne, son Estat [abbaye²] de toutes pars, et que abandonné en proye à qui s'en voudra investir; d'aultan que, pour avoir, par l'excez dernier et les guerres faictes auparavant, voullu forcer les consciences de ses subjectz, il est tellement destitué de noblesse et de gens de guerre, voire de la plus fort colonne de sa couronne, qui est l'amour et bienvueillance de ses subjectz, qu'elle ressemble à ung viel bastiment qu'on appuye tous les jours de quelques pillotis, mais enfin on ne le peult empescher de tomber.

Que S. M. voit l'Espagnol, son ennemy mortel, faire ses choux gras³ de la désolation de ses affaires, se rire à gorge ouverte de ses malheurs, et employer toute son industrie et estude à entretenir les troubles en son royaume; s'assurant avec bonne raison que c'est le seul moyen de parvenir à ses fins sans coup frapper, veu que desjà, tant les guerres passées que par le dernier massacre et troubles présens, l'Espagnol a plus affoibli S. M. que s'il eust faict la guerre trente ans.

Que l'Espagnol en oultre se sert de l'excez dernier, partout où il peult, contre S. M., comme il a naguères faict en Pologne, ainsi que S. M. l'a assés entendu, et que çà esté la seule cause de la courtoisie et fidélité dont le Duc d'Albe a ussé envers le Conte à la prinse de la ville de Monts; comme il a depuis dict à plusieurs que c'estoit

¹ engagea, a mé. ² abaissé. ³ ses délices.

1573. pour monstrier qu'il ne voudroit point avoir faict ung si
Jain. meschant acte qu'avoit faict le Roy de France, et qu'il
n'estoit point marry de ce qui estoit advenu à feu Mon-
sieur l'Admiral, parcequ'il estoit ennemy capital de son
Roy, mais aymeroit mieulx avoir perdu les deulx mains
que l'avoir faict. Que S. M. continuat à faire la guerre à
ceulx de la religion et ne les point endurer en son royaume,
le Conte le peult assurer que Monsieur son frère, le lais-
sant en cest estat pour aller en Pollogne, n'y sera jamais
le bienvenu, ains ceulx du pais estimans qu'il arrive là
pour brouiller les affaires, et que les dicts Sieurs Princes
pour semblable occasion, au lieu d'aller au devant par
tous les endroitz de son chemin pour luy faire honneur,
s'en reculeront de dix lieues loing de peur de le voir;
et, [si] au contraire, devant que partir, il se rend moyen-
neur d'une bonne paix en France, il sera receu, aymé et
honoré autant qu'on pourroit estimer, et les dicts Sieurs
Princes l'attendront au passage, pour luy faire tout l'hon-
neur et honneste réception dont ils se pourront adviser.

Que S. M. demourant en sa résolution où elle est au-
jourd'huy, le Sieur Conte ne voit pas qu'il y aye à propos
que l'Electeur Palatin envoye vers la Royne d'Angleterre
pour le parachèvement du mariage de Monseigneur le
Duc et d'elle, et encores moins que ce soit jamais du
consentement du dict Sieur Electeur que le Prince Casi-
mir son fils entre au service de S. M., comme le dict Sieur
Conte de sa part s'assure qu'il ne proffiteroit pas beau-
coup de l'en solliciter, et ne le pourroit faire aussi en saine
conscience, pendant que S. M. sera bandée contre ceulx
de la religion.

Que S. M. a toutes les honnestes occasions qu'elle

pourroit souhaiter pour retirer le bras armé de ses sub- 1573.
jectz et cesser de leur faire la guerre, sur ce qu'estant Juin.
Monseigneur son frère esleu Roy de Pollogne, et désirant
y estre bien receu et avec une assurance de tous ceulx
du pais qu'il sera non pas pour les molester au faict de
leur conscience, mais pour les entretenir en la liberté où
il les aura trouvé, il peult aussi luy-mesme, comme aussi
Monseigneur le Duc son frère pour semblable occasion,
moyenner envers S. M. qu'elle cesse de tourmenter ses
subjectz de la religion; que si aultrement Messieurs ses
frères partent, l'ung pour aller en Pollogne et l'aultre en
Angleterre, outre que cela leur viendroit mal à propos
pour les occasions susdicts, ils laisseront S. M. avec une
guerre sur ses bras, de tant plus difficile et dangereuse,
qu'elle auroit encores moins de soulagement beaucoup,
et, qui pis est, n'auroit personne à qui elle se peust fier de
la conduite de son armée, estans aucuns très serviteurs
affectionez et pensionnaires du Roy d'Espagne, et S. M.
se deffiant des aultres à cause des choses passées.

Davantaige le Conte ne peult oublier d'avertir S. M.
qu'on comence par deçà à se fascher et ennuyer de façons
dont on use en France pour négocier, descouvrant qu'on
ne procède point rondement et ne se sert-on que de dis-
simulation, comme ung hameçon; ainsi que naguères
avec la Royne d'Angleterre, au traictement du mariage de
Monsieur le Duc, on a envoyé soubz main des vaysseaulx
de guerre en Escoce pour s'y jecter et entretenir des
troubles, et les faire eslargir peu à peu jusques en An-
gleterre.

Que l'on apperçoit ès lettres et parolles de S. M. tant
de faintes qu'on ne se peult fier que de bonne sorte;

1573. comme après les lettres que S. M. escritit au dit Seigneur
Juin. Prince depuis la blessure de Monsieur l'Admiral, luy
faisant entendre l'extrême desplaisir qu'elle avoit receu
d'ung tel accident et qu'elle en feroit une si exemplaire
justice qu'il en seroit mémoire à jamais; à deux jours
delà, elle la [fist] assez mal.

Au surplus tant d'assurance que S. M. a donné depuis
la mort du dict S^r Admiral, en tous les lieux et endroitz
de son obéissance, qu'elle ne vouloit, ni entendoit qu'on
altérast aulcunement son Edict de Pacification, ne se peult
accorder avec la guerre qu'elle faict à ses subjectz de la
relligion, et mesmes encoires à ce qu'elle dict ne pouvoir
endurer aultre religion en son royaume que la sienne.

Que pour ceste résolution Monseigneur le Prince
d'Orange ne peult penser que ce soit d'ung coeur ouvert
que S. M. dit qu'elle le veult secourir, à ce qu'elle a fait
proposer au S^r Conte sans aulcune condition, et craint-
on que cela soit sorti d'une mesme [bourque] que les
choses précédentes; d'aultant que les lettres de l'Ambassa-
deur d'Espagne, lesquelles puis naguères on esté surprin-
ses venant de France au Duc d'Alve, on voit que la
Royne-Mère a tenu ce langage; disant le dict Ambassadeur:
je ne puis penser que ces tant Chrestiens veullent faire
accord avec ces hérétiques; parlant ainsi du dict Seigneur
Prince à son desavantaige, tant s'en fault qu'on ayt si
bonne affection à l'avancement de ses affaires comme l'on
dict.

Le Conte supplie encores S. M. de se remettre de-
vant les yeulx ce qu'il luy a par plusieurs fois dict du
Cardinal de Lorraine, que ses actions estoient tellement
suspectes de tous costés pour la grande intelligence qu'il

a avec l'Espagnol que, tant que l'on verroit qu'il auroit 1573.
crédit envers S. M. et manieroit ses affaires, on n'estimeroit Juin.
qu'elle feist et négociast quelque chose rondement et
sincèrement; mesme encoires que le bruict est qu'il a
faict offre à S. M. d'une grande somme de deniers pour
les employer contre ceulx de la religion. Supplie davantage
le Comte S. M. qu'elle ayt souvenance de ce qu'elle luy
a plusieurs fois dit, que, recognoissant bien les maux qui
l'avoient assailli de toutes partz et y ayant, par la grâce
de Dieu, remédié par la paix qu'elle avoit eu tant de paine
à faire, elle se donneroit bien garde d'y retomber; que
toutesfois y estan à ceste heure plus que jamais, par le
conseil de ceulx qui, sous ombre de luy rendre suspects
ceulx qu'ilz disent chefs de part, [la sollicitent] de s'en
défaire par quelque moyen que ce fust, comme elle a faict
par le massacre dernier, S. M. le peult bien voir que ce
n'estoit pas pour se contenter de cela, mais pour le faire,
plus que devant, baigner au sang de ses subjectz, affin
d'avancer de tant plus sa ruyne qu'ilz ont pourjettée de
longue main; laquelle ruyne S. M. peult toutesfois guérir
en faisant une bonne paix en son royaume, et cessant
de tourmenter ses pouvres subjectz de la religion.

Finallement que le Conte désire que S. M. recog-
nust ce point que, encoires qu'elle eust reprins toutes
les villes que tiennent tous ceulx de la religion en son
royaulme, il n'auroit pas pourtant exterminé la religion,
et considérer que le feu Empereur Charles le quint print
non seulement toutes les villes, mais eust entre ses mains
ceulx qui s'opposoient à ses desseins, se [saisit] de leur
pais d'Allemagne, d'aultant que c'est une affection enra-
cinée ès coeurs des hommes, qu'on ne peult arracher

1573. avec les armes. Parquoi le Conte supplie très humble-
Jun. ment S. M. que, prenant ses raisons d'aussi bonne part
que, sans passion ni affection particulière, mais en rondeur
de vérité et saine conscience, il commande au dit Sieur
du Chastellier les luy faire entendre, elle les poise et
considère de bien près, ne se laissant ainsi flater par
ceulx qui font comme les mauvais médecins, ne disans
pas aux malades la plus petite partie de leur mal, dont en
ensuit la ruyne, mais plustost ceulx qui ne cherchent
que son advancement et grandeur. S'il fait cela, les affaires
luy succéderont à souhaict, sinon, continuans en ses dé-
portemens, tout ne luy peult réussir qu'à mal et à bander
encores davantaige Dieu et les hommes contre luy.

Faict à Sichen ¹, ce premier jour de juing 1573.

LOUIS DE NASSAU.

63.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 8 juin (*MS. P. St. G.
H. 228, vol. 792). — Tentatives de l'Empereur pour pa-
cifier les Pays-Bas.

...L'Empereur fait assurément tout ce qu'il peult de
réconcillier le Prince d'Oranges et les siens avecques le
Roy Catholique, aux conditions de les laisser jouir de
leurs biens et estats hors des pays du dit S^r Roy, et
que, ce faisant, ils désarmeroient et remectroient tout ce
qu'ils tiennent sur pié; faisant toutes sortes de remon-
strances aux dangiers qui sont qu'il perde ses Estats, s'il
veult continuer à les remédier par la force; ce qu'il feroit

¹ Siegen.

en ung jour tout seul, faisant une réconciliation avecques 1573.
ses subjects. Mais l'on m'asseure qu'il n'a donné nulle Juin.
espérance vouloir entendre à nul party. Toutesfois je ne
sçay enfin ce qu'il feroit pour remédier ses affaires....

64.

Le Roi Charles IX à G. de Schonberg: 15 juin (contresignée
par Brûlart: *MS. P. C. 400). — Il faut dédommager celui
que le Comte Louis de Nassau avoit voulu envoyer en Pologne.

....Je trouve bon que vous avez fait bailler 100 Thaler
à l'homme du Conte Louis pour s'en retourner à Cou-
logne, qui me semble somme suffisante pour ses fraix;
toutesfoys là où vous jugerez qu'il luy faulst¹ quelque
peu de chose davantage, je désire que vous le luy faictes
bailler, plustost qu'il n'eut occasion de se plaindre d'avoir
esté mal traicté en s'employant à nous faire service....

65.

La Reine-Mère à G. de Schonberg: 15 juin (contresignée par
Brûlart: *MS. P. C. 400). — Réponse au n^o. 60.

....Je vous diray qu'il n'est rien de ce que le Roy
Catholique a fait dire à la Reyne d'Angleterre que le Roy
mon fils fait poursuivre des estranges menées contre la
dicte Reyne...., mais ce sont les artifices accoustumés....
Pour le regard des affaires des Pays-Bas, je croy à la
vérité qu'ilz sont en assez mauvais termes pour le Prince
d'Orange, veu l'heureux succès (1) que a eu puis naguères le

(1) *Succès*. Voyez p. 152, *in f.*

¹ fallat.

1573. Duc d'Albe sur l'armée de mer du Prince d'Orange et que
Juin. son désavantage croistra de beaucoup par ses nouvelles troupes (1) d'Espagnols qui sont puis naguères arrivez au Pays-Bas. Je ne sçay quelle résolution pourra rapporter le Seigneur Frégouse qui a esté dépesché vers le Conte Ludovicq. Mais quand les choses ne se pourront accorder, si est ce qu'il a peu cognoistre par ce qu'il a eu charge de luy dire de la part du Roy, mon Seigneur et fils, qu'il luy porte une entière bonne volonté, qui le doibt retenir de faire chose qui soit au préjudice de ses affaires. Touttesfois vous faictes bien de nous advertir de ses préparatifs.... On ne laissera de tousjours essayer à réduire amiablement la Rochelle..., afin que tous les Princes Protestants cognoissent la sincérité de l'intention du Roy, et combien il est esloigné du désir que l'on veult faire acroire qu'il a à l'extermination de ceulx de la nouvelle religion....

66.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 9 juillet (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Il se défie plus ou moins du Roi d'Espagne.

...Les principaux et les premiers (d'Espagne) remarquent (l'élection du Roy de Pologne) comme chose qui arreste du tout le cours à la perfection de leurs grandeurs et prospéritez, ne se pouvant taire en leurs discours d'affecter qu'ils ne disent comme s'ils vouloient pronostiquer que ceste eslection est significative d'oster à la maison d'Austriche l'Empire, et au contraire fondement

(1) *n. troupes*. Voyez p. 131, *in f.*

et chemin assuré de le transférer en celle de France, 1573. meslant avecques cela infiniz discours très envieux des Juillet. prospéritez et grandeurs de V. M., aiant les aucuns une extrême peur que la Rochelle soit rendue et mise à extrémité, croiant que c'est toute la deffinition de ses affaires. Et croy, selon ce que j'entents qu'ilz disent, que s'ils pouvoient ou auzoient, ils [les] aydroient à se maintenir, pour donner à V. M. de quoy estre troublée tousjours avecques les siens. Je ne puis juger, ny ne doibs, de l'intention du Roy Catholique leur maistre, lequel est extrêmement saige dissimulateur, et ne se laisse entendre où il a ses pensées; mais puisque ceulx qui luy sont les plus favoris et plus près de sa personne et plus avancez en son conseil, ont telles pensées, je ne sçay que m'asseurer du reste; et encores que je ne donne trop de foy à une infinité de choses que j'entends, si [ne] me semble-il point mal à propos d'avertir V. M. qu'il fault mesmement qu'elle se donne garde de leurs praticques, lesquelles j'entends ne tendre à aultre fin que de luy mectre, s'ils peuvent, tout le faix de leurs affaires sur les bras...

67.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 17 juillet (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Les Espagnols désirent pacifier les Pays-Bas; la paix en France les inquiète.

...Je pense, quelque bonne mine que les Espagnols facent, qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour paciffier; mais le Roy Catholique voudroit le pouvoir faire sans que le Prince d'Orange y feust compris; non que je ne croie que en son cœur il ne voullust que en une sorte

1573. ou autre l'apointement ne feust faict: mais l'ayant trompé
Juillet ses Ministres sur la facilité d'appaiser le tout par la force,
et le grand profit que feroit puis après des imposts pour
acquiter ses grandes debtes, l'avoient faict résouldre de se
tenir difficile sur l'apointement, colorant le tout de la
réputation de ne voulloir entrer en composition avecques
ses subjects, ne moins avecques les héréticques, au pré-
judice de la Relligion Catholique. Tout cela ensemble
les a tenus jusques à ceste heure où il sembloit qu'ils
prendroient nouveaux partis, qui se sont encores ren-
versés par la paciffication qu'ils entendent que V. M. a
faicte, laquelle ils pansent assurement leur portera
nouvelles difficultez, parcequ'ils pansent que tout le
faix leur sera sur les bras, et que leurs rebelles prandront
nouvelle vigueur, entrant aussi en nouvelles jalousies
qu'ils ne soient favorisez de ceulx qui en France leur ont
esté en soubçon ne voulloir [estre] otieux¹ en telles con-
jectures; dont il est tout certain qu'ils en eussent il y a
longtemps senty bien près le coup, si V. M. avecques sa
bonne prudence n'y eust mis le remedde, et lequel il me
semble n'avoir esté recogneu d'eulx comme ils devoient,
sans que je vueille toucher dont en est la faute; et en-
cores que je ne soye Profeite ne fils de Profeite, si
leur aye prédicit, dès le commencement qu'il pleust
à V. M. m'envoier de pardeçà, le cours de leurs affai-
res et comme ils se trompoient en la forme de négotier
avecques elle, que ne voullait tromper et moins
souffrir estre trompé. Et encores qu'ils ne le confessent,
ils cognoissent très bien que on les entend et que par là
toutes leurs finesses sont perdues. Le tout est que V. M.

¹ otiaif (otieuses).

asseure ses affaires, et que, pour achever à leur faire [faire] 1573. le sault, elle ayt aussi bonne main à rompre le coup à Juillet l'élection du Roy des Romains, où je scay qu'ils s'attachent fort et ferme, comme elle a eu en celle du Roy de Polloigne. Et puisque le temps est que par négociations ou praticques, plus que par armes, l'on achève de grandes entreprises, il fault que V. M., qui a l'une et l'autre en la main, par force et raisons se face monarque du monde...

68.

St. Goard au Roi: Madrid, 18 août (*MS. P. St. G. H. 228, vol. 792). — Remplacement probable du Duc d'Albe par Réquesens.

...Quelques uns veulent dire que, nonobstant les bonnes parolles que le Roy Catholicque donne au Duc d'Alve, et l'espérance qu'il a icy donné aux siens de luy subroger Don Frédéricq au gouvernement des Pays-Bas, qu'il est déterminé d'y envoyer le Commandor-Major. Par autres disent qu'il l'apèlera icy auprès de luy, pour se descharger en luy d'une partie de ses affaires: mais de l'un et de l'autre l'on n'en parle que par discours, tant il est peu communicatif de ses pensements et délibérations, aimant mieux travailler à escrire de sa main les choses qu'il veut taire, qu'en faire son commandement à personne du monde, mesmement quant il est question de ses eslections qui sont si briguées, comme d'oster ou mectre ministres en lieu d'importance. Jay entendu qu'il commande à l'un et l'autre Duc d'estre ensemble d'accord, ne faisant riens sans la communication d'un à l'autre, de quelque chose que ce soit, ou qui s'offre de delà pour son service...

69.

1573. G. de Schonberg à la Reine-Mère: Francfort, 19 août (MS. P.
Août. C. 400). — Nécessité de donner promptement les secours
promis.

...Le Roy ne fist jamais rien plus à propos pour l'avancement de ses affaires en Allemaigne que d'accorder au Prince d'Orange ce que vous sçavez; mais il fault nécessairement l'effectuer promptement, ainsi que je promis au Docteur Ohem¹ (Chef du conseil du Conte Palatin) et au Conte Ludovicq; qui vous faict ung monde de bons offices....; le Conte Palatin envoye ung gentilhomme avecques moy pour toucher une partie de la somme que sçavez et prendre des lettres de change pour le reste.... Aussytost que Monsieur de Lumbres luy a apporté l'assurance que le Roy luy en avoit donné, le Conte Ludovicq a mis le reste des François et Valons ensemble et quelques harquebusiers Allemands, le tout jusques au nombre de trois mille hommes, lesquelz arriveront ceste sepmaine en Hollande. Au mesme instant que vous aurez satisfait à vostre promesse, le Duc Christofle marchera avecques le reste. Le Conte Jan de Nassau, frère du Conte Ludovicq, vint avecques moi à Heydelbergh pour ayder à persuader le Conte Palatin à la susdicte entreveue, et pour résouldre avecques luy en ma présence comment on pourra bien et deuement employer la somme de deniers que vous sçavez et celle qu'on a aussy d'ailleurs... Je mets bien devant les yeux au Landgrave la confiance entière que V. M. ont en luy et son amytié. Le Conte Ludovicq (qui est son demy-Dieu) luy en a aussi, à ma sollicitation, escrite une bonne lettre. Je peulx asseurer

¹ Ehem.

V. M. que nous n'avons rien oublié, ains luy avons baillé 1573.
fil et esguilles pour bien coudre les besognes qu'aultrefois ^{Àoût.}
V. M. luy a taillé. C'est asteure qu'il fault faire nos affaires,
Madame, ou jamais. Il nous [branlent] au reste icy en-
cores de ceste paix de la France, et font courrir le bruiet
partout qu'il n'en est rien, affin d'empescher les Protes-
tants de ne faire pas si bon accueil au Roy de Poulogne....

70.

Le Comte Louis de Nassau à S. Bing: 18 août (*MS. C.). — Il rapporte ce que G. de Schonberg lui a récemment communi-
qué; les bonnes intentions du Roi de France envers le Prince
d'Orange; sa sollicitude pour le maintien des libertés de
l'Empire contre les empiétements de la Maison d'Autriche;
son desir qu'un des Princes Protestants, ou bien lui-même,
put être élu Roi des Romains.

Unsern günstigen grusz zuvor, erntvester günstiger
lieber besonnder. Wir setzen in keinen zweivel Ihr werdet
noch in frischer gedechtnüs haben wasz vor ettlich
monaten wir zu Cassell under andern mit Euch von aller-
handt vertröstungen, so in namen des Königs in Frank-
reich von Caspar von Schoenbergk und Johan Galeace
Frégoso zu Franckfurtt in nechstverschienen Ostermesz
uns geschehen, vertrewlich geredt haben.

Darauff wir Euch diszmal wolmeinendt nicht verhalten
wollen das von Schoenbergk gar newlich bey uns per-
sönlich gewesen und anfencklich uns vermeldet hat das
höchstermelter König, zu erclerung seiner königl. Würden
gnedigsten willens und guter zuneigung, auch damit
unser Herr und Bruder, der Printze, inn werck spueren

1573. mæge dasz die selbige seiner Gn. wohlfarth gern sehen und Aout. befürdern wollt helffen, ihme, dem von Schoenbergk, bevo- len habe uns, ahnstatt hochgedachter Herrn Printzen, hun- derttausent cronen, ohne forderung einiger obligation oder versicherung, als ein freye königliche gabe, unverzüglich und zum fürderlichsten erlegen zu lassen, mit angehefften gnedigsten erbiethen dasz dagegen sein könig. W. nicht allein gar kheine erstattung begeren, sondern darneben auch sich erbotten haben den Herrn Printze sonst, wie und womit sie können, ihren gnedigsten willen zu vor- stehender gelegenheit noch ferner zu beweisen.

Darauff dan wir albereits verordnung gethan das vor- berürte summa geldts von den unsern in kurtzen emp- fangen, und dem Herrn Printzen verhoffentlich zue gutem nützen ahngewendet soll werden.

Darneben uns insonderheit hat ermeltter von Schoen- bergk austrücklich angezeigt der König sey, auff den fall wo die Teutsche Fürsten sich des Hernn Printzen an- zunehmen gemeint sein werden, ehrbietig und willig seiner Gn. gleichfalls weittere hülf zu erzeigen. Und solchs dergestalt wie dasselbig den Fürsten ahn angenembsten und vorträglichsten sein werde. Nemlich, entweder öf- fentlich und unverholen, oder aber heimlich zu thun, und, nach gelegenheit der fürstlicher hülfleistung, sich mit königlichem zuschusz *pro rata* dermassen spueren zu lassen dasz verhoffentlich man daran ein guten genü- gen solle haben.

Ferner hat vorgenannter Caspar von Schönbergk uns auch berichtet der König sey in erfharung khommen das bey Chur- und Fürsten vast heftig umb bestimmung eines Reichstags angehalten werde, und ettliche leuthe gern

dahin drachten* wollten dasz aus dem Hausz Oesterreich 1573.
ein Römischer König zum fürderlichsten erwelet werden. Aout.
möchtte. Wie dan hievon der König allerhandt ge-
schwinde suchunge und angestellte practicken zu ohren
bracht worden seyen, davon doch noch zur zeit unnötig
sey fernere meldung zu thun.

Nhunsolle man für gewisz halten dasz sein kön. M. geneigt
sey die zwischen dem Römischen Reich und der Cronen
Frankreich aus vertrewlicher zuneigung wolherbrachte
gute nachbarschaft und freundschaft, nach äussersten
vermögen, zu continuiren; auch der Teutschen Nation
und des heyl. Reichs nachtheill mit allen trewen vor-
kommen zu helfen, und desselben gemeine wolffahrt
aller freundschaft und privatnützen vortzusetzen.

Wie wol demnach seine kön. M. dem Haus Oesterreich,
wie menniglich bewust, nhumehr dermassen verwandt
und zugethan sey dasz desselbigen beständige erhöhung
ihr zu allerhandt vorthail wol verdreglich eracht werden
möcht, so wollt doch sein kön. M., gemeiner wolffarth hal-
ben, gern sehen dasz dahin gedracht würde wie ethwan der
protestirenden Fürsten einer zum Römischen König er-
wehlet, und dadurch nicht allein die freyheit der wahl
erhalten, sondern auch sonsten allerhandt besorgte be-
harliche beschwerunge abgewendet könten werden.

Dan ir anfenklich wol zu bedencken stehe dasz Oesterreich
sich der keyserlichen dignitet nhum viel lenger dan sich
menschen gedencken erstrecke, *continua serie* gebraucht
und, wie sich's ansehen lasse, vast diesen wahn geschepfft
habe, als ob das Keyserthumb dieszem Haus mher *jure
successionis* dan aus freyer wahl hinfürtters gebüre.

* drachten.

1573. Neben dem sey auch offenbar dasz Oesterreich in jetziger
Aout. zeit dermaszen erschepfft und in unvermögen stecke
dasz der jetzigen key. M. nicht allein schwer, sondern
beynahe unmöglich sein würde ohne die Reichs *contri-
butions* den keyserlichen Stanndt zu fhueren.

Welches auch ursach gebe das, zu erhaltung derselben
standdts und *reputation*, das Reich eine *Contribution* auf
die andere biszanhero einwilligen habe muessen, auch
künftiglich deren sich noch ferner habe zu vermu-
then.

So dann diese beschwerunge jetzt albereits vor augen
und das werck bezeuge das, ohne äussersten nachtheill
gemeiner Teutschen *Nation*, die Reichsstende solche in
die lenge nicht würden erschwingen können: die aber, wo
der jetzigen Hertzogen ausz Oesterreich einer erwehlet
werden sollte, nicht allein nicht abnehmen, sondern je
lenger je weither einreissen und nottrentglich würden
gemehret, auch bestendiglich eingeführet werden.

Dem allem nach acht die kön. M. ausz Frankreich dasz
dieser nachtheill billig bey zeitten bedachtt, und durch
erwehlung eines Römischen Königs, so nicht aus dem Haus
Oesterreich geborn sey, abgewendet werden solle.

Wiewoll auch hiergegen vorgewendt werden möcht
dasz zu besorgen es werden sehr wenig Fürsten im Reich
sein, die den auffgehenden keyserlichen unkosten, son-
derlich da sie von inlendischen oder auslendischen ange-
fochten sollten werden, erdragen werden können; so sey
doch dagegen wahr dasz solches eben so wohl und auch
mehr bey der wahl eines Oesterreichischen als andern
Fürsten würde zu bedencken stehen, in erwegung dasz
Oesterreich je so hart geschwecht und mit schuldt-

lasten beschwerdt sey, als andere Fürsten des Reichs sein mögen. 1573. Août.

Ueber dasz sey den Teutschen und sonderlich den protestirenden Fürsten wol vonnöthen mit höchstem vleisz und ernst zu gemueth zu fluieren dasz der König ausz Hispanien die Oestreichische Fürsten gar an sich hängen und dermassen ihm verpflichtet gemacht habe das sie, auch wieder ihren willen, ihm in allen seinen suchungen (wie bisanhero leider das werck gnuchsam bezeugt) muessen wilfharen. Wie auch jetzermelter König mit hülff der Hertzogen zu Oesterreich vast alle geistliche und der Bapstlichen lehre zugethane Fürsten an sich gehängen, und seine practicken albereits so weith in Teutschlandt brachtet habe dasz zu bezorgen, wo die protestirende Fürsten nicht auch ethwan ein haupt und starcken rücken ihnen machen, sondern abermals das spiel übersehen, und die wahl eines Römischen Königs auff einen Papistischen Fürsten kommen würden lassen, dasz in warheit sie in die lenge vast geferlich sitzen, und ethwan unversehens von ihren wiederwertigen überfallen möchten werden.

Ausz diesen jetz ertzellten und andern mher bedenklichen ursachen, so auch ohne alle erinnerung verstendige leuthe leichtlich bey sich finden können, wollt höchstermelter König die wahl eines Römischen Königs auff ein protestirenden Fürsten gern gerichtet wissen, auch demselben, wo solchs die nottürft erfördern würde, mit rath und that allen äussersten beystandt und hilffe gutwilliglich leisten. Und sovern jetztertzelter massen die wahl angestellt werden könth, were sein kön. M. ehrbütig auf den nothfall sich nicht allein zu stattlicher hilfsleistung

1573. zu verpflichten, sondern auch derwegen vor der wahl eine
A. d. o. t. ansehnliche summa geldts zu versichern; auch darneben
mittel zu finden das auf ein gute antzal jahr ein annemli-
cher und bestendiger friede zwisohen dem Reich und dem
Türcken geschlossen werden, und man sich inmittelst
gegen Oesterreich oder Ungern, desz Türcken halber,
keiner fernern beschwerung solle zu besorgen haben.

Gleichfalls were irer kön. W. Bruder, der neu erwelte
König in Polen, guttwillig sich ebenmessiger gestalt za
leistung alles müglichen beystandts zu verpflichten, dasz
also auff jetzberürzten fall man sich vor niemandts dan
allein vor dem König ausz Hispanien und seinen anhang
zu besorgen würde haben, dem gleichwol ein erweiterter
Römischer König hernachmals, mit zuthun ihrer, der
beiden Könige von Franckreich und Polen, auch anderer
protestirender Stennde, jeder zeitt auch wol genuchsam
würde können gewachsen sein.

Wo aber die Stende des Reichs bedencken haben wür-
den, besorgten unvermögenshalben, ein fürsten des Reichs
zu erwehlen, und die sachen dahin gerichtet könnten wer-
den dasz sein, des Königs, persohn zu solcher dignitet,
durch gebührliche wahl bracht werden möchtt (welche
doch sein kön. W. den Stennden des Reichs, bey denen die
wahl stehe, nach jetziger gelegenheit und nocht zur tzeit
nicht wol ahnmuthen dörfte), alsdan und auf solchen fall
wollt sein kön. Mat. die Stende des Reichs, nicht allein
aller contributionen entheben und versichern, auch die
auff Regierung des Kayserthumbs auflauffende unkosten
selbst dragen, und das Reich gleichwol nach äussersten
vermögen bey herbrachtten freyheiten schützen und
handthaben; sondern auch die gewisse wege finden dasz

zwischen dem Reich und dem Türcken ein bestendiger 1573.
friede oder so langwiriger ahnstandt, auff sechtzig oder Août.
mehr jahr, fürderlich bewilliget und auffgerichtet solte
werden.

Letzlich hat Caspar von Schoenbergk uns angezeigt
sein König, wie auch gleichfalls der neuerwehlt König
in Polen, wollten nichts liebers wünschen noch befördert
sehen, dan das zwischen Chur- und fürsten des Reichs,
sonderlich aber den protestirenden Stennden und beiden
obgedächten Königreichen, gute nachbarschaft und cor-
respondentz gepflanzt und erhalten möcht werden: acht-
ten auch solchs zu beiden theilen, nach gelegenheit der
jetzigen geschwinden leufft, nützlich und nöttig; in be-
trachtung das man albereits gespüret und in kurzem das
werck selbst (wo solchs durch zeitliche vorsehung nicht
vorkommen würde werden) noch weitter, mit gemeinem
des heyligen Röm. R. nachtheil, betzeugen würde, wie
gantz geschwinde practicken der König aus Hispanien und
sein anhangk in Teutschlandt vorhaben, und so whol
dem Reich, als auch den anstössenden benachbarten Kö-
nigreichen zu beschwerung gern anrichtten wolttten.

Welchem beschwerlichen beginnen der gebühr nach
zu wehren, beide Könige geneigt seien sich einer vertrew-
lichen correspondentz mit den protestirenden Fürsten und
Stennden zu vergleichen, und auf gewisse masz, wie esz
in nothfällen mit hülfleistung und anderm gehalten wer-
den soltt, mit ihnen zu vereynigen, auch wo esz zur
handlung kommen würde, sich dermassen finden zu lassen,
und im werck zu ertzeigen, das ihrer kön. W. geneigter
guter will gnuchsam erkhlant werden, und man ursach

1573. haben sollte daran ein volnkhommenen guten genügen Aout. zu haben.

Ob auch wohl hiergegen erregt werden möchte dasz ethwas bedenklich zu achten dasz diese Correspondentz eben den protestirenden Fürsten und Stände von höchstgedachten beiden Königen angemuthet werden, so doch offenbar dasz sie der bepstlichen und nicht deren von den prot. Fürsten bekannten lehre bisanhero anhengig gewesen, und derhalben zu vermuthén dasz ihre Wirden wol geneigter zu achten sein könnten diese ding bey den Bepstlichen als bey ihnen zu suchen; so sey doch dagegen wahr dasz der König ausz Hispanien den vorthail in dem albereith inbekommen, und mit hülff seines anhangs die genante Catholische mehrertheills auff seine seitt brachtt, und dermassen ihm verpflichtt gemacht habe dasz auff derselben hülff in nothfellen ihre kön. W. sich je so wenig als auch die protestirende Stennde zu verlassen würden haben.

Welchs auch ihre kön. W. bewege dasz sie den miszverstandt in der Religion auff ein seit zu setzen, auch derwegen einem jeden sein gewissen frey zu stellen sich entschlossen, und diese vereinigung ausz obertzeltten erheblichen ursachen mit den protest. Stenden (so fern denselben solche, als denen hieran, ihrer kön. W. erachtung nahe, wo nicht mehr, jedoch wol so viel als ihren Wirden gelegen sey) eintzuwilligen und, vermittelst göttlicher gnaden, bestendiglich zu erhalten.

Wo aber über alle zuversichtt diese den Teutschen protestirenden Stenden alingemuthe und beiden theilen hochnöttige und nützliche vereinigung je auch auszgeschlagen würde werden, alsdan und auff solchen äusser-

sten fall werden ihre Wirten ihres bestens auch in andere wege müssen gedencken. 1573.
Aout.

Diez sindt ungeverlich die reddten die von Schönbergk, in nahmen der beide Könige, mit uns gehabt, die wir Euch, ausz sonderm vertrauen, also der lenge nahe haben wollen vermelden.

Und nachdem er sich in seinem, ahn den hochgeb. F. Hern Wilh. Lgr. zu Hessenn unsern gnedigen Hern ausgangenem, schreiben, auff uns referirt und darin erclert hat dasz er dasjenige so er s. f. Gn. gern selbst persönlich vermelden hett wollen, uns gemeint sey antzutzeigen (wie dan geschehen ist), er auch begert hat dasz dieser antzeige sein f. Gn. wir fürderlich wollten verstendigen (darin wir uns gleichwoll ethwas beschwerdt funden, dieweil diese sachen vast wichtig und ungleich verstanden und auffgenommen möchten werden), haben wir rathsamer erachtet gegenwertig schreiben ahn Euch, als den bekanten und des gemeinen Vatterlannds wolfarth liebenden, ausgehen zulassen, dan ethwan zur untzeitt obangeregt desz von Schönbergk ahnbringen hochermelten uns gn. Hern zuzuschreiben; wollen auch derhalben hiemit, unserm sondern vertrauen nahe, heimstellen welcher gestalt ihr dieser antzeige ihre f. Gn. zum besten vermeint zu verstendigen, dan wir dieselbig dannoch also geschaffen finden dasz darauff eines guten nachdenckens wol vonnöthen, und ein solche stattliche anmuthung, nach gelegenheit der jetzigen leuffte und geschwinden practicken, nicht leichtlich zu verachten sey.

Und darneben gepeten haben Ihr wollet diés schreiben den Herrn Canzler sehen lassen, und uns Eures guethdün-

1573. ckens hierinnen zu verstendigen unbeschwerdt sein.

Aodt. Es ist der von Schönbergk im widder hineinreisen bey unserm gn. Herrn den Churf. Pfaltz gewezen, und ihren Ch. Gn. disser ding bericht gethan, darauff man ihm dan mit ganz guter antwort, doch *conditionaliter*, im fall diesem stattlichen erpiethen nach gehandelt und als baldt im werck bewiesen werde, begegnet und ganz gnedigst getractiert und gehalten worden, da man ihne sonsten bis daher keine audienz hat geben wollen. Gott gebe dasz alles zum besten gerathen moege.

Uns will gepueren in der wahl eines Röm. Königs oder Keyseris vornemblich dahin zu sehen wie die reine Lehr Göttliches Wortts nicht allein erhalten, sondern auch vortgepflantzet werden möge. Darnach, wie man dem Vatterlande und gantzem Reich vorstehen möge, und hierinnen wedder gunst, feindschaft, gewinn, verlust, ruhe, oder gefahr angesehen sein.

Wir haben mit dem kay. Gesandten zu Franckfurth gewesen, weitleuftige underredung gepflogen, und kein bladt vor das maul genommen. Sie verträsten hoch man werde in kurtzenn der friedtshandlung einen anfang sehen; schlieszen dahin, wiewoll der D. Hegerweiler ein Papist ist, man könne oder solle hierinnen nichts handeln, der punkt seye dan erst liquidiert dasz die Inquisition aufgehoben und die Spanische Regierung abgeschafft werden muesse. Haben uns auch zugesagt in kurtzenn was hierinnen zu verhoffen, vertrewlichen zuzuschreiben.

Wir haben die ursach der underredung auff das wort *Rebellen*, so in den keyserlichen Mandaten und Schrifften gebraucht wirdt, gefundiert, und ihnen nach der lenge vermeldet warumb unser Herr und Bruder, der Prinz, under

diszen tittel nicht könne noch solle gesetzt werden, auch 1573.
darneben gebetten dasz ihre Matt. (da der Herr Prinz seine Aödt.
sachen gegen die Spanische Regierung in guetem weesen
zu erhalten, dasjenige thun würde wasz der krieg mit
sich bringet) es nicht dahin wolle deuten lassen, noch
dafür halten dasz man ethwa gefehrlicher weiss und dem
Reich zum nachteil ethwas handeln wolle, sondern ge-
wisslich glauben dasz aller Stende, so viell immer mueglich,
solle verschonet werdenn, und seindt Euch mit günstigen
guten willen ganz wol geneigt.

Datum den 28 Aug. a^o. 73.

Euer gueter goenner,
LUDWIG GRAF ZUR NASSAW.

Dem ernvesten unserm
günstigen lieben besondern Simon Binge,
Hessischen Cammermeister zu Cassell.
Cito, citissime.

71.

G. de Schonberg [au Comte de Retz (1)]: Paris, 1 septembre
(MS. P. C. 400). — Dispositions des Princes Protestants
d'Allemagne.

...Oultre ce que dessus le Duc Jan-Casimir m'a accordé

(1) *C. de Retz*. Il n'est guères douteux que cette Lettre ne lui
soit adressée. Lui aussi avoit été en Allemagne, et ce fut vers cette
époque qu'il fut chargé d'une mission vers la Reine Elizabeth:
« Vous auriez, quand j'arriverois à Boulogne, desja passé la
» mer: » p. 112.

1573. de venir trouver leurs M. à Nancy, à la charge que leurs
septembre. M. façent en sorte avec Monsieur de Lorraine, qu'il l'en
prie, ou par homme exprès, ou par lettres: et ce affin qu'on
ne reproche au Duc que luy s'est ingéré par importu-
nité à vouloir voir et communiquer à leur M. Or estant
auprès de leur M. à Nancy, et que S. M. de Poulogne le
requière de l'aller accompagner chez son beaupère, il le
fera. Si le Roy nostre maistre a aussi envie de le retirer
à son service: qu'il luy fera cognoistre, qu'il n'a jamais
rien dit, ny à vous, ny à moy, qu'il ne veuille exécuter, et
veult monstrier au Roy, que rien ne luy y convie ny per-
suade, que l'affection sincère et entière qu'il porte au
bien et service de S. M. Si leur M. désirent aussi d'entrer
en quelque aultre négociation avecques son père, qu'il y
rendra pourveu d'ung plain pouvoir. Et en cas que leur
M. ayent bien fort grande envie de communiquer en
personne avecques son père, qu'il advisera avecques leur
M. de la façon que cela se pourroit faire le plus commo-
dément. De ma part vous peux-je jurer ma part de para-
dis, que le père et le fils, et docteur Ohem et Zuleger
(Chefs du Conseil) en meurent d'envie, et avons desjà
discourru deux jours entiers de ce que se pourroit et
debvroit traicter à l'entreveue de leur M. et dudit Conte
Palatin, assavoir la ligue (dont a esté question) et du
moyen de mettre la couronne de l'Empire en la maison de
France. Et a ledit Conte Palatin dépesché le mesme jour
que je partis par devers le Landtgrave pour sçavoir s'il
le pourroit faire condescendre à vouloir entrer avecques
luy en ligue avecques leur M., s'assurant bien, quand le
commencement en seroit seulement faict par eulx, que
les aultres y suiveroient bien aysément et se multiplieront

le nombre de jour en jour. Le sommaire des articles que 1573.
le Conte Palatin a envoyé au Landtgrave est, que les Septembre.
Princes secourront les Roys, de ce que sera porté par
la confédération, contre ceulx qui assailleront l'Estat de
leur M., et que les Rois feront de mesmes à l'endroit des
Princes, soit qu'ils viennent à estre assaillis pour leurs
Estats, ou leur Religion. Ils se réservent qu'ils ne veulent
prester secours contre les Huguenots: aussi veulent-ils
promettre de ne les animer contre leur M. Je crois fer-
mement que la présence de leur M. les fera encores passer
oultre à ce point. Je me suis chargé d'avertir en toute
diligence le Conte Palatin, ou pour le moins Docteur Ohem
de l'intention de leur M. sur ce que dessus, affin que les
choses se préparent en attendant, et que le dit Conte
Palatin vienne tout résolu de ce qu'on y aura à faire.
J'ai tant faict qu'ils ne parlent plus de leur fondement de
la conservation d'Edict: mais ils ne prometteront point
de porter les armes contre les Huguenots; de sorte que je
cognois, qu'ils seroient bien ayses et contents, que la
ligue fust défensive et spéciale contre le Roy d'Espagne.
Qu'est à mon advis le seul moyen de mettre les dits Prin-
ces à une telle subjection qu'ils n'oseront de leur vie
songer seulement à aggrandir davantage la maison
d'Austriche, à laquelle ils sont desjà après à faire perdre
la plus belle fleur de leur chapeau: ayant suivy le Conte
Palatin et son fils, et principalement Docteur Ohem (qui
nous faict un million de bons offices) la voye que vous
aviez monstré au Duc Jan-Casimir; assavoir que le sang
de France ne désiroit pas ceste grandeur de l'Empire tant
pour sa maison, que pour le faire sortir de la main de
ceulx qui ne s'en sont servis, qu'à la diminution de

1573. l'autorité et ruine mesme du corps du St. Empire. Et
Septembre. affin que les Princes Protestants cognoissent tant plus
clairement et à veu d'œil la droicte intention de leur M.,
leur M. leur offroient, au cas qu'ils vissent avoir volonté
d'eslire ung d'entre eulx, qu'ils ne différassent point, pour
les raisons qu'on pourroit mettre en avant qu'ung si pauvre
Empereur n'auroit le moyen de maintenir les Estats en obéissance,
moins de défendre l'Empire contre les entreprises que pourroient
faire les Roys et Potentats voysins sur les frontières d'iceluy; et,
qu'au cas que dessus, leur M. assisteroient le dit Empereur de
tout les moyens et faveurs qu'ils en pourroient désirer, dont
leur M. en renderoient suffisante assurance, quand cest affaire
auroit à sortir son effect, et que l'Empereur qui seroit esleu
et les dits Princes prometteroient la pareille assistance à leur M.
— Vous sçavez, Monsieur, que cela leur a esté proposé, pour
leur monstrier au doigt qu'ils ne sont pas réduicts à ceste
extrémité qu'ils n'ont moyen de faire maintenir le corps de
l'Empire que par la puissance de la Maison d'Austriche; et
après aussy pour leur faire couler dans le cueur par ces offres
icy quelque bonne opinion de nostre sincère volonté en leur
endroit. Car cela donnera un honneste prétexte à nos amys
de nous pouvoir mettre sur les rangs, comme ils sont délibérez
de faire, estants tout asseurez que les Princes s'accorderont
aussi peu de prendre ung d'entre eulx, comme les Poullois
se sont peu accorder à prendre ung Piaste. Et, affin qu'on
puisse commencer à briguer pour nous et pour le moins avoir
les instruments tous prêts pour édifier ung si beau et grand
bastiment quand le temps vindra à propos, le Seigneur Conte
Palatin et son fils

désirent estre résolu par moy, et ce le plus tost que faire 1573.
ce pourra, des conditions que le sang de France veult Septembre.
que ses amys proposent pour le faire parvenir et atteindre
à ce que dessus. Car suivant ce que je leur en écrivay, le
Conte Palatin en communiquera avecques le Landtgrave;
Docteur Ohem avecques Docteur Craco, et sentiront par
ainsi quelle résolution ils en pourront prendre avecques
leur M., à l'interveue du Duc Jan-Casimir ou du Conte
Palatin avecques leur M. Je les ay prié plus que Dieu de
me spécifier ce qu'ils pourroient désirer de nous, mais il
a esté impossible de rien tirer d'eulx, sinon que les quatre
principaux poinct sont: la défense contre le Turcq; la
conservation de leur autorité et liberté; le maintenement
de leur Religion, et l'assurance et seureté qu'ils doibvent
avoir de leur vouloir infalliblement garder le dernier
poinct, qu'est celuy dont-ils sont seulement en peine. Car
je me faiets fort dans ung jour vous faire convenir de
toutes les aultres, qui sont environ 25 ou 30, mais de si
petite conséquence, que je suis tout assuré que nulle
difficulté s'en présentera de ceulx-là, quand celuy de la
seureté de leur Religion sera voidé et bien arresté. La
paix faicte en France (de laquelle toutesfois on leur
rapporte tous les jours de terribles nouvelles) nous sert
infiniment. Il faut battre le fer durant qu'il est chaud.
Car, si nous ne l'emportons (comme j'espère que nous
ferons) je m'assure, pour le moins, que nous faisons
sortir ceste couronne d'entre les mains de ceulx qui en
abusent au préjudice des affaires du sang de France.
Dieu nous en donne la grâce, afin que nous sachions bien
embrasser et dignement conserver l'heur qu'il nous pré-
sente devant les yeulx, comme je m'assure que leur M.

1573. suivant leur accoustumée sagesse, n'y oublieront rien.
septembre. Or, ayant discouru bien au loing à la Royne et au Roy de Poulogne de tout ce que dessus, leur M. m'ont commandé, de vous aller trouver en toute diligence pour sçavoir, et leur rapporter vostre prudent advis sur tout ce que dessus; mais ayant voulu retirer la lettre que leur M. vous en vouloient escrire, la Royne s'est advisé que vous auriez, quand j'arriverois au dit Boulogne, desjà passé la mer, et n'estant pas à propos que je vous suivisse en Angleterre, S. M. m'a commandé de vous en escrire une bien ample lettre, laquelle elle accompagneroit d'une aultre sienne, à quoy je n'ay voulu faillir. — Ne me reste doncques rien à vous dire sinon que les M. de la Royne et du Roy de Poulogne m'ont fait ouverture de quelques impressions qu'on leur donne, pourquoy le dit Seigneur Roy ne se doibve hazarder à passer par l'Alemaigne. Et sont leurs craintes fondées premièrement sur l'assasinement que les Huguenots pourroient faire contre la personne de S. M.; et secondement sur l'arrest qu'on pourra faire du dit Seigneur Roy, pour arracher par ce moyen Metz, Toul, et Verdun des mains du Roy. Or combien que je ne suis pas si mal advisé que je me veille mesler de respondre à tels monarques de chose de telle importance, si n'ay-je voulu faillir (m'ayant leur M. demandé mon opinion là-dessus) de leur dire librement ce que j'en pensois, et aurois apprins du Duc Jan-Casimir et aultres de par delà. Et quant aux deux poinct ensemble, je leur ay allégué qu'il leur plust considérer à quelle nation et à quels gens leur M. avoient affaire, et en cas que leur M. trouvoient qu'oncques les Princes de la Germanie avoient faucé la parolle et foy donnée (donnée principalement par

une voye tant authentique comme est une diette Impériale), 1573.
que je consentirois que leur Maj. auroient à craindre Septembre.
semblables surpriseries. Ce que S. M. avoit tant moins à
douter, veu qu' ne passe sinon chez ceulx qui ne peuvent
espérer aucun bien, proufict, ou avancement de grandeur
d'une telle roupture de foy; ains qui ont cogneu par ex-
périence et qui voient à vue d'œil, quand ils auroient
désespéré le sang de France, et aliéné par une telle mé-
chanceté, que leurs adversaires les engloutiroient à ung
grain de sel. Car qui ignore que rien ne maintienne les
Protestants (qui sont ceulx où le Roy aura à passer)
contre les Catholiques de l'Allemaigne desquels ils usurpent
les biens, et qui sont portés par le Roy d'Espagne, Maison
d'Austriche, le Pape, et tous les Potentats de l'Italie, si-
non le contrepoix de l'assistance de la couronne de la
France. Et ne fault pas alléguer que les actions et punitions
exécutés contre les sujets du Roy les ayent aliéné de
nous. Je le vous confesse: mais je vous nie tout à plat
qu'il s'en ensuive que les Princes Protestants se veient
ruiner à platte cousture pour cela. Car l'expérience nous
monstre et les histoires nous en rendent tant amples tes-
moignages, que nulle hayne, tant grande soit-elle, tienne
contre celuy, par le seul moyen duquel (et poinct aultre-
ment) les hommes peuvent conserver leur vies, leur per-
sonnes, leur biens, estats, femmes et enfans.....

.....Et monstre le Conte Palatin par l'entreprinse qu'il
faict faire par son fils le Duc Cristoffel assez qu'il ne veult
pas avancer les affaires de la Maison d'Austriche, ains
courrir une mesme fortune avecques nous en tout ce
qu'attouche la dite Maison.....

1573.Ils (1) se sentiront tellement scandalisez et outragez
Septembre. (considéré qu'ils nous objecteront de les avoir soupçonné
de traison et meschanceté) qu'ils se lairront aller aux in-
stances, requestes, et importunités que leur font continuel-
lement ceulx de Languedoc et aultres, et pour obvier que
vous ne sçauriez exécuter contre eux la délibération que
sans cela on leur a voulu persuader à toute force le Roy
de Poulogne avoir brassé avec le Turcq à leur ruine, ils
se jetteront à corps perdu avec l'Empereur et le Moscovite
au Royaulme de Poulogne, aymants mieulx prévenir que
d'estre prévenus.....

....Pour conclusion vous diray-je que le Conte Palatin
est prest d'envoyer son Ambassadeur en Angleterre, aus-
sitost que leur M. luy en auront mandé le moindre mot.
Vous ne sçauriez croire au reste la dévotion que monstre
avoir le dit Conte Palatin asteur (depuis la paix faicte) à
vo loir complaire à leur M. Et, quand à mon particulier,
j'ay bien trouvé tout le contraire de ce qu'on avoit voulu
faire accroire au Sieur de la Personne (2): car, au lieu de me
faire mauvaise chère, je n'ay jamais esté veu de meilleur
oeil; et combien que je n'y ay rien négocié comme envoyé
de la part du Roy, ains comme personne privée, si m'a-il
faict loger au chasteau, et traicté plus honorablement,
que je ne fus jamais, au dit Heidelberg.....

....Veult bien advertir le Conte Palatin le Roy de Pou-

(1) *Ils*. Les Princes Protestants.

(2) *de la Personne*. Le 21 avril 1573 Charles IX écrit à Schon-
berg: « Je désire que vous faites envoyer en Pologne la Lettre que
» devoit écrire le Sieur de la Personne au Sieur de Séchelles, ou
» autres Protestans du dit Pays. » *Journal de H. III*, I 546.

logne en amy que l'Empereur n'a faict mettre en avant 1573.
les commissaires, sinon pour donner ceste chairge au **Septembre.**
Conte de Coningstein et au Collonel Swendy (deux aussi
fins gallands qu'il y en a au monde) pour espionner et
noter toutes les actions, gestes et parolles du Roy et de
la nation Françoise, pour en faire leur prouffict à nostre
désavantage, s'ils peuvent, et, que pis est, pour esclairer
les Princes, chez lesquels S. M. passera, de si près qu'ils
n'oseront, par manière de dire, rien traicter d'important
avecques S. M. que ceux-cy n'évarent et traversent par
touts les moyens dont-on se pourra adviser....

72.

**Le Landgrave Guillaume à S. Bing: [Heltpen], 8 sept. (+MS. C.). —
Sur les propositions du Roi de France.**

Bing, par une Lettre datée de Cassel, le 3 sept., avoit commu-
niqué à son maître ce que le Comte Louis lui avoit écrit (n.º
70). Le Landgrave se défie de telles propositions: deux fois, dit-il,
on en a fait de semblables, suivies; en 1567, de la guevre civile;
en 1571, de la St. Barthélemy:

darumb können wir nicht anderst denken dan man
hab itzo wiederumb ein Welsches höszgen' für, darumb
sich hierinnen wol fürzusehen, dan die leuth achten ihrer
zusage unnd gutem wortt weiter nicht als sie inen nuz
pringen.

So wisset Ihr auch wie vor einem jahr der von Janli'
Graff Ludwig zu hilff geschickt, und welcher gestalt der
gute Herr mit seinem krigsvolck jemmerlich verrathen
und darüber zu grundt gangen: darumb wollet Ihr Graff
Ludwig trewlich warnen dasz er sich wol fürsehe dasz er

¹ *méchanceté Française (Wallone).* ² *Genlis (Tom. III. 480).*

1573. nichtt sein eigen und viel der seinen leben umb die 100,000
Septembre. cronen verkauffe; sonst aber, wo der Graff das geltt köntt
bekommen und den Prinz damit erretten, das goennten
wir ihme und den gueten leuten im Nidderlande gar wol.

Das aber wir und andere Herrn uns solten bey itziger
gelegenheit den handell annehmen, und uns derhalben
mitt Frankreich inlassen, in der wissett Ihr unser gemüth
zuvor, darbey lassen wir's bewenden.

Was aber die *Election* eines andern hauptt im Reich
und das derhalben ein tag darvon zu *tractiren* vor sey,
betrifft, darvon wissen wir, wie auch die Churfürsten
selbst, nichts; halten es auch dafür es werde damit noch
langsamb und schwer gnug zugehen: und ist Gott wol zu
bitten dasz Er uns dieses itziges heuptt lange zeitt fristen
und erhalten, und, so dasselbige solte abgehen (welches
Gott der Her noch lange zeit gnediglich verhüten wolle),
uns am desselben statt ein from Christlich heuptt, so dem
Reich trewlich und woll könne vorstehen, gnediglich
bescheren wolle....

73.

G. de Schonberg au Landgrave Guillaume de Hesse: Paris, 30
sept. (MS. C.). — La Cour de France désire son intercession
auprès d'Elizabeth, en faveur du Duc d'Alençon; bonnes
intentions relativement aux Réformés.

...E. f Gn. halten noch stets die erste und höchste stelle
inne under allen unsern besten, eltesten, und trewesten
freunden. Die Mutter hat alle ihre trost und hofnung auf
E. f. Gn. gesetzt, auff den wegk leitet sie ihre söhne auch;
das trewen E. f. Gn. mir zu, so war ich eines ehrlichen
nahms werdt bin. Ihre Mtt. kommen aber einmal zu E.

f. Gn. mitt der Englischen intercession. Der Marschalck 1573.
von Retz ist wiederkommen aus Englandt *plenus bonâ* Septembre,
spe...

L'Electeur Palatin est disposé à envoyer vers la Reine d'Angleterre, pourvu que le Landgrave y consente également. Le mieux sera que les députés aillent directement de Metz à Calais: leur intercession aura plus de poids que s'ils alloient d'abord à Paris.

Les Députés des religionnaires du Languedoc seront entendus à Fontainebleau (voyez p. 211);

ich versehe mich genzlich (und weisz schir für gewiss) wann sie alleine auff ihrer religionssachen blieben, und viel andere *Reformationes* ihn Reichssachen.... auff diszmal ihn ihren wörden berugen' liessen, sie wörden durch mittel des Königes von Polen (welche die ehre haben will, kegen E. f. Gn. ihn underthenigstes vertrauen gemeldt, dasz er seinem Bruder das Königreich rugigk und einigk gelassen) alle gnedigste *conditiones* leichtlich ehrhalten und ehrlangen....

Quant au mariage d'Angleterre, l'Electeur Palatin écrit à Guillaume de Hesse (Heidelberg, 3 oct. *MS. C.) qu'il n'est plus tout à fait contraire à une démarche auprès d'Elizabeth, parcequ'il trouve qu'un refus pourroit «verhinderen andere gute sachen,» et que d'ailleurs leur avis ne déterminera pas la Reine, si elle n'a pas envie d'épouser Alençon.

Le Landgrave répond (Cassel, 18 oct. †MS. C.) qu'il y voit plus de difficulté. Au moins, dit-il, exprimons *quod rogati rogemus;* «wie wir dan auch auff keine sonderbare nutzbarckaidt so unserer Religion ausz diesem heyrath zuwachsen möchte, einiche rechnung bey uns zu machen wissen.»

† berahen.

1573. L'Electeur écrit de Heidelberg, le 16 oct. (*MS. C.), qu'il lui envoie son fils Jean-Casimir « inn der stille » pour traiter de choses de la plus haute importance.

Dans un projet de Lettre écrite par l'Electeur et le Landgrave à G. de Schonberg (27 oct. †MS. C.) on lit que, pour mieux composer l'Instruction pour les députés, ils désirent savoir quels sont encore les *impedimenta*, et comment on pourra s'arranger relativement à la religion. Mais l'Electeur ayant écrit le 29 oct. (*MS. C.) qu'il préfère s'abstenir de l'intercession, le Landgrave répond (5 nov. †MS. C.) qu'il ne sera pas nécessaire d'envoyer la lettre du 27 oct.

74.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe: Cassel, 17 oct. (†MS. C.). — Sur les brigues de Charles IX.

A Dresde il a dit à l'Electeur que G. de Schonberg lui envoyant des credenciales des Rois de France et de Pologne, s'étoit reféré au Comte Louis de Nassau: maintenant il lui communique une copie de la lettre du Comte à Bing (n.º 70);

woraus zu sehen wormit die leuthe umbgehen, und wie gerne sie trennung anrichten wolten under den Stenden des heiligen Raichs.

Dieweyll aber die sache nicht uns, sondern vornemblich Euch, die Churfürsten, angehet, haben wir E. L., in dem vertrauen darin wir mit derselben stehen, zue fernern nachdencken, *et ne praevisu jacula ipsi noceant, sed ut ad omnem assultum sit paratus*, nicht verhalten wollen...; wir seyndt nicht bedacht etwas daruff zu antworten, wirdt man aber auf ein antwortt bey uns anhaltten, werden wir's *pure et absolute* von uns uff die Churfürsten weysenn....

De Vulecob au Roi Charles IX: Vienne, 17 oct. (*MS. P. C. 1573.
397). — Remplacement du Duc d'Albe. Octobre.

... Il y a quelques uns de par deçà qui sont entrés de nouveau en opinion que l'Archiduc Ernest soit pour aller de bref estre Gouverneur aux Pays-Bas. Mais je n'y veoy encore beaucoup d'apparence. Je croy bien que l'Empereur le pourchasse encor et qu'on ne luy refuse pas, mais il semble qu'on luy accorde avec des conditions qui ne luy sont agréables... J'ai vu une lettre que le Sieur Schvendy escrit à quelqu'un d'assez fresche date, par laquelle il mande qu'il entend bien que le Commandeur-majour va au Pays-Bas, mais de l'Archiduc Ernest qu'il n'en oyt un seul mot. Toutesfois, outre que le dict Schvendy a souventefois communication des conseils et des affaires de l'Empereur, j'entends qu'il n'y a personnage en Allemagne qui aye plus d'avertissements de tous costés que luy....

Le Comte Louis de Nassau à Guillaume de Hesse (MS. C.). —
Il lui envoie une Lettre du Prince d'Orange relative au combat naval du 11 oct. (voyez p. 226).

Durchleuchtiger hochgeporner Fürst, gn. Herr, gestern abent ist mir disz inligend schreiben von meinem gn. Hern dem Printzen zuekommen. Dem Ewigen Gott sey lob und danck vor soliche gnadt; denn so lang uns Gott die sehe frey lasset, kann es mitt meines Herren des Printzen sachen nicht wohl übell gehen. Ein gutter streich inn disse frische wunden möchte nuhn wohl etwas ausrichten: es

1573. soll, ob Gott will, hierinnen nicht gefeiert werden. Nach
Octobre. dem, meines erachtens, nicht wenig daran gelegen das
Hertzog Casimirus disser ding möge berichtet werden, so
ist meine gantz underthenige pitt E. f. G. wollen i. G. disz
schreiben alsobaldt auff der post nachschicken, oder uff
das wenigst eine copey darvon..... Datum [Forsler] den
30 Oct. a^o. 1573.

E. f. G.

Undertheniger und gantz dienstwilliger,

LUDWIG GRAF ZUB NASSAW.

76^e.

Le Prince d'Orange aux Comtes de Nassau : Delft, 16
oct. (†MS. C.). — Victoire sur le Zuiderzee.

Messieurs mes frères, par deux divers messaigiers j'ay
hier receu voz lettres du 4^e et 5^e jours de ce mois, estans
ambedeux¹ de mesme substance. Et pouvez estre assureé
que j'ay receu grand contentement d'avoir veu vostre bonne
disposition et toutes les particularités contenues en icelles,
et, oires que sur plusieurs poinctz je suis avecq grand désir
de vous respondre, ne l'ayant toutefois peu faire en ceste
haste pour les affaires qui, de moment à aultre, me sur-
viennent, je suis forcé d'y superséder encoires un jour ou
deux. Et cependant, pour estre si bien assureé de l'extrême
désir et affection que vous avez au bien et advencement
de noz affaires, je ne peulz obmettre de vous advertir en
diligence le grand heur qu'il a pleu à ce bon Dieu nous
envoyer par la victoire, que par mer il nous a donné au

¹ toutes deux (*ambæ*).

quartier de Waterlande, le lundy dernier, 12 jour de ce 1573.
mois. Et c'est qu'estant le Conte de Boussu, avecq quelque Octobre.
bon nombre de batteaux d'Amsterdam, depuis aucuns
jours deçà, entré la Zuyderzee, en intention de chasser les
nôtres, ou du moins s'emparer de quelques villes assises
sur la dite mer, mon Gouverneur de Waterlande, le Sieur
Schneu', avecq l'Admiral et les capitaines de notre armée
navale de ce quartier là, ont faict si bon devoir, qu'ilz se
sont venuz planter et mouiller l'ancre près d'eux à la por-
tée du canon, et s'estans les deux armées navales ainsi
tenues quelques jours, se donnans plusieurs escharmou-
ches, s'est à la fin dimanche dernier, unziesme jour de ce
mois, sur les sept heures du matin, commencé un grand
et furieux combat entre les dictz deux armées, et dura
jusques au lendemain environ le midy. Que lors après la
deffaicte et disroute de la mellieure partie de l'armée
ennemye, le susdict Conte de Boussu a esté prins avecq
toute sa famille et avecq le Sieur de Crünnigen² et plu-
sieurs aultres Sieurs et gentilzhommes de ce pays d'Ho-
lande, en nombre d'environ quarante, ayant tousjours tenu
party de noz ennemys. Et a le dict Conte de Boussu par
le susdict Gouverneur Schneu esté mené en la ville de
Horne, et les aultres en aultres places. Il y a aussi un
capitaine Espagnol, nommé Corguera, prisonnier, avecq
quelques aultres capitaines et soldatz Espagnolz, et par
dessus les mortz ont aussi prisonniers hien d'eux gens
soldatz de diverses nations.

Le Conte de Boussu estoit sur la navire Admiralle des
ennemis, laquelle navire avoit trente deux grosses pièces
de bronze, dont la pluspart tirent vingte cinq livres de

¹ Souoy. ² Kruiningen.

1573. fer, et par dessus icelle Admiralle ont les nôtres encoires
Octobre. conquesté trois grandsz et trois ou quatre batteaux moiens,
sur lesquelz sont aussi reconvertz quelques cinquante
pièces d'artillerie de toutes sortes. Les navires ennemies
restantes se sont sauvés par la fuyte, et toutesfois les
nôtres les poursuivent vivement, en espoir d'en attrapper
encoires aucungz. Et puisque c'est le Sieur Dieu, le Dieu
dy-je des armées seul, qui nous a donné ceste victoire, la
raison veult aussi qu'à Luy seul nous en rendons grâces,
avecq ferme espoir que ce ne sera la dernière victoire
qu'Il nous donnera, et qu'Il deffendra et maintiendra ceste
tant juste et équitable querelle, maugré¹ qu'en ayent tous
ses ennemis.

Vous aurez aussi entendu comme après le siège de sept
sezmaines que l'ennemy a fait devant la ville d'Alckmar
au dict Waterlande, et ung assault le plus furieux qui se
soit fait de longtemps, et auquel il a perdu grand
nombre de ses mellieurs soldatz, mesmes vieulx Espaig-
nolz, il a esté enfin constrainct de quicter la siège, et
abandonner la dicte ville, y ayant laissé prez de deux
mille hommes pour gaiges; dont fait à espérer qu'il ne
nous gênera guerres plus cest hyver au quartier de Wa-
terlande. Mais, selon les advis qui me viennent, il fait fort
grandez effortz pour invahir la Zeelande: je y ay envoyé
Monsieur de Poyet avecq quelque bon nombre d'infanterie
et aussy quelques chevaux. Et vous laisse penser, que
ayant à pourvoir à tant de lieux et me trouvant icy seul,
de quelles peines et travaux je me trouve environné.
J'ay advisé d'envoyer de [nom] quelques commissaires vers
le dict Conte de Boussu pour le faire examiner et vous

¹ quelque mauvais grc.

advertiray par après de tout le succès. Et faisant sur ce 1573.
fin à ceste, je vous présenteray mes très affectueuses recom- Octobre.
mendations dans voz bonnes grâces, et supplieray Dieu
vous donner, Messieurs mes frères, en bien parfaicte santé
heureuse et longue vie. Escripte Dellt, ce 16 jour d'oc-
tobre 1573.

Je vous prie, Messieurs mes frères, vouloir faire part
de ces bonnes nouvelles à Madame ma mère, ensemble à
toutz noz bons amys avecq mes humbles recommanda-
tions.

Vostre bien bon frère à vous faire service,

GUILLAUME DE NASSAU.

77.

Le Landgrave Guillaume de Hesse à l'Electeur de Saxe: Cassel,
6 nov. (†MS. C.).

L'Electeur de Saxe avoit appris la démarche de Schonberg (voyez
n.º 74) avec surprise et indignation. Il ne sauroit croire que cela
viene du Roi de France (Lettre au Landgrave, du 29 oct. *MS.
C.). Maintenant le Landgrave rectifie cette erreur et lui fait observer
que la proposition a été faite expressément au nom des deux Rois.

...Wir werden uns, sofernn uns Gott vernunft verleyhet,
zue hüten wissen dasz wir E. L. und andern Ihren Mitt-
Churfürsten nicht rathen, uff den fall den Gott der Her
lang verhueten wolle, uns ein auslendisches haupt zu er-
wehlenn, darvon wir nichts bessers als die frösch vonn
irem Könige dem storgk zu gewarten: hoffen auch Gott
der Her werde uff den fall E. L. und der andern Chur-
fürstenn herz erleuchten, dasz sie uns ein solchs heuft
oder Regierung fürstellenn dardurch die Christliche Reli-

1573. gion gefürderrt, die lang gesuchte freystellung (1) erlangt,
Novembre. friedt undt eynigkeitt im heyligem Reich Teutscher Nation
erhalten, auch das Reich in sein vorige autoritet und
ansehens wiederumb geprachtt werden möchtt.... Achten's
darfür, dieweil es den Franzosen gelungen das sie das
Königreich Polen ann sich practicirt, das sie darvon so
hochmüthig wordenn das sie nicht anders wissenn dan sie
müssen nun Hern der ganze weltt werdenn....

78.

Rapport du Comte Louis de Nassau à l'Electeur de Saxe tou-
chant les affaires des Pays-Bas. (Kurtzer bericht der ursachenn
warumb die Nidderlände und ihre mittverwandten angefochten,
wie es danitt ergangen, und worauff es nachmals berube: †MS. C.).

On a dû défendre les Privilèges contre Granvelle :

in disen dingen hat der Prinz, als der erst und für-
nehmste under allen Ständen, mit allem trewen gerathen
und geholffen.

Was des Prinzen Justification belangt. — Ist als ein
Standt mitt den gewaltigen privilegien gefreiet, stehet
auf seinen freien fuessen, soviel den König belangt; den
Stenden ist er verpflicht, und von inen, beneben dem von

(1) *freystellung*. »Die Aufhebung der beschwerlichen *Constitu-
tionen*, dar durch denjenigen so dem Papstthum noch anhängig,
» gleich die Hand verbunden und der Eyngang zum Reich Gottes
» verschlossen, darwieder auch auf allen Reichs-Tagen... *protes-
tirt* und vielfältig gebetten worden ist.« (Lettre de l'Electeur
Palatin à Maximilien II en 1564; *Struve, Pfaltz. K. Hist.* p. 148.

Egmont, zu einen haupt gewhelet, und von dem König 1573.
darzu, als er naher Spanien gezogen, confirmirt, wirdt **Novembre.**
auch von ihnen nachmals dafür erkhandt und gehalten,
dieweill er mit irem rath und verwilligung nicht abgesetzt;
ist kein underthan geboren, sondern ein stanndt des
Reichs; ist nicht vor sich selbst, ausz fürwitz oder gelt-
girigkeit, gerathen, sondernn auf ersuchen und ermhanen
der Stende, damit er seiner pflicht genug thete.

Ist seinem Herrn gewichen, da er den gewaldt hat
prauchen wollen, und niemandt zur verhör kommen
lassen.

Hat nicht gefährlich handeln wollen, und die gewaltige
Städt, als Antorff, Mechel, Amsterdam, Valenciennes, ja
ganz Hollandt, Seelandt, und Stiff Utrecht inn seinen
händen behalten, wie ir. Gn. sie dann hatten; hatt sein
sohn und guet hinder sich gelassen, hatt jeder zeitt, mitt
rhat und vorwissen d'er Chur- und fürsten gehandelt.

Hatt auch nye gedacht widder inn die Niderlande zu
khommen, were s. Gn. nicht beruffen worden.

L'Electeur fit répondre le 11 nov. (†MS. C.). « ... S. fürstl. Gn.
•khönnen zu kheinem gewaldt oder thätlichem fürnemen rathen... »
Du reste il est prêt à reudre de bons offices

79.

St. Goard au Roi Charles IX: Madrid, 3 nov. (*MS. P. St. G.
H 228, vol. 792). — Pacification probable des Pays-Bas.

...Si ceste derniere expédition (1) tant à l'Empereur que aux

(1) *dern. expéd.* La mission d'un Ambassadeur qu'on disoit devoir
être envoyé en Allemagne après l'arrivée de Réquesens.

1573. Seigneurs del'Empire, est telle, je ne doubterois qu'il ne s'en
Novembre. suivist ung accort avecques le Prince d'Orange, lequel, ainsi
que j'entends, est autant sollicité de l'Empereur avecques
le Roy Catholique qu'il feust jamaiz, lequel se fait fort,
comme l'on m'a dict, que le Prince d'Oranges fera tout
ce qu'il voudra et qu'il en est sollicité du dit Prince. Mais
j'entends que par mesmes il voudroit bien moienner que
l'un de ses enfans feust fait Gouverneur des bas pais. Je
ne faicts doute que de deçà l'on ne trouvast quelque
party d'accord acceptable de ceulx que pour le passé l'on
a du tout rejecté pour impossible; et cecy davantage,
que si l'on trouve le Prince en telle disposition, le Grand
Commandeur arrivé, que sans perdre beaucoup de temps
l'on ne conclue en ce fait.....

80.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Duc Jean-Casimir: Mul-
hausen, 20 nov. († MS. C.). — Dispositions de l'Electeur de
Cologne.

...Wir zweifeln nicht E. L. werden nunmehr zukommen
sein was sich der Erzbischof zu Cöln jegen Graff
Johan von Nassaw erclertt... Wo es nun ermelten Bisschoff
ernst und kein *fallacia* darhinder ist, dann wir nicht
gern in solche sachen zu bald glauben, *quoniam piscator
ictus sapit*,.... so hiltten [wirs] für die erste [stoffell] sein,
dardurch di lang begerte freystellung (1), auch gründlich
vertrawen zwischen beyderseits Stendenn möchte erlangen
werden....

(1) *freystellung*. Voyez p 124*.

Le Landgrave Guillaume de Hesse au Duc Jean-Casimir: sans date (†MS. C.). — Affaires de France. 1573. Novembre.

...Es hatt uns gleich, als wir aus E. L. Hernn Vatters schreiben vernohmmen das der König zu Franckreich vorgezogen und der König zu Poln und desselben Frau Mutter, die alte Königin, dahinder plieben, allerley gedancken gemacht; itzo aber, wie wir vernehmen das der König zu Franckreich kranck worden, gebet's uns noch seltsamer gedancken, und halten genzlich dafür man werde baldt grosze zeitungen hören. Gott geb das sie gutt seyen!

Wir gedencken itzo offtmals an die reden die Graff Ludwig zu Nassaw zu Cassell zu E. L. und uns gehabt, und fürchtten [mit] das etwa die gutten leuth in Franckreich das spiell zu frue angefangen haben.

Darneben können wir nicht underlassen E. L. [f.] uund vertrewlich zu erinnern das E. L. je *juvenili ardore* versöneten feynden und pfaffen nicht zu viel glauben geben, sondern sich in all den bewusten sachen gnugzamb versichern lassen, damitt E. L. oder derselbe schwester nicht uf ein eys gefürtt werden....

Rapport du Duc Jean-Casimir à l'Electeur de Saxe touchant les moyens de terminer la guerre des Pays-Bas, en secourant le Prince d'Orange d'une manière efficace. (« Was von wegen des Pfgr. Churf. dem Ch. zu Sachsen in höchstem vertrauen angebracht werden soll, » *In dorso* on lit « Herzog Casimirs anbringen an Ch. z. S »).

...I. Ch. Gn. hat nicht underlassen Dero geliebtem Sohne Hertzog J. Casimir Pfaltzgr. vetterlichen zu bevellen

1573. Graff Ludwig zu Nassaw, als deme ohne zweiffel, sambt
novembre. andern seinen Brüdern, des Hern Prinzen gelegenheit am
besten bewust, zu sich zu erfordern und mit naher Cassel'
zu nehmen, alda neben Landgrafe Wilhelm, seine meinung,
wie etwa dieser beschwerliche handel in den Nidderlände
durch einen guten undt bestendigen friden hin- und bei-
zulegen sein möchte, anzuhören..., wie dan beschehen,
und er, der Graff, deswegen nach nottürfft gehört wor-
den. — Neben diesem hetten gleichwol Ire Chf. Gn. nit
underlassen an Herrn Prinzen eine vertrewliche person
auch abzufertigen und irer f. Gn. gemuet hierundter
ferner zu vernehmen.

Le Comte Louis ne sait pas d'autre moyen que d'éloigner des
Pays-Bas les Espagnols, leur régime et leurs soldats, et d'abolir
l'Inquisition:

wo dasselbige geschehe, würde alsdan der friede für
sich selbst ervolgen, auff welche algemeine sach und
beschwerden, so wol in den Nidderländern als was künfftig
in dem heiligen Reich daraus ervolgen möchte, bishero
der Herr Prinz, und nit auff sein privat und eigen werck,
gesehen.

Was aber der [Chf.] wolmeinenden vorschlag mit der
[Kay.] M. Solne, welchem die Regierung in den Nidder-
lände zu bevellen, antreffen thet, möchte dasselbige wol
ein mittel sein wodurch diesen sachen zu helffen, woferne
demselbigen kein Spanisch Regiment zugeordnet... Wie
solchs alles von Graff Ludwig... nach der lengde ausgefürt
und umb bessers behalts willen, von ime schriftlich (1)
erfordert....

(1) *schriftlich*. Voyez n.º 77.

...Nun musste aber der friede, entweder in der gütte, 1573.
oder mit gewalt, bei dem einen oder andern theil erhalten
werden.

Une députation des Princes vers le Roi d'Espagne n'auroit gueres
d'effet.

Den Prinzen und seinen anhang dahin zu persuadi-
ren die waffen niederzulegen, oder den Nidderländer
ganz und gar abzudretten, ein jertlich gelt und sein
einkommen aussorhalb Landts dagegen zu nehmen,
oder sonst ein frieden mit Spanien zu treffen; da
helt es gleichwol der Pfaltzgraff Churfürst abermals dar-
für das diese und dergleiche vorschläge bei dem Heru
Prinzen wenig verfangen möchten, und dabeneben gar
gefährlich sein wolte etwas in dieser sachen, so lang die
Spanier im lande, zu rathen; sintemal der Herr Printz sich
an dem Frantzösischen exempel, das man entweder trawen
und glauben gar nit, oder je nur so lang bis man den
vorthail eracht, zu halten pfleget, grugsam zu spiegeln,
und dahin nicht leichtlich zu bereden sein würdet das es,
bey solchem albereit erlangtem und habendem vorthail,
das schwerdt werde aus der faust geben, damit er mit
demselbigen selbs tiermacher geschlagen.

Ueber das sein f. Gn. dessen gantzlichen persuadirt das
es nit seiner f. Gn. allein, sondern eine gemeine sache seye,
die so wol Gottes ehr und wort als die freiheit des vatter-
lands betrifft, welche mit gutem gewissen keines wegs
zu verlassen; sie wolten dan über dasjenige was sie bisher
an Landt, leuthen, und sunsten verlohren, auch irer f. Gn.
ehr, reputation, und gutes gewissen, welches auff dieser
welt das höchste kleinot ist; in die schantz schlagen, und

1573. zu dem allem die armen underthänen in den Nidderlande
Novembre. dem tyrannen schändlich in rachen werffen und auff
den fleischbanck opfern, letztlich auch dem heiligem
Reich einen ewigen und immerwerenden anhang ma-
chen....

So stehet zu bedencken ob man den frieden mit
gewalt undt continuation des krieges erlangen und erhal-
ten könde und solle.

Bei diesem pünkten muessen Ire Ch. Gn. gleichwol rundt
bekhennen das Sie dis für das einzige mittel erachten....
und gantzlich verhoffen wolte, da die Teutsche Char- und
fürsten ein wenig die handt mit anlegen wolten, das
man leichtlich denselben bei albereit habendem vorthail
erlangen köndte....

D'abord le Roi de France a donné 100,000 écus (Cronen):

so ist auch hoffnung das die Königin von Engellandt das
irig auch dabei thun werde, wie sie dar bisher in dieser
sachen sich in viel wege mitleidenlich und beförderlich
mit arrestirung der Hispanischen schiff, verfolgung, mu-
nition, und kriegsvolk, auch darschiessung etliches
geldes, ob es schon unvermerckter ding und durch die
dritte handt, als den Bisschof von Londen undt andere
bescheën, erzeugt.

On a déjà dépêché quelqu'un vers la Reine à cet effet, la priant
de déposer 2 ou 300,000 « Cronen in's Reich an sicher ort; » afin de
pouvoir en disposer avec son consentement.

Ueber das so stünde man im handel den Bisschoff zu
Cöln dem Hertzogen von Alba abzupracticiren, und ime
ein weib und pension von der Cron Franckreichs an bals

zu werffen. Wie dan albereit von wegen Franckreich ein 1573. statlich erpieten gescheen und Graff Johan zu Nassaw zu Novembre. seinen Chf. Gn. deswegen erfördert, dessen bericht man, was daselbst ausgericht, teglich gewertig....

So were es auch an deme das der Churf. zu Maintz, durch den von Cronberg, sich zum höchsten gegen die Graven zu Nassaw erbotten; mit vermeldung, dieweilen ire Ch. Gn. sehen das sie rundt und apert mit ihren sachen umbgiengen, so wolten sie auch, hindangesetzt der kay. Mat., ire sachen, damit sie zu gutem ende gebracht, befuernern helffen. Da dan die bündtnüs mit Schotten (1), vermög des Hern Printzen schreiben, auch ins werck gerichtet, hette man desto mehr fundaments und ursach die hende an den pflug zu legen....

(1) *Schotten*. Il ne parolt pas qu'on ait conclu un Traité avec le Gouvernement, dénué de ressources et ayant assez à démêler à ses propres affaires; mais (surtout depuis la paix de Perth, qui, en 1573, avoit terminé la guerre civile), beaucoup d'Ecossois, désirant verser leur sang pour la même cause dans un autre pays, venoient servir en Hollande. Ce fut là l'origine de la *Brigade Ecossoise*.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche	I.	1.	Fragment d'une lettre de Nicolas Brunynck, Secrétaire du Prince d'Orange	(p. 38).
		2.	" " " " " Gaspard de Schonberg, Maréchal de France	(p. 210).
		3.	" " " " " Guislain de Fyennes, Seigneur de Lambres	(p. 202).
	II.	1.	" " " " " W. Zuleger, Conseiller de l'Electeur Palatin	(p. 31).
		2.	" " " " " Dietrich Weyer	(p. 138).
		3.	" " " " " Winandt van Breyll	(p. 235).
		4.	" " " " " La Huguerye, Conseiller du Duc Jean-Casimir	(p. 216).

1.

2.

2.

2

d.

t

3.

d.

2

7



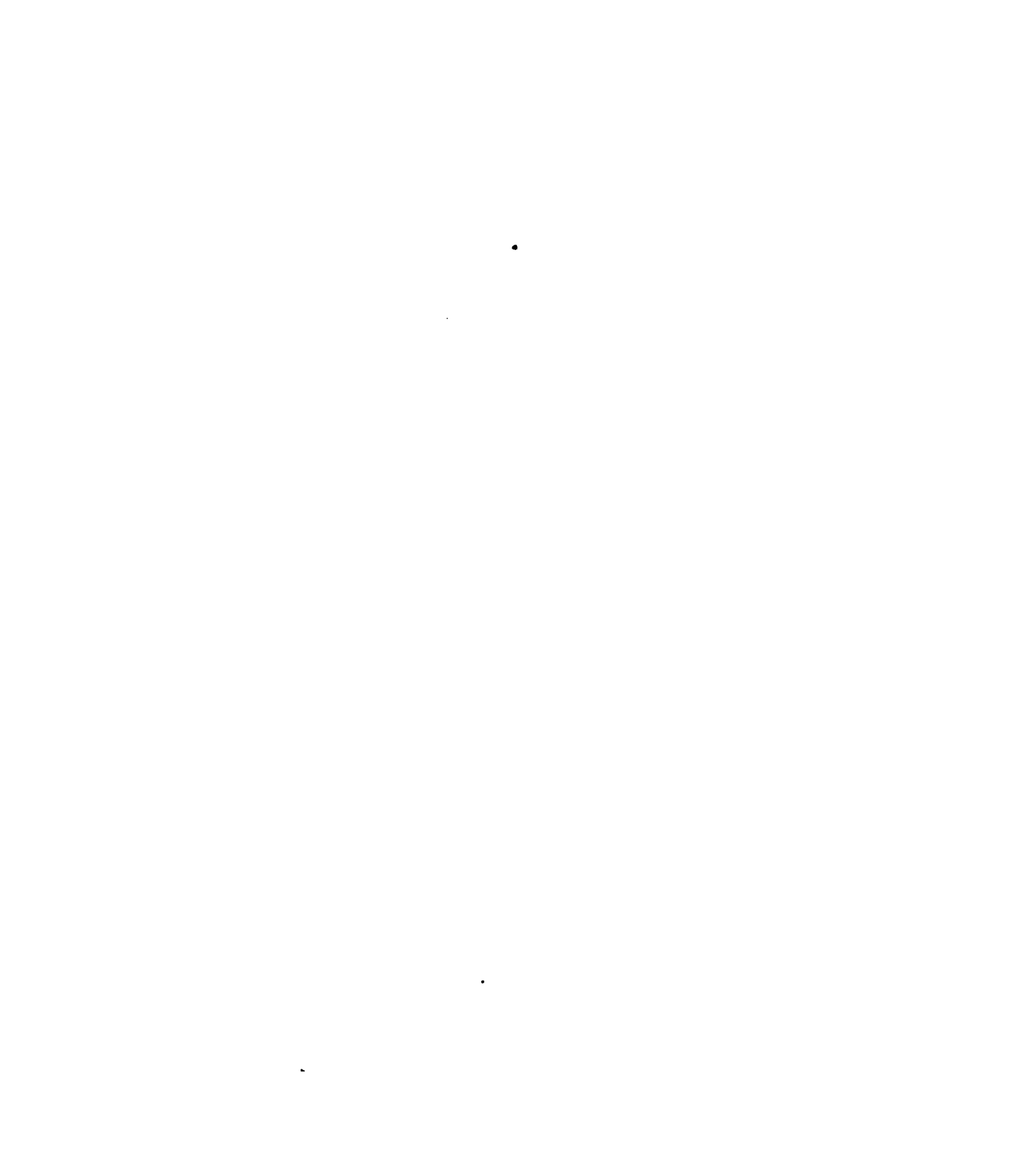
Laifere m
est coger

2.
nift kend

3.
Se
de
du
gr

4.
Quel personne, 1
situaire





✓

